


DOMI NUS ILLU
MINA TIO MEA
Taylor Institution.

HISTOIRE

DE LA

LANGUE FRANÇAISE

22

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

Étude historique et philologique sur Jean Pillot et sur les doctrines grammaticales au XVIe siècle. In-8. Thorin, éditeur.................................... .... 3 fr.

De modo subjunctivo, grammatica, historica et philosophica disquisitio. In-8. (Thorin, éditeur).................. 1 50

Rapports de la langue de Rabelais avec les patois de la Touraine et de l'Anjou. 1867. Brochure in-8.

Histoire des progrès de la grammaire en France, depuis l'époque de la Renaissance jusqu'à nos jours. — In-18, 3 fascicules (E. Thorin, éditeur.)

Tiré à petit nombre. Les deux premiers fascicules sont épuisés.



IMPRIMERIE GÉNÉRALE DE CHATILLON-SUR-SEINE — JEANNE ROBERT

HISTOIRE

DE LA

LANGUE FRANÇAISE

SES ORIGINES ET SON DÉVELOPPEMENT JUSQU'A LA FIN
DU XVIe SIÈCLE

PAR

A. LOISEAU

DOCTEUR ÈS-LETTRES, AGRÉGÉ DE L'UNIVERSITÉ
PROFESSEUR AU LYCÉE DE VANVES (SEINE)

OUVRAGE COURONNÉ PAR LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

DEUXIÈME ÉDITION REVUE ET CORRIGÉE



PARIS
ERNEST THORIN, ÉDITEUR
Libraire du Collège de France, de l'École normale supérieure,
des Écoles françaises d'Athènes et de Rome.
7, RUE DE MÉDICIS, 7

1882

PRÉFACE

Voltaire a dit que la linguistique « est une science qui ne tient aucun compte des voyelles et en tient fort peu des consonnes. » Il y a loin de ce jugement du philosophe railleur à la méthode des philologues modernes. C'est que le XVIIIe siècle, si sceptique par certains côtés, s'est montré d'un dogmatisme absolu à propos de la formation des langues. Le président de Brosses [1] prétendait ramener toutes les langues parlées dans le monde à une série de sons uniformes, correspondant à peu près à l'expression

1. Dans le traité de la *Mécanique des langues* (1765).

des mêmes objets : vaine théorie, que M. E. Renan a justement condamnée[1]. Le mémoire de Fréret sur la *Parenté des langues de l'Europe*[2], œuvre remarquable à plus d'un titre, n'ouvrait toujours pas la véritable voie à la science linguistique. Le temps d'ailleurs lui manqua pour achever ses recherches et pour en produire les résultats. On vit même certains esprits prendre l'armoricain pour le gaulois pur, et affirmer que le celtique était la langue du Paradis terrestre; Adam et Eve, selon ces *Celtomanes,* auraient parlé bas-breton. Heureusement, dans la première moitié de notre siècle, les philosophes et les Celtomanes firent place aux vrais linguistes, aux promoteurs de la *Méthode comparative,* aux Guessard, Meyer, Léon Gautier, Gaston Paris, Egger, Brachet et Littré, pour ne parler que de la France.

C'est en s'engageant sur leurs traces qu'on peut se demander, avec une légitime espérance de succès : qu'est-ce que le français? d'où vient-

1. Conférence de la Sorbonne du 2 mars 1879.

2. *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres,* t. XV. p. 565 et suiv. — M. Michel Bréal (*Mélanges de Mythologie et de Linguistique*) dit qu'en lisant le Mémoire de Fréret on éprouve la même impression que ressent le géologue ou le physiologiste en se reportant aux théories hypothétiques et aux classifications superficielles du dernier siècle.

il ? — Question multiple et complexe, s'il en fût, et que la *Société des études historiques* (ancien Institut historique) a mise au concours pour 1880, sous ce titre : *Histoire des origines et du développement de la langue française jusqu'à la fin du* XVI[e] *siècle*. Le travail, qui suit, a obtenu le prix proposé ; nous le présentons aujourd'hui au public, après l'avoir soigneusement revu et notablement augmenté. Puisse le lecteur ratifier les suffrages de nos premiers juges !

La simple comparaison phonétique et grammaticale des mots de la langue usuelle, des noms de nombre et de certains verbes, se correspondant entre eux, en latin et en français, nous prouve que ce dernier idiome, rejeton du tronc latin, appartient à la souche des langues indo-européennes [1]. Le fait paraît plus certain quand on étudie les caractères grammaticaux de nos premiers textes, car on y trouve, entre autres preuves, la trace persistante de la déclinaison sanscrite, grecque et latine [2].

C'est donc vers ce faisceau de langues qu'il nous faut tourner nos premiers regards ; et,

1. Cf. Bopp. *Gram. comp. des lang. indo-europ.* (*passim*). — Eichhoff, *Gram. génér. indo-europ.* p. 40 et suiv. 100, et passim.

2. Benlœw, *De la formation et de l'étude des lang.* II[e] part. p. 30 et suiv.

puisqu'il s'agit ici du français, n'oublions pas qu'une langue ne saurait se séparer du peuple qui l'a parlée; que faire l'histoire de la langue française, c'est étudier les révolutions militaires, politiques et religieuses, qui se sont succédé sur le sol de la Gaule, et ont abouti à la constitution de la nation française [1].

Cette étude se divisera tout naturellement en deux parties : 1° *les origines*; 2° *le développement de la langue française.*

1. Cf. Duclos, *Sur l'origine et les révolutions des langues celtique et française (Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. XX, ann. 1740).

OPINIONS DE LA PRESSE

SUR LE LIVRE DE M. A. LOISEAU.

« C'est un bien bon livre que l'*Histoire de la langue française, ses origines et son développement jusqu'à la fin du* XVIe *siècle*, par M. A. Loiseau. Maintenant plus que jamais, pour se conformer aux nouveaux programmes, on étudie de très près les œuvres littéraires, jadis absolument négligées ou presque totalement ignorées, que virent naître les siècles qui ont précédé Louis XIV. A peine osait-on faire une excursion timide en arrière, dans la seconde moitié du XVIe siècle ; et quant à ce qui avait été écrit avant, on ne s'en souciait point ; des Gaulois jusqu'à Rabelais, la langue et la littérature de notre pays étaient, pour presque tout le monde, comme si elles n'avaient jamais existé. Tout est changé aujourd'hui : on recherche ardemment les origines ; on remonte aux sources ; on veut savoir comment s'est formée successivement notre langue, et quels éléments sont entrés peu à peu dans sa composition pour s'y fondre et s'y pénétrer pour

ainsi dire les uns les autres. Une foule de savants, de philologues et d'érudits se sont dévoués à cette admirable et difficile étude. — Le livre de M. Loiseau, où abondent les faits de linguistique ainsi que les observations scientifiques, peut désormais compter au nombre des travaux spéciaux, destinés à répandre sur les origines et la formation de notre langue les plus vives lumières. »

(*Instruction publique*, du 29 janvier 1881.)

« Au moment où les nouveaux programmes universitaires introduisent l'étude des origines du français dans les classes de troisième et de seconde, signalons l'*Histoire de la langue française, ses origines et son développement jusqu'à la fin du* XVIe *siècle,* par M. Loiseau. — Cet ouvrage fait d'abord connaître les éléments divers qui ont servi à la constitution de la langue française : le celte, le tudesque, le grec, l'ibérien, l'arabe, et surtout le latin. Du latin vulgaire, transmis par les Romains aux Gaulois, s'est dégagée, du Ve au VIIIe siècle, la langue romane. Le roman, par suite de la différence des races, s'est subdivisé, au moyen âge, en langue d'oc et en langue d'oïl ; et celle-ci, qui est devenue le français, s'est partagée à son tour, à cause de l'organisation féodale du pays, en quatre dialectes : le normand, le bourguignon, le picard et celui de l'Ile-de-France. — A partir du XIVe siècle, une révolution profonde s'est opérée ; l'ancienne grammaire est tombée en décadence, les dialectes se sont confondus, la langue est devenue purement analytique par un besoin de clarté et de précision. L'étude de l'antiquité classique, avec ses néologismes et ses tournures savantes, transforme dès lors l'idiome primitif né spontanément de l'instinct populaire. Ces caractères s'accusent de plus en plus pendant le XVe siè-

cle, et nous arrivons ainsi progressivement à la langue qui a servi d'instrument à Rabelais, à Ronsard, à Montaigne et à Calvin. — Le livre de M. Loiseau sera utile à tous ceux qui désirent connaître les résultats de tous les travaux que les philologues ont consacrés, dans ces dernières années, à la langue nationale. »

(*Revue politique et littéraire*, du 9 avril 1881.)

Après un résumé de l'ouvrage, M. A. Cartault, professeur de rhétorique au lycée Charlemagne, ajoute : « Le livre de M. Loiseau, sans faire faire précisément un grand pas à la science, présente un résumé clair et méthodique des travaux précédents ; c'est un ouvrage utile aux professeurs et à tous ceux qui veulent connaître les origines et la formation de la langue française. »

(*Le Temps*, du 19 mars 1881.)

Un grammairien distingué, M. Arthur Loiseau, agrégé et docteur ès-lettres, professeur au Lycée de Vanves, vient de publier chez Ernest Thorin, l'*Histoire de la langue française, ses origines et son développement jusqu'à la fin du* XVIe *siècle*. — Couronné en 1880 par la *Société des Etudes historiques*, cet ouvrage se recommande encore par un ensemble de laborieuses recherches et d'observations pratiques, dues à vingt-cinq années d'enseignement. Nous pensons qu'il est appelé à rendre de sérieux services aux professeurs et surtout aux candidats à l'agrégation de grammaire. »

(*Le Constitutionnel*, du 15 avril 1881.)

« L'*Histoire de la langue française*, que publie M. A. Loiseau, se présente sous le patronage de la *Société des Etudes historiques*. Elle fait honneur à ses patrons. C'est un livre bien conçu, méthodiquement exécuté, assez complet et assez technique pour être consulté fructueusement par l'érudit, assez élémentaire et assez simple dans son exposition et ses développements pour servir de guide et de manuel à l'étudiant philologue..... Avant de poursuivre l'exposé du développement du langagé, M. Loiseau donne fort à propos les règles qui ont présidé à la formation de cette langue de transition, participant de l'esprit synthétique du latin et faisant présager déjà le caractère analytique du français; la manière dont il présente les lois de déclinaison et celles de la permutation des voyelles et des consonnes est particulièrement remarquables, même après les travaux de MM. Littré, Brachet, de Chevallet et Casimir von Lebinski. — La seconde partie, qu'il intitule *Développement de la langue française*, est également intéressante. La décadence grammaticale du XIVe siècle, qui amène une révolution complète dans la syntaxe du XVe, et le double mouvement de la Renaissance et de la Réforme y sont traités de main de maître. »

(*Le Livre*, livraison de mai 1881.)

« Ce qui distingue ce travail et en fait l'utilité, c'est qu'il contient, outre des aperçus historiques qui donnent une idée du développement graduel de notre idiome national, une véritable grammaire de la langue d'oïl, et une grammaire, non moins complète dans sa brièveté, de la langue du XVIe siècle, avec paradigmes de conjugaisons, justifiés par les textes du temps. Le passage des vocables latins aux mots

français qui en dérivent par une série de transformations successives, est l'objet d'une étude spéciale où la méthode étymologique est appliquée avec toutes les précautions qui s'imposent aujourd'hui au philologue. »

(*Revue des Deux-Mondes*, 1er mars 1881.)

« L'année dernière, M. Loiseau nous a présenté, pour le prix Raymond, un mémoire sur l'*Histoire de la langue française*. Ce mémoire est devenu un livre de plus de 500 pages, que je puis qualifier de classique, tant il résume bien l'état de la science, sur la matière dont il traite ! Le lauréat ne s'est pas contenté du triomphe que lui valait auprès de vous son œuvre; il a voulu que le public, et surtout le personnel des classes, élèves et professeurs, pussent-en tirer profit. Il a donc étendu et complété son travail pour en faire un véritable traité sans lacunes comme sans longueurs : le succès ne peut lui manquer. Le sujet était vaste, nombreuses les sources à consulter; car il fallait passer en revue, de siècle en siècle, les textes principaux de la langue, pour en faire ressortir les changements, les développements, les progrès acquis. De plus, il fallait s'appuyer sur l'autorité des meilleurs critiques, qui, depuis une cinquantaine d'années, ont fouillé et élucidé la matière. M. Loiseau a fait cela en maître; il a tout lu, tout étudié, tout comparé; les nombreuses notes placées au bas de ses pages en font foi. Il n'avance rien sans preuves, il ne critique aucun système sans donner de bonnes raisons. De plus, il est clair, méthodique dans son exposition, comme doit l'être tout auteur pédagogique..... Je puis donc constater, non sans plaisir, que notre concours de 1880 a produit cet heureux résultat, de mettre aux mains du public une excellente *Histoire de la langue française*, résumé

substantiel et critique de tous les travaux épars dans une foule d'ouvrages spéciaux, difficiles à consulter. Les professeurs et les élèves sauront gré à M. Loiseau de leur avoir facilité une étude qui, depuis le programme universitaire du 2 août 1880, est devenue indispensable dans les classes. Ce sera un honneur pour notre Société d'avoir contribué à ce résultat. »

(L'*Investigateur*, livraison mars-avril 1881.)

« La *Société des Etudes historiques* avait proposé l'an dernier, pour sujet de concours, une *Histoire de la langue française depuis ses origines jusqu'à la fin du* XVIe *siècle*. M. Loiseau a obtenu le prix avec un excellent volume, où il donne d'amples informations sur tous les points que soulève ce vaste sujet. Si l'ouvrage n'a pas la prétention de constituer une œuvre originale, il a le mérite d'être clair et de présenter un résumé complet, qui s'appuie sur les meilleures autorités. »

(*The Journal of education*, de Londres, le 1er juin 1881.)

« M. Loiseau a entrepris un travail qui intéresse au plus haut point notre histoire nationale, car il est impossible de faire l'histoire de la langue sans songer du même coup aux révolutions politiques et sociales, qui ont eu tant d'influence sur la langue elle-même. Le langage est toujours l'image du caractère du peuple qui le parle. L'auteur a résumé un grand nombre de travaux; et, par le nombre de renseignements qu'il fournit, servira à guider plus d'un travailleur... Enfin, et nous terminerons par là, une des choses intéressantes que nous fait connaître M. Loiseau, c'est que bien souvent les formes bizarres et incorrectes, que nous rencontrons dans le langage

des paysans d'aujourd'hui, sont un reste des façons de parler des grands seigneurs d'autrefois. Nous serons moins sévère quand *Martine* dira : *J'étions*, en nous souvenant que plus d'un grand seigneur de la cour de Henri II disait : *J'allions* (P. 235.) On voit qu'on apprend plus d'une chose nouvelle dans le livre de M. A. Loiseau. »

(*Bibliographie catholique*, juin 1881.)

« ... Un livre pareil à celui qu'annonce M. Loiseau mérite un accueil favorable, à la condition qu'il présente un résumé complet et intéressant des travaux accomplis et des résultats obtenus jusqu'aujourd'hui. M. L. divise son ouvrage en deux parties : Les origines de la langue française; son développement. Recherchant les origines du français, M. L. en analyse les éléments constitutifs. Le français, formé d'éléments divers et hétérogènes, est comme un confluent où se rencontrent des mots celtiques, latins, germaniques et grecs. Primitivement, le français est une langue romane, sortie du latin populaire. Puis on nous fait voir la bifurcation de ce *roman* en langue d'*oc* et en langue d'*oïl*... Celle-ci, dès la fin du XI[e] siècle, prend son essor dans les *Chansons de Geste*, dont le *Roland* est le chef-d'œuvre. M. L. étudie le *Vocabulaire* de la langue d'*oïl*, dont les mots, venant du latin, sont soumis à plusieurs lois : la persistance de l'accent tonique, la contraction, la déclinaison; il ajoute quelques notions sur la *Phonétique* et la *Syntaxe*. Il faut l'avouer. Tout cela n'est guère neuf. Pourtant, je ne puis m'empêcher, en songeant à nos professeurs de province, de penser qu'ils seront heureux de trouver conservés en quelques pages des faits qu'il a fallu chercher dans beaucoup de travaux spéciaux, dans des mo-

nographies restreintes et qu'il est difficile ou coûteux de se procurer.

Dans la seconde partie de son livre, M. L. suit les développements de la langue française, du XIV[e] au XVII[e] siècle. Si la langue s'altère, la littérature s'enrichit. La prose surtout gagne du terrain avec Joinville et Froissart. Je ne concéderai jamais que le XVI[e] et le XVII[e] siècle soient au-dessous des XII et XIII[e] siècle pour la pureté de l'idiome et le respect des règles ou étymologiques ou syntaxiques. — Je trouve cette seconde partie du travail de M. L. assez intéressante en somme. — Tel est le livre de M. L. il témoigne d'une érudition assez variée, d'une lecture vaste : il est écrit avec clarté. Son mérite, je l'ai dit, est qu'il répond bien aux intentions de l'auteur qui a voulu, avant tout, faire œuvre de vulgarisateur. »

(*Bulletin critique d'histoire, de littérature et de théologie,* 1[er] juin 1881.)

PREMIÈRE PARTIE

ORIGINES DE LA LANGUE FRANÇAISE

CHAPITRE PREMIER

ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DE LA LANGUE FRANÇAISE

L'histoire nous apprend que la *Gaule*, avant de s'appeler la *France*, vit s'accomplir des événements nombreux et de conséquences graves. Successivement envahie par les armées étrangères, elle fut le théâtre de luttes gigantesques entre peuples qui différaient de mœurs et de langage. Aussi, notre langue, appelée à de si brillantes destinées, eut-elle, comme toutes les grandes choses, des origines lentes et difficiles. Née de celle des Romains, sous l'influence des invasions et des révolutions sociales qui suivirent le triomphe du Christianisme, elle fait partie de la grande famille latine, que les Allemands ont désignée par le nom générique de *Langues Romanes* [1]. Ce sont l'italien, l'espagnol, le portugais, le français et le

1. Aug. Brachet, *Gramm. hist. de la lang. franc.* Préface, p. 6.

valaque. Des éléments multiples et hétérogènes ont donc contribué à sa formation et à ses développements successifs. Ce serait se faire une fausse idée de cette pénible éclosion, que de ne pas demander compte aux faits historiques de leur large part dans la constitution de notre idiome. C'est pourquoi, nous étudierons en particulier chacun de ces éléments constitutifs, afin d'en dégager le rôle qu'il a joué dans la synthèse des origines de notre langue.

§ I. — ÉLÉMENT CELTIQUE OU GAULOIS.

D'abord, quelle était la langue autrefois parlée dans la Gaule, notre antique patrie? Selon César[1], trois groupes de peuples se partageaient la Gaule : les Belges, les Gaulois ou Celtes, du nom de leur plus grande tribu, et les Aquitains; « tous ces peuples différaient entre eux par le langage, par les institutions et par les lois. » Plus loin il ajoute : « La Garonne séparait les Aquitains des Gaulois; la Marne et la Seine formaient la frontière de ceux-ci du côté des Belges. » Telle est, tracée à grands traits, la carte géographique, linguistique et politique de la Gaule avant l'ère chrétienne.

Strabon[2], au temps d'Auguste, nous apprend que le gaulois ressemblait beaucoup moins à l'aquitain qu'au belge, dont il ne se séparait, comme les dialectes d'une

1. *De Bello Gallico*, lib. I, cap. I.
2. Liv. IV, ch. I.

même langue, que par un certain nombre d'idiotismes. Un siècle plus tard, Tacite[1] confirme cette opinion ; car si les Gaulois et les Bretons « ne différaient pas sensiblement de langage, » à plus forte raison la différence ne devait pas être bien tranchée entre la langue des populations du centre et celle des peuples du nord, puisque la mer elle-même n'en avait pas établi une bien profonde. On est donc autorisé à conclure que l'idiome celtique ou gaulois, quoique subdivisé en dialectes, présentait des caractères essentiels communs, et formait une véritable langue.

Mais ce gaulois de l'ancienne Gaule existe-t-il encore? Est-ce le même que le celtique moderne, parlé en Bretagne sous le nom de bas-breton, et dans certaines contrées de l'Angleterre, de l'Ecosse et de l'Irlande, sous l'appellation de gaëlique? Enfin, si c'est un seul et même idiome, plus ou moins transformé, quels emprunts lui a fait la langue française? Quand César dit : « L'un de ces peuples s'appelle *Celtes*, dans sa propre langue, et dans la nôtre, *Gaulois* »[2], il semble les confondre et regarder les Celtes et les Gaulois comme une seule et même nation, parlant la même langue. *Galli*, dit M. de Belloguet[3], ou Γαλάται, est peut-être une forme adoucie de Κέλται. Mais Zeuss[4] avance qu'en celtique ordinaire *Gal* signifie « ennemi » ou encore « étranger ». L'opi-

1. *Vie d'Agricola*, ch. XI.
2. *De Bello Gallico*, lib. I, cap. I.
3. *Glossaire gaulois*, 2e édit. (1872).
4. *Grammatica celtica*, altera editio, curante Ebel (1870).

nion de Zeuss, qui a prévalu, est que le celtique, divisé en deux branches, a formé, d'une part, l'irlandais, et, de l'autre, l'armoricain, dont le breton fait partie. Ce celto-armoricain est celui qui se rapproche le plus du gaulois ancien, s'il n'est pas le gaulois même, légèrement altéré par le temps, car il en reproduit les noms et les consonnes; en un mot, il est moins éloigné du gaulois ancien que l'irlandais moderne [1].

Aux ouvrages déjà indiqués, qui nous ont fourni ces renseignements sur la langue celtique, il convient de joindre *les Monuments des anciens idiomes gaulois* [2], série d'inscriptions curieuses, recueillies par M. Henri Monin. Ces textes inédits viennent confirmer les données linguistiques, consignées dans la *Grammatica celtica*, et établir, d'une façon irréfragable, l'étroite parenté du celtique avec le latin et le grec [3]. Même système de déclinaisons; ainsi : 1° des noms féminins en *a*, dérivés du sanscrit, comme *rosa*, ἡμέρα; 2° des noms masculins en *os*, dont le génitif est en *i*, le datif en *u* et en *e*, l'accusatif en *on*, et qui font en *oi* le nominatif pluriel, comme *dominus* et λόγος; 3° une déclinaison, avec les cas indirects du pluriel en *ebo* et en *abo*, rappelant *abus* et

1. Voir Zeuss, *Gramm. celt.* préf., p. IV-IX. — De Belloguet, *Glossaire gaulois*, 2e édit. (1872) p. 9.

2. Publiés pour la première fois à Besançon (1861).

3. Ch. Aubertin, *Origines de la lang. et de la poés. franc.*, t. I, p. 7, 8, 9. — Pictet, *De l'affinité des lang. celtiq. avec le sanscrit* (Paris, 1837) passim, et surtout les savantes *Recherches sur les lang. celtiq.* de F. Edwards. — Ampère, *Hist. de la litt. franc.*, t. I, p. 33.

ibus, *deabus*, *sororibus* [1]. Sans doute la double conjugaison celtique, dans l'une desquelles les affixes s'appuient sur une consonne et dans l'autre sur une voyelle, différait de la conjugaison si parfaite du grec et de la conjugaison si nette du latin [2]; mais, là aussi, les verbes actifs ont leur complément direct à l'accusatif, ce qui est le propre des idiomes indo-européens, les prépositions se construisent avec une flexion casuelle, comme dans les langues classiques, et, si par l'absence de l'article, le celtique s'éloigne du grec, il se rapproche par là du latin En un mot, je crois qu'on ne saurait rien trouver dans la grammaire celtique qui soit contraire à la fois aux grammaires de Lhomond et de Burnouf [3].

Les peuplades, qui parlaient cette langue, avaient donc appartenu à la famille *âryenne*, et, entre le quarantième et le vingtième siècle avant notre ère, leurs ancêtres avaient aussi quitté les coteaux de l'Himalaya pour se diriger vers l'Europe; puis, par la séparation successive des principales tribus, concouru à la formation des peuples d'Occident [4].

Personnellement, les Gaulois nous sont représentés comme des hommes grands, à cheveux blonds, soucieux de combattre et de parler finement; « ils se livrent, dit

1. H. Monin, *Monuments des anciens idiomes gaul.*, p. 183.
2. *Ibid.* p. 204.
3. H. Monin, *Monuments des anciens idiomes gaulois*, p. 215.
4. E. Littré, *Hist. de la lang. franc.*, t. I, p. 82. — Benlœw, *Applicat. à la lang. franc. des principes généraux de la méthode abréviative*, p. 4.

Caton l'Ancien [1], avec passion à deux choses, aux armes et à la discussion. » Leur civilisation était assez avancée, « elle offrait une organisation politique originale et intéressante, et aurait peut-être pris un développement important, si la conquête romaine lui en avait laissé le temps et le pouvoir [2] ».

Ces détails suffisent à montrer que les populations de la Gaule n'étaient pas pour les Romains si étrangères qu'on serait tenté de le croire, et à expliquer, dans une certaine mesure, indépendamment de la force, la fusion qui s'opéra dans la suite entre les vainqueurs et les vaincus. Au fond, c'étaient des frères qui se retrouvaient, les armes à la main, après une longue séparation. On comprend mieux aussi comment un si grand nombre de mots et de tours celtiques sont restés dans le vieux français, soit qu'ils y aient été transportés directement par la tradition, soit que le latin leur ait servi de véhicule. Quatre cent trente vocables gaulois nous ont été conservés par les textes anciens; et, sur ce nombre, cent soixante-douze datent d'avant le ve siècle, époque des grandes invasions : ce sont donc les plus authentiques [3]. Nous citerons les plus remarquables, non pas pour prouver que notre langue est celto-latine; mais pour montrer que tout n'y est pas latin, grec ou germain. De plus, la plupart de ces mots appartiennent, d'une façon plus ou

1. *Origines*, I, 11, cité par Charisius, p. 110 des *Grammatici latini* de Putsch.

2. Aug. Brachet, *Gramm. hist. de la lang.* p. 14.

3. Cf. De Belloguet, *Opere citato*.

moins certaine, à une ou plusieurs langues indo-européennes. *Hégasi* (de *heg*, irritation) a fourni *Esguasser*, qu'on lit dans Rabelais ; nous en avons fait *Agacer*. — *Skor* est en celtique, un *étai*, un *étançon*, nous en avons fait *Accore*, terme de marine pris dans le même sens, et le verbe *Accorer* (étayer avec des *accores* un navire en réparation). — Le mot gaulois *Alc'houeder* est devenu en latin (*Alauda*) ; il a formé en français *Aloue*, qui se trouve chez plusieurs de nos Trouvères.

Bad, qui signifie *étourdissement*, a donné *Badaoui* (Badauder) ; de là notre substantif *Badaud*. — *Baé*, qui se prenait dans le sens de petit golfe, a mis sur la voie du français *Baie*. — *Banniar*, qui se trouve dans les plus anciens bardes avec le sens d'*étendard*, semble être la véritable étymologie de notre mot *Bannière*. *Basta* (suffire) est un terme très ancien chez les Celtes, qui a dû introduire notre vieux verbe *Baster* : nous n'en avons gardé que l'interjection : *Baste !* (c'est bon ! il suffit !). — *Becco* voulait dire *Bec de coq* en gaulois-toulousain, nous apprend Suétone [1] ; *Bek* est celtique, et nous avons encore *Bec*. — *Bonn*, qui est devenu *Bone* en français jusqu'au XIVe siècle, en passant par le gallo-romain *Bona*, *Bonna* (frontière), est peut-être le point de départ de *Borne* et *Borner*.

La racine *Bôd* a une famille innombrable dans tous les dialectes néo-celtiques. Elle signifie *assemblage*, et principalement botte de foin, de paille. *Botez*, chaus-

1. *Vitellius*, cap. 18.

sure. *Botez-ler* (chaussure de cuir) soulier ; *Botez-Koat* (chaussure de bois) sabot. De là probablement notre mot *Botte*, et même peut-être *Bout*, *Bouter*, *Bouton*. — *Brag* (celtique) *Bragez* (bas-breton), qu'on prononce *Bragues* dans tout l'Ouest de la France, pantalon gaulois, était devenu latin sous la forme *Bracæ* ou *Braccæ* nous avons eu des *Braies* [1]. — *Broust* (surgeon, jeune bois) nous a donné *Broussailles* ; uni à *Kaol* (chou) il a fait *Brouskaol*, chou qui rame et monte en arbuste, chez nous *Brocoli*. *Brem*, qui a donné notre mot *Brême*, poisson de rivière. — *Briénen*, d'où l'on a tiré *Brin*. — *Kougoul* a fourni le *Cucullus* des Latins, d'où notre *cagoule*, vêtement à capuchon.

Kef voulait dire *souche* en gaëlique. N'est-ce pas l'origine du français *Cep*, *cépage ?* — *Kalvez* signifiait *Charpentier* en général ; le français *Calfat* est resté spécialement affecté à la marine. — Le Gaulois *Karr* s'est latinisé en *Carrus* et a introduit chez nous *Char*, *Charrette*, *Chartier*, etc... *Cattos* s'est écrit *Cattus* et *Catus* en latin rustique. Isidore de Séville dit : *Felem vulgus captum è captura vocat* [2]. On verra plus loin comment ce terme gaulois est devenu chez nous un *Chat*. Cette racine se retrouve dans *Kaouan*, que nous avons à tort écrit *Chat-huant* ; car il est impossible que *Chat* signifie ce qu'il paraît dire : on a voulu séparer la première syllabe des autres, parce que celles-ci semblaient exprimer

1. Cf. Suétone *(Jul. Cæs.)* cap. LXXX, 3.
2. *Origin.*, XII, 3.

le cri de l'oiseau en question. On devrait écrire *Chahuant.* Dans tout l'Ouest on prononce *Chouan.* Ce mot, donné comme sobriquet aux défenseurs de la religion et de la royauté, a passé dans la langue de l'histoire. — *Sistr* est une racine commune à tous les dialectes néo-celtiques. Le *Siston* de Possidonius [1] ne doit pas se confondre avec le *Sicera* de Ducange, qui viendrait de l'hébreu, d'après Isidore de Séville. Longtemps aussi nos ancêtres ont écrit *sidre* pour *cidre. Coccus* était le gaulois *Kok* latinisé; du manuscrit de la loi salique, où il se lit, il a passé dans notre langue sous la forme *coq.*

Dufeu sera l'origine de notre terme de tonnellerie *douve,* surtout si l'on veut bien faire attention que les Grecs et les Romains ne se servaient que de vases de terre, et que ce sont les Gaulois qui ont inventé l'art du tonnelier [2]. — Si le vocable celtique *Amal* (*l* mouillé) est devenu *Email*, il s'est beaucoup adouci, comme le montrent le latin rustique *Smaltum* et le haut-allemand *Smelze.* — La parenté de *Skarza* (retrancher) et de *Eschars* (avare), en langue d'oïl est manifeste. — *Sten,* en passant par le bas-latin *Stannum*, comme le conjecture M. Pictet [3], a donné naissance à notre terme *étain.* — *Fol*, devenu *Follis*, qui se trouve dans Jean le Diacre [4], nous a valu *fol* et *fou.* — *Forêt* paraît descendre du gaëlique *Foraos*; *Gars* et *Garçon* de *Guarz* (homme, mâle); *Grappe*,

1. Cité par Athénée, IV, 13.
2. Strabon, liv. V, ch. 12.
3. *De l'affinité des lang. celtiq. avec le sanscrit.* 1837.
4. *Vie de saint Grégoire-le-Grand,* IV, 96.

de *Krâp* (prise); *Grève* de *Graé*, comme *Gravier*, de *Graouan*. — *Hanap*, *Hardiz*, *Harink* (Hareng) sont des mots restés tels quels, ou peu altérés. — *Lastr* (Cambrien : *Last*), qui signifiait *cargaison*, à fait *lest*. — *Mann* (panier d'osier), *Mannkein*, ont donné naissance à *Manne* et *Mannequin*, chez lesquels l'orthographe seule a changé. — *Marg*, *Marga* en latin gaulois [1], à conduit à *Margue*, *Marne*. *Nev* en cambrien, *Nem* en gaëlique, se retrouve probablement dans les termes gallo-romains *Nam*, *Nama*, *Namansatio*, qui paraissent rappeler *Nubes* et avoir préparé nos vocables *Nue* et *Nuage*.

Bihan, en vannetais *Bic'han*, n'a-t-il pas quelque analogie avec le provençal *Pitchoun?* Or, Plaute a employé *putitius* pour dire *petit*; Virgile nous apprend, dans une épigramme, que *puer* se disait populairement *putus*. Le P étant la forte du *B*, les Romains envahisseurs ont pu facilement ne voir encore là qu'un seul et même mot et préparer ainsi, de concert avec les Celtes, notre adjectif *petit*.

Comme *Potus*, employé par Fortunat, dans le sens de *Pot* n'est ni grec ni latin, il doit venir, vu les mots néo-celtiques, du gaulois *Pôd*, qui a donné *Pôteô* et devant une voyelle *Pôtev* (Pot-à-eau). — *Râz*, qui veut dire « plein jusqu'aux bords, » nous paraît l'origine du français *Rasade*, surtout nous rappelant que le suffixe *ad*, néo-celtique et gaulois, féminin en néo-celtique.

1. Voir Ducange et Pline l'Ancien, liv. XVII, 4.

n'existe pas en latin. — *Risk* (glissade) pourrait bien, figurément, avoir fait naître notre mot *Risque*. — *Roc'h*, *Roche* et *Rocher*; *Rog*. *Rogue*; *Rost*, *Rôt*, *Rôti*, sont à peine altérés. — *Ruban* est commun à tous les dialectes néo-celtiques; il est donc possible qu'il soit gaulois d'origine. — *Rû*, en passant par *Rua*, qui se trouve pour la première fois avec le sens de *chemin : rua sancti Germani*, dans un capitulaire de 870, n'est-il pas plutôt l'origine de notre mot *Rue* que *Ruga*, qui ne se trouve que dans un document de 1160? — De *Saé* a dû venir *Sagum*, s'il faut en croire Isidore de Séville [1]; d'où *Seie* et *sayon*. — *Sâp* est aussi le point de départ de *Sappinus*, qui se lit dans le *Re rustica* de Caton, et qu'on a traduit par *Bois de sapin*. *Sapaudia*, l'ancien nom de la *Savoie*, est la meilleure preuve à l'appui de cette assertion et témoigne de la nationalité gauloise de ce terme. — *Sarp* a fait *Serpe*; *Souc'h*, *Souche*; *Samm*, *Somme*, aussi bien que *Summa*, si l'on veut se reporter au sens de *réunion* qu'a cette racine celtique. — *Sôt* est devenu *Sottus* en latin barbare. Théodulfe d'Orléans joue déjà sur les mots *Sottus* et *Scotus* [2]. Charles-le-Chauve dit à Scot Erigène : « Quelle distance y a-t-il entre un Scot et un sot? — La largeur de la table. » Ils dînaient ensemble [3]. — Si à *Hét* (désir) nous ajoutons le préfixe gaulois et gaëlique *Sou*, qui veut dire *bien*, n'avons-nous pas l'étymologie de *Souhait*? *Souben*, dérivé de *Souba*

1. *Origines*, XIX, 24.
2. *Carm*. III, 1.
3. Siméon Dunelmensis, dans *Scriptores anglici*, p. 148.

(tremper) peut être considéré comme l'origine de notre mot *soupe*; car le sens primitif du terme français est *trempotte*, et jusqu'au XVIIe, une soupe de vin a signifié une rôtie, le pain et non le liquide. — *Trô* a certains rapports avec *Turia* (faire des ronds); le plus ancien texte valaque est : *Torna, fradre, retorna*, « tourne, frère, retourne [1]. » Ce mot est de l'année 587 de notre ère. Or, on ne voit pas bien d'où les soldats romains auraient pris ce mot, si ce n'est du gaulois, la racine *Trô*, *Tour*, étant très riche en néo-celtique. — Le verbe *Trotare*, qui est dans Ducange, semble aussi se rattacher à la racine celtique *Trot*, d'où nous avons dû faire *Trot* et *Trotter*. — *Truant* (*N* nasal) signifie *Vagabond* chez un barde fort ancien; n'est-ce pas l'origine de ce terme si répandu au moyen âge? — *Gwern* (aulne, arbre) a certainement conduit à notre expression *Verne*, dans le même sens; d'autant plus qu'il y a deux villes à nom gaulois : *Vernodoubron* (des aulnes-eau), et *Doubrovernon* (de l'eau-aulne). *Milwern* (Châteaulin) signifie *mille-aulnes* en bas-breton. — Les vocables, qui nous ont été fournis par les monnaies gauloises, sont surtout des noms propres [2].

Des cent soixante-douze mots, dont nous avons parlé plus haut, et auxquels nous avons fait les emprunts précédents, vingt environ ont passé dans le français plus

1. Théophane V.

2. Cf. *Revue celtique*, n°s 3 et 4 (1871-1872) p. 91. — H. Monin. *Monuments des anciens idiomes gaulois*, p. 240-274, où se trouve une liste fort complète des mots celtiques et français.

moderne. Nous avons déjà reconnu : *Alouette* (alauda), *Braies* (Bracæ), *Sayon* (Sagum), *Char* (carrus), *Bec* (Becco), *Marga* (Marne), *Bruyère* (Brug) *Pot* (Pôt), *Truand* (Truant); ajoutons : *Arepennis*, qui a donné *Arpent*; *Emarcum*, *Marc de raisin*; *Benna*, *Benne*; *Leuca*, *Lieue*; *Betula*, *Bouleau*; *Cervisia*, *Cervoise*; puis : *Balai*, *Bidet*, *Cruche*, *Cormoran*, *Dru*, *Goëland*, *Garrotter*, *Houle*, *Pinson*, *Quai*, *Ruche*, etc...[1] Pour quelques-uns de ces mots, avons-nous dit, le latin servit d'intermédiaire. En effet, les Romains remarquèrent que l'oiseau, connu chez eux sous le nom de *Galerita*, s'appelait chez les Gaulois *Alauda*, de *Alc'houeder*, ils usèrent de ce terme concurremment avec *Galerita*[2]; plus tard, le *roman* en fit *Aloue*, et le français moderne, *Alouette*, en lui appliquant le suffixe des diminutifs, qu'on retrouve dans *cuvette*, de *cuve* ; *amourette*, de *amour* ; *herbette*, de *herbe*. Bien que les Romains eussent *Zythum* pour signifier « une boisson d'orge fermentée, » ils introduisirent dans leur langue le *Cervisia* des Gaulois, d'où *Cervoise* nous est resté[3]. Voilà comment deux langues, qui, dans une haute antiquité, auraient eu la même origine, concouraient alors sans peine à en former une troisième.

1. Cf. F. Edwards, *Recherches sur les lang. celtiq.* 2e partie. *Lexicographie.*

2. Cf. Marcellus Empiricus, c. 29. « Avis galerita quæ gallice *alauda* dicitur. » Et Grég. de Tours, liv. IV. « Avis corydalus, quam *alaudam* vocamus. »

3. Aug. Brachet, *Gramm. hist.* p. 21. — *Dict. Etymol.* XXXIV, et Pline l'Ancien, liv. XXII, c. 25.

Si l'on veut joindre à cette liste les emprunts que le français aurait faits au celtique moderne, on atteindra le chiffre de deux cent trente mots environ, d'après M. de Chevallet [1]. Le nombre est encore plus grand, s'il faut en croire M. F. Edwards [2].

Le latin n'a pas transmis à notre langue ces seules importations celtiques, qui furent nombreuses et souvent préjudiciables à l'idiome des vainqueurs. Par exemple, on trouve dans le bas-latin, *servos* pour *servus*, *suos* pour *suus*, et quelques désinences semblables; or, le nominatif singulier de la deuxième déclinaison gauloise était en *os*, avons-nous dit plus haut [3]. En Italie, l'*s* des mots latins de la deuxième déclinaison a disparu; il [4] s'est conservé en France; n'est-ce pas grâce à l'influence du celtique? L'accusatif des noms gaulois en *o* était *on*, forme qui subsiste dans *mon*, *ton*, *son*, et se remarque dans le bas-latin; *tomolon* pour *tumulum* [5]. Du reste, les inscriptions gallo-romaines, notamment celles d'Arles (avenue des *Alys-Camps*), révèlent la présence d'un *o* à la place d'un *u*, dans les accusatifs masculins du singulier, les nominatifs et accusatifs neutres du singulier. C'est encore un peu dans le Midi [6] la prononciation usitée : Per Domi*nom* nos*trom*,

1. *Origine de la lang. franc.* (1850) t. I, p. 51. — Cf. Ampère, *Hist. de la format. de la lang. franc.* (1871) p. 322-330.

2. *Recherches sur les lang. celtiq.* 2e partie, *Lexicographie*.

3. P. 6.

4. Selon l'*Académie*, tous les noms des *lettres* sont masculins.

5. Cf. d'Arbois de Jubainville, *Déclinaison du bas-latin*.

6. Surtout dans les églises de Nîmes.

Je*som*-Chris*tom*. Tous les sons simples du français se retrouvent dans le celtique, et tous ceux du celtique, à l'exception d'un seul (le *ch* ou le *x*), sont aussi dans notre langue; l'*u* et l'*é* très ouvert, l'*e* muet, si rare partout ailleurs, le *j* pur, que nous constaterons plus tard, et inconnu à toute l'Europe, les deux sons mouillés du *l* et du *n* (Bata*ille*, di*gn*ité) sont communs à la langue française et à l'idiome celtique.

Cet héritage s'étend même aux procédés généraux de l'élocution, à l'esprit grammatical, c'est-à-dire à ce qu'il y a de plus intime et de plus ineffaçable dans un peuple. Aussi, l'usage de l'article, qui n'existe pas en latin, et qui ne peut pas nous venir des Grecs, comme nous le démontrerons, nous viendrait, non pas du celtique, où il n'existe pas, mais des plus anciens bardes et des premiers textes irlandais [1]. La construction analytique et directe, qui est le trait caractéristique du français, est la seule usitée dans l'ancien gaulois. Dans les deux langues, le passif est rendu par le participe et l'auxiliaire *être;* toutes deux expriment deux fois la négation, et en séparent les éléments par le verbe (*né — ket — ne — pas*). L'esprit celtique se remarque encore dans quelques-uns de nos idiotismes; ainsi le verbe *faire*, suivi d'un infinitif; *faire bâtir*, tournure si française, appartient à la langue des Bretons. Ils disaient avant nous : *allez voir*, *aimer à partir*, *savoir chanter;* ils construisaient, comme nous, les pronoms personnels régimes d'un verbe : *Il me*

1. Le mot dont nous avons fait notre article est d'origine latine (*Ille, Illa*...)

connaît, je vous rencontre [1]. C'est à eux que nous avons emprunté *soixante-dix*, *quatre-vingts*, *quatre vingt-dix*. Nous disions autrefois *six-vingts* pour *cent-vingt*. Les Bretons ont poussé plus loin ce système, car ils disent *deux-vingts* pour *quarante*, *trois-vingt-dix* pour *soixante-dix*, *sept-vingts* pour *cent quarante*. De plus, quand nous nous servons des locutions *beau-père*, *belle-mère*, *beau-fils*, *belle-fille*, *beau-frère*, *belle-sœur* pour désigner nos proches par alliance, nous traduisons des mots celtiques. Les noms vulgaires d'une foule d'animaux, tels que *loup-cervier*, *veau-marin*, *chien-de-mer*, *œil-de-chat*, etc... sont formés chez nous d'après l'usage breton[2].

Quelque nombreuses que soient ces importations celtiques, venues directement ou transmises par le latin, elles ne sont certes pas comparables avec l'invasion des vocables et des tournures de la langue romaine, qui refoula le celtique jusque dans la presqu'île armoricaine.

§ II. — ÉLÉMENT LATIN.

Vers l'an 600 avant Jésus-Christ, des Ioniens de Phocée débarquèrent à l'embouchure du Rhône et fondèrent, sur les côtes de la Méditerranée, la ville de *Massilia* (Marseille) [3]. Cet événement de mince importance devait aboutir, cinq siècles plus tard, à l'asservissement des Gaules. En effet, Marseille, devenue de bonne heure

1. J. Demogeot, *Hist. de la litt. franc.*, p. 5 et 6.
2. H. Monin, *Monuments des anciens idiomes gaulois*, p. 274.
3. E. Egger, *De l'Hellénisme en France*, t. I, p. 24.

l'alliée des Romains, qui tous la célèbrent à l'envi [1], les avait appelés à son secours contre les Ligures, dès l'année 153. Depuis ce jour, la voie fut ouverte, et, au siècle suivant, quand César reçut le gouvernement de la Gaule Cisalpine et de l'Illyrie, auxquelles le Sénat ajouta la Gaule Chevelue (*Gallia comata*), les légions s'élancèrent à la conquête de ce pays, où les attiraient la gloire, le charme de la nouveauté et surtout l'appât des richesses [2]. Les Gaulois résistèrent longtemps. César fit neuf expéditions consécutives contre nos vaillants ancêtres (59 — 51 av. J.-C.) [3], il dut employer le fer et la flamme pour mettre enfin la Gaule à ses pieds. Quand Vercingétorix eut reconnu sa défaite, livré ses armes et sa personne sur le plateau d'Alésia, il ne restait plus aux vainqueurs qu'à *administrer* leur conquête [4].

Administrer une conquête, c'était pour les Romains employer deux moyens de la conserver : d'abord entourer la nation conquise de légions placées à la frontière ; ensuite établir à l'intérieur une administration énergique, afin de réduire vite à néant toutes les résistances locales. C'est ce qu'on fit en Gaule, comme partout ; et, en quelques années, la fusion des vaincus et des vainqueurs était presque accomplie [5]. Les Gaulois s'étaient vu suc-

1. Cf. Cæsar, *De Bello Gallico,* lib. I, c. 29, VI, 14, V, 43. — Cicero, *Pro Flacco*, c. 26 ; *De Repub.* I, 27, 28. Tacitus, *Agricola,* cap. IV. — Aug. Brachet, *Gramm. hist.* introduct. p. 15.

2. Dézobry et Bachelet, *Dict. d'Hist.* Art. *César.*

3. E. Dumont, *Hist. Rom.* t. II, p. 80 et suiv.

4. *Ibid.* p. 107 et 108.

5. Aug. Brachet, *Gramm. nist.* introduct. p. 16.

cessivement imposer toutes les institutions romaines [1]; ils avaient dû, pour ainsi dire renoncer à leur propre langue, pour parler tant bien que mal celle des Romains; ils résistèrent quelque temps; mais, quand Sacrovir, Florus, Civilis, Sabinus eurent succombé, les chefs du pays, rassemblés à Reims, confessèrent leur impuissance [2]. Les fonctionnaires, en rapport d'abord avec l'aristocratie locale, firent pénétrer le latin dans les classes élevées; puis, les marchands ne voulant pas laisser péricliter leur commerce, finirent par balbutier quelques mots latins; bientôt enfin la majeure partie de la population gauloise parla l'idiome des légions victorieuses. Cirques, thermes, théâtres, écoles, concours poétiques, fêtes populaires, voies nouvelles, honneurs accordés aux habitants, rien ne fut épargné pour attirer, pour éblouir [3]. Tacite nous montre jusqu'à quel point la langue et la civilisation des Romains gagnaient les plus récalcitrants, puisque, selon lui [4], Vespasien déjà pouvait dire aux Trévires et aux Lingons : « De quoi vous plaignez-vous? Vous êtes nos égaux, vous gouvernez, comme nous, l'empire, commandez ses légions! »

Sous les empereurs du IIe siècle, Rome, plus sensible aux beaux-arts et aux belles-lettres, couvrit la Gaule de monuments, dont on admire encore les vestiges, et favorisa dans les principales villes une culture littéraire en

1. De Chevallet, *Origine et formation de la lang. franc.*, t. I, prolégomènes, p. 12.
2. Tacite, *Histoires*, liv. IV, chap. 69.
3. C. Aubertin, *Orig. de la lang. et de la poésie franc.*, t. I, p. 19.
4. Tacite, *Hist.* liv. IV, ch. 73 et 74. — *Agricola*, ch. 21.

harmonie avec ses projets : les rhéteurs, les grammairiens grecs et latins affluèrent à Lyon, à Bordeaux et à Autun, qu'on appelait « la Rome Celtique » ; Trèves, Reims, Besançon eurent des écoles restées célèbres [1]. Celles-ci avaient obtenu une telle réputation que les empereurs y envoyèrent leurs enfants. Non-seulement l'aristocratie du pays apprit le latin dans ses relations avec les hauts fonctionnaires de Rome; mais encore, comme l'ambition a toujours été le premier mobile des hommes, et que déjà, dans ces temps-là, les gens riches de la Gaule soumise aux Romains voulaient arriver aux fonctions publiques et obtenir de hauts emplois, ils adoptèrent le latin littéraire et s'exercèrent à l'éloquence romaine dans les écoles qu'on venait d'ouvrir.

Le IIIe siècle, qui fut presque pour l'empire romain un siècle littéraire, eut son contre-coup en Gaule. Rome y envoyait ses soldats et ses fonctionnaires toujours plus nombreux. La Cour même se transporta sur les frontières, et y fut suivie de ces écrivains faméliques, toujours à la solde des Grands. Le latin et la littérature romaine n'en furent que plus prospères et le vieux gaulois se vit presque étouffé par la langue de plus en plus envahissante des conquérants. C'est le temps des Domitius Afer, des Marcus Aper, des Varron d'Atax, des Favorinus, des Fronton, des Eumène, des Pacatus et le commencement du spirituel Ausone. Sans doute l'élévation de la pensée manque à ces écrivains, plus ingénieux que

1. Cf. Ampère, *Hist. litt.* t. I, p. 193-270. — C. Aubertin, *Opere citato*, t. I, p. 20 et suiv.

profonds; mais on trouve dans leurs œuvres un reflet de cette civilisation brillante et corrompue à la fois, propagée par Rome dans les Gaules, et qui fit un contraste si frappant avec la rude simplicité naturelle aux Gaulois.

Cependant, la Gaule souffrait du mal que faisait cet empire universel : la fiscalité impériale devenait plus exigeante, à mesure que les provinces dépeuplées étaient moins capables de la satisfaire. « Les forces manquaient aux laboureurs, les champs restaient en jachère et les cultures se changeaient en forêts [1]. » Alors les campagnards, désespérés par la misère, coururent aux armes, et formèrent sous le nom de *Bagaudes*, des troupes de vagabonds qui brûlaient et pillaient tout sur leur passage. L'empereur Maximien écrasa ces malheureux, mais le massacre augmenta encore la solitude. Le peuple maudissait cette puissance romaine, qui ne manifestait plus son action que par des ruines légales. Il cherchait avec anxiété d'où lui viendraient le salut et la vengeance. L'un lui fut donné par la religion du Christ, si propre à consoler ceux qui souffrent; l'invasion des Germains lui apporta l'autre.

A mesure que les peuplades gauloises cherchaient un soulagement au pied des autels et se convertissaient à la foi nouvelle, elles adoptaient la liturgie pour la forme comme pour le fond; et il faut reconnaître que la religion chrétienne initiait les campagnes à la langue de Rome en

1. Lactance, *De moribus persecutorum*, ch. VII et XXIII.

même temps qu'aux mystères qu'elle prêchait. Il est clair que le latin, parlé par le peuple gaulois était loin de ressembler à celui de Cicéron; mais le talent ne tarda pas à venir en aide à l'idiome dégénéré. « Lactance, en 317, compose à Trèves ses *Institutions divines*; saint Paulin, le disciple et l'ami d'Ausone, cultive la littérature profane; saint Sévère, biographe de saint Martin, crée la légende sacrée. L'Eglise a aussi des fondateurs d'Ordres de la valeur de saint Martin et de Cassien; elle a des théologiens, des prédicateurs, des polémistes, dont les noms font en même temps l'honneur des lettres [1]. » L'Eglise était devenue l'auxiliaire de l'école, et le prédicateur continuait dans la chaire chrétienne l'œuvre du rhéteur païen. Rien donc d'étonnant que Sidoine Apollinaire, au siècle suivant, prêche en latin dans son diocèse de Clermont; que saint Hilaire corresponde en latin, même avec des dames; que plus tard Fortunat, évêque de Poitiers, bel esprit, écrive le latin pour les beaux-esprits, ou du moins pour ceux qui ont la prétention de le paraître, comme le pédant Chilpéric [2]. Quelques auteurs de ce temps tiennent cependant la plume pour être lus et compris du vulgaire, entre autres Grégoire de Tours. Elevé dans les écoles religieuses, il y apprit à comprendre le latin, mais sans en étudier les règles ni la syntaxe. S'il lit et parle la langue des Romains, il a lu aussi les Ecritures et les Pères de l'Eglise; il parle le

1. C. Aubertin, *Orig. de la lang. et de la poés. franc.*, t. I. p. 23.
2. Fortunat, lib. IX. *Ad Chilpericum regem.* (*Hist. Franc. script.* t. II, p. 520.)

latin des évêques de Neustrie et d'Austrasie. C'est un Père de l'Eglise barbare.

Les mêmes faits se passèrent en Espagne, en Afrique, en Illyrie, et l'on peut dire qu'il n'y eut bientôt plus, dans l'Europe méridionale, qu'un seul peuple, c'était le peuple romain, le peuple roi, « *Hunc populum late regem, belloque superbum* [1]. »

Pour exprimer cette assimilation des races dans une patrie gigantesque et commune, on créa, vers la fin du IV[e] siècle, un mot nouveau : *Romania* fut le synonyme d'*imperium romanum*, en opposition à *Barbaria*, qui désignait le monde flottant et remuant des *Barbares*, cantonnés sur les frontières de l'empire, quand ils ne parvenaient pas à l'envahir par quelque endroit [2].

Hâtons-nous de dire que si le français, comme les autres langues romanes, s'est formé du latin, ce n'est pas du latin classique, mais plutôt du latin vulgaire, de celui qui s'appelait *lingua romana* [3]. Importée par les fonctionnaires, les commerçants, les colons et les soldats, la *lingua romana* ne ressemblait pas plus à la langue de Virgile et de Cicéron, appelée *lingua nobilis*, que le français enseigné par nos soldats aux Arabes d'Algérie ressemble à la belle langue des Bossuet, des Fénelon, des Rousseau et des Chateaubriand; on peut même dire

1. Virgile, *Enéide*, liv. I, v, 25.

2. Voir le savant recueil fondé sous le titre de *Romania* par MM. Paul Meyer et Gaston Paris, n° de janvier 1872. — Cf. C. Aubertin, *Orig. de la lang. et de la poés. fr.*, t. I, p. 27.

3. Léon Gautier, *la Chanson de Roland*, 7[e] édit. p. 451.

qu'elle lui ressemblait moins encore, car les différences syntaxiques étaient plus considérables.

Si toute langue est une à son origine, elle ne tarde pas à se séparer en deux courants, d'après les habitudes des deux classes bien tranchées qui la parlent : de même un cours d'eau, qu'un obstacle arrête dans sa marche, se bifurque pour suivre deux directions différentes, en rapport avec les dispositions du sol. La langue latine fut, comme toutes les autres, soumise à cette loi. Depuis les Guerres Puniques, on pouvait distinguer à Rome la langue de la bonne société et des lettrés, d'une part, *lingua nobilis*, avons-nous dit, ou encore *sermo patricius ;* et de l'autre, la langue du vulgaire, *lingua romana*, ou *vulgaris*, ou encore *sermo plebeius*. Après la ruine de Corinthe et la réduction de la Grèce en province romaine (146 av. J.-C.), quand le temps fut venu où « la Grèce vaincue vainquit à son tour son brutal vainqueur[1], » la différence fut encore plus sensible, car l'importation des mœurs grecques parmi les patriciens eut pour conséquence l'introduction dans la langue d'une foule de vocables essentiellement grecs : *philosophia, geographia*, *amphitheatrum*, *hippodromus*, *hexameter*, *ephippium* etc... ; [2] et, ne l'oublions pas, il en fut du grec comme du celtique, c'est par l'intermédiaire du latin que la civilisation grecque se fit surtout sentir en Gaule. En effet, cette civilisation eut sa vie à part jusqu'au mo-

1. Horace, *Epit.* liv. II, épit. I, v. 156.
2. Cf. Aug. Brachet, *Gramm. hist.* introd. p. 18.

ment où la Gaule fut devenue toute romaine; après la conquête seulement, nous voyons les sciences et les arts grecs se répandre dans les provinces gauloises, comme ils avaient prévalu à Rome, et la langue expressive de la littérature en suivit la destinée.

Sans même aller jusqu'aux termes de provenance grecque, le vocabulaire de la *langue vulgaire* (*lingua romana*) était loin de ressembler à celui de la langue des poètes et des orateurs, parlée par les patriciens. Tandis que ceux-ci disaient : *Verberare*, *osculari*, *iter*, *verti*, *urbs*, *os*, *jus*, *edere*, *ignis*, *aula*, *equus* et *hebdoma*, le peuple se servait de : *battuere, basiare*, *viaticus*, *tornare, villa*, *bucca*, *directus*, *manducare*, *focus*, *curtis*, *caballus* et *septimana* [1].

Ce fut naturellement ce latin vulgaire que les soldats de César, et les Romains qui les suivirent, importèrent en Gaule. Après un siècle, il avait en partie supplanté le celtique. La force, l'intérêt, l'instinct d'imitation, enfin la mobilité d'esprit [2], naturelle à nos ancêtres, et cet amour du changement que leur reconnaissait César [3], tout dut contribuer à faire adopter au peuple gaulois la langue des vainqueurs.

Mais, dans sa victoire même, elle trouvait la corruption; elle allait se dénaturant, car le peuple l'altérait par l'usage. Il est curieux de voir déjà apparaître le *roman*

1. Aug. Brachet, *Gramm. hist.* introd. p. 27. — Cf. Léon Gautier, *Chanson de Roland,* 7e édit. p. 452.

2. Cæsar, *De Bello Gallico,* VII, 22.

3. *Ibid.* IV, 5.

français dans le latin de ce temps, chez les orateurs et les écrivains même les plus distingués. Parcourons les œuvres de Sidoine Apollinaire, par exemple. Parfois il transforme, comme nous avons l'habitude de le faire, l'adjectif en substantif : *Purpurens*, *Purpuratus*, l'homme revêtu de la pourpre, l'Empereur. (*Epist.* I, xi.) — *Palmata*, la Trabée, la toge consulaire, (*Epist.* VII, vi, *et passim*). — *Laboriosus*, un malheureux, (*Epist.* I, xi.) — *Præruptum*, un précipice, (*Epist.* I, iv.) — Il emploie fréquemment le nom abstrait pour le concret, usage déjà remarquable dans Tacite (*Hist.* II, xcv. — I, ii. — *Ann.* XII, xx.) et en général dans les écrivains postérieurs à Auguste : *Sic « invidiam Tiberianam pressit universitatis amore Germanicus. »* (*Epist.* II, xiii.) — « *Mihi fraternitatique istic sitæ pagina tua veluti polo lapsa reputabitur.* » (*Epist.* VI, xi.) — Le génitif marque la qualité : *Vir litterarum*, un homme de lettres, (*Epist.* IV, xv.) *Vir charitatis*, comme nous disons : Une dame de charité (*Ibid.*) — Le neutre de l'adjectif interrogatif composé *Ecquis* perd sa signification classique : *y a-t-il quelqu'un*, ou *quelque chose qui?* pour devenir une sorte d'exclamation ou d'interrogation : *Ecquid? nunquam ne respectu movebere familiaritatis antiquæ, ut tandem etc...* (*Epist.* III, x.) Une des tendances les plus remarquables de la langue de Sidoine Apollinaire est de remplacer les désinences par des prépositions, c'est-à-dire de convertir insensiblement la langue synthétique des Latins en la langue analytique des Français : *De* est mis pour le génitif (*Epist.* IV, iii); (II, i); *Pro*

pour le datif d'*avantage* (*Carm.* XVIII, CIV.) *Satis* se substitue à *Nimis*, comme chez nous, (*Epist.* II, VI.); (III, XI.) L'innovation la plus importante de cet écrivain, c'est la propension à remplacer par *quia* et *quod*, suivis du subjonctif ou de l'indicatif, la proposition complémentaire infinitive. (Voir *Epist.* I. I; II. III; IX, XII.)[1] Lactance, Tertullien et saint Jérôme offraient déjà bon nombre d'exemples du même genre[2].

Cette dégénérescence du latin classique dans la bouche et sous la plume des gens instruits n'est cependant pas comparable à celle qui se révélait dans le langage des rues et des campagnes, tant ce latin différait de celui de Sidoine, d'Ausone, de saint Hilaire et de Fortunat[3]! C'était même une langue si éloignée du latin littéraire de ce temps que, dans une lettre adressée au chapitre métropolitain de Metz, le pape Innocent III se plaint « de l'ardeur d'une multitude de laïques et de femmes, qui se sont laissé entraîner par un zèle immodéré pour les Ecritures et se sont fait translater en langage français (*in gallico sermone*) les évangiles et les épitres[4]. » Tout porte à croire que ce qui se passait à Metz n'était pas un fait isolé, et qu'à partir de ce moment les commentaires et les traductions se faisaient dans la nouvelle langue populaire. Ce vil jargon, employé par la foule,

1. Cf. pour plus de détails, la belle édition de *Sidoine Apollinaire* par M. E. Baret, p. 107 et suiv. (Paris, E. Thorin, 1878).

2. Cf. E. Egger, *Not. élém. de gramm. comp.* édit. de 1852, p. 67.

3. Cf. Clairin, *Thèse sur le génitif et la prép.* DE, p. 143 et suiv. (Paris, 1879).

4. Fr. Wey, *Révolut. du lang. franc.*, p. 48.

s'éleva vite au rang de langue écrite et littéraire, mais avant d'obtenir cet honneur, il s'imposait comme une impérieuse nécessité. Dès le milieu du VIIe siècle, saint Mummolin devient successeur de saint Eloi parce qu'il parle facilement la langue romaine (*romana*). Les décisions des conciles de Tours (813) et de Mayence (847) ordonnent aux évêques de traduire les homélies en langue romane rustique, pour qu'elles soient plus à la portée de tous [1]. L'épitaphe de l'abbé Notger, mort en 998, rappelle qu'il enseignait le peuple en langue vulgaire et les clercs en latin [2]. L'évêque de Verdun, Haimon, parle en langue romane (*gallice*) au synode de Mousson [3]. Hugues Capet ne comprenait pas le latin. Enfin, cette langue est devenue la seule usitée dans les relations de la vie.

Toutes ces causes de décadence avaient donc formé, pendant cette période historique, un nouveau langage, qui n'était déjà plus la langue vulgaire de Rome, tout en conservant la constitution de la langue romaine. Le latin, dit très finement M. Aubertin [4], « formait les cadres de cette nouvelle armée. » En un mot, le *bas-latin* remplace le latin *vulgaire* de l'ancienne Rome.

Pour résumer ces détails, la langue latine, subdivisée, vers le second siècle av. J.-C., en latin pur, dit *classique*, et en latin *vulgaire*, fait surtout pénétrer ce der-

1. Labbe, *Concil.* t. IX, p. 351.
2. D. Bouquet, t. X, p. 286, cité par M. Clairin, *Thèse sur le génitif latin et la prép.* DE, p. 175 (Paris, 1880).
3. Labbe, *Concil.* t. IX, p. 747.
4. *Orig. de la lang. et de la poés. franc.*, t. I, p. 87.

nier dans les Gaules, du moins dans le peuple et les campagnes, à la suite des armées de César. Ce latin vulgaire va s'altérant et se décomposant jusqu'aux ve et vi^e^ siècles environ; après quoi, il cède la place à un autre idiome, né de lui-même, quand il s'est élevé au rang de langue écrite, sous le nom de *bas-latin*. Cette nouvelle langue parlée, corrompue chaque jour davantage par des importations étrangères et des tournures populaires et rustiques, a reçu le nom de *latin rustique*.

Il n'est pas facile de suivre la décomposition de la langue latine régulière à travers le *bas-latin*, ni celle de la langue vulgaire à travers le *latin-rustique*, parce que les monuments authentiques en sont rares. Nous n'avons que les *Suscriptions*, les *Formules* et les *Chartes*, ainsi que les *Diplômes*; encore ne peut-on pas s'autoriser beaucoup des premières, tant l'épigraphie du temps révèle l'ignorance des ouvriers! Quant aux *Formules*, on ne sait qui les a rédigées; en outre le texte ne donne qu'une idée très imparfaite du langage essentiellement mobile et changeant du peuple. Même inconvénient pour les *Chartes*. C'est toutefois à ces sources qu'il faut puiser, puisque ce sont les seules preuves écrites qui nous restent de la littérature et du langage de ce temps-là [1].

1. On pourra consulter particulièrement avec fruit P. Meyer, *Textes en bas-latin* (Paris, 1874). — *Vie de sainte Euphrosyne*, publiée par M. Boucherie (*Revue des lang. rom.* 1871). Ronsch *Itala und Vulgata*, 1 vol. in-8° (Marburg, 1875). Le Blant (*Inscript. chrét. de la Gaule*, 2 vol. in-4° Paris, Thorin, 1856-58). — De Rozière, *Recueil général des formules usitées dans l'empire des Francs, du* v^e^ *au* x^e^ *siècle* (Paris, Thorin, 3 vol. in-8° 1859 — 71).

C'est du *bas-latin*, tout vicié qu'il est, c'est surtout du *latin-rustique*, d'un usage général en Gaule, que petit à petit s'est dégagée la langue *romane*, pour devenir d'abord la langue de nos Trouvères, puis celle de nos Chroniqueurs [1]; pour jeter un si vif éclat lors de la Renaissance, et s'épanouir enfin, au XVIIe siècle, dans l'immortel langage d'un Pascal, d'un Bossuet, d'un Fénelon, d'un Corneille, d'un Molière et d'un Racine! L'histoire naturelle nous apprend que le papillon a commencé par ramper sur la terre, sous la forme repoussante d'une bête immonde; plus tard, la chenille est devenue chrysalide; enfin, de cette nouvelle enveloppe, s'est envolé, diaphane et léger, ce gracieux papillon, qu'un poëte moderne appelait « une fleur aéienne. »

Sur ces entrefaites, les Barbares du nord et de l'est s'étaient jetés sur l'empire romain, et particulièrement sur la Gaule, comme « pour venger l'univers vaincu [2]. » Ces invasions eurent pour l'état politique et linguistique du pays qui nous occupe des conséquences sérieuses, qu'il nous reste à examiner.

§ III. — ÉLÉMENT TUDESQUE OU GERMANIQUE.

A partir de 406, ce n'est, pendant plus de quarante ans, qu'un flot de peuples germains, plus ou moins civilisés, qui envahissent la Gaule : les uns, pour s'arrêter

1. Cf. Aug. Brachet, *Gramm. hist.* introduct. (Remarq.) p. 27.
2. Juvénal, *Satire* VI, v. 293.

aux Pyrénées ; les autres, pour passer en Italie ; ceux-ci, pour se fixer dans l'est ; ceux-là, pour s'établir dans l'ouest. Le monument que César avait élevé cinq siècles auparavant venait d'être emporté, et avec lui, l'administration, la justice, les lettres avaient disparu. Le latin littéraire de la Gaule périt en même temps que les grandes causes qu'il servait ; le latin vulgaire s'accrut alors de tout ce que venait de perdre l'idiome littéraire. Celui-ci, dit M. Paul Meyer, « confiné désormais dans le domaine des savants et qui n'aura aucune influence sur la formation des langues modernes, se perpétuera par la scolastique du moyen âge, et retrouvera au XVIe siècle comme une sorte de résurrection artificielle. » Mais la langue du peuple, des marchands et des paysans resta la langue officielle, même pour les Barbares, puisque les lois germaniques furent rédigées en latin. Il faut reconnaître toutefois qu'au nord de la Loire, au siége de la puissance des Francks, le tudesque ne se soumit pas aussi facilement à la langue du pays, c'est-à-dire à la *lingua romana*. « Les deux langues et les deux races, tout en exerçant l'une sur l'autre une influence sensible, se tinrent à distance et ne se pénétrèrent pas [1]. »

Tel est l'état linguistique de la Gaule à la fin du VIe siècle. La différence des mœurs et des idiomes est si profonde que, dans les *Récits mérovingiens* d'Augustin Thierry [2], on voit un prêtre mené en prison par une escorte tudesque et insulté par la population gallo-ro-

1. C. Aubertin, *Origines de la lang. et de la poés. franc.*, t. I, p. 40.
. Le 5e récit, t. I, p. 258.

maine : on l'injurie en latin, et ses gardes n'y comprennent rien ; lui, qui sait les deux langues, traduit en tudesque les injures pour obtenir des gardes qu'on le fasse respecter. — Du VIIe au Xe siècle, le nombre des Barbares, réfractaires à la langue des Gallo-Romains, alla en diminuant dans le nord de la Gaule, jusqu'au jour où l'avénement de Hugues Capet et la formation du royaume de *France* rejetèrent au delà du Rhin une partie de ce qu'il y avait encore de Germains parlant tudesque sur notre sol.

Comme ceux-ci avaient été pendant plus de cinq siècles maîtres chez nous, leur langue y avait jeté de profondes racines et avait dû laisser des traces, que nous allons rechercher.

Quand les Barbares avaient écrit ou parlé la *lingua romana*, ils avaient, comme autrefois les Celtes, donné aux mots de leur langue une forme et une désinence latines. Les *Récits mérovingiens* nous donnent un exemple de ce fait [1]. Le biographe de sainte Radegonde, femme de Clotaire Ier, morte en 587, dit qu'une fois convertie, la reine fit don aux autels de ses ornements et de ses parures : « *Regina, ut sermone loquar barbaro, scafionem, camisas, manicas, coffeas sancto tradidit altari.* » Le nombre de mots tudesques ainsi répandus dans le latin populaire, et qui ont passé au moyen âge, est de 700 environ, selon M. de Chevallet [2], de 900, selon M. Brachet [3].

1. T. I, p. 275.
2. *Origine de la lang. franc.*, t. I, Prolégomènes.
3. *Dictionnaire étymologique*, p. XXXVIII.

Il ne faut voir là qu'une conséquence nécessaire des faits politiques qui s'accomplirent. Comment, en effet, traduire en latin des idées telles que celles de *Vassal*, *Alleu*, *Ban*, *Mall*, *Fief*, etc... Quand les Barbares remplacèrent l'administration monarchique, militaire et centralisatrice de l'empire romain par le régime tout féodal des tribus germaniques, ils introduisirent forcément dans la langue latine les termes propres aux nouvelles institutions, mais avec des désinences latines; c'est ainsi que *Mall*, *Alôd*, *Skepeno*, *Marahscalh*, *Siniscalh*, devinrent, *Mallum*, *Alodium*, *Skabinus*, *Mariscallus*, *Siniscalcus*, et, quelques siècles après, passant en français, comme les autres vocables latins, ils donnèrent *Mall*, *Alleu*, *Echevin*, *Maréchal*, *Sénéchal*, etc...

On peut reconnaître trois couches successives dans les importations de mots, dues aux invasions barbares : 1° les mots tudesques, introduits dans la langue latine avant l'invasion par les Barbares enrôlés comme soldats romains; par exemple, *Burgus*, qu'on trouve dans Végèce avec le sens « d'ouvrage fortifié [1], » et qui est la reproduction du germain *Burg* ; 2° les termes de guerre, de droit féodal, etc ...que les Francks, les Goths et les Burgondes apportèrent en Gaule; 3° un grand nombre de termes de marine, importés au xe siècle par les Normands. Voilà pourquoi ces mots représentent des catégories d'idées fort diverses.

1. *De Re militari* « castellum parvum quod *burgum* vocant. »

Termes militaires.

Arroi (appareil) de *ad,* prép. lat. *à* et *reit*, prêt, préparé.

Beffroi (tour du haut de laquelle on sonne l'alarme) du moyen haut allemand *Bervrit*, *Berfredus* dans Ducange ; anc. : *Berfroi.*

Bouclier (partie de l'armure défensive des anciens), racine germanique *Buckel* (bosse), latinisée sous la forme *bucula*, d'où est dérivé *bucularius*, *bouclier.*

Boulevard, de *Bollwerk* (fortification).

Brand (épée) ; c'est le mot allemand qui a disparu de notre langue ; nous en avons fait et conservé *Brandir.*

Bricole (sorte de catapulte) du radical tudesque *Brech*, ou de l'allemand *Sprengen.*

Butin (objets pris à l'ennemi), du moyen haut allemand *Buten.*

Briser (casser, rompre), de l'ancien haut allemand *Bristan.*

Cible (sorte de disque servant de but), tudesque *Sciba.*

Dard (javelot) de l'anglo-saxon *Darath*, tud. *Tart.*

Epier (faire le guet), de l'ancien haut allemand *Spehen.*

Estoc (bâton), de l'allemand *Stock.*

Etape (primitivement *pieu*), de l'allemand *Stapel.*

Fanon (petit étendard), anc. haut allemand *Fanhe.*

Flèche (tige lancée par l'arc), de l'allemand *Pfeil.*

Guerre (lutte de peuple à peuple), anc. h. all. *Werra*.

Hallebarde (arme d'hast), de *Helmbarte*.

Haubert (sorte d'ancienne cuirasse), de *Hals* et de *Bergen*.

Heaume (casque), de *Helm* en allemand.

Héraut (officier chargé des publications), anc. h. all. *Hariowalt*.

Hère (autrefois armée), rac. tud. *Her*. — Dans le sens moderne, il paraît venir de l'allemand *Herr* (maître, seigneur).

Pertuisane (ancienne arme d'hast), d'un mot suédois *Bardisan*, rac. tud. *Bart* (hache).

Rapière (épée longue), de l'allemand *Rappen*, (arracher).

Rese (anciennement expédition militaire), all. *Reise*, (voyage).

Sac (pillage complet d'une ville), anc. haut all. *Scah*.

Targe (sorte d'ancien bouclier), scandinave *Targa*.

Trève (suspension d'armes), à l'origine *Trive* (sécurité), tudesque *Trowetha*, (traité, pacte, accord.)

Termes de marine.

Amarre (câble servant à tenir un vaisseau), de *a* et *maaren*, rac. tud. *marrian*.

Avarie (dommage arrivé à un navire), de *Haferei* (droit d'ancrage.)

Babord (côté gauche d'un navire), du tudesque *Back bord*.

Bateau (barque de rivière), de l'anglo-saxon *Bat.*

Beaupré (mât de l'avant), du tudesque *Bugspriet.*

Cale (fond d'un navire), du germain *Keil.*

Cingler (faire voile dans telle direction), de l'allemand *Segeln.*

Crique (anfractuosité), du tudesque *Kreek.*

Digue (levée de terre), de l'allemand *Dick.*

Esquif (canot, barque), du germain *Schiff.*

Fret, et le verbe *Fréter* (action de louer un vaisseau), *Fracht.*

Hisser (élever un objet, quel qu'il soit), de *Hissen.*

Louvoyer (porter le cap de côté et d'autre), de *Loveren.*

Pilote (marin des côtes), du holl. *Piloot.*

Rade (étendue de mer enfermée dans les terres), *Reede.*

Tillac (pont d'un vaisseau), d'une racine germanique *Thil* [1].

Vague (masse d'eau, surtout de la mer), de l'all. *Woge.*

Varech (nom collectif de tous les débris de la mer,) all. *Wrack.*

Institutions pelitiques.

Alleu (bien héréditaire), du germ. *Allod*, gal.-rom. *Allodium.*

1. Selon Diez.

Ban (proclamation), du germ. *Bann*, gal.-rom. *Bannum*.

Echevin (magistrat municipal), germ. *Skepino*, B. L. *Skepinus*.

Fief (domaine noble), tud. : *Fihu*, B. L. *Feudum*.

Gabelle (ancien impôt sur le sel), all. *Gaffel*, B. L. *Gablum*.

Garant (celui ou celle qui répond de son fait ou du fait d'autrui), du germain *Warand* et *Warend*, d'où les Gallo-Romains ont fait *Warens*.

Marquis (seigneur préposé aux marches ou frontières), de l'allemand *Marck*, devenu en bas-latin : *Marchensis*.

Maréchal (titre de divers officiers préposés à la cavalerie), de l'ancien haut allemand *Marah*, d'où le bas-latin : *Marescalcus*.

Sénéchal (chef de la justice et, en certain cas, de la noblesse), des racines germaniques *Sini* et *Skalks*, devenues en bas-latin : *Siniscalcus*, d'où *Sénéchal*, en passant par les formes *senechaus* et *seneschal*.

Noms des quatre points cardinaux.

Nord (la partie du monde qui répond à l'étoile polaire), venu directement de l'allemand.

Est (celui des quatre points cardinaux qui est du côté du soleil levant), de *Ost* en allemand, anglais *East*.

Sud (la partie du monde opposée au Nord), al. *Süd*.

Ouest (la partie du monde qui est au soleil couchant), all. *West.*

Règne animal.

Biche (la femelle du cerf), de la racine tudesque *Betze.*

lir (le *Bée* mâle de la brebis), selon Diez, la racine saxonne *Bell* a donné le bas-latin *Bella* (clochette), et de cet instrument pendu au cou de l'animal serait venu le nom de l'animal même.

Ecrevisse (de la famille des crustacés, animal qui vit dans l'eau), anc. haut all. *Schrepiz*, all. *Krebs.*

Epervier (oiseau de proie dont on se sert dans la fauconnerie), all. *Sperting.*

Marsouin (cétacé du genre des Dauphins), *Meerschwein.*

Renard (quadrupède carnassier du genre du chien), *Reginhart.*

Régne végétal.

Framboise (fruit du framboisier), R. T *Bram* et *Bezie.*

If (arbre vert en toute saison) de l'anc. h. all. *Iwa.*

Mousse (nom de certaines plantes cryptogames), de l'all. *Moos*, en passant par le latin *Muscus* et *Muscellus.*

Saule (nom d'un genre de la famille des salicinées), de l'an. h. all. *Salahha*, contracté, selon Diez, en *Sala*, le latin *Salicem* ne pouvant donner *Saule.*

Corps humain.

Echine (épine du dos), de l'anc. h. all. *Skina*, selon Diez.

Clocher (boiter) et *clopin-clopant*, de l'all. *Klopfen*.

Rate (viscère), d'une racine analogue en haut allemand.

Habillements.

Agrafe (sorte de crochet pour attacher un manteau), de *a* et *graf*.

Coiffe (ajustement de tête), de *Kuppa*, d'après Diez, B. L. *Coffea* [1].

Echarpe (large bande d'étoffe portée en sautoir), anc. h. all. *Scharpe*.

Etoffe (nom général des tissus), de l'allemand *Stoff*.

Feutre (sorte d'étoffe faite de laine et de poil), R. *filz*, B. L. *Filtrum*.

Habitations.

Bourg (petite agglomération de population) de *Burg*, (fortification) [2].

Echoppe (petite boutique), anc. h. all. *Schupfa*.

Etuve (lieu où l'on élève à volonté la température), all : *Stube*.

Loge (petite hutte faite à la hâte), *Lauba*, B. L. *Laubia*.

1. Voir plus haut p. 33.
2. Voir p. 34.

Ustensiles.

Alène (poinçon de fer), de l'allemand *Ahle.*

Banc (long siége), d'une racine pareille en haut allemand.

Brosse (plaque garnie de faisceaux de poils ou de crins), *Burst.*

Canif (petit couteau), de *Knifé*, passé en anglais.

Echasse (bâton garni d'un étrier), d'une rac. tud. *Schatz.*

Etal (table de boucher) en tudesque *Stal.*

Fauteuil (grand siége à dos) de *Falten*, B. L. *Faldistolium.*

Mots abstraits.

Affres (grand effroi), d'une racine tudesque *Fries.*

Emoi (trouble) du haut allemand *Magan.*

Haine (action de haïr); une racine haut-allemand a donné l'ancien français *haenge*, d'où l'on a fait ensuite *haine.*

Hâte (activité à faire quelque chose), tud. *hast.*

Honte (déshonneur, opprobre), du vieux saxon *Honda.*

Orgueil (sentiment trop avantageux de soi-même), vient de l'ancien haut-allemand *Urguol* [1].

Etc... etc...

1. Pour la liste complète des emprunts faits aux idiomes germaniques, nous renvoyons au *Dictionnaire étymologique*, de M. Aug. Brachet, p. XL, ainsi qu'à la longue liste donnée par M. de Chevallet, t. I, p. 311. — Nous avons aussi consulté Littré, *Dict. de la lang. franc.*

§ IV. — ÉLÉMENT GREC.

Un quatrième élément a eu sa part dans la formation de la langue française, c'est le grec. En effet, Marseille, une fois fondée, devint bientôt puissante, et fonda, à son tour, des colonies le long du littoral de la Méditerranée jusqu'en Espagne : témoin la ville d'Ampourias, ancienne *Emporion* [1]. Nous avons dit plus haut [2] combien les Romains se sont montrés fervents admirateurs de « cette seconde Athènes. » Or, la culture littéraire et artistique des Massalliotes se répandit en Gaule, particulièrement dans les villes voisines, « comme Nîmes, Arles, Saint-Remi, Orange et Aix, où subsistent tant d'édifices d'une beauté vraiment classique [3]. » Nommer ces villes, c'est non seulement prouver l'influence de l'hellénisme dans l'ancienne province romaine, mais c'est encore montrer qu'il commençait à se répandre vers le nord. Dès le Ier siècle de notre ère, on trouve établis à Lyon des concours de rhéteurs grecs et de rhéteurs romains ; au XIe siècle, Fronton, le précepteur de Marc-Aurèle, appelle Reims « l'Athènes des Gaules, » tant l'hellénisme semble avoir pénétré dans l'est ! Enfin, dans l'âge suivant Julien l'Apostat, qui passa en Gaule, dans sa chère Lutèce, quelques années de sa courte et brillante existence, écrivit le

1. Cf. Tite-Live, XXXIV, 9.
2. Page 19.
3. E. Egger, *De l'Hellénisme en France*, t. I, p. 34.

grec, dont il était idolâtre [1], au berceau même de la langue française.

Ainsi donc l'hellénisme, d'abord implanté à Marseille, avait peu à peu étendu ses rameaux jusqu'aux extrémités de la Gaule et jusqu'aux confins de la Germanie, surtout à la faveur de la religion; car longtemps les Marseillais et leurs voisins aimèrent à se servir du grec dans leurs prières et dans leurs chants. Le grec avait donc contribué pour une certaine part, continue M. Egger [2], à former la civilisation, dite à tort dans l'histoire *gallo-romaine;* « il est permis de croire qu'un peu de la sève hellénique animait ces populations de la Gaule romaine, et que le génie grec, qui avait jeté tant d'éclat depuis plusieurs siècles dans la Narbonnaise, n'avait pas complétement disparu, au IV[e] et au V[e] siècle de l'ère chrétienne, ni du cœur de la Gaule ni de la frontière du Rhin. On voudrait néanmoins en retrouver la trace mieux appréciable, soit dans la littérature de ce temps, soit dans les dialectes romans. En littérature il faut avouer que l'hellénisme ne se montre que bien mêlé aux idées romaines et bien dominé par elles. Si les Sidoine Apollinaire et les Fortunat doivent quelque chose à la Grèce, ils ne l'ont reçu d'elle que par l'intermédiaire du latin. » Quant à notre langue elle-même, si elle renferme un certain nombre de mots d'origine grecque, presque tous avaient fait comme les vocables celtiques et tudesques [3],

1. *Ibid.* p. 36 et suiv.
2. E. Egger, *De l'Hellénisme en France*, t. I, p. 39 et 40.
3. *Ibid.* p. 40.

ils avaient traversé la forme latine avant de devenir français. C'est pourquoi Voltaire, tout en exprimant là-dessus des idées fort justes, ne peut guère s'appuyer que sur des méprises quand il en vient aux preuves. Les lettres grecques sans doute avaient exercé une certaine influence en Gaule; mais elles n'avaient jamais été bien répandues, ni même fort connues dans les pays de langue française, pendant la période qui nous occupe : c'est principalement la langue du peuple qui a préparé le français. Charlemagne ne savait de grec que ce qu'il en avait appris de ses maîtres appelés d'Irlande; et, de Priscien à Alexandre de Ville-Dieu, c'est-à-dire du VIe au XIIe siècle, les écrits grammaticaux, qui témoignent de quelque culture hellénique, sont très rares [1]. Même ignorance du grec chez les philosophes, les historiens, les géographes et les poëtes d'alors. On a cru que les *Summula* de Pierre Lombard, au XIIIe siècle, étaient une traduction du Byzantin Michel Psellus; c'est une erreur réfutée par M. Thurot [2]. Les Byzantins de ce temps, malgré leur antipathie pour les catholiques romains, ont traduit plus d'ouvrages latins que les scolastiques n'ont traduit d'ouvrages grecs [3]. Enfin, les Croisades n'ont pas contribué, comme quelques-uns l'ont pensé, à répandre la connaissance du grec parmi les guerriers de l'Occident, ni à faire passer beaucoup de mots grecs

1. Cf. Ch. Thurot, Thèse *De Alexandri de Villa-Dei doctrina, ejusque fortuna* (Paris, 1850).

2. *Revue archéologique* (1864), p. 267 et suiv. — *Revue critique* (1867) nº 13.

3. E. Egger, *De l'Hellénisme en France*, t. I, p. 46.

dans la langue en formation des peuples de la Gaule [1].

Voici les seuls emprunts dignes d'être mentionnés; les uns sont dus aux Romains en relations avec les Grecs de Marseille; les autres, plus nombreux, sont postérieurs au VI[e] siècle et nous ont été transmis directement par les savants de la Grèce. Ce sont, en général, des mots politiques, littéraires et scientifiques. Les colonies grecques du midi de la Gaule peuvent nous avoir fourni: Αἴσιος (aise), βουκόλιον (bocal), βύρσα (bourse), κάρα (tête) qui a donné *cher*, μύσταξ (moustache), μωκᾶν (railler = moquer), οἰσός (osier), παραβολή (parabole), σάγμα (somme = fardeau), πέταλος (sommet = poêle), σείρην (serin), σκάπτειν (saper), τράγήματα (dragées), τῦφος (étouffant), χαλᾶν (caler = larguer), κόλπος (golfe), ταπεινοῦν (se tapir), ἄρδις (ardillon), ἡμικρανία (migraine), φανός (fanal), πλατός (plat), etc... Quant à *Mangonneau*, *Chaland*, *Accabler*, ce sont des termes d'art militaire importés dans notre langue au temps des Croisades par les Byzantins. — Trois mots orientaux ont pris pied chez nous par l'intermédiaire de la langue grecque du moyen âge : *Chicane*, de τζυκάνιον (jeu de mail), est devenu *Zicanum* (chicane au jeu), puis dans tous les sens ; *Avanie* (ἀβανία), affront fait par les Turcs aux marchands chrétiens, a été apporté d'Orient par les voyageurs et ne tarda pas à passer de cette acception spéciale au sens plus général qu'il a conservé; *Carquois* (ταρκάσιον) a été rapporté par les premiers croisés et correspond au turc *Turkash*.

1. Diez. *Gramm. des lang. rom.*, introd. p. 68-75.

Si nous joignons ces quelques vocables aux termes, généralement scientifiques, introduits dans les Gaules par le latin à la suite de la conquête [1], nous aurons à peu près la part qu'on doit faire à l'élément grec dans cette première période du développement de notre langue.

Pour compléter la liste des sources auxquelles notre idiome naissant puisa les mots de son vocabulaire, il convient de citer quelques termes empruntés à la langue ibérienne, tels que *savate* (*zapata*), *truffe* (*trufa*), primitivement *tromperie*, *graal* (*grazal*), *vase*, *gourd*, d'où *engourdir* (*qurd*), *épais*, *lourd*, (au propre et au figuré). — Les Arabes aussi, soit au VIIIe, au IXe et au Xe siècle, époque de l'invasion des Sarrasins, soit plus tard, dans les rapports que les Croisades établirent avec l'Orient, nous ont transmis *amiral*, *algèbre*, *alcôve*, *alcali*, *chiffon*, *cramoisi*, *sirop*, etc..., sans aller toutefois aussi loin que M. Pihan, dans son Glossaire des mots français tirés de l'arabe, du persan et du turc [2].

1. Cf. plus haut, p. 25.

2. Cf. Reinaud, *Invasions des Sarrasins en France*, Paris, 1836, in-8° p. 397. — Diez, *Gramm. des lang. roman.* t. I, p. 58.

CHAPITRE II

LANGUE ROMANE

Le bas-latin, tel que nous l'avons caractérisé, offre l'image d'une vaste arène, où luttent des forces qui plus tard s'uniront pour agir de concert : ici, le latin, parfois assez correct, jamais élégant; là, des germes de français avec certains symptômes de constructions analytiques, qui défigurent le latin. Celui-ci, quoique déjà imprégné de français, est toujours une langue savante, que le peuple comprend d'autant moins qu'il est resté plus correct; ce qu'entend la multitude, c'est le *latin rustique* ou *vulgaire*. Le bas-latin aura beau continuer à être la langue des lois, de la religion et de l'administration, l'Eglise commence à voir de quelle importance est l'emploi d'un idiome intelligible à tout le monde. Puisque la langue vulgaire, dite *romane*, s'affirme et se généralise, voyons par quelles transformations elle se dégage

peu à peu du latin vulgaire de ce temps-là. Nous avons vu la vieille langue française poindre dans les écrivains des ve et vi^e siècles, apparaître dans les inscriptions, les formules et les chartes; elle se manifeste d'une manière frappante dans les diplômes mérovingiens, les textes anciens de la loi salique, le vocabulaire de Saint-Gall, et particulièrement dans les gloses de Paris, de Schelestadt et d'Erfurt. Diez, dans sa *Grammaire des langues romanes* [1], nous dit que 164 mots du latin mérovingien sont devenus français; en voici quelques-uns : *Aciarium* (Acier); *Ambaxia*, qui est une racine tudesque (Ambassade); *Auca* (Oie); *Ballare* (Baller); *Balma* (Baume); *Branca* (Branche); *Caballicare* (Chevaucher), *Caminata* (Chambre à feu); *Caminus* (Chemin); *Campiones* (Champions); *Canna* (Canne, Cannette); *Capsa* (Chape); *Capitanus* (Capitaine); *Casnus* (Chêne); *Causa* (Chose); *Circare* (Chercher); *Collina* (Colline); *Directum* (Droit); *Drappus* (Drap); *Ficatum* (Foie); *Fontana* (Fontaine); *Gamba* (Jambe); *Incensum* (*thus*) (Encens); *Picarius* (Poirier); *Placitum* (Plaid); *Plagia* (Plage); *Tornare* (Tourner); *Troppus* (Troupeau); etc... [2]

Il est vrai que beaucoup de ces mots remontent plus haut que le ve et le vi^e siècle, et appartiennent au premier âge du bas-latin.

D'un autre côté, quantité de mots latins n'ont pu se faire une place dans la langue *romane* : les uns, parce qu'ils n'étaient pas assez résistants et offraient trop peu

1. Introduction, p. 34-67.
2. Cf. Aug. Brachet, *Dictionnaire étymolog.*, p. XXXII.

de prise au langage. Ainsi *spes* a cédé la place à *speres*, d'où nous avons tiré *espoir*; les autres, parce qu'ils auraient donné deux formes identiques en français: *bellum* (guerre) disparut devant *bellus* (beau); s'il avait persisté, il aurait, lui aussi, fait *beau*. Enfin, un grand nombre de synonymes se sont éteints : *fluvius* (fleuve) a absorbé *amnis* et *flumen*; *janua* et *ostium* ont été annihilés devant *porta* (porte).

Des modifications nombreuses ont été aussi apportées dans la composition des mots; par exemple, l'addition des suffixes diminutifs, tout en conservant au mot latin ainsi transformé la plénitude du sens de l'original : de *sturnum*, *corvus*, *passer*, on a fait *étourneau*, *corbeau*, *passereau*, grâce à *sturnellus*, *corvellus*, *passerellus*. C'est ainsi que *apis* a donné *abeille* par l'intermédiaire de *apicula*; *auris* est devenu *auricula*, *oreille*; et *agnus* est l'origine d'*agneau* par le moyen d'*agnellus* [1].

Nous n'avons pas seulement emprunté un grand nombre de vocables à ce frère bâtard du latin; mais notre langue s'est encore formée de la destruction lente et progressive de la phrase latine. Pour ne parler d'abord que de la déclinaison, le désordre apparaît dans le changement de désinences et dans l'emploi d'un cas pour l'autre. Ainsi, on écrit *inopie*, *ecclesie*, *nostre*, *argente*, *autorita*, *mana*, *abba*, *pro nos*, *de nos*, *que*, au lieu de *inopia*, *ecclesia*, *nostra*, *argentum*, *auctoritas*, *manus*, *abbas*, *pro nobis*, *de nobis*, *quæ* etc... Cela tient à un

1. Cf. Aug. Brachet, *Dict. étym.* XXXII.

principe général. Quand deux langues se rencontrent et se pénètrent, le produit de cette combinaison est privé des principaux caractères grammaticaux appartenant aux idiomes qui se sont trouvés en contact : les cas tombent et disparaissent, les personnes des verbes deviennent uniformes. C'est ce qui est arrivé au latin devenu langue vulgaire après la chute de l'empire ; c'est ce qui eut lieu dans la Grande-Bretagne, quand, après la conquête, le saxon se trouva aux prises avec le français. Les nombres, les genres ne sont pas plus respectés que les flexions casüelles et personnelles, c'est le désordre et la confusion sur une longue échelle. Des phrases comme celles-ci surabondent : *Testimonia homines francos*, (les témoignages des hommes francs) ; *Ad furtis conditionis*, (pour les conditions du vol) ; *Per hanc epistole*, (par cette lettre) ; *super terraturio vir illuster illo*, (sur le territoire de cet homme illustre) [1], etc...

Mais voici qui est plus grave encore : au lieu des six cas de la grammaire classique, la syntaxe ne semble distinguer que deux formes casuelles, le nominatif et l'accusatif, le cas-sujet et le cas-régime. Les autres terminaisons subsistent encore, mais elles ne servent plus ; aussi sont-elles, ainsi que nous venons de le voir, souvent prises l'une pour l'autre. Ce symptôme de décomposition marque le passage du latin au *roman*, le père du fran-

1. Cf. d'Arbois de Jubainville, *De la déclinaison latine en Gaule à l'époque méroving.* p. 161 (Paris, 1872). — P. Meyer, *Recueil d'anciens textes bas-latins, provençaux et français* (In-8° Paris, parties 1 et 2, 1874-77). Ronsch, *Itala und vulgata*, p. 410.

çais. « Celui-ci, dit avec vérité M. d'Arbois de Jubainville [1], commencera le jour où les flexions casuelles disparaîtront et se confondront en une seule [2]. » C'est évidemment le besoin de rapidité et de clarté dans l'expression des idées, qui a fait supprimer ces formes multiples du latin régulier : la distinction essentielle du sujet et du régime a seule prévalu ; de là les deux désinences qui ont subsisté, et qui sont la base même de la déclinaison dans la langue romane ou l'ancien français. Mais si le nombre des cas diminuait, l'usage des prépositions augmentait pour marquer les rapports des mots entre eux ; et ce que l'on appelle l'esprit analytique du français, opposé au caractère synthétique des langues anciennes, commençait à se faire jour dans le langage populaire ; il tendait à substituer la syntaxe moderne à celle des anciens. L'analyse, tel est donc le caractère général de la langue française.

Tant que le parler populaire conserva quelques traces manifestes de latinité, il fut appelé *latin rustique*, avons-nous vu, *latin plébéien*, ou encore *lingua latina* ; quand des altérations profondes le séparèrent de la langue latine et lui donnèrent un caractère propre, ce fut le *roman*, *lingua romana*. Il y avait donc, sous les Mérovingiens, les langues suivantes : *lingua teutonica*, ou *theotisca*, ou *francica* (le tudesque) : *lingua romana* (le

1. *Opere citato.*

2. Voir, pour plus de détails, C. Aubertin, *Orig. de la lang. et de la poés. franc.*, t. I, p. 51 et suiv. — Fr. Wey, *Révol. du lang. franc.* p. 3, 5, 7-16. — Cf. *Vie de sainte Euphrosyne*, par M. Boucherie (Montpellier, 1872).

roman); *lingua latina* (le latin); *lingua gallica* (le gaulois ou celtique), réfugié dans l'Armorique et représenté dans la langue romane par un certain nombre de vocables et de tournures [1]. L'influence de la *lingua teutonica*, ou *theotisca* (tudesque) a été plus grande encore [2].

Voici, d'après le Glossaire de Reichenau, le plus ancien monument de langue romane, quelques expressions latines de la Bible, ramenées au *roman* pour en faciliter l'intelligence auprès du peuple :

Rufa — *Sora* (Sor, saur, roux).
Minatur — *Manatiat* (Menace).
Minœ — *Manatces* (Menaces).

« *Por manatce regiel* » — « Par menace royale, » est-il dit dans le *Cantique de sainte Eulalie* (xe siècle), dont nous parlerons plus loin.

Cœmentarii — *Maciones* (Maçons).
Manipuli — *Garbœ* (Gerbes).
Sulci — *Rigœ* (Roies).
Sarcina — *Bisatia* (Besace).
Colliridam — *Turtam* — (Tourte, Pâtisserie).
Laterum — *Teularum* (Tuiles).
Singulariter — *Solamente* (Seulement).
Caseum — *Formaticum* (Fromage).
Flasconem — *Buticulum* (Bouteille).
Etc... Etc... Etc...

1. Voir plus haut, p. 9-18.
2. Voir p. 31-42.

C'est là le français du temps de Charlemagne; nous avons, dans ces Gloses et dans celles qui suivent, une partie déjà constituée de notre vocabulaire.

Le Glossaire de Cassel, du VIIIe siècle probablement, nous fournit aussi quelques mots romans, tirés de l'allemand; ils sont moins nombreux naturellement que ceux qui ont été empruntés au latin. On en concevra une idée par les suivants :

Mantum — *Menton*
Talum — *Talon*
Uncla — *Ongle*
Tunne — *Tonne*
Hanap — *Verre à boire*
Aucas — *Oie*
Cuppa — *Coupe*
Caldarn — *Chaudron*
Birbici — *Brebis*
Camisa — *Chemise*
Cava — *Cave*
Martel — *Marteau*
Verrt — *Verrat* (Porc)
Purcelli — *Pourceaux*
Keminada — *Cheminée*
Etc... Etc...

M. Aubertin ajoute que cette langue romane « était si bien substituée au latin dans l'usage populaire, et le latin était devenu si peu intelligible au peuple, que les Capitulaires de Charlemagne ordonnent aux évêques de prêcher en roman et de traduire en roman le latin des homélies des Pères. » Nous avons vu plus haut que les conciles du IXe siècle avaient fait les mêmes prescriptions.

Ainsi donc, c'est au IXe siècle que notre langue s'est définitivement séparée du latin, à en juger par les monuments écrits, comme par les nécessités du culte. On dit qu'alors des vers satiriques furent faits en *roman* contre un comte de Poitiers, qui s'était mal conduit dans un

combat contre les pirates normands. Ces vers ne nous sont pas parvenus; mais nous avons quelques vestiges de la langue romane du commencement de ce siècle dans les litanies, qui se chantaient à cette époque dans le diocèse de Soissons, et qui ont été publiées par le savant Mabillon [1]. *Tu lo juva* (aide-le), répétait-on en guise de *Ora pro nobis*. Le premier texte officiel en langue romane est celui des fameux serments de Strasbourg (842). Eux seuls peuvent nous offrir une base certaine d'appréciation. Ils permettent de faire la part du latin et des innovations qui s'y étaient introduites ; aussi, les citerons-nous dans le texte roman avec la traduction en basse latinité et en langue française.

Serment de Louis le Germanique.

« Pro Deo amur [2], et pro christian poblo [3] et nostro commun salvament, d'ist [4] di en avant, [5] in quant Deus [6]

1. *Analecta vetera*, p. 170.

2. Un nom de personne complément se joint encore sans intermédiaire au substantif complété ; il en sera même longtemps ainsi, et cet usage s'est maintenu dans quelques-unes de nos locutions, telles que *Fête-Dieu, Bain-Marie, rue Saint-Antoine* (Cf. de Chevallet, *Orig. et form. de la lang. fr.*, t. I, p. 83). *Amur*, pour *amorem :* les accusatifs en *em* de la troisième et de la cinquième décl. subissaient la suppression de l'*m* et l'assourdissement de l'*e* qui devint muet, ou qui disparut.

3. Remarquez la suppression de la voyelle médiane : *poblo* au lieu de *populo* consacre un barbarisme. que Plaute avait emprunté à la langue vulgaire de son temps.

4. *De* est employé pour marquer le point de départ dans le temps (*ab isto die* — dorénavant, c'est-à-dire de l'heure présente en avant).

5. *In quant* rappelle *in quantum* (en tant que).

6. *Deo* — *Deus;* la déclinaison s'est simplifiée, elle a été réduite

savir [1] et podir me dunat [2], si salvarai eo [3] cist [4] meon fradre Karlo [5] et in adjudha [6] et in cadhuna cosa [7], si com om [8] per dreit [9] son fradra salvar dist, in o quid il mi altresi [10] fazet; et ab Ludher [11] nul plaid [12] nun-

à deux cas, l'un sujet (Deus), l'autre régime, soit direct soit indirect (Deo).

1. *Savir* et *podir*, c'est le *sapere* et le *posse* des Latins.

2. *Me dunat* est *mihi donabit* (me donnera).

3. *Salvarai eo*, remarquons l'addition du pronom au verbe (eo = ego = je); la langue est encore obligée de traîner cet appareil pour suppléer à l'insuffisance des flexions des verbes. Un peu plus tard, déjà dans la *Cantilène* d'*Eulalie*, il précédera le verbe. *Salvarai* est la première personne du futur (Salvabo).

4. *Cist* est l'adjectif démonstratif *Ecce-iste*.

5. Les terminaisons en *a* et en *o* sont un caractère général de tous les idiomes romans dans leur première période, et qu'ils devaient à leur commune mère, la langue latine. Si l'on y joint *e*, on trouve que ces terminaisons s'échangeaient entre elles. *Fradra* = *fradre; Karle* = *Karlo; Sendra*, que nous trouverons dans l'autre *serment* est mis pour *Sendre*. Ainsi *a, o, e* n'avaient plus leur son propre; mais un son sourd, indécis, et s'assourdissant de plus en plus, ils finirent au xe siècle par s'éteindre dans le son, presque insensible de *e* muet.

6. *In adjudha*, de *adjuvare;* nous verrons ailleurs *ajude, ajue, aïue, aue,* (aide).

7. *Et in cadhuna cosa* est le latin *in quaque una causa; una quaque,* disait-on encore en basse-latinité.

8. *Om.* C'est *homo,* qui donnera notre pronom indéfini *On.* Tous les deux s'écrivaient de même autrefois *hom, hon, hun, home, hume,* quelquefois *hons* ou cas-sujet pluriel, ou même singulier.

9. *Dreit*, de *directum* (droit).

10. *Altresi* était un adverbe dérivé d'*alterum* et *sic,* il signifiait « pareillement. » Cf. Le *Bestiaire*, de Philippe de Than p. 102 et le *Rom. de Brut.*, t. I, p. 136.

11. *Ludher*, de *Lothario.* On peut déjà remarquer l'adoucissement des consonnes fortes, qui sera un principe général des langues néo-latines.

12. *Plaid* (*accord*, procès, assemblée seigneuriale, de *placitum; nul plaid* est le cas-régime du singulier.

quam prindrai, qui meon vol [1] cist meon fradre Karle in damno sit. »

Traduction en basse-latinité (de Ducange).

« Pro Dei amore et pro christiano populo et nostro communi salvamento inantea inquantum Deus sapere et posse mihi dederit, salvabo hunc meum fratrem Karolum, et in auxilio, et in unaque causa, ut homo per drictum suum fratrem salvare debet, in eo quod ille mihi faceret, et cum Lothario nullum placitum unquam capiam, quod mea voluntate huic meo fratri Karolo in damno sit. »

Traduction française.

« Pour l'amour de Dieu et pour le salut du peuple chrétien et notre commun salut, de ce jour en avant, autant que Dieu me donne savoir et pouvoir, je sauverai mon frère Charles, et en aide et en chaque chose, (ainsi qu'on doit, selon la justice, sauver son frère), à condition qu'il en fasse autant pour moi, et je ne ferai avec Lothaire aucun accord qui, par ma volonté, porte préjudice à mon frère Charles ici présent. »

Serment des soldats de Charles le Chauve.

« Si Lodhuwigs [2] sagrament [3], que son fradre jurat,

1. *Vol* pour *volle* ou plutôt *velle*, parce que les mots commencent à s'abréger, comme nous l'avons vu pour *savir*, de *sapere* et *podir*, de *potesse* pour *posse*.

2. *Lodhuwigs* représente *Ludovicus;* le cas-sujet singulier gardera l'*s* au nominatif, tandis que le pluriel le supprime, pour ne le prendre qu'à l'accusatif du même nombre. C'est l'application de la fameuse règle de l'*s* de Raynouard.

3. Nouvel exemple de l'adoucissement de la forte dans les langues romanes.

conservat, et Karlus meos[1] sendra[2] de[3] sua part non los tanit, si io returnar non l'int[4] pois[5], ne io ne neuls[6], cui eo returnar[7] int pois, in nulla ajudha contra Lodhuwig[8] nun li iv er.[9] »

Traduction en basse-latinité (Ducange).

« Si Ludovicus sacramentum quod suo fratri Karlo juravit conservat, et Karlus meus senior de sua parte non illud teneret, si ego retornare non illum inde possum, nec ego nec nullus quem ego retornare inde possum, in nullo adjuto contra Ludovicum non illi ego ero. »

Traduction française.

« Si Louis observe le serment qu'il a juré à son frère Charles, et que Charles mon maître, de son côté, ne le tienne pas, si je ne l'en puis détourner ni moi ni nul

1. *Meos* pour *meus* est, avons-nous dit, une trace du celtique (Voir, pages 6 et 16).

2. *Sendra,* qui, contracté dans le dialecte picard, a donné *Sire, sires.*

3. La préposition *De* est construite dans cette locution adverbiale pour marquer la partie.

4. *Int* (inde) de là.

5. *Pois* rappelle le latin *possum.*

6. *Neuls,* de *nullus,* signifie, *nul, aucun.*

7. *Returnar* pour *Retornar* est une racine celtique (Voir. p. 14); en latin, c'était *tornare,* avec le préfixe *re,* ici sens de *retro,* et non de *rursus.*

8. *Lodhuwig* n'a pas d'*s* parce que c'est le cas-régime du singulier *Ludovicum.*

9. *Er* (ero), je serai; Cf. *Chroniq. des ducs de Norm.*, t. I, p. 149.

« Amis me seiez e aidables,
Et j'os (jo vos) r'er par tut socurables. »

que j'en puis détourner, je ne lui serai en aide contre Louis. »

On surprend ici, en quelque sorte sur le fait, le travail de transformation du latin en français. Certains mots sont restés tout latins, d'autres ont déjà une apparence moderne ; la plupart sont du latin tronqué, mais les lois qui président à cette métamorphose, et que nous étudierons dans la suite, sont souvent appréciables : on distingue à quelques signes, au changement de quelques lettres, les caractères du roman du nord, du roman wallon, qui bientôt sera la langue *d'oïl.*

Dès ce moment la langue vulgaire se substitue, pour toujours, au latin que le peuple ne comprend plus ; usité depuis deux siècles, à l'exclusion de l'idiome romain, officiellement reconnu en 813 par l'Eglise, en 842 par l'administration civile, le roman croît en importance, et, après le serment de Strasbourg, si ce n'est avant, il s'élève à la poésie. Au xe siècle, nous le retrouvons dans une cantilène sur le *Martyre de sainte Eulalie.* Si l'on compare aux *Serments* ces vers tout barbares qu'ils sont, on constate un visible progrès. L'enfance de ce dialecte, qui vient de naître, a déjà une physionomie propre, ou du moins il trahit l'instinct de l'avenir qui l'attend, et les lois qui bientôt le régiront.

On en jugera.

Cantilène de sainte Eulalie [1].

« Buona pulcella [2] fut Eulalia;
Bel avret [3] corps, [4] bellezour [5] anima.
Voldrent [6] la veintre [7] li Deo [8] inimi,
Voldrent la faire diavle [9] servir.
Elle non eskoltet [10] les mals [11] conselliers,

1. *Eulalie* est une vierge chrétienne mise à mort par Maximien. On la jette dans le feu, mais le bûcher refuse de la brûler. Le persécuteur a recours à l'épée, et la jeune martyre s'envole vers le ciel sous la forme d'une colombe.

2. *Pulcella* (de *pulicella, pullus, puella*) signifie jeune fille, d'où *pucelle*.

3. *Avret*, comme plus bas *pouret, furet, voldret* sont des formes de plus-que-parfait, qui, dès le XIIe siècle, cédèrent la place à des formes plus analytiques : elles suffisent à montrer que, sous ce rapport, notre idiome ne différait pas des autres langues romanes.

4. *Corps*, bien que régime, garde un *s*, parce qu'il l'avait à l'accusatif latin *corpus*, c'est une trace du neutre qui persiste dans la langue française; le mot latin n'ayant pas de consonne du crément, le cas-régime ne diffère pas du cas-sujet.

5. *Bellezour* est aussi un cas-régime; le cas-sujet est *bellaire;* c'est un comparatif venu du latin *bellatus, bellatior*.

6. *Voldrent* placé avant son sujet *li inimi* est une inversion pour notre système syntaxique; mais la construction est très grammaticale en latin. Quant au mot en lui-même, c'est la troisième pers. du plur. du passé défini du verbe *vouloir*. L'accent tonique a fait introduire le *d*.

7. *Veintre* pour *veincre*, de *vincere*.

8. *Li Deo inimi*, *Inimi* est le sujet pluriel et *Deo* le régime singulier; le nom de personne complément est joint sans intermédiaire au substantif complété, comme nous l'avons vu plus haut, au commencement du *serment* de Louis-le-Germanique.

9. *Diavle* (διάβολος, *Diabolus, diable*), le calomniateur ; le *b* et le *v* sont des lettres sœurs. Le régime placé avant l'infinitif *servir* est une construction toute latine.

10. *Escoltet, ascouter, escouter*, de *auscultare* (être aux écoutes).

11. *Les mals conselliers*, régime pluriel; aussi un *s* final, rappelant la terminaison *os*, de *consiliarius*, mot bas-latin. Cf. *Loi des*

Quelle Deo raneiet [1] chi maent [2] sus en ciel.
Ne por [3] or ned [4] argent ne paramenz [5]
Por manatce [6] regiel ne preiement [7]
Ni ule cose non la pouret omque [8] pleier [9],
La polle [10] sempre non amast lo Deo menestier [11].
E por [12] o fut presentede [13] Maximiien
Chi rex eret [14] à cels dis soure [15] pagiens [16].
Il li enortet [17], dont lei nonqui chielt [18].
Qued elle fuiet lo nom christien,
Ellent adunet lo suen element,
Melz sostendreiet [19] les [20] empedementz,

Burgondes, prélim. dans les capit. de Charles le Chauve, tit. XXI, ch. 12.

1. *Quelle Deo raneiet*, m. à. m. « quelle reniât Dieu ; » c'est le *renegaret* des Latins.

2. *Maent* « qui reste en haut, » de *manere, manoir, meindre.*

3. *Por* pour *Pro.*

4. *Ned.* Le *d* est euphonique, comme en italien.

5. *Paramenz,* de *parare* (paramentum), disposer, parer.

6. *Manatce*, du latin *minacia,* employé au pluriel dans Plaute.

7. *Preiement,* de *precamentum,* action de prier.

8. *Omque*, de *unquam*, d'où *onques.*

9. *Pleier,* de *plicare,* plier.

10. *La polle*, de *pullus* (la poulote).

11. *Menestier,* d'où l'on a fait *mestier*, de *ministerium;* nouvel exemple du complément uni sans préposition au substantif qu'il complète; la langue a de la peine à devenir analytique.

12. *Por o,* abréviation de *pro hoc* « pour cela. »

13. *Presentede*, participe passif féminin de *présenter.*

14. *Eret,* de *erat*, l'une des formes de l'imparfait du verbe *être.*

15. *Soure* ou *sovre* (*supra*), sur.

16. *Pagiens* (*paganus*), païen.

17. *Enortet*, de *inhortari* (exhorter). *De* se joint alors au complément qui signifie l'objet auquel se rapporte l'action exprimée par le verbe.

18. *Chielt*, de *Chaloir,* devint : *il chaut.* anc : *chieleir.*

19. *Sustendreiet* est presque *sustineret.* Nous y reviendrons plus loin.

20. *Lo, les*, etc... Emploi du pronom *ille, illa, illud* comme article.

Quelle perdet sa virginitet.
Por o s [1] furet morte à [2] grant [3] honestet [4].
Enz enl fou la getterent com arde tost.
Elle colpes [5] non auret [6], por o no s [7] coist.
Aezo [8] no s voldret concreidre li rex pagiens :
Ad une spede [9] li roveret [1] tolir lo chief.
La domnizelle celle cose non contredist.
Volt lo seule lazsier, si ruovet krist.
In figure de [11] colomb volat à ciel.
Tuit [12] oram [13] que por nos degnet prier,

1. *S*. Cette lettre représente *se*, et nous dirons un peu plus bas sa fonction.

2. *A*. Emploi de la préposition *a* dans le sens de *avec*.

3. *Grant*, invariable pour une raison qui sera expliquée plus bas.

4. *Honestet*, comme *virginitet*, substantif féminin rappelant très régulièrement son origine *honestatem*.

5. *Colpes*, avec un *s* final, rappelant l'accusatif *culpas*.

6. En souvenir de la syntaxe latine, on voit construit avec un verbe actif, comme complément par juxtaposition, soit un substantif, soit un infinitif (Cf. plus bas v. 22. *Roveret tolir*).

7. *Coist*, troisième p. sing. prés. de l'ind. du verbe *coire* (*coquere*), *cuire*, *brûler*.

8. *Aezo :* « A cela. »

9. *Spede* (spatha), épée; *spatha* vient lui-même dc grec σπάθη.

10. *Roveret* est encore un plus-que-parfait (rogaverat). (Voir Littré, *Hist. de la lang. franc.*, t. II, p. 299).

11. *De*. La préposition *de* précède le mot *colombe* parce que le substantif complément désigne une manière d'être au lieu d'une personne.

12. *Tuit*, de *totus, a, um* « tout; » *tut* dans les autres ouvrages romans.

13. *Oram*, première pers. plur. prés. de l'ind. du verbe *orer* (prier dérivé de *orare*. Le pronom *nos* est sous-entendu devant *oram*.) Cette ellipse était assez fréquente avec les premières personnes du pluriel des verbes, parce que leurs terminaisons, plus caractérisées que celles des autres personnes, indiquaient suffisamment le sujet.

Qued[1] avuisset[2] de nos Christus mercit[3]
Post la mort, et à lui nos laist[4] venir
Per souue clementia. »

Voici la traduction de ce morceau, que nous empruntons à M. Littré :

« Eulalie fut bonne pucelle; elle avait beau corps, âme plus belle. Les ennemis de Dieu voulurent la vaincre, voulurent la faire servir le diable. Elle n'écoute les mauvais conseillers, qu'elle renie Dieu, qui demeure sus au ciel. Ni pour or, ni pour argent, ni menace de roi, ni prière, ni aucune chose, on ne put jamais plier la jeune fille qu'elle n'aimât pas le service de Dieu. Et pour cela elle fut présentée à Maximien, qui était en ces jours roi sur les païens. Il l'exhorte, ce dont ne chaut à elle, qu'elle fuie le nom chrétien, et que pour cela elle abandonne sa doctrine. Plutôt elle supporterait les fers que de perdre sa virginité. Pour cela elle mourut à grande honnêteté. Ils la jetèrent dans le feu, de façon qu'elle brûle tôt. Elle n'avait aucune coulpe, aussi ne brûla-t-elle pas. A cela le roi païen ne voulut se fier : il ordonne de lui ôter la tête avec l'épée. La demoiselle n'y contredit; elle veut laisser le siècle, si Christ l'ordonne; en figure de colombe elle vola au ciel. Prions tous qu'elle daigne pour

1. *Qued*, de *quod*, *que*, et *afin que*, comme ici; dans la *Cantilène*, ce mot conserve le *d* étymologique devant une voyelle.

2. *Avuisset*, troisième p. sing. de l'imparf. du subj. sous la forme encore du plus-que-parfait, mis pour le présent ou le futur.

3. *Mercit*, de *merces*, *mercedis*, qui, d'abord voulait dire *prix*, et qui, dans la suite, a signifié *pitié*.

4. *Laist*, troisième pers. du sing. de l'ind. prés. de *Lazsier* (*laxare*) « laisser. »

nous intercéder, que Christ ait merci de nous après la mort et nous laisse venir à lui par sa clémence [1]. »

Cette cantilène atteste un progrès sensible sur les *Serments* : les expressions entièrement latines y sont plus rares, et, au contraire, les mots, provenant du latin et déjà formés, sont plus nombreux. Nous savons, du reste, que la langue nouvelle ne doit pas tout au latin; toutefois, c'est à l'idiome romain qu'elle est le plus redevable, d'où son nom de *roman*. M. de Chevallet [2] fait le recensement des mots contenus dans les *Serments* et *Eulalie*, en y joignant les *Lois de Guillaume le Conquérant*, et il reconnaît qu'il n'y a qu'une cinquantaine de vocables qui ne viennent pas du latin; sur ces cinquante, douze seulement sont d'origine grecque : *blâmer*, *charte*, *chrétien*, *diable*, *évêque*, *archevêque*, *moûtier*, *orfanin*, *parole*, *paroisse* et *épée*.

De la *Cantilène d'Eulalie* on peut rapprocher un morceau en prose, également du x[e] siècle, et dont la date fait toute l'importance. C'est une homélie sur la prophétie de Jonas, connue sous le nom de *Fragment de Valenciennes* [3] :

« ... Deus me rogavit aler ad Niniven,
1. Habuit misericordiam, si cum il semper solt haveir de peccatoribus

1. *Hist. de la lang. franc.*, t. II, p. 287.
2. *Origines et format. de la lang. franc.*, t. I, p. 213.
3. Voir Génin, *Chanson de Roland* (sub finem); E. Littré, *Hist. de la lang. franc.*, t. II, p. 309 et suiv. — Clairin, *Du génitif latin et de la prép.* De, p. 179.

2. E sic liberat de cere et de cel peril, quant il habebat decretum
3. Que super els metreiet.
4. Et afflictus est Jonas afflictione magna, et iratus est et oravit
5. ad Dominum, et dixit : « Domine, tolle, quæso, animam meam a me,
6. Quia melior est mihi mors quam vita. » Dunc, ço dixit, si fut Jonas prophe
7. ta mult correcious e mult ireist, quia Deus de Ninivitis mise
8. ricordiam habuit e lor peccatum dimisit; saveiet ço que li celor sub ço
9. Astreit eis ruina Judeorum, e ne doceiet lor salut, cum li faciebat
10. De perditione Judeorum, ne si cum legimus e le evangelio que Dominus
11. noster flevit super Hierusalem, et noluit tollere... ibus; Paulus aposto
12. lus etiam optabat esse anathema esse pro fratribus suis qui sunt Israelitæ.
13. « Et egressus est Jonas de civitate, et sedit contra orientem civitatis
14. donec videret quod accideret civitati. » Dunc, ço dixit cum Jonas pro
15. pheta cel populum habuit pretiet et convers et en cele iet, si escit
16. foers de la civitate e si sist contra orientem civitatis e si avardevet cum
17. Deus per ser... astreiet u ne fereiet.
18. « Et preparavit Dominus ederam super caput Jone, ut faceret ei umbram
19. laboraverat enim. » Jonas propheta habebat mult laboret et mult
20. penet a cel populum, ço dixit; e faciebat grant iholt et eret mult las.

21. Un edre sore sen cheve quant umbre il fesist, et repauser se podist
22. Et lœtatus Jonas super ederam. » Mult lœtatus, ço dixit,
23. Por que Deus cel edre li donat a sun saueir et a sun repausement li
24. Donat.
25. Et precepit Dominus vermi qui percussit ederam; et exaruit
26. Et paravit Deus ventum calidum super caput Jone ; et dixit : melius est mihi
27. mori quam vivere. »
28. Dunc, ço dixit, si rogavit Deus ad un verme que percussis cel edre sost
29. Que cil sedebat ; e cilg eedre fu seche, si vint grances iholt
30. Super caput Jone, et dixit : melius est mihi mori quam vivere.
31. Et dixit Dominus ad Jonam : « Putas ne bene irasceris tu super edera?
32. Et dixit : bene irascor ego usque ad mortem. » Postea per cel edre dunt cil
33. Tel si debetis intelligere per Judeos, chi sicci et aridi permanent ne
34. gantes filium Dei... e por els es doleants, car ço videbant per
35. Spiritum prophete que cum gentes venirent ad fidem si astreient li
36. Judei perdut, si cum il ore sunt.
37. Et dixit Dominus : « Tu doles super ederam in qua non laborasti,
38. Neque fecisci ut cresceret, et ego non parcam Ninive civitati magne in qua
39. Sunt plusquam centum viginti millia hominum qui nesciunt quid sit

40. tinre dexteram et sinistram. »
41. Duncs, dixit Deus ad Jonam prophetam : Tu douls mult ad si
42. por... dixit, in qua non laborasti neque fecisti ut cresceret, dixit;
43. E io ne dolreie de tanta millia hominum si perdut erent? Dixit. Postea
44. En ceste causa ore potestis videre quanta est misericordia et pietas Dei super
45. Peccatores homines; cil homines de cele civitate fendutque tost
46. le volebat delir, e tota la civitate volebat cumburir et ad nihilum
47. redigere. Postea per cel predictam ou fisient e si conterrement
48. Fisient siache deberent veniam et remissionem peccatorum suorum... Deus
49. Omnipotens qui pius et misericors et clemens est, et qui mereantur
50. Et vivent, cum ço videtis quant il se erent convers devia sua mala, e sis
51. Peuteiet de cel mel que fait habebant. Sic liberat de cel peril
52. Quant il habebat decretum que super els mettreiet.

Etc... Etc... Jusqu'à la ligne 71e.

Si nous n'avons pas craint de citer ce *fragment* presque en entier, c'est qu'il nous permet d'assister, pour ainsi dire, à la naissance du français, et de le surprendre se produisant au milieu du latin dans des phrases construites selon la syntaxe latine; de sorte que, ce mélange tombant sur un auditoire mêlé lui-même, composé d'intelligences inégalement avancées, l'un des deux éléments s'éclaire par l'autre.

Les explications suivantes jetteront un nouveau jour sur le commentaire que le prédicateur faisait de la prophétie :

Ligne 1. Mélange de mots français et de mots latins sur une construction, qui déjà appartient à la grammaire : *Misericordiam si cum il semper* (*sempre*) [1] *solt haveir de peccatoribus*, etc... *Si cum*, *si* est le latin *sic* dont la consonne finale ne sonne point, *si cum* = *sic... ut*, en italien *siccome*. *Si* servait déjà de moyen de liaison, car nous le retrouvons aux lignes 28, 29 et 33. *Solt* est un syncope pour *solet*.

3. *Super* apparemment a été prononcé *supre*; mais la forme vulgaire existait déjà, c'était *sore* [2].

6. *Dunc* est *tunc* adouci. — *Ço dixit* est une formule équivalente à *qui dit* (*qu'il dit*), dont certains conteurs populaires surchargent leurs narrations.

8. *Saveiet ço que*. « Il savait cela que... »

9. *Cum il faciebat*. *Cum* avec l'orthographe latine est déjà le français *comme* pour le son et pour le sens. On remarquera que, dans les phrases en langue vulgaire, l'article français se joint au verbe latin; ainsi les désinences latines ont perdu leur valeur [3]. Dans d'autres passages, leur valeur a été maintenue [4].

10. *Ne si cum legimus*. *Ne si*, qu'il faut peut-être écrire en un seul mot *Nessi*, paraît être mis pour *ainsi*,

1. Cf. *Cantilène de sainte Eulalie*, V. 12.
2. Cf. *Saint Alexis*, strophe IV.
3. Cf. ligne 52.
4. Voir ligne 20.

comme à la ligne 58. *Ne* semble un écho noté de la syllabe précédente. — *E = en*, le signe abréviatif de l'*n* sur l'*e* aura été omis ou s'est effacé, pense M. Génin [1]. — Notons encore l'article *le* joint à l'ablatif *evangelio* : la voyelle finale *o* était sans doute muette et a, d'ailleurs, servi à représenter le son de l'*e* muet. — *Que Dominus noster*. *Que* adverbe, en bas-latin *quod*, existait déjà ; on le retrouve à la ligne 34.

15. *Escit*, de *escir*, plus tard *issir*, transformation de *exire*.

16. *Foers* = *foras*, *fors*; on le prononçait *feur*, comme *œ* dans *œuvre*, *œuf*. — *E si avardevet* « et ainsi *aguardoit* »; en bas-latin, ce serait *aguardabat*. La finale *eve*, *eves*, *evet* est propre aux verbes de la première conjugaison dans le dialecte bourguignon, ce qui est une conformité avec le *Fragment*; mais, tandis que le bourguignon prenait *oie*, *oies*, *oit* pour rendre *ebam*, *ebas*, *ebat*, le *Fragment* prend *eie*, *eies*, *eiet* pour cette même finale; différence qui ne permet pas de le rapporter à ce dialecte. D'un autre côté, nous verrons que le normand, qui convertissait *ebam*, *ebas*, *ebat* en *eie*, *eies*, *eiet*, changeait *abam*, *abas*, *abat* en *ove*, *oves*, *ot*; différence qui ne permet pas non plus de faire rentrer le *Fragment* dans le dialecte normand. Il résulte de là que ce très ancien texte et deux dialectes, gardant en cela des traces d'antiquité, avaient pour l'imparfait de l'indicatif des

1. Raynouard l'a démontré, citant, pour la langue d'oïl : *e tes oreilles receit;* et, pour la langue *d'oc : e erra tant qu'il vint e le canbre.*

distinctions qui reproduisaient celles de la première conjugaison et des deux suivantes.

19. *Laboret* et *penet* sont des participes avec un *t* final euphonique, jamais omis dans la traduction des *Rois*, dans le *Roland* ni dans les sermons de saint Bernard.

20. *Grant iholt* « grand chault », l'*i* initial est une consonne ou un *j*, adoucissement du *ch* = *jeveux*, *jevaux* se dit encore, dans le fond de nos campagnes, pour *cheveux*, *chevaux*; cette prononciation molle, autrefois générale, est restée dans *segond* pour *second*. D'autres ont voulu voir là un fait de la graphie usuelle de *Jhesus*; l'écrivain aurait mal distingué les douces des fortes, comme le prouve *pretier* pour *predier*, *acheder* au lieu de *acheter* [1]. *Se non vero*, *bene trovato*. — Plus tard, dans le *Roland*, ce mot, écrit *chald*, se prononçait probablement *chaud*, ce qui aura fait mettre un *o* là où l'on attendrait *al* ou *au*. Un peu plus bas nous lisons : *Si vint grances iholt super caput Jonæ*; comme on ne saurait expliquer cette forme *grances*, nous croyons, avec MM. Génin et Littré, que c'est pour le superlatif *grandisme*.

21. *Quant* est pour *qui*. Les formes *qui* et *que* du pronom relatif ont été longtemps équivalentes.

22. *A sun soueir*. Remarquons d'abord que le pronom personnel *son* est tantôt écrit par *u*, comme ici, tantôt

1. Cf. Gustav. Lücking, commentaires sur les plus vieux textes français (*Serments*, *Eulalie*, *Fragment*, *Passion*), p. 139-143 (Berlin, Weidmann. 1877).



par *e* : *sen cheve* (*suum caput*). Quant à *soueir*, au lieu de le rattacher à la racine celtique *hait*, comme le veut Génin, nous préférons le ramener, avec Littré, à un type latin, tel que *sudarium* (mouchoir, toile,) dans Ducange. En effet, Dieu avait donné à Jonas un lierre pour mouchoir qui le protégeait contre l'ardeur du soleil.

28. *Cel edre sost que cil sedebat.* Il n'est pas étonnant que la langue vulgaire, encore si près de ses origines latines, conserve quelques traces de cas, que *cel* soit pour l'accusatif, *cil* pour le nominatif; à moins que la double forme existe simultanément pour *cil* et *cel*, comme nous l'avons vu pour *qui* et *que*. *Postea* est une formule narrative, correspondant à la locution familière *après ça*.

34 et 35. Voici les paroles les plus complétement françaises du morceau : « Car les prophètes voyaient par esprit cela, que quand les nations viendraient à la foi, alors les Juifs seraient perdus, comme ils le sont aujourd'hui. »

43. *Dolreie.* — *ie* de la fin est le pronom *ego* après le verbe, comme dans les *Serments* [1]. — *De tanta millia hominum.* En atténuant l'*a* final dans la prononciation, on arrive à un *e* muet, ce qui donne *millie*, mot presque français.

Ces notes suffisent, nous l'espérons, pour montrer ce que nous nous proposions d'établir. Ce morceau vient corroborer les remarques déjà faites sur l'éclosion de la langue française dans les *Serments* et dans la *Cantilène d'Eulalie*, il sert de plus à fixer quelques points im-

1. Voir plus haut, p. 55, note 3.

portants. Conformément à la règle, déjà signalée, dans : *Si astreient li Judei perdut, si cum il ore sunt ;* — et plus loin : *E io me dolreie de tanta millia hominum, si perdut erent*, les cas-sujets du pluriel sont écrits sans *s*, comme *Li Deo inimi* du troisième vers de la *Cantilène* ; tandis que *Li rex pagiens* du vingt et unième vers est un cas-sujet du singulier, ainsi que *niuls* (nullus) du *Fragment*.

Les troisièmes personnes du singulier au conditionnel sont alors terminées en *eiet* : *Sostendreiet* (*cantil.* v : 16), et dans le *Fragment* : *Astreiet*, *metreiet*, *fereiet* ; au lieu que dans les textes plus récents, cette même personne est sans *e* : *eit*, ou en *oit*, suivant les dialectes. Les conditionnels se conjuguant comme les imparfaits de l'indicatif, il doit s'ensuivre que la troisième personne du singulier, de l'imparfait de l'indicatif aura la même terminaison ; c'est ce qui arrive dans le *Fragment*, où nous lisons : *Saveiet*, *doceiet*. La *Cantilène* ne contient aucun imparfait.

Dans ce texte, encore moitié latin moitié français, se rencontre cette phrase : *Quant il se erent convers de sua via mala et sis panteiet de cel mal que fuit habebant*. *Panteiet* est encore une troisième personne du singulier de l'imparfait de l'indicatif ; *sis* est pour *si les*, ce qui revient à *s'ils se pantoient* (*si illos pœnitebat*). Ici la construction latine est demeurée avec l'impersonnel et le régime de la personne qui fait l'action. Mais à côté est une tournure déjà toute française : *Quant il se erent convers*. On s'est étonné de voir les langues romanes

substituer, avec le pronom réfléchi, l'auxiliaire *être* à l'auxiliaire *avoir*. Un exemple de ce fait grammatical, dès le xe siècle, suppose un principe établi qu'il est intéressant d'étudier; d'autant plus que les linguistes ne sont pas d'accord à cet égard. M. Bernard Jullien [1] prétend que le participe *ayant* est sous-entendu devant le participe passé conjugué : *je me suis mordu* = *je suis m'ayant mordu*. C'est une explication du sens, du temps du verbe et de l'orthographe; mais comment admettre, ajoute judicieusement M. Littré [2], que des gens qui pensaient à demi en latin à demi en français aient eu dans l'esprit la vague intuition de ce complément? — « Puisque nous avons un texte du xe siècle, le bas-latin intervient nécessairement dans la question : *Se erent convers* = *se erant conversi*, ce qui est barbare en latin, excellent en langue romane. Pour le comprendre, il faut en appeler simultanément au latin et au roman. On sait qu'en latin *convertor* veut dire également *on me convertit* et *je me convertis*; *conversus sum* = *je suis converti* et *je me suis converti*. C'est avec cette direction que les langues néo-latines ont introduit, dont la locution qui exprime l'action réfléchie, une forme passive marquant l'état; *erent convers*. Mais, cela ne leur suffisant pas, ils ont cherché quelque chose de plus clair et de plus expressif. Une particularité qui leur était propre le leur a fourni. *Se* n'y est pas plus un accusatif, qu'un datif, ou tout autre cas, excepté le nominatif. C'est de cette façon qu'il

1. *Grammaire. Cours sup.* 1re part. p. 128.
2. *Hist. de la lang. franc.*, t. II, p. 316 et suiv.

a pu être accouplé à un verbe passif comme construction, sans faire solécisme, au point de vue d'une langue romane. *Se* ainsi conjoint a donné le sens réfléchi; la construction passive a fourni le sens passif qu'impliquait l'usage latin; et de ces deux sources est sortie la phraséologie romane, qui exprime l'action réfléchie par le pronom réfléchi, l'auxiliaire *être* et le participe. »

Tel n'est pas l'avis de Diez [1]. Selon lui, des verbes intransitifs ou des transitifs, employés avec une valeur intransitive, s'adjoignent arbitrairement un pronom personnel qui se met au *datif*; ex : *s'anar* et *s'en anar, s'en issir, se morir, se taisser.*

Gessner [2] combat à la fois Diez et Littré et veut que les verbes pronominaux ou réfléchis se divisent en essentiellement pronominaux, comme *se repentir, s'en aller,* et en accidentellement pronominaux, tels que *se blesser, se louer.* Dans les premiers, le pronom *se* est toujours un *accusatif*, mais n'est pas pour cela un régime; c'est plutôt « un cas transportant la signification verbale du dehors au dedans », et la preuve, c'est que dans : *Il raille son adversaire* et *il se raille de son adversaire, adversaire* est dans les deux cas le véritable régime, comme objet de la raillerie.

Chabaneau [3] justifie pleinement Gessner. A son sens, conjuguer avec l'auxiliaire *être* des verbes ayant un

1. *Grammaire des lang. rom.*, t. III, p. 176.
2. *Iahrbuch für romanische und englische Sprache und Literatur*, XV, p. 201.
3. *Conjugaison française,* p. 23, 2e édit.

complément direct ne constitue pas une anomalie, parce que l'auxiliaire dans les temps composés tient seulement lieu de flexions ; si je dis : *je me suis frappé*, *me* est le complément direct de *suis frappé*, comme il le serait de *ai frappé* dans *je m'ai frappé*, comme il l'est de *frappe* dans *je me frappe*. *Je me suis vengé* est identique pour le fond comme pour la forme à *me ultus sum*. Il ne viendra à l'idée de personne de dire que *me* est le régime de *sum*. Rien de plus clair alors et de plus juste que la théorie de Gessner. Celle de Diez conduit à admettre que *je me loue* répond au latin *me laudo*, et *je me suis loué* à *me laudavi*. Mais n'y a-t-il rien à garder de la théorie de Littré? « Dans les verbes essentiellement pronominaux, la logique permet de n'accorder au pronom *se* que la valeur d'une particule significative du sens réfléchi, comme *être* et *avoir* déposent, en français, leur signification temporelle, pour ne plus jouer que le rôle d'une flexion [1]. » La facilité avec laquelle le vieux français, sans modifier la signification du verbe, emploie ou n'emploie pas la particule réfléchie, peut servir à confirmer cette dernière opinion. Ce serait, en effet, ne pas comprendre le sens de ces vers de la *Cantilène*, que de laisser au pronom *se* toute la force réfléchie qu'il a dans le latin classique :

« Por o *s* (*e*) furet morte a grant honestet.
Enz enl fou la getterent, com arde tost,
Elle colpes non avret, por o no *s* (*e*) coist. »

1. Cf. Mercier, *Hist. des participes français*, p. 147.

D'une part, nous avons : *elle se fut morte* ; de l'autre, *elle ne se cuit pas*, c'est-à-dire le pronom *se* construit avec un verbe neutre et avec un verbe actif, l'un et l'autre ayant un sens réfléchi. On peut rapprocher de cette construction : « E can se foron disnat, comandet li que tornes al legh [1]. » *Quand ils se furent dinés* est identique à *elle se fut morte*, et *se* y perd aussi la plus grande partie de sa valeur [2].

Dans ces textes, les plus anciens que nous possédions, et qui se rapprochent le plus par conséquent de la construction latine, où le complément s'unit au verbe immédiatement, quelquefois nous ne trouvons pas la préposition, que des textes plus récents nous montreront; par exemple : *Elles colpes non avret* [3]. « Elle n'avait pas *de* coulpe. » Ce n'est qu'à partir du XII[e] siècle que l'emploi de l'article indéfini paraît s'établir : « Si li donra un de ces jors un baceler qui *du pain* li gaaingnera par honor [4]. »

Les mêmes caractères, encore mieux affirmés peut-être, se retrouvent dans deux poëmes assez courts sur la *Passion de Jésus-Christ* [5] et sur la *Vie de saint Léger* [6], qui datent de la fin du X[e] siècle.

1. Meyer, *Recueil d'anc. textes bas-lat. prov. et franc.*, p. 136.
2. Cf. *Roland*, 1345. — Saint Bernard, 521 et 537.
3. *Cantilène d'Eulalie*, V. 20.
4. *Aucassin et Nicolette*, p. 381, dans les *Fabliaux* et *Contes* par Barbazan et Méon, 4 vol. 1808, t. I. — Cf. *Villehardoin*, Edit. N. de Wailly, p. 161, 171, 185.
5. Voir l'excellente édition qu'en a donnée M. Gaston Paris, *Romania*, t. II, p. 295.
6. Edition de M. Gaston Paris, *Romania*, t. I, p. 273 et suiv. On

On le voit donc, le IXe et le Xe siècle, marqués par la fin malheureuse des derniers Carlovingiens, et qui semblent tout à fait vides et stériles, sont cependant l'époque la plus féconde de notre histoire; en effet, sans trop insister sur la poésie et sur l'art chrétien, naturellement rejetés au second plan dans ce travail, c'est le temps où se constitue la nationalité française, et où la langue nationale est pour la première fois mise en lumière[1].

Il est certain que le latin recule, même dans les rangs élevés de la société, à mesure que le *roman*, ou français, avance et se développe. Hugues-Capet lui-même ne savait que cette dernière langue; car, dans son entrevue avec l'empereur d'Allemagne, Othon II, celui-ci n'ayant parlé que latin, Hugues dut avoir recours à des évêques présents pour lui servir d'interprètes[2].

Au XIe siècle, le latin cesse d'être en usage, même dans les monastères, et beaucoup de prêtres ne connaissent plus que le français, qui est désormais, comme dit justement M. Brachet, *hors de page*[3]. Naguère encore, nous ne nous élevions pas au-dessus des descriptions et des naïvetés, pour ainsi dire : maintenant la pensée de notre pays prépare la prépondérance de la langue. Bientôt celle-ci deviendra européenne : les Allemands possèdent de nombreuses traductions de nos chansons de geste;

peut lire la traduction de ces deux poëmes dans le *Roland* de M. Léon Gautier, 7e édit. p. 454 et 456.

1. Littré, *Hist. de la lang. franc.*, t. I, p. 260, et *Revue des deux mondes*, 15 février 1867.

2. Cf. Fr. Wey, *Révolut. du lang. franc.*, p. 45 et suiv.

3. *Gramm. hist.* introduct. p. 39.

l'Espagne, puisant à cette source intarissable d'imagination et de poésie, traduit et s'assimile maintes de nos œuvres; l'Anglais Mandeville a écrit en français de ce temps ses pérégrinations suspectes; le Vénitien Marco-Polo, ses voyages consciencieux [1]; Brunetto Latini, de Florence, a donné son *Trésor de toutes choses* en français, parce que c'est « la langue la plus agréable et la plus commune à toutes gens; » Rusticien, de Pise, écrivait en notre idiome naissant son roman de *Meliadus*; le Moraïte, sa *Chronique*; Martin de Canale, son *Histoire de Venise* [2]; enfin, on connaissait la langue française dans les royaumes et les principautés d'Orient où la répandirent deux siècles et demi de Croisades. C'est que « la France au moyen âge, dit Génin [3], était le foyer d'où la lumière rayonnait sur l'Europe civilisée. De toutes les contrées on accourait aux leçons de la France. Thomas d'Aquin suit Albert le Grand, du collége de Naples au collége Saint-Jacques; Dante exilé vient s'asseoir sur les bancs de nos écoles de théologie, et soutient une thèse brillante devant notre université; Boccace, envoyé à Paris pour y apprendre le commerce, retourne à Florence, la mémoire meublée de nos fabliaux dont il ornera plus tard son *Décaméron*. Le français était la langue universelle, indispensable. »

1. Cf. Ch. Aubertin, *Hist. de la poés. et de la lang. franc.*, t. II, p. 547 et suiv. La notice de M. Paulin Paris sur *Marco-Polo* (journal asiatiq. sept. 1833, p. 244). — Littré, *Hist. de la lang. franc.*, t. I, p. 253.
2. Mas de Latrie, *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. II, p. 544.
3. *Des variations du langage français*, préface, p. 24.

Faut-il s'en étonner? L'époque dans laquelle nous entrons voit fleurir une littérature poétique fort originale où le grandiose de la poésie épique le dispute à la grâce et à l'éclat de la poésie lyrique. Citons d'abord la *Vie de saint Alexis*, composée vers le milieu du XIe siècle [1]. Ce n'est plus une complainte populaire, comme les œuvres précédentes; mais une petite épopée hagiographique, une vie de saint, écrite selon le mode épique. Ce sont des couplets formés de cinq vers décasyllabes qui *assonnent* ensemble [2]. On sait que l'assonance est la rime primitive, populaire, et atteint seulement la dernière voyelle sonore, « tandis que la rime porte à la fois sur la dernière voyelle accentuée et sur tout ce qui vient après elle. » A s'en tenir au système de l'assonance, *Carles, guaste, pasme*, *vaille*, *pailes*, *barbe* et *remaigne* sont des mots qui « assonnent » ensemble. Dans le système de la rime, *remaigne* ne serait admissible qu'avec *Montaigne*, *graigne* et *altaigne* [3].

On pourra se faire une idée de ce poëme, et du français dans lequel il est écrit, par les strophes suivantes, que nous détachons du commencement :

I

« Bons fut [4] li siecles al tens [5] ancienor,

1. Édition de M. Gaston Paris (Paris, 1871).

2. On peut voir, sur les vers rimés par assonance, un intéressant article de Raynouard (*Journal des Savants*, ann. 1833, p. 385).

3. Léon Gautier, *Roland*, 7e édit. p. XXV.

4. *Bons... siecles*, c'est le cas-sujet régulièrement marqué par la présence de l'*s* final, même pour *siecles*, de *sæculum*.

5. *Tens*. Si la nouvelle langue semble oublier que *sæculum* n'a

Quer [1] feit [2] i ert e justise et amor,
Si ert credance, dont or n'i at nul prot [3] :
Tot est mudez [4], perdude [5] at sa color;
Ja mais n'iert tels com [6] fut as anceisors. »

II

« Al tens Noe et al tens Abraham,
Et al David que Deus par [7] amat tant,
Bons fut li siecles : jamais n'iert si vailanz,
Vielz est e frailes, tot s'envait [8] declinant;
Si 'est empeiriez [9] tot bien vait remanant. »

III

« Pois [10] icel [11] tens que Deus nos vint salver,

pas d'*s* et applique à ce neutre la règle de la 2e déclinaison masculine, le genre neutre se maintient à *tens* cas-régime (*tempus*); nous l'avons vu pour *cors* dans la *Cantilène*.

1. *Quer*, de *quare*, « c'est pourquoi, » d'où nous avons fait *car*.

2. *Feit*, de *Fidem*, « bonne foi ; » Cf. *Roland*, V. 403.

3. *Prot*, de *Prodesse*. « Profit. »

4. *Mudez*, encore un adoucissement de la forte en attendant qu'elle disparaisse.

5. *Perdude*, application de la règle du part. pass. conjugué avec *avoir*, telle que nous l'indiquerons plus bas.

6. *Tels... com* « tels... que; » dans les campagnes on dit encore *ainsi comme;* et ce fut la construction en usage jusqu'au xve siècle.

7. *Par* s'unit au verbe *être* et lui donne la force du superlatif, ou plutôt il communique cette force aux adjectifs ou aux adverbes qui accompagnent ce verbe. Cf. *Roland*, 285, 546, 3745.

8. *S'en vait déclinant*, exemple de participe présent construit avec un verbe de mouvement, et qui, pour cette raison, reste invariable. Cf. *Ibid.* st. 55, 85, 102 et 112.

9. *Empeiriez*, de *imperium ;* Cf. *imperie* dans le *Roland*, V. 3994.

10. *Pois*, de *post* « puis » par le changement assez fréquent de la voyelle *o* en la diphthongue *ni; coxa, cuisse; noctem, nuit*. Cf. *Roland*. 656.

11. *Icel*, de *ecce illum* ou *illud*, comme nous avons vu *ecce iste* donner *icist*.

Nostre anceisor ovrent [1] cristientet,
Si fut nus [2] sire [3] de Rome la citet,
Riches hom fut de grant nobilitet :
Por [4] ço l'vos di, d'un son fil voil [5] parler. »

IV

« Enfemiens — ensi ont nom li pedre —
Cons fut de Rome del mielz qui donc i eret;
Sor [6] toz ses [7] pers l'amat li emperedre.
Donc prist muilier vailant et honorede;
Des mielz gentils de tote la contrede. »

V

« Pois converserent ensemble longuement;
Que enfant n'ovrent peiset [8] lor [9] en forment.
Deu en apelent andoi [10] parfitement :
E reis celestes, par ton comandement,
Enfant nos done qui seit a [11] son talent [12]. »

1. *Ovrent* est la troisième pers. du plur. parf. simple d'*aveir*.

2. *Nus*, pron. pers. de la première pers. ordinairement sujet, quelquefois aussi, comme en ce passage, régime indirect. Cf. *Roland*. 1701.

3. *Sire*, cas-sujet, de *senior; seniorem* a donné le cas-rég. *Seigneur*.

4. *Por ço*, de *per hoc* « par ce. »

5. *Voil*, troisième p. s. prés. de l'ind. de *Vuleir*, « vouloir. »

6. *Sor*, de *super* « sur. »

7. *Pers* (pares) = *pareils*.

8. *Peiset*, de *pensare*, « peser. »

9. *Lor*, pron. employé dans le sens du datif pluriel pour « à eux » *illorum*.

10. *Andoi*. Adj. mas. plur. « Tous les deux » de *ambo* et *duo;* on trouve dans le *Roland : andui* et *ambedui*.

11. *A*, (voir plus bas, ch. IV,) les différents sens de cette prépos.

12. *Talent*, c'est le cas-régime; *talenz* est le cas-sujet, « désir. » En bas-latin *talentum* et *talentus* ont le même sens que le mot français; Cf. *Roland*. 400.

VI

« Tant li preierent[1] par grant humilitet
Que la muilier donat fecunditet :
Un fil[2] lor donet, si l'en sovrent[3] bon gret;
Dest[4] baptesme l'ont fait regenerer :
Bel nom li metent selonc cristientet. »

VII

« Fut baptiziez, si[5] ont[6] nom Alexis.
Qui l'ont portet volentiers le nodrit,
Pois li bons pedre ad escole le mist :
Tant aprist letres que bien en fut guarniz,
Pois vait li enfe[7] l'emperedor servir. »
Etc... Etc... Etc...

On peut lire, comme exemple de la prose du XIe siècle, les *Lois de Guillaume le Conquérant*, un spécimen que donne M. de Chevallet[8]. Malheureusement, c'est du dialecte normand, peut-être trop imprégné de saxon. Nous

1. *Preierent*, troisième p. plur. du parf. de *preier* (*precare*).
2. *Fil* (de *filium*), c'est le cas-régime; *fils*, qui est resté en français, de *filius*, est le cas-sujet.
3. *Sovrent*, comme *ovrent*, troisième p. pl. parf. simple de *Saveir*.
4. *Dest* = *de isto* « par suite de ce. »
5. *Si* ne semble pas avoir ici un sens bien déterminé; du reste, ce mot en est venu de bonne heure, dans les textes romans, à n'être souvent qu'une particule explétive, donnant plus de force à l'affirmation. Cf. *Roland*, 21, 38, 1999.
6. *Ont*, troisième p. s. du parf. de *Aveir* (Voir plus bas.)
8. *Li enfe*, de *infans*, cas-sujet, l'accent tonique étant sur la pénultième; *enfant* est le cas-régime de *infantem;* au XIVe siècle, *enfe* disparut, il ne nous est resté que *enfant*.
8. *Origine et formation de la lang. franc.*, t. I, p. 94 = 122.

préférons citer un court passage des *Quatre Livres des Rois*[1] :

« Sathanas[2] se eslevad[3] encuntre[4] Israel[5] et entichad[5] David que il feist anumbrer ces de Israel è ces de Juda. Et li reis cumendad a Joad ki esteit maistres cunestables[6] de la chevalerie le rei, que il alast par tutes les lignées[7] de Irael dès Dan Jesque Bersabée e anumbrast le pople. »

Traduction.

« Satan s'éleva à l'encontre d'Israël et poussa David à faire dénombrer ceux d'Israël et ceux de Juda. Et le roi commanda à Joad, qui était maître connétable de la chevalerie du roi, qu'il allât par toutes les lignées d'Israël,

1. La traduction des *Quatre livres des Rois* paraît avoir été faite en exécution d'un canon du Concile de Tours (813), qui prescrivait de mettre les Écritures en langue vulgaire. Les Bénédictins, auteurs de l'*Hist. litt. de la France*, placent cette traduction au commencement du xie siècle, *peut-être même* à la fin du xe. Elle nous a été donnée par M. Leroux de Lincy, *Documents relatifs à l'Histoire de France* (année 1841).

2. *Sathanas;* de l'hébreu *Satan*, qui signifie « ennemi. »

3. *Eslevad*, la troisième p. s. du parf. de l'ind. se terminait, dans les verbes de la 1re conjugaison, en *ad* ou en *at; ad* est déjà une forme adoucie propre au caractère des langues romanes.

4. *Encuntre*, mot directement formé des deux prépositions latines *in* et *contra*. — La langue n'est pas encore assez analytique pour introduire les prépositions, voyez plus bas : *la chevalerie le rei*.

5. *Entichad* (de l'anglo-saxon *stician, piquer*), rappelle de loin le grec στίζειν, et a le sens d'*exciter, pousser à...*

6. *Cunestables*, de *comes stabuli* (officier préposé à l'intendance des écuries), d'où nous avons fait *connétable;* il est ici employé au cas-sujet, comme le témoigne l'*s* final.

7. *Lignées*, « familles, » de *linea;* on dit encore descendre en ligne directe ou indirecte.

depuis Dan jusqu'à Bersabée, et qu'il dénombrât le peuple [1]... »

Dans les textes de la première moitié du XIe siècle, que nous venons de voir, les traces du latin sont encore fort nombreuses et très apparentes ; certains passages de l'*Alexis* pourraient être mis mot à mot en latin, sans qu'on fût obligé à de notables changements. Pour n'en citer qu'un exemple, le commencement de la troisième strophe :

« Pois icel tens que Deus nos vint salver, »

ne s'éloigne pas beaucoup de :

« *Post in illo tempore quo Deus, nos venit salvare.* »

Cependant, on peut dire que nous sommes, dès maintenant, en présence d'une langue nouvelle. Reste à voir comment s'est faite la transmission du latin au *roman*. Pour préciser la question, cette nouvelle langue est-elle une altération du latin écrit, ou bien provient-elle du développement du latin vulgaire, comme le prétendent MM. Burguy [2], Fuchs [3] et Brachet [4]? Avant de se prononcer, il convient de tenir compte de l'opinion de Max Müller [5]. D'après ce dernier, le roman serait du latin modifié par les Germains et non par les peuples conquis.

1. Cette traduction est tirée des *Extraits des classiques français*, par M. Merlet (Prose), 1re partie, p. 22.
2. *Grammaire de la lang. d'Oïl*, introduct.
3. *Les lang. rom. dans leur rapport avec le latin.*
4. Aug. Brachet, *Gramm. historiq.* introd. p. 27.
5. Dans ses *Nuances germaniques jetées sur les mots romans.*

Ainsi *haut*, selon lui, vient de *altus;* mais l'allemand *hoch* a été cause que ce mot est devenu aspiré. Même observation pour *hurler*, dérivé de *ululare*. L'aspiration est due aux gens qui disaient *heulen*. C'est une action de ce genre qui, en mainte circonstance, a changé le *v* latin en *gu* : *guaster*, de *vastare*. Si *ignis* a disparu du roman et a été remplacé par *feu*, c'est que *ignis* n'avait pas de rapport avec l'allemand *feuer* et *funkeln*, tandis que *focus* en avait. *Sinere* a cédé la place en roman à *laxare*, sous la forme de *laisser*, *lasciare*, parce que les Allemands, qui prirent le langage roman, furent conduits vers ce dernier par ses analogies avec *lassen*. Nous croyons, avec M. Littré [1], qu'on doit accepter, dans une certaine mesure seulement, les observations de Max Müller, et reconnaître que l'influence germanique, signalée plus haut[2], s'est fait sentir aussi dans un certain nombre de tournures et de locutions. Mais n'allons pas plus loin, ne disons pas que le roman n'est que du latin parlé par des Germains.

Cette conclusion serait contraire aux données historiques, elle tendrait à faire croire que les populations germaines, qui pénétrèrent dans l'empire romain, furent plus nombreuses que les populations envahies et les Romains des Gaules. Si les Barbares avaient été en majorité, ils ne se seraient pas donné la peine d'apprendre, tant bien que mal, le latin, et la langue indigène se se-

1. *Hist. de la lang. franc.*, t. I; p. 99.
2. Cf. E. Littré, *Hist. de la lang. franc.*, t. I, p. 106, et voir plus haut p. 31-42.

rait éteinte, comme elle s'éteignit en Angleterre, où les Angles et les Saxons expulsèrent et le latin des colonies romaines et le celtique du gros de la nation.

Donc l'opinion de Max Müller étant ainsi mise de côté, après lui avoir rendu justice comme elle le mérite, nous nous demanderons s'il y a dans le passage du latin au roman, corruption ou évolution?

La corruption est l'opinion la plus ancienne et la plus accréditée; et cela s'explique. Durant la longue agonie de l'empire, les classes éclairées diminuèrent en nombre et en importance; des chefs barbares se substituèrent aux chefs romains, l'éducation fut négligée, et la langue alors s'altéra par une foule de locutions vicieuses. Celles-ci, que personne ne corrigeait plus, s'imposèrent et se répandirent. Quand elles eurent constitué une nouvelle langue, on lui attribua tout naturellement une grande infériorité par rapport à la langue latine. Ce ne fut, pour ainsi dire, qu'un jargon. Et pouvait-on y voir autre chose, tant que la corruption paraissait le seul agent de la production? Et pourtant, ce n'en était pas véritablement le seul agent. Car, au milieu d'une foule de types dégradés, on voit apparaître plusieurs éléments précieux de précision et de clarté. D'abord, l'article, qui manque en latin, et dont le roman a reçu l'usage, avons-nous dit [1], du haut irlandais et de l'ancien gaëlique. Ensuite, la conjugaison latine, pour être simple, n'en est pas moins pauvre; celle du roman est plus riche. Il a décomposé le parfait latin en deux : *j'avais fait* et *je fis*

1. P. 17.

répondent à *feci*. Il a créé le conditionnel, tandis que le latin confondait, dans *amarem*, *que j'aimasse* et *j'aimerais*; il a séparé les deux sens pour leur attribuer à chacun une forme distincte. La formation des adverbes mérite aussi de fixer l'attention. « Les terminaisons en *e* en *o*, en *ter*, qui en latin caractérisent cette partie du discours, avaient eu à l'origine une signification propre, signification qui devenue très-obscure pour les Latins eux-mêmes, s'était complétement perdue pour les Romains. On y suppléa par la combinaison ingénieuse de l'ablatif *mente* et de l'adjectif féminin [1]. »

Ceci nous amène à l'évolution, qui considère toutes les modifications, subies par la langue latine pour devenir langue romane, comme un produit régulier de la loi du changement. Selon ce système, le roman n'est pas du latin dégradé, ni du latin altéré par l'intervention de l'étranger; c'est simplement le développement régulier des germes analytiques, qu'on peut déjà voir poindre sous la forme synthétique du latin de l'empire. M. Littré croit cette opinion trop favorable à la langue romane. Selon lui, « l'évolution ne tient pas assez compte des événements politiques et attribue à cette transformation de la langue latine plus de simplicité qu'elle n'en a réellement. Serait-il bien possible que cette dislocation, qui introduisit tant de tribus étrangères au sein des peuples romans, n'eût exercé aucune action fâcheuse sur la langue? Ensuite, l'abaissement qu'on remarque alors dans

1. Littré, *Hist. de la lang. franc.*, t. I, p. 106 et suiv.

tout ce qui concerne les lettres et les sciences, ne se sera-t-il fait sentir en aucune façon à la langue elle-même[1] ? » Cela n'est probable ni en théorie ni en pratique. — Et alors, quelle conclusion tirer de cette discussion? La voici:

Il y a, dans le passage du latin à la langue romane, autre chose que l'évolution naturelle d'un idiome, selon les lois générales de l'existence. Le coup porté à la civilisation gréco-latine par l'invasion des Barbares fit au latin une blessure mortelle, en rapport avec les blessures infligées à l'ordre social; de là « ces stigmates que les langues issues du latin portent au front et que l'on voudrait nier en vain » :

« *Et documenta damus qua simus origine nati*[2]. »

« Ainsi allèrent parallèlement le latin vers la désuetude et le roman vers l'usage, jusqu'à ce que vînt le moment où il n'y eut plus personne qui parlât l'un, ni personne qui ne parlât l'autre. On écrivit le latin, mais on ne le parla plus; on parla le roman, mais on ne l'écrivait pas encore. Etre écrit, mais n'être pas parlé, est la preuve pour le latin qu'il est mort, du coup que les Barbares avaient porté à l'empire; être parlé et non écrit, est la preuve pour la langue romane qu'elle naquit peu à peu et ne fut pas une simple modification graduelle du latin[3]. » Notre langue, comme nous le disions en commençant, est donc issue de celle des Romains sous l'in-

1. Littré, *Hist. de la lang. franç*, t. I, p. 112 et suiv.
2. Ovide, *Métamorph.* liv. t. VIII, v. 49.
3. Littré, *Hist. de la lang. franc. Ibid.*

fluence des invasions barbares et des révolutions sociales qui suivirent cette époque troublée [1].

Sans doute la langue actuellement en usage diffère profondément de celle du XIe siècle; mais rien ne nous échappe des dégradations par où elle a passé, quand elle s'est altérée; rien de ses diverses gradations, quand elle s'est perfectionnée. Nous la voyons prendre, au XIIe siècle, une régularité qu'elle n'avait pas dans l'âge précédent, régularité qui se conserve et s'affirme encore plus dans le XIIIe et qui se corrompra dans le XIVe siècle. L'altération se consolidera dans le XVe, et deviendra le point de départ d'une nouvelle élaboration, qui, grandissant durant le XVIe, arrivera à son plus grand développement dans le XVIIe siècle.

C'est dans ces différentes phases que nous allons suivre la marche de notre langue.

Le roman, tel que nous venons de le voir se dégager du latin vulgaire, « était une belle langue sonore et douce, forte et flexible, riche de mots expressifs et vivants, transparente dans ses formes, simple et claire dans ses constructions. » Elle rappelle, continue M. Gaston Paris [2], « ces belles églises romanes construites sur le sol de la France et de la Normandie par les hommes mêmes qui la parlaient. » Tant il est vrai que le moyen âge a produit des œuvres on ne peut plus remarquables, simultanément dans le triple domaine de la littérature, des sciences et des arts!

1. Cf. plus haut, p. 3.
1. *Vie de saint Alexis*, Paris, 1871, p. 135.

CHAPITRE III

DIALECTES

Pendant ce temps-là, des changements analogues, et pour des causes semblables, s'accomplissaient dans les différents pays de la *Romania*. C'est ce qui fit croire à Raynouard qu'une seule langue romane, sortie du latin, après les invasions, avait été commune à l'Italie, à l'Espagne, à la France du Nord et du Midi. Mais rien n'est plus faux que cette hypothèse. Le latin s'est corrompu et son évolution s'est opérée parallèlement dans les trois pays, plus ou moins vite, selon les circonstances; et les différences, qui séparent les trois idiomes français, italien et espagnol, sont dues à des influences de race, de société, de sol et de climat. De plus, les raisons, qui agissaient sur la formation générale des langues romanes, tout en les distinguant, influaient de même sur le développe-

ment particulier de chacune, et y faisaient naître ce qu'on appelle les *Dialectes*.

Pour ne parler que de la Gaule, comme elle était divisée en plusieurs provinces, ayant des sentiments, des caractères et des besoins différents, la langue se subdivisa en plusieurs dialectes, expressions animées de ces sentiments, de ces caractères et de ces besoins. Nous avons déjà vu [1] que la séparation de la langue nouvelle avec le latin avait été moins prompte et moins tranchée au nord de la Loire, séjour des rois francks, que dans les provinces du Midi. C'est que le Barbare a moins pénétré les populations du Sud que celles du Nord; de plus, l'assimilation latine a été plus prompte et plus complète pour le Goth que pour toute autre. Le Midi, tenant à la fois de la Gaule, de l'Espagne et de l'Italie, où le même mot avait jeté de profondes racines étymologiques, « exprima dans un idiome sonore et coloré l'originalité de ses mœurs et de son esprit, la beauté de son ciel, son existence autonome, et par l'éclat d'une poésie indigène rayonna sur les pays voisins. » De là, une première division en deux langues : celle du Midi (langue d'*Oc*, provençal, langue des Troubadours), et celle du Nord (langue d'*Oïl*, langue des Trouvères.

Leur dénomination vient de la façon différente de dire *Oui*, au Nord et au Midi. *Oc*, encore écrit quelquefois *hoc*, en provençal, est le pronom démonstratif latin, *hoc*, qui dans la langue d'*Oïl*, a donné *ho*, *o*; *Oïl* a

1. Page 32.

été formé de la réunion des deux pronoms *hoc* — *illud*, « c'est cela », *oui*, par la chute du *c* médian [1].

La langue d'*Oc* parvint plus vite que sa sœur du Nord à une sorte de perfection, et de bonne heure les poésies des Troubadours l'élevèrent à un degré d'élégance, dont la langue d'*Oïl* était loin encore. En revanche, sa littérature ne nous offrit jamais des compositions aussi mâles ni d'aussi longue haleine. Si des Troubadours, tels que Arnaud de Marveil et Bertrand de Born, ont eu l'art de rehausser leurs chants d'amour par un heureux mélange de nobles sentiments, d'images guerrières et de gracieuses peintures, ils n'ont jamais eu le talent de tracer le tableau poétique d'une grande scène historique; c'est aux Trouvères qu'il faut faire remonter l'honneur d'avoir chanté l'héroïsme guerrier, l'ardent patriotisme et l'enthousiasme religieux, à l'imitation des Homère et des Virgile, pour la célébration de nos gloires passées et l'encouragement des races futures. Pendant que les peuples passionnés du Midi couraient chercher le charme des oreilles et les passagères satisfactions de l'esprit dans les « cours d'amour », et s'enthousiasmaient pour un *sirvente* ou un *tenson*, les populations plus sérieuses et plus froides du Nord se réunissaient le soir « dans la grande salle pavée d'un manoir féodal », pour entendre le récit des hauts faits d'Olivier, ou la plainte de Charlemagne au bruit du cor de son neveu, la trahison de Ganelon ou la mort de Roland. On se transportait par la pensée au milieu de

1. Cf. Pasquier. *Rech.* liv. I, ch. XIII. — Ménage, art. *Languedoc*, et Ducange, art. *Lingua*.

ces luttes imaginaires, de ces aventures prodigieuses, on s'identifiait avec le héros, et l'on s'imaginait frapper avec lui d'estoc et de taille, sans jamais sentir la lance de l'ennemi percer son heaume et son haubert.

Les preuves de cette hâtive culture littéraire dans le Midi ne se trouvent pas seulement dans les poésies primitives, que nous venons d'indiquer, elles apparaissent surtout dans les *Grammaires* et les *Arts poétiques*. M. François Guessard a publié le plus ancien des traités grammaticaux, celui de Hugues Faidit, en 1839, dans la seconde livraison de la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*. Ce n'est guère qu'une compilation de la grammaire latine [1]. Celui de Raymond Vidal, dû également aux soins intelligents de M. Guessard, renferme, au milieu d'une foule de fantaisies, quelques règles vraies et utiles. M. Littré [2] les a réunis, en faisant remarquer « que la grammaire de la langue d'*Oc* n'est point une hypothèse, puisque dans le XIIIe siècle deux auteurs en ont tracé les traits principaux. » A défaut d'un grand intérêt grammatical, ces traités servent toujours à établir que, dès cette époque reculée, il existait sur notre sol une langue qui tendait à une certaine régularité.

Dans le Nord, à part quelques traités insignifiants de versification, rédigés au XVe siècle, la littérature grammaticale ne commence véritablement qu'à la Renaissance. Malgré leur communauté d'origine, les deux langues se maintinrent deux siècles environ, presque étrangères l'une

1. Cf. Fr. Wey, *Révol. du lang. franc.*, p. 256 et suiv.
2. *Hist. de la lang. franc.*, t. II, p. 423 et suiv.

à l'autre, si ce n'est sur leur frontière commune. Ce ne fut guère qu'après la réunion du Languedoc au domaine royal, en 1272, que la langue d'*Oc*, comme autrefois le celtique, sous la domination romaine, céda à l'ascendant de la langue du Nord, victorieux du Midi. Peu à peu refoulée par la littérature et la civilisation qui descendaient, elle ne trouva de refuge que dans les rangs du peuple, et ne tarda pas à tomber à l'état de *patois* (provençal) [1].

Pendant ce temps, la langue d'*Oïl* s'établissait profondément et sur une vaste étendue dans les provinces du Nord. En effet, son domaine commençait sur le littoral de l'Océan, entre Calais et Gravelines. « La limite passe à Saint-Omer, un peu au-dessous de Courtrai et de Bruxelles, au nord de Liège; un peu à l'est de Spa, puis entre Verviers et Aix-la-Chapelle; elle descend de là jusqu'à Longwy et Thionville, à quatre lieues à l'est plus loin que Metz; un peu plus loin à l'est que Château-Salins, Blamont, Senones, Saint-Dié, Gérardmer et Belfort; à trois lieues environ à l'est de Montbéliard, et va de là jusqu'à Fribourg par Soleure et Neufchâtel. La ligne frontière embrasse effectivement les cantons de Vaud et de Neufchâtel, avec une partie du Valais et des Grisons;

1. Le sens primitif du mot *patois*, tel qu'on le trouve dans le *Trésor* de Brunetto Latini est « idiome particulier d'une province considéré comme un dialecte distinct de la langue nationale; » mais depuis, ces dialectes ayant été de plus en plus délaissés par les classes supérieures et relégués dans les rangs inférieurs de la société, *patois* a fini par signifier un langage corrompu, tel que celui des paysans et du menu peuple.

elle finit, par Sion, au mont Rosa et à Grenoble. En faisant partir une seconde ligne depuis l'embouchure de la Charente, à Rochefort, qui passerait par Angoulême, un peu au-dessus de Limoges, puis par Clermont, Montbrison, Vienne, Grenoble et enfin Saint-Jean-de-Maurienne jusqu'au mont Cenis, on aurait les bornes exactes et complètes de la langue d'*Oïl*, en exceptant toutefois une partie de l'Armorique [1]. »

Mais, avant que cette victoire de la langue d'*Oïl* sur sa rivale du Midi fût définitive, elle eut à subir des divisions presque aussi nombreuses que les provinces de la France : la féodalité était dans la langue comme dans le royaume. « L'état de la langue d'*Oïl*, où certaines dissemblances tout extérieures variaient le fond du vocabulaire et de la syntaxe, représente exactement au XII[e] siècle et au XIII[e] les circonstances féodales, au milieu desquelles le génie de la France se développait [2]. » Chaque province avait des mots particuliers, des tournures propres; chacune des capitales devenait un centre dont l'influence se faisait sentir à la ronde, et les habitants se piquaient de modeler leur langage sur celui du duc ou du comte. De la sorte, chaque idiome provincial tendait à devenir une langue à part, et la langue d'*Oïl* pouvait se diviser en dialecte de la Picardie, de l'Artois, de la Flandre, de la Champagne, de la Lorraine, de la Fran-

1. Voir, pour plus de détails, Léon Gautier, *Chanson de Roland*, 7[e] édit. p. 453, en surtout Schnakenbourg, *Tab. syn. et compar. des idiomes populaires ou patois de la France*.

2. C. Aubertin, *Orig. de la lang. et de la poés. franc.*, t. I, p. 101, et Fr. Wey, *Révol. du lang. franc.* p. 17.

che-Comté, de la Bourgogne, du Nivernais, de l'Orléanais, de la Touraine, de l'Anjou, du Maine, de la Haute-Bretagne, de la Normandie et de l'Ile-de-France [1]. Le temps, comme on voit, n'était pas encore venu, où le pays habité d'ordinaire par nos rois allait imposer à tout le royaume son parler habituel.

On peut réduire tous ces dialectes à un moins grand nombre, en les classant d'après leurs caractères généraux. C'est ce qu'a fait M. Fallot [2], qui en distingue trois : le *normand*, le *picard* et le *bourguignon*. C'est aussi la classification suivie par Burguy [3]. L'idée est excellente, quoique un peu absolue. Nous adopterons la même division, mais en y joignant le dialecte de l'Ile-de-France, qui prit le nom de *français*, lorsque les ducs de France succédèrent aux Carlovingiens, à la fin du x[e] siècle.

1° Le *bourguignon*, le plus clair et le plus sonore, modifie les voyelles par l'adjonction d'un *i*, *a* devient *ai*; *e* s'y remplace par *ei* ou par *ie*, de là les formes *brais* (bras), *messaige*, *chaingier*, *bairon*, *penseir* (penser) ; *veriteit*, *meir* (mer), *neif* (nef) ; *freire*, *peire*, *chief* (chef) etc... *e* et *i* s'y remplacent aussi par *oi*: *moiner* pour *mener*; *noier* pour *nier* ; *proier* pour *prier*. — *Eau* devient *iau*; *beau* fait *biau*. Pour *eu* l'on dit *Ou*, *soul* pour *seul*, *glorious* pour *glorieux*. *Ou* se change en *o*, *vos* pour *vous*, *jor* pour *jour*, *secors* pour *secours*.

1. De Chevallet, *Orig. et format. de la lang. franc.*, t. I, p. 34.

2. *Rech. sur les formes grammaticales de la lang. franc. et de ses dialect. au* XIII[e] *siècle*, p. 14, 15, 16 et *passim*.

3. *Gramm. de la lang. d'Oïl*, t. I, *passim*.

2° Le *picard* d'une intonation dure et saccadée, traite les voyelles un peu comme le *bourguignon* : *e* devient *ie* : *biel*, *nouviel*, *chief*, *prisier*, *mangier* ; le *c* doux prend le son chuintant : *Franche* (France), *merchi* merci); au contraire, *ch* se change en *K* : *Kanter*, *Pekié*, un *Kat*, un *Kien*; *je* devient *ga* : *gayant*, *sergans*, pour *géant*, *sergent*.

3° Le *normand*, le plus désagréable à entendre, change *a* en *au* devant *n* : *auns* (ans), *maunder* (mander) ; l'*e* y est quelquefois *ei*. — *U*, *o*, *ou*, *eu* sont représentés le plus souvent par la voyelle *u*, et c'est un des signes distinctifs de ce dialecte ; *hunte*, *reisun*, *pur*, *jur*, *vus*, *truver*. — *Ei* y remplace fréquemment *ai* : *feit*, *meis*, fran*ceis*, *aveit*. — *Oi* est remplacé par *ei* : *rei*, *lei*, *fei*, *seit*, *saveis* ; *ie* devient *e* : *ben*, *cel*, *ped*, *dener*, —

4° Le dialecte de l'*Ile-de-France* sera longuement étudié à part, un peu plus loin. Nous verrons pourquoi. Pour le moment, il rentrera dans le *bourguignon*, qui comprenait tout le centre de la France, sans excepter la Champagne. Grâce à Marie de France, veuve de Henri Ier et fille d'Eléonore de Guienne, la cour de Champagne était devenue le rendez-vous des romanciers, des poëtes et des écrivains les plus célèbres. Gautier de Coinsy, le Châtelain de Coucy, Crestien de Troyes sont parmi nos premiers grands poëtes français, et tous vivaient dans les domaines des comtes de Champagne.

Voici un tableau synoptique des sons les plus usuels en normand, en picard et en bourguignon :

1. Cf. Diez, *Introd. à la Gramm. des lang. rom.* p. 150-200.

Normand.	Picard.	Bourguignon.
Rei,	Roi,	Roi,
Peissuns,	Poissons,	Peissons,
Veneisun,	Venoison,	Venisun,
Soleus,	Solaus	Solous,
Lesser,	Laissier,	Lassier,
Palez,	Palais,	Palois,
Muine,	Moignes,	Moine,
Jugleor,	Jougleour,	Jugleor,
Pour,	Paour,	Peor,
Vez,	Viols,	Viex [1].

Un ouvrage littéraire de la langue d'*Oïl* n'appartient pas à un seul dialecte; presque toujours l'idiome dominant est mêlé d'emprunts faits aux dialectes voisins. Témoin la *Chanson de Roland*, « œuvre, selon M. Léon Gautier (7ᵉ édit. p. xviij) *certainement* d'un normand, et *probablement* d'un normand qui avait vécu en Angleterre »; car nous y remarquons la présence de l'*u* normand : 1° pour *ou*, *tuz* (v. 2); 2° pour *on*, *cun*quist (v. 3); 3° pour *o*, Ma*hu*met (v. 8); 4° pour *eu* fl*u*rit (v, 117). — *Ei* pour *oi* ; *lei*sir (v. 15); *li reis* (v. 164); *saveirs* (v. 77). — Nous y voyons également à chaque page *ier* pour *er*, comme chez les Bourguignons et les Picards : car*giez* (v. 185), *chief* (v. 139). — *O* pour *ou* *jor* pour *jour* (v. 915); — *ou* pour *eu* : *sours* pour *seurs* (v. 549). — *Gambes* se lit pour *jambes* (v.1652); *grai-*

1. G. Fallot, *Rech. sur les form. gram. de la langue du* XIIIᵉ *siècle* (1839). — Cf. Burguy, *Gramm. de la lang. d'Oïl*, t. I, *passim*.

gne pour *grand* (v. 1088). On pourrait multiplier les exemples qui prouvent que, si tous les dialectes de la langue d'*Oïl* sont réunis dans cette chanson de geste, le normand domine : la lecture du poëme le démontre surabondamment [1]. Du reste, toutes ces variétés peuvent se ramener à des différences de prononciation, et les nuances de la prononciation sont si difficiles à saisir, les questions qu'elle soulève se compliquent de tant d'accidents orthographiques, de tant de considérations de temps et de lieu, qu'il paraît à peu près impossible de résoudre d'une manière satisfaisante ces innombrables difficultés. Ainsi, le mot *guet,* tout monosyllabe qu'il est, se présente écrit de quatre façons différentes dans le *Livre des Métiers : guiet, guet, gueit* et *guait*; et cependant, s'il faut en croire M. Guessard, ces quatre formes étaient le signe multiple d'une prononciation unique [2]. G. Fallot a donc tort d'insister sur les différences d'orthographe dans la notation des mots français et d'en induire des différences de prononciation. Nous venons de voir que des trois dialectes normand, picard et bourguignon, il n'en est pas un qui ait des caractères fixes lui appartenant en propre. Les signes distinctifs de celui-ci reparaissent souvent dans celui-là, et la plupart du temps ils rentrent l'un dans l'autre. Heureusement qu'on peut étudier le développement du français sans tenir trop de compte des dialectes, par la raison que l'un d'entre eux ne tarda pas à prendre la prééminence sur tous les autres.

1. Cf. La *Chanson de Roland,* de M. Léon Gautier, 7e édit.
2. *Bibliothèque de l'École des Chartes,* t. III, p. 68 et 69.

De ces dialectes, quel était celui qui devait l'emporter? — Celui que favoriseraient les circonstances politiques. Aussi, le dialecte de l'Ile-de-France, qu'on désignait déjà sous le nom de *français*, prévalut-il à mesure que le pouvoir royal s'adjoignait les fiefs des grands vassaux : Philippe Ier acheta le Berry (1101), Philippe-Auguste confisqua la Touraine (1203) et la Normandie (1204); la Picardie lui fut cédée et la Champagne fut réunie au domaine royal (1361). La même déchéance frappait les souverainetés indépendantes et les dialectes, ces langues provinciales, qui devinrent des idiomes simplement parlés, et que ne reconnaît plus la langue française [1].

Comme le dialecte attique en Grèce, le toscan en Italie, le castillan en Espagne, le français de l'Ile-de-France éclipsa et se soumit tous les autres parlers provinciaux ; mais, en vainqueur débonnaire et habile, il fit des emprunts aux vaincus. Beaucoup de ces emprunts sont en désaccord avec l'analogie propre du français, et c'est ce qui les rend encore reconnaissables aujourd'hui, pour peu qu'on se soit familiarisé avec les dialectes français du moyen âge. Ainsi, le *c* dur des Latins avait donné *ch* dans le langage de l'Ile-de-France, *c* dans celui de Picardie, quelquefois même *k* : *Campus*, *carrus*, *cantare*, *carta*, *castellum*, *catus*, *campania*, *cappa*, *cancellus*, *cancer*, *carricare* étaient chez les Français : *Champ*, *char*, *chanter*, *charte*, *chastel*, *chat*, *cham-*

1. Aug. Brachet, *Gramm. hist.* p. 45 et *Dict. étymol.* p. xx.

pagne, *chappe*, *chancel*, *chancre*, *charger* ; chez les Picards : *Camp*, *canter*, *carte*, *castel*, *cat*, *campagne*, *cappe*, *cancel*, *cancre*, *carguer*, etc... On s'aperçoit vite par la comparaison que, si le français abandonne le plus souvent le picard, maintes fois aussi il a fait le contraire. Laissant *champagne*, qui était de l'Ile-de-France, il a préféré *campagne*, qui est la forme picarde, etc... [1]

Dans certains cas, il admet les deux formes à côté l'une de l'autre, mais en assignant à chacune un sens spécial et distinct; de *campus*, *champ* et *camp*; de *cappa*, *cappe* et *chappe*; de *cancellus*, *chancel* et *cancel*; de *carta*, *charte* et *carte*; de *castellum*, *château* et *castel*; de *carricare*, *charger* et *carguer* [2].

Où le français met *oi*, *ai*, le dialecte normand mettait *e* : *credentia*, *croyance* et *créance*; *benedictus*, *benoit* et *benet*; *flagrare*, *flairer* et *fleurer*; tantôt *i* : *de-ex viare*, *dévoyer*, *devier* ; *plicare*, *ployer*, *plier* [3]. Tandis que *regem* donnait dans le français *roi*, en passant par le bourguignon, les Normands en faisaient *rei* et *reine*, que nous avons gardé comme féminin de *roi* ; tandis que de *pésum* (pesage), le français faisait *poiser*, *poisant*, *pois*, le dialecte normand adoptait *peis*, *peser*, *pesant*, qui s'implanta dans la langue littéraire au détriment des

1. Cette opinion a été combattue (*Romania VII*) par M. G. Paris, qui dérive *camp* et *campagne* de l'italien. C'est en revenir à *campus* par un long détour : mieux vaut prendre chez nous que chez l'étranger.

2. Aug. Brachet, *Gramm. hist.* p. 48 et 49. — *Dictionnaire des Doublets*, p. 28.

3. *Ibid.* p. 29.

autres formes : *plorare*, *plorer*, qu'on trouve dans le composé *déplorer*, a donné *pleurer*, qui est seul resté comme verbe simple [1].

Si les dialectes ont exercé une influence incontestable et incontestée sur la formation et l'adoption de quelques mots français, il en est cependant d'autres, que nous venons de mentionner, et sur lesquels les linguistes ne s'entendent pas. Nous avons vu la théorie de M. Littré, adoptée d'abord par M. Brachet (*Dictionnaire des Doublets*); mais l'auteur de la *Grammaire des langues romanes*, M. Diez, fut amené, par la découverte du principe de la diphthongaison des brèves accentuées, à la remarque plus générale que voici : « Le français exprime l'importance relative des deux natures de voyelles, en diphthonguant la tonique latine brève, et en laissant intacte la voyelle atone, ou encore en la changeant en *e* muet : *ténet* = *tient*; *tenimus* = *tenons*; *régem* = *roi*; *regina* = *reine*; *pésum* = *poids*; *pesare* = *peser* [2]; » et, dans la suite, M. Brachet souscrivit à la théorie de Diez. Cette seconde explication a pour elle la logique, et non pas seulement des faits historiques; de plus, elle a été adoptée par l'auteur de la *Grammaire de la langue d'Oïl*, M. Burguy [3], par M. Mussafia, dans la *Zeitschrift für vergleichende Sprachforschung de Kuhn* [4], et par

1. Cf. Littré, *Hist. de la lang. franc.*, t. I, p. 65, 127, 338; t. II, p. 102, 115.

2. T. I, 3e édit. p. 194-196 de la *Gramm. des lang. rom.* de M. Diez.

3. T. I, p. 120.

4. XVII, p. 392.

M. Tobler, dans le *Literarisches Centralblatt*[1]. Les bonnes raisons, données par des auteurs aussi graves, nous engagent à reconnaître pour vraie la théorie de l'accent plutôt que celle de l'emprunt aux dialectes.

D'ailleurs, ceux-ci nous ont fourni assez d'autres tournures et d'autres expressions qu'on ne saurait contester.

Alors que la logique veut que la substance précède l'accident, les Picards font le contraire et disent : *du rouge vin* pour du *vin rouge*. Si l'on songe qu'aujourd'hui, comme déjà dans ces temps anciens, comme surtout au XVIe siècle[2], la place de l'adjectif a reçu des règles formelles, et que changer la place de l'adjectif c'est changer complétement le sens, on se demande avec quelque raison si l'usage de la Picardie n'aurait pas fait des progrès et ne serait pas pour une certaine part dans la différence établie par la grammaire et l'usage entre *un homme pauvre* et *un pauvre homme*; *un honnête homme* et *un homme honnête*.

Ne quittons pas encore les provinces, nous leur devons beaucoup : nous prononçons la diphthongue *eu* de façon à ne faire entendre ni l'*e* ni l'*u*, mais un son qui tient de l'un et de l'autre : *beuf*, *neuf*; les Picards faisaient simplement entendre *u*[3]. *Diu*, *ju* pour *Dieu*, *jeu*. C'est probablement à leur école que nous avons appris à dire,

1. 1868, n° 51, p. 1426.

2. J. Pillot, *Gallicæ linguæ institutio*, édit. de 1550, p. 21, et Henri Estienne, *Hypomneses*, p. 154-159.

3. Voir pages 96 et 97.

puis à écrire : *sûreté* pour *seureté*, *blessure* pour *blesseure*. Le même fait s'est produit dans nos participes *eu* et *eue*, qui furent d'abord *evu*, *eveue*, de *habitus* :

habitus
evu
eû
u

Si nous descendons en Normandie, puisque *oi* sonnait *ai* souvent *e*, cette prononciation, qui s'est étendue à la Bourgogne et à l'Ile-de-France, ne serait-elle pas l'origine de nos imparfaits et de nos conditionnels? Le peuple parisien disait et écrivait *parlet*, *allet*, *venet*, que plus tard on écrivit *parloit*, *alloit*, *venoit* [1].

Nous avons pu remarquer dans la reproduction d'un passage du Mystère (*Destruction de Troye la Grande*), cité par M. Sainte-Beuve [2], des imparfaits du subjonctif, première conjugaison, terminés à la première et à la deuxième personnes du pluriel en *assions* et *assiez*, au lieu de *issions*, *issiez* [3]. C'étaient ainsi que conjuguaient les Poitevins, s'il faut en croire un grammairien du XVIe siècle [4]. La forme poitevine s'est sans doute, avec le temps, substituée au parler de l'Ile-de-France, et, par suite, à la langue littéraire.

1. Obry, *Étude sur le part. passé franç.* N. G, p. 261, voir, à ce sujet la *Gramm. compar. de Raynouard* (passim); l'étude *sur la lang. franç.*, de Fr. Wey, *Bibliothèque de l'École des Chartes*, I, p. 469; Génin, *Variat. du lang. franç.*, p. 20 et suiv.
2. *Tableau de la Poésie au* XVIe *siècle* p. 191.
3. Voir H. Estienne, *Hypomneses*, p. 200.
4. J. Pillot, *Gallicæ linguæ institutio*, édit. 1550, p. 44.

Les Provençaux conjuguaient, comme encore aujourd'hui beaucoup de Méridionaux, *j'ayma, tu aymas, il ayma, nous aymasmes, vous aymastes, ils aymarent.* Cette troisième personne du pluriel s'est maintenue jusqu'au milieu du XVIe siècle, car on lit dans l'*Art poétique français* de Pierre Delaudun Daigaliers [1], imprimé à Paris en 1597 : « Les infinitifs en *er* forment leur prétérit parfait en *a*, laquelle lettre *a* ils gardent en toutes les personnes. » Donc cet *a* du Midi, qui, du reste, est de provenance latine, s'est maintenu longtemps à toutes les personnes, beaucoup, nous le croyons, sous l'influence du dialecte méridional [2].

Les Berrichons et les Lyonnais avaient l'habitude de donner à la voyelle *o* le son de la diphthongue *ou*, et de dire : *noustre, voustre* pour *nostre, vostre* [3]; nous pensons encore que cette prononciation n'a pas été étrangère au changement de *o* en *ou*, quand on a fait dans la langue littéraire *douleur* de *dolor*, *tourment* de *tormentum* [4], etc...

Si l'on a dit : *Je m'en vais, tu t'en vas, ils s'en sont allés,* n'est-ce pas beaucoup à l'imitation des Angevins, qui ne manquaient pas de dire : *Je m'en en vais, ils s'en sont en allés?*

1. P. 32.
2. Voir sur cette intéressante question que nous ne pouvons qu'indiquer ici, Burguy. *Gramm. de la lang. d'Oïl* (passim).
3. E. Littré, *Hist. de la lang. franc.*, t. II, p. 116 et le comte Jaubert, *Glossaire des Patois du centre* (*passim* et notamment aux mots indiqués).
4. Cf. de Chevallet, *Orig. et form. de la lang. franç.*, t. II, p. 65.

Si la syntaxe de nos participes a subi tant d'incertitudes pendant les siècles de formation, on peut dire que les dialectes, qui suppriment en général l'accord, en sont un peu la cause. Le provençal, selon Diez [1], ne reconnaît, pour ainsi dire, aucune règle à cet égard. La langue d'*Oïl*, nous dit G. Fallot [2], laisse presque toujours les participes invariables. Le même sans-gêne se remarquait dans le nord de la France, s'il faut en croire M. Corblet [3]. Dans le nord-ouest, bien que les *Glossaires* abondent, on trouve peu de renseignements sur cette question. M. Mercier [4], professeur à Nantes, qui récemment l'a étudiée sur place, nous apprend que cependant l'accord se fait en Bretagne et en Haute-Normandie, quand le régime est un des pronoms *le*, *la*, *les*, placés avant le participe; mais qu'il n'a pas lieu quand le régime est un pronom relatif, ou un interrogatif. D'ailleurs, l'accord ne se fait qu'en genre [5]. Reste le parler du Centre. Rapproché de l'Ile-de-France, le berceau de notre langue, il a un aspect plus terne que celui de nos frontières [6]. La langue du Poitou et de la Saintonge semble celle qui a le mieux conservé son énergie native. C'est presque une langue que l'on apprend et que l'on parle. Elle a eu son historien dans M. Boucherie [7]; elle a ses lexicographes

1. *Gramm. des lang. rom.*, t. III, p. 270.
2. *Recherches sur les patois de la Franche-Comté*, p. 119.
3. *Glossaire du patois picard* (*passim*).
4. *Hist. des participes français*, p. 131 (Paris, 1879).
5. Cf. Bessin, *Romania*, t. V, p. 375.
6. Cf. le comte Jaubert, *Glossaire des patois du Centre*, notamment les art. *désapprendre* et *enmi*.
7. Professeur à la Faculté des lettres de Montpellier.

dansla Société d'Archéologie de Nantes [1]. Les lettrés, qui l'écrivent, font quelquefois accorder les participes passés après les pronoms *la*, *les*; mais le plus souvent ils prêchent d'exemple en faveur de l'invariabilité. On doit donc reconnaître que les règles d'accord, telles qu'elles ont fini par s'établir, ont rencontré une force de résistance dans les dialectes qui se partageaient le sol du pays.

Enfin, notre langue nationale, qui n'est qu'un dialecte généralisé, est encore redevable aux autres dialectes d'une foule de mots qui font sa richesse. « Certaines provinces ont appelé *foyer* ce que dans l'Ile-de-France on appelait *âtre* : les deux termes ont été retenus dans le français. De même pour *landier* et *chenet*, pour *hétoudeau* et *chaponneau*, pour *brode* et *brunette*. Les Picards nous ont cédé *caboche* et *panse*. Les Gascons nous ont valu *tocsin*, que l'on ne saurait remplacer. A Paris, on disait une *voie* pour une *charretée*; depuis on a réservé ce mot pour désigner une *charretée de bois*. Les Parisiens disent encore : *une voie d'eau*, de *via*. *Eau* se dit dans quelques provinces *aigue* ou *ève*, corruption d'*aqua*; ces deux formes nous ont valu *Evier* et *aiguière* : rue *Porte-Aiguière* se lit encore au coin d'une rue du Puy (Haute-Loire).

Que de mots, provenant du Midi, ont encore trouvé droit de cité dans notre langue littéraire! Il suffira de nommer les principaux : *cap*, *autan*, *mistral*, *corsaire*,

1. Particulièrement, M. le baron de Wismes et M. de Laurencie.

carre, *vergue*, *dorade*, *cabri*, *carnassier*, *ortolan*, *grenade*, *radis*, *jaser*, *rôder*, *fâcher*, *badin*, *fat*, *forçat*, *menestrel*, *cornaline*, *grenat*, *camail*, *barette*, *bastide*, *pelouse*, *caisse*, *cadenas*, *cambouis*, *ballade*, *baladin*, *béton*, *câlin*.

La France a donc ainsi une veine inépuisable de mots dus à la diversité du sol, des climats, des productions et des origines des peuples qui se sont mêlés sur son territoire.

CHAPITRE IV

LANGUE D'OÏL

(XIIe ET XIIIe SIÈCLES

La langue vulgaire, dont nous poursuivons la recherche, s'est déjà montrée plus nette dans le *Saint Alexis* et les *Quatre livres des Rois* que dans la *Cantilène de sainte Eulalie* et le *Fragment de Valenciennes ;* elle n'est plus si imprégnée de latin barbare, le *roman* proprement dit tend à disparaître pour faire place à ce langage parlé au nord de la Loire, fort distinct de celui du Midi, et qui s'appelle *langue d'Oïl.* C'est le progrès du XIe siècle. — Avec cette nouvelle phase de la langue française, qu'il nous faut maintenant étudier, apparaissent des compositions plus sérieuses, plus nationales, plus épiques. On est revenu des terreurs superstitieuses de l'an mil, « où l'on attendait à chaque instant le son de

la trompette qui devait réveiller les morts » ; on est enfin sorti de ces horribles pestes qui décimaient les populations, de ces affreuses famines, où l'on n'avait plus que de la chair humaine et du plâtre pour se nourrir. L'humanité ressaisit avec bonheur une vie qu'elle s'était crue si près de perdre, elle se remet à travailler, à chanter, à écrire. On ne se borne plus à célébrer le martyre d'une vierge, la vie d'un saint, à traduire les Ecritures, on compose des poëmes, dont les uns [1] embrassent les temps antérieurs à Charlemagne, les autres comprennent les Chroniques du Grand Empereur [2], la *chanson de geste* prend naissance.

Le caractère primordial de ces épopées chevaleresques est l'inspiration religieuse. Images fidèles de la société d'alors, elles en expriment la pensée intime et constante, la guerre sainte faite par Charles-le-Grand aux infidèles. Qu'il combatte les Sarrasins, les Saxons, les Musulmans ou les Lombards, c'est toujours pour le poète un peuple infidèle qu'il repousse, c'est toujours une guerre sainte qu'il soutient. Voilà le point de départ du souffle poétique qui anime les *chansons de geste*.

« La plus antique, la plus célèbre et la plus belle de nos chansons de geste est celle de *Roland*, » consacrée à l'un des plus émouvants épisodes de la lutte du Christ contre Mahomet, de l'Orient contre l'Occident. Elle date,

1. Par exemple : *Parthénopex de Blois ; — Florient* et *Octavien ; — Ciperis de Vignevaux.*

2. *Hugues Capet. — Le Chevalier au Cygne. — Le Bastard de Bullion,* après les grandes épopées : *la Chanson de Roland* et *le Roman des Lohérains.*

sinon de la fin du XIe siècle, du moins du commencement du XIIe. Pour mieux faire juger de la langue, nous en détachons quelques vers, tirés de la mort même du héros [1] :

CXCVIII.

« Ço sent Rollanz que la mort li est prés :
Par les orilles fors en ist [2] li cervels.
De [3] ses pers priet à Dieu que [4] les apelt,
Et pois de lui à l'angle Gabriel.
Prist l'olifant, que reproece n'en ait,
E Durandal s'espée en l'altre main.
Plus qu'arbaleste [5] ne poet traire un quarrel [6],
Devers Espaigne en vait en un guaret [7].
En sum un tertre, desuz dous arbres bels,
Quatre perruns [8] i ad de marbre faiz.
Sur l'herbe verte si est caiez envers [9];
Là s'est pasmez : kar la mort li est près. »

CXCIX.

« Halt sunt li pui [10] e mult halt sunt li arbre.
Quatre perruns i ad, luisanz de marbre.
Sur l'herbe verte li quens Rollanz se pasmet.

1. Cf. *la Chanson de Roland*, de M. Léon Gauthier, 7e édit. p. 214.
2. *Ist* troisième p. s. ind. prés. de *Issir* (exire).
3. *De*, c'est le sens de la prép. lat. DE « sur. »
4. QUE s'employait seul dans le sens de « pour que. »
5. *Arbaleste*, de *Arcu-balista*, « arc qui sert à lancer » βάλλω.
6. *Quarrel* « careau d'Arbalète. »
7. *Guaret* « guéret. »
8. *Perruns* « pierre, » de *petra*.
9. *Envers* (*enversus*) « sur le dos. »
10. *Pui* « montagne, » de *Podium* : le Puy-de-Dôme.

Uns Sarrazins tute veie [1] l'esguardet;
Si se feinst mort, si gist entre les altres.
De sanc luat [2] sun cors e sun visage;
Met sei sur piez e de curre [3] se hastet [4].
Bels fut e forz e de grant vasselage.
Par sun orgoill [5] cumencet mortel rage,
Rollant saisit e sun cors e ses armes,
E dist un mot : « Vencuz est li niés [6] Carle.
« Iceste espée porterai en Arabe. »
Prist l'en sun puign, Rollant tirat la barbe :
En cel [7] tirer, li Quens s'aperçut alques [8]. »

Les épopées du cycle de Charlemagne sont plus féodales que chevaleresques; celles qui suivent sont puisées aux sources armoricaines et ont un caractère plus léger : la *Chevalerie*, d'institution récente, en est l'âme. La langue, qui est appelée à chanter *Dieu*, le *Roy* et la *Dame*, y révèle aussi plus de souplesse. Pour en juger, il suffira de rapprocher des deux strophes précédentes de la *Chanson de Roland* le passage que voici, écrit en 1160, par le trouvère Crestien de Troyes, dans son Roman *Le Chevalier au Lyon* [9]. Le français devient de plus en

1. *Veie* « voie, chemin, » de *viam ; tute veie* « toutefois. »
2. *Luat*, verbe act. parf. simple, troisième p. sing. « souilla, » *luere* (arroser.)
3. *Curre*, verbe neutre, de *currere* « courir. ».
4. *Hastet*, verb. act. troisième pers. sing. ind. prés. de *haster*.
5. *Orgoill* « pétulance. »
6. *Niés*, de *nepos* « neveu. »
7. *Encel tirer*, c'est-à-dire « pendant qu'il tirait celle-là. »
8. *Alques* est toujours adverbe dans la *Chanson de Roland* et signifie « un peu. »
9. Cf. la belle édit. donnée par Holland, Hanover, 1862, sous ce titre : *Li Romans dou Chevalier au Lyon.*

plus correct, de plus en plus régulier; il a pris un caractère d'énergie qu'il ignorait encore; la mesure est juste, la rime exacte; l'art enfin se révèle aux yeux les moins attentifs. L'auteur lui-même nous enseigne que

« ... Toutes voies
Doit chascuns penser et entendre
A bien dire et a bien aprendre[1]. »

Ce poème, comme tous ceux du cycle breton, était lu à haute voix devant un public choisi; la langue devait donc se rapprocher beaucoup de la conversation en usage à cette époque :

Départ du Chevalier Yvain [2].

« Mes sire Yvains de la cort s'anble
Si, qu'a nul home ne s'asanble,
Mes seus vers son ostel s'en va,
Tote sa mesniee trova.
Si comande a metre sa sele
Et i suen escuier apele,
Cui il ne celoit nule rien.
Diva « fet il, » avoec moi vien
La fors et mes armes m'aporte!
Je m'an istrai par cele porte
Sor mon palefroi tot le pas.
Garde ne demorer tu pas;
Qu'il me covient molt loing errer;
Et mon cheval fai bien ferrer,

1. *Erec* et *Enide*, V. 10, dans l'édit. d'Em. Bekker (*In Haupts Zeitschrift*, 1856, p. 373-550).
2. V. 721, dans l'édit. de Holland.

Si l'amainne tost apres moi!
Puis ramanras mon palefroi.
Mes garde bien, ce te comant,
S'est nus, qui de moi te demant,
Que ja nouveles li an dies;
Se or de rien an moi te fies,
Ja mar ti fieroies mes!
« Sire, « fet il » or aiez pes!
Que ja par moi nus nel saura.
Alez, que je vos sindrai la! »
Mes sire Yvains maintenant monte,
Qu'il vangera, s'il puet, la hunte
Son cosin, einz que il retort
Li escuiers maintenant cort
Au boen cheval, si montas sus;
Que de demore ni ot plus,
Qu'il n'i failloit ne fers ne clos.
Son seignor sinst toz les galos,
Tant que il le vit descendu;
Qu'il l'avoit... po atendu;
Loing del chemin en, i. destor.
Tot son hernois et son ator
En a porte, cil l'atorna.
Mes sire Yvains ne sejorna,
Puis qu'armez fu, ne tant ne quant,
Einçois erra chascun jor tant
Par montaignes et par valees
Et par forez longues et lees,
Par leus estranges et salvages,
Et passa mainz felons passages
Et maint peril et main destroit,
Tant qu'il vint au sentier estroit,
Plain de ronces et d'oscurtez,
Et lors fu il asseurez,

Qu'il ne pooit mes esgarer,
Qui que le doie conparer;
Ne finera, tant que il voie
Le pin qui la fontainne onbroie,
Et le perron et la tormante,
Qui gransle et pluet et tone et vante
La nuit ot, ce poez savoir,
Tel oste, com il vost avoir;
Car plus de bien et plus d'enor
Trueve il assez el vavasor,
Que ne vos ai conte et dit;
Et en la pucele revit
De san et de biaute centtanz,
Que n'ot conte Calogrenanz;
Qu'an ne puet pas dire la some
De prode fame et de prodome;
Des qu'il s'atorne a grant honte,
Ja n'iert tot dit ne tot conte;
Que leingue ne puet pas retreire
Tant d'enor com prodom set feire. »
Etc... etc... etc...

De la *Chanson de Roland* au *Roman dou Chevalier au Lyon*, il a dû s'écouler un temps assez considérable, si l'on en juge par la correction et l'éloquence de la langue du trouvère Crestien de Troyes [1]. On peut se convaincre que cette amélioration était générale, et même antérieure à 1160, par la lecture de quelques autres poëmes, tels que les chroniques rimées de Robert Wace et de Geoffroi Gaimar. Vers le milieu du siècle, l'histoire naturelle s'élevait aux honneurs de la poésie, sous la plume de

1. Cf. Holland, *Crestien von Troies*, p. 257 et seqq.

Philippe de Than, auteur d'un traité en vers sur les animaux, sous le titre de *Bestiaire*. On lui doit aussi un ouvrage de chronologie pratique, intitulé *Comput* [1]. L'auteur y traite des jours de la semaine, des mois solaires et lunaires, des phases de la lune, des éclipses et des signes du zodiaque [2]. Là nous retrouvons la langue du *Roland*, et de plus la précision, qualité nécessaire dans les sciences, naturelle au génie français, et dès lors commune à tous nos écrivains. — C'est à ce titre que nous citons le début de cet ouvrage, écrit probablement vers 1135 [3] :

« En un livre divin
Qu'apelum Genesin
Iloc lisant truvum
Que Deus fist par raisun
Le soleil e la lune
E esteile chascune.
Pur çol me plaist a dire,
D'iço est ma matire
Que jo demusterrai
E a clerc e a lai [4],
Ki grant busuin en unt
E pur mei preierunt;

1. *Li Cumpoz Philippe de Thaun*, édit. du Dr Eduard Mall (Strasbourg, 1873) avec une *introduction* précieuse sur la langue de l'auteur.

2. Voir les *Documents inédits sur le Comput*, publiés par Anatole de Montaiglon (extrait de l'*Annuaire de la Société des antiquaires de France pour* 1852). Paris, 1855, in-16.

3. *Li Cumpoz*, éd. Mall, p. 8.

4. *Lai* s'oppose à *Clerc*, étudiant pour entrer dans les ordres, et veut dire « le peuple, la foule. »

Kar unc ne fut loee
Escience celee.
Pur ço me plaist a dire :
Or i seit li veirs [1] Sire!
Quant Deus fist creatures
De diverses mesures,
Tutes at nuns posez
Sulunc lur qualitez;
Mais en itel truvat
Que il *tens* apelat,
Dunt prut ne sai parler
Ne la fin racunter;
Ne hom ne fut mortel
Ki unc en desist el.
E neis [2] sainz Augustins,
Ki fut mult bons divins,
Dit en un son sermun
La u mustret raisun,
Que rien n'en set cunter
Pur nul hume asenser.
Ne purquant par demures,
Que nus apelum hures [3],
En est divisiun

1. *Veirs*, de *Verus*, par diphthongaison de l'*e* latin, comme *plenus* a fait *plein*, signifie *vrai, véritable;* l'*s* final est le signe du cas-suj.

2. *Neis*, expression adverbiale négative =« ne...pas même », qu'on trouve aussi décomposée en *n'eis* = *ne eis*. Ne marchant jamais sans une négation explétive (ne), on en vint à considérer ce mot comme ayant par lui-même un sens positif, *même*, si bien qu'on l'employa avec cette signification dans les phrases affirmatives. Cf. *Chron. des D. de Norm.*, t. II, p. 75. — *Rom. de Brut*, var , t. I' p. 104, not. *a*. Voir surtout *Zeitschrift*, 1878, p. 407, et suiv. l'article de Perle.

3. *Hures*, de *horas*, c'est le cas-rég. au plur. dans le dial. normand.

Par itele raisun :
Kar prime apelent l'hume [1],
Tierce, midi e nune;
La quinte remuntee
E la siste vespree.
Uncore entre chascune
En i laissent il une;
Ço est pur le cunter
E pur tost remembrer.
Mais ki dreit volt numbrer,
Duze en i pot truver;
E quant els sunt passees,
Tost sunt renuvelees
E en ordre lur cours
Tienent tut a estrus [2].
E ço devez saveir
E bien creire pur veir,
Que la nuit duze en tient
E li jurz, qu'aprof vient,
Quant la nuit et li jur
Unt uele [3] lungur.
Nuls hom ne se merveilt
Ne pur ço ne s'esveilt,
Que la nuit ainz numai [4]
E le jurn puis posai;
La nuit ert devant jur,
Quant nostre creatur

1. *Hume*, également pour *home* (homines) l'*on;* dialecte normand.

2. *Estrus*, du verbe *estrusser* « rompre, briser, » syn. de *tronconer*, d'un emploi plus rare (Voir *Zeitschrift*, 1878, p. 172.)

3. *Uele* signifie *égal*, de *æqualis;* exemple d'accord en genre avec le nom.

4. *Numai*, encore un exemple de l'*u* prenant la place de l'*o* d'après l'usage des Normands; du reste les traces du dialecte de la Normandie abondent dans cet ouvrage. Cf. l'*Introduction*, p. 36 et suiv.

Le jurn devant posat
E la nuit tresturnat [1]
Par sa surrectiun
E par mult grant raisun.
E ço signefiat
Qu'en pechiet nus truvat
E de grant tenebrur
Traist les sons a luur,
Ki ja nen iert trublee
Ne pur nuit obscuree.
Sulunc les clercs divins
E sulunc les Latins
Nuit est dit de *nuisir* [2]
E fait la gent dormir,
Gesir et reposer,
Ne veient u uvrer,
Pur ço qu'il nunt luur,
Cessent de lur labur;
Altrement perireient
E par travail murreient.

La prose suivait la marche progressive de la poésie : nous l'avons laissée encore toute latine au XIe siècle dans la traduction des *Quatre livres des Rois*; la voici, telle que nous la montre un *sermon de saint Bernard*, qui prêchait en Champagne et en Bourgogne vers le milieu du XIIe siècle. On jugera du changement que cent ans ont opéré :

1. *Tresturnat*, troisième p. s. du parf. simple du verbe actif *tresturner* « tourner, retourner. »

2. Singulière étymologie. — *Nuit*, comme nous verrons, vient de *noctem* par la diphthongaison de *o* en *ui* : *post* *puis*; *coxa*, *cuisse*.

L'Adoration des Mages[1].

«... Hui[2] vinrent li troi Roi querre lo Soloil de Justise que neiz estoit, de cui il est escrit : *Cy ke vos uns bers*[3] *vient*. Il ensevirent[4] hui lo conduit de la novele estoile, et si aorerent le novel enfant de la Virgine. — Ke faites-vos, Signor Roi, ke faites-vos? Aoreiz-vos dons un alaitant enfant en une vil maison, et enveloppeit en vilz draz? Est dons[5] cist[6] enfès Deus? Deus est en son saint temple, et en ciel, en ses sieges, et vos en un vil estaule[7] lo quareiz, et en les cors[8] d'une femme! Ke faites-vos, ke vos or li offrez assi? Est-il dons Rois? où est li royals sale[9], et li sièges royals, où sunt li cours et li royals frequence? — Est dons sale li estaules, siege li maingevre, corz li frequence de Joseph et de Marie? Coment sunt devenuit si sots si saiges hom ki un petit enfant aorent, ki despeitaules[10] est et por son aige e por la po-

1. Tiré du sermon *pour la fête de l'Épiphanie*.
2. *Hui* (*Hodie*), en ce jour.
3. *Bers* (baron, seigneur); on trouve en celtique le mot *Bar* (héros); peut-être faut-il remonter à l'anglo-saxon *bearn*, ou au frison *bern*, qui a le sens d'un *homme*, un *grand*.
4. *Ils suivirent*, de *Insecuti sunt*.
5. *Dons*; nous avons vu, dans le *Fragment de Valenciennes*, *Dunc* dans le même sens « donc, alors. »
6. *Cist enfès* est une contraction pour *Ecce iste infans*.
7. *Estaule* vient de *Stabulum*, ou plutôt de *Stipula* (chaume), qui nous a donné *Esteules*.
8. Pour *corps*, de *Corpus*.
9. *Sale*, du haut allem. *sal*, signifia d'abord *maison*, puis *pièce* d'une demeure.
10. *Despeitaules*, du verbe *despeiter* ou *despere*, dédaigner (*despicere*).

verteit des siens? — Certes, chier freire, bien faisoit à doteir [1] ke cist ne fussent eskandaliziet [2], et k'il ne se tenussent por escharniz [3] quant il si grant vilteit, et si grant poverteit virent? — Des la royal citeit où il cuidarent troveir lo Roi, furent tramis [4] en Betleem, petite vilatre [5]; en un estaule entrèrent e lai atrovèrent un enfancegnon [6] envelopeit en povres draz. Nul de totes ces choses ne lor furent à grevance [7]. Li estaules ne lor fut onkes encontre cuer, n'en onkes ne furent ahurteit [8] de povres draz, ne escandaliziet de l'enfance del laitant; anz [9] misent lor genoz à terre, si l'onorarent si cum Roi, et aorèrent si cum Deu. Mais cil mismes les ensaigniavet ki amenez les avoit, et cil mismes les ensaigniavet par dedens en or cuer, ki par l'estoile les semonoit [10] par deforz [11]. »

Le progrès s'accentue encore dans Villehardoin, qui le premier exposa des aventures grandioses dans la langue populaire ; ce n'est plus la chanson de geste; ce n'est pas encore l'histoire :

1. *Doteir,* « douter » de *Dubitare,* d'où procède aussi redouter.
2. *Escaudaliziet,* de *scandalum,* obstacle, pierre d'achoppement.
3. *Escharnir* « railler » du haut all. *Skernôn* « se moquer. »
4. Vient du latin *transmissi.*
5. *Vilate,* du diminutif *villula.*
6. *Enfancegnon,* autre forme de diminutif, qui a de la grâce.
7. *Gravance,* de *gravare,* « peine, grief. »
8. On retrouve ici le mot *aheurter, heurter.*
9. *Anz* vient du bas-latin *antianus* (ante), « mais. »
10. Du bas-latin *summonere,* avertir; de là viennent les mots *semondre, semonce.*
11. On peut lire, pour établir la comparaison entre les deux époques de la langue, le même sujet traité par Balzac.

Arrivée à Constantinople[1].

« Lors se partirent del port d'Avie[2] tuit ensemble. Si peussiez veoir flori le Braz-Saint-Jorge[3] contremont[4] de nés et de galies et de vissiers; et mult granz mervoïlle ere la bialtez à regarder. Et ensi corurent contremont le Braz-Saint-Jorge, tant que il vindrent, la veille de la saint Jehan-Baptiste en juin, à Saint-Estiene[5], à une abbaïe qui ere à trois lieues de Costantinoble. Et lors virent tot à plain Costantinoble cil des nés et des galies et des vissiers; et pristrent port, et aancrerent lor vaissiaus. Or poez savoir que mult esgarderent Costantinoble cil qui onques mais ne l'avoient veue; que il ne pooient mie cuidier que si riche vile peust-être en tot le monde, cum ils virent ces halz murs et ces riches tours dont elle ere close tot entor à la reonde, et ces riches palais et ces haltes yglises, dont il y avoit tant que nuls nel poist croire, se il ne le veist à l'oil, et le lonc et le lé[6] de la vile qui de totes les autres ere soveraine. Et sachiez que il n'y ot si hardi cui la chars ne fremist; et

1. Villehardoin décrit peu; il est loin de rappeler Chateaubriand. Pourtant, à l'arrivée dans l'Hellespont et le Bosphore, il a des accents d'émotion très vive.

2. *Avie* est l'Abydos des anciens.

3. L'Hellespont, la Propontide, le Bosphore de Thrace.

4. *A contremont*, signifie « vers le haut, » comme ici; il veut dire aussi « à contre-sens. »

5. C'est aujourd'hui *San-Stefano*, sur la Propontide, à trois lieues de Constantinople, ville illustrée par le dernier traité de paix entre la Russie et la Turquie.

6. *Lé*, de *latus*, « large. »

ce ne fut mie mervoille; que onques si granz affaires ne fu enpris de nulle gent, puis[1] que li monz fu estorez[2]. »

Nous avons pu reconnaître, à travers ces différents morceaux de prose et de vers, que, si le français provient du latin, il n'en est pas sorti tout d'un coup et armé de toutes pièces, comme Minerve du cerveau de Jupiter : l'éclosion s'est faite lentement. Le temps est venu de constater les lois qui ont présidé à la composition de nos mots et à leur disposition dans la phrase ; c'est-à-dire, pour employer les termes techniques, d'étudier le *vocabulaire*, la *phonétique* et la *syntaxe* de la langue d'*Oïl*.

§ I. — VOCABULAIRE.

Ne perdons pas de vue que le *roman* est venu du latin ; or, quand on parle une langue, on prononce les mots d'une certaine manière, autrement dit, on élève la voix sur certaines syllabes pour l'abaisser sur certaines autres, en un mot, on *accentue*.

L'accent, dit *tonique*, parce qu'il marque le *ton* sur lequel le mot se prononce, est l'*âme* du mot, a dit un grammairien ancien[3], il est inséparable du vocable; il indique la syllabe sur laquelle la voix s'élève. La pro-

1. *Puis que* équivaut a *post quam* « après que. »
2. *Estorez*, de *instaurare* « fonder. » Jamais on n'a mieux exprimé que dans ce morceau l'étonnement en face d'un splendide spectacle, ni mieux embrassé d'une parole naïve l'immense horizon. (Note de M. G. Merlet).
3. Diomède, dans le *Corpus veterum grammaticorum* de Putsch.

nonciation accentuée du latin se répandit, avec le latin lui-même, dans toute la *Romania*, et elle présida à la formation régulière et uniforme de toutes les langues néo-latines. La quantité a eu ainsi une action considérable sur la constitution de la langue française, à raison même de son influence sur la position de l'accent. Mais, comme le fait justement observer M. Léon Gautier [1], il y avait dans la *lingua romana* de nombreuses erreurs sur la quantité, et ces erreurs ont agi sur un certain nombre de mots français.

Quoi qu'il en soit, voyons donc les règles de l'accent latin et ses conséquences pour la formation de nos vocables.

En latin, l'accent tonique porte sur la pénultième, quand elle est longue, et l'antépénultième, quand celle-ci est brève : pingere, imprimere, amabilis, nobilis, dominus, domus, femina, principem, primarius, legalis, fidelis, pertica, angelus, fragilis, decima, debitum. Les mots français, tirés de ces mots latins, se sont comme contractés autour de la syllabe accentuée, et les autres syllabes ont disparu ou se sont affaiblies : *peindre*, *empreindre*, *aimable*, *noble*, *dom*, *dome*, *femme*, *prince*, *premier*, *loyal*, *feal*, *perche*, *ange*, *frêle*, *dime*, *dette*, etc... L'accent tonique est donc, comme dit Diez [2] « le pivot autour duquel tourne la formation des mots de langue romane. » Toute l'histoire des évolutions phoné-

1. *Chanson de Roland*, 7e édit. p. 452.

2. *Gramm. des lang. rom.*, t. I, p. 468. Cf. Gaston Paris, *du rôle de l'accentuation dans la lang. franc.* (passim).

tiques, qui vont suivre, se trouve résumée dans ces paroles d'Ampère : « Les consonnes fortes et dures sont remplacées par des consonnes faibles et douces, les voyelles sonores par des sourdes; les sons s'éteignent peu à peu et se perdent, les finales disparaissent, les mots se contractent. Les langues en général commencent par être une musique et finissent par être une algèbre. »

En français, l'accent n'occupe jamais que deux places : la dernière syllabe, quand la terminaison est masculine : Chan*teur*, ai*mer*, fi*nir* ; l'avant-dernière, quand la terminaison est féminine : *rai*de, p*or*che, voy*a*ge. Ces mots viennent du latin *cantōrem*, *amāre*, *finīre*, *rīgidus*, *pōrticus*, *viāticum* ; donc, il résulte de cette double règle que l'accent tonique affecte la même syllabe en français qu'en latin [1]. C'est chez nous une grande simplification pour la règle des accents, comparativement à ce qu'elle est en italien, en anglais et en allemand.

1° Règle de persistance.

Nous venons de voir, par la comparaison du mot latin et du mot français, qui en a été tiré, que, la syllabe accentuée en latin étant aussi la syllabe accentuée en français, l'accent latin *persiste* dans le français [2].

1. Cf. G. Paris, *de l'accentuation dans la lang. franc.* — H. Weil et L. Benlœw, *Traité de l'accentuation latine*, p. 287 et suiv. E. Littré, *Hist. de la lang. franc.*, t. I, p. 262, de Chevallet, *Orig. et form. de la lang. franc.*, t. II, p. 166-169.

2. Brachet, *Gramm. hist. de la lang. franc.*, p. 71. *Collection philologique*, 2e fascicule, (*Doublets*) p. 13.

C'est en raison de cette loi générale que l'atone brève se perd, et que :

Bon(i)*ta*tem	a fait	Bon*té*,
San(i)*ta*tem	—	San*té*,
Pos(i)*tu*ra	—	Pos*tu*re,
Pop(u)*la*tus	—	Peu*plé*,
Etc...		Etc...

Dans les mots d'origine savante, cette loi n'est pas suivie, parce que le latin populaire supprimait l'avant-dernière syllabe *atone* : *frīgdus*, *tābla*, *orāclum*, *vīrdis*, etc. [1]...; c'est ce qui fait que la même vocable latin a quelquefois donné naissance à deux mots français, d'où nos *doublets* :

Latin.	Mots populaires.	Mots savants.
Asper(i)*ta*tem	*Apreté*	*Aspérité*.
Circ(*u*)*la*re	*Cercler*	*Circuler*.
Com(i)*ta*tus	*Comté*	*Comité*.
Hosp(i)*ta*le	*Hôtel*	*Hôpital*.
Recup(e)*ra*re	*Recouvrer*	*Récupérer*.
Secur(i)*ta*tem	*Sûreté*	*Sécurité* [2].

Enfin, cette loi a fait tomber la consonne médiane, qui précède la voyelle tonique des mots latins. On entend par consonne médiane la consonne qui se trouve entre

1. Schuchard, *Vocalismus des Vulgarlateins* (Leipsig, 1866), II, p. 35.

2. Cf. Aug. Brachet, *Doublets*, p. 14 et suiv. surtout les *Remarques* de la p. 17, E. Littré, *Hist. de la lang. franc.*, t. II, p. 297, G. Paris, *Accent latin*, p. 20 et 127.

deux voyelles, la dernière prononcée étant accentuée. Cette syncope n'existe pas dans les mots d'origine savante :

Latin.	Mots populaires.	Mots savants.
Advo(c)*a*tus	*Avoué*	*Avocat.*
Cura(t)*o*rem	*Cureur*	*Curateur.*
Confi(d)*e*ntia	*Confiance*	*Confidence,*
Vo(c)*a*lis	*Voyelle*	*Vocale*[1].

2° Loi de contraction.

Elle exerce une influence de deux manières : *absolument* et *relativement.*

1° *Absolument* : Dans l'intérieur des mots, d'après les règles qui font disparaître une voyelle atone ou une consonne médiane ; à la fin des mots, par la chute de la finale, qui disparaît ou s'adoucit par un *e* muet, en devenant française :

Bo*nus* — Bon ;	Ar*cus* — *Arc.*
Ca*sus* — Cas ;	H*omo* — *Hom.*
For*tis* — Fort ;	Pe*rire* — *Périr.*

2° *Relativement*, et d'une manière fort inégale, dans les mots devenus français, à mesure que ces mots se dirigent du Midi vers le Nord :

	Midi.	Centre.	Nord.
Masculus :	*Mascle,*	*Mâle,*	*Maie*[2].

1. Cf. Les mêmes auteurs, *Ibid.*
2. Aug. Brachet, *Dict. étymolog.* p. xxi.

L'apocope semble amincir le mot, comme la rouille ronge le fer ou comme l'usage effile le soc de la charrue; c'est pourquoi le peuple tend à raccourcir les mots, disant *avoué* et *confiance*, tandis que les gens savants disaient *avocat* et *confidence* [1], et dans les campagnes on prononce *hâti* pour *hâtif*, *calvi* pour *calville*. Mais le jour où, vers le XIIe siècle, le peuple perdit le sentiment de l'accent latin, on put dire que le véritable français était né, tout au moins le français populaire. Dès lors, il n'entrera plus dans la langue que des mots savants.

3° Loi de déclinaison.

C'est une suite inévitable de la loi de contraction. Les mots latins ayant deux formes distinctes, selon qu'on les emploie au nominatif ou à l'un des autres cas, il est arrivé que des mots français se sont moulés, tantôt dans un nominatif, tantôt dans un accusatif latin, de façon que les mots appartenant à la troisième déclinaison, où l'accusatif est plus long que le nominatif, ont donné naissance à deux vocables de forme différente, et de sens identique, jusqu'à ce que l'usage, ce grand maître des langues, « *Quem penes arbitrium est et jus et norma loquendi* [2] », en ait décidé autrement. Ainsi *templum*, étant pareil au nominatif et à l'accusatif, n'a jamais donné que *temple*; mais *homo*, faisant

1. Cf. plus haut, p. 126.
2. Horace, *Epist. ad Pison*. V. 72.

hominem, a donné *hom* et *homme; pastor*, *pastre, pastorem*, *pasteur*; *cantor*, *chantre*, *cantorem*, *chanteur*, *minor*, *moindre*, *minorem*, *mineur*, etc... [1]

Un autre vestige de la déclinaison latine, c'est *geste Francor*, *gent paienor*, *tens ancienor*, etc... *Francor*, *paienor* et *antianor* sont les génitifs *Francorum*, *paganorum*, *antiànorum*, dont la dernière syllabe est tombée, comme pour *pastorem*. Le sens et l'accent, tout concourt à le prouver [2].

Ce double procédé de dérivation va devenir plus apparent dans l'étude, qui suivra, de la déclinaison latine.

§ II. — PHONÉTIQUE.

L'accent tonique et la quantité ne sont pas les seuls principes auxquels les mots aient obéi dans leur passage du latin en français; il importe de considérer aussi les permutations de lettres, qui ont joué un si grand rôle dans la composition de nos vocables. Quoique ces permutations, ainsi que les différents sons de la langue, ne reposent pas encore sur des règles bien établies, nous pouvons constater certaines habitudes, qui ne feront que s'étendre et s'accentuer dans la suite. Commençons par les voyelles :

1. Cf. Brachet, *Dict. des Doublets*, dans la *Collection philologique*, 2e fascicule, p. 20; de Chevallet, *Orig. et format. de la lang. franc.*, t. III, p. 55 et suiv.

2. Cf. *Rol.* 2639. — Littré, *Hist de la lang. franc.*, II, 336. — De Chevallet, *Orig. et form. de la lang. franc.*, III, 59.

Notre voyelle *A* vient : 1° d'un *a* originaire, soit accentué, comme *cá*mera (ch*a*mbre), a*v*àrus (av*a*re) ; soit atone : s*a*lùtem (s*a*lut), *a*vàrus (*a*vare) : 2° d'un *E* originaire, accentué : lu*cér*na (lu*car*ne) ; atone : p*er*gamenum (p*ar*chemin) : 3° d'un I originaire, accentué : *lin*gua (*lan*gue) ; atone : p*i*gritia (p*a*resse) [1].

E vient : 1° d'un *e* latin originaire, soit accentué : cru*dé*lis (cru*el*), *re*gula (*rè*gle) ; soit atone : *ec*clésia (*é*glise), *le*gùmen (*lé*gume) : 2° d'un *a* originaire, accentué : p*á*ter (p*è*re) [2] c*á*put (*chef*), ou atone : c*a*nile (c*he*nil), perg*a*-ménum (parc*he*min) : 3° d'un *i* originaire, accentué : t*r*ifolium (t*rè*fle), c*ri*sta (c*rê*te ; ou atone : *di*vinus (*de*vin), *di*lùvium (*dé*luge) ; ou encore d'une prosthèse : *spa*tium (*es*pace) [3], *spe*cies (*es*pèce), *scan*dalum (*es*clandre), *sp*ina (*es*pine), *stu*dium (*es*tude). Plus tard, à la fin du xv[e] siècle environ, plusieurs de ces mots, entre autres *espine*,

1. Cf. pour plus de détails, outre la *Gramm. hist.* de M. Brachet, p. 92 et suiv. de Chevallet, *Orig. et form. de la lang. franc.*, t. II, p. 58 et suiv. Rob. Est. *Grammatica Gall.* (1558) p. 90, et H. Cocheris, *Hist. de la Grammaire* (Bibl. de l'écho de la Sorbonne) p. 95 et suiv. II, Stock, la Phonétique du *Roman de Troie et de la Chronique des Ducs de Normandie*, (In Romanisch. Studien, III, 443 — 492.) — Enfin Gast. Paris, le *Saint-Alexis*, dans la *Préface*, où chaque lettre est étudiée.

2. Cf. Geoffroy Tory, *Champfleury* f° xxxiii, v°. et H. Estienne, *Hypomneses* (1582) p. 4 ; *Li Cumpoz*, Philip. de Thaun, *Introd.* p. 53.

3. Comme le français, ainsi que nous l'avons établi, vient plutôt du latin populaire que de la langue littéraire de Rome, peut-être serait-il plus juste de dire que *espace* et *espece* viennent de *ispatium*, *ispecies*, mot, du latin vulgaire du vi[e] siècle, par la mutation citée plus haut de l'*i* en *e*. Cf. Rob. Estienne, *Grammatica Gallica* (1558) p. 97, Hip Cocheris, *Hist. de la Grammaire*, p. 112. — De Chevallet, *op. cit.*, t. II, p. 123. — Génin, *Variat.* p. 7.

estude, perdirent l'*s*, dont la suppression fut marquée par l'accent aigu. La présence de l'*e* initial est une règle générale et sert d'indice pour l'âge des mots. *Spectre*, *squelette*, *spectacle* sont venus tard dans la langue. *Espace*, *estomac*, sont anciens, *spacieux*, *stomacal* sont modernes.

La lettre I provient: 1° d'un I latin originaire, accentué : supercílium (sourcil), amícus (ami); ou atone : *lig*áre (*li*er), *im*águinem (*im*age) [1] : 2° d'un *e* originaire, accentué : d*é*cem (d*i*x), *cé*ra (*ci*re), ou atone : *te*mónem (*ti*mon) [2]; 3° d'un *c*, ou, pour parler plus justement, de la double consonne *ct*, sous l'influence de la voyelle précédente : tr*ac*tare (tr*ai*ter), l*ac*tem (l*ai*t) cond*uc*tus (cond*ui*t) [3].

O provient : 1° d'un *o* originaire, accentué : n*ó*men (n*o*m), p*ó*nere (p*o*ndre), atone : h*o*nórem (h*o*nneur) [4], *o*bedíre (*o*béir) : 2° d'un *u* originaire, accentué : n*ú*merus (n*o*mbre), n*ú*ptiœ (n*o*ces); atone : *u*rtica (*o*rtie) : 3° de la diphthongue originaire accentuée, *au* : *au*rum (*o*r), c*au*sa (ch*o*se); atone; *au*sare (mot bas-latin) (*o*ser), *Au*relianum (*O*rléans) [5].

U vient de la même voyelle en latin, soit accentuée : n*ú*dus (n*u*); m*ú*rus (m*u*r); [6] soit atone : s*u*pérbus

1. Hip. Cocheris, *Op. cit.* p. 116.
2. R. Est. *Op. cit.* p. 89. H. Cocheris, *Op. cit.* p. 118.
3. Cf. Brachet, *Dict. étym.* art. *Attrait.* Cocheris, p. 140, *Gr. hist.* de Brachet, p. 95.
4. H. Cocheris, p. 128.
5. *Ibid.* p. 129, Brachet, *Gr. hist.* p. 95. Cf. *Li Cumpoz*, Phil. de Thaun, *Introd.* p. 47.
6. *Ibid.* p. 42 et 43.

(*su*perbe), m*u*nire [1], *mu*nir; quelquefois aussi d'un *i* atone; f*i*márium (f*u*mier), b*i*bébat (b*u*vait) [2].

Nos diphthongues sont au nombre de neuf, dont quatre ont été composées à l'aide de la voyelle *i*, ce sont : *ai*, *ei*, *oi*, *ui;* les cinq autres l'ont été au moyen de la voyelle *u* : *au*, *eau*, *eu*, *ou*, *œu*.

AI. Cette diphthongue nous est venue soit d'un *a* latin, accentué : *á*la (*ai*les), m*á*nus (m*ai*n) [3], soit d'une transposition de consonne : pha*si*anus (f*ai*san).

EI. Nous la devons à un *e* accentué : v*é*na (v*ei*ne), pl*é*nus (pl*ei*n), fr*é*num (fr*ei*n) [4]; ou atone; s*e*niórem (*sei*gneur); ou bien encore à un *i* : *sig*num (s*ei*ng), *si*nus (s*ei*n) [5].

OI. Elle provient soit de l'attraction réciproque des voyelles *o* et *i*, séparées en latin par une consonne, comme dans his*tori*a, qui a fait hist*oi*re, en passant par *historie*; soit d'un *e* long : av*e*na (av*oi*ne) primitivement av*ei*ne [6]; s*e*rus (s*oi*r), *cre*do (je *crois*); soit d'un *i* : v*i*a (v*oi*e), f*i*des (f*oi*), p*i*per (p*oi*vre) [7].

1. *Ibid.* p. 133.
2. R. Est. *Op. cit.* p. 91, Brachet, *Op. cit.* p. 96.
3. R. Est. *Op. cit.* p. 86, H. Cocheris, *Op. cit.* p. 137, Brachet, *Op. cit.* p. 97.
4. Cocheris, p. 141, Brachet, p. 98. Ces deux diphthongues sonnaient quelquefois de même : *remaint, ateint* (*Li Cumpoz*, v. 2146).
5. *Ibid.* Brachet, p. 98. Cf. *Saint-Alexis, Préf.* et H. Stock., *Op. cit.*
6. Cf. De Chev. *Op. cit.*, t. II, p. 62. Et le trouvère Rutebeuf, t. I, p. 254.
7. H. Estienne, *Hypomneses*, p. 46, Rob. Est. *Op. cit.* p. 90. Et H. Cocheris, *Op. cit.* p. 153 et suiv. Brach. p. 98. *Saint-Alexis* et la *Phon.* de H. Stock.

UI dérive du latin *o* : p*o*st (p*ui*s), *co*xa (*cui*sse). Dans quelques cas, elle est le résultat d'une attraction des voyelles latines *u* et *i* séparées par une consonne, comme il arrive dans j*u*n*i*us (j*ui*n), ac*u*t*i*are (aig*ui*ser) [1].

AU et *EAU*. Cette première diphthongne est un assourdissement du latin *al*, comme *Val*-Girard a donné V*au*girard; la seconde un assourdissement de *el* : b*el*lus (*beau*), v*it*ellus (d'abord v*éel*, puis v*eau*) [2].

EU et *ŒU*. Elles proviennent d'un *o* accentué : h*o*ra (h*eu*re), *so*lus (s*eu*l), il*lo*rum (l*eur*) *o*vum (*œuf*), c*o*r (c*œu*r) [3].

OU. Origine : 1° un *o*, accentué : c*ó*pula (*cou*ple), n*o*s (n*ou*s), v*o*s (v*ou*s) etc... 2° un *o* atone : c*o*lórem (c*ou*leur), f*or*mica (f*ou*rmi) [4] : 3° un *u* accentué : *cu*pa (c*ou*pe), *u*ter (o*u*tre) *tu*rris (t*ou*r) : 4° Un *l*, et, dans ce cas, *ou* n'est qu'un assourdissement de *ol*, *ul*; c'est ainsi que *mo*llis nous a valu m*ou*, c*ol*lum (c*ou*), p*ul*verem (p*ou*dre), p*o*llicem (p*ou*ce) [5].

Pour rechercher plus facilement l'origine des consonnes françaises, nous les diviserons en leurs groupes naturels, c'est-à-dire en *labiales*, *dentales* et *gutturales*,

1. H. Cocheris, *Op. cit.* p. 157. Cf. *Li Cumpoz*, Philip. de Thaun, *Introd.* p. 64.

2. R. Est. *Gramm. gall.* p. 11, H. Est. *Hyp.* p. 42, Brachet. *Gr. hist.* 99. Cf. *Li Cumpoz, Ibid.* p. 65.

3. H. Cocheris, *Op. cit.* 147, R. Est. 11, H. Est. 45, Brach. p. 99. *Li Cumpoz*, *Ibid.* 65.

4. Cf. plus haut, p. 104, H. Cocheris, *Op. cit.* 142 et suiv. H. Est. *Hyp*. 49, R. Est. *Gr. gal.*

5. Cf. *Li Cumpoz*, Phil. de Thaun, *Int.* 65-68. — *Saint-Alexis*, Préf. Et la *Phon.* de H. Stock.

correspondant chacun à une partie de l'appareil vocal. Parmi les *labiales*, nous rangerons les *douces* : *b*, *v*; les *fortes* : *p*. *f*; parmi les *gutturales*, les *douces* : *g*, *j*; les *fortes* : *q*, *k*, *c*, *ch*; parmi les *dentales*, les *douces* : *d*, *z*, *s*; les *fortes* : *t*, *s*, *x*. En dehors de cette classification, nous signalerons les *liquides* *l*, *m*, *n*, *r*, ainsi appelées, parce qu'elles semblent *couler* plus facilement que les autres sur les lèvres. C'est par elles que nous commencerons cette revue [1] :

N provient : 1° d'un *n* originaire, initial : *n*os (*n*ous); médian : rui*n*a (rui*n*e); final; so*n*us (so*n*).

2° d'un *m* originaire, initial : *m*appa (*n*appe), médian : co*m*putare (co*n*ter); final : re*m* (rie*n*) [2].

3° d'un *l* originaire : *l*ibella, d'abord *n*ivel, puis *n*iveau.

M nous vient : 1° d'un *m* originaire, initial : *m*are (*m*er); median : fro*m*entum (fro*m*ent); final : no*m*en (no*m*).

2° d'un *n* originaire : nomi*n*are (nom*m*er).

3° d'un *b* originaire : Sa*bb*ati dies (sa*m*edi) [3].

L provient : 1° d'un *l* originaire, initial : *l*ittera (*l*ettre), *l*ingua (*la*ngue); median : aqui*l*a (ai*gl*e); final : so*l*us (seu*l*), pi*l*um (poi*l*).

2° d'un *r* originaire : alt*ar*e (aute*l*), anciennement *alteir*;

1. Cf. de Chevallet, *Opere citato*, t. II, p. 69 et suiv. Et Aug. Brachet, *Gramm. hist*. p. 99-100 et 101.

2. H. Cocheris, *Op. cit.* p. 256. — R. Est. p. 91. de Chevallet, *Op. cit.* p. 111. — Brach. p. 102.

3. *Ibid.*

3° d'un *n* originaire : Orpha*n*inus, Orphe*lin* [1].

R. 1° d'un *r* originaire, initial : *r*egnum (*r*egne) ; médian : So*r*icem (sou*r*is) ; final ; ve*r*mis (ve*r*).

2° d'un *l* originaire, initial : *l*usciniola (*r*ossignol), médian : u*l*mus (o*r*me), scand*al*um (esclandre).

3° d'un *s* originaire : Ma*ss*ilia (Ma*r*seille [2]).

4° d'un *n* originaire : ordi*n*em (ord*r*e).

Les doubles consonnes viennent, en général, des doubles consonnes correspondantes, en latin ; toutefois, *ll* est dû aussi à la désinence *lia* : fi*lia* (fi*lle*) ; *lea* : pa*lea* (pai*ll*e), au rapprochement de *cl*, ori*cul*a (orei*ll*e), de *tl*, si*tul*a (sei*ll*e) et de *ch*, tri*ch*ila, (trei*ll*e.) — Les deux *m* proviennent du latin *mm* ; fl*amma* (fla*mm*e) ; *mn* fe*min*a (fe*mm*e) ; les deux *n*, du latin *mn* : colu*mn*a (co*lonne*). Les deux *r* nous ont été fournis : 1° par *tr* originaire : pe*tr*a (pie*rr*e), vi*tr*um (ve*rr*e) ; 2° par *dr* originaire : qua*dr*atum (ca*rr*é), a*dr*etro (a*rr*ière) [3].

Parmi les *labiales* :

P vient : d'un *p* latin initial : *p*anis (*p*ain) ; médian : co*p*ula (cou*p*le) ; final : lu*p*us (lou*p*), cam*p*us (cham*p*).

B, 1° d'un *b* latin originaire, initial : *b*ibere (*b*oire) ; médian : ar*b*or (ar*b*re) ; final : plum*b*um (plom*b*).

1. H. Est. *Hyp.* p. 62, H. Cocheris, *Op. cit.* 244. de Chevallet, *Op. cit.* p. 113, 107, 111.

2. Rob. Est. *Gr. gal.* p. 91 et 94, H. Est. *Hyp.* p. 66, H. Cocheris, *Op. cit.* p. 238 et suiv. Brachet. *Op. cit.* p. 103, et pour toutes es *liquides* consulter la savante *introduction* du *Cumpoz*, p. 77-79, et la *Phon.* de H. Stock.

3. Cf. outre les auteurs ci dessus indiqués, Aug. Brachet, *Gramm. hist.* p. 104 et 105.

2° d'un *p* originaire : du*p*lus (forme du latin vulgaire pour *duplex*) (dou*b*le) ; a*p*icula (a*b*eille) [1].

3° d'un *v* originaire : *v*er*v*ecem (*b*re*b*is).

4° d'un *m* ; mar*m*or (mar*b*re).

F vient : 1° du latin F ou *ph*, reproduction du φ grec, soit initial : *f*alx (*f*aux) ; *ph*asianus (*f*aisan) ; soit médian : Ossi*f*raga (or*f*raie) ; soit final : to*f*us (tu*f*).

2° d'un *v* originaire, initial : *v*ice (*f*ois) ; médian : *parafredus* (latin vulgaire pour para*v*eredus) (pal*f*roi) ; final : vi*v*us (vi*f*), o*v*um (œu*f*) ;

3° d'un *p* ; ca*p*ut (che*f* [2].

V. Cette consonne vient : 1° d'un *v* latin originaire, initial : *v*iburnum (*v*iorne), ou médian ; cal*v*us (chau*v*e) ;

2° d'un *b* originaire ; fa*b*a (fe*v*e), ca*b*allus (che*v*al) ;

3° d'un *p* originaire ; ri*p*a (ri*v*e), sa*p*ere (sa*v*oir) [3].

Dentales :

T a été tiré : 1° d'un *t* originaire latin, initial : *ta*banus (*t*aon) ; *t*onsionem (*t*oison) ; médian : ma*t*eria (ma*t*ière) ; final : Oc*to* (hui*t*) ; 2° d'un *d* originaire : de-un*de* (don*t*) ; viri*d*is (ver*t*). — Le *th* ne se rencontre que dans les mots savants provenant du grec [4].

D vient : 1° d'un *d* originaire, initial : *d*ebere (*d*evoir) ;

1. Rob. Est. *Gr. gal.* p. 93, H. Est. *Hyp.* p. 52 et 66, de Chevallet, t. II, p. 86, H. Cocheris, p. 174.

2. R. Est. *Op. cit.* p. 94 et 94. — H. Est. *Op. cit.* p. 57. — de Chevallet, t. II, p. 86. — H. Cocheris, p. 177 et suiv.

3. Cf. les mêmes auteurs, à peu près aux mêmes pages.

4. R. Est. p. 88. — H. Est. p. 72. — de Chev. p. 80, 81, 97, H. Coch. p. 188 et suiv.

médian : tepi*d*us (tie*d*e), ven*d*ere (ven*d*re) ; final : sur*d*um (sour*d*), frigi*d*us (froi*d*).

2° d'un *t* originaire, initial : *tunc* (*d*onc); médian : cubi*t*us (cou*d*e); final : lacer*t*a (lèzar*d*) [1].

3° d'un *g* médian : cin*g*ere (cein*d*re), spar*g*ere (espar*d*re), sur*g*ere (sour*d*re).

S, 1° : d'un *s* originaire, initial : *s*olus (*s*eul); médian; cera*s*us (ceri*s*e); final : magi*s* (mai*s*),

2° d'un *t* suivi des voyelles composées *ia*, *ie*, *io*, *iu* : po*tio*nem (poi*so*n), Vene*tia* (Veni*s*e), sa*tio*nem (sai*s*on);

3° d'un *c* doux, initial : *c*ingulum (*s*angle); médian : pla*c*ere (plai*s*ir), vi*c*inus (voi*s*in), au*cel*lus (latin vulgaire pour *avicellus*) d'abord (oi*s*el), puis (oi*s*eau). — La double consonne *ss* provient d'un *x* latin : e*x*agium (e*ss*ai), e*x*amen (e*ss*aim); ou de deux *s* : fo*ss*a (fo*ss*e), qua*ss*are (ca*ss*er) [2].

Le *Z* vient du latin *s* ou d'un *c* doux : na*s*us (ne*z*), ad-*s*atis (asse*z*), la*c*erta (lè*z*ard) [3].

X, 1° d'un *x* originaire : se*x* (si*x*), se*x*aginta (soi*x*ante),

2° d'un *s* originaire : duo*s* (deu*x*), tussi*s* (tou*x*),

3° d'un *c* originaire : de*c*em (di*x*), vo*c*em (voi*x*) [4].

J, 1° d'un *j* originaire, initial : *je*junium (*je*ûne); médian : per*j*urium, par*j*ure.

2° d'un *g* : *g*audium (*j*oie), *ge*mellus (*j*umeau).

1. R. Est. *Gr. gal.* p. 90. — H. Est. *Hyp.* p. 55, de Chev. p. 96. — H. Coch. p. 193.

2. R. Est. p. 96, H. Est. p. 68 et 73, de Chev. p. 99, 100 et 101, Coch. p. 197 et suiv.

3. H. Cocheris, p. 207, Brachet, *Gr. hist.* p. 111.

4. H. Cocheris, p. 205, Brach. *Ibid.* Cocheris, p. 223.

3° d'un *i* : H*ie*rosolyma (*J*érusalem), d*i*urnum (*j*our) [1].

Gutturales :

Le *c* se prononce gutturalement devant *a*, *o*, *u* et est dit *c* dur; devant *eu*, *æ*, il se prononce dentalement, et prend le nom de *c* doux.

1° *C* dur provient du *c* dur en latin et de son équivalent *q*, initial : *co*ncha (*co*que), *q*uassare (*c*asser); médian : *qui*sque-unus (*chascun*, puis *chacun*); final : un*qu*am (on*c*), si*cc*us (se*c*).

2° *C* doux vient du *c* doux des Latins : *cœ*mentum (*c*iment), *c*œlum (*ci*el) [2].

K. C'est la représentation fort irrégulière du χ grec, qui égale *ch*, comme dans *kil*omètre, au lieu de *chilio-mètre* (χιλιομέτρον).

Q est, chez nous, la reproduction du *c* latin dur, de *qu* et de *ch*, initial : *q*ualis (*q*uel), *c*auda (*q*ueue); médian : tran*q*uillus (tran*q*uille); final : quin*q*ue (cin*q*).

Ch. Quand il n'est pas l'équivalent du *ch* grec (χ), il est donné par le *c* dur latin, initial : *c*aput (*ch*ef), *c*ausa (*ch*ose), *can*delarum (festa), (*ch*andeleur); médian : buc*c*a (bou*ch*e), perti*c*a (per*ch*e), mus*c*a (mou*ch*e); final : Aus*c*ia (Au*ch*).

Le *G* dur vient : 1° d'un *g* dur originaire en latin, soit initial : *g*obionem (*g*oujon); soit médian : an*g*ustiæ (an-*g*oisses); soit final : lon*g*us (lon*g*), pu*g*nus (poin*g*),

1. Brachet, *Ibid.* 115, et le *Cumpoz* de Philip. de Tl un, p. 79-90. Cf. H. Stock et la préf. du *Saint-Alexis*.

2 R. Est. *Gr. gal.* p. 88 et 90. — H. Est. *Hyp.* p. 3. — de Chev. de 103 à 106. — Cocheris, p. 228 et suiv. 211 et suiv.

2° d'un *c* dur, initial : *c*rassus (*g*ras), ou médian : ma*c*rum (mai*g*re), ci*c*onia (ci*g*ogne).

3° d'un *v* originaire : *V*asconia (*Ga*scogne), *v*adum (*g*ué), *v*astare (*g*aster), puis (*g*âter).

4° d'un *n* latin suivi d'une voyelle : Arver*n*ia (Auver*g*ne), u*ni*onem (o*ig*non).

Le *g* doux a été fourni à la langue française par le *g* doux originaire des Latins : *g*igantem (*g*éant), et même au milieu des mots : la*rg*us (lar*ge*) ; et aussi par les diphthongues *ia*, *io*, parce que l'*i* latin, qui, à l'origine, n'avait qu'un son, fut plus tard consonnifié, et même remplacé par un *g* doux ; nous en avons des exemples dans Vende*mia*, vénd*emja*, ven*dange*, Di*bio*nem, Di*bjo*nem, Di*j*on ; p*ipio*nem, p*ipj*onem, pi*ge*on [1].

N'oublions pas la lettre H, en dehors de tout classement. Chez les Latins, elle était un signe de forte aspiration, puisqu'elle a remplacé *f* : *hordeum*, *hircus*, *trahere* de *fordeum*, *fircus*, *trafere* ; c'était une trace du digamma des Grecs. Le français présente quelques cas de ces changements : *hors* de *foris*, primitivement *fors* ; *habler*, de *fabulari* ; et quelquefois des noms propres, tels que *La Hitte*. Nos pères ont hésité sur son emploi, si nous en croyons les plus anciennes Chartes gauloises ; depuis longtemps, on s'est décidé à le supprimer dans certains vocables, *avoir* (*habere*), *on* (*homo*), *orge* (*hordeum*).

Maintenant que nous savons quelle a été la formation

1. R. Est. p. 88 et 90, H. Est. p. 59. de Chev. p. 105 et suiv. Cocheris, p. 218 et suiv. — Brachet, *Gramm. hist.* p. 115.

des mots de notre langue, pris isolément, il est temps de voir comment ils se sont comportés dans le corps de la phrase.

§ II. — SYNTAXE.

I. Du Nom. — Nous avons déjà vu dans le latin, écrit ou parlé sous les Mérovingiens, la déclinaison perdre l'usage régulier de ses cas [1], et, dans cette confusion, embarrassante pour des peuples formés du mélange de plusieurs nations, les flexions casuelles se réduire à deux : le cas-sujet et le cas-régime. Cette distinction, vestige du système classique des Latins, est le principe fondamental de la syntaxe de la langue d'*Oïl*. Seulement, cette distinction des deux cas ne fut pas soumise à une règle uniforme. Comme en latin il y a des déclinaisons parisyllabiques, et d'autres imparisyllabiques, l'ancien français a procédé diversement dans l'application de ce grand principe.

Pour les déclinaisons parisyllabiques, la première n'ayant d'*s* ni au nominatif des deux nombres, ni à l'accusatif singulier, en français l'absence de l'*s* fut observée aux mêmes cas : la ro*se* est bel*le*, les ro*se* sont bel*le*; cueillir la ro*se* (ros*a*, ros*æ*, ros*am*). L'*a* final, qui d'abord avait été conservé [2], s'est assourdi en *e* muet [3]. Quant à

1. Voir plus haut, p. 50.
2. Buo*na* pulcel*la* fu Eulali*a* (*Sainte Eul.* v. 1). — In cadhu*na* co*sa* (*Serm.* 1).
3. U*le* co*se* non la pouret omque pleier (*Sainte Eul.* v. 9).

l'accusatif singulier (*rosam*), l'*m* de la fin fut d'abord rejeté, puis l'*a* eut le même sort que celui du nominatif. Ce qui a fait le cas-sujet et le cas-régime se ressembler au singulier de cette déclinaison. — Le cas-régime pluriel seul a pris un *s*, parce qu'il se termine par un *s* en latin (ro*sas*). La même règle s'applique à tous les noms féminins de la première déclinaison. Pour cette phrase : *Les femmes sont respectables*, on disait *Li* fem*me* (femi*nœ*) [1]. Pour : *On doit respecter les femmes*, on écrivait et on prononçait : Les fe*mmes* (femi*nas*) [2]. « Elle col*pes* non avret [3]. » L'*s* n'est donc pas encore la marque du pluriel; c'est une simple réminiscence de la déclinaison latine [4].

Voici qui le prouve encore mieux. Soit un nom de la seconde déclinaison, *murus*, *i*, par exemple; l'*s* étant la caractéristique du nominatif (cas-sujet) singulier et de l'accusatif (cas-régime) pluriel, on disait et écrivait :

Li murs (*murus*) = *Le mur* (sujet sing.).
Li mur (*muri*) = *Les murs* (suj. pluriel).
Le mur (*murum*) = *Le mur* (rég. sing.).
Les murs (*muros*) = *Les murs* (rég. plur.).

Aussi, trouve-t-on à chaque page de nos vieux auteurs : *li chiés*, *le chief*, *li sire*, *le seignor*; *li dus*, *le duc*; *li cers*, *le cerf*; *li soleus*, *le soleil*; *li conseus*, *le*

1. de Chevallet, *Orig. et form. de la lang. franc.*, t. III, p. 31.
2. Cf. Léon Gautier, *Roland*, 7e édit. p. 474 et suiv.
3. *Sainte Eulalie*, v. 20.
4. Voir, pour plus de détails, l'ouvrage de M. Casimir von Lebinski : *De la déclinaison du substantif dans la langue d'Oïl jusqu'à Crestien de Troyes* (Posen, 1878).

conseil; *li dues*, *le duel* (deuil); *li chasteaux*, *le chastel*; *li ciez*, *le ciel*; *li aigniaux*, *le aignel*, *li oisiaus*, *le oisiel*, etc... etc... [1]

Dans la déclinaison imparisyllabique, ce n'est pas seulement la terminaison qui change, il y a encore variation dans le nombre des syllabes, avec déplacement de l'accent tonique; d'un autre côté, nous avons établi des règles invariables relativement à cet accent tonique [2] dans la formation des mots français tirés du latin; il s'ensuit que les vocables, provenant de noms imparisyllabiques, prirent une double forme, selon qu'ils étaient dérivés du cas-sujet ou du cas-régime : *imperator* donna, comme cas-sujet : *imperere*; *imperatorem*, comme cas-régime : *empereor*; *infans* = *enfe*, *infantem* = *enfant*; *latro* = *lerre*, *latronem* = *larron*; *pastor* = *pastre*, *pastorem* = *pasteur* [3]. Cette théorie reçut une application constante dans notre vieille langue : *l'empereur a battu l'ennemi*, ici *empereur* est sujet : *li emperere*; *on a élu l'empereur*, dans cette phrase l'*empereur* est régime : *l'empereor*.

Ces noms au pluriel prenaient l'*s*, comme le latin *imperatores*, aussi bien au cas-régime qu'au cas-sujet : *li impereors* (*imperatores*); *li pecheors* ou *les pecheors* (*piscatores*) : *les pêcheurs*. Ce second type est encore, ainsi qu'on le voit, une image fidèle, quoique incomplète de la troisième déclinaison latine [4].

1. Cf. Casimir von Lebinski, *Opere citato* (passim).
2. Cf. page, 124 et suiv.
3. Brachet, *Doublets*, p. 20 et suiv. et *Gramm. hist.* p. 76.
4. Cf. Littré, *Hist. de la lang. franc.*, t. I, p. 119, 151, 154, 319,

Plus tard, quand le sentiment du latin se fut encore plus perdu, la confusion s'introduisit dans les règles si claires et si logiques, que nous venons de rapporter. L'*s* du cas-sujet, dans la deuxième déclinaison, connu sous le nom de règle de l'*s*, s'appliqua aux cas de la première et de la troisième déclinaison, bien qu'il n'y en ait jamais eu aux deux nominatifs : ros*a*, ros*æ*, rarement au nominatif singulier de la troisième. Aussi, n'y eût-il plus qu'une déclinaison en français [1]. Mais ce résultat fut plutôt obtenu en théorie qu'en pratique; car on ne put jamais faire rentrer dans ce type unique les noms tels que *enfe* et *enfant*, *ber* et *baron*, *pastre* et *pasteur*, malgré l'*s* final qu'on ajoutait parfois au cas-sujet. De là l'incorrection de presque tous les textes [2]. C'était toutefois une tendance salutaire, dans laquelle il faudra voir un fait de l'analogie, qui a joué un rôle très considérable dans la formation de la langue française [3]. Cet état de choses, au fond si régulier, dura pendant toute la belle époque de la langue d'*Oïl*, c'est-à-dire le XIIe et le XIIIe siècle.

Quoique l'ancien français, comme déjà le latin populaire, fît un usage fréquent des prépositions dans sa tendance, de plus en plus marquée, « aux signes analytiques », la variété des formes et des désinences dans les noms, l'observation constante de la règle du sujet et du

t. II, p. 329, 331, 345, 355. — Et Casimir von Lebinski, *Opere citato*.

1. Consulter à cet égard les *Quatre livres des Rois*, p. 72 et 146.

2. Cf. de Chevallet, *Orig. et form. de la lang. franc.*, t. III, p 36 et suiv.

3. Léon Gautier, *Chanson de Roland*, 7e édit. p. 452.

régime rendaient, plus souvent qu'aujourd'hui, ces auxiliaires inutiles. Ainsi *Li cheval l'empereor* était fort clair pour tout le monde et signifiait : *Le cheval de l'empereur*; *Li brans Charlon et li Rolland* voulait dire : *L'épée de Charles et celle de Rolland*; *Par la grâce de Dieu* ou *la Dieu grâce* = *Par la grâce de Dieu.* Cette construction était alors très fréquente [1]; cependant elle ne fut pas toujours bien comprise. Selon G. Fallot « tout substantif, régi par un autre, prenait simplement la forme de régime direct ou de l'accusatif, tant pour lui-même que pour son article [2]. » Burguy se borne à reproduire cette affirmation exagérée [3]. Génin voit dans cette tournure deux nominatifs juxtaposés [4], et ne s'aperçoit pas que les exemples fournis par l'ancienne langue contredisent son assertion. Diez reconnaît avec beaucoup plus d'exactitude que « le régime *roman* peut s'unir au nom qui régit la phrase sans l'aide de la préposition *de*, sous la forme générale de cas oblique [5]. » Malgré le vague de son observation, Diez est le premier, dit M. Clairin [6], qui ait remarqué : « 1° que cette construction n'est usitée que dans le sens du génitif subjectif, c'est-à-dire possessif; 2° que la particule *de* ne se sous-entend que devant les idées personnelles. » C'est ce que

1. Cf. Matzner, *Syntax der neufranzœsischen sprache* § 545.
2. *Recherches sur les formes gram. de la lang. franc.*, p. 59.
3. *Grammaire de la langue d'Oïl*, t. I, p. 59.
4. *Variations du langage français*, p. 249 et suiv.
5. *Grammaire des lang. rom.*, t. III, p. 127.
6. Thèse *sur le génitif latin et la prép.* DE, p. 256 (Paris, 1880.)

prouvent les exemples, quelque restriction qu'on puisse y apporter, et l'auteur de l'*Etude sur le génitif latin et la préposition* DE, par un examen approfondi des textes est arrivé à cette conclusion : « lorsque deux noms sont unis par un rapport d'appartenance, de dépendance, etc... si le complément est un nom de personne, ou considéré comme tel, il s'unit sans intermédiaire au terme complété, et se place le plus souvent après lui [1] ». Cet emploi du cas-régime montre parfaitement le travail de transformation lente et régulière du latin en français. A l'époque classique de Rome, rien n'est plus régulier ni plus fréquent que cette construction, vulgairement appelée *Liber Petri*. Dans le bas-latin, quand les cas s'effacent et disparaissent, on la trouve encore : *Filius Cuniberto, de parte genitore suo*. On fait de même dans la vieille langue. Pendant les premiers siècles, on distingue assez clairement le cas-sujet et le cas-régime, ce qui autorise à supprimer souvent la préposition. La terminaison permet de reconnaître facilement le régime, qui sera quelquefois avant le terme régi, comme nous l'avons vu pour : *Par la Dieu grâce*.

Enfin, les terminaisons ne se faisant plus sentir, la préposition devient nécessaire à la clarté. C'est pourquoi, cette construction, très répandue à l'époque qui nous occupe, perd du terrain dans les XIVe et XVe siècle, elle est presque oubliée au XVIe, méconnue des grammairiens d'alors [2], et de nos jours on ne la trouve plus que dans

1. *Ibid.* p. 261.
2. Clairin, *Opere citato*, p. 255.

un petit nombre de locutions, qui ont triomphé de l'injure des temps, telles que : *Fête-Dieu*, *Hôtel-Dieu*, *de part le Roy* (De la part du Roy), *Dieu merci* (par la merci de Dieu)[1] ; ou bien dans des noms de lieux, comme *Choisy-le-Roy*, *Bar-le-Duc*, *Château-Thierry*. Dans ces expressions, *le Roy*, *le Duc*, *Thierry* sont la forme du cas-régime et permettent de supprimer, comme en latin, la préposition *de*[2]. « Nous restons encore fidèles à l'ancien usage pour désigner les rues, les monuments, du moins quand le complément est un nom de personne, dans les dénominations commerciales, dans les expressions parlementaires, juridiques et politiques : *rue Saint-Antoine*, *rue Monsieur-le-Prince*, *Maison Hachette*, *loi Grammont*, *affaire Clémenceau*, *procès Bazaine*, etc.[3] »

Ici se pose la question si grave et si incertaine des *genres*. Le grec et le latin avaient le masculin, le féminin et le neutre; le français n'a gardé que les deux premiers : qu'est devenu le troisième, et comment s'est faite la transformation? Le genre neutre, ne tirant point son origine de la nature des choses, mais de l'usage, a toujours manqué de cette clarté qui distingue les deux autres; son application n'a guère été qu'une convention. Si les objets, manquant d'individualité, ne sont qu'une

1. Crestien de Troyes, *Li Rom. dôu Chev. au Lyon*. V. 5053.
2. De Chevallet, *Orig. et form. de la lang. franc.*, t. III, p. 467 et suiv.
3. Clairin, *Opere citato*, p. 265. — Cf. M. A. Darmesteter, *De la formation des mots composés en français*, p. 50-51. — Ampère, *Format. de la lang. franc.*, p. 76. — Génin, *Variations du lang. franc.*, p. 265 et suiv.

multitude confuse, qui souvent se dérobe au nombre, la même confusion existe pour le genre, qui ne saurait être attribué d'une manière sûre et durable à ce qui n'est ni homme ni femme [1]. Cette espèce d'obscurité, constatée déjà dans le grec et dans le latin, a été grandissant parmi les nations soumises aux Romains, et l'on vint à ne plus en faire la distinction parmi le peuple. Les clercs et les savants seuls en gardèrent quelques traces, par habitude, dans le bas-latin, tandis que dans les autres classes de la société on ne tenait compte que du masculin et du féminin. Qu'en est-il résulté dans les langues romanes? C'est que le même nom, neutre en latin, n'a pas pris la même direction chez tous les peuples qui ont subi dans leur langage l'influence romaine. Ainsi, de *Hordeum*, nous avons fait *orge*, féminin, et les Italiens ont fait *orzo*, masculin; de *Oleum*, nous avons tiré *huile*, féminin, et les Provençaux, *oli*, masculin; *Apium* nous a donné *ache* féminin, et aux Italiens *appio*, masculin [2]. Toutefois en français la plus grande partie des noms latins du genre neutre sont devenus masculins : de *Brachium* nous avons eu un *bras*, de *Templum* un *temple*. Pour beaucoup cela tient à ce que, dans le bas-latin, les noms neutres étaient souvent faits du genre masculin [3]. *Ædictus* = *Ædictum* : « Quum *edictus* Longobardorum regum... fuerat institutus, paruit [4]. » Nous disons *un édit* : « Sire

1. Chaignet, *Théorie de la déclinaison des noms*, p. 80.
2. Mercier, *De neutrali genere in gallica lingua*, p. 13.
3. Cf. pour plus de détails, Mercier, *Ibid*, p. 19 et suiv.
4. Pertz, *Monum. germ. hist.* IV, p. 195.

chevalier, je vous en feray *un édit*[1]. » — *Balneus* = *Balneum* : « In valle aspera prope supra *dictos balneos.*[2] » Nous disons *un bain* :

« As *bainz* ad Ais sunt granz les cumpaignes[3]. »

Beneficius = *Beneficium* : « Sicut ipse *beneficius*... fuit indultus et usque modo conservatus[4]. » — Nous disons : *Un bénéfice*, *un bienfait* : « Fu desconfortez d'un jour que il n'avait donnée *nul benefice*[5]. » — Citons encore :

Cœlum = *Cœlus* = *ciel*[6],
Collum = *Collus* = *col*, *cou*[7].
Collegium = *Collegius* = *College*[8].
Cubitum = *Cubitus* = *Coude*[9].
Instrumentum = *Instrumentus* = *Instrument*[10].
Lac = *Lactis* = *Lait*[11].

Le latin rustique, ou le bas-latin nous offre certains exemples de noms neutres pluriels pris pour des féminins; ainsi *Armentas* pour *Armenta* se lit au n° 72 de la Glose de Cassel; *Bonas* pour *Bona*, au n° 245; *Arva*, *Arvæ* est pour *Arva, Arvorum* dans cette phrase : « Vir-

1. Perceforest, dans *Littré, Dict. de la lang. franc.*
2. Gang. Baln.
3. *Roland*, 3984.
4. De Rozières, *Recueil général des formules usitées dans l'empire des Francs du* v^e^ *au* x^e^ *siècle*. Paris 3 vol. in-8, 1859-71, ch. xx.
5. Joinville, 722.
6. *Cantilène d'Eulalie*, v. 5.
7. *Roland*, 601.
8. *Lég. de Gir. de Roussillon*, 4285.
9. *Bert. aux gr. piés*, XLIII.
10. *Roman de la Rose*, 6993.
11. Joinville, 394.

tutes Christi ibi factæ, quamvis non possint humana lingua comprehendi, tamen per multa spatia *arvarum* resonant [1]. » *Claustra, æ*, pour *claustra, claustrorum*, a donné, en vieux français, *la cloistre,* féminin : « Eundo vel redeundo ad *claustram* [2]. »

« Li abès l'a en courei pris
E en *la cloistre* à letres mis [3]. »

Exemplarias = *Exemplaria*, dans *cinq formules* du VII[e] siècle, éditées par M. Boucherie [4]. *Folia, æ* se rencontre pour *Folia, Foliorum* dans la Glose de Saint-Gall [5]; ce qui a fait écrire à Brunetto Latini : « Tos les arbres qui naissent en Inde ne sont onques sans *fuelles* [6]. » — Par analogie, sont devenus féminins en français une foule d'autres pluriels neutres, dont le bas-latin ne fournissait pas cependant d'exemples; souvent aussi, c'était à l'imitation des autres langues romanes, puisque nous avons vu le même substantif neutre en latin subir des fortunes diverses, en passant dans les langues néo-latines. Tels sont :

Arma, æ, arme [7]; *Animalia, iæ, Almaille* [8];
Brachia, æ, brace [9]; *Cerebella, æ, cervele* [10];

1. Pertz, *Monum. germ. hist.* II, 18 (Ann. 640).
2. Pertz, *Monum. germ. hist.* II, 692.
3. *Grég. le Grand,* p. 41.
4. 5, 28.
5. Diez, *Gramm. des lang. rom.*, II, p. 19.
6. *Ti Trésors,* p. 160.
7. *Roncisv.* éd. Fr. Michel, p. 77.
8. *Roman de la Rose,* 11180.
9. Gui de Bourg (*Anc. poét. de la France,* p. 3951).
10. *Roland,* 1356.

Cerasa, æ, cerise [1]; *Cornua, æ, cornes* [2] (f. p.); *Crema, æ, creme* [3]; *Cochlearia, æ, cuiller* [4]; *Exempla, æ, exemple* [5]; *Dona, æ, dones* [6] (f. p.); *Festa, æ* [7], *feste*; *Fulgura, æ, foudres* (f. p.) [8]; *Fraga, æ, fraise* [9]; *Gaudia, æ, joie* [10]; *Gesta, æ, geste* [11]; *Merita, æ, mérite* (f. s.) [12]; *Luminaria, æ, lumière* [13]; *Organa, æ, organe* [14]; etc... etc... Nous disons encore : un *bel* orgue, de *belles* orgues.

En revanche, on a fait neutres, c'est-à-dire écrit sans l'*s* final du nominatif, certains substantifs de la seconde déclinaison latine : « Partot vaint richace et *jugement* est venaus = Judicium venale est [15]. » Et un peu plus loin : « C'est *jugemenz* de ma mauvaise justice [16]. » De même, on trouve des pluriels neutres au cas-régime avec un *s* final, comme s'ils venaient d'un substantif latin en

1. Romanc. d'Audef. *Chrestomathie de Bartsch*. 183.
2. *Psaut. d'Oxf.*, p. 170, et *Rois*, p. 58.
3. Froissart, II, III, 22.
4. Ruteb. 8. Dans Littré, *Dict. de la lang. franc.*
5. *Roland*, 1016.
6. Text. Lorr. *Romania* V, p. 277.
7. *Saint Alexis*, st. 52.
8. *Roland*, 1426.
9. *Roman de la Rose*, 9121.
10. *Serm.* de saint Bernard, p. 520.
11. *Roland*, 1683-3742.
12. J. de Meung, *Test.* 209.
13. Phil. de Thaun, *Comp.* dans la *Chrestomathie* de Bartsch. 72.
14. *Psaut.* Dans Littré, *Dict. de la lang. fr.* — Cf. A. Chassang, *Gr. fr.*, p. 204.
15. Text. Lorr. IV, 6, dans la *Romania*, t. V.
16. Cf. *Psaut. de Cambridge*, IX, 9, 18; XI, 6; XVI, 2. — Joinv. 72, 182, 264. Et surtout la table, qui est dans la Thèse de M. Mercier, p. 65.

os : *Les conseils* (de *consilios*) [1]. Ce fut la cause d'une certaine confusion dans notre première orthographe. De même on voit, dans ces temps reculés, des substantifs demi neutres : *almaille*, que nous avons signalé comme féminin singulier, fait également *almaille* au pluriel, de *Animalia* ; les *arme*, de *Arma* :

« Li reis descent, s'oste ses *arme* [2]. »

Pareillement pour *carre*, que l'on a supposé venir de *Carrum* au lieu de *Carrus*, et qu'on rencontre écrit *Carre* au pluriel dans le *Roland* [3]. — *Doie*, de *Digita*, bas-latin pour *Digitus;* d'où *une doie* [4], et *des doie*, au pluriel, comme s'il venait d'un neutre :

« Pour ce veux-tu la rose avoir;
Mais tu n'en es pas à deux *doie*,
C'est ce qui la pel t'ameigroie [5]. »

Plusieurs substantifs neutres, de la troisième déclinaison en latin, terminés par un *s* au nominatif et à l'accusatif du singulier, gardent cet *s* final au cas-régime comme au cas-sujet dans notre vieille langue :

Corpus = *corps* ou *cors*.

« Bel avret *corps*, bellezour anima [6]. »

1. Mussafia, Tobler, Fœrster, et Mercier, p. 67.
2. *Richars li biaus*, éd. Fœrster, v. 2253.
3. *Roland*, 33, 131, 186. Le mot vient de *Carrus*, emprunté au celtique par César, *Commentaires*, liv. I, ch. 3.
4. *Berte*, v. 2856.
5. *Rom. de la Rose*, 2621.
6. *Cantilène d'Eulalie*, v, 2.

Latus = *Laz*, *lez*

« Extrais lo fer que al *laz* ot [1]. »

Lez, de *a latere*, est resté en français moderne pour désigner la position dans quelques noms de lieu : Villeneuve *lez*-Avignon, Plessis-*lez*-Tours; seulement on écrit plutôt aujourd'hui *les*.

Pectus = *piz*, *pis*

« E par la barbe ki a l'*piz* me ventelet [2]. »

Tempus = *tens*

« Bons fut li siecles al *tens* ancienor [3]. »

Réciproquement, d'autres noms neutres, qui n'ont d'*s* ni au nominatif ni à l'accusatif, n'en prennent pas pour distinguer le cas-sujet du cas-régime :

Caput = *chief*

Un heaume dorei en son *chief* [4]. »

Cor = *cuer*

« Seit cunforteit e esforciet vostre *quer* [5]. »

Beaucoup d'adjectifs se comportent de la même manière, quand ils qualifient ou déterminent des substantifs du genre neutre :

« Oez, seigneurs, *quel* perchiet nus encumbret [6]. »

1. *Passion du Christ, dans la Chrestomathie* de Bartsch. 9, 5.
2. *Roland*, 48.
3. *Saint Alexis*, 1er vers.
4. Joinville, 228.
5. *Psaut. de Cambridge*. P. xxx, 25.
6. *Roland*, 15.

Il en va de même de l'article et des pronoms possessifs : « *Le sceptre* de tun règne [1]. » — « *Vostre* quer. » « *Le mien* jugement. » « Le *tuen* parlement [2], »

Il était naturel que la caractéristique des *nombres* n'eût qu'une importance secondaire dans une langue, dotée de désinences particulières pour les cas-régimes du singulier et du pluriel. Certains points toutefois ont besoin d'être établis, dès maintenant. *Murs*, avons-nous dit, désignait et le cas-sujet du singulier et le cas-régime du pluriel, on l'appelait *forme sifflante*, à cause de la consonne sifflante *s* de la fin ; *mur* s'employait pour le cas-sujet du pluriel et le cas-régime du singulier, c'était la *forme non sifflante*. L'*s* final, dans la langue d'*Oïl*, n'impliquait donc aucune désignation de nombre. C'est vrai ; mais l'ancienne forme sifflante mit sur la voie de nos pluriels. Les mots, dont la forme non sifflante était terminée en *al*, *el*, *eul*, *cil*, *iel*, *ol*, *ouil*, *uil* etc... formèrent d'abord leur forme sifflante par la simple addition d'un *s* : *chevals* [3], *travails*, *anels* [4], *conseils* [5], *che-*

1. *Psaut. de Cambridge* XLIV, 6.

2. *Psaut. d'Oxford* 16, 3. — 118, 30. — Cf. la longue liste citée par M. Mercier, Thèse *De neutrali genere*, p. 76.

3. Riches sunt d'almaille, de bofs e de *chevals* (*Chron. de Jordan Fantosme*, à la suite de la *Chroniq. des ducs de Normandie*, t. III, p. 577.

4. Faites cinc *anels* de fin or. (*Liv. des Rois*, p. 20.)

5. Si tu n' creiz noz *conseilz* (*Chron. des ducs de Normandie*, t. II, p. 296.)

veuls [1], *ciels* [2], *chols* [3], *genouils* ou *genuils* [4]. Plus tard, on supprima, quelquefois dans l'écriture, toujours dans la prononciation, le *l* devant l'*s* final, et l'on eut : *chevas*, *travais*, *anès*, *chos*, etc... Lors même qu'on ne supprimait pas cette consonne pénultième, la syllabe finale s'assourdissait dans la prononciation : *chevaus*, *anès*, *travaus*, *conseis* ou *cousaus*, *cheveus*, *cieus*, *chous*, *genous*, etc... La lettre *s* n'était pas la seule consonne finale dont on se servît ; on usa quelquefois de *z* et de *x*. Cette dernière prévalut, voici pourquoi : le *z* et le *x* ne se prononçaient pas autrement que l'*s* et s'employaient pour représenter le son de cette lettre, *x* égalant en latin *cs* ou *gs* (*vox*, *crux*, *lex* = *vocs*, *crucs*, *legs*.) Les premiers copistes n'établirent pas d'abord de distinction entre les deux langues et écrivirent fréquemment le cas-sujet *voix*, *croix*, *loix*, bien que dans ces mots le *x* n'eût plus la valeur de la double consonne que lui reconnaissaient les Latins.

Il est arrivé que, par une imitation exagérée de cette orthographe, on a mis un *x* à la fin de certains mots dans lesquels une des deux consonnes *c* et *g* était supprimée devant la sifflante, par exemple : *Jonx*, *crox*, *joux* (prononcez *jons*, *cros*, *jous*), qui, sans la suppression du *c* ou du *g*, eussent été *joncs*, *crocs*, *jougs*.

1. E des *chevels* mun seigneur seint Denise (*Rol.* 2347).

2. L'alme est yà ès *ciels* ravie (*Chroniq. des ducs de Norm.*, t. I, p. 512).

3. Cf. Roquefort, art. *Chols*.

4. Se mist par terre e sa face entre ses *genuilz* (*Liv. des Rois*, p. 318).

L'analogie voulut qu'on se servît de *x* dans les finales où d'autres consonnes, particulièrement *l*, *r*, étaient supprimées devant la sifflante, et qu'on dît, au cas-sujet du singulier ainsi qu'au cas-régime du pluriel : *chevax* ou *chevaux*, *chox* ou *choux*, *ciex* ou *cieux*. Glissant sur cette pente, on a donné l'*x* a plusieurs vocables, qui ne se trouvaient pas dans les mêmes conditions, mais dont la désinence était la même que celle de toute une série de mots ordinairement terminés en *x*, et l'on a écrit, au cas-sujet du singulier, *Diex* ou *Dieux*, *feux*, *jeux*, *étaux* pour *étal*, parce qu'on écrivait *ciex* ou *cieux*, *chevaux*, *genoux*, etc... [1]

En latin, le *z* était une consonne double, équivalant à *ds*, *ts*; c'est ce qui fit que nos pères l'employèrent avec une certaine complaisance, quand ils avaient fait disparaître la consonne pénultième *d*, *t* aux formes sifflantes. Ils écrivaient au cas-régime du singulier *citet* (*citatem* pour *civitatem*), *bontet* (*bonitatem*), tandis qu'au cas-régime du pluriel ils mettaient *citez*, *bontez* pour *citets*, *bontets*. Cet usage s'est longtemps conservé et s'est même imposé dans les secondes personnes du pluriel; *vous chantez*, *vous vendez* pour *chantets* (*cantatis*), *vendets* (*venditis* [2]).

Une conséquence toute naturelle de la double flexion casuelle, en usage dans la langue d'*Oil*, c'est une certaine

1. Cf. de Chevallet, *Orig. et form. de la lang. fr.*, t. III, p. 40.

2. « *Preiets* li que de cest periculo nos liberat. » (*Fragment de Valenciennes*, l. 60, à la suite de la *Chanson de Roland*, édit. Génin, p. 469).

liberté dans la *syntaxe du nom*. On est encore loin de ce qu'on est convenu d'appeler, bien à tort l'*ordre logique*. Le sujet pouvait se placer après le verbe, comme ici :

« Yvain, *n'a* mes cure de toi
Ma dame [1]... »

Toutefois, on n'abusa pas de la permission. Si Mætzner [2] et Diez [3] citent plusieurs exemples de cette construction, la rareté de ce phénomène chez les meilleurs écrivains du XII[e] et du XIII[e] siècle semble une preuve du sentiment qu'on avait déjà de la correction. Il fallait pour cela que le verbe fût lui-même précédé d'un autre mot de la phrase, tel qu'un adverbe ; — exemple :

« Qu'ancor vanra trestot a tens
Vostre suer ci, si com je pens [4]. »

« Jo vus plevis, *ja* returnerunt *Franc* [5]. »

ou un complément prépositionnel ; — exemple :

« Et par lui sont amenteu
Li boen chevalier esleu
Qui a enor se traveillerent [6]. »

ou un adjectif qualificatif avec le verbe *être* ; — ex :

1. Crestien de Troyes, *Li Romans dou Chevalier au Lyon*, v. 2767, *Rol.* 734-1006.
2. Matzner, *Syntax der neufranzosischen Sprache* (Berlin, 1843-459 § 485 a).
3. Diez, *Grammaire des lang. rom.*, t. III, 461.
4. Crestien de Troyes, *Ibid.*, v. 5909. Cf. *Rol.* 1052.
5. *Rol.* 1072.
6. *Ibid.*, v. 39.

« Cortois ne sages ne seroit,
Qui de rien nule en doteroit [1]. »

ou une proposition subordonnée ; — exemple :

« Ne placet Deu ne ses seintismes angles
Que ja pur mei *perdet* sa valur *France!* [2] »

« Ainz que la joie fust remeise,
Vint, d'ire plus ardanz que breise,
Uns chevaliers... [3] »

Lorsque le complément ou l'attribut, se rapportant au sujet ou à l'objet, se trouve en tête de la phrase, l'inversion est obligatoire :

« Ombre li fait li plus biax arbres
C'oncques *poiet* former *Nature* [4]. »

Une trace de l'inversion après l'objet est restée dans les propositions intercalées : *dit-il*, *fait-il*, etc... En effet, dans ce cas, l'objet est exprimé avant le verbe en tout ou en partie [5]. Alors, Crestien de Troyes observe très régulièrement l'inversion, tandis que dans quelques écrits, cités par Mætzner [6], elle peut ne pas se rencontrer :

« Seignor, *fait-il*, guerre nos sourt [7]. »

1. Crestien de Troyes, *Li Romans dou Chevalier au Lyon*, v. 4321.
2. *Rol.* 1089.
3. Crest. de Troyes, *Ibid.*, 809.
4. Crest. de Troyes, *Ibid.*, v. 380.
5. Henri Weil, *De l'ordre des mots dans les langues anciennes comparées aux langues modernes*, Paris 1869, p. 46, note.
6. *Syntax*, II, p. 274.
7. Crestien de Troyes, *Li Rom. dou Chev. au Lyon*, v. 2081.

A cette dernière construction se rattachent les phrases au mode subjonctif et qui expriment un vœu. Crestien de Troyes ne place guère, dans cette circonstance, comme pour les verbes à l'indicatif, le sujet après le verbe que si celui-ci est précédé d'un adverbe [1], ou d'un *que* exclamatif [2], ou d'un adjectif qualificatif suivi du verbe *être* [3], ou enfin du complément lui-même [4].

La construction ordinaire du sujet dans la langue d'*Oïl* est donc assez conforme au génie du français moderne. Le verbe est considéré comme le lien entre la *notion initiale* et le *but* du discours [5]. Si la notion initiale n'est pas en relation intime et directe avec le verbe, si c'est une circonstance de temps, de lieu, de manière, l'inversion est facultative ; si elle est un complément direct ou un adjectif qualificatif, l'inversion est obligatoire [6].

Ce qui est plus fréquent que l'inversion du nom-sujet, c'est la suppression même de ce sujet, avec le verbe placé en tête de la phrase, principalement lorsque le sujet doit être le même que celui de la phrase précédente ; — ex. :

1. Crestien de Troyes, *Li Rom. dou Chev. àu Lyon*, v. 5416. — Cf. *Rol.* 1075.
2. *Ibid.*, v. 3985.
3. *Ibid.*, v. 4900 et 6537.
4. *Ibid.*, v. 4362.
5. Cf. H. Weil, *Opere citato*, désigne par ces termes fort justes le sujet et le complément ou l'attribut.
6. Cf. Jules Le Coultre, *De l'ordre des mots dans Crestien de Troyes* (Dresde, Teubner 1875), — *passim*. — Nous devons beaucoup à cette dissertation pour cette partie de notre travail.

« Et la dame rest fors issue,
» D'un drap emperial vestue
» Robe d'ermine tote fresche,
» En son chief une garlendesche
» Tote de rubis atiriee,
» *N'en ot* mie la chiere iriee, etc. [1]... »

En revanche, le sujet, par une sorte de construction pléonastique, est parfois doublement exprimé;

« *Li niés* Marsilie *il* est venuz avant [2]. »

Quelle qu'ait été la place du nom-sujet, nous avons presque toujours constaté la présence de l'*s* caractéristique, quand il y avait lieu; on voyait encore le nom garder cet *s*, c'est-à-dire rester au singulier, quand on aurait attendu le pluriel; ex : « *Li jurent come* PORS = *Jacuerunt sicut porcus*, au lieu de PORCI ou de POR. C'est une anomalie dans les nombres [3].

On sait qu'en français le nom-régime se place ordinairement après le verbe lorsque l'idée qu'il représente est étroitement liée à celle du verbe, tandis qu'il peut prendre toute autre place lorsque les deux sont indépendantes l'une de l'autre. La langue d'*Oïl* est très libre à cet égard. Cependant nous avons remarqué déjà une tendance à suivre les règles actuelles. Ainsi, lorsque le régime corres-

1. Crestien de Troyes, *Li Rom. dou Chev. au Lyon*, v. 2359 et suiv.
2. *Rol.* 860. Cf. Carlberg, *Usage syntaxique de la Chanson de Roland* (Lund, 1875).
3. Cf. Casimir von Lebinski, *Opere citato*, p. 27.

pond au datif latin, il se trouve ordinairement après le verbe :

« Com an doit feire *a son boen oste* [1]. »

Mais quand le régime indique une notion de lieu et de temps, la langue d'alors a une tendance non équivoque à le placer avant le verbe, soit immédiatement :

« Aincois de li *a cort vanroit* [2]. »

soit en tête de la phrase :

« *Al assembler* lor lances froissent [3]. »

Lorsque la préposition *de* correspond à l'ablatif d'instru ment, le régime se place ordinairement après le verbe :

« Et ferist lui meïsme el cors
Del dart dont la plaie ne sainne [4]. »

De même, si *de* est composée avec un adverbe de lieu pour traduire le latin *hinc*, *istinc*, *inde* :

« Ce vos convient, ce vos afi
Vostre lyeon *oster de ci* [5]. »

Les locutions *de ce, por ce* etc... accompagnées ou non d'une proposition corrélative se placent ordinairement en tête de la phrase :

« *Por ce* si se pooit molt fort
Mes sire Yvains doter de mort [6]. »

1. Crestien de Troyes, *Li Rom. dou Chev. au Lyon*, 504.
2. *Ibid.*, v. 4774.
3. *Ibid.*, v. 6100, cf. 94000, 4192, 3771, 5440.
4. *Ibid.*, v. 5374. Cf. 2408.
5. *Ibid.*, v. 5553. Cf. 5676, 5595.
6. *Ibid.*, v. 5617. Cf. 4830, 5859, 6458.

Le même fait grammatical se produit avec les expressions *de rien*, *de néant*, *por rien*, *por neant* etc... [1]. Dans tous les autres cas, nous avons trouvé une grande liberté relativement à l'ordre des compléments, ce qui prouve que la langue d'alors ne tenait pas grand compte des lois que l'usage lui a peu à peu imposées. Les textes en prose révèlent une construction beaucoup plus uniforme; cependant on y rencontre des tournures étrangères à l'usage moderne, telle que : « *Mais dou fouerre ele ne la trait pas...* [2] » « *Cil..... qui avec lui estoient* [3]. »

Les noms ne sont pas seulement employés comme sujets, ils le sont aussi comme régimes; et, à ce titre, ils ne méritent pas moins notre attention. Déjà, nous avons vu qu'au XIIe et au XIIIe siècle la langue tendait à prendre des habitudes analytiques, qu'elle évitait certaines inversions peu compatibles avec le besoin de clarté chaque jour plus impérieux. Le régime suit, en général, le verbe, comme on peut s'en convaincre par l'examen des textes, cités plus haut, de Philippe de Than [4], de Crestien de Troyes [5], de saint Bernard [6] et de Villehardoin [7]. — Au XIe siècle, dans le *Roland*, par exemple, ce qu'on appelle la *construction descendante* est moins observée;

1. Crestien de Troyes, *Li Rom. dou Chev. du Lyon*, v. 5492, 5478, 6079, 6294. — Cf. pour plus de détails et surtout plus d'exemples, la dissertation de M. Jules Le Coultre, ci-dessus indiquée.

2. *Roman de Tristan*, dans la Chrest. de Bartsch. 116, 36.

3. Villehardoin, *Conq. de Constantinople*, 213, 17.

4. Cf. page, 115.

5. P. 112.

6. P. 119.

7. P. 121.

à chaque page, le régime soit direct, soit indirect, précède le verbe : « *Bataille* avrez [1]. » — « Pur *vos anmes* guarir [2]. » — « De *colps* ferir [3]. » — « *L'anme* li getet fors [4]. » Et :

> « *De voz manaces*, culverz, jo nen ai suign [5]. »

Et plus on remonte dans le passé, plus souvent le régime précède le verbe : « Elle *colpes* non avret [6]. — Deus *savir* et *podir* me dunat [7]. » Dans le vieux français, alors que la langue était plus près de ses origines latines, le régime indirect était assez souvent joint au verbe sans le secours d'une préposition, et, en ce cas, il le précédait aussi : « Nul plaid nunquam prindrai qui, meon vol, cist meon *fradre Carle* in damno sit [8]. »

> « Voldrent la faire *diavle* servir [9]. »
> Li nums Joiuse *l'espée* fut dunet [10]. »

Et jusque dans Rutebeuf [11], nous lisons : « Mon *seignor*... ma complainte envoi. » Dans les écrivains du XIII[e], ce régime est presque toujours placé après le verbe.

1. *Rol.* 1130.
2. *Ibid.* 1133.
3. *Ibid.* 1173.
4. *Ibid.*, 1202.
5. *Ibid.* 1232.
6. *Eulal.*, v. 20.
7. *Serment.*
8. *Serment.*
9. *Eulalie*, v. 4.
10. *Rol.* st. CLXXIX.
11. T. I, p. 19.

II. Article. — On sait que l'article s'est formé de l'adjectif démonstratif *ille*, *illa*, qui, dans le latin populaire, s'employait continuellement avec le substantif, par amour de la précision, caractère distinctif de l'esprit moderne, particulièrement chez les Français :

vi[e] *siècle* : « Similiter in oratorio sancti Hilarii corona cum cruce... habens corona *illa* in se pendentes folia ex auro et gemmis facta numero VIII, et in *illa* cruce similes factæ duæ. » (*Testament* de 573 [1].)

vii[e] *siècle* : « Semper memores sint nutrituræ meæ vel benefactorum meorum... et abbati loci *illius* solatium præbeant, et dicatur : felix est homo *ille* qui amicos bonos relinquit. » (*Testament* de 615 [2].)

Il est clair que dans la langue d'alors, qui n'était autre chose qu'un latin analytique, les adjectifs démonstratifs jouaient le rôle d'articles, comme nos démonstratifs français *cel*, *cest*, *ce* ont servi au même usage dans notre ancienne langue [3].

Les formes de notre ancien article présentent quelques différences selon les pays, selon les temps, et même selon les copistes, il n'est pas inutile de faire connaître la déclinaison la plus généralement adoptée :

	Masculin-singulier.	Féminin-singulier.
Cas-sujet :	*li* (ille),	*La* (illa),
Cas-régime :	*Le lo*, (illum),	*La* (illam).

1. *Diplomata, Chartæ*, etc..., t. I, p. 140.
2. *Ibid.*, p. 212.
3. Cf. *Les Serments* de 842. — Le *Fragment de Valenciennes*, l. 28 et 29. — *Eulalie*, v. 13, 14 et 15 *Roland*, st. CLII, CCXL.

Nota : C'est de *illum*, écrit et prononcé *illom*, puis *lon*, enfin *lo*, qu'est venu *le*, cette forme allant toujours s'assourdissant.

	Masculin-pluriel.	Féminin-pluriel.
Cas-sujet :	*Li* (illi),	*Le* et *les* (illæ),
Cas-régime :	*Les*, *los* (illos),	*Les* (illas).

L'adjectif latin, joint aux prépositions *à* et *de*, a donné les formes indirectes : *del*, *deu*, *du*, *dela*, *delai*, *des*, *as*, *aus*, *ala*, *alai*, *as*, *es*, d'où nous avons par la suite tiré nos articles contractés.

On disait donc, au cas-sujet du pluriel masculin :

« *Li* heaume gettent splendor
E *li* escu peint à colur,
E *li* cheval meinent effrei;
Là sunt *li* gunfanon desplei [1]. »

au cas-régime du pluriel masculin :

« Et por ceu mismes creat il dès l'encommencement *les* hommes, ki cel leu presissent eu leu des angeles, et si restorassent *les* murs de Jerusalem [2]. »

au cas-sujet féminin-pluriel :

« *Les* cloches de la ville sonnerent hautement...
Et *les* rues (furent) jonchies d'erbe très nettement [3]. »

au cas-régime féminin pluriel :

« Einsi prelat, par Nostre-Dame,

1. *Chronique des ducs de Normandie*, t. I, p. 204.
2. Saint Bernard, *Sermons*, p. 524.
3. *Rom. de Berte aux longs piés*, p. 16.

En enfer *les* ames avalent...
A prometre ont *les* langues moles,
A doner plus dures que moles [1]. »

Et aux cas-indirects :

« Par force les dames, le pople *del* sacrifice tresturnerent; *del* sacrifice pristrent à sei [2]. »

« Je le fesoie desnoier (caresser)
A mes cortoises damoiselle,
As plus vaillans et *as* plus belles [3]. »

Quant à la syntaxe, l'article se comporte de la même manière que dans le français moderne. Nous venons de voir qu'il précède le substantif, et ces deux mots ne peuvent être séparés que par les adjectifs qui se rapportent au substantif, ainsi que par quelques mots attributifs, comme *certains*, *quelque* (pluriel) *altres*, *meismes*.

L'article peut se supprimer, quand le nom est suffisamment déterminé. Ex. :

« Quand *François* voient venir leurs ennemis, etc. [4] »

Le mot *François* est assez clair par lui-même et ne réclame pas l'article.

Cette partie du discours permettait de supprimer un nom, facile à sous-entendre, dont le régime venait immédiatement. Ainsi, après avoir parlé de lances, on di-

1. *Nouv. recueil de contes*, t. II, p. 319.
2. *Livre des Rois*, p. 7.
3. *Roman de Dolopathos*, édit. Jannet, p. 150.
4. *Rol.* 2799. Cf. *Li Romans dou Chevalier au Lyon*, v. 1960.

sait *la Baudoin* pour *la lance de Baudoin*, comme dans ce passage de la *Chanson des Saxons* [1] :

« Des lances s'entrefierent, ce ne fut mie à gas.
La lance au Saisne froisse, et vole par esclas :
La Baudoin fu roide... »

III. Adjectif. — Les adjectifs, comme les noms, suivaient la déclinaison à laquelle ils appartenaient. Dans la *Vie de saint Alexis*, l'adjectif s'accorde avec le nom quand il est épithète; mais, comme attribut, il prend le cas-régime. C'est, au dire de M. Gaston Paris « une habitude anglo-normande, et qui ne saurait s'expliquer que par l'influence d'une langue germanique » ; en effet, l'adjectif est toujours invariable en allemand, quand il est attribut. Mais cette règle tendait à disparaître, car, dans le *Roland*, bien moins sensible est la différence entre l'adjectif épithète et l'adjectif attribut; toutefois l'accord de l'adjectif attribut est plus fréquent lorsque cet adjectif précède le verbe, comme dans cette phrase : « *Fols* est li reis. »

Les adjectifs latins, n'ayant qu'une seule terminaison pour le masculin et le féminin, comme *fortis*, *grandis*, n'ont aussi, dans le *roman* et la *langue d'Oïl*, qu'une terminaison pour les deux genres, malgré quelques exceptions, relevées dans le *Saint Alexis* et le *Roland*; et, là encore, la règle de l'*s* prévalut : *legalis* ayant donné *loials*, on a dit et écrit : *Un homme loials*, *une femme loials* [2]. Pour la formation du pluriel, l'adjectif suivit la

1. T. I, p. 179.
2. Génin, *Variations du lang. franc*, p. 226.

même marche et les mêmes règles que le nom; comme on disait en latin *grandes feminæ*, on a dit en vieux français : *des femmes grands*. D'où l'archaïsme des contes de Perrault « mère grand », conservé dans « grand mère, grand messe », où l'on a le tort de mettre une apostrophe, comme s'il y avait une lettre retranchée [1]. C'est ce qui fait qu'on disait, et que nous disons encore en termes de chancellerie, des *lettres royaux* [2], des *lettres beanz* [3], des *lettres pendans* [4] et des *presens lettres* [5].

Quoi qu'il en soit de cette règle, très générale dans la langue d'Oïl, on s'aperçut de bonne heure de cette anomalie, au moins apparente, et, dès le XIIe siècle, on peut observer certaines tentatives pour donner à l'adjectif féminin une forme particulière :

Clere est la noit e la lune *luisante* [6]. »

Quand l'usage se fut généralisé, il en résulta quelques faits grammaticaux, que nous devons signaler :

1° Quatre adjectifs, terminés en *el, ol*, commencèrent à n'être plus employés, sous cette forme, que devant les voyelles; ces adjectifs sont *bel*, *nouvel*, *fol*, *mol*. Par

1. Cf. *Livres des Rois*, p. 10, 17, 22, 240, *Chron. des ducs de Norm.*, t. II, p. 249, *Rom. de Dolopathos*, édit. Jannet, p. 244. — *Rom. de Rou*, v. 2030.
2. Cf. Rabelais, *Pantagruel*, liv. IV, ch. XV.
3. Cf. *Livre de Jostice*, p. 7.
4. Cf. *Chartrier de Namur*, édit. de M. Reiffenberg, p. 161.
5. Cf. *Ibid.*, p. 10.
6. *Roland*, v, 2512. Il est vrai que M. L. Gautier voit là une erreur du scribe; c'est pourquoi, nous renvoyons le lecteur à l'exemple du *Livre des Rois*, p. 93.

suite de l'assourdissement bien connu de *el* en *eau* et de *ol* en *ou*, on a dit *beau*, *nouveau*, *fou*, *mou* devant une consonne; en d'autres termes, on s'est servi du cas-sujet devant les consonnes, et du cas-régime devant les voyelles. Je sais bien que M. G. Paris se refuse à voir des cas dans *beau* et *bel*, il a peut-être raison, d'après la note 2; mais M. Littré [1] est très affirmatif à cet égard, et les exemples cités dans son *Dict.* (I, p. 319), lui donnent presque tous raison [2]. — Le féminin s'est marqué par l'addition d'un *e* muet à la terminaison *el*, *ol*; ce n'est que plus tard qu'on a doublé la consonne.

2° La consonne finale, *c* dur, s'est quelquefois aspirée en *ch*. Notre mot *frais* était *froisc*, *fraisc*, *fresc*, au masculin; *froiske fraiske*, *fresche*, au féminin :

« Si li a dit en son langaige,
Que au port avoit une pucele
Froische comme rose novele [3]. »

Pour les degrés de signification, il y avait deux manières de les exprimer : la manière synthétique ou latine,

1. *Hist. de la lang. fr.* I, p. 119.

2. Cf. *Rol.* 59, 445, 2291. — Cf. sur la formation de *Beau* la savante étude de W. Fœrster, *In der Zeitschrift fur rom Sprag*, 1877, 564. Le Ps. d'Oxf. et l'*Alexis* donnent *el*, cons, *els*, ois*els*, vais*sels*, ou *eal*, cons, *eals;* plus tard, *els* = *eus*, ois*eus*, *bels*, *beus*, *eals* = *eaus*, d'où : ois*eaus*, *beaus*, comme *hel*me a fait *heal*me puis *heau*me, que nous avons gardé. Les textes picards portaient *ials*, d'où *iaus :* ois*iaus*, *biaus*. Ceux de Bourgogne et de Champagne suivirent ces errements; ce qui fait que cette désinence se lit à chaque page, souvent sous la représentation orthographique *iax*, dans Crestien de Troyes, Villehardoin et Joinville.

3. *Rom. de Flor et de Blancheflor*, suppl. de Roquefort, art. *frec*.

mieldre, *meindre*, *graindre* et *graignor*, *altisme* ; et la manière analytique ou française, avec l'adverbe *plus*, ou l'adverbe *très* et le positif. Après le comparatif, on se servait souvent de la préposition *de* au lieu de la conjonction *que* :

« *Plus bel de lui* n'ont en sa compaignie [1]. »

Mais déjà on trouvait aussi la tournure par *que* :

« *Plus* sont *feluns que* chiens [2]. »

Les formes latines du superlatif étaient encore de beaucoup les plus usitées :

« C'est le veir cors de Jesu-Crist...
Veirs Deus, veirs hoem, fiz del *antisme* [3]. »

On a beau consulter les textes de ces temps anciens et les grammairiens, tels que Mœtzner [4], Diez [5] et Tobler [6], on ne recueille aucune indication précise sur la question si difficile de la place de l'adjectif. Il est probable que les poètes d'alors jouissaient à cet égard d'une grande liberté; les prosateurs se soumettaient aux usages locaux. C'est pourquoi nous nous bornerons à relever quelques constructions qui diffèrent de nos habitudes

1. *Roland*, 1632. Cf. *Liv. des Rois*, p, 207. *Serm.* de saint Bernard, p. 567.
2. *Chronique des ducs de Normandie*, t. I, p. 7. — Cf. *Liv. des Rois*, p. 249.
3. *Chronique des ducs de Normandie*, t. I, 37.
4. *Syntaxe*, § 535 et 199.
5. *Gr. Rom.* III, 449.
6. *Steinthal und Lazarus*, 1869, p. 169-171.

modernes : *un cortoiz morz* [1], *de dure pierre* [2], *de si fier cuer* [3], *li foibles hom* [4], d'*amor saintime* [5], l'*ainznee seror* [6]. Comme il est facile de s'en convaincre par ces quelques exemples, le plus souvent l'adjectif précède le nom ; c'est aussi ce que révèle la lecture du *Roland* : de *cald sanc* [7] ; *vermeil sanc* [8].

Les adjectifs possessifs étaient divisés en adjectifs possessifs *conjoints* :

Sing. : *mes, mis, mun, ma,*
tes, tis, tun, ta,
ses, sis, sun, sa.

Plur. : *nostre, noz,*
vostre, voz,
lur.

et en adjectifs possessifs *absolus* :

miens, meie,
soens, sue,
tue, sue,

Ces derniers s'employaient avec ou sans substantif, mais toujours avec l'article. Cette distinction est l'origine de nos pronoms possessifs.

1. Crestien de Troyes, *Li Rom. dou Chev. au Lyon*, v. 32.
2. V. 512.
3. 849.
4. 3574.
5. 6042.
6. 5038.
7. V. 950. Cf. 1010.
8. V. 968.

Les adjectifs numéraux doivent être rapprochés des noms de nombre; ex :

uns, *un*, *une*;
amdui, *ambesdous*;
treis; *quatre*; *cinc*; *sis*; *set*; *oit*; *neuf*; *dis*; *unze*; *duze*; etc...

ont donné dans notre ancienne langue :

Prime, qui fut dans la suite remplacé par *premier* (primarius), et qui est resté dans les expressions *prime-abord*, *prime-saut*, etc... [1]

Second (secundus) n'a pas été supplanté par *deux-ième* et a subsisté concurremment.

Tiers, au lieu de *trois-ième*, resté dans *Tiers-état*, *Tiers-parti*, et au féminin *Tierce-personne*.

Quart (quartus) reste dans *fièvre-quarte*. La Fontaine encore a dit : « Un *quart* voleur survint. »

Quint (quintus) : *Charles-Quint*. La *quinte*-musicale, la *quintessence* (quinta essentia), qu'on écrivait autrefois *quintessence*, terme d'alchimie indiquant le plus fort degré.

Sixte (sextus), la *sixte*-musicale etc...

Setme (*Séptimus*) a disparu laissant la place à *septième* [2].

1. En la bataille el *primer* front (*Rom. de Rou.*, v. 13396).

2. La *seconde* bataille fist Quesnes de Bethune, la *tierce* fist Payens d'Orliens, la *quarte* fist Anseaus de Caïen; et Baudoins de Biauvoir la *quinte;* Hues de Biaumes fist la *siste;* Gautier d'Escournay la *setiesme* (Villehardoin, *Conq. de Const.*, éd. de M. Paris § CLXI).

Octave (Octavus) a aussi été remplacé par *huit-ième*. Le mot *Octave* est moderne et d'origine italienne [1].

None. On employait alors les nombres ordinaux pour désigner les heures : Il est *prime*, il est *tierce*, il est *dîme*; c'est-à-dire : Il est *une* heure, *trois* heures, *dix* heures [2].

Dîme, qui est resté dans la *Dîme*, la dixième partie des récoltes [3].

Les adjectifs indéfinis étaient à peu près les mêmes que de nos jours, seulement leurs fonctions grammaticales n'étaient pas bien déterminées.

Alques, plus tard *alqun*, puis *alcun*, prononcé *aucun*, (aliquis-unus) est presque toujours adverbe dans la *Chanson de Roland* et signifie « un peu », c'est-à-dire « en quelque chose » (aliquid) [4]. Quant à l'*s* final, il n'est nullement étymologique; mais un certain nombre d'adverbes avaient pris alors cette finale par analogie avec *primes*, de *primus*, et *volenters*, de *voluntariis*; tels sont *unkes* et *sempres*.

Altre, *Altretant*, *Altretel* sont des dérivés de *Alter*, *Alterum-tantum*, *Alterum tale* et ont à peu près le même sens qu'en latin : « Respundi li *altres* : Io ai *alques* d'argent [5]. »

1. L'*uitime*, par iteil devise (Rub. *Les IX joies de Nost.-Dam.*, t. II, p. 269).

2. Le plus souvent *none*, pris substantivement, n'était pas accompagné de l'article. Quant *none* suna (*Rom. de Rou.*, v. 9433).

3. El *disme* meis, el *disme* jur del meis, vint Nabugodonosor, li reis de Babilonie à tute se ost à Jerusalem (*Rois*, p. 434).

4. Cf., v. 2283, 3459, 270.

5. *Livres des Rois*, p. 29.

Altrui ou *Altroi*, de *alteri-huic* [1], est un véritable datif; mais on le trouvait aussi employé avec la valeur d'un génitif :

« Hom ne puet mie *altrui* cuer emprunter [2]. »

« Les *altrui* coses » = les choses d'autrui.

Meisme est tiré de *metipsissimus*, contracté en *metipsimus*, qui a donné, au XIe siècle, *medisme*, au XIIe, *medesme*, déjà aussi *meisme* :

« Nuncièrent vus ces paroles *meismes* [3]. »

Il s'emploie concurremment avec *lui* et *sei* :

« En *lui meisme* en est mult esguarez [4]. »

Il forme avec *de* cette locution adverbiale qui est restée dans la langue moderne : *de même* :

« Altre bataille lur livrez *de meisme* [5]. »

Déjà, comme dans le français de nos jours, il se plaçait avant le nom lorsqu'il signifiait *idem; celui meismes mort* [6] ; et même avant l'article : *meismes en i ostel* [7]. Mais après, dans le sens de *ipse* : *le jor meismes* [8].

Nuls et *Nus* au cas-sujet, *Nul* pour le cas-régime, de

1. Cf. *Roland*, v. 3959, et *Dolopathos*, édit. Jannet, p. 282.
2. Cf. Rutebeuf, t. I, 1, 131.
3. *Roland*, v. 204.
4. *Ibid.*, v. 1036.
5. *Ibid.*, v. 592.
6. *Chev. au Lyon*. 4566.
7. *Ibid.* 6016.
8. *Ibid.* 2154. Cf. Gessner, *Opere citato*, p. 28.

Nullus. La langue d'*Oil* avait de plus les formes *nulli* et *nullui*, qui proviennent du datif latin :

« Biax filz, se tu prenz compaignie
A *nului*, ne l'engigue mie [1]. »

Contrairement à l'usage moderne, il pouvait se placer après le nom : *rien nule* [2]; mais on le trouvait, plus souvent encore, devant le nom : *nule rien* [3].

Plusur « plusieurs, beaucoup », et, avec l'article, il signifiait « le plus grand nombre ». Il vient de *pluriores* [4], et, par analogie, *plusiores*. Déjà il était employé seul et substantivement :

« Encuntre terre se pasment *li plusur* [5]. »

et aussi adjectivement :

« De *plusurs* regnes viendrunt li hume estrange [6]. »

Kascuns, qui, au XIII[e] siècle, est *chasque*, vient de *quisque-unus*, selon la plupart des philologues; mais W. Fœrster repousse cette étymologie; en effet, la présence de l'*a* n'est pas expliquée. Si l'on pense à l'italien *ciascuno*, on sera tenté de croire que l'*a* s'était introduit dans le latin vulgaire pour donner une forme telle que *quiasqunus*, et par synérèse *cascunus*. Rien n'est moins

1. *Fabliaux et contes*, t. II, p. 127.
2. *Le Chev. au Lyon*. 4051 et 4322.
3. *Ibid*. 4595, 5117, 4376, 330, 337, 2605.
4. Cf. A. Fuchs, *Die romanischen Sprache*, p. 337. Et Du Cange, art. *Plurior*.
5. *Roland*, v. 2422.
6. *Ibid*., v. 2911.

sûr. On ne le rencontre guère, en ces temps reculés, que comme pronom; c'est plus tard qu'il devint fréquemment adjectif indéfini.

Quel que, de *qualis quam*, se séparait dans la langue d'*Oil*, et avait déjà donné lieu à l'expression *quel..... que* : « *A quelle* heure *que* je vienne, je ne puis vous trouver. »

Tot, que l'on voit sous les formes *tut* et *tuz*, vient de *totus*, *tota*, *totum*; dans la suite seulement, par diphthongaison, on a fait *Tout*. D'ordinaire, il se place avant l'article dont le nom est accompagné; il peut suivre aussi le nom :

« ... Mes travaux *toz* [1]. »

Lorsque *toz* ou *tot* se rapporte à l'adjectif qualificatif, il se place généralement avant :

« De joie fui *toz* asseur [2]. »

Quant. Ce mot, qui était alors adjectif, dérive de *quantus a, um*, bien que le plus souvent il ait le sen de *quot*; il signifiait donc *aussi nombreux que* :

« Firent merveilles, *tut* roberent,
E *tut* pristrent *quant* qu'il troverent [3]. »

IV. Pronoms. — Le vieux français n'est pas moins redevable au latin pour ses pronoms que pour les autres

1. *Chev. au Lyon.* 4584.
2. *Ibid.* 454.
3. *Chronique des ducs de Normandie,* t. I, p. 251.

parties du discours. C'est même là que la déclinaison latine est restée le plus apparente.

Première personne : *Io*, *mei*, *me*, *nus* ;
Deuxième personne : *Tu*, *tei*, *te*, *vus* ;
Troisième personne : *Il*, *ele*, *le*, *la*, *ele*, *li*, *lui*, *los*, *els*, *eles*, *lur* [1].

Il, *ele*, *eles* viennent de *ille*, *illa*, *illi*, *illas*, avec l'accent tonique sur la première syllabe. *Le*, *la*, *les* viennent des mêmes personnes, mais avec l'accent sur la dernière syllabe. Ils s'employaient avec le sens neutre du latin : *il* = *illud* : « *Il* en est ainsi avenu [2]. » « *Il* iert bon que [3]. » De même avec les verbes unipersonnels : *Il faut*, *Il pleut*, *Il y va de*... « *Il* = (ille) est *aparissans*. — *Il* = (illud) est *aparissant*. » C'est encore avec la signification du neutre qu'on fait usage du pronom *le* dans les locutions suivantes : Etes-vous malades? — Nous *le* sommes; c'est-à-dire *cela* (id) malades [4].

Leur, qui vient de *illorum*, comme l'italien *loro*, était avec juste raison invariable : *Leur terres* (les terres d'eux).

La syntaxe des pronoms était déjà complexe. En effet, de nos jours, le pronom dit *conjoint* est proclitique, c'est-à-dire que, dépourvu d'accent, il a besoin de s'appuyer sur le verbe et ne peut en être séparé que par des

1. Cf. *Li Cumpoz* Philippe de Thaun, *Introduct.*, 107 et 108, et les exemples indiqués dans le poëte.
2. Joinville, 647.
3. *Ibid.* 167.
4. Cf. A Chassang, *Gramm. franc.* cours super. p. 279.

mots, comme lui, atones, tels que la négation et les autres cas du pronom; autrement, il doit revêtir la forme *absolue* (accentuée), comme dans ce vers d'Athalie : *Lui seul est Dieu* [1]. Dans la langue d'Oïl, la forme accentuée n'était jamais employée au cas-sujet [2], ou plutôt *ge*, *tu*, *il*, *nos*, *vos*, *il* étaient des formes accentuées, puisqu'on les rencontre, ou seules [3], ou après une comparaison [4]. D'où il suit que, si le pronom-sujet précède le verbe, il peut en être séparé par d'autres mots qu'une négation ou un cas de lui-même :

« Et *ge* en toz leus le *ferai* [5]. »

De cette construction d'autrefois nous avons conservé, dans le style des affaires, la formule : *Je soussigné*... La syntaxe d'alors était, en cela, beaucoup plus régulière que la nôtre.

Le pronom-sujet se plaçait après le verbe presque dans tous les cas où le verbe précédait le nom; c'est-à-dire, quand la phrase commence par le régime direct :

« Mel del cuer n'*enmenra il* point [6]. »

ou par un adverbe :

« Amis, ancor nel vos *doing gie* [7]. »

1. Acte II, sc. 7. — Cf. Jules Le Coultre, *De l'ordre des mots dans Crestien de Troyes*, p. 11.
2. Voir Gessner, *Zur Lehre vom franzœsischen Pronomen* (Programme royal français), p. 4.
3. *Li Romans dou Chev. au Lyon*, v. 6349.
4. *Ibid.*, v. 681.
5. *Ibid.*, v. 6566.
6. *Ibid.*, v. 2643.
7. *Ibid.*, v. 5456.

ou par un adjectif qualificatif :

« Voirs est, *fet il,* ce que vos dites [1]. »

ou par une proposition subordonnée :

« Se cele por cui il ca vint,
Noveles ne vos enseigne,
N'iert nus qui les vos en apreigne [2]. »

Dans les formules de souhait et dans les interrogations, le pronom suivait les règles du nom [3]. Comme le nom aussi, il se supprimait souvent, et l'usage s'en est conservé dans ce que nous appelons le style marotique : *Si lui dirois ma peine. — Si recevez un plaisir. — Pas n'est besoin d'un chef-d'œuvre* [4].

La forme accentuée des pronoms personnels ne se trouve guère qu'au datif et à l'accusatif :

« Car vos la feistes ja *moi* [5]. »

C'est ce que nous avons depuis appelé le pronom ex plétif :

« Par ce que ma dame creoit
Moi plus que lui de maint afeire [6]. »

Le pronom personnel-régime, sous sa forme atone, s'est toujours placé le plus loin possible avant son verbe :

« Par grant vertut si *l'*est alez *férir* [7]. »

1. *Li Rom. dou Chev. au Lyon*, v. 5704.
2. *Ibid.*, v. 4946.
3. Le Coultre, *Opere citato*, p. 23 et 25. sqq.
4. *Ibid.*, p. 13 et 14. Cf. *Rol.* 901, 963, 972.
5. *Li Romans dou Chevalier au Lyon*, v. 1001. Cf. *Rol.* 83, 877.
6. *Ibid.*, v. 3662. Cf. *Erec*, 198.
7. *Rol.*, v. 1246. Cf. 1495.

Les pronoms possessifs étaient, par une erreur bien naturelle en ce temps-là :

Singulier.

Sujet :	*mis* (meus),	*ma* (mea).
Régime :	*mon* (meum),	*ma* (meam).

Pluriel.

Sujet :	*mi* (mei),	*me* (meæ).
Régime :	*mes* (meos),	*mes* (meas).

Il en est de même pour *ton, ta, tes, son, sa, ses* [1].

Aux formes *mi, ti, si*, on a joint le suffixe *en*, et l'on a obtenu les autres possessifs, qui sont les véritables pronoms : *mi-en* [2], *ti-en, si-en ;* d'où la déclinaison suivante :

Singulier.

Sujet :	*Li miens,*	*la meie.*
Régime :	*Lon mien,*	*la meie.*
Sujet :	*Li tiens,*	*la teie.*
Régime :	*Lon tien,*	*la teie.*
Sujet :	*Li siens,*	*la seie.*
Régime :	*Lon sien,*	*la seie.*

1. Voir, pour plus de détails, le remarquable ouvrage de Gessner *Zur Lehre vom franzœsischen Pronomen,* indiqué plus haut, et l'article de W. Fœrster: Du pronom possessif dans le vieux français, *Zeitschrift fur die romanisch. Philolog.* 1878, p. 91.

2. *Mien* ne vient pas de *meanum,* comme le prétend Diez (*Gr.* II, 109), mais de *meum,* comme l'attestent *tuen, suen,* de *tuum, suum;* quant à la présence de l'*i*, elle tient à ce que *meon,* de *meum,* dans les *Serments,* est pour *mieon;* et, suivant que cette forme avait ou n'avait pas l'accent, elle a produit *mien* ou *mon* (G. Paris, *Romania* VII, 593).

Pluriel.

Li nostrès, le nostre.

Par une sorte de développement (entvickelhung) de la voyelle *o*, on disait encore *moie*, *toie*, *soie*. — La forme masculine était aussi *tuen*, *suen* ou *ten*, *sen* : Le *tuen*, nom [1], le *suen* testament [2]. Au dialecte bourguignon se rattachent les désinences en *oie*; à celui de Picardie, celles en *ien*, *iens*.

Dans la langue d'*Oïl*, ces pronoms étaient toujours suivis de l'objet possédé : *Le mien frère*, *la tienne terre* [3]. On les trouvait déjà employés avec la valeur d'un véritable *pronom*, c'est-à-dire sans substantif, et dans la fonction du neutre latin : *Chascun le sien* (cuique suum) : « Les iaunes qui sont *mien* propre [4]. »

Les pronoms relatifs ou conjonctifs étaient *ki* plutôt que *qui*, de *qui* latin, *que* de *quem*, *quam*, *quod*, cas-régime; *qui* est en général pour *cui* et tient lieu d'un véritable datif. Au pluriel : *lesquels*, *lesqueles*. Il faut aussi mentionner *ke*, qui égale *que* dans les auteurs du temps; *qued*, du latin *quod*, se lit dans le *Saint-Alexis* : « Enfemiens volt saveir *qued* espelt [5]. » *Quid* était devenu *quei* : « Pur *quei* n'as oï la voiz Deu [6]; » et *quoy*,

1. *Ps. d'Oxf.* 8, 9.
2. *Ibid.* 19, 3. Cf. W. Fœrster, *Zeitschrift*, 1878, p. 91 et suiv.
3. Cf. *Liv. des Rois*, p. 236. — *Dolopathos*, p. 270. Et *Li Rom. dou Chev. au Lyon.* 1980, 569, 2150, 2958.
4. Joinville, 522.
5. 70.
6. *Rois*, 55.

qu'on trouve dans Joinville [1]. *Unde* devint *unt*, *ont*, *ond* en langue d'*Oil*. En joignant la préposition *de* à *unt*, *ont*, *ond*, on a eu d'*unt*, d'*ont*, d'*ond* et *dont*, même sans apostrophe. Ces mots se sont d'abord pris comme adverbes : « David reparlad al bachelier ki la nuvele portad, si enquist *dunt* il fust [2]. »

Les trois types latins, auxquels on peut ramener tous les pronoms démonstratifs alors en usage, sont *ecce hoc*, *ecce ille*, *ecce iste*. Au premier se rapportent les neutres *Ico*, *ceo* et *ço* : « Si *ceo* avient que alquens colpe le puing a altre u le pied [3]. »

Citons encore les formes *zo* [4], *çon* [5], *chou* [6], *ceu* [7]. — Au second se rapportent *Icil*, *cil* pour le cas-sujet du singulier et du pluriel ; *Icel*, *cel* pour le cas-régime du singulier ; *Icels*, *cels* pour le cas-régime du pluriel ; *Icele*, *cele* au singulier féminin ; *iceles*, *celes* pour le pluriel féminin.

Singulier.

Sujet : *Cil, cele, ceu.*
Régime : *Cel, cele, ceu.*

Pluriel.

Sujet : *Cil, celes,*
Régime : *Cels, celes.*

1. 188.
2. *Liv. des Rois*, p. 121.
3. *Lois de Guillaume le Conquérant*, 11.
4. Texte lorrain (*Romania* V, p. 291).
5. *Huon de Bordeaux* (dans la *Chrest.* de Bartsch, 54).
6. *Ibid.* 37 et 53.
7. Saint Bernard, 567.

Au troisième se rapportent, dans le même ordre, *Icist*, *cist*, *Icest*, *cest*; *Icez*, *cez*; *Iceste*, *ceste*, *cez* :

Singulier.

Sujet : *Cist*, *ceste*,
Régime : *Cest*, *ceste*.

Pluriel.

Sujet : *Cist*, *ceste*.
Régime : *Cez*, *cez*.

et encore les formes neutres : *Ice* : « *Ice* ne porroit estre que vos m'amissiez...[1] » ; *Ce* : « *Ce* fut écrit de ma main [2]. »

Diez pense que le *c* initial n'est pas un vestige de *ecce*, comme nous l'avons dit plus haut, suivant en cela l'opinion de M. Léon Gautier; mais bien de *qui*, *qui-iste*, *qu'este*, *c'est*. L'italien *questo* semble lui donner raison. Mais comment alors expliquer l'*i* initial de *Icist*, *icele?* Notons aussi la forme *celui*, qui était originairement celle du datif.

Parlons enfin des pronoms indéfinis. Nous savons que *on*, à qui l'on a si mal à propos donné cette dénomination, est un véritable substantif tiré de *homo*, cas-sujet :

« Plus qu'*om* ne lance une verge pelée [3]. »

Sans doute ce mot désigne vaguement une ou plusieurs personnes et convient aux propositions particulièrement

1. *Aucassin et Nicolette* (dans la *Chrest.* de Bartsch, 259).
2. Joinville, *fac-simile*.
3. *Roland*, v. 3323.

indéfinies : *on* dit, *on* vous demande ; mais, avec l'article, *l'on* (l'homme) est une expression précise, qui désigne la généralité des hommes et convient aux propositions générales définies : *l'on* doit honorer la vertu. C'est donc à tort qu'on a vu une lettre euphonique dans *l'* de *l'on*.

Rien, de *rem*, était aussi substantif à l'époque qui nous occupe et gardait le sens originaire de « chose » ; Ex :

« Nulle *ren* que il demandent ne lur est demuret [1]. »

Joint à une négation, il a signifié « non une chose », *nihil*, *rien*, et c'est dans ce sens que Molière a pu dire : « Dans le siècle où nous sommes on ne donne *rien* pour *rien* [2]. »

Sous les Mérovingiens *inde* était synonyme de *ex illo*, *ab illo* ; *ibi* s'employait pour *illi*, *illis* : *Si poteris* INDE *manducare*, *dono* IBI *terram*. Du premier est sorti *en*, primitivement *int*, *ent* ; du second, nous est venu *y*, (d'abord *iv*, duis *i*) :

« Quant Artus ot sa terre asise...
Genievre prist, s'*in* fist roïne [3]. »

Et :

« Aler i volt, si '*n* durrat à Rollant [4]. »

Comme on le voit dans ce dernier exemple, *en* perd sa

1. *Voyage de Charlemagne à Jérusalem*, v. 247.
2. *École des femmes*, acte II, sc. II.
3. *Rom. de Brut*, t. II, p. 69.
4. *Rol.* 2226.

voyelle initiale, lorsqu'il suit immédiatement un mot terminé par une voyelle.

V. Verbe. — Ce qui distingue surtout la conjugaison, même à l'époque qui nous occupe, c'est l'importance donnée aux formes analytiques. L'actif seul du latin est resté en français, et encore à quelques formes seulement. Le déponent a complétement disparu. Depuis longtemps déjà, dans les *Formules* dans les *Chartes*, on trouvait sans cesse des formes telles que *precare*, *proficiscere*, *largire*, *blandire*[1]. Le passif, comme nous l'allons voir, était remplacé par les formes analytiques, si bien en harmonie avec le génie des langues romanes.

Parmi les modes impersonnels, on avait laissé se perdre l'infinitif passé, le participe futur et le supin. Comme le participe passé avait, en latin, le sens tantôt actif, tantôt passif, selon qu'il appartenait à un verbe déponent ou à un verbe actif, on lui a conservé les acceptions suivantes : homme *osé*; *cointes*, de *cognitus*, *instruit*, *entendu*. — Ainsi que toutes les langues néo-latines, nous avons conservé le gérondif. — Parmi les modes personnels, on n'en avait tiré que six du latin classique; tous les autres étaient formés, d'une part, de l'infinitif ou du participe passé de chaque verbe, de l'autre, des temps simples de l'auxiliaire *avoir* ou de l'auxiliaire *être*[2].

1. Cf. Chabaneau, *Hist. et théorie de la conjugaison franc.* (Vieweg, 1878), p. 4.

2. Cf. Littré, *Études* et *Glanures*, p. 91 et suiv. (Paris, Hachette, 1880).

Quant aux conjugaisons, dès ces temps reculés, on en avait admis quatre, comme en latin :

La première en *er* ou *ier*[1] (cantare — can*ter*), provenant de la première conjugaison latine.

La deuxième en *eir*, de la deuxième latine en *ère* (debere — de*veir*), et de certains verbes de la troisième, où, par suite d'une erreur de quantité, l'*e* bref était devenu long *è*, (cadere — ca*deir*), dialecte normand, *choir* dans celui de l'Ile-de-France.

La troisième en *re*, de la troisième latine en *ere* (legere — *lire*).

La quatrième en *ir*, de la quatrième latine en *ire* (mentire[2] — ment*ir*), et de certains verbes de la deuxième latine (emplère — emp*lir*). Beaucoup aussi, suivant la juste remarque de MM. Diez[3] et de Chevallet[4], viennent des inchoatifs en *esco*, changés presque toujours en *isco* dans la basse-latinité : gem*iscer*e, gém*ir*; flor*iscer*e, fleu*rir*; à moins qu'on aime mieux y voir, avec M. Littré, un changement de conjugaison avec déplacement de l'accent tonique; par exemple, au lieu de *gémere*, *gemire*, *gémir* et *geindre*[5]. Selon M. Brachet[6], « la langue française s'empara de la particule *esc*, deve-

1. Cf. *Li Cumpoz*, Philipe de Thaun, *Int.*, p. 71 et *poëme*, v. 43, 91, 127, 137, 169, 175, 407, 2017, 2661, etc.

2. Nous savons que, dans le bas-latin, la forme déponente n'a pas été conservée.

3. *Gramm. des lang. rom.*, t. II, p. 113.

4. *Orig. et form. de la lang. franc.*, t. III, p. 195 et suiv.

5. *Hist. de la lang. franc.*, t. I, p. 120, t. II, p. 118.

6. *Gramm. hist. de la lang. franc.*, p. 200.

nue *is*, et l'ajouta aux verbes latins qui n'auraient pu donner en français que des formes trop écourtées. En même temps que notre langue adoptait la forme inchoative en *iss*, pour l'indicatif présent *empl* — *is* (impl — esc — o), l'imparfait *empl* — *iss* — *ais* (impl — esc — ebam), le participe présent *empl* — *iss* — *ant* (impl — esc — entem), le subjonctif *empl* — *isse* (impl — esc — am), et l'impératif *empl* — *is* (impl — esc — e), — elle la rejetait pour l'infinitif : *emplir* de *implére*, car *implescere* n'eût point donné *emplir*, mais *emplêtre*, comme *pascere* a donné *paître*. » M. Chabaneau a préféré la conjugaison en *isco*, avec allongement en *iss* aux temps de la première série [1]. C'est ce que nous verrons appliqué plus loin. De là une double conjugaison des verbes en *ir* : ceux qui viennent de la désinence latine en *ire*, et ceux qui doivent naissance à la forme inchoative, *servir*, je *servais ; emplir*, j'*emplissais*.

Nos verbes auxiliaires ne sont que le développement d'une habitude latine. Remarquons toutefois que, tout en jouant le rôle qui leur est attribué dans la conjugaison française, ils n'ont point cessé d'être employés isolément dans leur pleine acception primitive ; d'où l'embarras des grammairiens pour expliquer la règle de l'accord des participes et l'emploi de l'auxiliaire *être* dans la conjugaison des verbes réfléchis. La construction *habes amatum societatem* ou *amatam societatem*, que l'on trouve dès Cicéron et César [2], s'est de plus en plus employée, et

1. *Hist. et théorie de la conjugaison franc.*, p. 59.
2. Selon MM. Chabaneau, *Op. cit*, et Littré, *Études et Glanures*,

nos ancêtres, pour ne parler que des Gallo-Romains, ne reconnaissaient en général à la conjugaison que deux participes, l'un actif et présent, l'autre passif et passé. Pleins du souvenir de la langue latine, ils analysaient volontiers l'ancien latin *aliquid fecistis* par le latin moderne *aliquid factum habetis*, que les générations postérieures ont traduit par : *Vous avez quelque chose fait*, c'est-à-dire *ayant été fait*. De là, tantôt l'accord, tantôt pas d'accord, sans que la place du complément exerce de l'influence[1], du moins en principe ; nous verrons ailleurs ce qu'il en fut dans l'application à travers les siècles.

Dans le latin populaire, le passif est remplacé par des équivalents, que l'on a depuis fidèlement traduits : *Volo esse donatum* pour *donari*, *est concessum*, pour *conceditur* ; et, au point de vue de l'accord, le participe passé, soit épithète soit attribut, est soumis aux mêmes règles que l'adjectif.

Le participe présent de la première conjugaison latine, *amantem*, *amant*, a fini par devenir le type des participes présents de toutes les autres conjugaisons, lesquels auraient dû être en *ent*. Déjà ce fait est accompli dans la *Vie de saint-Alexis*, et, comme l'a dit M. Gaston Paris, « il est un des plus caractéristiques de la langue française. » Le nominatif singulier a été formé sur l'accusatif latin, et non sur le nominatif, bien que l'on trouve sou-

p. 291 et suiv., *habes amatam societatem* dit plus que *amavisti societatem*, et ils ont raison.

1. *Roland*, v. 2299 — 2094.

vent un *z* ou un *s* à ce nominatif; mais c'est un fait de pure analogie.

Le principe analytique, auquel nous devons nos temps composés, a présidé à la formation de nos futurs. Autrefois, on trouvait dans le latin vulgaire *habeo* joint à l'infinitif : *amare — habeo*, *j'ai à aimer = j'aimerai*, comme on dit, par une sorte de périphrase : *J'ai à faire telle chose*[1]. C'est la manière habituelle à toutes les langues romanes : *canter — o* (italien), ou *o* est pour *ho*; *canter — è* (espagnol); *canter — ey*[2] (portugais). Plus tard, on a soudé ensemble les deux verbes, ce qui explique la présence d'un *e* muet avant la terminaison dans tous les verbes de la première conjugaison, l'accent tonique étant sur la dernière syllabe. Ce procédé, d'ailleurs, a pour lui la logique; car l'expression de l'acte en lui-même, c'est-à-dire le mode infinitif, ne peut nous apparaître que dans l'*avenir*; il est donc naturel que l'infinitif apporte avec lui, dans les temps qu'il forme, l'idée de *futur*[3].

Au présent de l'indicatif de la première conjugaison, l'analogie n'introduisit l'*e* final de la première personne qu'à la fin du XIIe siècle; il en fut de même pour l'*s* de la deuxième personne, car on ne les trouve pas dans le *Saint-Alexis*[4]. Le *t* étymologique de la troisième per-

1. Cf. le Glossaire de Du Cange, art. *Habere*.
2. Cf. Aug. Brachet, *Gramm. hist.*, p. 186. Littré, *Études et Glanures*.
3. Cf. Chabaneau, *Hist. et théorie de la conj. franc.*, 2e part., p. 10.
4. Notamment, v. 191, p. 295 et suiv.

sonne a toujours existé, et l'*a* tonique devant une nasale devint *ai*. Pour la première personne du pluriel, trois systèmes se sont partagé les textes de la langue d'*Oil;* le premier et le plus étymologique est *ums* : *recevrums*, *durriums*; plus tard, le deuxième système en *um* prévalut : *metrum*, *avrum*; enfin, le troisième s'établit, et même concurremment aux deux autres : *lançuns*, *devuns*, *feriuns*, *avuns*; puis, par le changement de *u* en *o* français, *avons*, après avoir été *avomes*. C'est la forme qui triompha dans le dialecte de l'Ile-de-France et dans le français classique. Les deuxièmes personnes du pluriel de l'indicatif présent (deuxième conjugaison), et du futur dans toutes les conjugaisons, parce qu'elles viennent de *habetis*, se terminaient soit en *ez* soit en *eiz*. La première est partout dans *Saint-Alexis*, la deuxième est employée simultanément avec la première dans le *Roland*.

Les imparfaits de l'indicatif se divisaient en deux groupes, suivant qu'ils dérivaient des imparfaits latins en *abam* ou en *ebam*; d'où les formes *oie*, *oies*, *oit*, *ions*, *iez*, *oient*, et les formes *eie*, *eies*, *eit*, *eions*, *eiez*, *eient*.

Le parfait simple s'est tiré assez régulièrement du latin; mais, sous les diverses influences dialectales, comme nous le verrons ci-dessous dans les paradigmes. Par exemple, *amavimus* a donné, après la syncope, *amames*; comme les Picards ont écrit et prononcé *amasmes*, on s'est mépris sur l'origine de cet *s*, et, quand on l'a retranché, il fut remplacé par l'accent circonflexe, comme s'il était étymologique. On a quelquefois aussi intercalé

une dentale, pour faciliter la prononciation, comme *pristrent*[1] au lieu de *prisrent*[2]. C'est ce qui est arrivé dans d'autres mots, comme *gendre*, de *generi*; *tendre*, de *teneri*, à l'imitation du grec ἀνδρός pour ἀνερός.

L'impératif n'a réellement qu'une forme à lui, c'est la deuxième personne du singulier, laquelle se forme de la deuxième personne du singulier de l'impératif latin. Le reste est emprunté au subjonctif.

Pour ce dernier mode, il y a en latin deux classes bien distinctes : ceux de la première conjugaison, et ceux des trois autres. L'*a* ayant toujours donné lieu à l'*e* muet en français, les subjonctifs provenant du deuxième groupe devraient être les seuls à avoir cet *e* muet. Mais l'analogie fut plus forte, et cet'*e* fut adopté bientôt par tous les subjonctifs ; déjà dans le *Roland* on en trouve des exemples : *Dunne* à côté de *Dunt*. Les subjonctifs latins en *iam* ont engendré les formes où l'*i* latin a été consonnifié : *Dorje* de *Dormiam*; et, sur ces subjonctifs, on en a formé par analogie un certain nombre d'autres qui dérivent réellement du subjonctif latin en *am* ou en *em* : *Donget* pour *donet*. Cette forme est restée en très grand usage dans plusieurs patois, par ex. le Saintongeais : *entenge*, *boège* (*boive*), *mège* (*mette*) etc.

1. Cf *Roland*, v. 2706.
2. Cf. Philippe de Than *Bestiaire*, 3223.

CONJUGAISON DE L'AUXILIAIRE **AVEIR** (**Habere**).

INDICATIF PRÉSENT.

L'*e* (= *i*) de la finale de *habeo* fut attiré par l'*a* radical et le diphthongua en *ai*. L'ancienne langue étendit quelquefois par analogie cette diphthongue aux deux autres personnes du singulier, mais nous ne les avons trouvées ni dans le *Roland* ni dans le *Saint-Alexis*. — La troisième personne du pluriel du présent de l'indicatif fut dès le principe *ont* ou *unt* (*o* = *au* = *ab*) de *habent*.

ai (R. 18-521) — *ei* (R. 2305. — S.-A. 22).
as (S.-A. 44. — Jubinal, *Nouv. Rec.* I, 169).
ad (R. 22-822) — *at* (R. 545. — S.-A. 9. — *Job.* p. 451).
avum (Normand, R. 77. 1087). — Picard : *avomes* (*Garin.* II, 243) — *avons* (I. de F. — *Brut.* v. 8717. — R. 1923. — S.-A. 71).
avez et *avets* (R. 282. 299. — Pour la deuxième forme, *Nouv. Rec. de contes,* II, p. 30).
unt (R. 99, 161) — *ont* (Picard et I. de F.) — *out* (*Li Cump.* 473, 829).

IMPARFAIT DE L'INDICATIF.

Le *b* de *habere* est conservé sous forme de *v* à tout l'imparfait, comme nous l'avons vu à la première personne et à la seconde du pluriel du présent de l'indicatif.

aveie (Norm. R. 2406).	*avoie.*
aveies (Norm.).	*avoies* (S. Bern. *serm.* p. 562).
aveit (Norm. R. 231).	*avoit.*

avium (Norm. R. 1504).	*aviomes* — *aviemes* (Ch. de Tr. ch. A. N. III, p. 163).
aviez (Norm. R. 2002).	*avies*.
aveient (Norm.).	*avoient* (*H. de Valenciennes*, ed. de Brial, p. 503, E.).

PARFAIT SIMPLE.

Le parfait eut deux séries de formes, grâce à la double modification subie par la voyelle radicale :

Premier radical *o* (= *au* = *ab*) : *oi* (*ou*) *oüs*, *oút* (*ot*) *oümes*, *oüstes*, *ovrent*, (*orent*); deuxième radical : *e* (= *a*, le *b* étant tombé) : *eu* (*euj*, *euch*, *euc*), *eüs*, *eut*, *eümes*, *eüstes*, *eurent*. Ce sont ces dernières :

oi (R. 2046).		
éus (Picard).		
out (R. 26, 62, 330).	*eüt* (Picard).	*ot* (Joinv. et R. de *Brut*. p. 69, II).
oümes (R. 2178).	*éumes* (Picard; Th. Cant. p. 25, v. 2,3, 4.	
éutes (Picard).	*oüstes*.	*eüstes* (*N. Rec.* II, 24).
oürent (R. 1411. — *Li Cump*. 1287).	*ovrent* (S.-A. 3).	*éurent* (Picard; Th. M. v. 29218).

PARFAIT COMPOSÉ.

ai *oüt* ou *oüd*.
as *oüt*.
ad *oüd* (R. 845).
avum *oüd*.
avez *oüd*.
unt *oüd* (R. 267).

Dans le *Roland*, on lit *oüt*, v. 864 et *oüd*, v. 267, 875.

FUTUR SIMPLE.

Au futur et au conditionnel le *v* de l'infinitif s'est vocalisé en *u*, mais dans la suite seulement. Primitivement, il s'est conservé; quelquefois il est tombé : *a-rai*, *a-rais*, formes encore usitées en Saintonge.

avrai (R. 290. — S.-A. 99).	*averai* (R. 2352).
avras (S.-A. 31).	*averas* et déjà *auras* (Ben. II, v. 6280).
avrat (R. 924. — S.-A. 81).	*averat* (R. 87, 132, 929).
avrums (R. 2140. — *Li Cump.* 2451).	*averum* (R. 972) *aurum* (Ben. II, 3355).
avrez (R. 148. — *Li Cump.* 3067).	*avereiz* (R. 88, 568).
avrunt (R. 948).	*averunt* (R. 1081).

CONDITIONNEL.

Ce mode, particulier à la langue française, est proprement un *futur imparfait*, ou *relatif*, et il faut, comme dans le futur *absolu* lui-même, y voir, non pas un nouveau mode, mais simplement un nouveau temps de l'indicatif : Si *averai* est pour *aver-ai*, j'*averaie* est pour *aver* — (*av*) — *aie*.

averoie.	*avereie* (Norm. Marie de F. I, p. 182).
averoies.	*avereies.*
averoit (*Rom. du comte de Poitiers*, p. 63).	*avereit* (Norm. *Voy. de Charl. à J.* v. 694. — R. 2866) — *aureit* (*Rol.* St. 130).
averiumes (R. 391).	*avriemes.*
averietz.	*averietz.*
averoient.	*avereient* (*Li Cumpoz*, 978).

SUBJONCTIF PRÉSENT.

Aie, *ayons* reproduisent exactement *habeam*, sauf le *b* disparu. La troisième personne du singulier perdit de très bonne heure l'*e* de la flexion = *a*, que les deux autres ont conservé.

aie, prononcé *eil*, selon Burguy (I, p. 348).
aies (R. 1954).
ait (R. 82). *aiet* (S.-A. 37).
aiuns (R. 60). *aiomes* (Picard; Barbesan *Fab.* edit. Méon, IV, 389).
aiez (R. 239).
aient (Th. Cant. p. 100, v. 4, 5.)

IMPARFAIT DU SUBJONCTIF.

Il avait deux formes, l'une *oüsse*, l'autre *eüsse*; celle-ci, source de *eusse* actuel, paraît avoir été la plus usitée, surtout au XIIIe siècle. Il y eut aussi des formes en *a* pur (*aüst*) [1], syncopé de *avuisset* (*habuisset*) [2].

oüsse (Norm. R. 591. — S.-A. 46). *éüsse* (Picard; *Rom. de la Violette*, p. 107).
oüsses (Norm. 2, L. D. R. II, p. 127). *éüsses* (Picard;
oüst (Norm. R. 399. — *Cump.* 1242). *éüst* (Picard; *avuisset.* — *Eulal.* v. 27).
oüssum (Norm. R. 1102). *éüssiemes* (Picard; *eussiens.* — G. de V. v. 984).
oüssiez (Norm.) *éüssiez* (Picard; *Ch. d. D. de Norm.* I, 196).
oüssent (Norm. R. 688). *éüssent* (Picard).

1. *Gérars de Viane*, pub. par M. Bekker, v. 2752.
2. *Cant. de sainte Eulalie*, v. 27.

INFINITIF PRÉSENT.

aveir (R. 565, 753. — S.-A. 105 et 107).
aver (*Théât. franc. au moy. âge*, p. 11).

PARTICIPE PRÉSENT.

Y a pris la place du *v* au participe présent, comme celui-ci avait pris celle du *b* de *habere*, à l'infinitif :

aiant (Normand, Picard et Ile-de-France), ou *ayant* :

PARTICIPE PASSÉ.

Le participe passé est *oü* et *eü*, d'où notre forme actuelle *eu*; nous savons que, dans la langue d'*Oïl*, on disait, selon les provinces, aussi *évu*, que notre parler populaire a gardé. C'est un dérivé de *habitum*, comme *aiant* vient de *habentem*.

oüd et *oüt* (R. 267 et 864. — *avut, aüt.* S.-A. 22).
éut, *éu*, *eu* (Picard; *Dolopathos, évut, evu* (*Rol.* p. 294, edit. Génin). edit. Jannet, p. 275).

Ce premier paradigme révèle déjà les emprunts que se faisaient sans cesse les dialectes; c'est une vérité que nous constaterons encore mieux dans les verbes suivants : tant il est vrai que dans l'ancienne France il y avait autant d'idiomes que de provinces! Il faut donc faire appel à tous les langages de ce temps, aux écrivains de toutes les contrées pour essayer de constituer la grammaire du vieux français.

CONJUGAISON DE L'AUXILIAIRE **ESTRE**

INDICATIF PRÉSENT.

sui (R. 316. — S.-A. 22. — *Brut.* II, p. 151).
es (R. 318, 648. — S.-A. 27. — G. d. V. v. 76).
est (R. 56, 886. — S.-A. 1).
sums, sumes (*Trist.* II, p. 124) — *somes* (S.-A. 73).
estes (R. 356, 445).
sunt (R. 91, 690. — S. Bern. 556, 557, 568) — *sont* (S.-A. 121).

IMPARFAIT DE L'INDICATIF.

ere (Mar. de Fr. II, p. 65).
eres.
ert (R. 726, 880) — *eret* (*Eulal.* v. 12. — R. 719).
erium (Ch. de D. de N. I, p. 53).
eriez (Ibid. I, p. 276).
erent (*Li Cumpoz*, d. P. de Th. 1186).

Il existait aussi une forme analogique développée de *estre*.

esteie (Ben. 4897).
esteies (G. de V. 1787).
esteit (Th. Cant. v. 29. — R. 2318) — *estoit* (G. de V. v. 438).
estium (Ben. II, 1702).
estiez (G. de V. 1255).
esteient (*Li Cump.* d. P. d. Th. 737).

PARFAIT SIMPLE.

fui (R. 2371. — S.-A. 79. — *Rois.* p. 143, 180) — *fu* (M. d. Fr. p. 360).
fus (R. 1561).
fut (R. 24, 208. — S.-A. 1) — *fuit* (G. d. V. v. 3003).
fumes (R. 2146. — Fl. et B. Fl. v. 718).

fustes (R. 2027).
furent (R. 108. — *Li Cump.* v. 418).

PARFAIT COMPOSÉ.

ai estet.
as estet.
ad estet.
avum estet (R. 2028).
avez estet (R. 134).
unt estet.

Estet vient de *status*, part. pass. de *stare*, d'où le verbe neutre *ester* « rester debout. » (R. 2219.)

FUTUR SIMPLE.

ere.	*iere* (Ruteb. I, p. 199).
ers.	*iers* (R. d. C. p. 267).
ert (R. 51).	*iert* (R. d. I. M. v. 4393).
eremes (R. 1977).	*erium* (Ben. I, 1397).
» »	*eriez* (Id. I, 1997).
erent (R. 3048).	*ierent* (Id. I, 2528).

Nous avons eu là une transformation visible de *ero*, *eris*, *erit*, etc.; mais il existait un autre futur, composé de *essere-habeo* :

serai (R. 86, 1076).		
seras.	*essera* (R. d. M. p. 43).	*estera* (4 *fils Aim.* v. 213).
serat (R. 52, 625).	*essera* (R. d. M. p.43).	
seriens (Ch. de S. II, 50).	*esserons* (R. d. I, p. 84).	
seromes (H. de Val. 199).		
serez (R. 39, 434).		*esterez*[1] (R. 1134. — *Rois.* 410).

1. *Estera* et *esterez* se rattachent à *stare*, comme *estet*.

serrunt (Norm. *Li Cump.* 2301). *esseront* (R. d. C. p. 50).

CONDITIONNEL.

serei et *serrai* (*Li Cump.* 979). *serreie* (Q, L. d. B. III, p. 229).
sereies.
sereit (R. 1075.— *Li* Cump. 2564). *serreit* (Ben. I, v. 254). *seroit* (*Ch. au Ly.* 4321).
sereiemes. *seriemes* (Villeh. 423).
sereiez. *serieiz* (G. d. V. v. 614).
sereient. *serreient* (*Li Cump.* 959).

Ces formes, comme on le voit, appartiennent presque toutes au dialecte normand.

SUBJONCTIF PRÉSENT.

seie, de *sim* (*Rois.* p. 48. — *Job.* p. 450). *soie* (G. d. V. v. 161. — *As. de Jér.* I, p. 81).
seies, de *sis* (Q, L. d. R. I, p. 55). *soies* (G. d. V. 3056).
seiet, de *sit* (S.-A. 5.— Ben. I, v. 1834). *soit* (G. d. V. 3714).
seiemes, simus et *seiens* (G. d. V. 2315). *seions* (Ben. II, 9082).
seiez, de *sitis* (*Li Cumpoz,* 544, 1648. — Ben. II, 14460).
seient, de *sint* (R. 811. — Ch. d. D. d. N. p. 501).

IMPARFAIT DU SUBJONCTIF.

fusse (S.-A. 97). *fuisse* (*R. de Mah.* v. 507).
fusses (S.-A. 80. — *Rois,* p. 143).

fust (R. 2137. — S.-A. 86). *fuist* (*Job*. p. 462).
fussiums et *fussiens* (G. d. V. 3621).
fussiez (G. d. V. v. 3647).
fussent (S.-A. 33. — Ben. I, 1948). *fuissent* (*Job*. p. 458).

Tout ce temps, et surtout *fuisse*, *fuist* et *fuissent*, dérivent évidemment de *fuissem*... et prouvent bien l'affaiblissement, signalé plus haut, puisque le plus-que-parfait du subjonctif latin devient seulement l'imparfait du subjonctif français. Le parfait et le plus-que-parfait du subjonctif se forment régulièrement du participe passé, précédé du présent et de l'imparfait du subjonctif du verbe *aveir* : *que j'aie estet*, *que j'éüsse* ou *que j'ousse estet*.

INFINITIF PRÉSENT.

Estre, de *essere, ess're* (S.-A. 19). — *Ester*, de *stare*, qu'on trouve dans le *Voy. de Charl. à Jérus*. v. 387, la *Chron. des Ducs de Norm*. t. I, p. 245, *Marie de France,* t. II, p. 385).

PARTICIPE PRÉSENT.

Estant, qu'on lit dans Rabelais (*Pantagruel* III, 29, et R. 2522 et 2523. — Cf. le *bestiaire* Phil. de Thaün, 2064).

PARTICIPE PASSÉ.

Estet (R. 134, 2028).

Le verbe *estre*, uni à un adjectif, formait dans la langue d'*Oïl* une locution équivalente à un verbe analogue; par exemple : *estre bel à quelqu'un* = *plaire à quelqu'un*; *estre lait à*... = *déplaire à*... [1]

1. Cf. *Marie de France,* v. 441.

PREMIÈRE CONJUGAISON : **AIMER**

INDICATIF PRÉSENT.

aim (R. 521, 1208, 1548.—*Chans. du roi de Nav.* edit. de Reims, 1851, p. 56).
aimes (Q, L. d. R. II, p. 191).
aimet (R. 1092, 1636. — *Job.* p. 468. — S. Bern. *serm.* p. 537).
amons de *amámus* (*Apocal.* f. 10, 7, r. c. 2).
ameiz de *amátis* (Normand. — Il. de Fr.) *amez* (R. d. I. v. 3022).
aiment (R. 326) *ament* (R. 397).

Partout où l'*a* du radical est tonique, il se produit un renforcement, c'est-à-dire qu'il se change en la diphthongue *ai*; d'où les verbes *forts*. Quant aux désinences, le *t* final de la troisième personne du singulier ne se prononce pas, mais il est étymologique: *amat*. A la première personne du pluriel *amons* l'emporta sur la forme en *amus* et *imus*, après avoir passé par *omes*. L'*e* final de la première personne du singulier ne fut ajouté que plus tard. Cet *e* muet était destiné à marquer que l'on doit faire sentir la dernière consonne du mot.

IMPARFAIT DE L'INDICATIF.

Normand.	Bourguignon.	Picard et Ile-de-France.
amoue (*Rois*, p. 161).	*ameve* (S. Bern. 530).	*amoie* (H. de Valenc. edit. de Brial, p. 503, E.).
amoues (Mar. de Fr. t. 382. — R. 202, 837).	*ameves.*	*amoies* (S. Bern. 562).

Normand.	Bourguignon.	Picard et Ile-de-France.
amot ou *amout.*	*amevet* (S. B. 543, *Frag. de V.* l.16).	*amoit.*
amions, primitivement *amiuns.*	*amiuns.*	*amiemes.*
amiez (R. d. S. G. v. 510).	*amieiz.*	*amietes.*
amouent (Cf. *Li Cump.* 1118).	*amevent.*	*amient, amoient* (*Bert.* IX).

Les Normands avaient distingué l'imparfait de l'indicatif de la première conjugaison, qu'ils terminaient en *oue, oues, ot* ou quelquefois *out*; c'étaient les formes primitives *ove, oves, ovet,* où $o = a + u$, développé par la labiale suivante (*ava — auva — ove*)[1]; le *v* tomba ensuite et l'on eut *oe, oes, ot, oent,* qui donnèrent après contraction : *oue, oues, ot, ouent.* Les plus anciens textes bourguignons offrent une flexion en *eve, eves, evet, event.* Très voisine de la forme latine, elle eut peu de durée et d'étendue, elle fut remplacée, en Bourgogne même, par les flexions de l'Ile-de-France et de la Picardie *oie, ois, oit.* Nous voyons qu'à la première personne du pluriel, les Picards se servaient de *iemes, ietes, ient.*

PARFAIT SIMPLE.

Bourguignon et Ile-de-France.	Picard.	Normand.
amai (R. 1647).	*amai.*	*amei.*
amas (Ch. d. S. II, p. 23).	*amas.*	*améis.*

1. Cf. Gaston Paris, *Romania* VII, 138.

Bourguignon et Ile-de-France.	Picard.	Normand.
amat (R. 2134. — *Eulal.* v. 25).	*amat.*	*ameit.*
amames (Cf. *Rois*, p. 369).	*amasmes.*	*ameimes.*
amates.	*amastes* (*Trist.* I, p. 134).	*ameites.*
amarent (*Job*, p. 517).	*amarent.*	*ameierent.*

Le latin classique syncopait déjà le *v* à la troisième personne du singulier au parfait; nos pères l'ont syncopé partout, mais en restant fidèles à l'accent latin. Le *t* final de la troisième personne du singulier commence à disparaître dès le XIIe siècle.

Le parfait composé était régulièrement formé du participe passé *amé* (*amatus*) et du présent de l'indicatif du verbe *aveir*.

FUTUR SIMPLE.

La première personne fut souvent *è*, quelquefois *ei*; la seconde *ais*; à la troisième, le *t* étymologique fut conservé quelque temps. La première du pluriel fut en *um*, *omes*, *ons*; la deuxième fut d'abord, selon la règle, *eiz* = *etis*, forme que l'analyse ramena bientôt, comme partout ailleurs, à *ez*.

amerai (R. 284, 3598). Normand : *ameré*.
ameras (Cf. *Rois*, p. 150, où se lit *mangeras*).
amerat (R. 494, 1642).
amerum, *ameromes*, *amerons* (Cf. *Rois*, p. 59).
amereiz, *amerez* (Cf. *Rois*, 990, *mangerez*).
amerunt (on lit *mangerunt*, p. 50 des *Rois*).

CONDITIONNEL.

Ces formes sont généralement empruntées au dialecte normand.

amereie (*Rois*, 387. — M. de F. p. 389).
ameroie (R. d. I. v. 137).
amereies (id. p. 232).
amerois (R. d. SS. d. R. p. 47).
amereit (R. St. CXXVII).
ameroit (Fl. et B. 372).
amerium, *ameriums* (Cf. *Rois*, p. 369).
ameriez (Joinv. 194).
ameroent, *amereient* (Marie de Fr. I, p. 66).

SUBJONCTIF PRÉSENT.

Les troisièmes personnes du singulier étant en *e* non accentué, durent se dégager du latin sans voyelle à la désinence; c'est ainsi qu'on les rencontre d'ordinaire dans les vieux textes. Au contraire, les flexions *ons*, *ez*, dérivées de la troisième conjugaison *amus*, *atis*, d'abord préférées à celles qui venaient de la première *emus*, *etis* = *ens*, *eiz*, furent plus tard complétement abandonnées. Par suite de la même confusion *ie*, *je*, *ge*, de *iam*, *eam*, furent souvent attribuées aux personnes du singulier et du pluriel des verbes en *er* : *dunget* = *donne*; *demorget* = *demeure*; *parolgent* = *parlent*.

aim ou *aime*.
aims ou *aimes*.
amet (Cf. *Eulal.* v. 26).
amium, *amiuns*.
amieiez, *amiez* ou *amez*, forme qu'on trouve dans *Roland*.
ament.

IMPARFAIT DU SUBJONCTIF.

A côté de *asse* il y avait une forme en *ai* (*aisse*) qui a disparu, au moins dans la langue commune.

amasse (P. d. B. v. 6629) par affaiblissement de *amassem*.
amasses (Chast. pr. v. 933. — *Brut.* v. 1811).
amast (O. d. D. v. 871).
amissions (Cf. Henri Estienne, *Hyp*, p. 200).
amissiez (Buteb. I, 116). *amassiez* (Ch. d. S. II, p. 133).
amassent.

Nous savons qu'au lieu de *amissions* et *amissiez*, les Poitevins disaient *amassions*, *amassiez*, que la langue littéraire adopta dans la suite [1].

INFINITIF PRÉSENT.

amer, de *amare* [2] (Coucy, XIII).

PARTICIPE PRÉSENT.

amanz ou *amans* (cas-sujet) *amant* (cas-régime).

PARTICIPE PASSÉ.

amed (masc.) *amede* (fém.) *amé* ou *amié* [3] (*amatus*).

1. Cf. plus haut, p. 103.
2. On fera bien de rapprocher, comme il a été fait pour quelques personnes, de toute cette conjugaison du verbe *aimer* celle de *manger* ou *mangier* (mendicare), donnée par M. Cornu (*Romania* VII, p. 427).
3. L'*i*, dans notre vieille langue, s'introduisait au participe comme à l'infinitif; les exemples abondent, notamment *Li Cumpoz* Philippe de Thaün, v. 21, 25, 783, 943, 1545, 1789, 2459, 2527, etc...

DEUXIÈME CONJUGAISON : **DEVEIR**

INDICATIF PRÉSENT.

Les voyelles de flexion tombent, l'*e* de *eo* mouille la consonne ou diphthongue la voyelle : *voil*, *vueil* de *voleo* = *volo*, aujourd'hui : *veux; ai*, de *habeo*. La consonne tombe, comme la flexion, quand c'est une labiale; elle persiste, identique ou transformée, quand c'est une liquide; les deux premières personnes du pluriel se terminent en *ons*, *ez*, comme dans les verbes en *er*, après avoir été *ems*, *eiz*.

Bourguignon.	Picard.	Normand.
doi (O. d. D. 1714).	*doi.*	*dei.*
doiz (Ch. d. S. I, p. 106).	*dois.*	*deiz* (*Li Cump.* 3416, 3420).
doit (S. d. S. B. p. 556).	*doit.*	*deit* (S.-A. 56).
devuns (R. 1009), *devons.*	*devomes* (O. d. D. 5028).	*devum* (R. 439).
deveiz, devez (Joinv. 601).	*deves* (R. d. M. p. 25).	*devez* (R. 389).
doivent (J. 613).	*doivent* (S. d. S. B. 564).	*deivent* (S.-A. 118).

IMPARFAIT DE L'INDICATIF.

Dérivation régulière de la forme latine, les flexions communes aux verbes en *ere* et *ère* ayant été adoptées par toutes les conjugaisons de la langue d'*Oïl*.

Bourguignon.	Picard.	Normand.
devoie (Joinv. 688. — Fl. et B. Fl. v. 1331).	*devoie.*	*deveie* (*Trist.* II, p. 105).
devoies.	*devoies.*	*deveies* (Tr. II, p. 103).
devoit (J. 626).	*devoit.*	*deveit* (S.-A. 16).
deviiens (J. 125).	*devoions.*	*deveiens.*
devoieiz.	*devoiez.*	*deveiez.*
devoient (R. d. I. V. p. 85).	*devoient.*	*deveient* (Rym. II, p. 109).

PARFAIT SIMPLE.

Les prétérits en *u* constitués dans le principe avec l'accent mobile (*dúi*, *de-ús*, *dút*, *de-úmes*, *de-ústes*, *dúrent*) subirent à la longue, sous l'action de l'analogie, le même traitement que les prétérits *dís* pour *desís*, *deïs*; les personnes en *eü* se contractèrent pour se mettre à l'unisson des trois autres; c'est ainsi que *deüs* devint *deús*, prononcé *dús*; mais on l'écrivit *deus* et même on représente *u* de la même manière; de là une confusion qui entretient la division entre les philologues.

Bourguignon.	Picard.	Normand.
dui (*Trist.* II, p. 108).	*dui.*	*dui.*
deús.	*deús.*	*deús.*
deust (Coucy, XVII), *dut* (J. 89. — G. d. V. v. 963).	*dut, diut.*	*dut.*
deúsmes (P. d. B. v. 3819).	*deusmes.*	*deúmes* (J. 630).
deustes (Cf. *Rois*, p. 39 et 40).	*deustes.*	*deustes* (*Trist.* I, p. 61).
durent (J. 765).	*durent, diurent.*	*durent* (B. v. 332, 66).

FUTUR SIMPLE.

Dans les futurs et conditionnels des verbes en *oir*, la voyelle de l'infinitif est toujours élidée; ce qui fait que leur conjugaison se confond complétement, sous ce rapport, avec celle des verbes en *re*.

Bourguignon.	Picard.	Normand.
devrai.	*devrai.*	*devrei.*
devras (Chast. XXII, v. 171).	*devras.*	*devras.*
devrat.	*devrat.*	*devra* (Fl. et B. Fl. 275).
devrons (J. 262).	*devromes.*	*devrum.*
devreiz.	*devrez.*	*devrez.*
devront.	*devront.*	*devrunt.*

SUBJONCTIF PRÉSENT.

Dans les temps anciens, il n'est pas rare de voir tomber le *v*. Le latin *eam*, prononcé *iam*, donna la même dérivation que cette même flexion, savoir : *ie*, *je*, *che*. Les traces en sont aujourd'hui fort rares; cependant, on a conservé : *eam*, que j'*aille*; *sapiam*, *que je sache*.

Bourguignon.	Picard.	Normand.
doie (Coucy, v. 6151).	*doive.*	*dei, deive.*
doies (Ben. v. 19794).	*doives.*	*deis, deives.*
doiet, *doie* (J. 18).	*doive.*	*deiet, deive* (Lois de *Guil.* 8).
doiens.	*doiomes.*	*deium* (*Brut.* 4019).
doieiz (*Ronc.* p. 30).	*doiies.*	*deiez* (M. de Fr. I, p. 110).
doient (Villehard. LX, ap. Littré).	*doivent* (J. 706).	*deient, deivent.*

IMPARFAIT DU SUBJONCTIF.

La flexion de ce temps, d'abord en *uisse*, se réduisit bientôt en *usse*, comme *ui* du prétérit simple en *u*. Elle se contracta, comme celle de certaines formes faibles du prétérit, et à la même époque, avec la voyelle radicale, devenue alors *e* partout, des verbes forts.

Bourguignon.	Picard.	Normand.
duisse, deusse (B. d. I. V. v. 3934).	*deuisse*..	*deusse*.
duisses, deusses, dousses (S.-A. 84).	*deuisses*.	*deusses*.
duist, deust, doüst, (*Li Cump*. 74).	*deuist*.	*deust*.
duissiens, deussiens J. 165), *doussons* (S.-A. 124).	*deuissiemes*.	*deussium*.
doussiez (R. 353, 455), *deussieiz* (B. 16199).	*deuissies*.	*deussiez*.
duissent, deussent (J. 161).	*deuissent*.	*deussent*.

INFINITIF PRÉSENT.

La désinence *eir* vient de la Normandie; *oir* était en usage dans la Bourgogne et dans l'Ile-de-France, d'où il a passé dans le français classique.

deveir (S.-A. 56). *devoir*.

PARTICIPE PRÉSENT.

devant.

PARTICIPE PASSÉ.

Même fait grammatical que pour le parfait simple :

deust, deut, deud.

TROISIÈME CONJUGAISON : **RENDRE**

INDICATIF PRÉSENT.

La première et la deuxième personne du pluriel, ayant l'accent sur l'antépénultième, ne pouvaient se terminer que par des flexions muettes. C'est ce qui arriva dans les premiers âges de notre langue; d'où nous avons gardé : vous *dites*, vous *faites*; quant à *dimes* et *faimes*, elles ont disparu dès le XIIe siècle, pour faire place à *disons*, *faisons*, et à la terminaison *ons*, en général.

Bourguignon.	Picard.	Normand.
rend (*Mach.* LX).	*rench.*	*rend.*
rendz.	*rens.*	*renz.*
rend (R. 2198).	*rend.*	*rend.*
rendons.	*rendomes.*	*rendum.*
rendeiz.	*rendes.*	*rendez.*
rendent (R. 1397).	*rendent.*	*rendent.*

IMPARFAIT DE L'INDICATIF.

Rien de particulier pour ce temps. Ayant l'accent sur la désinence, il conserva toutes ses formes, et ce furent les flexions des verbes en *ēre* qui furent adoptées.

Bourguignon.	Picard.	Normand.
rendoie.	*rendoie.*	*rendeie.*
rendoies.	*rendoies.*	*rendeies.*
rendoit (*Alebrant*, f° 30, ap. Littré).	*rendoit.*	*rendeit.*
rendiens.	*rendiomes.*	*rendium.*
rendieiz.	*rendies.*	*rendiez.*
rendoient (*Ros.* 1074).	*rendoient.*	*rendeient.*

PARFAIT SIMPLE.

Dans les parfaits en *i*, l'accent tonique, ne pouvant affecter la flexion qu'à trois personnes, portait nécessairement aux trois autres sur le radical. On les a appelés *forts*, à cause du renforcement qui se produisit [1]. Inversement, ceux qui, soit originairement, soit par suite d'un déplacement subséquent, sont partout accentués sur la désinence, s'appellent *faibles*. La conjugaison en *ere* n'avait guère que des parfaits *forts*. Plusieurs s'affaiblirent dans le latin populaire, et un plus grand nombre firent de même dans le développement de la langue française.

Bourguignon.	Picard.	Normand.
rendi.	*rendis.*	*rendi.*
rendis.	*rendis.*	*rendis.*
rendit (R. 1406).	*rendit.*	*rendid.*
rendimes.	*rendismes.*	*rendismes.*
rendistes.	*rendistes.*	*rendistes.*
rendirent (*Mach.* I, 1).	*rendirent.*	*rendirent.*

FUTUR SIMPLE.

Au futur, quelquefois l'*e* pénultième, syncopé à l'infinitif, fut restitué, ainsi qu'au conditionnel. De là, des formes telles que *renderai*, dont on trouve quelques exemples jusque dans le XVIe siècle.

Bourguignon.	Picard.	Normand.
rendrai.	*rendrai.*	*rendrai.*
rendras.	*rendras.*	*rendras.*

1. Cf. pour plus de détails, Littré, *Hist. de la lang. franc.*, I, 120, II, 118.

Bourguignon.	Picard.	Normand.
rendrat.	*rendrat.*	*rendrad.*
rendrons.	*rendromes.*	*rendrum* (R. 2144. — *Rois*, p. 36).
rendreiz.	*rendres.*	*rendrez.*
rendront.	*rendront.*	*rendrunt.*

Le conditionnel se forme régulièrement.

SUBJONCTIF PRÉSENT.

Les trois désinences du singulier *am*, *as*, *at*, donnèrent régulièrement *e*, *es*, *et*, les deux premières du pluriel *amus*, *atis* produisirent normalement *ons*, *ez*. Ces formes, adoptées dès le principe par les verbes en *er*, se rencontrent aussi très-fréquemment dans les verbes des autres conjugaisons, et on les voit employées du Xe au XVIe siècle, époque où les flexions *ions*, *iez*, régulièrement dérivées de *iámus*, *iátis*, *eámus*, *eátis*, prévalurent définitivement.

Bourguignon.	Picard.	Normand.
rende.	*renche.*	*renge.*
rendes.	*renches.*	*renges.*
rende (*Berte* CXXXII, ap. Littré).	*renchet.*	*renged.*
rendiens, rendons.	*renchiomes.*	*rengium.*
rendieiz, rendez.	*renchies.*	*rengiez.*
rendent (R. St. CXXXV, ap. Littré).	*renchent.*	*rengent.*

IMPARFAIT DU SUBJONCTIF.

Il dérive régulièrement du plus-que-parfait latin.

Bourguignon.	Picard.	Normand.
rendisse.	*rendisse.*	*rendisse.*
rendisses.	*rendisses.*	*rendisses.*
rendist (*Lois de G.* I).	*rendist.*	*rendist.*
rendissiens.	*rendissiemes.*	*rendissium.*
rendissieiz.	*rendissies.*	*rendissiez.*
rendissent.	*rendissent.*	*rendissent.*

INFINITIF PRÉSENT.

Les infinitifs des autres conjugaisons, étant accentués sur la pénultième, durent conserver celle-ci et laisser tomber la dernière. Les infinitifs en *ere*, au contraire, ayant l'accent sur l'antépénultième, subirent la loi commune à tous les mots de cette sorte, conservèrent leur dernière voyelle, et la pénultième fut élidée. Mais, pour quelques autres, le radical ne fut plus le même que celui des temps de la première série; de là certaines difficultés de classement.

Rendre (R. St. CXCIII, ap. Littré).

PARTICIPE PRÉSENT.

Rendant.

PARTICIPE PASSÉ.

Renduit, rendut, rendu (R. 3655).

QUATRIÈME CONJUGAISON : MENTIR

INDICATIF PRÉSENT.

Les voyelles flexionnelles sont tout de suite tombées aux trois personnes du singulier; l'*s* caractéristique de la deuxième personne fut indûment attribué à la première dès le XIII[e] siècle; car on le trouve parfois, même dans le *Roland*. Les flexions *ons*, *ez*, de *ámus*, *átis*, dans tous ces verbes remontent aux plus anciens temps de la langue; mais il subsiste encore quelques traces, au XII[e] siècle, de celles qu'avaient dû donner *imus*, *itis*.

Bourguignon.	Picard.	Normand.
ment (*Ronc.* 95).	*menc.*	*ment.*
menz.	*mens.*	*menz.*
ment (*Ronc.* 186).	*ment.*	*ment.*
mentons.	*mentomes.*	*mentum.*
menteiz.	*mentes.*	*mentez.*
mentent.	*mentent.*	*mentent.*

IMPARFAIT DE L'INDICATIF.

D'anciens textes offrent *ive* = *ibam* [1], contraction de *iebam*, d'où *ève*, constaté plus haut, et remplacé bientôt par *oie*, l'Ile-de-France prenant en cela le pas sur la Bourgogne. L'*i* latin y disparut sans laisser de trace, sauf dans *ouir* et *saillir*, où l'on a jusqu'à nos jours conservé l'*i* de *iebam*, en rapportant au radical cette lettre formative, et la propageant par suite aux autres formes toniques : *oyons*, *oyez*, *saillons*, *saillez*.

1. Cf. *Saint Bern* : cité par Roquefort, art. *Tenivet*, et Chabaneau, *Op. cit*, p. 71, note 2.

mentoie.	*mentoie.*	*menteie.*
mentoies.	*mentoies.*	*menteies.*
mentoit.	*mentoit.*	*menteit.*
mentiens.	*mentiemes.*	*mentium.*
mentieiz.	*menties.*	*mentiez.*
mentoient.	*mentoient.*	*menteient.*

PARFAIT SIMPLE.

Bourguignon.	Picard.	Normand.
menti.	*menti.*	*menti.*
mentis (R. 2384).	*mentis.*	*mentis.*
mentit (R. 1865).	*mentit.*	*mentid.*
mentimes.	*mentismes.*	*mentimes.*
mentistes.	*mentistes.*	*mentistes.*
mentirent.	*mentirent.*	*mentirent.*

FUTUR SIMPLE.

Il faut remarquer que, dans son union avec *habeo*, l'infinitif de certains verbes en *ir* perdit son accent, et son *i* caractéristique : *ouir*, *orrai*; *saillir*, *saudrai*; *mourir*, *mourrai*; quand le besoin de soutenir un groupe de consonnes exigea la présence d'une voyelle, l'*i* fut remplacé par un *e*; de là *tressaillir*, *tressaillerai*.

Bourguignon.	Picard.	Normand.
mentirai.	*mentirai.*	*mentirai.*
mentiras.	*mentiras.*	*mentiras.*
mentira.	*mentira.*	*mentira.*
mentirons.	*mentirommes.*	*mentirum.*
mentireiz.	*mentires.*	*mentirez.*
mentiront.	*mentiront.*	*mentirunt.*

Le conditionnel se conjugue régulièrement d'après le futur dans chacun des trois dialectes.

SUBJONCTIF PRÉSENT.

Le latin *iam* avait produit régulièrement la flexion atone *ie*, qui tantôt restait telle, tantôt se raffermissait en *je*, *ge*, *che* : *morge* (*moriat*), *donge*, de *doniam*, pour *donem*, etc., cette flexion, que nous avons déjà vue dans certains verbes en *ere* (*oir*), *sapere* (*savoir*), que je *sache*, tomba vite en désuétude.

Bourguignon.	Picard.	Normand.
mente.	*mence.*	*mente.*
mentes.	*mences.*	*mentes.*
mentet.	*mencet.*	*mented.*
mentiens.	*menciemes.*	*mentium.*
mentieiz.	*mencies.*	*mentiez.*
mentent.	*mencent.*	*mentent.*

IMPARFAIT DU SUBJONCTIF.

mentisse.	*mentisse.*	*mentisse.*
mentisses.	*mentisses.*	*mentisses.*
mentist.	*mentist.*	*mentist.*
mentissiens.	*mentissiemes.*	*mentissium.*
mentissieiz.	*mentissies.*	*mentissiez.*
mentissent.	*mentissent.*	*mentissent.*

INFINITIF PRÉSENT.

Mentir ou *mantir* (Coucy, XIII, p. 123).

PARTICIPE PRÉSENT.

Mentant.

PARTICIPE PASSÉ.

Mentit (*Rol.* 1253), *mentid*, *menti* [1].

1. Voir, pour plus de détails, Burguy, *Gramm. de la lang. d'Oïl*, tout le chap. des *verbes*, t. I, et t. II. malgré quelques erreurs.

Paradigme des Verbes de la quatrième conjugaison, provenant des Verbes latins en ISCO.

Notre langue semble les avoir préférés; car, non seulement elle a modelé sur ce type tous les verbes de la même désinence qu'elle a acquis depuis sa naissance, mais encore elle y a graduellement ramené un certain nombre de ceux qui d'abord provenaient de la désinence latine *ire*, ou *ere* (pénultième longue ou brève), comme *engloutir*, *emplir* [1], *asservir*, *jouir*, *enfouir*, etc. Le motif de cette préférence a été sans doute le besoin d'unité. Avec l'adjonction de la syllabe *iss* à leur radical, les verbes en *ir*, tout en conservant aux temps de la première série les flexions communes à tous les verbes, avaient à toutes leurs formes la voyelle *i*, caractéristique de cette conjugaison; exemple :

INFINITIF PRÉSENT.

Gemiscere, gémir.

INDICATIF PRÉSENT.

Gemisc-o		je	*gémis.*
—	is	tu	*gémis.*
—	it	il	*gémit.*
—	imus	nous	*gémissons.*
—	itis	vous	*gémissez.*
—	unt	ils	*gémissent.*

IMPARFAIT DE L'INDICATIF.

Gemisc-ebam		je	*gémissoie, ais.*
—	ebas	tu	*gémissoies, ais.*

1. Cf. plus haut, p. 185.

Gemisc-ebat	il	*gémissoit, ait.*
— ebamus	nous	*gémissions.*
— ebatis	vous	*gémissiez.*
— ebant	ils	*gémissoient, aient.*

IMPÉRATIF.

Gemisc-e, *gémis.*

SUBJONCTIF PRÉSENT.

Gemisc-am	que je	*gémisse.*
— as	que tu	*gémisses.*
— at	qu'il	*gémisse.*
— amus	que nous	*gémissions.*
— atis	que vous	*gémissiez.*
— ant	qu'ils	*gémissent.*

GÉRONDIF.

Gemis-endum, *gémissant.*

PARTICIPE PRÉSENT.

Gemisc-entem, *gémissant.*

PARFAIT SIMPLE.

Gem (u) i	je	*gémis.*
— isti	tu	*gémis.*
— it	il	*gémit.*
— imus	nous	*gémismes, îmes* (analogie).
— istis	vous	*gémistes, îtes.*
— erunt	ils	*gémirent.*

IMPARFAIT DU SUBJONCTIF.

Gem (u) issem	que je	*gémisse.*
— isses	que tu	*gémisses.*
— isset	qu'il	*gémist. gémît.*
— issemus	que nous	*gémissions.*
— issetis	que vous	*gémissiez.*
— issent	qu'ils	*gémissent.*

PARTICIPE PASSÉ.

Gem-itum, *gémit, gémid, gémi* [1].
— itam, *gémide, gémie.*

Nous avons dit plus haut [2] que la langue d'*Oïl* n'avait pas adopté la voix passive des Latins; c'est que celle-ci portait en elle un principe immédiat de destruction, à savoir, la double forme de ses temps composés, et la facilité qu'elle offrait par là de remplacer ses temps simples à leurs dépens. C'est ainsi que de bonne heure *amatus sum* se prit pour *amor*, signifiant lui-même *je suis aimé*, et l'on garda *amatus fui* pour *je fus aimé*.

Ce fait grammatical fut gros de conséquences; comme l'idéal d'une langue analytique — et le français a toujours tendu vers cet idéal — est de n'avoir pas de verbes attributifs, *amatus sum* (je suis aimé) et *amatus fui* (je fus aimé) formaient deux propositions où l'analyse de la pensée est toute faite et complète, et dont chaque mot peut être séparé de son voisin sans rien perdre ni lui rien ôter [3]. Si l'on s'accorde aujourd'hui à reconnaître que nous n'avons pas de déclinaisons et que les cas des noms et adjectifs sont avantageusement remplacés par des prépositions, c'est-à-dire par des mots distincts et indépendants, nous devons aussi admettre que dans *je suis aimé*, il n'y a qu'un verbe *suis*, et un attribut *aimé*,

1. Cf. Chabaneau, *Op. cit.*, p. 60 et suiv.
2. Plus haut, p. 183.
3. On voit là l'origine, à distance, de notre *passé défini* et de notre *passé indéfini*.

dont le verbe marque la relation au sujet *je*. Aussi, ne sommes-nous pas plus fondé à considérer *suis aimé*, *fus aimé* comme des temps de la voix passive du verbe *aimer*, que *du bonheur*, *au bonheur* comme des cas du substantif *bonheur*. Par une conséquence rigoureuse, les grammairiens devraient donc cesser de reconnaître la voix passive en français; c'est un reste de servilisme à l'égard des grammaires latines.

Les verbes *neutres*, *pronominaux* et *unipersonnels* n'ont point de formes qui leur soient propres, ils se conjuguent au moyen des flexions ordinaires de la conjugaison dans laquelle ils rentrent. Il suffira d'en parler à propos de la variabilité ou de l'invariabilité des *participes*.

Il nous reste à examiner les différentes constructions que prenaient les verbes, et particulièrement l'*infinitif*. Déjà, il s'employait substantivement :

« Vostre *saveir* est grand [1]. »

Il avait en ce sens, l'*s* de la flexion :

« *Li parlers* pas nę nous anuit [2]. »

Ce qui est propre à l'époque qui nous occupe, c'est l'emploi de l'infinitif pour l'impératif :

« *Damnes* Deus Père, nen laissier hunir France [3]. »

Il se rencontre surtout après un verbe qui, en s'affai-

1. *Roland*, v. 3599.
2. Ruteb, II, 220.
3. *Roland*, v. 2337.

blissant, joue en quelque sorte le rôle d'auxiliaire; en effet, dans *je fais construire*, le verbe *faire* n'a pas toute la force qu'il conserve dans : *Je fais une construction.* On peut donc considérer l'infinitif comme uniquement lié au verbe fini, ici *je fais*. Aussi, les mots de la phrase sont-ils avec ces sortes d'infinitifs dans le même ordre qu'avec les temps composés de la voix active :

N'au ne *li* pu et *feire cuidier*
Que autres l'en poist eidier [1]. ».

De même si l'infinitif précède :

« *Ferir la* volt par mi le vis [2]. »

Dans les phrases interrogatives ou impératives, les pronoms se placent entre le verbe fini et l'infinitif : « Leissiez *m'aler* [3]. » — Autrement, les pronoms se rangent devant le verbe fini, même s'ils n'appartiennent pas logiquement au même verbe :

« Qu'autrement, ce vos acreanz,
Le vos convient en tel leu metre [4]. »

Si le verbe fini et l'infinitif sont tous deux accompagnés d'un pronom régime indirect, celui qui se rapporte à l'infinitif prendra la forme accentuée avec la préposition :

« Tant. . . . .

1. Crestien de Troyes, *Li Rom. dou Chev. au Lyon*, v. 5071.
2. *Id. Li Rom. d'Érec et d'Énide*, v. 175.
3. *Ibid.*, v. 209.
4. *Id. Li Rom dou Chev.*, v. 5533.

Que par force et par estevoir
Li convenroit feire à *lui* pes [1]. »

Puisque les verbes, qui sont ainsi suivis d'un infinitif, peuvent à bon droit être regardés comme des *auxiliaires*, il n'est pas étonnant que l'infinitif et le participe passé se trouvent en général après ce verbe fini, qui lui sert d'auxiliaire [2]. Le sujet de l'infinitif, rare du reste en ce temps-là comme dans le nôtre, se place tantôt après, tantôt avant l'infinitif [3]; l'adjectif qualificatif, ou le mot qui exprime la qualité, se met entre le verbe fini et l'infinitif [4]. Quant au régime direct, sauf les restrictions connues, il occupe toutes les places possibles [5]; le plus souvent, il est avant l'infinitif, alors rejeté à la fin :

« Franc desherbergent, *funt lur sumiers trusser* [6]. »
« Mult se fait fiers de *ses armes porter* [7]. »

L'infinitif accompagné d'une préposition doit être considéré comme tout autre mot servant de régime indirect; mais, comme en leur qualité de verbes, ces infinitifs peuvent avoir un régime direct, celui-ci, dans le français moderne, se place immédiatement avant, si c'est un pronom ; après, si c'est un nom. En est-il de même dans

1. *Ibid.*, v. 6510. Cf. Gessner *Zur Lehre vom franzœsischen Pronomen*, p. 6.
2. C'est dans la proportion de quatre-vingts fois sur cent.
3. Voir Crest. de Troyes, *Érec et Énide*, 1010, *Tristan*, Chr. de Bartsch, 115, 16.
4. Cf. *Id. Le Chev. au Lyon*, v. 5548, 3498, 2459.
5. Cf. *Ibid.* 2603, 5576, 6492, et Joinville, 66.
6. *Rol.* 701.
7. *Ibid.* 897. Cf. 901.

la langue d'*Oïl*? « Sans préposition, continue M. Le Coultre, qui a bien étudié cette question dans le trouvère Crestien de Troyes [1], il est uni au verbe fini comme une sorte d'auxiliaire et se place après son régime direct, comme s'il en dépendait. C'est surtout vrai avec la préposition : »

> « Qu'ele estoit en grant cusançon
> *De sa fonteinne garantir* [2]. »

Selon Engel [3], les prépositions *de* et *a* secontractent avec l'article *le* et *les*, et il y a, comme d'habitude, apostrophe de l'*e* muet dans *de* devant une voyelle :

> « . . . . Il parolent
> *Des* deus serors entracorder [4]. »

Lorsque le régime direct sera un pronom, celui-ci sera accentué, comme s'il dépendait non de l'infinitif, mais de la préposition ; et cette construction restera en usage jusqu'au xvie siècle [5] :

> « Venuz estes *por moi desfendre* [6]. »

Enfin, si nous ne trouvons jamais le pronom atone entre la préposition et le verbe, au xiie siècle, nous le rencontrons quelquefois rapporté au verbe fini et placé immédiatement avant lui :

> « Reut li, qu'à rendre *le t'estuet* [7]. »

1. *De l'ordre des mots dans Crestien de Troyes*, p. 53 et suiv.
2. Cf. *Le Chev. au Lyon*, v. 1736.
3. Page 8, *De pristinæ linguæ Francicæ syntaxi* (Dresde, 1874).
4. *Le Chev. au Lyon*, v. 6158.
5. Gessner, *Zur Lehre vom franzœsischen Pronomen*, 1873, p. 6.
6. Crest. de Troyes, *Li Rom. dou Chev. au Lyon*, v. 4400.
7. *Ibid.*, v. 2773.

Ce n'est que dans les auteurs moins corrects, comme en cite Diez [1], que le pronom atone se montre placé après l'infinitif.

Une plus grande liberté régnait alors relativement à la construction des régimes prépositionnels du verbe. Si dans le français moderne la construction descendante est, pour ainsi dire, seule usitée ; dans la langue d'*Oïl*, ces sortes de régimes se mettaient tantôt avant, tantôt après le verbe, surtout en poésie [2] : c'est sans doute cette indépendance qui a permis à nos poëtes plus récents de s'affranchir d'une foule d'entraves. Ce que nous appelons *inversion* n'est, en général, qu'un reste de la syntaxe indépendante du moyen âge, laquelle est une image fidèle de la liberté dont jouissait la construction latine.

Des Participes.

1° *Participe présent.* D'après MM. G. Paris, P. Meyer, L. Gautier et Chabaneau, la flexion *ant* du participe présent est une dérivation régulière de *and* (*um*), *ant* (*em*), et fut attribuée aux verbes de toutes les conjugaisons. Si certains participes latins gardèrent l'*e* (*dolens*, *ardens*), ce fut à la condition de n'être plus que des adjectifs déclinables. Cependant ces mêmes verbes avaient des participes présents en *ant*, car à côté de *dolent*, *ardent*, on lit *dolant*, *ardant* [3]. Pendant le xe siècle, le

1. *Gramm. des lang. rom.*, t. III, p. 473.
2. Cf. Le Coultre, *De l'ordre des mots dans Crest. de Troyes*, p. 58 et suiv.
3. Cf. *Saint-Léger*, XXIII, *Roland*, v. 3102.

participe présent est invariable en genre, en nombre et en cas, et ne se distingue pas encore du gérondif :

« A foc, a flamma vai *ardant*
Et a gladi es *percutan*[1]. »

Il est en général construit avec le verbe *aller* et ne se distingue pas du gérondif ; car notre vieille langue n'a conservé de cette forme latine que l'ablatif destiné à marquer la manière et le moyen. 1° mode pur : « Cuneuz iert li sire jugement *faisant*[2]. » L'invariabilité de *faisant*, qui se rapporte à *li sire* sujet, prouve bien qu'il exprime le moyen et est un gérondif ; 2° mode prépositionnel : « *En tresturnant* le mien enemi ariere, serunt enfermet, et perirunt de la tue face[3]. » La forme périphrastique, c'est-à-dire le participe présent construit avec le verbe *être*, que les Latins avaient imitée des Grecs, est extrêmement commune dans les *Chartes* ; Diez la confond souvent avec le participe présent précédé du verbe *aller* ; en sorte qu'il est fort difficile, faute de textes, d'établir la syntaxe de ce participe à l'origine de la langue.

Au XIe siècle, selon M. G. Paris[4], le participe présent est indéclinable et ne se distingue pas plus que précédemment du gérondif. Cependant le texte de son *Alexis* semble lui infliger parfois un démenti, entre autres les strophes 2, 55, 85, 102 et 112, où nous trouvons au no-

1. *Saint Léger*, XXII. — *Li Cumpoz*, v. 401, 1261.
2. *Psaut. d'Oxford*, IX, 17.
3. *Ibid.*, IX, 3.
4. Préface de son *Saint-Alexis*, p. 123.

minatif singulier *vaillanz*, *appartenanz*, et au nominatif pluriel *chantant*; d'où cette *première règle* : « Le *z* a pénétré dans les nominatifs singuliers des participes présents, comme des noms et des adjectifs, d'après la seconde déclinaison latine, et il n'y a d'ailleurs qu'une forme pour le masculin et le féminin [1]. » De plus : « le nominatif pluriel est invariable [2]. » « L'usage de terminer, au pluriel, le cas-régime par *z*, en d'autres termes, de faire la déclinaison est constant [3] : »

Singulier. { Nominatif ou sujet : Li cheval *curanz*,
Accusatif ou régime : Le cheval *curant*.

Pluriel.... { Nominatif ou sujet : Li cheval *curant*.
Accusatif ou régime : Les chevals *curanz*.

Deuxième règle : « Le participe présent est indéclinable quand il est construit avec le verbe *aller* ou un autre verbe de mouvement » :

« Li pere *va* si ses mains *detorgant* [4].

Et :

« Par tantes teres *est alez cunquerant* [5]. »

Ce qui a induit M. G. Paris en erreur, c'est que les exemples de déclinaisons sont encore assez rares dans

1. Cf. *Rol.* 3345, 3185. — *Psaut. d'Oxford,* III, 2. — V, 4. — VII, 10.
2. Cf. *Psaut. d'Oxford*, XXI, 7.
3. Cf. *Rol.* 554, 3048. — *Psaut. d'Oxford,* III, 7.
4. *Saint-Alexis*, 3e rédact., v. 724.
5. *Roland.* 553. — Cf. La thèse de M. Mercier, *Hist. des participes français* (Paris, 1879). Grande richesse d'exemples.

l'*Alexis* (milieu du siècle) et dans le *Roland* (fin du siècle), et, vu les rares témoignages de déclinaison, on a pu le prendre pour un gérondif dans la construction périphrastique.

A partir du XIIe siècle, le participe présent, de plus en plus déclinable, quitte la troisième déclinaison latine, à qui il doit son origine, pour suivre la seconde, la seule qui soit restée en français, et il conserve jusqu'au XIVe siècle les deux cas que nous avons vus apparaître dans l'*Alexis*, le *Livre des Psaumes* et le *Roland*. [1] Reconnaissons aussi que le participe présent n'a encore qu'une forme pour les deux genres et ne se distingue pas de l'adjectif verbal. En revanche, la confusion signalée plus haut, du gérondif et du participe périphrastique, n'est plus possible :

« Paiens nel voit qui n'en soit *esmaians* [2]. »
« Sunt *semblant* à ceuz ki foent le tresor. » —

Et : « Plus sunt *ardant* en œvre [3]. » On ne voit pas non plus qu'une fonction particulière soit assignée au participe périphrastique. « L'esprit analytique, qui avait brisé le moule élégant de la syntaxe latine, dit M. Mercier [4], pour le refondre à son usage, se donne ici carrière et dépasse le but. « Ce tour a une grâce facile à saisir : « A un homme fu demandé por quoi il iert si *tai*-

1. Voir les nombreuses citations de M. Mercier, p. 15-19.
2. *Aliscans*, v. 208.
3. *Job*, 467.
4. *Opere citato*, p. 27.

sans.... [1] » En ce temps, apparaît pour la première fois le participe présent faisant fonction de substantif, ainsi que nous disons aujourd'hui, dans quelques cas, *les passants*, *les fabricants*; mais dans la langue d'*Oïl* c'était un rôle que tout participe présent pouvait remplir. Les exemples en sont nombreux :

> « Pries est li fins par le mien *eschiant*
> En l'honor Diu le glorios poissant,
> Qui nos crea trestos à son *semblant* [2]. »

« Il est li ordenes des *penanz* et des *continanz* qui entendent solement à Deu [3]. »

Comme le participe présent commence à se décliner dès le XIe siècle, et qu'il appartient à la deuxième déclinaison latine, on peut distinguer, pendant tout le XIIe siècle son emploi comme sujet et régime, tant au singulier qu'au pluriel. Aussi, le voit-on devenir alors participe absolu, c'est-à-dire cas-régime (ablatif latin). Les verbes *voir* et *entendre* avaient surtout cette valeur : « *Ses iaux veanz*; *oiant toute la gent*; Les Egiptiens eux *constreinans* de issir [4]. C'est seulement dans la seconde moitié du XIIe siècle, que le participe présent, pour peu qu'il exprime l'état, prend quelquefois une terminaison féminine : timide et rare d'abord, cette construction tend à s'établir au XIIIe siècle et finira par modifier la syntaxe de ce participe :

1. Brunetto Latini, *Li Trésors*, 518.
2. *Saint-Alexis*, 3e rédact. 19.
3. Saint Bernard, 668.
4. Diez, *Gramm. des lang. rom.*, t. III, p. 245.

« E ele descirad sa gunele et jetad puldre sur sun chief... si s'en alad *criante* et *plurante* [1]. »

> « La luparde ot eu soumel,
> Si en estoit toute *pesante* [2]. »

Il continue à se prendre comme gérondif au mode pur et au mode propositionnel; les exemples abondent dans Joinville : « Nous veimes que le roy estait venus sur le flum, et que li Turc en amenoient les autres batailles le roy, *ferant* et *batant* de maces et d'espées [3]. » — « Il aloient traire aux lyons *en ferant* des esperons [4]. » Si le gérondif français *en rendant* répond au gérondif latin *in reddendo*, et non plus au participe présent *in reddente*, comme le veulent toutes les grammaires latines s'appuyant de l'autorité de Priscien [5], des locutions comme celles-ci, qu'on lit dans Joinville : *par paix faisant* [6], *par grant treu rendant* [7], répondent aux participes futurs passifs *faciendum*, *reddendum* des locutions latines : *per pacem faciendam*, *per grande tributum reddendum*, au dire de M. de Wailly [8]. Mais il n'élimine pas le participe présent, dont la nature se révèle si clairement dans les expressions : *au soleil levant* (*ad solem orientem*), et demande à expliquer par le participe futur

1. *Liv. des Rois*, 164.
2. Nouv. rom. du *Renard*, v. 2829.
3. 235.
4. 494.
5. *Instit. gram. libri* (Hertz, XVIII, I, p. 137).
6. 55, 103.
7. 565.
8. Cf. Etude sur la langue de Joinville.

un certain nombre de locutions. M. Tobler [1], qui se montre contraire à ce raisonnement, semble accepter, avec trop de réserves, la théorie de M. de Wailly. Et cependant le participe futur est flagrant dans une foule de cas : « Au jour du *tremblant* jugement = judicii *tremebundi* [2]. » — « Eüst grant peor de la teste *perdant* = *perdendi* capitis [3]. »

Il faut donc reconnaître qu'alors le participe présent joue volontiers le rôle de participe futur passif. Ce qui peut être considéré comme l'origine, à distance, de nos expressions, si françaises aujourd'hui : *rue passante*; *école payante ; portes fermantes* ; *argent comptant*, où l'action est plutôt subie que faite par le sujet [4].

Participe passé. — La phrase de Cicéron : *Amicitiam habent cognitam* [5], peut donner lieu en français à quatre combinaisons de mots, d'après la syntaxe de la langue d'*Oïl*.

1° Habeo amicitiam cognitam = j'ai l'amitié conue.
2° Amicitiam habeo cognitam = amitié jai conue.
3° Cognitam habeo amicitiam = conue jai amitié.
4° Habeo cognitam amicitiam = j'ai conue amitié.

On peut encore ajouter les combinaisons qui résul-

1. *Vermischte Beitræge zur Grammatik der Franzœsischen*, 7.
2. Barbezan et Méon, 11, 42, 58.
3. *Jerus.* 143. Cf. *Rol.* 1478, *Saint Alexis*, 3e réd. 555.
4. Cf. Marty-Laveaux, *Lexique de Racine*, p. 179. — A. Chassang, *Gramm. franc.* cours supér., p. 375.
5. Dialog. *De Amicitia*, 52.

tent de l'emploi du pronom relatif : Amicitia, quam habeo cognitam, l'amitié que j'ai *conue.*

La *Cantilène d'Eulalie* ne contenant que des participes passés de verbes réfléchis [1], et encore d'une nature particulière [2], on peut dire qu'il n'y a pas d'exemples de participe passé périphrastique avant la *Vie de saint-Léger*, qui en renferme plusieurs. Deux seulement sont concluants, parce que le régime est au pluriel; il précède le participe et l'accord a lieu : « Qui toz loz *at* il *condemnetz* [3]. » Dans la *Passion du Christ*, de la même époque et du même dialecte, on trouve un assez grand nombre de participes passés soumis à l'accord ; trois seulement s'en affranchissent [4]. M. Bonnard, qui a traité avec talent cette délicate question [5], s'évertue à expliquer cette anomalie ; mais il ne donne que des suppositions. M. Mercier [6] ne voit là qu'une manifestation, encore obscure et inconsciente, d'un fait isolé qui, renouvelé dans les siècles suivants, finira par être érigé en principe. On peut donc dire que primitivement le participe passé avait une tendance à l'accord.

Pendant tout le XIe siècle, ces faits se produisent, sous des influences dont il est difficile de se rendre compte : elles ont maintenu si longtemps l'accord dans presque toutes les constructions où le régime précède le participe

1. V. 18, 19 et 20.
2. Mercier, *Hist. des particip franc.*, p. 148.
3. Str. 28, 3.
4. Str. 26, 87, 92.
5. *Le participe passé en vieux français* (Lausanne 1877).
6. *Hist. des part. franc.*, p. 46.

qu'on peut reconnaître déjà l'existence de la *règle de position*. C'est l'opinion de Diez [1]; ce n'est pas celle de M. L. Gautier [2]. Les calculs suivants montreront vers qui l'on doit pencher. Dans le *Saint-Alexis*, sur trente participes passés avec *avoir*, l'accord, dans le texte adopté par M. G. Paris, a lieu vingt-cinq fois, quelle que soit d'ailleurs la position du participe. Quant aux cinq exceptions, elles peuvent provenir ou d'interpolation, ou de la négligence des copistes, ou de sacrifices faits à la mesure. C'est ce que M. Mercier cherche à établir [3]. A en croire M. Bonnard [4], la cause de cette invariabilité réside dans la signification affaiblie et toute générale de ces mots. Dans le *Roland*, l'accord continue à être de règle, avec une tendance plus marquée à l'invariabilité, et l'on n'a pas toujours à faire valoir les mêmes excuses que pour le *Saint-Alexis*. Toutefois, dans les mille premiers vers, sur quarante participes l'accord se fait trente-cinq fois; c'est suffisant pour établir la règle, et, fait remarquable, c'est particulièrement dans la troisième construction (conue j'ai amitié), destinée à disparaître, que les exceptions se rencontrent [5].

De même que l'on disait avec le participe passé passif, *habeo cognitum*, on a dit avec le participe d'un verbe neutre, qui par conséquent ne pouvait avoir de passif,

1. *Gramm. des lang. roman.*, III, p. 270.
2. *Roland*, édit. classiq. p. 503.
3. *Hist. des part. franc.*, p. 49.
4. *Part. passé en vieux franç.*, p. 34.
5. Voir les nombreux exemples de M. Mercier (*loco citato*).
6. Cf. Mercier, *Hist. des part. franc.*, p. 104.

habeo erratum, *j'ai erré*, comme *j'ai connu*. Si l'accord était légitime dans le premier cas, il ne l'était plus dans le second. Telle est l'origine du participe neutre, qui remonte à celle de la langue :

« En cest païs *avez estet* set ans,
Mult *ont oüt* e peines et ahans [1]. »

Ce dernier vers prouve que le verbe *avoir* se construisait déjà avec son propre participe. — « Cels meïsmes qui *havoient alé* contre ses establissemenz [2]. » Cette construction de l'auxiliaire *avoir* avec un participe neutre, précédé de *que* relatif, est devenue une source de grandes difficultés en français. L'analogie engageait à l'accord ; bon nombre d'écrivains l'adoptèrent, et c'est ce qui fit introduire la distinction du sens propre et du sens figuré pour *courir*, *peser*, *valoir*, *coûter* [3].

De la deuxième combinaison (amitié jai conue) la langue populaire faisant un usage excessif, a introduit dans la suite un sujet vague *il*, de *illud*, quand la phrase en manquait; comme elle avait primitivement ajouté *i* ou *y*, de *ibi*, pour désigner le théâtre de l'action, ne pouvant désigner l'acteur. — De là est venue notre verbe unipersonnel. — Le participe passé de ces verbes était soumis à l'accord dans notre vieille langue, plus logique en cela que le français moderne.

Le traitement du participe passé ne subit pas de changement très grave pendant le XII[e] siècle. Dans la traduc-

1. *Roland*, 266.
2. *Lég. de Gir. de Roussillon*, (*Romania* VII, 211, 29).
3. Cf. A. Chassang, *Gramm. franc.* Cours sup., p. 382 et 383

tion en vers du *Psautier d'Oxford*, donnée par M. Fr. Michel, son emploi est normal. Un autre petit poëme normand, le *Roman de Troie* [1], ainsi que la *Chronique des Ducs de Normandie*, se passe volontiers de l'accord dans le première combinaison et le rétablit dans la troisième (conue jai amitié) : c'est une réaction sur le siècle précédent. Accord à peu près facultatif aussi pour Robert Wace, le compatriote de Benoist, dans le *Roman de Rou* [2]. La syntaxe du XIe siècle, c'est-à-dire l'accord, notamment dans la première combinaison, est mieux observée [3] dans le *Chastelain de Coucy* [4] ; mais c'est surtout dans *Crestien de Troyes* que l'accord est pratiqué [5]. Dans le poëme des *Aliscans*, le participe passé suit à peu près les règles admises au siècle précédent : des trois constructions en usage, la première prend l'accord presque toujours, les deux autres moins généralement; d'ordinaire, la *règle de position* est observée. — Pour les ouvrages en prose, voici ce qui se passe : Dans le premier livre des *Rois*, écrit dans le dialecte normand, il y a, selon M. Bonnard, soixante dix-neuf participes sur cent trente-deux précédés du régime ; soixante-quatre s'accordent, quinze restent invariables. Lorsque le régime précède le verbe et le participe, la proportion est de quarante cas d'accord contre huit d'invariabilité, quand le complément est un pronom,

1. De Benoist.
2. Mercier, *Hist. des part. franc.*, p. 56-59.
3. *Ibid.*, p. 60.
4. Cf. *Chrestomathie de Bartsch*, 190, 7.
5. Cf. La syntaxe de *Crestien de Troyes* par M. Lecoultre, p. 37 et suiv.

et de seize contre six, quand c'est un substantif. Il en résulte que le pronom semble exercer sur le participe une plus grande influence que le nom. — Le livre de *Job*, écrit en dialecte oriental à la fin du XIIe siècle, emploie la construction périphrastique plus fréquemment que le *Psautier*, beaucoup moins que le *Livre des Rois*. L'accord a lieu, en général, quand le régime précède le participe [1]. Les *Sermons de saint Bernard* prouvent une grande liberté ; enfin, un texte de l'Est, *Dialogus anime conquerentis et Rationis consolantis*, publié par M. Bonnardot [2], témoigne de moins de zèle encore pour la tradition latine, qui perd ainsi du terrain dans tous les dialectes à la fois [3].

Le participe passé, employé d'une manière absolue, apparaît dès cette époque reculée ; il est placé en tête de la phrase et suivi de son régime ; il ne s'accorde jamais et a dû mettre sur la voie de notre locution : j'ai reçu toutes les lettres, *excepté la vôtre* [4].

On rencontre aussi dans ces différents écrivains des exemples de participes appartenant à des verbes pronominaux ou réfléchis. Nous nous sommes expliqué sur la nature de ces verbes. Leurs participes passés, comme ceux des autres verbes, sont encore flottants et fort incertains.

Nous voici arrivé au XIIIe siècle, l'âge d'or de *la langue d'Oïl*. On y est curieux de correction et les diffé-

1. Mercier, *Hist. des particip. franc.*, p. 67. A consulter pour les exemples fort nombreux, bien choisis et bien classés.

2. *Romania*, V, p. 254.

3. Cf. Mercier, *Opere citato*, p. 71 et suiv.

4. Bonnard, *Part. passé dans le vieux franc.*, p. 27.

rences dialectales tendent à disparaître devant l'influence croissante du parler de l'Isle-de-France, avons-nous dit. Chez les poëtes, le participe passé se comporte à peu près comme précédemment : l'accord l'emporte sur l'invariabilité. Dans la prose, une certaine réaction se manifeste en faveur de l'accord. Soit un récit en vers de la *Première Croisade*, publié par M. P. Meyer [1], texte probablement normand. Le participe passé périphrastique y est d'un emploi fréquent. Sur quarante-trois exemples probants, l'accord a lieu trente-huit fois. La seconde combinaison est rare et l'accord y est toujours observé. On y trouve un seul exemple de la troisième combinaison, avec l'invariabilité du participe [2]. Même remarque à faire sur un petit poëme en dialecte picard : *Le Dit de l'Empereur Constant* [3], et sur la rédaction rimée au XIIIe siècle de la *Vie de saint Alesin*, dont le copiste, sinon l'auteur, était, d'après M. G. Paris, de la Flandre française. La syntaxe, que nous avons reconnue du participe passé dans le siècle précédent, y est à peu près suivie. Enfin, dans le grand monument de cette époque, le *Roman de la Rose*, non seulement pour la première partie, celle de Guillaume de Lorris, qui date de la première moitié de ce siècle, mais pour celle de Jean de Meung (1270 à 1275) [4], on croit assister à une résurrection de la syntaxe du XIe siècle : l'invariabilité

1. *Romania* V, I.
2. Voir Mercier, *Opere citato*, p. 75.
3. Publié par M. A. Wesselofsky, *Romania*, t. VI.
4. Selon M. Bonnard.

du participe précédé de son régime devient presque une rareté. On ne trouve guère que les exemples cités par M. Mercier [1]. Si certains poëmes sont moins affirmatifs en faveur de l'accord, tels que *Berthe aux grands pieds*, *Flore et Blanceflor*, *Otinel et Floovant*, tous les textes, donnés par la *Chrestomathie* de Bartsch, confirment la remarque ci-dessus.

Quant à la prose, M. Bonnard ne parle que de Villehardoin; il reconnaît que cet écrivain fait accorder en général le participe lorsque le régime précède : « Li baron de France *nos ont* a vos *envoiez* [2] » « Et por ce *vos* i *ont eslis* [3]. » — Dans la *Légende de Girard de Roussillon* [4], texte bourguignon du milieu de ce siècle, sur soixante-cinq participes passés périphrastiques, cinquante-quatre exemples ne prouvent rien ; sur dix-huit cas où le régime précède le participe, il y a quinze accords. Pour la deuxième construction, où le participe est suivi de son régime, il y a huit cas d'accord et cinq d'invariabilité. Cette syntaxe est celle de Brunetto Latini, dans son *Trésors* : « Endementiers Julius Cesar porchaça tant amont et aval, après ce que il avoit *eues toutes victoires*...[5] » Il est à remarquer que l'accord se fait surtout, si aucun mot n'est placé entre le participe et son régime.

De ces différents calculs on est en droit de conclure que l'accord fut, en général, beaucoup mieux observé au

1. *Hist. des part. franc.*, p. 82.
2. *Conqueste de Constantinople*, 27.
3. *Ibid.* 27.
4. *Romania*, t. VII.
5. *Li Trésors*, p. 46.

XIIIe qu'au XIIe siècle, surtout en prose : la langue s'était formée, et, en quelque sorte, régularisée. Aussi ne doit-on pas accepter sans réserve la conclusion de M. Bonnard. Peut-être n'avait-il étudié qu'un ouvrage en prose, pour prétendre que « cette époque a une tendance à l'affaiblissement de toute règle. »

Mots invariables.

1. ADVERBES. — Si nous passons du *verbe* à la partie du discours ordinairement placée à côté de lui, c'est-à-dire à l'*adverbe*, n'oublions pas ce principe général : sous l'empire romain, le mot *mens*, *mentis* a pris le sens de *manière*, *façon*, et s'est fréquemment joint à un adjectif pour qualifier un acte ; de là : *devota mente tuentur*, dans Claudien [1] ; *hoc bona mente factum*, dans Quintilien [2] ; *iniqua mente concupiscit*, dans Grégoire de Tours [3]. De là aussi des locutions vraiment analytiques, qui se sont comme soudées pour faire *honestamente*, *simplicimente*, ce qui est la forme même de certains adverbes en italien [4]. Dans notre vieille langue, il en va de même : l'adjectif féminin se joint avec la terminaison *ment* : *hardiement*, *outreement*, *loyalement* [5].

Ainz, *Anz*, *Anzois*, *Ancois*, de *ante*, avait encore pres-

1. *De laud. Stil.*, lib. I, 232.
2. *Inst. orat.*, lib. V, cap. x.
3. *De mir. sanct. Jul.* cap. xx.
4. E. Egger, *Not. de gramm. comp.*, édit. de 1850, p. 88.
5. Vaugelas, *Nouv. remarq.*, édit. de 1690, p. 474.

que uniquement son sens étymologique de « avant [1], » et, comme presque tous les adverbes de temps, nous le voyons en général en tête de la phrase :

« *Ainz* tant ne sot de ces paies
Chevaliers que je coneusse [2]. »

Amunt, de *ad montem* « en haut » s'opposait à *aval*, de *ad vallem*, en descendant « en bas : »

« Guardet *aval* e si guardet *amunt* [3]. »

Ainsi, de *ante, sic*, d'après Diez, mais plus probablement de *hac* et de *sic* : « *Ensi* comme je l'espoir [4]. » « *Ainsi* comme je désire [5]. »

Alors, de *ad illam horam*, comme *encore*, de *ad hanc horam*, réunion de plusieurs mot agglutinés.

Altresi, (*alterum sic*) « aussi » s'emploie tantôt absolument :

« E Tervagan e Mahum *altresi* [6]. »

et le plus souvent avec *cum*, pour exprimer une comparaison :

« *Altresi* blanches *cume* neif sur gelée [7]. »

Asez et *Assez*, de *ad... satis*, signifiait à l'origine *beaucoup* et se plaçait après le nom :

1. *Roland*, v. 2035.
2. Crest. de Troy. *Le Chev. au Lyon*, 6240. Cf. *Zeitschrift*, 1878, p. 98.
3. *Roland*, v. 2235.
4. *Couc.* XVIII, saint Bernard, *Serm.*, p. 521.
5. Vidame de Chartres.
6. *Rol.*, v. 3491.
7. *Ibid.*, v. 3319. Cf. *Bestiaire* de P. de Than. § 102.

« Je vous donnerai or et argent *assez*[1]. »

Aussi, de *ad* et *etiam*, et, selon d'autres, de *aliud sic*, s'est d'abord écrit *Esi*, puis *ossi*, plus tard *aussi* : « Et *s'ausi* est que pour lui mourir je doie[2]. » Enfin *aussi* : « Et nous vous jurerons que nous, en *aussi* bonne foi, vous servirons en l'ost[3]. »

Avant, de *ab* et *ante*, était toujours employé absolument, sans régime. — Précédé de la proposition *en*, il signifiait « désormais[4]. »

Beaucoup, qu'on trouve écrit *biau* et *cop* dans Joinville, signifiait *grand coup*, *coup heureux*, et de là le sens de « grande quantité » ; Ex. : mès onques n'oy dire que les nostres feissent *biau cop*[5]. »

Ben et *Bien*, de *Bene* l'un et l'autre : dans ces temps reculés, *Ben*, plus près du latin, semblait d'un usage plus fréquent.

Bientost est un mot formé par juxtaposition comme *plustost*; c'est une expression abrégée pour dire : « dans peu de temps. »

Demain, du latin *de* et *mane*, qui a donné d'abord *main*, et l'on a dit : du *main* au soir[6].

En après, combinaison de *in*, *ad* et de *pressus*, dans le sens de « après cela, ensuite[7]. »

1. *Roland*, v. 25, 75, 644.
2. *Conci*, II.
3. Villehardoin.
4. *Roland*, v. 860, 2231, 3964.
5. Joinville, p. 221.
6. *Rol.*, v. 2520.
7. *Ibid.*, 517, 2569.

Enceis. Ce mot dérive peut-être d'*antius*, comparatif forgé de *ante*, avec l'accent sur l'*i*. C'est l'opinion de M. Fœrster. Il se prenait, comme adverbe, dans le sens « d'auparavant [1]. »

Encoi, *encui*, *enqui*, et *enquoi* signifient « aujourd'hui » et viennent de *hodie* combiné avec une racine, que même Fœrster se déclare incapable d'indiquer [2].

Enoit, que l'auteur du *Roland* prend dans le sens de « Cette nuit, » bien qu'il vienne probablement de *in-hodie* :

> « *Enoit* m'avint une avisiun d'angele [3]. »

Certains patois disent *aneu*, d'autres *anuit*, mais pour signifier « aujourd'hui, actuellement. »

Ensemble, de *in... simul*, s'employait surtout avec *ad*, par une sorte de pléonasme : « *Ensembl' ad lui* [4]. »

Dedens, composé de la préposition *de* unie à la préposition *dens* (*de-intus*), comme *de hors* vient de *de foris*. Le simple, *fors*, était très usité dans la langue d'*Oïl*. On l'employait ordinairement après le verbe fini, mais les poëtes pouvaient le placer après ou avant le participe :

> « Avoit ja *fors* tret [5]. »

après ou avant l'infinitif :

> « Li fist isnelement *fors* traire [6]. »

1. *Rol.* 3505.
2. *Ibid.* 1596.
3. Cf. *Rol.* 1167, 2142, 2808, 1194.
4. *Rol.* 836.
5. *Ibid.* 104.
6. Crest. de Troy. *Le Chev. au Lyon*, v. 6650.

Accompagné de la préposition *de*, *fors* se place avant ou après le régime :

« Estoit mes sire Gauvains *de fors*[1]. »

Dessus, de la préposition *de* et de *susum*, que les Latins employaient fréquemment pour *sursum*, et qu'on trouve dans Plaute, Caton, Tertullien et même saint Augustin. *Desusum* est devenu *dessus* dont le simple *sus* est adverbialement employé dans les locutions *courir sus*, *en sus*. De même pour *dessous*, son contraire.

Devant, de *de*, *ab* et *ante*.

Guaires, d'une racine germanique (weiger) signifiait « beaucoup[2]. » De là est venu *naguère*, qu'on a d'abord écrit *n'a guères* puis *n'aguères* (*a* et *guaires,* ou *guères* avec la négation.) A l'époque qui nous occupe, le verbe qui entre dans cette négation variait; on disait : « La ville était assiégée *n'avait guères*, quand elle se rendit; » c'est-à-dire : Il n'y avait pas long temps que la ville était assiégée quand elle se rendit[3]. — M. Perle dit[4] que, dans les textes de *tres vieux* français, ce mot avait parfois un sens affirmatif[5].

Her et *ier*, du latin *Heri* « hier : » « Her seir[6]. »

Iloec, adverbe de lieux, car il vient de *illo loco* et signifie « en ce lieu. »

« Guenes iloec ne volsist estre[7]. »

1. *Id. Érec et Énide*, v. 1083. — 2. *Ibid.* 1897.
3. Aug. Brachet, *Gramm. hist.*, p. 233.
4. Cf. *Zeitschrift*, 1878, p. 412.
5. Cf. Bartsch. *Chrest.* 83, 34.
6. *Rol.* 2745. — 7. *Ibid.* 332.

Ici, de *ecce* et *hic*, d'où *eccic*, d'après Diez. Ce qui prouve cette étymologie, c'est qu'elle s'applique à *ça*, à *icel*, à *iceste* et à toutes les formes congénères des langues sœurs [1]. Remarquons dans le *Roland* [2] la locution *d'ici que*. Pareillement pour *ecce illac*, qui a donné *là*, son opposé. Aux adverbes *ici* et *là* il convient de rattacher les formes anciennes *ceans* et *leans*, qui avaient d'abord été *caiens* ou *ca-ens* ; c'est-à-dire *ecce hac intus*, et *laiens* ou *la-ens*, *illac intus*. Ces adverbes se placent en tête de la phrase, s'ils expriment une notion initiale :

« *Ci* ert ele bien maintenue [3]. »
« *Ceans* est ja [4]. »

Ja, de *jam*, signifiait : 1° « déjà » :

« Sire cumpainz, *ja* est morz engeliers [5]. »

2° « Jamais » : « *Ja* n'en avrai escange [6]. »

Loing, de *longe*, par la transformation assez rare du reste de *o* en *oi*, voulait dire le contraire de *proche*.

Mult, de *multum*, « beaucoup » se plaçait, pour les modifier, avec les adjectifs, les verbes et les adverbes, comme le prouvent les passages suivants du *Roland* : 29, 365, 1644.

Omque, de *unquam*, « jamais » ou « quelquefois », se met en tête de la phrase; mais, s'il se trouve dans

1. *Rol.* 401 et 1697.
2. *Ibid.* 3594 et 1956.
3. Crest. d. Troy. *Chev. au Lyon*, 1394.
4. *Ibid.* 1898.
5. *Rol.* 1503.
6. *Rol.* 840.

les phrases hypothétiques et relatives, il se construit bien entre le sujet et le verbe : « S'il *onques* puet[1]. »

Ou, de *ubi*, qui est pour *cubi* par chute de l'initiale, comme le prouve *alicubi*; c'est donc la racine du pronom relatif *qui*, *cujus*, *cui*, ce qui explique pourquoi, dans la langue d'*Oïl*, on trouve *u*, et comment, autrefois, *où* a été employé par les écrivains à la place de l'expression plus analytique : *dans lequel*, *laquelle*, *lesquelles*...

Or signifiait « maintenant » et = *ore*, qni vient d'*hora*. C'est la forme *ore* qui a été abrégée dans l'écriture : « *Or* diet, nus l'orrum[2]. » *Or* se combine avec *dès*, ainsi qu'il suit : « *Dès or* cumencet li plaiz[3]. » On y a même ajouté *en avant* : *des or en avant*.

Pois, de *post*, voulait dire *Ensuite*[4] :

« *Pois* icel tens que Deus nos vint salver[5]. »

Près, de *pressus* (*serré*) « dans le voisinage de. »

Proche, de *prope*; mais, comme *proche* est proprement un adjectif, on ne l'employait, comme encore aujourd'hui, qu'avec le verbe *être*.

Sempres, de *semper*. Cet adverbe avait deux sens très distincts : 1° « De suite, sur-le-champ ». Ce sens est dérivé, par extension, du sens latin : *semper* = sans discontinuer :

« L'ost des Franceis verrez *sempres* defere[6]. »

1. Crest. de Troyes, *Chev. au Lyon*, 5542.
2. *Rol.* 424.
3. *Ibid.* 3704.
4. Cf. 1re *Serment*, et de Chevallet, t. III, p. 302.
5. *Saint-Alexis*, v. 9.
6. *Rol.* 49.

2° « toujours ». C'est le sens primordial de *semper :*

« *Sempres* ferrai de Durendal granz cops [1]. »

Souvent, de *subinde*, qui, dans le latin populaire, avait le sens de notre adverbe. La transformation s'est faite régulièrement : *b* s'est changé en *v*, *faba*, *fève*; et, dès le xe siècle, *inde* était devenu *int*, puis *ent*.

Sic nous donna *si*, adverbe, fort usité dans la langue d'*Oïl*, et qu'on employait encore au xviie siècle, par exemple dans l'expression *si fait*. On voit que, dans ce sens, il précède le verbe « Et il *si* firent [2]. » Avec *cum*, il voulait dire « de même que » :

« *Si cum* li cerfs s'en vait devunt les chiens [3]. »

Devant un adjectif ou adverbe = « tellement », et alors il est en tête de la phrase :

« *Si lungement* tuz tens m'avez servit [4]. »

Suivi de *que*, il signifie « de telle sorte que » :

« Cum fus *si* os *que* qne saisis [5]. »

Souvent, en ce sens, il se place entre le sujet et le verbe :

« Hair et blasmer et despire
Me doit voir molt et ge *si* faz [6]. »

ou même après le verbe :

« Qui est qui se demente *si* [7]? »

1. *Rol.*, 1255.
2. *Ibid.* 2155.
3. *Ibid.* 1874.
4. *Ibid.* 1858.
5. *Ibid.* 2292.
6. Crest. de Troy. *Le Chev. au Lyon*, v. 3532.
7. *Ibid.*, v. 3563.

On le rencontre avec la valeur d'une conjonction coordinative, telle que *cependant*, *toutefois* [1].

Trop, quelle qu'en soit l'origine, est un adverbe qui marque l'excès :

« N'est gueres granz ne *trop* nen est petiz [2]. »

Comme *mult* et *plus*, il a une tendance évidente à se placer en tête de la phrase ; c'est surtout manifeste, quand il ne se rapporte pas au verbe, mais à un adjectif ou à un autre terme de la proposition ; il constitue alors une sorte d'*hyperbate*, fort usitée dans notre vieille langue :

« Car *trop* vos a mal envaie
Li cuens Aliers qui vos guerroie [3]. »

Dans le cas où il se rapporte à un adjectif attributif il peut également se joindre à celui-ci :

« Que la pucele tort avoit
Vers sa seror *trop desleal* [4]. »

Outre les adverbes de négation *non*, *nun*, *noun*, *nuns* [5], *nesum* [6], (*nec-ipsum*), *nient* [7] et *noiant* (*non-entem*), *nen* se voit pour *ne*, même devant une consonne (S. A. 23.), *ned*, *ne*, *nenil* [8] (*non-illud*); *nenni* [9] est une abréviation

1. Cf. Tobler, *Li dis dou vrai aniel*, p. 24.
2. *Rol.*, v. 3822.
3. Crest. de Troy. *Le Chev. au Lyon*, v. 2932.
4. *Ibid.*, v. 5902.
5. Cf. *Garin* II, 10.
6. Surtout après un nom, voir *Rol.* 804.
7. Cf. *Aliscans*, v. 7463.
8. Cf. Bartsch, *Chrestom.* 290, 10.
9. Voir, dans *Zeitschrift fur rom. ph.* 1878, le savant traité de

de *nen est il*; la langue naïve de nos pères avait emprunté une foule d'expressions négatives soit à la vie commune, soit aux productions de la terre; il suffira de rappeler *mie*, *fève*, *poire*, *prune*, *épi*, *bouton*, etc... Nous en avons conservé quelques-unes, mais en petit nombre [1].

Les comparatifs et superlatifs de l'adverbe étaient encore le plus souvent synthétiques : *mielz* ou *mialz*, *très*, qui se placent tantôt avant tantôt après le verbe [2]. On commençait cependant à voir apparaître les formes analytiques.

A côté des adverbes, il faut signaler les locutions adverbiales, telles que : *en guise de* [3], *en présent* [4], *à mien escient* [5], car il n'est pas de l'essence de l'adverbe d'être un mot unique.

Quelques adjectifs avaient gardé du neutre latin la prérogative de s'employer adverbialement; ex : *clair*, *bas*, *juste*, etc... *Voir clair*, *parler bas*, *chanter juste*. Horace n'avait-il pas dit : *dulce ridentem* [6]; et Virgile, *non mortale sonans* [7]? En ce sens, l'adjectif fut quelque temps placé avant le verbe, comme en latin : « *Veir dites* = *dites vrai*, » dans le *Roland* [8].

F. Perle *sur les négations dans le vieux franc.* que nous regrettons de ne pouvoir, faute de place, suivre dans tous ses détails.

1. Cf. de Chevallet, *Orig. et form. de la l. f.*, t. III, p. 324 et suiv.
2. Cf. Les exemples cités dans l'*ordre des mots de Crest. de Troy.* p. 68.
3. *Rol.* 329.
4. *Ibid.* 1226.
5. *Rol.* 124.
6. *Odes*, liv. I, 19.
7. *Énéide*, liv. VI, v. 50. Cf. Mercier, *De genere neutrali*, p. 78.
8. Vers. 760.

Un certain nombre d'adverbes étaient aussi des pré positions : *Après*[1], etc... ; d'autres étaient prépositions et conjonctions à la fois : *Enceis*[2]... et *Donc*, dont il nous reste à dire quelques mots.

Donc, dérive de l'adverbe *tunc*, et, comme lui, il signifiait autrefois *alors* :

« Pecchiet fereit Ki *dunc* li fesist plus[3]. »

« S'il le pont del cheval abatre,
Donc serat-il enfin honiz[4]. »

Dans la conversation, on avait employé *donc*, avec le sens d'*alors*, de manière à faire voir comment l'adverbe en est venu à jouer le rôle de conjonction ; c'est ce que montre bien le passage suivant du *Livre des Rois*[5] : « Se il en vunt vers terre de Israel, *dunc* sachiez que leur Deu nus enveied cest flael. » Nous le verrons pris mieux encore dans cette acception dans les siècles suivants.

II. Prépositions. — Dans la langue vulgaire, depuis longtemps les *prépositions* servaient à remplacer les flexions casuelles, qui avaient persisté dans la langue écrite. Cet état de choses s'est continué plusieurs siècles, et nous en trouvons des preuves nombreuses dans les *Formules* et dans les *Chartes* ; ex. : Episcopi *de* regno

1. *Rol.* 627.
2. *Rol.* 1596.
3. *Rol.*, 240.
4. Marie de Fr., t. I, p. 352.
5. P. 21.

nostro, tant *de* Neuster quam *de* Burgundia. — Dedit *ad* nos, etc...

Parmi les prépositions en usage dans la langue d'*Oïl*, on peut distinguer plusieurs groupes :

1° *Prépositions existant en latin à l'état pur.*

A. Cette préposition vient du latin *ad*, et, en quelques cas, d'*a* ou *ab*. Il est clair, comme le fait observer M. Littré [1], que les deux étymologies se sont mêlées et confondues. *A* prend tout d'abord le sens étymologique et primordial de *vers*, *dans la direction de;* en d'autres termes, il exprime l'idée de « tendance ».

« Angles de l' ciel descendent *a* lui [2]. »

A indique non seulement une direction prise, mais un but atteint :

« Conduit *a* mendisted [3]. »

Devant une voyelle, il reprend, par euphonie son *d* étymologique : « *ad* Ais [4] ».

Il s'emploie, dans un sens plus spécial, avec le verbe *juger*, au sens où les Latins disaient *condemnare ad* :

« Si me jugat *a* mort e *a* dulur [5]. »

Par suite de sa provenance, la préposition française *A* signifie fort bien :

1. *Dict. de la lang. franc.*, t. I, art. *A*.
2. *Rol.* 2374.
3. *Rol.* 527.
4. *Rol.* 36.
5. *Ibid.* 3772.

1° *Dans* : « Car votre je sui et serai *a* tous dis[1]. »

2° *Pendant* :

« Metez le siege *a* tute vostre vie[2]. »

3° *Par* :

« Me gardez que ne soie prise *a* beste cuiverte[3]. »

4° *Avec*, c'est un des sens le plus fréquents :

« *Ad* une spede li roveret tolir le chief[4]. »

« L'olifant sunet *a* dulor e *a* peine[5]. »

De ce sens en dérive un autre « Espées *a* or[6] ! »

5° *D'après* :

« Le reconnut *a* l'fier visage[7]. »

6° *Selon*, *suivant* :

« Sire, *à* vostre cumant[8]. »

7° *En qualité de* :

« Et cil de France le cleiment *a* guarant[9]. »

8° *A l'avantage de* :

« *A* l' Jhesu e *a* l' mien[10]. »

9° *A* indique le moment précis, et équivaut à *lors de* :

1. *Conci.* XVIII.
2. *Rol.* 212.
3. *Bert.* XXXVI.
4. *Sainte Eulalie*, v. 22.
5. *Rol.* 1786.
6. *Ibid.* 1798.
7. *Ibid.* 1596.
8. *Ibid.* 946.
9. *Ibid.* 1661.
10. *Ibid.* 339.

« David parla *à* nostre seigneur *al* jur qu'il l'ont de livred [1]. » D'où le sens de *durant* :

« Ne l'amerai *a* trestut mon vivant [2]. »

Venant de *ab*, il a fréquemment le sens de la préposition *de*, d'autant plus que *ab* est souvent rendu par *de* dans le vieux français, tant il y a encore d'hésitations et de tâtonnements dans le langage ! C'est ainsi qu'avec la locution *prendre congé*, qui marque pourtant éloignement de la personne servant de complément, on emploie parfois *a* : « Elle prist congié *à* Aucasins [3]. »

Pareillement, devant le complément d'une locution équivalente à un verbe passif : « Ki se faiseit amer *à* tus [4]. »

Avec beaucoup de verbes on rencontre *à* devant le complément là où l'usage a prévalu plus tard d'employer *de*, comme *menacer à*, *promettre à*, ets...

« Puis commanda la table *à* mettre [5]. »

A remplace assez souvent *de* dans le rapport de possession : « Jo vus getai hors de la poesté *as* Egyptiens [6]. » Ce fut probablement l'origine de certaines locutions familières, encore en usage de nos jours : Le livre *à* Pierre, la femme *à* Michel.

La préposition *à* se rencontre aussi à la place de la

1. *Rois*, p. 26, dans *Littré*.
2. *Rol.* 284.
3. *Aucassin et Nicolette*, p. 396.
4. Marie de Fr. *Lauv*. 225, 6. B. 2, 342.
5. *Chast. de Concy*, 2665. B. 2, 262.
6. *Rois*, I, 34.

préposition *de* avec le complément d'un substantif de signification active :

« Teiz i at, s'il n'astoit por *l'amur al denier*,
Ja nes verriez parole ne sermon commencier [1]. »

Après les adjectifs, on employait souvent la préposition *à* au lieu de notre préposition *de*, sans que la règle fût cependant plus fixe qu'avec les substantifs, puisque l'on trouve chez le même auteur les deux constructions avec le même mot :

« *Semblant de fu* lor vint li sains espirs [2]. »
Semblant à fu les venis revider [3] »

Dans certaines locutions adverbiales *à* prenait aussi la place de *de* :

« Il lor donroient navie *à bone foi* [4]. »

Il arrivait déjà que *a* se contractait avec l'acticle, et, si un infinitif venait à dépendre de cette préposition, le régime direct de cet infinitif pouvait le précéder et être précédé de la préposition *a*, ainsi séparée de son verbe :

« Ne vaut mie estre *as Turcs atendre* [5]. »

Un pareil fait de syntaxe se produit pour *de* [6].

1. *Sainte-Thaïs*, M. 327.
2. *Huon de Bordeaux*, p. 47.
3. *Ibid.*, p. 61.
4. Villehardoin, *Conquest. de Constant.* 117.
5. Herrig, *Archiv. fur d. neu Spr.* XXVI, p. 288. Cf. Crest. de Troy. *Chev. au Lyon.* 6723. — Diez, *Gramm. des lang. rom.*, t. III, p. 425.
6. Cf. plus bas, p. 254.

A s'employait avec les verbes comme avec les substantifs :

« Cumencet *à* penser [1]. »

As ou *ais* était préposition dans la langue d'*Oïl* et se prenait dans le sens de *voici*, *voilà*, sans qu'on en puisse bien connaître l'étymologie. Elle gouverne tantôt le cas sujet, tantôt le cas-régime, comme en latin *ecce*; *voici*, *voilà le loup*, *ecce lupus ou lupum* :

« Par tel armur *as* les vus desevred [2]. »

Ou :

« *As* les vus acquisez [3]. »

Avec. A l'époque qui nous occupe, on se servait de *avoc* ou de *avec* à la fois comme adverbe et comme préposition. On employait aussi *ove*, *ad*, *a*, *od*, *o* dans le sens d'*avec* préposition. Les exemples de *avec* dans cette dernière fonction sont nombreux :

« *Avoec iço* plus de cinquante cares [4]. »
» *Aveuc li* [5]», etc...

On comprend les différentes formes orthographiques *avec que, ovec que*, *aveque*, *aveuc*, *avec*, *avoec*, en se rappelant l'étymologie : *apud hoc*.

Chez. Composée de *casa* ; elle s'est prise comme nom d'abord : « Il est al *chez* Gautier. » ou encore : « Il est en *chez* Gautier, » c'est-à-dire « en *la maison* de

1. *Rol.* 138.
2. *Rol.* 2009.
3. *Ibid.* 263.
4. *Ibid.* 186.
5. *Rom. de Rou,* v. 870 et 1133.

Gautier. » Ensuite on a supprimé *al* et *en*, et l'on a dit : « Il est *chez* Gautier [1]. »

De, qui n'est que la traduction littérale de la préposition latine *de*, avait par excellence le sens séparatif :

> « Ci est omne tiel mult aima Deus
> Por cui tels causa *vint de ciel* [2]. »

« Et quand il orent paié, si failli *de la convenance* trente quatre mil mars d'argent [3]. »

Par un contraste singulier, cette préposition *de*, qui marque l'éloignement se construit avec le verbe *approcher*, probablement par analogie avec l'adjectif *proche* :

> « *Del forsene* tant s'aproche,
> Qu'ele le menoie et atoche [4]. »

Il faut rattacher à cet emploi de la préposition *de* la locution : *de par Dieu*, *de par le roi*. Bien que Burguy [5] trouve difficile de l'expliquer étymologiquement, elle apparaît dès les premiers temps de notre langue et écrite *de part* (*de parte*) jusqu'au XIIIe siècle [6], puis *de par* : « Je vous deffent, *de par* l'Apostoile de Rome [7]. »

Il est naturel que *de* indique quelquefois l'origine, soit au propre soit au figuré : « Je susciterai mal sur tei

1. Cf. de Chevallet, *Orig. et form. de la lang. fr.*, t. III, p. 362.
2. *Saint Léger*, v. 208, dans le *Rec. d'anc. text.*, par P. Meyer, p. 197. Cf. *Rol.* 1329, 2387. — *Romania*, 1876, *Tex. Lor.* du XIIe siècle publiés par M. Bonnardot.
3. Villehardoin, *Conq. de Const.* 60.
4. Crestien de Troyes, *Li Rom. dou Chev. au Lyon*, 2983.
5. T. II, p. 359.
6. Cf. Génin, *Variations du lang. fr.*, p. 410.
7. Villehardoin, *Conq. de Const.* 83.

de ta maison meime[1]. » C'est à cette acception que se rattache la particule *de* dans les titres nobiliaires[2]. — Il faut joindre aussi à l'idée d'origine la relation entre un verbe passif et son régime; c'est ce que fit la langue d'*Oïl* :

« *De* chrétiens devez *entre servie*[3]. »

Au lieu de « *par des Chrestiens.* » Cette construction se rencontre jusque dans le XVIe siècle. Plus tard *de* ne s'est plus employé qu'après un verbe exprimant un sentiment; le français moderne, considérant plutôt le moyen que l'origine, s'est servi de *par*.

On faisait usage de la préposition *de* pour marquer un rapport de temps, et, comme l'ablatif avec lequel se construisait la préposition latine *de*, elle indiquait soit le point de départ de l'action dans le temps, soit le moment où elle s'accomplit, soit la durée : 1° « *De lonc tens* ere profetecié qu'il auroit un empereor en Constantinople[4]; » — 2° « L'endemain, *de halte hore*, si vindrent à une bonne ville[5]. » — 3°

« N'ert mie pres li dux Richarz,
N'onques li maires ne li mendre
D'un sol jor ne li vont atendre[6]. »

Le régime de la préposition *de* signifie encore l'ins-

1. *Rois*, II, 159. Cf. *Roland*. 3089.
2. Cf. Clairin, *Thèse sur le génit. lat. et la prép.* DE, p. 190 (Paris, 1879).
3. *Rol.* 2750.
4. Villehardoin, *Opere citato*, 308.
5. *Ibid.* 226.
6. *Chron. des ducs de Normandie*, 27220. B. I, 104.

trument, soit après un verbe, soit après un substantif, comme fait le génitif subjectif, en latin :

» Jo ferrai *de* Durendal m'espée [1]. »

Le moyen et la manière :

« *De mes services* es riches et proisiez [2]. »

La matière : « Saül offri sacrifice à Deu *del mielz* [3]. »
Le prix : « Que Deu rachatat *de sa vie* [4]. »
La cause :

« *Des morz* qu'il troevet cumencet à plurer [5]. »

De l'acception de cause est venue la locution *de ce que*. Si de nos jours on peut en séparer les mots, ils étaient autrefois tellement unis par le sens qu'il vaut mieux les considérer comme ne faisant déjà qu'une locution conjonctive, destinée à rattacher une proposition causale à la principale, comme dans cette phrase du *Livre des Rois* : « Ne t'esmerveilles pas *de ço qu*'il dist ici que Saül prophetizad devant Samuel [6]. »

De a servi encore à former certaines locutions adverbiales, à l'exemple du latin classique : *de novo*, *de visu*, *de improviso*. Conservé dans le bas-latin, cet usage s'est développé dans la langue d'*Oïl* pour diminuer depuis :

« Ne li loent point *de savoir* = *sagement* [7]. »

1. *Rol.* 1462.
2. *Chariot de Nîmes*, 254, dans les *Anc. text.* de P. Meyer.
3. *Rois*, I, 55.
4. *Lois de Guillaume*, p. 185, B. I, 177.
5. *Rol.* 2856.
6. *Rois*, I, 76.
7. *Roman de Thèbes*, 6, 337.

N'oublions pas le sens partitif, qui est un des plus fréquents, et pour lequel le français et le latin sont identiques :

« Blancandrins fut *des plus saives* paiens [1]. »

Nous avons vu que *de* remplaçait fort bien *que* après un comparatif [2] :

« *Meilleur* vasals *de vus* unke ne vi [3]. »

De s'employait après certains adjectifs qui ont gardé la valeur du neutre latin : « Ne li dunerent *del lur ni poi ni grant* [4]. » Il nous en est resté l'expression familière : *tout plein d'argent*, *tout plein de gens*.

Après un pronom : « *Nus des homes* n'est sainz pechié [5]. »

Après un adverbe de quantité :

« N'en ad vertut, *trop* ad perdut *de l'sang* [6]. »

Cette construction conduit à celle de l'article indéfini, par exemple : « Et par vive force monterent *des Chevaliers* sur les eschieles [7]. »

La préposition *de* s'est jointe également aux différents termes de la proposition :

« Il n'i a tel con *de veoir* [8]. »

1. *Rol.* 24.
2. Cf. plus haut, p. 168.
3. *Rol.* 1857.
4. *Rois*, I, 36.
5. *Text. Lor.* 301.
6. *Rol.* 2229.
7. Villehardoin, *Opere cit.* 171.
8. *Rom. du Ren.* 6032. Cf. Tobler, *Zeitschrift fur rom. Philol.* 1877, p. 8 et 9.

Ne disons-nous pas encore familièrement : *si j'étais que de vous?*

Le gérondif latin (forme du génitif) n'ayant pas passé en français, il en est résulté, vers le XIIe siècle, l'emploi de la préposition *de* devant un infinitif : « A tunt cessad Saül *de* prophetizer [1]. »

« Or me menace *de* la teste tolir [2]. »

A cette époque, *de* se construit aussi avec un nom, régime direct d'un verbe actif, particulièrement après les verbes qui expriment une action des sens : « *Voiz du* papelart, *du* béguin [3]. »

Lorsqu'un infinitif dépend d'une préposition, le régime direct pouvait être intercalé entre la préposition et l'infinitif, et l'article, qui servait à déterminer le régime, était contracté avec *de* :

« *Dou bien oï* k'il n'ont seü [4]. »

De remplace quelquefois *a* ou *pour* devant un infinitif, joint à un autre verbe, pour marquer le but : « Jo pris cungé a tei *d'aler* en Bethleem [5]. »

Cette préposition a naturellement toutes les acceptions du *de* des Latins : « Que Deu ad parlé *de mei* [6]. »

» Nul *de* confort *n'avait fiance* [7]. »

1. *Liv. des Rois,* I, 34.
2. *Rom. de Cambrai,* p. 114. B. I, 343.
3. Ruteb. I, 319.
4. *Le Dis dou vrai Aniel.* n. au V, 5.—Cf. Mussafia, *Zeitschrift fur rom. Philol.* 1877, 44.—Herrig, *Archiv. fur d. neu. Spr.* XXVI, p. 288.
5. *Liv. des Rois,* I, 78.
6. *Ibid.* I, 13.
7. *Chron. des ducs de Normandie,* I, 633.

Au XVIIe siècle encore, Descartes écrit : « Discours *de* la méthode » pour *touchant* la méthode. — Et aussi avec des noms précédés d'adjectifs :

« Jo attendeie *de* tei bones novelles [1]. »

Si l'influence de la préposition *de*, résultant de son intervention dans le bas-latin, s'est souvent fait sentir dans la syntaxe du vieux français, celle du génitif latin a laissé quelques traces manifestes, comme *Force écus*. Nous savons que notre langue conserva d'autant plus de ressemblance avec le latin qu'elle en était plus voisine; que la plupart des pronoms indéfinis s'accordaient avec leurs régimes; plus tard ils devinrent invariables et furent considérés comme des adverbes : « *Tant* ont *gent* en se ost [2]. » Certains noms subirent le sort des pronoms indéfinis, et, comme on disait en latin *vim copiarum*, une *quantité de troupes*, on a dit primitivement *force troupes*, *force écus ;* souvent les deux mots se sont accolés pour n'en faire qu'un : *comes* et *stabuli* a donné *connétable* : « David si fist *cunestable* sur mil chevaliers [3]. » Beaucoup de noms de lieux se sont ainsi formés : « *Au mostier sainte crois* [4]. »

La préposition se supprimait aussi après beaucoup d'adverbes de lieu, tels que *près* et *loin* ; ex. :

« Cist nus sunt *prés,* mais trop nus est *loinz* Carles [5]. »

1. *Saint Alexis,* M., p. 203.
2. *Liv. des Rois,* III, 324.
3. *Ibid.* II, 185.
4. *Rom. de Cambrai,* 89. — Cf. M. A. Darmesteter, *De la formation des mots composés,* p. 49 et 50.
5. *Rol.* 1100.

L'apposition latine, qui nous est restée dans quelques locutions familières, telles que *Paris la grand ville*, disparaît de plus en plus, et la préposition *de* s'introduit entre les deux noms : le fleuve *du* Rhin, le jour *de* Noël ; et même quand le premier nom est déterminé par démonstratif ou possessif : Quel diable *de* baril ! Quel chien *de* temps ! — De là à la qualité, il n'y a qu'un pas, et le génitif latin *puer egregiæ indolis* se retrouve dans :

« Li amiralz *est* mult *de grant vertut* [1]. »

Tobler [2] rattache à cette tournure quelques noms propres ou de qualités ; et c'est une explication fort plausible : Cette friponne *de* Toinette ; Monsieur *du Pape*, Monsieur *du Corbeau.*

De se construit encore avec une foule d'adjectifs, d'adverbes et même de prépositions : *de près*, *de loin*, *de chez*, *d'avec*. Les exemples fourmillent jusque dans les temps les plus reculés. M. Clairin [3], que nous avons largement mis à contribution, en cite de fort nombreux, p. 277 et suiv.

Le latin *in* est devenu en vieux français *enz* et *en*. On trouve encore cette préposition avec la forme latine dans les *Serments*. La *Cantilène de sainte Eulalie* a *in* au vers 25 et *en* aux vers 6 et 19. Il est probable que, dès le IXe siècle, cette préposition n'avait plus le son que lui donnaient les Latins, et qu'elle se rapprochait

1. *Rol.* 3602.
2. *Zeitschrift fur rom. Philol.* 1877, 568-9.
3. *Collection philologique*, 13e fascicule (1880).

déjà de la prononciation actuelle ; on est d'autant plus fondé à le croire, qu'on la trouve écrite *an* :

« *An* sa prison voel je molt estre [1]. »

Crestien de Troyes l'écrit aussi *en* : « *En* sa maison [2]. — « en sa chambre [3]. »

En exprime, comme *in* en latin, tantôt l'idée de repos, tantôt celle de mouvement : « *En* piez se drece [4], » — « *En* repos [5], » — « *en* la cruz [6]. »

Nous l'avons vu, lié avec un verbe, exprimer le gérondif latin en *do* : « *En* riant [7], » « *en* gisant [8]. »

Il suffit de parcourir la thèse du Dr Raithel, indiquée plus haut, pour connaître les nombreuses acceptions de cette préposition ; nous avons continué à en faire un si fréquent usage, qu'il est impossible d'entrer dans tous les détails.

Par. Du latin *per* nous avons fait notre préposition *par*, qu'on trouve encore sous la forme latine dans les *Serments*, dans le *Fragment de Valenciennes* et même dans saint Bernard. Les lois de permutations nous ont appris qu'en passant dans la langue de nos pères l'*e* la-

1. Crest. de Troy. *Li Rom. dou Chev. au Lyon*, 1927. Cf. 3595.
2. *Ibid*. 569. Cf. Raithel. *Die altfranzœsichen Prœpositionen*, 1re part. 41 et 42, (Gottingen 1875.)
3. *Ibid*. 2754.
4. *Rol*. 195. Cf. Raithel, *Op. cit.*, p. 43 et suiv. et surtout les nombreux exemples cités.
5. *Ibid*. 600.
6. *Ibid*. 2504.
7. *Ibid*. 619.
8. *Ibid*. 2523.

tin s'était parfois changé en *a* ; c'est le cas ici, comme dans le mot *mar*chand, de *mer*catorem.

Par avait déjà plusieurs sens, que nous allons successivement énumérer :

D'abord, le sens primitif et principal du latin *per*, c'est-à-dire « à travers : » « S'enfuit *par* mer[1]. »

« Et fuit *par* chans et *par* arees[2]. »

« Au main, quant Dex rot alume
Par le monde son luminaire[3]. »

2° « Par l'entremise de : »

« Deus li mandat *par* sun angle[4]. »

« d'Icel saint home *par* cui il guariront[5]. »

3° « Au moyen de : »

« Jérusalem prist ja *par* traïsun[6]. »

4° « Au nom de : »

« Dist l'Arcevesque : Joirai *par* mun chef[7]. »

On trouve aussi *num* (nomen) uni à *par*, ce qui forme une locution d'un sens plus difficile à établir. Par exemple, lorsque Blancandrin, dans le *Roland*, propose d'envoyer comme otages à Charlemagne, les fils

1. *Saint-Alexis*, st. 77, 1. Cf. 84, 2.
2. *Le Chev. au Lyon*, 2807.
3. *Rol.* 2821, d'après Raithel, *Opere citato*, p. 15.
4. *Rol.* 2319.
5. *Saint Alexis*, st. 62, 5.
6. *Rol.* 1523. Cf. Raithel, *Die altfranzœsisch. Præposit.* I, p. 26.
7. *Rol.* 799. Cf. Raithel, *Die altfranzœsischen Præpositionen*, 1re part. p. 30.

des plus nobles païens, dussent-ils y périr, il ajoute :

« *Par num* d'occire i enveierai le mien [1]. »

5° « Avec »

« Pois, si chevalchent, Deus, *par* si grant fiertet [2]. »

La préposition *par* servait à exprimer le rapport d'un verbe passif avec l'auteur de l'action :

« No sarai queneue *par* nul home vivant [3]. »

« *Par* cel saint home sont lor anemes salvedes [4]. »

C'est ce qui fait que *par* a quelquefois le sens de « grâce à, » de « à titre de, » de « comme » et « en « qualité de : »

« Del' rei paien, sire, *par* veir creez [5]. »

Reste maintenant à montrer les sens spéciaux, que revêt cette préposition, lorsqu'elle est étroitement unie à d'autres mots :

1° à *main* :

« *Par main* en l'albe, si cum li jurz esclaret [6]. »

C'est la même signification que notre expression « lendemain. »

2° à *sum*, (summum) pour signifier « en haut de » :

« ... Josque *par sum* le ventre [7]. »

1. *Rol.* 43.
2. *Rol.* 1183.
3. *Floov.* 1807.
4. *Saint Alexis*, st. 121, 1. Cf. *Le Chev. au Lyon*, 993, 6584.
5. *Rol.* 692, voir Raithel, *Opere citato*, p. 19 et 20.
6. *Rol.* 667.
7. *Rol.* 3922.

Enfin, *par* s'unissait aux verbes *estre* et *avoir*, et leur donnait la force du superlatif, ou plutôt il communiquait cette force aux adjectifs accompagnant ces deux verbes [1] :

« Dont *par est* ele trop dolente [2], »
« *Tant par est* male criature [3]. »
« Mult *par est* plainne de male felónnie [4]. »

Il est bon de remarquer qu'en ce cas *par* est presque toujours précédé de *mult* ou de *tant*.

« Tant *par a* cil François et pain et vin usé [5]. »

Même construction avec les infinitifs non-seulement d'*avoir* et d'*être*, mais encore de tout autre verbe [6] :

« Car on pert bien *par taire* aucune fois [7]. »
« Ains voeil tant *par servir* ovrer
« Qa joie puisse recovrer [8]. »

Non content de s'unir à des verbes, *par* se joignait à des propositions entières, comme dans « *par ce que*... »; Ex. : « *Par ce que* la fumeie tuerblet l'oelh [9] ».

1. Georg. Raithel, *Die altfranzœsischen Præpositionen*, 1re part., p. 35 et 36.
2. Rom. de *Dolopathos*, p. 177. Cf. *Le Chev. au Lyon*, d'après le Mss. B. *si fieri potest*, et la *remarq*. de Holland.
3. *Le Chev. au Lyon*, 709. Cf. 6182.
4. *Otinel*, 1289, édit. Guessard, dans *Les anciens poëtes de la France*, I, vol. (Paris, 1851).
5. *Gui de Bourgogne*, dans la même édit. 2240.
6. G. Raithel, *Opere citato*, p. 38.
7. Mœtzner, *Altfranzœs. Lieder* (Berlin 1853) 25, 33.
8. *Ibid.* 16, 34.
9. *Mor. sur Job.*, p. 459. Cf. Burguy, II, 388.

Sur, de *super*, avait la signification de « sur, » puis de « au-dessus de, » et enfin de « contre. » Avec *le*, *sur* formait l'expression *sul* :

« Ki lui veist l'un geter mort *sul* 'altre [1]. »

Il se voyait en langue d'*Oïl* sous les formes *sovre* [2] *sore* [3], *sot* [4].

Mêmes observations, seulement en sens contraire, pour la préposition *sous*, de *subtus*, qui a donné *sotto* à l'italien, *soto* au portugais et à la langue d'Oïl *south*, *sost*, puis *sus*, *sous*. Ces deux mots, devaient, l'un et l'autre, se prononcer comme aujourd'hui, et lorsque le dernier était écrit *suz*, *sus*, c'est que l'*u* sonnait *ou*.

Vers, de *versus*, signifiait « du côté de » et « dans la direction de : »

« Li Emperere tent ses mains *vers* Deu [5]. »

Il avait encore le sens de « en faveur de, » qu'on dérive facilement du premier.

Sans vient de *sine*, ou plutôt de l'archaïsme *sinis*, autrement on ne pourrait expliquer la présence de l'*s* à la fin, que par une paragoge, fort inutile ici. — Il s'écrivait autrefois *sens* et *senz*; comme on a fait pour *dens*, *denz*, aujourd'hui *dans*. Il marquait « séparation, privation de; » ex. :

1. Cf. Génin, *Variat.* 430.
2. *Eulalie*, v. 12.
3. *Fragment de V*. lig. 21.
4. *Rol.* 47 et 3962.
5. *Rol.* 137.

« Si arière envéer la volez voide e *senz* honur, mar l'enveierez [1]. »

« A Saint-Quentin vinrent *sens* demorer [2] »

Fors et *Hors* ont été dérivés de *foras*, « hors » ou « excepté ». Du mot célèbre de François Ier : « Madame, tout est perdu *fors* l'honneur, » il ne faudrait pas conclure que *hors* ne fût pas encore en usage. On les trouve tous deux dans les plus anciens monuments de notre langue : « Pur ço, Sire Deu, tu es magnefied, kar nuls n'est Deus *fors* tu [3]. » — « Jo vus getai *hors* de la poesté as Egyptiens [4]. »

Entre, qui n'est que la traduction exacte de *inter*, avec les mêmes sens en français qu'en latin [5].

Citons maintenant la vieille préposition OD, OT, O. De Chevallet prétend que c'est, *ad*, qui, dans le sens d'*avec*, s'est assourdie en *od* [6]. Nous préférons l'opinion de M. Gaston Paris [7], qui fait remonter *od* à *apud* par les transformations très régulières *apd*, *abd*, *aud*, *od*, quelquefois *ot* et *o*.

« Que jo l' si vrai *od* mil de mes fedeilz [8]. »

1. *Liv. des Rois*, p. 20.
2. *Rom. de Raoul de Cambrai*, p. 319. Cf. Georg. Raithel, *Die altfranzœsischen Præpositionen*, 2e part., Prép. *sans*.
3. *Liv. des Rois*, p. 145.
4. *Ibid.*, p. 34. Cf. Georg. Raithel, *Opere citato*, 2e p. Prép. *sans*.
5. Voir, pour plus de détails, G. Raithel, *Op. cit.* 2e part. p. 4 et suiv.
6. *Orig. et form. de la lang. franc.*, t. III, p. 350.
7. *Saint Alexis*, p. 97.
8. *Rol.* 84.

« Nicholas fu remes *od* le forment [1]. »
« Son cuer a *o* soi anemie [2]. »

Ces exemples prouvent bien que *od* avait surtout le sens de *avec* : quoi d'étonnant, puisque *avec* vient de *apud hoc* [3]?

Pour vient de *Pro*. Cette préposition a conservé la forme latine dans les *Serments* de 843. Plus tard, elle subit métathèse et diphthongaison, pour devenir *por*, *pur* et *pour*.

Elle voulait dire :

1° « En faveur de » :

« *Pur* vos le dei ben faire [4] »

2° « Au nom de » :

« *Pur* Deu vos pri [5]. »

3° « A cause de » :

« N'en descendrat *pur* malvaises nuveles [6]. »

4° « Afin de » avec un infinitif :

« *Por* aler legierement,
Et *por* fuir delivrement,
Avoient lor armes jetées [7]. »

5° « Pour ce qui est de » :

« Ja *pur* murir ne vus en faldrat uns [8]. »

1. *Vie de saint Nicholas*, éd. Delius (Bonn, 1850). 335.
2. Crestien de Troyes, *Le Chev. au Lyon*, 1362.
3. Cf. G. Raithel, *Die altfranzœsisch. Præposit.* 1re part. 5 et suiv.
4. *Rol.*, v. 807.
5. *Ibid.* 1473.
6. *Ibid.* 810.
7. R. de *Brut*, t. II, p. 58.
8. *Rol.* 1048.

Avec *quei* ou *que*, *pur* a le sens de « *pourquoi* :

> *Por quei* une portez ire [1]? »

Porquei signifie aussi « C'est pourquoi. »

> .... Rollanz me forfist...
> *Pur que* jo quis sa mort [2].

Avec *por* ou *quoique*, *pur* a un sens spécial, celui de « Peu s'en faut que » :

> « *Por poi que* n'est desvez [3]. »

Selon. — L'opinion générale est que *selon* vient de *secundum longum*. C'est celle de Littré, qui cependant fait une importante objection [4] : « Il est bien certain que dans toutes les langues romanes, excepté le français, et dans le français pour *segond* et les contractions *seon* et *som*, c'est *secundum* qui a fourni le mot. » Littré se fonde sur ce que *c*, *g*, ne peuvent donner *l*. Mais, à côté de *selon*, il y avait les formes voisines *seron*, *soron*, *soronc*, provenant de *selon* par le changement de *l* en *r* et dans les plus anciens textes on rencontre *segont* [5].

W. Fœrster propose de dériver directement *soron* de *selon* [6]; et il s'appuie, pour la mutation de *l* en *r* sur des exemples empruntés à nos anciens textes, tels que le (*Psautier d'Oxford*), ou bien *Cher. d. esp.* 2257, où se

1. *Rol.* 1722.
2. *Ibid.* 3759.
3. *Ibid.* 2789.
4. *Dict. de la lang. franc.*, IV, 1883.
5. Cf. Tobler, *in der Zeitschrift fur Vgl. Sprachf. N. F.* III, 414. — Le *Livre des Manières*, p. 272 et le *Livre de Jostice*, p. 10.
6. Cf. *Zeitschrift fur romanische Philol.* 1877, p. 564.

lit *lire* pour *mire*. Il renvoie de plus à un article de M. G. Paris dans la *Romania* VI. 309, à un autre de Mussafia, *Oest*. G. Z. 1877. 203. — Pour la forme *selonc*, le *c* final serait une lettre paragogique, comme on en trouvait à la fin de certains mots en *m*, ou en *n*, par exemple *plonc* (plumbum), qui rime avec *adonc* (*Barb*. I. 349.) Quant au sens de « auprès de » « le long de », notre préposition le tiendra aussi de *secundum*, qui l'a eu en latin [1] ; rien donc d'étonnant que nous lisions, dans *Partonopeus de Blois*, V : 1668 :

« Puis est la grans forès *selonc*. »

Et dans *Dolopathos* [2] :

« Mes en pré, *selonc* Palerme,
Fist cil, ki tant gent governe,
Tendre son tref (pavillon) gentil et noble. »

2° *Prépositions dérivant de plusieurs prépositions latines soudées ensemble.*

En joignant la préposition *de* à l'adverbe *enz*, *ens*, (*intus*) on forma *Denz*, *Dens*, que l'on écrivait aussi *Dans*, ainsi que nous le faisons aujourd'hui. Ces composés faisaient à la fois office de prépositions et d'adverbes [3], comme dans le français moderne, *dedans*.

1. Cf. Suét. *Vie de César*, ch. XIV et Cicéron, *Ad Atticum*, liv. XVI.
2. P. 96 de l'édit. Jannet.
3. Voir Dr Georg. Raithel, *Die altfranzœsischen Præpositionen*, p. 64 de la 1re partie (Gottingen, 1875).

C'est seulement comme prépositions que nous les considérons ici. De bonne heure la signification de la préposition *de* disparut. D'abord, ils expriment le rapport marqué par *in* avec l'idée particulière d'un espace fermé de toutes parts ; plus tard, ils ne se bornent plus à rendre cette idée spéciale, que, du reste, le mot *en* pouvait exprimer aussi bien dans le vieux français ; ils vont plus loin et s'appliquent aux surfaces, précédées de *in*. La langue d'*Oïl* employait l'un pour l'autre sans différence notable [1]. » Que l'on compare :

« *Denz* ces chambre l'en mena [2]. »

Et :

« Mainne *an* chambre a bele dame chevalier [3]. »

Ailleurs on lit :

« Il vit *en* une valée... pasturer un chevrel [4]. »

Et :

« Li rois estoit *dens* une grant valee [5]. »

« Il est positif que, même d'après son étymologie, l'idée de « dans l'espace de » se trouvait exprimée d'une manière plus nette dans le mot *denz* que dans le simple *en* ; pourtant, une ligne de démarcation aussi rigoureuse que celle que le français moderne a tracée,

1. Raithel, *Opere citato*, p. 63.
2. *Nouv. Rec. de Fab. et de Cont. anc.* II, p. 193.
3. *Li Chev. au Lyon*, 1960.
4. *Ibid.* 3438.
5. *Roncesv.*, p. 70.

est tout à fait inconnue dans notre vieille langue. Ex. :

« Puis mist *en* une broche *au* rost
Son larde cuire au feu molt tost [1]. »
« Par tot *denz* les affinitez
De Normandie ont pais entiere ;
Riche fu la terre e pleniere [2].

De fut répété devant *denz*, *dens*, *dans*, et l'on eut *dedenz*, *dedens* et *dedans*, qui furent également employés autrefois comme prépositions et comme adverbes...

« Et li cuers prant *dedanz* le vantre [3]. »
« *Dedens* le cors son espié a baigné [4]. »
.... Et Lanceloz par traïson
Estoit remes *dedenz*, la tor [5]. »

Les écrivains du XVIIe siècle, qui se sont servis de *dedans* avec un complément, n'ont donc fait en cela que se conformer à l'ancien usage.

Devant, que nous avons déjà vu employer adverbialement, jouait aussi le rôle de préposition, comme le prouve ce vers du *Roland* :

« Sur l'herbe verte estut *devant* sun tref [6]. »

Devers, de *de* et *versus*, signifie « du côté du » :

« *Devers* Ardene vit venir uns leupart [7] »

1. *Le Chev au Lyon*, v. 3457.
2. *Chron. des ducs de Normandie*, t. III, p. 85. Cf. *Aucassin et Nicolette*, B. 1, Aufl. 262, 30. — Raithel, *Opere citato*, p. 63.
3. Crest. de Troy. *Le Chev. au Lyon*, 167.
4. *Roncesv.*, p. 90.
5. *Li Rom. dou Chev. au Lyon*, 4736.
6. *Rol.* 671.
7. *Rol.* 728. Cf. Raithel, *Op. cit.* 2e part. 4e prep.

3° *Prépositions composées avec des noms.*

Lez, de *ad* et *latus* « à côté de » : Plessis-*lez*-Tours, c'est-à-dire « Plessis *à côté de* Tours. Certaines prépositions proviennent aussi de la combinaison d'une préposition avec un nom : *Entur*, *Envirun*, qui signifient, le premier « à l'entour de », composé de *in* et du nom verbal de *tornare* : « *Entur* lui [1] ; » le second « aux environs de », composé de *in* et de *viron*, ou *gyron*, car *gyrare* a fait *virer*. — Ce dernier mot se prenait déjà adverbialement.

4° *Prépositions provenant de la combinaison d'une préposition avec un adjectif.*

Parmi, de *per* et *medium*, avait le sens de « au milieu de, » comme le montrent les exemples suivants :

« Puis l'embraca *parmi* les flans [2]. »
« *Parmi* le gros du cors est atachiez [3]. »

On dit de même latin : *medium aliquem arripere*.

Parmi voulait encore dire « à travers » :

Li rois fist ses homes loger *parmi* ces prés floris [4]. »

« Au moyen de [5] : » « Deus avoit destineit à multi-

1. *Rol.* 410.
2. Crest. de Troy. *Le Chev. au Lyon*, v. 2385.
3. *Otinel*, 1921. Dans Guessard, *Les anc. poét. de France.*
4. *Gui de Bourgogne*, 3238, *Ibid.*
5. Georg. Raithel, *Opere citato*, 1re part. p. 71.

plier la semence Abraham *parmi* Isaac [1]. » Quelquefois « Avec » : « Le cheval corut atachier à un barbre *parmi* le frain [2]. » — Enfin, il se prenait aussi comme adverbe [3].

Enmi venait de *in medio*, on le trouvait aussi écrit *anmi*. Il suit de là que cette préposition voulait dire « au milieu de » :

« *Enmi* la cort au vavassor pendoit une table [4]. »

« L'apostoiles de Rome, très *enmi* le palais, les princes en apele [5]. »

III. Conjonctions. — Certaines prépositions sont en même temps des *conjonctions ;* et, faut-il s'en étonner, puisque les conjonctions sont aux propositions ce que les prépositions sont aux mots. Elles expriment les rapports qui existent entre les expressions de nos jugements.

1° *Conjonctions simples.*

Que, venant de *quam*, s'employait, quelquefois seulement, après un comparatif; se plaçait dans les locutions puis*que*, einz *que*, enceis*que* [6], supposant les étymologies *postquam*, *antequam*. Venant aussi de *quod*, cette conjonction avait déjà les sens les plus variés et les

1. Mœtzner, *Altfranzœs Lieder*, Saint Grégoire.
2. Raithel, p. 72, et *Rom. du Ren.* 19265.
3. Cf. Raithel, 73.
4. *Le Chev. au Lyon*, 209.
5. *Ch. d. Sax.* XV, de Raithel, p. 75 de la 1re part.
6. *Rol.* 1690.

nombreux, elle exprimait toutes les relations entre deux actions et entre deux verbes, dont l'un peut être sous-entendu :

« Joferie *que* fols [1], »
Charles fist *que* pruz [2]. »

Il faut plutôt ici considérer *que* comme un pronom neutre et traduire : « Je ferai *ce que* ferait un fou ; Charles fit *ce que* ferait un preux. » Le voici maintenant dans le sens propre de la conjonction :

« Ne s'poet guarder *que* mals ne li ateignet [3]. »

dans le sens de « afin que : »

« El'camp estez *que* ne seiez vencuz [4]. »

de « Si bien que, de telle sorte que. »

« Carles se dort *qu'*il ne s'éveillet mie [5]. »

On le trouve dans certaines locutions, qui ne nous sont pas restées, et où « que » vient également de *Quod* :

« Ne lerrai *que* ne l'mat [6]. »

et

« Ne poet muer *qae* des oilz ne plurt [7]. »

Que était employé pour le relatif *qui*, ou pour « que » ou « que elle » :

« Piere n'i ad *que* tute ne seit neire [8]. »

1. *Rol.* 1035.
2. *Ibid.* 1209.
3. *Ibid.* 9. Cf. *Cantilène d'Eulalie*, v. 13, 14 et 27.
4. *Rol.* 1046.
5. *Ibid.* 721.
6. *Ibid.* 893.
7. *Ibid.* 773.
8. *Ibid.* 982.

Que se combinait avec le pronom; d'où *que l's* (*quod illos* :)

« Or est li jurz *que l's* estuvrat murir[1]. »

Enfin, nos pères négligeaient ou supprimaient la conjonction *que*, en beaucoup de cas où nous n'oserions point ne pas nous en servir :

« Ço sent Rollanz la veüe ad perdue[2]. »

Car, de *quare*, ce qui fait qu'on le trouve écrit *quar* presque toujours à l'époque qui nous occupe. Il est vrai qu'alors il a généralement le sens de « c'est pourquoi[3]. »

Et, à qui aujourd'hui nous conservons le sens et l'orthographe des Latins, s'écrivait anciennement aussi bien *e*, *ed*, que *et*. Nous l'avons partout rencontré sous ces trois aspects.

Mais, qui dérive de *magis*, prenait plusieurs sens, entre autres celui de « davantage. » N'en parlez *mais*[4]. » — Celui de « désormais » :

« Quant iert-il *mais* recreanz d'osteier[5]. »

Enfin, et surtout, le sens actuel de « mais », c'est-à-dire d'une opposition entre deux idées, avec renchérissement de la seconde sur la première, comme pourraient l'exprimer *bien plus*, *plutôt*, *bien plutôt*; c'est le : non equidem invideo, miror *magis*... de Virgile[6].

1. *Rol.* 1242.
2. *Ibid.* 2297. Cf. 650.
3. Cf. de Chevallet, *Opere citato*, III, 389.
4. *Rol.* 273.
5. *Ibid.* 543.
6. Cf. *Rol.* 187.

Notons aussi une locution importante, dont *mais* est un élément : « *Ne mais que* » dans le sens de « excepté [1]. »

2° *Conjonctions composées.*

Purquei. C'est le sens de notre *pourquoi* [2].

Ne purquant, qui rappelle *non pro quanto*, et qui a le sens de « Cependant » :

« *Mais ne purquant* si est il asez mielz [3]. »

Il convient de citer les conjonctions suivantes, qui n'ont guère passé le XIV[e] siècle : *Manesque*, dans le sens de « aussitôt que » ; *Par si que* « pourvu que » ; *Si là que* « jusqu'à ce que. » *Lorsque* a été plus heureux, et nous est resté d'un fréquent usage. Composé de *lors* et de *que*, il équivaut à *lors de cela que*; aussi peut-il, dans certains cas, être écrit séparément : « Il faut se défier du sort, *lors* même *que* nous nous croyons le plus en sûreté. »

Concluons maintenant cette étude :

Le français du XII[e] et du XIII[e] siècle, plus connu sous le nom de *langue d'Oïl*, et que nous venons de passer en revue dans son *vocabulaire*, dans sa *phonétique*, et plus particulièrement dans sa *syntaxe*, c'est-à-dire, dans

1. *Rol.* 217, et Bartsch. *Chrest.* 209, 5. Cf. pour plus de détails. *Zeitschrift*, 1878, 14.

2. Cf. *Rol.* 307.

3. *Rol.* 1743. — On trouve aussi *Ne por quant*, notamment dans Villehardoin, XI, 54. — Cf. pour plus de détails sur ces deux locutions conjonctives, le traité de F. Perle, *Zeitschrift*, 1878, p. 15

sa *grammaire,* presque entièrement latin par ses origines, était déjà solidement constitué; déjà il était assez net et vigoureux, assez clair et expressif pour s'épanouir dans des œuvres littéraires d'une certaine valeur. C'est le français des *Chansons de geste* et de notre poésie lyrique primitive; c'est le français de nos *Romans de Chevalerie* et de nos premiers prédicateurs. Il venait même de recevoir l'empreinte « du génie mâle et coloré de Villehardoin »; il était maintenant assez fort pour résister, du moins dans ses éléments constitutifs et dans ses bases, aux altérations qui vont suivre, mais qui ajouteront beaucoup à ce premier fonds.

DEUXIÈME PARTIE

DÉVELOPPEMENT DE LA LANGUE FRANÇAISE.

CHAPITRE PREMIER

XIV[e] SIÈCLE

Après le brillant épanouissement de la langue si régulière des XII[e] et XIII[e] siècles, il fallait s'attendre à une époque de décadence et de transition. Les symptômes du mal se manifestèrent, dès la mort de saint Louis (1270), dans toutes les œuvres littéraires. L'érudition, le raisonnement et le bel esprit se substituèrent peu à peu à l'inspiration épique, au naturel et aux sentiments chevaleresques. On était loin de la glorieuse défaite de *Ronscevals* et de la fontaine enchantée de *Messire Yvain*. Aux charmantes naïvetés du moyen âge avait succédé la passion de l'allégorie : l'orgueil commençait à s'appeler une *fumée*; la *pluie* avait déjà représenté la convoitise, et la luxure prenait les traits de la *femme*, relevée par le christianisme, déifiée par la chevalerie [1]. Les germes

1. D'après les poésies du trouvère Guillaume Herman.

de cette décadence ne font que grandir dans un poëme célèbre, qui ferme avec éclat la carrière de l'épopée au moyen âge : je veux parler du *Roman de la Rose*[1]. Cette savante, longue et fastidieuse allégorie repose sur la question de savoir si le héros, secondé par *Bel-Accueil*, *Doux-Regard* et *Oyseuse*, finira par cueillir une rose, c'est-à-dire l'amour d'une femme, qu'il a entrevue dans un verger, et que défendent d'autres abstractions personnifiées, telles que sire *Dangier*, dame *Male-Bouche*, *Félonie*, *Bassesse*, *Haine* et *Avarice*.

Si Guillaume de Lorris, « trouvère médiocrement clerc, mais délicat et raffiné, » a choisi cette forme littéraire, c'est qu'elle s'adaptait parfaitement au goût montré pour la *Scolastique*, et qu'elle continuait, en quelque sorte, la querelle si vivement débattue des *Réalistes* et des *Nominaux*. Continué par *Clopinel*, plus connu sous le nom de Jean de Meung, le *Roman de la Rose* entre dans une voie nouvelle, où les tendances du siècle à venir s'affirment davantage[2]. L'auteur, renonçant aux prétentieuses galanteries, bat en brèche les préjugés et les priviléges d'un monde qui s'effondre. Jean de Meung est le précurseur de Rabelais; *Faux-Semblant*, un ancêtre de *Tartuffe*. Ce qui caractérise surtout ce siècle,

1. Voir, sur ce poëme, un article de M. Nisard dans le *Temps* (18 mars 1837), de M. Leroux de Lincy dans la *Revue de Paris* (même mois et même année), l'*Etude sur le Roman de la Rose* de M. P. Huot (Paris, 1853, in-8) et surtout le travail de M. Paulin Paris (*Hist. litt. de la France*), t. XIII, p. 1-61).

2. Cf. Ch. Lenient, *La satire en France au moyen âge*, p. 120 et 147.

c'est la recherche de l'érudition. « Pendant que les esprits médiocres, dit M. D. Nisard [1], restaient attachés à la poésie nationale, les forts et les inventeurs cherchaient la tradition de l'ancien monde. Cet âge sentait confusément qu'il n'avait pas assez de ses propres ressources, il gardait le souvenir d'une grande lumière, qui avait brillé sur l'antiquité et qu'il savait renfermée dans les livres. Il honorait et admirait ceux qui l'en tiraient pour la répandre. » Jean de Meung fut l'un d'entre eux : raisonneur et savant, il répandit dans sa poésie d'ingénieuses imitations des temps antiques, il commença une transformation, qui fut comme le prélude de la *Renaissance* et les hardiesses de son esprit lui valurent une immense renommée [2].

La langue, expression fidèle de la pensée, en refléta les divers changements : au XIVe siècle, elle s'altère; les dialectes se confondent; les deux cas conservés de la déclinaison latine disparaissent; un cas unique, le cas-régime, est maintenu; la langue devient purement analytique par un besoin de clarté et de précision. L'étude de l'antiquité grecque et latine fait tort à l'idiome formé spontanément par l'instinct populaire; elle y introduit des mots nouveaux, des formes savantes qui en dénaturent l'organisme, la structure naturelle et régulière.

On verra poindre cette décadence multiple dans les

1. Cf. Désiré Nisard, *Hist. de la littér. franç.*, t. I, ch. III, § II-IV. Et la 17e leç. du *Cours de litt. franç. au moyen âge*, de M. Villemain.

2. Cf. La notice *sur Jean de Meung*, par M. Quicherat, dans la bibliothèque de l'Ecole des Chartes, t. XLI.

quelques morceaux que nous détachons, tant de la partie de Guillaume de Lorris que de celle de Jean de Meung.

L'Envie et la Tristece [1].

« Lors vi [2] qu'Envie en la painture
Avoit trop lède esgardéure [3];
Ele ne regardoit noiant [4],
Fors de travers en borgnoiant [5].
Ele avoit un mavès usage
Qu'ele ne pooit ou [6] visage
Regarder riens de plain en plaing;
Ains clooit [7] un œl [8] par desdaing;
Qu'ele fondoit d'ire, et ardoit [9],
Quant aucuns qu'ele regardoit,
Estoit ou preus, ou biaus, ou gens [10],
Ou amés, ou loés de gens.
Delez [11] Envie auques près [12] ière
Tristece painte en la maisière [13];
Mes bien paroit à sa color
Qu'ele avoit au cuer grant dolor,
Et sembloit avoir la jaunice.

1. Edit. Francisque Michel (Paris, Firmin-Didot, 1864), I, 10.
2. Le pronom sujet est très fréquemment supprimé dans notre vieille langue.
3. Subst. verbal de *esguarder*, comme *regard* vient de *regarder*.
4. *Noiant*, de *nec* — *entem*, *non étant*, « néant, rien. »
5. *En borgnoiant*, « en fermant un œil, » d'où le mot *borgne*.
6. *Ou*, forme ancienne de l'article contracté *au* = *à le*.
7. *Clooit* « fermait, » (*claudere*).
8. *Œl*, de *oculum*, au cas-régime « œil. »
9. *Ardoit* « brûlait, » de *ardere*.
10. *Gens*, de *gentilis*, « gentil. »
11. *Delez* « auprès de, » vient de *de* et *latus*, qui a donné *lez*.
12. *Auques près ière* « assez près était. »
13. *Maisière* était « la paroi du mur. »

Si n'i feist riens Avarice
Ne de paleur, ne de mégrece [1] :
Car li soucis [2] et la destrece,
Et la pesance [3] et les ennuis
Qu'ele soffroit de jors et de nuis,
L'avoient mult fete jaunir,
Et megre et pale devenir.

Faulx-Semblant [4].

« Barons, entendés ma sentance.
Qui Faus-Semblant vodra congnoistre,
Si le quière au siècle ou au cloistre ;
Nul leu, fors en ces deus, ne mains [5] ·
Mès en l'un plus, en l'autre mains.
Ge mains avec les orguilleus,
Les vesies [6], les artilleus [7]
Qui mondaines honors convoitent
Et les grands besoignes esploitent,
Et vont traçant les grans pitances [8],
Et porchassent les acointances [9]
Des poissans hommes, et les sivent,
Et se font povre, et si se vivent

1. *Mégrece* « maigreur, » de *macies*.

2. *Soucis*, avec un *s* au cas-sujet du pluriel, est une première trace de la confusion des cas.

3. *Pesance* « chagrin. »

4. T. II, p. 10, de l'édit. de M. Francisque Michel (1864).

5. *Mains*, de *maneo*, je reste, du verbe *manoer;* d'où *manant*, synonyme de *colonus*, habitant d'un bien rural, *paysan*. Cf. p. 60.

6. *Vesies*, de *vitiosus*, vicieux, *trompeur* D'après ce sens, il ne semble pas venir de *weise*, *prudence*, comme le veut de Chevallet (I, 635).

7. *Artilleus*, de *art*, artifice, signifie donc *fin*, *rusé*, *adroit*.

8. La *pitance* était, dans le principe, la portion d'un moine pour chacun de ses repas.

9. *Acointances*, de *accognitare*, fréquenter; par suite, « relation, rapport. »

Des bons morciaus délicieus,
Et boivent les vins précieus;
Et la povreté vont préchant,
Et les grans richesses peschant [1].
Mès[2], combien que povre me faingne [3],
Nul povre je ne contredaingne [4];
J'aimeroie miex [5] l'accointance,
Cent mille tans, du roi de France,
Que d'un povre, par Notre-Dame!
Tout eust-il ausinc [6] bone ame.
Quant ge voi tout nus ces truans [7]
Trembler sor ces femiers puans,
De froit, de fain crier et braire,
Ne m'entremet de lor [8] affaire.
S'il sunt à l'Ostel-Diex [9] porté,
Ja n'ierent [10] par moi conforté,
Que [11] d'une aumosne toute seule
Ne me pestroient [12] il la geule,
Qu'ils [13] n'ont pas vaillant une sèche;
Que donra [14] qui son coutiau lèche? »

1. *Peschant.* La racine semble être *piscis,* poisson.
2. *Mès,* plus tard *mais,* vient de *magis;* ici : « bien que. »
3. *Faingne,* c'est le subjonctif *fingam* « je me faigne. »
4. *Contredaigne*, mot formé du latin *contra* et *dignari,* signifie : « Je ne daigne aller à l'encontre. »
5. *Miex,* devenu, *mieux*, comme *Diex* a fait *Dieux*.
6. *Ausinc* veut dire *aussi* « alors même qu'il aurait bonne âme. »
7. *Truand,* d'une racine celtique, signifie « vagabond. » Cf. p. 14.
8. *Lor*, pour *leur*, c'est *illorum*. Cf. p. 175.
9. *Ostel-Diex.* Nouveau signe de corruption dans la langue, c'est le cas-régime *Dieu,* qu'il faudrait, et non *Diex,* cas-sujet.
10. *N'ierent,* de *non erunt,* « ne seront pas. »
11. *Que* pris dans le sens de *quare* « c'est pourquoi. »
12. *Ne me pestroient* « ne me repaîtraient pas » *pascor*.
13. *Que,* même sens que plus haut, ou à peu près « car. »
14. *Donra,* mot syncopé pour *donabit* « donnera. »

Après Jean de Meung, qui a si brutalement attaqué les femmes, on aimera peut-être à entendre comment parlait une femme, que recommandent son amour de la France et la pureté d'un talent généreux. C'est Christine de Pisan [1]. Elle fait avec clarté, grâce et élégance un mélancolique éloge de la *Solitude* :

« Seulete suis [2] et seulete vueil [3] estre,
Seulete m'a mon doulz ami laissee;
Seulete suis senz compaignon ne maistre [4],
Seulete suis dolente et courroucee [5].
Seulete suis en langour mesaisee,
Seulete suis plus que nulle esgaree,
Seulete suis senz ami demouree [6].

» Seulete suis a huiz [7] ou a fenestre,
Seulete suis en un anglet muciee [8];
Seulete suis pour moy de pleurs repaistre,
Seulete suis doulente ou appaisiee.
Seulete suis, riens [9] n'est qui tant me siee,

1. C'était la fille de Thomas de Pisan, que Charles V appela de Bologne. Bien qu'elle date de la fin du siècle, nous avons cru devoir opposer sa langue à celle de Jean de Meung, pour rendre le contraste plus frappant. — Cf. Lenient, *La satire en France au moyen âge*, p. 244.

2. *Suis*. On voit ici apparaître l'*s* final contraire à l'étymologie.

3. *Vueil*, première pers. du sing. du prés. de l'ind. de *voloir*. Remarquons aussi l'apparition des diminutifs, que nous devons bien à l'Italie, on le voit.

4. Elle venait de perdre son époux Etienne de Castel.

5. *Corruptum* a donné *courroux* « ruine, abattement, tristesse. » C'est ici le sens de *deuil*, avant qu'il prît celui de *vive colère*.

6. *Démourée*, de *demorari* « rester. »

7. *Huiz*, de *ostium*, « porte. »

8. *Mucer* ou *Mucier* veut dire « cacher. »

9. *Riens*, avec l'*s* du cas-sujet « chose. »

Seulete suis en ma chambre enserree [1],
Seulete suis senz ami demourée. »

Voici encore quelques vers d'un contemporain de Christine de Pisan, à qui il est inférieur par le savoir et la pureté du langage, d'Eustache Deschamps, le poëte de la bourgeoisie au XIVe siècle [2].

Le temps présent.

« L'on me demande chascun jour
Qu'il [3] me semble du temps que voy;
Et je respons : c'est tout honour
Loyauté, vérité et foy [4],
Largésse, prouesse et arroy,
Charité et bien, qui s'advance [5]
Pour le commun; — mais par ma foy
Je ne dis [6] pas quanque [7] j'en pense [8]. »

1. *Enserree* « enfermée sous clef, » *serra*.
2. Cf. La Thèse de M. Amédée Sarradin, sur *Eustache Deschamps*. (Versailles, 1878.)
3. *Qu'il me semble* pour *ce qu'il me semble*, l'antécédent du relatif était souvent sous-entendu dans le vieux français, comme *id* l'est toujours en latin.
4. *Arroy*, d'une racine tudesque « ordre. » Cf. p. 35.
5. *S'advance* veut dire ici « va de mieux en mieux. »
6. *Je dis*. Les exemples prouvent une grande incertitude dans l'application des règles; tantôt la première personne n'a pas d'*s* final, ainsi que le voulait la langue d'*Oïl*, tantôt elle est terminée par un *s*, signe de décadence grammaticale : *Je voy*, *je respons*, *je dis*.
7. *Quanque* signifie « tout ce que, » *quidquid*.
8. Il n'y avait rien de bon, en effet, à penser de l'état actuel du pays : le roi était fou, la misère publique avait pris des proportions démesurées; la Cour montrait un égoïsme et une dissolution sans pareille; enfin, tous les princes du sang étaient ligués par l'ambition contre leur souverain légitime. « Toutes ces misères,

C'est toujours aux chroniqueurs qu'il nous faut demander quel était l'état de la prose au XIVe siècle. Joinville, qui écrivait environ cent ans après Villehardoin, nous le révélera dans ses gracieux *Mémoires*, où une naïve crédulité se mêle aux instincts d'une profonde politique. Sa franchise et son abandon ne nous dérobent aucun des détails intéressants qu'il se plaît à chercher, ni des sentiments vrais qu'il éprouve en les racontant. Son style clair et pittoresque rappelle Plutarque et fait pressentir Amyot. Quand sa langue déroge à la régularité d'autrefois, c'est pour prendre une souplesse toute française.

Mort de saint Louis [1].

« Lors appela monseigneur Phelippe son filz [2], et li commanda à garder aussi, comme par testament, touz les enseignemens que il li lessa, qui sont ci-après escript en françois, lesquiex [3] enseignemens le roy escript de sa sainte main, si comme l'en dit. » (Suivent les *Enseignements de saint Louis à son fils* [4].) « Quant le bon

ces hontes, ces trahisons accumulées offraient une ample matière à la mauvaise humeur du poëte. » (Lenient, *La Satire en France au moyen âge*, p. 230.)

1. Emprunté à la belle édition de M. Natalis de Wailly.
2. *Son filz.* Comme ici *fils* est au cas-régime, il faudrait *fil.*
3. *Lesquiex* pour *lesquels*, comme on disait *tiex* pour *tels.*
4. Dans un très savant mémoire sur les *Enseignements de saint Louis* (Renouard, 1872), M. de Wailly établit que le texte de Joinville est conforme au manuscrit original; en sorte qu'on ne saurait douter de l'authenticité de la page que nous donnons, reproduite dans les *Morceaux choisis* de M. G. Merlet. (Prose, p. 105.)

roy ot [1] enseigné son fils monseigneur Phelippe, l'enfermeté [2] que il avoit commença à croistre forment [3], et demanda les sacrements de sainte Esglise. Et les ot en sainne pensée et en droit entendement, ainsi comme il apparut; car quant l'en l'enhuilioit [4] et en disoit les sept pseaumes, il disoit les vers [5] d'une part. Et oy conter monseigneur le conte d'Alençon son filz, que quant il approchoit de la mort, il appela les sains pour li aidier et secourre [6], et meismement monseigneur saint Jaque, en disant s'oroison [7], qui commence : *Esto Domine* ; c'est-à-dire : *Dieu, soyez saintefieur* [8] et garde de vostre peuple. Monseigneur saint Denis de France appela lors en s'aide, en disant s'oroison qui vaut autant à dire : « Sire Dieu, donne-nous que nous puissions despire [9] la prospérité de ce monde, si que nous ne doutiens [10] nulle adversité. » Et oy dire lors à monseigneur d'Alençon, que son père réclamoit [11] sainte Geneviève.

1. Cf. plus haut, p. 191, troisième pers. sing. parf. simple de *avoir*.

2. *Enfermeté*, de *infirmitas* « maladie. »

3. *Forment* pour *fortement*, adverbe.

4. Quand on lui *donnait les saintes huiles* et qu'*on* disait.

5. Les *versets*.

6. Etait alors de la quatrième conjugaison.

7. *S'oroison* est encore régulier pour *son oraison*, solécisme que le XIVe siècle va introduire.

8. *Saintefieur* est pour *sanctificateur* et *gardien de...*

9. *Despire*, de *despicere*, « mépriser. »

10. *Doutiens* pour *redoutions ;* c'est la première pers. plur. du subj. présent de la première conjugaison, précédé de *si que* dans le sens de « afin que. » Cf. p. 207. *duissiens* et *deussiens*.

11. *Réclamoit* veut dire « invoquait. »

Après se fist le [1] saint roy coucher en un lit couvert de cendre, et mist ses mains sur sa poitrine, et en regardant vers le ciel rendi [2] à nostre créateur son esperit, en celle hore meismes que le filz Dieu mourut en la croiz. »

Comme Joinville, Froissart a créé un genre : la narration au jour le jour et selon les hasards du voyage. Aussi, son style présente-t-il tous les caractères de l'improvisation, il est diffus, prodigue de mots et de détails. Chez lui, la prose, débarrassée de ses entraves, et comme heureuse de pouvoir tout exprimer, s'amuse à tout dire, afin d'avoir le plaisir de s'entendre [3] :

Une leçon d'honneur.

Édouard III et la Comtesse de Salisbury [4].

« Le roi anglois demeura tout celui jour au châtel, en grandes pensées et à grant mésaise [5] de cœur; car il ne savoit que faire. Aucune fois se ravisoit; car honneur et loyauté lui défendoient de mettre son cœur en telle faussetė, pour deshonorer si vaillante dame et si loyal che-

1. Remarquons la construction expressive « se fist le saint roy » pour « le saint roy se fist coucher. »

2. *Rendi* sans le *t* final étymologique, c'est une des erreurs grammaticales de ce temps.

3. Froissart écrivait dans la seconde moitié du XIVe siècle ; aussi la différence entre sa langue et celle de Joinville est-elle très-sensible.

4. Edouard III s'était pris de passion pour la comtesse de Salisbury. Ce passage de Froissart nous montre le roi aux prises avec sa conscience.

5. *Mésaise,* expression très pittoresque qu'on doit regretter.

valier comme son mari étoit, qui loyalement[1] l'avoit toudis[2] servi. D'autre part, amour le contraignoit si fort que elle[3] vainquoit et surmontoit honneur et loyauté. Ainsi se débattit[4], en lui, le roy tout le jour et toute la nuit. Au matin se leva, et fit tout son ost déloger et aller après les Escots, pour eux[5] suivre et chasser hors de son royaume; puis prit congé à la dame en disant : Ma chère dame, à Dieu vous recommande jusques au revenir : si[6] vous prie que vous veuillez aviser, et autrement être conseillée que vous ne m'avez dit. » — « Cher Sire, répondit la dame, le Père Glorieux vous veuille conduire et ôter de mauvaise et vilaine pensée et déshonorable[7]; car je suis et je seray toujours appareillée[8] à vous servir à votre honneur et à la moye[9]. » Adonc se partit[10] le roi tout confus et abaubi[11]. »

1. *Loyalement*, l'adjectif commence à prendre le genre de *mente*.
2. *Toudis*, de *totos dies;* d'où nous avons fait « toujours. »
3. *Amour* est encore féminin en poésie et en prose.
4. *Se débattit en lui*, c'est-à-dire « se livra combat à lui-même. »
5. *Suivre*, dans le sens de *poursuivre, sequi*.
6. *Si*, pour *aussi, c'est pourquoi*.
7. Deux termes coordonnés, au lieu de se suivre nécessairement, comme dans la langue moderne, se plaçaient autrefois avec toute la liberté latine. Des hyperbates, comme celle de Froissart, étaient très fréquentes dans les siècles précédents. Cf. S. Bernard, Bartsch. *Chrest*. 101. 1.—Crest. de Troy. *Le Chev. au Lyon*, v. 5063, 6044, 6757.
8. *Apparaillé*, de *paratus ad*, « prêt à. »
9. *A la moye*, « et au mien; » *honneur*, comme *amour*, etait féminin.
10. Dans la langue du moyen âge, une foule de verbes se conjugaient pronominalement : *se dormir, se partir;* nous en avons gardé *se mourir* et *s'en aller*.
11. *Abaubi*, pour *ébaubi*, c'est-à-dire « interdit, ébahi, déconcerté au point de bégayer. » Participe du vieux verbe *ébaubir*, de *balbus* (bègue.)

La lecture de ces textes, et les notes, qui les accompagnent, donnent déjà quelque notion de la décadence indiquée plus haut[1]. Si le français est devenu plus analytique, a pris une allure plus dégagée et ne rappelle pas autant la longue et sinueuse phrase latine, on y voit souvent la fantaisie prendre la place de la règle, et des mots de création nouvelle s'introduire dans la phrase. Notre langue a été si intimement liée à un latin de convention dans les travaux de la scolastique et dans les discussions de droit romain, que peu à peu la régularité la langue d'*Oïl* tend à disparaître, notre idiome du centre et du nord « se dégrade et s'affaiblit à mesure que la langue classique se décompose et s'étiole; d'autre part, il gagne du terrain et s'accroît en importance à mesure que l'autorité ecclésiastique perd de sa force. » C'est un système de bascule : « le français s'élève graduellement, autant que son adversaire politique descend; mais quand cette série d'oscillations a engourdi la vigueur du latin, le français semble sommeiller et s'affaisse en même temps. Dans cette lutte prolongée, le latin éprouve un double échec; le français ne perd que du côté de la forme, mais il étend son domaine[1]. » Ce sont justement les dégradations successives de cette

1. Comme on le verra, beaucoup de nos règles modernes n'ont pas d'autre origine que la décadence grammaticale du XIVe siècle.

Fr. Wey, *Révolut. du lang. franç.*, p. 182. — Cf. Ch. Aubertin, *Orig. de la lang. et de la poés. franç.*, t. II, p. 578. — Voir encore ce que dit M. J. V. Le Clerc, *Hist. litt. de la Fr.*, t. XXIV, p. 268, du latin de ce temps-là et de l'usage qu'on en faisait.

forme qu'il nous faut maintenant étudier, afin d'en déduire la constitution définitive du français moderne.

Phénomène curieux : la révolution, qui transforma la langue d'*Oïl* en français, reproduit en petit la façon dont se déforma le latin à la chute de l'Empire romain ; en perdant quatre cas sur six de la déclinaison, le latin devint d'abord le *roman*, puis la *langue d'Oïl* à deux cas, et de langue complétement synthétique descendit au rang de langue demi synthétique. Avec le XIVe siècle, les derniers vestiges de la déclinaison commencent à disparaître et à faire place au cas unique du français moderne ; de demi synthétique notre idiome passe à l'état analytique. Un certain trouble s'ensuivit d'abord, et l'on est tenté de déplorer ce nouvel état de choses. Mais, à bien prendre, faut-il tant regretter les restes de la déclination latine?

Utile en son temps, comme halte nécessaire de la langue dans sa marche vers la forme analytique, qui correspond mieux que la synthèse à la nature de notre esprit, la demi-déclinaison devait céder à la force impérieuse de besoins nouveaux, comme l'avait fait la déclinaison à six cas. La nature procède par des changements lents et gradués : *natura non facit saltus* ; et c'est à cette condition qu'elle crée des institutions durables. Ici encore, la marche des événements politiques s'impose à celle de la langue.

Outre le discrédit, que nous venons de voir la philosophie scolastique jeter sur le latin classique, l'édifice social, œuvre du moyen âge, s'affaisse de toutes parts;

partout la féodalité est battue en brèche, les rois s'élèvent, les seigneurs s'abaissent et les Communes s'établissent. Après Philippe le Bel, sous le règne de qui se fit la première assemblée des Etats-Généraux (1302), règne Charles V, qui va porter un coup terrible à l'indépendance des grands vassaux et du clergé, et qui préludera à la réforme de la monarchie administrative, continuée par Louis XI et achevée par Richelieu. Tout le XIVe siècle fut employé à ce laborieux enfantement. L'esprit analytique, le besoin de clarté, la précision et la rapidité dans l'expression gagnent vite du terrain dans ces temps d'agitations et de mouvements : la langue romane et la langue d'*Oïl* possédaient une déclinaison à deux cas et des dialectes; maintenant, le parler de l'Ile-de-France prédomine, toute direction se perd, et, débarrassé de ses cas, d'un côté, de ses dialectes, de l'autre, il s'achemine à grands pas vers le XVe siècle. Toutefois, c'est une époque d'éloquence ; car c'est le temps du beau langage de Charles de Navarre et des oncles de Charles VI; nous avons vu avec quelle clarté Froissart raconte les *Chroniques* des guerres anglaises. Quoi qu'il en soit, l'agitation est trop grande, le sol du pays trop foulé par la soldatesque étrangère, pour que la langue ne subisse pas de graves atteintes : l'ancienne poésie s'oublie alors que l'instrument s'altère; aucune œuvre originale ne surgit, « il faut attendre d'autres conditions et d'autres influences pour qu'une nouvelle floraison vienne embellir l'arbre resté debout, mais dépouillé par cet hiver[1]. »

1. Littré, *Hist. de la lang. franç.*, t. I, p. 179.

Entrons maintenant dans les détails de cette décomposition.

D'abord, on voit le même auteur, ne sachant comment il doit écrire, user tantôt du cas-sujet, tantôt du cas-régime, et ne plus établir de distinction entre eux, comme feront les générations suivantes. C'est une langue parlée, dont les règles se fixeront plus tard, ainsi que cela eut lieu en Grèce pour la poésie d'Homère [1]. En présence de *emperere*, qui est sujet, et de *empereor*, qui est régime, les gens du XIVe siècle ne savent plus pourquoi il y a deux désinences différentes; *emperere* et *empereor* leur semblent la même chose ; et, finalement, la déclinaison de la langue d'*Oïl*, n'ayant que des règles de seconde main, c'est-à-dire s'appuyant uniquement sur des relations avec la forme et l'accentuation latines, ne tarde pas à périr. Les flexions casuelles une fois brouillées, on vit surgir une foule de solécismes qui gâtent la prose de Joinville et de Froissart [2]. Enfin, on se borna bientôt à l'emploi d'un seul cas pour chaque nombre, et ce fut le cas-régime qui persista : *falcónem*, *faucon*; *imperatorem*, *empereur* [3]. La raison en est probablement que ce cas, en général, est plus allongé que le cas-

1. Cf. plus haut nos notes sur les textes cités, notamment p. 282, 291. Nous regrettons de n'avoir pu citer plus de textes des auteurs du temps. Le lecteur curieux trouvera mille exemples pour corroborer nos assertions.

2. Cf. Outre les exemples cités plus haut, aux pages 282, 291, *La Rose*, v. 12020; Froissart, *Chron.* et Joinville (*passim.*)

3. Aug. Brachet, *Gramm. hist.* p. 150 et suiv. — Cf. de Chevallet, *Orig. et form. de la lang. fr.*, III, 62 et suiv.

sujet, qu'il offre plus de consistanee et revient plns fréquemment dans le discours.

La première conséquence de cette suppression du cas-sujet se fit sentir dans la formation des *nombres*. Comme le cas-régime seul était maintenu, et que dans les noms latins le cas-régime au pluriel est terminé par un *s*, cette lettre devient pour la langue française la marque du pluriel : un *mur*, des *murs* (*murum*, *muros*). Cependant, il nous est resté neuf mots qui ont gardé la trace du cas-sujet au singulier : *fils* (filius) ; *fonds* (*fundus*) ; *lacs* (laqueus) ; *legs* (legatus) ; *lis* (lilius) ; *lez* (latus) ; *puits* (puteus) ; *rets* (retis) ; *queux* (coquus). Quelquefois aussi le cas-régime par sa terminaison rappelle le même cas de la déclinaison latine ; ainsi « à *rai*, ou plutôt *rais*, cas-sujet, se rattachait *raion*, cas-régime. qui rappelle l'accusatif *radium* ; *Hugues* — *Hugon* ; *espies* — *espion* etc... et l'on voit que cette terminaison est restée aujourd'hui la forme habituelle d'un certain nombre de substantifs, qui cependant ne sont pas dérivés de mots latins en *o... onis* [1]... » Il est juste de reconnaître malgré cela que, tout en admettant l'usage des finales en *on*, quelques philologues ont contesté à ces terminaisons la valeur des désinences casuelles [2].

Là également nous trouvons l'explication de nos pluriels en *aux* : *mal*, *maux* ; *cheval*, *chevaux*, le para-

1. E. Egger, *Not. élém. de gram. comp.*, édit. de 1852, p. 44.
2. Voir cette discussion dans de Chevallet, *Op. cit.* III, 18, dans Ampère, *Hist. de la format. de la lang. franç.*, p. 54, Génin, *des Variations du lang. fr.*, p. 258 et suiv. A. Fuschs, *Les lang. rom. dans leur rapport avec le latin*, p. 329.

digme de la seconde déclinaison étant, dans la langue d'*Oïl* :

Sing. { *Mals* (malus). *Mal* (malum). Plur. { *Mal* (mali). *Mals* (malos).

Quand le XIV[e] siècle détruisit la déclinaison pour ne conserver que les cas-régimes du singulier et du pluriel, le français garda le *mal*, les *maus* ou *maux* ; le *cheval*, les *chevaus* ou *chevaux* [1].

Sing. { *Maus* (malus). *Mal* (malum). Plur. { *Mal* (mali). *Maus* (malos.)

Le même fait s'est produit dans les substantifs de la troisième déclinaison ; ceux qui provenaient du cas-sujet ont disparu, et le français moderne n'a conservé que ceux qui étaient formés du cas-régime. A partir de ce moment, on ne connaît plus *abbe*, *fauc*, *lerre*, *serpe*, *enfe* pour ne se rappeler que *abbé*, *faucon*, *larron*, *serpent*, *enfant*. Parfois cependant c'est le substantif dérivé du cas-régime qui a cédé le pas au substantif tiré du cas-sujet ; ainsi *sœur*, de *soror*, a été conservé, tandis qu'on a perdu *seror*, de *sororem* : même chose pour *peintre*, de *pictor*, et *peinteur* de *pictórem*. Pour beaucoup, les deux formes ont subsisté et donné lieu à des *doublets : pastor* = *pastre* ; *pastórem* = *pasteur* [2].

Pareillement pour certains adjectifs : *beau* et *bel*, *fou* et *fol*, *mou* et *mol* sont des cas de la déclinaison primitive demeurés dans la langue et employés à un autre usage ; *beau*, *fou*, *mou*, non ainsi écrits, mais ainsi pro-

1. Cf. E. Littré, *Hist. de la lang. franç.*, t. I, p. 119.
2. Cf. plus haut, p. 125 et 141.

noncés, étaient sujets; *bel*, *fol*, *mol* étaient régimes : on s'en est servi pour éviter des hiatus [1].

De même qu'en latin, les adjectifs de la première classe dans la langue d'*Oïl* avaient une terminaison pour le masculin et une pour le féminin, *bonus, a, bon, bonne ;* ceux qui n'en avaient qu'une pour ces deux genres en latin, n'en avaient qu'une aussi dans le vieux français, témoin, l'ancienne formule : *lettres royaux* [2]. Cette règle, si logique, s'est aussi perdue dans la décadence du XIV[e] siècle, on a dit : *promesse royale*, *paroles royales* [3] ; elle n'a laissé de traces que dans certaines locutions, indiquées ci-dessus [4], et dans quelques adverbes *hardiment* pour *hardiement*, *outrément* pour *outréement* Froissart a écrit *ordonéement* [5]. Aujourd'hui, nos adverbes sont formés tantôt avec l'adjectif masculin, tantôt avec l'adjectif féminin : *hardiment*, *bonnement*. On a fait, dans cette question, intervenir l'euphonie [6].

Un mot des *genres*. L'ignorance où l'on était tombé de la langue latine fit donner le genre féminin à tous les substantifs abstraits provenant de noms en *or : dolórem, une douleur ; calórem, la chaleur ; amórem, une amour.* Quelques-uns reprirent le genre qu'ils avaient en latin [7].

Lorsque, au XIV[e] siècle, la déclinaison de la vieille lan-

1. Cf. Littré, *Ibid.* — Voir aussi plus haut, p. 166.
2. Cf. Froissart, *Chron.*, III, 7 et XVI, 140.
3. *Chron.*, II, 57.
4. Cf., p. 166.
5. Cf. Froissart, *opere citato.*
6. Cf. Littré, *Hist. de la lang. franç.*, t. I, p. 17 et 18; Brachet, *Gramm. hist.*, p. 163 et 164; Génin, *Variations*, p. 226.
7. Aug. Brachet, *Gramm. hist.*, p. 157.

gue française disparut par la perte du cas-sujet et que le cas-régime seul subsista, on eut pour l'article masculin *le* (illum), *les* (illos), et pour le féminin *la* (illam), *les* (illas). Combiné avec les prépositions *de*, *à*, *en*, l'article masculin avait donné *del*, *al*; mais *del* devint *deu* à l'époque qui nous occupe, en attendant qu'il fasse *du*; *al* s'était changé en *au*, pour la raison donnée plus haut [1]. Au pluriel, *dels* et *als* sont de bonne heure devenus *des*, *aux*. Quant à *ès* pour *en les*, il s'est conservé jusqu'au XVIe siècle, après quoi on ne le trouve plus que dans certaines locutions, comme *maître ès-arts*, *docteur ès-lettres*, *Pierre ès-liens*.

L'article s'est aussi indûment confondu avec quelques substantifs, comme *le lendemain*, *le loriot*, *le lierre*, que nos aïeux disaient sans barbarisme *l'endemain*, *l'oriot*, *l'ierre*; ajoutez *l'Alcoran* [2].

Jusqu'à la fin du XIIIe siècle, la déclinaison à deux cas fut soigneusement observée dans les pronoms personnels; *je* (ego), *tu* (tu), *il* (ille) servirent exclusivement à exprimer le sujet; *me* (me), *te* (te), *le* (illum), à exprimer le régime direct; *moi* (mi), *toi* (tibi), *lui* (illi), le régime indirect. Lorsque commença la décadence, la construction si correcte : *je* qui lis, *tu* qui chantes, *il* qui vient a été remplacée par les tournures étranges : *moi* qui lis, *toi* qui chantes, *lui* qui vient [3]. Tan-

1. Cf., p. 153. — De Chevallet, *Op. cit.*, III, p. 100.
2. Cf. Littré, *Hist. de la lang. franç.*, t. I, p. 18. — Villehardoin, *Conq. de Const.* 15. — De Chevallet, *Op. cit.*, II, 131.
3. Aug. Brachet, *Gramm. hist.*, p. 173. Cf. Littré, *Hist. de la lang. franç.*, I, 320.

dis qu'on voit encore ce vers régulier dans Thibault de Champagne :

« Et *je* qui n'os vers li faire priere [1], »

Cet autre dans le *Roman de la Rose :*

« Car *ge* qui les autres chasti [2], »

On lit dans la *Chronique de du Guesclin :*

« Il avint que Bertrand a l'aduré talent
« Chevauchait *lui* deuxième, sans plus mener de gent [3]. »

et dans Bercheure : « *Lui* donques entre en la cité [4]. » La voie était ouverte, elle fut suivie, et le pur Racine a dit, en 1689 :

« *Toi*, qui de Benjamin comme moi descendue,
Fus de mes premiers ans la compagne assidue,
M'aidais,.. [5]

Les, pronom personnel, qu'on trouve alors employé pour *leur* [6], régime indirect, n'est signalé dans cet emploi par aucun grammairien. On peut voir là une tournure correspondant au latin *celare aliquid aliquem*. Ce qu'il y a de frappant, c'est que cette confusion de *les* et de *leur* n'a pas son analogue dans celle des singuliers *le* et *lui* ou *li*.

1. Edit. de Reims, 1851, p. 3.
2. Edit. Fr. Michel, t. II, p. 33, v. 12638.
3. V. 680.
4. F° 45, *recto*.
5. *Esther*, Act., I, sc., I.
6. Cf. Froissart, *Chroniq.*, II, 450, édit. Kervyn de Lettenhove (Bruxelles 1874.) « La cose *les* estraindoit, » et plus bas : « *leur* estraindoit. »

Remarquons l'introduction de *s* à la fin de *ils*, pronom sujet du pluriel ; on semble oublier que c'est *illi* : « *Ils* estoient venu en Engleterre [1]. » A cette époque également, la valeur de régime direct est particulièrement propre, tant à *lui* qu'à *li*, entre une préposition et un infinitif. L'emploi féminin au datif, comme à l'accusatif, fait exception : « Pour le grant désirier qu'il avoit de *lui* (la) veoir (il s'agit de la comtesse de Salisbury) [2]. » *Li* et *lui*, ainsi que les pluriels *iaus*, *euls*, *elles*, remplacent à la suite d'une préposition, le pronom réfléchi *se* : « Pour *li* reposer » = Pour *se* reposer [3]. »

Contrairement encore à la bonne règle, Froissart se sert de *celui* au cas sujet du singulier [4]; les auteurs du *Roman de la Rose* ne tombent pas dans cette faute [5] : c'est une nouvelle preuve de décadence grammaticale donnée par le Chroniqueur. Par une autre infraction aux bons principes, il écrit *cest* au sujet singulier, *ces* au sujet pluriel, et fait de *cesti* et *cestui* un régime direct du singulier [6]. Chez lui *quel* et *lequel* ont fréquemment la valeur d'un génitif et représentent à la suite d'une préposition le latin *cujus*, *quorum* : « Jehans li Biaux *sur lequel* cronicques et *par quel* relation de ce fet j'ay fondé ce livre [7]... Le pronom s'accorde quelquefois en genre avec le

1. Froissart, *Chroniques*, II, 71.
2. *Ibid.*, IV, 122.
3. *Ibid.*, III, 354.
4. Cf. *Ibid.*, XI, 254.
5. Cf. Edit. de Fr. Michel, II, p. 20 et suiv. notamment.
6. Froissart, *Chron.*, IV, 315.
7. *Ibid.*, II, 117.

nom qu'il détermine : « A tous les barons *sus laquelle* seüreté ils estoient venu en Engleterre [1]. » *Cui* est un cas-régime et égale *cujus* : « Por le pourcach de Hervi le Lion, *cui* oncles estoit li dis evesques [2]. » Il est aussi l'équivalent de *quem* : « Car il y a plus prochain de vous *cui* vous voulés déshireter [3]. » Le relatif *dont* est souvent accompagné de *en* pléonastique : « Pour payer toutes coses *dont* il *en* seront servi et aisiet [4]. »

Signalons les nombreuses atteintes portées à la tournure fréquente dans la langue d'*Oïl* : « *Uns tiens vassals, la teie suer* [5]; s'il en reste encore quelques exemples dans les auteurs du XVIe siècle[6], passé cette époque, on n'en trouve plus trace que dans les expressions suivantes : *Un mien cousin, le tien propre, une sienne tante*... etc... C'est au XIVe siècle que, des masculins *le mien*, *le tien*, *le sien*, on finit par faire les féminins *la mienne*, *la tienne*, *la sienne*, à la place des anciennes formes *la meie*, *la moie*; *la teie*, *la toie*; *la seie*, *la soie*.

Le vieux français avait tiré du génitif latin *illorum* un adjectif possessif *leur*, dont l'usage régulier a été plus haut indiqué [7]; on se mit à le prendre dans une accep-

1. *Ibid.*, II, 71. Ce fait grammatical est particulier à la langue de Froissart.

2. Froissart, *Chron.* III, 362.

3. *Ibid.*, 384.

4. *Ibid.*, II, 437.

5. Cf. les nombreux exemples rapportés par de Chevallet, III, 176.

6. Voir les exemples de Rabelais et de Montaigne, donnés par M. Brachet, *Morceaux choisis du* XVIe *siècle*, XXVI.

7. Page 175.

tion neutre : « *Le leur* [1] » pour dire *leur bien*, ce qui *leur* appartient. Quelquefois, il est précédé de l'article indéfini : « *Une leur* espie [2], » comme dans *une sienne tante* : la tournure admise, c'est un emploi logique du pluriel.

On commença, vers le même temps, à ne plus employer la locution et l'orthographe pourtant si logiques : *leur terres* pour « les terres d'eux », (illorum terræ) [3]; on écrivit parfois : *leurs terres*, que l'on a depuis tout à fait adopté : on prenait déjà *leur* pour un adjectif possessif et on donnait la marque du pluriel ; ex. : « Chil qui dedens estoient se doubterent *de leurs* corps à perdre [4]. »

Il arriva la même chose à *autrui*. De ce que l'on disait *l'altrui faute* :

« Ne por ço n'osoient il *altrui* terre envaïr [5]. »

la terre d'autrui, on dit les *altrui* fautes [6] *les fautes d'autrui*, et l'on finit par regarder *autrui* comme une sorte d'adjectif possessif, signifiant qui appartient à autrui. Cependant on ne le faisait pas encore accorder avec le nom pluriel suivant.

C'est en ce siècle qu'on vit paraître, pour la première fois, les adjectifs possessifs mis au masculin avec un nom féminin commençant par une voyelle : *mon espée*, *ton*

1. Froissart, *Chroniques*, II, 77.
2. *Ibid.*, IV, 261.
3. Cf. *Liv. des Rois*, p. 263 et 264. *Liv. de Job*, p. 446. *Rol.* 2953.
4. Froissart, *Chroniques*, III, 345 (édit. Kervyn de Lettenhove.)
5. Rom. de *Rou*, v. 802.
6. Cf. *Rom. de la Rose*, v. 12624.

âme, *son enfance*, pour *m'espée*, *t'âme*, *s'enfance*, qui se lisent partout dans l'âge d'or de la langue d'*Oïl*.

« J'ai ci *m'amie* counèue [1]. »
« Par un de ses barons i enveia *s'espée* [2]. »

On trouva sans doute que, d'une part, si l'on conservait l'*a* final de l'adjectif, il se produisait un hiatus désagréable; et de l'autre, que si l'on élidait cet *a*, l'adjectif semblait disparaître, ne gardant plus qu'une lettre. Aussi sacrifia-t-on les exigences grammaticales à celles de l'euphonie, et l'on eut recours aux formes masculines *mon*, *ton*, *son*, que l'on trouve déjà dans les poésies de Froissart : « *mon alée* [3] » et : « *men esperance* [4]. »

Ce n'est pas la seule réforme à laquelle les possessifs donnèrent lieu. Au XIIIe et au XIIe siècle, on disait, avec le même sens, au cas-régime singulier *nostre faute*, *vostre faute* ou *nos faute*, *vos faute*; et au cas-régime pluriel, *notres fautes*, *votres fautes* ou *nos fautes*, *vos fautes*. Dans la seconde moitié du XIVe siècle, on établit une distinction entre l'emploi de *notre*, *votre* et celui de *nos*, *vos*. On se servit exclusivement des premiers avec un nom d'objet possédé au singulier, et l'on réserva les seconds pour le nom d'objet possédé au pluriel; en d'autres termes, on ne distingua plus que les nombres, sans s'occuper le moins du monde des cas. C'était une consé-

1. Marie de France, t. I, p. 110.
2. Rom. de *Rou*, v. 2401.
3. P. 496, col. 2. — Cf. Littré, *Hist. de la lang. franç.*, I, 18.
4, Froissart, *Chroniques*, II, 305 (édit. Kervyn de Lettenhove. Cf. II, 162, III, 3, 28, IV, 27, etc...

quence rigoureuse de la suppression de la déclinaison. C'est le procédé qui fut définitivement suivi dans notre langue. Aujourd'hui encore, *notre faute*, veut dire « la faute de nous »; *nos fautes* « les fautes de nous. » Quant au pluriel *notres*, *votres*, on ne s'en sert plus que quand l'objet possédé est sous-entendu; il est arrivé pour ces mots, ce qu'on a fait pour *mien*, *tien*, *sien*, *mienne*, *tienne*, *sienne*, ils ont été réservés au véritable rôle de *pronoms*.

Certaines expressions indéfinies. employées soit comme adjectifs, soit comme pronoms, ont également subi quelques altérations par suite de la corruption, qui s'introduisait dans la langue d'*Oïl*.

On disait autrefois : *Quel*... *que* pour *quelque*... *que*, pléonasme contraire à toute raison : « Por tel couvent que il lor jureroient sor sainz loialment que des enqui en avant à *quele* eure *que* il les semonraient...[1] » A l'époque dont nous parlons, on s'avisait, par ignorance, de souder ensemble *que* et *quel*, et l'on se trouvait contraint de répéter *que* après le substantif, comme si l'on bégayait, dit M. Génin[2]; ex. : « A *quelque* heure *que* je vienne, je ne puis vous trouver. » C'est ce qui explique le *que* rencontré devant certains adjectifs, dans Froissart notamment : « *Que* grant *qu*'il fust[3]. » Le mot *on*, qui dans la suite fut à tort rangé parmi les pronoms indéfinis, subissait, depuis quelque temps déjà, une modification

1. Villehardoin, Brial, 446.
2. *Variations du lang. franç.*, p. 421. Cf. Littré, *Op. cit.* II, 26.
3. *Chroniques*, II, 422.

analogue à celle de *volenté* pour *volonté* ; il était représenté par *en* :

« A quoi l'*en* le menra brusler,
Si que l'*en* l'orra bien uler
D'une grant liue tout entor [1]. »

C'est aussi dans ce temps de décadence et d'aberration grammaticale que s'introduit l'habitude irrationnelle d'ajouter un *s*, qui n'est point étymologique, à la première personne du singulier, et de dire *je vois*, *je sais*, *j'avois*. En effet, dans la langue d'*Oïl*, nous avons vu cette règle-ci partout observée : toutes les fois que le verbe n'a pas un *s* au radical, il n'en a point à la première personne du présent : *Je prend*, *je reçoi*, *je voi*. A l'imparfait et au conditionnel, c'est un *e* qui figurait à cette première personne : *J'amoue*, *j'amève*, *j'amoie*, *j'ameroie*. L'addition de l'*s* est tout à fait regrettable, parce qu'elle fait confondre la première personne avec la seconde, où l'*s* est caractéristique [2]. Ce sont les poëtes qui, les premiers, employèrent ce moyen d'éviter l'hiatus, lorsque la forme du verbe finissait par une voyelle [3]. Des vers, l'emploi de cet *s* euphonique passa dans la prose, et l'usage ne tarda pas à le consacrer [4].

1. *Rom. de la Rose*, édit. Fr. Michel, t. II, p. 34, v. 12692. Cf. Froissart, *Chron.* XIV, 271.
2. Littré, *Opere citato*, I, 17.
3. Cf. Ronsard, *Art poétique*.
4. Dans le *Rom. de la Rose*, cet *s* final n'a pas encore, ou du moins rarement, fait son apparition (voir du vers 11957 = 12004) ; comparer la pièce de Christine de Pisan, écrite à la fin du siècle. (p. 285.)

Voici, du reste, quelques modifications introduites par le XIVe siècle à la conjugaison de la langue d'*Oïl* :

Aveir : Dans les *Chroniques* de Froissart, c'est *avoir* qu'on rencontre [1].

INDICATIF PRÉSENT.

Ai.
As.
At, et non plus *ad.*
Avomes, (de habémus).
Aves, (le *z*, représentant *ts*, a généralement disparu.)
Ont.

IMPARFAIT DE L'INDICATIF.

Avois, de habébam, avec l'*s* paragogique.
Avois, de habébas.
Avoit, de habébat.
Aviomes, de habebámus.
Avies, de habebátis.
Avoient, de habébant.

PARFAIT SIMPLE.

Eu et *eus*, de hábui.
Eus, de habuísti.
Eut, de habuit.
Eüsmes, de ha(b)uímus.
Eüstes, de ha(b)uístis.
Eürent, de ha(b)uerunt, *orent*, (Frois. IV, 425.)

1. Ce verbe, surtout avec un adverbe, prenait souvent le sens de la locution latine *se gerere*, se tenir, se conduire. Il donnait lieu à la tournure : *Avoir chier à faire*, comme nous disons : *avoir à cœur*.

FUTUR.

Il n'y a de changé que la première personne et la troisième personne du pluriel :

Avromes, de habēbimŭs.

Avront, de habēbunt.

SUBJONCTIF PRÉSENT.

On avait adopté la forme, qui jusque-là n'existait que chez les Picards, pour la première personne du pluriel :

Aiomes, de habeâmus.

IMPARFAIT DU SUBJONCTIF.

Eüsse, de ha(b)uissem.

Eüsses, de ha(b)uisses.

Eüst, de ha(b)uisset.

Eüssiomes, de ha(b)uissemus.

Eüssiez, de ha(b)uissetis.

Eüssent, de ha(b)uissent, *euissent* (Froiss. III, 13).

PARTICIPE PASSÉ.

Eüt et *eü*, formes encore empruntées aux Picards.

Estre : Ce verbe était encore doublé de *Ester*, qui fournissait l'expression *Laissier ester* « laisser là, ne plus s'occuper de [1]. » Quant à *estre*, Froissart l'a quelquefois pris dans des sens tout particuliers, tels que « se soucier de » : « Quant *tant lor estoit* que de li faire tel honneur [2]; » « être dans tel ou tel état [3]; » et enfin dans le sens réfléchi : « Qui si vaillamment *se* savoit *estre* [4]. »

1. *Chroniques*, v. 247. — 2. II, 189. — 3. III, 312. — 4. VI, 326.

Avec le nom *col*, au cas-régime, il signifiait « pousser, stimuler » : « *être* sur le *col* à quelqu'un, » ou « le stimuler [1]. »

INDICATIF PRÉSENT.

Suis, avec l'*s* contraire à l'étymologie.
Es, au lieu des *ies*.
Est.
Sommes, plutôt que *sums*...

IMPARFAIT DE L'INDICATIF.

Les formes j'*ère*, tu *ères*, il *ert* disparaissent devant
J'*estois*.
Tu *estois*.
Il *estoit* (Frois. II, 189).
Etc... directement tirées de *ester*.

FUTUR.

Esserai.
Esseras.
Esserat, etc...

SUBJONCTIF PRÉSENT.

On rencontre généralement :
Sois.
Sois.
Soit.
Soyomes, de siàmus.
Soyez, de siàtis,
Soient, de sint.

1. II, 364.

IMPARFAIT DU SUBJONCTIF.

Il n'y a guère de changement que pour la troisième personne du singulier *fuist*, qui devient ordinairement *fust*, en attendant que ce soit *fût*. (*Chron. de du Guesclin*, I, 129.)

Le XIVe siècle vit les savants introduire dans la langue les verbes en *ere*, qui sont de deux sortes:

1° Ou bien de la deuxième conjugaison latine (*ēre*), comme *persuadēre*, *exercēre*, *absorbēre*, *reverēre*; dans ce cas, leur place était à la troisième conjugaison française, où ils auraient fait *persuadoir*, *exerçoir*, *absorboir*, *reveroir*, comme *habēre*, *debēre*, ont donné *avoir*, *devoir*, après avoir été *aveir*, *deveir*. On eut alors, au lieu de cette formation régulière, les verbes bâtards *persuader*, *exercer*, *absorber*, *révérer*.

2° Ou bien ils sont de la troisième conjugaison latine (*ere*), *affligere*, *imprimere*, *texere*, qui répondent à notre conjugaison en *re; vendere* = *vendre*; c'est-à-dire qu'ils devraient être en français, non point *affliger*, *imprimer*, *tisser*, mais bien *afflire*, *empreindre*, *tistre*, formes régulières qu'on trouve parfois dans les textes du XIIe et du XIIIe siècle, comme *pendere*, *vendere*, *tendere* sont devenus *pendre*, *vendre*, *tendre*, et non point *pender*, *vender*, *tender* [1].

Nous n'avons guère à signaler que les changements suivants dans le paradigme du verbe **Aimer** :

Ind. prés : aime, première personne, déjà ainsi écrite

1. Aug. Brachet, *Gramm. hist.*, p. 199.

dans la *Rose* [1]; *amomes*, de amámus, pour la première personne du pluriel, comme nous venons de voir *avomes*, de habémus. Plus tard, toutes ces désinences en *omes* s'assourdiront en *ons*, et le seul débris qui en soit resté dans la langue moderne est *sommes* (súmus), qui aurait dû faire *sons*, comme *amomes* finit par donner *aimons*.

Au parfait simple, troisième personne du singulier, le *t* étymologique, *il aimat* se maintient encore ; à l'*imparfait du subjonctif*, on trouve; qu'il *amaist*, pour qu'il *amast*, l'*i* de *amavisset* n'a pas encore tout à fait disparu.

Les autres conjugaisons fournissent aussi matière à peu de remarques ; il suffit pour le moment de faire observer que le dialecte bourguignon, qui comprend l'Ile-de-France, tend à s'imposer, avec quelques emprunts aux Picards.

Quant aux participes, ils ne subirent pas de changements bien graves dans le cours de cette période. L'adjectif verbal s'affirme, c'est-à-dire que l'accord du participe présent en genre se manifeste sérieusement, comme le montre un *Stabat mater*, reproduit dans la *Chrestomathie* de Bartsch [2] :

« Fay que mon cueur enduré sente
Les playes que ton filz souffrit
En la crois davant toi dolente
Pour mon ame *vile* et *püante*. »

1. V. 12511.
2. 392, 33.

La construction, si usitée en poésie, dans le vieux français, du participe présent invariable avec le verbe *aller*, n'est plus le privilége exclusif des poëtes, les prosateurs l'emploient volontiers; témoin Joinville : « Le chevaliers s'en ala si grant duel *demenant*, et m'amena mon seigneur Gilon le Brun [1]. »

Le même Joinville se sert du participe présent décliné au cas-régime du pluriel, ce qui prouve bien que ce participe a définitivement quitté la troisième déclinaison latine pour suivre, par analogie, la seconde : « Et il meïsmes portoit les cors pourris et tous *puans* pour mettre en terre es fosses [2]. » Le gérondif se comporte comme dans les siècles précédents [3]. Mais on voit le participe faire office de nom et suivre toutes les règles de cette partie du discours :

« Or avez vous *noz nuysans* diffamez [4]. »

Le traitement du participe passé, dans la première moitié du XIVe siècle, ne subit aucun changement. Joinville s'éloigne peu de Villehardoin, qui l'avait précédé de près de cent ans [5]. L'accord est à peu près constant avec le régime, quand il précède. Reste la seconde construction, car la troisième a, pour ainsi dire, disparu. L'accord y est dans la proportion de cinq contre

1. Edit. de Natalis de Wailly, 568.
2. 582.
3. Cf. Mercier, *Hist. des part. franç.*, p. 23 et 24.
4. Ch. de Pisan, Bartsch, *Chrest.* 416, 22.
5. Cf. Le remarquable traité de M. Natalis de Wailly *sur la langue de Joinville*, bibl. de l'Ecole des Chartes, année 1868, p. 329.

trois, nous apprend M. Mercier [1]. Dans le texte de *la guerre de Metz, en 1324, poëme du* XIV[e] *siècle*, l'accord, pour la première construction, est dans la proportion de trois contre un, et dans la seconde construction, la balance s'établit [2]. La syntaxe du XIII[e] siècle, relativement au participe passé, se retrouve tout entière dans *Leus veus du Hairon*, publié par La Curne de Sainte-Palaye [3] : l'accord, pour être facultatif, l'emporte sur l'invariabilité. Ex. :

« Deux maistres de vieles a quens Robers *saisis* [4]. »
« Quant la gentix pucelle ot *faite sa pensée* [5]. »
« Et les trois nenestrels ont leurs cordes *tiré* [6]. »

Dans un conte en vers, publié par Méon [7], on voit partout l'accord pour la première construction, jamais pour la seconde [8]. Mêmes faits à noter, à propos d'un autre conte, intitulé le *Tournoiement des Dames* [9]. On est donc autorisé à conclure que ce siècle n'apporta aucun changement important dans la manière de traiter les participes passés.

Nous avons déjà dit que le trouble s'était introduit dans les adverbes de manière, comme dans les adjectifs.

1. *Opere citato*, p. 91 et suiv.
2. Voir les nombreux exemples cités par M. Mercier, *Op. cit.* p. 94.
3. *Mémoires sur l'ancienne chevalerie*, III, p. 119.
4. *Vœu du Héron*, p. 122.
5. *Ibid.*, 128.
6. *Ibid.*, 129.
7. Le sénateur de Rome, dans le *Nouv. Rec. de Fab. et Cont.*, II, p. 394.
8. Cf. Mercier, *Opere citato*, p. 95.
9. Méon, *Nouv. Rec.*, I, p. 392.

En voici d'autres qui ont subi quelques atteintes ou ont reçu des acceptions jusqu'alors inusitées :

Après, pris adverbialement, est souvent, dans Froissart, précédé de *en*, comme dans cette phrase :

« *En apries*, au tiers jour, ils se partirent [1]. »

Arrière forme, avec certains verbes, des sens particuliers, qu'il faut connaître : *remettre arrière* = rendre ; *se voir arrière* = être frustré ; *mettre arrière* = oublier, éviter [2].

Assès conserve presque partout la signification de « beaucoup, » qui lui a été reconnue précédemment.

Aucun peu se disait, comme *auques*, pour *quelque peu*.

La locution adverbiale *assavoir* commençait à se faire jour.

Bel s'écrivait et se prononçait *biel*, quand on le prenait pour adverbe, comme dans *biel et bien*.

Y se supprimait, quelquefois même *il* dans « *Il y a.* »

Ens, pris adverbialement, voulait dire « dedans, dans ; » précédé de *par*, il représentait l'expression moderne « au-dedans [3]. »

Gaires prit parfois, au XIVe siècle, le sens de « longtemps. »

Mais et *Més* s'unirent à *hui* pour former les adverbes *Maishui* et *Meshui*, qui naturellement ne peuvent

1. *Chroniques*, II, 171.
2. Cf. le *Glossaire de Froissart*, par Aug. Scheler, au mot *arrière* (Bruxelles, 1874.)
3. *Rom. de la Rose*, v. 8953, dans l'édit. Méon.

s'employer qu'avec un verbe au présent ou au futur [1].

Mon, adverbe d'affirmation, dont l'origine assez incertaine, du reste, paraît être l'adverbe latin *munde*, ayant donné *mon*, comme *mundus* a donné *mont;* de sorte que *mon*, resté jusqu'au XVII[e] siècle dans la locution *c'est mon*, signifiait « purement, certainement [2]. »

Ne que dent devient synonyme de *ne porquant*. *Ensi* se combine avec la préposition *par* pour signifier « c'est pourquoi [3], » et avec la conjonction *que*, pour rendre la formule adoucie « pour ainsi dire [4]. »

Près ou *Pries* a donné lieu à certaines expressions nouvelles ; par exemples : *se prendre pres* [5] = « s'efforcer ; » *pries mener* = « serrer de près [6]. »

Le XIII[e] siècle avait légué au XIV[e] quelques adverbes, dont il fit un usage pittoresque et plus fréquent encore, entre autres *a planté* et *pieça* : *a planté* vient de *ad plenitaten* et veut dire « en quantité [7] » jusqu'au plein, nous l'avons remplacé par « jusqu'au comble. » *Pieça* est une combinaison de *pièce* (pièce de terre) et de *a* (il y a pièce, il y a du temps) ; on le trouve encore en ce sens dans Froissart [8]. Le même écrivain en a étendu l'acception et a dit : « une piece » pour *un certain temps* ; « une bonne pieche » pour *pendant longtemps* [9].

1. Cf. Froissart, *Chroniques*, IV, 88, v. 241, X, 15.
2. Cf. Littré, *Dict. de la lang. franç.*, III, 600.
3. Froissart, *Chroniques*, III, 166. — 4. *Ibid.*, III, 311. — 5. *Ibid.*, II, 154. — 6. *Ibid.*, IV, 64. — 7. *Ibid.*, III, 378.
8. Cf. Froissart, *Chron.* XI, 89, XII, 196. Cf. le Glossaire de Gachet.
9. Froissart, *Chron.* IV, 304.

Arrivons aux prépositions. Elles n'ont pas moins que les adverbes reçu quelques modifications du XIVe siècle :

A continue à être pris dans des sens très variés par Joinville, par les auteurs du *Roman de la Rose* et par Froissart. Ce dernier l'emploie particulièrement devant l'infinitif, après certains verbes, qui plus tard ont exigé soit l'infinitif pur, soit l'infinitif uni à la préposition *de* ; tels sont: *savoir* [1], *oser* [2], *espérer* [3], *penser* [4], *cesser* [5], *douter* [6], *ordonner* [7], *désirer* [8], *aimer* [9].

Ancois ou *anchois* recevait de notre chroniqueur la signification spéciale de « dès longtemps. » Ex : « *Anchois* long terme que [10]. »

Outre son sens ordinaire, *avec*, que l'on trouve écrit *avoecques*, avait pris celui de : « Vu que [11]. » — Son synonyme *od* ne s'écrit plus que *o* [12].

En tenait lieu de *a* dans : « prendre *en* cuer » pour « prendre à cœur [13]. » Il voulait dire « au pouvoir de » comme *pene* en latin : « Bien estoit *en* eulx [14]. » — Son composé *dedens* se prenait pour « pendant [15] » et pour « d'ici à [16]... »

Entre voulait quelquefois dire « En société de [17]. » Suivie de deux régimes unis par *et*, cette préposition correspondait à *avec* : « *Entre* moi *et* lui » = « moi *avec* lui. » Elle se rencontrait pléonastiquement : « *Entre* vous de France » = « Vous de France [18]. »

1. Froissart, *Chroniques*, II, 86. — 2. IV, 58. — 3. III, 42. Cf. Joinv. 212. — 4. II, 211. — 5. II, 153. — 6. II, 155. — 7. II. 151. — 8. II, 93. — 9. II, 52. — 10. II, 244. — 11. III, 158. — 12. II, 27. — 13. II, 481. — 14. III, 122. — 15. II, 144. — 16. II, 438. — 17. II, 50. — 18. XV, 120.

Envers égalait « comparativement à [1]. »

De s'employait pour faire des formules adverbiales de temps, comme : « *De* celle saison [2]. » On le voyait souvent, comme dans l'âge précédent, pour *que* après un compatif [3]. Suivi d'un infinitif, mais séparé de cet infinitif par un nom régime, *de* était quelquefois renforcé par *à*, placé immédiatement devant l'infinitif. Ex. : « Chil qui dedans estoient se doubterent *de* leurs corps *à* perdre [4]. » Le XIVe siècle fournit des exemples de constructions analogues avec *pour* et *sus*.

Dessus, préposition, outre ses acceptions ordinaires, avait reçu celle de « sous peine de [5]. » « plus que [6], » « bien fourni de [7]. »

Froissart renforce la préposition *fors* par l'adverbe *tant*, quand il dit qu'il écrit l'histoire sans esprit de parti « *fort tant* que li biens fais des bons y est plainement veüs et congneüs [8]. »

Par voulait dire parfois « pendant [9]; » ex. « *Par* deux jours. » Suivi d'un pronom personnel = « pour sa part [10], » Ex. « *Par* lui. »

« *Par*, employé devant un participe présent, remplace *en* et fait l'office d'un gérondif : « *Par* payant leurs deniers [11]. » Il se construit de même avec l'infinitif : « *Par* payer [12]. » *Parmi* conservait ses fonc-

1. Froissart, *Chroniques*, XIV, 41. — 2. *Ibid.*, III, 236. — 3. *Ibid.*, XI, 105. — 4. *Ibid.*, III, 345. Cf. M. Bormans. *Observations sur le texte de Cléomades*, p. 302-305.

5. Froissart, *Chroniques*, IV, 413. — 6. *Ibid.*, XIII, 12. — 7. *Ibid.*, XI, 254. — 8. *Ibid.*, II, 7. — 9. *Ibid.*, II, 10. — 10. *Ibid.*, III, 316. — 11. *Ibid.*, XIII, 259. — 12. *Ibid.*, II, 413.

tions d'adverbe ; comme proposition, en sus de ses sens ordinaires, il avait pris les suivants :

1° « Au moyen de » suivi d'un participe présent, toujours comme le gérondif latin : « *Parmi* les mariages faisant [1]. »

2° « A condition que » : *Parmi* tant qu'il le devait tenir en fief de son frère [2]. »

3° « De telle façon que » : « *Parmi* tant que chil de l'ost leur revinrent par derrière [3]. »

4° « Dans toutes les parties de » : « *Parmi* son ost [4]. »

5° « Durant » : « *Parmi* cel estet [5]. »

Pour servait à indiquer le temps dans le passé : « *Pour* ces jours estoit prévos de Valenciennes[6]. » Suivi de *ce que*, il rendait : « pendant que [7] » et « parce que [8]. »

Sus, préposition avait des sens beaucoup plus nombreux que dans l'ancienne langue ; il exprimait les rapports de temps, de direction, de préférence, voulait dire : « sur promesse de [9], » « sous peine de [10] ; » il avait la même valeur que *sous* « *Sus* l'ombre du roi [11]. » — Avec le verbe *courir*, *sus* composait une expression, avec laquelle le pronom était soit régime direct, soit régime indirect : « *Les* courir *sus* [12], et *Leur* courir *sus* [13]. »

Les conjonctions particulièrement se sont développées au XIVe siècle, et pouvait-il en être autrement à

1. Froissart, *Chron.*, IX, 114. — 2. *Ibid.*, II, 256. — 3. *Ibid.*, III, 347. — 4. *Ibid.*, V, 5. — 5. *Ibid.*, IV, 356. — 6. *Ibid.*, III, 230. — 7. *Ibid.*, III, 301. — 8. *Ibid.*, III, 349 — 9. *Ibid.*, II, 448. — 10. *Ibid.*, II, 270. — 11. *Ibid.*, II, 427. — 12. *Ibid.*, IV, 427. — 13. *Ibid.*, IV, 431.

cette époque de discussion et de raisonnement? Aussi, voyons-nous *come que* et *coment que* prendre la signification de *quoique*, et le verbe suivant se mettre tantôt au subjonctif [1], tantôt à l'indicatif [2]; *mes que* et *mais que* vouloir dire « pourvu que ; » et *ne mes que* se construire avec la reproduction de la négation de la proposition principale : « Si ne prient ses hommes de autre chose, *ne mes que* il puist longuement vivre [3]. »

Quant joignait à son acception de « lorsque » celle de « puisque [4]; »

Que conjonction avait un usage pléonastique : « Li rois David eut volenté *que* de retourner en son pays [5]. » — Construite après *por* et suivie du subjonctif, elle signifiait « pourvu que ; » Ex. : « *Por que soient.* » « *Por ce sans plus* [6] avait le même sens.

Qui égalait *si on* et jouait le rôle d'une conjonction : « Et encoires en euissent plus occis en l'heure, *qui* les euist lay et convenir. (Si on les avait laissés faire) [7]. Cet idiotisme, emprunté à la langue d'Oc, a laissé sa trace dans la forme : *comme qui dirait*, à laquelle on peut comparer le latin : Qui secus faxit, Deus ipse vindex erit [8].

1. Froissart, *Chron.*, V, 461. — 2. *Ibid.*, III, 225. — 3. *Ibid.*, VIII, 128. Cf. *Rom. de la Rose*, éd. Méon, v. 3211, 2599.

4. *Chron.*, II, 74.

5. *Ibid.*, III, 432.

6. *Rom. de la Rose*, éd. Méon, v. 11788.

7. *Ibid.*, II, 118.

8. Cicéron, *De legibus*, 2, 8. — Cf. Mœtzner, *Synt. der Neufranz. Sprach.* (Berlin, 1843, II, 248. Et Diez, *Gramm. des lang. rom.* III, 384 (3e édit. du texte.

Se pour *Si* domine encore au XIVe siècle.

Si, comme dans le vieux français, est en usage en ce temps pour lier entre elles des propositions principales, en communiquant à l'énoncé de celle qu'il amène, sinon un caractère de conséquence, du moins une marque de suite immédiate, comme le mot *alors*, dans le français moderne.

Après une proposition négative, la conjonction *Si* avait alors le sens de : « jusqu'à ce que [1] » ; elle voulait dire aussi « cependant [2] ». Précédée de *et*, elle ajoutait une consi dération nouvelle, sur laquelle on voulait attirer l'attention : Ex. : « Ce sont cil qui plus avoient grand fuison de gens d'armes en brief temps que je sace en nul pays del monde, *et si* sont très bon guerrieur [3]. »

La préposition *fors* remplissait la fonction de conjonction après une préposition négative : « Je ne vous en sçay nul mal gré, *fors* ceux qui chi vous envoient [4]. »

Tous les faits, qui viennent d'être relevés, ne sont certes pas condamnables ; ils ont, sans doute, jeté le trouble dans la grammaire si logique de la langue d'*Oïl*, mais notre idiome y a trouvé de la variété, de la souplesse, et, parmi les acquisitions de ce siècle, beaucoup, à tort ou à raison, lui sont définitivement restées en propre.

1. Froissart, *Chron.* II, 58. — Cf. Tobler, *Mittheilungen aus altfranzœsisch. Handschrift.*, I, p. 267.
2. Froissart, *Ibid.*, IV, 275.
3. *Ibid.*, II, 353.
4. *Ibid.*, VII, 292. Cf. le *Rom. de la Rose*, édit. Méon, v. 575, 2625, 2787, 2942.

Le dommage fait par les savants à la belle langue du XIII[e] siècle ne se borne pas à quelques infractions aux règles reconnues, ni à quelques modifications dans les formes de certains verbes, comme celles qui viennent d'être indiquées : un flot de mots étrangers à notre langue, à son essence, à son génie, se répand sur l'idiome français, du jour où le latin dépérit et où l'on remonte aux sources grecques. L'esprit novateur commence à souffler dans nos écoles; c'est l'érudition qui ressuscite. Aristote, condamné par les conciles, trouve des défenseurs ardents, qui, pour lui attirer l'admiration, s'efforcent de le faire connaître. Platon, plus ou moins bien interprété, reparaît aussi dans les arènes de la controverse. D'autres philosophes secondaires, comme Sextus Empiricus, sont traduits du grec en latin [1]. Bientôt Nicole Oresme traduit Aristote, probablement sur une version latine [2]. Bercheure nous donne un Tite-Live dans le français de l'époque [3]. Or, pour faire passer dans notre idiome les idées de l'antiquité, ils furent forcés de créer des mots nouveaux, ils transportèrent du latin dans la langue, une foule de vocables, sans changer leur phy-

1. Cf. Ch. Jourdain, *Sextus Empiricus et la philosophie scolastique* (Paris, 1858, in-8).

2. Voir sur cet écrivain laborieux, et qui fut quelquefois original, l'excellente thèse de M. F. Meunier, trop tôt enlevé à la science philologique (Paris, in-8 1857.) — E. Egger, *Hellénisme en France*, t. I, p. 129, et C. Aubertin, *Orig. de la lang. et de la poés. fr.*, t. II, 564 et suiv.

3. Cf. Sur *Bercheure*, ou *Bersuire*, un article biographique de M. L. Pannier, publié par la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1872; et la page 563 du 2[e] vol. de M. Ch. Aubertin. Ce dernier indique plusieurs autres traductions françaises de ce temps-là.

sionomie originaire ; par exemple : *consulat*, *tribunitien*, *faction*, *magistrat*, *triomphe*, *aristocratie*, *altération*, *démocratie*, *tyrannie*, *monarchie*, *animosité*, *agonie*, etc... Trop souvent ils forment ces mots, contrairement à toutes les règles, et violent la grande loi de l'accent. « Non pas qu'on doive, dit M. Gaston Paris, rayer ces mots de notre dictionnaire ; il serait ridicule et puéril de vouloir revenir aujourd'hui sur un fait accompli, et tenter de proscrire les mots d'origine savante qui enfreignent la loi de l'accent ; mais il est permis de regretter que leur introduction dans la langue ait troublé la netteté de son courant et troublé le bel organisme d'après lequel elle s'était construite [1]. »

C'est donc depuis le XIVe siècle que l'idiome français, cessant d'être tout populaire, admettant dans son sein quantité de mots savants et commettant certaines infractions à la syntaxe de la langue d'*Oïl*, a compromis la régularité de sa structure et altéré la beauté de sa première forme. Aussi peut-on dire qu'il confirme pleinement le principe de Jacob Grimm : « l'époque littéraire d'une langue est celle de sa décadence au point de vue linguistique. »

La part, qui revient au XIVe siècle dans la formation de notre langue, peut se résumer en ces mots : suppression des derniers vestiges de la déclinaison latine ; établissement de signes particuliers pour marquer les nombres ; modifications dans les genres ; irrégularités per-

1. Le *Traité de l'accent latin dans les mots français*.

sistantes dans l'emploi de certains pronoms; acheminement de la conjugaison vers les formes modernes, et invasion de vocables grecs et latins, provoquée par les traductions des philosophes de l'antiquité.

CHAPITRE II

XVe SIÈCLE

Le XVe siècle vit l'achèvement de la révolution syntaxique, commencée par le XIVe siècle. — Il a fallu au vieux français un siècle pour se décomposer et périr; le français moderne va mettre un siècle à naître et à se constituer sur les ruines de notre vieille langue.

A ce français nouveau correspond, politiquement parlant, une France nouvelle : tant les destinées de la langue sont intimement liées à celles de la nation! En effet, après les malheurs de la guerre de cent ans et les traités honteux, imposés aux Valois, quand la France, délivrée de l'étranger, fut redevenue maîtresse d'elle-même, l'esprit nouveau tendait à se faire jour. A la mort de Louis XI (1483), la Féodalité avait presque disparu; le pouvoir royal était solide et fort, la France organisée, et la langue moderne, pour ainsi dire, achevée.

Qu'y a-t-il alors d'étonnant que notre idiome analytique, désormais constitué et en rapport avec les idées du temps, ait été l'heureux instrument des maîtres en l'art d'écrire, de l'éloquent Alain Chartier, du tendre Charles d'Orléans, de l'énergique Gerson, de la spirituelle comédie de Pathelin, du profond Commines et du poëte philosophe Villon?

Originaire de Normandie, Parisien d'éducation et Français de cœur, Alain Chartier reflète dans ses œuvres les événements contemporains. Quand, au milieu des guerres qui déchiraient le pays, les différentes classes de la société oubliaient leurs devoirs, il donna l'exemple des deux vertus qui seules peuvent relever une nation, la foi et le patriotisme. Rien de plus entraînant que son *Quadrilogue invectif*, où il convie chaque parti à la concorde et à la défense du sol natal. « Ecrit aux plus mauvais jours de notre histoire, ce livre ranima les courages, raffermit les croyances et prépara le salut miraculeux, dont Jeanne d'Arc fut le providentiel instrument [1]. » Nous en détacherons un morceau.

Plaintes du peuple.

« Labeur [2] a perdu son espérance, marchandise ne trouve chemin qui la puisse seurement adresser. Tout

1. G. Merlet, *Orig. de la Litt. franç.* (prose), p. 184. Cf. Lenient, *La satire en France au moyen âge*, p. 236.

2. *Labeur*, c'est le mot *labor* « travail » qui est resté en français. Il faut remarquer la suppression de l'article qui rend le tour plus rapide et plus naïf.

est proye, ce que [1] l'épée et le glaive ne deffend. Que [2] appelé-je guerre? Ce n'est pas guerre qui en ce royaulme se mainne [3]. C'est une privée [4] roberie, un larrecin [5] habandonné [6], force publicque soubz umbre d'armes, et violente rapine, que faulte de justice et de bonne ordonnance ont fait estre loisibles. Les armes sont [7] criées et les estendars [8] levez contre les ennemis ; mais les exploitz sont contre moy, à la destruction de ma povre substance et de ma misérable vie. Les ennemis sont combatus de parolles, et je le suis de faict [9]. Regarde, mère [10], regarde et avise [11] bien ma très-langoureuse affliction, et tu cognoistras que tous refuges me défaillent. Les champs n'ont plus de franchise pour moy [12] administrer seure demeure, et je n'ay plus de quoy les cultiver, ne fournir pour y recueillir le fruict de nourriture. Tout est en autruy [13] main acquis, ce que force de murs et de

1. *Ce que* est pour « tout ce que l'espée... est proye. »
2. *Que*, est ici un vestige du genre neutre, qui équivaut à *quid*.
3. *Mainne*, mot renforcé pour « se mène. »
4. *C'est une privée roberie;* l'adjectif a conservé une tendance à se placer avant le nom ; *roberie*, de *rauba*, dépouilles, veut dire « pillage. »
5. *Larrecin*, de *latrocinium*, brigandage, comme *latronem* a fait *larron*.
6. *Habandonné*, c'est-à-dire « permis à tous. »
7. *Sont criées*, sens passif, pour « on crie aux armes. »
8. *Estendars*, de *extendere* « emblème déployée. »
9. Phrase pleine de concision et d'énergie; on doit remarquer la belle antithèse entre *parolles* et *faict*.
10. Le mot *mère* désigne la France, à qui le peuple éploré s'adresse.
11. *Avise*, de *vultum averte*, « tourne tes regards vers. »
12. *Pour moy administrer*, tour qui indique la jeunesse de la langue et qui revient à : *En sorte que j'administre*.
13. *Tout est en autruy main*, cette tournure, devenue habituelle, a été vue dans Froissart, dans le *Rom. de la Rose* = « mains d'autrui. »

fossez m'environne. Mon labeur nourrist les lasches et les oyseux, et ilz me persécutent de [1] faim et de glaive. Je soutiens leur vie [2] à la sueur et travail de mon corps, et ils guerroyent la mienne par leurs oultraiges dont [3] je suis en mendicité. Ilz vivent de moy, et je meur par eulx [4]. Ilz me deussent [5] garder [6] des ennemis, hélas! et ilz me gardent [7] de manger mon pain en seureté [8]. »

Cette page est la meilleure preuve qu'on puisse donner de la supériorité que la prose a toujours eue sur la poésie, surtout dans les genres sérieux et élevés. — Parmi ceux-ci, l'éloquence de la parole écrite prit de bonne heure les devants [9]. C'est le plus grand titre littéraire d'Alain Chartier, celui qui l'a fait appeler avec quelque raison le *Père de l'éloquence* française. « C'est là, dit avec vérité son récent historien, qu'il se soutient

1. *De faim et de glaive* = *par* la faim et *par* le glaive.
2. *A* la sueur, c'est-à-dire « avec, ou au prix de. »
3. *Dont je suis en mendicite.* Cette phrase est elliptique; elle est pour : « D'où résulte pour moi la mendicité. » *Dont* a conservé longtemps une sorte de caractère mitoyen entre l'adverbe et le pronom relatif.
4. *Ilz vivent de moy...* Encore une phrase pleine de vivacité, opposition d'idées et de mots très heureuse.
5. *Garder des ennemis* veut dire « préserver des ennemis. »
6. *Et ilz me gardent de manger* est pour « ils m'empêchent de... »
7. *Deussent* est latin pour le conditionnel « devraient, » comme *deberent*, qui a les deux sens.
8. Cf. Sur *Alain Chartier,* la thèse de M. D. Delaunay, (Paris, Thorin, 1876), particulièrement à partir de la page 158. — Lenient, *Sat. au moy. âg.* p. 238.
9. Cf. Ch. Aubertin, l'*Eloquence politique et parlementaire en France avant* 1789. *Revue des Deux-Mondes,* 15 décembre 1879, p. 914.

le mieux, parce que c'est là qu'il obéit le moins aux exigences du mauvais goût de son temps, à l'étalage pédantesque de l'érudition et des formés savamment barbares da la scolastique [1]. » Alain Chartier a révélé les ressources que possédait le français, tout aussi bien que la langue latine, pour donner à la pensée soit les formes concises du langage de Sénèque, soit l'ampleur oratoire, la richesse et l'harmonie de la phrase cicéronienne. Ses vers lui font moins d'honneur : ils ont une monotone correction et une clarté froide; ils sentent l'effort qu'il a fait pour s'élever, et, du haut de la nue ils laissent tomber quelques notes criardes et enjouées. Michelet a dit des poésies de Charles d'Orléans ,« c'est le chant de l'alouette, ce n'est pas celui du rossignol. » Ce mot s'appliquerait mieux « aux joyeuses escriptures » d'Alain Chartier. Dans les vers suivants, pris au *Livre des Quatre Dames* [2], il se montre peintre de paysages et nous révèle l'état actuel de la langue poétique :

« Pour oublier merencolye [3]
Et pour faire chiere [4] plus lie,

1. Cf. D. Delaunay, *Op. cit.* p. 169, et Pasquier, *Recherches sur la France,* chap. intitulé : *Des mots dorés et belles sentences de maistre Alain Chartier.*

2. D. Delaunay, *Étude sur Alain Chartier*, p. 158 et suiv. Les héroïnes de ce livre, composé en 1415, la même année que la bataille d'Azincourt, aimaient quatre chevaliers : l'un a été tué, l'autre pris, le troisième s'est enfui, la dernière ignore le sort du quatrième. Il s'agit de décider laquelle est la plus malheureuse. C'est un motif ingénieux, où la pensée a quelquefois rencontré des expressions touchantes.

3. *Merencolye* pour « mélancolie. »

4. *Chiere,* de *cara,* « mine; » *lie* vient de *læta* « joyeuse. »

Un doulx matin aux champs yssy [1],
Au premier jours [2] qu'amours ralie [3]
Le cueur, et la saison [4] jolye,
Fait cesser ennuy et soussy [5];
Si alay tout seulet ainsi
Que l'ay de coustume, et aussi
Marchay [6] l'erbe poignant [7] menue,
Qui mist mon cueur hors de souci,
Lequel avoir esté transsi
Longtemps par liesse pardue.
Tout autour oiseaulx volletoient,
Et si tres doulcement chantoient
Qu'il n'est cueur qui n'en fust joyeux,
Et en chantant dans l'air montoient
A l'estrivee [8], a qui mie en mieulx.
Le temps n'estoit mie [9] ennieux [10],
De bleu se vestoient les cieulx,
Et le beau soleil cler luisoit.
Violettes croissoient par lieux,
Et tout faisoit ses devoirs tieulx [11]
Comme nature le duisoit.
  En buissons oyseaulx s'assembloient,
L'ung chantoit, les autres doubloient :

1. *Yssy* veut dire « je sortis, » de *exire.*
2. *Jours* et *amours* ont encore l'*s* du cas-sujet.
3. *Ralie* devrait s'écrire *rallie,* de *re* et *alligare.*
4. *Saison* vient de *sationem* « semailles. »
5. Remarquons l'orthographe incertaine de *soussy* et *souci.*
6. « Sur l'erbe je marchay, » de *marcus,* marteau ; le verbe marcher est actif en ce sens.
7. *Poignant,* de *punger* « piétiner. »
8. *A l'estrivee* signifie « à l'envi, » de *estrif,* querelle, lutte.
9. *Mie,* de *mica,* négation expressive, expliquée plus haut, p. 245.
10. *Ennieux* pour *ennuyeux,* laid ; d'autres textes portent *nueux,* de *nubilus,* couvert.
11. *Tieulx,* « tels que les y invitait nature... » *duire* de *ducere.*

De leurs gorgettes [1] verboient [2]
Le chant que nature a apris:
Et puis l'ung de l'autre s'embloient [3]
Et point ne s'entreressembloient,
Tant en [4] y ot qui ne sembloient
Fors a estre en nombre compris.
Je m'arrestay en ung pourpris [5]
D'arbres en pensant a hault [6] pris.
De nature qui entrepris
Or a les faire ainsi harper.
Mais de joie les vy surpris,
Et ung chacun avoit ja pris
Et choisy un si loial per [7].
Les arbres regarday flourir
Et lievres et connixs courir [8];
Du printemps tout s'esjouissoit.
La sembloit amour seignourir
Nul n'y peut vieillir ne mourir,
Ce me semble, [10] tant qu'il y soit.
Des arbres ung [11] flair doulx yssoit.

1. *Gorgettes* est un gracieux diminutif; ils deviennent plus fréquents.
2. *Verboioient* = « babillaient. »
3. *S'embloient* vient de *involabant* « s'envolaient l'un loin de l'autre. »
4. Ces deux vers, d'une construction pénible, veulent dire : « Il y en avait qui semblaient n'être là que pour faire nombre. »
5. *Pourpris* est un dérivé de *prendre* et signifie « clos. »
6. *En pensant à hault pris.* = « A l'instinct précieux » de nature, *qui avait ainsi entrepris de les faire jouer de leur harpe.* »
7. *Un si loial per* pour « une si loyale compagne. »
8. Vient de *Cuniculus*, conduit souterrain; c'est le contenant pour le contenu = « lapin. »
9. *Seignourir* signifie « être seigneur; » ce verbe fait image.
10. *Tant qu'il y soit* « sans payer tribut à nature. »
11. *Ung flair doulx* est « une brise parfumée. »

Qui l'air sery [1] adoulcissoit [2];
Et en bruiant par la vallee,
Ung petit ruisselet [3] passoit
Qui le pais amoëtissoit,
Dont l'eaue estoit come perlée.
La venoient les oysillons,
Après ce que les gresillons
Des mouchettes [4] et papillons
Ilz avoyent pris leur pastures... »

La langue poétique de cette pièce, si en retard sur la prose, fut rendue plus concise, plus nette par Charles d'Orléans, fils de Valentine de Milan et de Louis d'Orléans. Ce prince dut toute sa célébrité à sa longue captivité en Angleterre. S'il n'avait pas eu de mortelles heures d'ennui à tromper, peut-être ne se fût-il jamais livré à la poésie ; aussi n'est-elle guère autre chose pour lui qu'une distraction, à l'aide de laquelle il cherche à bannir plutôt qu'à épancher les tristesses de son âme. L'imagination du pauvre prisonnier semble ne s'y donner carrière que dans les traditions de galanterie en vogue parmi les poëtes de cour ; et, si sa versification dénote un peu plus de correction et de régularité que celle d'Alain Chartier, elle n'échappe pas à l'abus des subtilités et des personni-

1. *Sery,* de *serenus,* « serein. »

2. *Amoëtissoit* = « rendait frais et humide; » un autre texte donne : *amolissoit.*

3. *Ruisselet,* diminutif fort joli, est encore modifié par l'adjectif *petit :* les Italiens ont des diminutifs de diminutifs.

4. *Mouschettes* « petites mouches : » les diminutifs, rares dans les commencements de notre langue, sont une des bonnes acquisitions de ce siècle. Nous les verrons, au XVIe siècle, devenir plus fréquents et donner un caractère gracieux à notre idiome.

fications outrées, dont les poëtes du peuple ont su mieux se préserver. Quoi qu'en dise M. Beaufils[1], Charles d'Orléans est toujours « l'esclave de Beauté, l'homme-lige d'Amour, il se promène dans la forêt de Longue-Attente; où souffle le vent de Mélancolie et où il eut compagnie de Deuil et Amertume[2]; » M. D. Nisard fait justement remarquer « qu'à chaque personnification de Ch. d'Orléans répond ou quelque sentiment vrai omis par ses prédécesseurs, ou une gradation plus exacte[3]. » Quoi qu'il en soit, pour qui s'attache, comme nous, particulièrement à la langue, son style facile et clair repose des pénibles constructions d'Alain Chartier.

Deuil de l'exil.

BALLADE

« En regardant vers le pais de France,
Ung jour m'avint[4], a Dovre sur la mer,
Qu'il me souvint de la doulce plaisance
Que souloye[5] ou[6] dit pais[7] trouver.
Si[8] commençay[9] de cueur à souspirer,
Combien certes[10] que grant bien me faisoit,

1. Thèse *sur Charles d'Orléans*, p. 210.
2. Géruzez, *Hist. de la litt. franç.*, ap. G. Merlet, p. 339.
3. *Hist. de la litt. fr.*, I, 155.
4. *Ung jour m'a vint.* = « Il m'advint un jour. »
5. *Souloye*, première p. s. imp. ind. de *souloir* (solere). « J'avais coutume. »
6. *Ou*, pour *au*, est une forme altérée de l'article contracté.
7. *Pais de France. Pais* vient de *pagus* « bourg ; » de là *contrée.*
8. *Si* est mis pour *aussi* (sic.)
9. *Commençay*, avec suppression du pronom sujet « je me mis à. »
10. *Combien certes que.* Tournure encore embarrassée qui revient à « *Bien que la vue des côtes de France me fit grand bien.* »

De veoir[1] France que mon cueur amer doit[2].

Je m'avisay que c'estoit nonsçavance[3]
De telz soupirs dedens mon cueur garder;
Veu que je voy[4] que la voye commence
De bonne paix qui tous biens peut donner.
Pour[5] ce tournay en confort mon penser :
Mais non pourtant mon cueur ne se lassoit
De veoir France que mon cueur amer doit,

Alors chargeay[6] en la nef d'Espérance
Tous mes souhaitz, en les priant d'aler
Oultre[7] la mer sans faire demourance[8],
Et a France de me recommander.
Or nous doint Dieu bonne pain sans tarder :
Adonc[9] auray loisir[10], (mais qu'ainsi soit),
De veoir France que mon cueur amer doit :

1. La phrase est elliptique, il faut sous-entendre : « *Je n'en soupirais pas moins de veoir...* »

2. On pourra consulter, *sur les poésies de Charles d'Orléans*, la thèse de M. Beaufils (Paris, 1865.) On y verra (p. 223) que Ch. d'Orléans continue plus que tout autre les tendances grammaticales du xive siècle : lés cas se suppriment de plus en plus; la distinction s'affirme entre les différentes sortes de pronoms; les diérèses deviennent plus rares que dans le passé; les conjonctions et les pronoms relatifs ont pris des formes plus déterminées, etc...

3. Ce vers signifie : « Je me dis que c'était avoir une fausse connaissance des choses, que de garder de tels soupirs en son cœur. »

4. Le poëte fait un jeu de mot, qui roule sur *vu* et *voy*... = « Je sais qu'on est en train de faire une bonne paix, ce qui est le commencement de tout bien. »

5. *Pour ce* = « c'est pourquoi. » — *Tourna en confort* = « se réconforta. » Consulter Vaultier, *De la poésie lyrique en France aux* xive *et* xve *siècles* (1840, in-8) notamment, p. 112.

6. *Chargeay en la nef* signifie « j'embarquai tous mes vœux. »

7. *Oultre la mer*, de *ultra*, « au delà de... »

8. *Demourance*, de *demorari*, « sans délai, retard. »

9. *Adonc*, de *at-tunc*, adv. de temps « alors. »

10. *Loisir* « liberté, » comme on dit : *il me sera loisible*.

Paix est trésor qu'on ne peut trop louer :
Je hé [1] guerre, point ne la doy priser;
Destourbé [2] m'a longtemps, soit tort ou droit,
De veoir France que mon cueur amer doit, »

L'opposé de cette poésie triste, noble et quelque peu alambiquée est celle « des franches repues, » que fit entendre, à la fin du siècle, l'enfant des rues, le gamin de Paris, François Villon. Voilà le poëte du peuple par excellence! Lui et son contemporain Pierre Gringoire rompirent définitivement avec les froides allégories et les artifices de style que le *Roman de la Rose* avait mis à la mode, et que Charles d'Orléans avait cru de bon ton de conserver. Villon prétendit « qu'il n'est bon bec que de Paris, » aussi aiguisa-t-il le français des Halles, que Malherbe ne dédaigna pas et que recommandait Dumarsais. Il sert de transition entre Rutebeuf et Rabelais, retrempe son langage aux sources vives du vieux français et de l'esprit gaulois. Les deux pièces qui suivent, bien connues du reste, serviront à le montrer [3] :

Ballade des Dames du temps jadis.

« Dictes-moy où, n'en [4] quel pays,
Est Flora, la belle Romaine,
Archipiada, ne Thaïs [5],

1. *Hé* pour *hais.*
2. *Destourbé,* de *deturbare,* « détourné de. »
3. Cf. Géruzez, *Cours d'éloquence française,* 1836-1837, ve leç. — Campeaux, *La vie et les œuvres de Villon* (1859). — Lenient, *La satire au moyen âge*, p. 287 et suiv.
4. *N'en* veut dire « et dans quel. »
5. Noms de beautés célèbres dans l'antiquité.

Qui fut sa cousine germaine [1];
Echo [2], parlant quant bruyt on maine [3]
Dessus riviere ou sus estan,
Qui beauté eut trop plus [4] qu'humaine?
Mais où sont les neiges d'antan [5]!
Où est la tres sage Héloïs,
Pour qui fut chartré [6], et puis moyne
Pierre Esbaillard [7] à Sainct-Denys :
(Pour son amour eut cest essoyne) [8]?
Semblablement, où est la royne [9]
Qui commanda que Buridan
Fut jetté en ung sac en Seine ?...
Mais où sont les neiges d'antan!
La royne Blanche [10] comme ung lys,
Qui chantoit a voix de sereine;
Berthe [11] au grand pied, Bietris [12], Allys [13],

1. Il serait plus juste de dire : sa sœur par la grâce.
2. La nymphe Echo, celle qui fut éprise de Narcisse.
3. C'est-à-dire « quand on fait du bruit sur rivière ou étang. »
4. *Trop plus* se prenait dans le sens de « beaucoup plus. »
5. *Antan* vient de *ante annum,* veut donc dire « de l'an passé. »
6. *Chartré,* mis en *chartre,* en prison.
7. *Esbaillart,* aucune des anciennes éditions ne l'appelle *Abeilard.*
8. *Essoyne* est un dérivé de *soigner, essoigner,* qui voulait dire *excuser* en justice; de là, on est passé au sens de « embarrasser, » ce qui donne : « son amour lui valut cette peine. »
9. Cette « royne » est Marguerite de Bourgogne, femme de Louis le Hutin, accusée d'adultère et étranglée dans sa prison en 1314. *Buridan* est un des tristes héros de la Tour de Nesle.
10. Blanche de Castille, mère de saint Louis, qui chantait *à voix de sereine,* c. à. d. « avec une voix de sirène, » les ballades de Thibault de Champagne.
11. Berthe, fille de Charibert, comte de Laon, épouse de Pépin le Bref et mère de Charlemagne; c'est l'héroïne du roman de *Berte aux grans piés.*
12. Béatrice de Provence, mariée en 1245 à Charles de France, fils de Louis VIII.
13. Alix de Champagne, mariée en 1160, à Louis le Jeune.

Harembourges [1], qui tint le Mayne,
Et Jeanne [2], la bonne Lorreine,
Qu'Anglois bruslerent à Rouen ;
Où sont-ils, Vierge souveraine ?...
Mais où sont les neiges d'antan ! »

Le charnier des Innocents.

« Quand je considère ces testes
Entassées en ces charniers :
Tous furent maistres des requestes [3],
Ou tous de la chambre aux deniers [4].
Et icelles qui s'inclinoient
Unes contre autres en leurs vies,
Des quelles les unes regnoient,
Des autres craintes et servies,
Là les voy toutes assouvies [5],
Ensemble en un tas pesle-mesle [6] :
Seigneuries leur sont ravies
Clerc ne maistre ne s'y appelle.

Or [7], sont-ils mortz, Dieu ayt leurs âmes :
Quant [8] est des corps, ils sont pourriz.
Ayent [9] esté seigneurs ou dames,

1. Il s'agit d'*Eremburge*, fille du comte du Maine.

2. *Jeanne d'Arc*. Ce cri, qui part d'un cœur français, est tout à l'avantage de Villon.

3. Les maîtres des requestes étaient ceux qui rapportaient les requêtes dans le conseil du roi.

4. La Chambre aux deniers est aujourd'hui la cour des comptes.

5. *Assouvies*, c'est-à-dire *assoupies*, *endormies*.

6. *Pesle-mesle* est une locution qui marque la confusion d'objets qu'on aurait mêlés avec la pelle.

7. *Or, sont-ils mortz* veut dire : « maintenant qu'ils sont morts. »

8. *Quant est des corps, (quod ad corpora attinet)* « pour ce qui est des corps. »

9. *Ayant esté*, s. e. *qu'importe* = « qu'ils aient été, »

Souef[1] et tendrement nourriz
De cresme, fromentée[2] ou riz,
Leurs[3] os sont declinez[4] en pouldre[5],
Auxquels ne[6] chault d'esbat, ne riz...
Plaise au doulx Jesus les absouldre ! »

Revenons à la prose, pour voir quel fut son suprême effort au xve siècle. On sait déjà que c'est dans l'éloquence et en général dans tout ce qui se rapproche plus ou moins du genre oratoire qu'elle fit les progrès les plus sensibles. — Après les triomphes à jamais mémorables de Pierre l'Hermite, de Foulques de Neuilly, de saint Bernard et de tous les prédicateurs, qui précipitèrent l'Occident sur l'Orient pour délivrer le tombeau du Christ, l'éloquence n'en était pas à ses débuts. A côté d'Alain Chartier, qui en fit l'arme de la raison et du patriotisme, elle s'illustra dans les *Discours* du chancelier Gerson, dont quelques-uns passent pour des modèles du genre, en un temps où le latin était encore la langue du monde officiel et lettré. « C'est ainsi que, devant le Parlement, il plaida en français contre un gentilhomme dont les gens

1. *Souef* vient de *suaviter ;* c'est l'adjectif neutre faisant fonction d'adverbe, pour correspondre à *tendrement.*

2. *Fromentée,* c'était une sorte de gâteau.

3. *Leurs os,* exemple de ce qui a été dit plus haut de l'accord de *leur* avec le nom pluriel qui suit. Cf. plus haut, p. 302.

4. *Declinez* signifie *tombés,* et le mot fait image, parce qu'ils se sont en quelque sorte laissé glisser petit à petit.

5. *Pouldre,* rappelle *pulvis, pulveris,* son étymologie, et par la forme et par le sens, = « poussière. »

6. *Ne chault,* de *non calet;* c'est la troisième pers. sing. ind. prés. du verbe *chaloir,* « être à souci, » tombé en désuétude, excepté à cette personne et au participe présent, qu'on retrouve dans le composé *nonchalant.*

avaient maltraité la *procession de sainte Catherine du Val-des-Ecoliers*. Nous citerons cette page, « qui est pour l'Université de Paris comme une relique de famille [1]. » On retrouve dans ce discours, ou plutôt cette *proposition* [2], les qualités et les défauts du temps ; il est rempli de syllogismes, hérissé de citations et farci de commentaires ; mais la langue se régularise et s'épure.

La Justice.

« Diligite justitiam, qui judicatis terram. »

« Amés [3] justice et la [4] gardés, Signeurs qui la terre jugés. Justice se doit faire par amour bonne et bien reuglée [5], non mie par haine, non mie par ire, non mie par orgueil, non mie par ambicion, non mie par cruauté [6]. Car justice par ainsi se convertiroit en injustice [6] pour la manière et la fin de la faire. Pour ce dit la loi ancienne : « *quod justum est*, *juste exsequeris* ; tu exécute-

1. G. Merlet, *Op. cit.* (prose), p. 172.

2. Ch. Aubertin, *Revue des Deux-Mondes*, 15 décembre 1879, p. 930, nous apprend que c'est le terme consacré.

3. Si le *z*, que nous savons être la reproduction de *tz*, est souvent placé à tort à la fin des noms et des adjectifs comme simple marque du pluriel, l'*s* en revanche persiste, chez certains auteurs, aux deuxièmes personnes du pluriel, contrairement à la bonne orthographe, jusque dans le XVIe siècle.

4. La place de ce pronom prouve que la règle moderne était déjà faite et observée ; tandis que le régime *la terre* avant son verbe est une trace de l'ancienne syntaxe.

5. *Reuglée*, pour *réglée*, est la notation sans doute d'une prononciation provinciale.

6. Il y a une grande énergie dans cette répétition des formes négatives.

ras justement ce qui est juste[1]. » Appert[2] doncques que cette conséquence ne vault riens : cest homme a bien desservi[3] la mort par justice, celluy doncques qui l'occit ne peche point et n'est point à punir. Car[4] l'occiseur peut faillir en maintes manières, ou parce qu'il n'est point constitué juge, mais est privée personne; ou son office ne s'estent[5] point à ceste personne pour ce qu'elle est d'autre pays ou d'autre juridiction. Appert en outre que au cas dessus dict l'occiseur fait contre la ley divine : « *Non occides*, tu n'occiras pas... » On ne trouve point aussi que un qui n'est point juge d'un autre le puisse occire, suppose qu'il soit digne de morir par justice, mais[6] est deffendu, pour ce qu'autrement s'ensuivroit perturbacion en la police[7] et confusion, et vauroit[8] estre chascun[9] juge sur chascun[10]. »

Si le langage de l'histoire est moins parfait que celui de la chaire ou du barreau, le xve siècle est cependant

1. Cicéron avait déjà dit : *Summum jus, summa injuria.*

2. *Appert*, qui nous est resté dans la langue des tribunaux, vient de *apparet* et veut dire : « Il est donc manifeste qu'on ne peut conclure. »

3. *Desservi par justice* = « a justement mérité la mort. »

4. *L'occiseur* pour le « meurtrier. »

5. *S'estent* = « ne s'étend pas à la personne qu'il a tuée. »

6. S. E. *Cela.*

7. *Police*, du grec πολιτεία « administration générale; » c'est déjà le sens dans lequel Bossuet l'emploie.

8. *Vauroit* pour *voudrait.*

9. *Chascun estre juge sur chascun*, la marque du cas-sujet a complétement disparu : au XIVe siècle on s'y trompait, au XVe on ne s'en inquiète plus.

10. Cf. sur Gerson et les orateurs de ces temps troublés l'article de M. Ch. Aubertin, *Revue des Deux-Mondes*, du 15 décembre 1879.

riche en prosateurs, qui méritent plus ou moins, et mieux que Monstrelet, le titre d'historiens. Leurs ouvrages sont plutôt des matériaux historiques que des histoires proprement dites. Parmi eux, aucun n'atteint à la valeur littéraire des *Mémoires* de Commines, où la prose se rapproche déjà, plus que partout ailleurs, de celle du XVIIe siècle, quoique deux cents ans l'en séparent. La qualité dominante de l'historien de Louis XI est la mesure, vertu bien rare et d'un grand prix au milieu de la prolixité et de l'exubérance des écrivains d'alors. Exact et net, son style a de la solidité, pas de couleur, peu de relief; mais il cache beaucoup de sens sous des formes un peu ternes et quasi bourgeoises. Si la langue est encore naïve, cette naïveté n'est qu'apparente, et l'on reconnaîtra vite que l'instrument dont il se sert est le plus complet qu'on ait encore manié.

De l'Histoire.

« C'est ce me semble, l'un des grands moïens[1] de rendre un homme saige, d'avoir leu les histoires anciennes, et[2] apprendre à se conduire et guarder et entreprendre[3] saigement par icelles et par les exemples de nos prédécesseurs. Car nostre vie est si briefve, qu'elle ne suffit a avoir de tant de choses expérience[4]. Joinct

1. *Moiens*, de *medianus* par la chute du *d* médial.
2. La répétition de la préposition serait aujourd'hui nécessaire.
3. *Entreprendre* = « faire des entreprises, » sens intransitif.
4. C'est une grande pensée, sur laquelle presque tous nos grands historiens sont revenus avec complaisance.

aussy[1] que nous sommes diminuez d'aage[2], et que la vie des hommes n'est si longue comme[3] elle souloit, ny les corps si puissans[4]. Semblablement que nous sommes affoiblis de toute foy et loyaulté les uns envers les aultres; et ne sçaurois dire par quel lieu[5] on se puisse asseurer les uns des aultres et par special[6] des grands princes, qui sont assez enclins a leur voulenté[7], sans regarder aultre raison; et qui pis vault, sont le plus souvent environnez de gens qui n'ont l'œil a nulle aultre chose qu'a complaire à leurs maistres, et a loüer toutes leurs œuvres, soit bonnes ou mauvaises. »

Plessis-lez-Tours.

« La porte du Plessis ne s'ouvroit, qu'il ne fut huict heures du matin, ny ne baissoit[8] on le pont jusques à la dite heure, et lors y entroient les officiers; et les capitaines des gardes mettoient les portiers[9] ordinaires;

1. *Joinct aussy que* est un latinisme qui se rencontre jusque dans le XVIIe siècle, particulièrement chez Bossuet : *addito quod...*

2. *D'aage,* on a vu, à propos de Charles d'Orléans, que la diérèse était habituelle dans les premiers siècles aux meilleurs écrivains; depuis, elle est devenue rare, c'est presque un archaïsme dans Commines.

3. *Si longue comme, tam... ut...* L'idée de la comparaison l'emporte encore sur la construction grammaticale.

4. *Puissans* a ici le sens de « forts; vigoureux. »

5. *Par quel lieu* = « de quelle manière. »

6. *Par special* = « spécialement. »

7. On voit qu'il a vécu à la cour de Louis XI.

8. L'habitude de Commines est de renvoyer le sujet après le verbe, quand la proposition commence par un adverbe; c'est un reste de la syntaxe du XIIIe siècle.

9. *Portiers* signifie « gardiens des portes, » les sentinelles.

et puis ordonnoient leur guet [1] d'archers, tant à la porte que parmy [2] la cour, comme en une place frontière estroitement gardée ; et n'y entroit [3] nul que par le guichet [4], et que ce ne fut du sceu du roy, excepté quelque meistre d'hostel, et gens de cette sorte, qui n'alloient point devers lui. Est-il donc possible de tenir un roy, pour le garder plus honnestement, et en estroite prison, que luy mesme se tenoit ! Les cages où il avoit tenu les autres, avoient quelques huict pieds en quarré, et lui qui estoit si grand roy, avoit une petite cour de chasteau à se pourmener [5]; encore n'y venoit-il guères, mais se tenoit en la galerie [6], sans partir de là, sinon par les chambres, et alloit à la messe sans passer par la dite cour. Voudroit l'on dire que ce roy ne souffrit pas aussi bien que les autres, qui ainsi s'enfermoit, et se faisoit garder, qui estoit ainsi en peur de ses enfants, et de tous ses prochains parents, et qui changeoit et muoit [7] de jour en jour ses serviteurs qu'il avoit nourris, et qui ne tenoient bien ne honneur que de luy, tellement qu'en nul d'eux ne s'osoit [8] fier, et s'enchaînoit ainsi de si es-

1. *Guet*, nom verbal de *guetter*, haut allem. *Wahtan*, veiller; c'est le poste.

2. *Parmy* a le sens de « à travers, au milieu de, » que nous avons vu.

3. *Et n'y entroit nul*, remarquons la tendance qu'a Commines de placer le sujet après le verbe, même quand la proposition commence par une conjonction.

4. *Guichet*, c'est-à-dire « petite porte. »

5. *A se pourmener* = « pour se promener. »

6. *Galerie*, de l'italien *galleria*.

7. *Muoit*, de *mutabat*, « changeait. »

8. Le pronom régime, autrefois, se plaçait avant le verbe et le

trange chaîne et clostures? Il est vray que le lieu estoit plus grand que[1] d'une prison commune, aussi estoit-il plus grand que prisonniers communs. »

Par la lecture des textes précédents, on a pu se convaincre que le français a définitivement rompu ses dernières attaches avec les formes synthétiques; c'est désormais une langue purement analytique, comme l'ont toujours été les autres langues romanes. On s'explique dès lors les emprunts énormes et presque exclusifs que nous font l'Angleterre, l'Allemagne, et surtout l'Espagne et l'Italie. M. J.-V. Le Clerc a fort justement fait remarquer[2], à propos du poëme allemand *Hug Schapler* (Hue Ciapet), que les poëtes, les écrivains les plus originaux d'outre-Rhin, dès la fin du XIVe siècle, nous copiaient, quelques-uns en le déclarant, d'autres peut-être sans le savoir, tant les ouvrages écrits en notre langue étaient dans toutes les mémoires!

Il est temps maintenant d'entrer dans quelques détails sur chaque partie de la langue française, telle que l'avaient faite deux siècles d'hésitations et de réformes.

Pendant tout le XVe siècle, la *prononciation* éprouve des variations sensibles, mais qui ne peuvent pas toujours être notées avec sûreté, parce qu'on n'a pour les

plus loin possible; Commines est resté fidèle à cette ancienne règle.

1. Le pronom *celui* ou *celle* est ainsi souvent sous-entendu chez cet auteur.

2. *Hist. litt. de la France*, t. XXIV.

constater que des inductions insuffisamment garanties. Cependant, il est un genre de changements qui n'est sujet à aucun doute, ce sont ceux que l'on reconnaît à l'aide de la mesure du vers, et qui consistent dans la réduction des syllabes d'un mot. Par exemple, il est certain que l'on prononçait *seür* (deux syllabes), *aage* (trois syllabes), *raençon* (également trois syllabes). Ces mots sont alors réduits d'une syllabe, et l'on dit *sûr*, *âge*, *rançon* [1]. On doit aussi rapporter à ce temps la contraction de l'*e*, qui ne compte plus à la troisième personne du pluriel de l'imparfait : dans l'ancienne langue, *prenoient*, *voioient*, *amoient*, étaient des mots de trois syllabes. Restoit *oi*, qu'on faisait alors entendre *oe*, s'il faut en croire M. Oscar Ulbrich [2]. Si le XIV[e] siècle a hésité sur cette prononciation, le XV[e] n'hésite plus, et cet *e* muet y est décidément effacé, comme nous avons vu disparaître l'*e* muet de certains adverbes : *hardiement*, *outréement*, *vraiement*. Le même fait s'est produit pour *Laon*, *taon*, *faon*, *faonner*, *saoul*, *paour* [3] qui, jusqu'au XV[e] siècle, se sont prononcés en deux syllabes. La mesure des vers démontre qu'on faisait deux syllabes de *ei* dans je *feis*, de *feci* ; *veir*, de *videre* ; dans *eu*, pour *évu*. Voilà pour les diphthongues.

Quant aux voyelles, *i* « gardant une énergie native, se refusait à toute modification, excepté celle de la durée ; » *a*, *e* sont les plus souples ; *o*, *u* se prêtent à moins

1. Voir plus haut, p. 332, note 2.
2. Voir *Zeitschrift für romanisch. Philolog.* 1879.
3. Ch. d'Orléans conserve la diérèse pour *paour* et *raençon*.

d'altérations. En effet, *a* avait de bonne heure commencé à se changer en *ai*, quand il était accentué : *ámo*, *ámas*, *ámat*, *j'aime*, *tu aimes*, *il aime*, surtout devant un *m* ou un *n*, dans les mots dérivés du latin ; tandis que l'on continuait à dire *amons*, de *amámus* ; *amez*, de *amátis*, et que nous avons conservé *amant*, de *amántem*. C'est cette distinction, trop subtile sans doute pour le temps, qui a probablement amené la confusion avec la diphthongue *ai* dans la prononciation : *ba*gner pour *bai*gner ; fan*ta*sie pour fan*tai*sie. Dans une foule de vocables au contraire l'*a*, pour avoir un son plus clair, s'adjoignait un *i* : *saige* au lieu de *sage ;* mon*taig*ne à la place de mon*ta*gne... etc... etc... [1] Les différentes sortes d'*e* sont pressenties, et la distinction s'introduit entre l'*e* masculin (*e* fermé), et l'*e* féminin (*e* muet) et l'*e* français, qu'on écrit encore *ay* ou *ei*, selon les provinces [2]. L'*i* peut être avant comme après l'*e* ; de là le double son *ie*, qu'on a souvent constaté à la fin des infinitifs de la première conjugaison et d'un grand monbre de noms, tels que *sanglier*, *destrier*, *mestier*, *couchier*, *rochier* [3]. Dans les temps les plus reculés, on rencontre cette finale écrite sans *i*, il est probable que *ier* sonnait quelquefois *er* ; au xve siècle, c'était presque toujours ainsi qu'on prononçait [4]. Le son de l'*o* commence également à s'éclaircir par l'addition d'un *i* dans certains vo-

1. Cf. Génin, *Variations du lang franc.*, p. 148 et suiv. Voir aussi plus haut, p. 339, le morceau sur l'*Histoire*.
2. Cf. Génin, *Variat. du lang. franc.*, p. 152 et suiv.
3. Cf. *Li Cumpoz*, de Philippe de Thaün, *Introd.*, p. 71.
4. Dans l'ancienne poésie *ier* ne faisait qu'une syllabe.

cables : *glore*, *victore* deviennent *gloire*, *victoire* ; *besoin* et *témoin* remplacent *beson*, et *temon*. Pour le son qu'a dû avoir la diphthongue ainsi produite *oi*, il a beaucoup varié, non seulement de province à province, mais de siècle à siècle. « Au xivᵉ il s'unissait à *ai* ; dans le xvᵉ, il était devenu *oé* au milieu des mots [1], » et cette prononciation subsista pendant une partie du xviᵉ siècle. — *U*, qui longtemps a sonné *ou*, comme chez les Latins et les Italiens, prenait déjà quelquefois le son de notre *u*, surtout quand il était suivi d'un *i* : *nuit*, *puits*.

Les consonnes méritent aussi quelques observations. Elles se divisent naturellement, selon leurs places dans les mots, en *initiales*, *médiales* et *finales*.

1° *Initiales* : Les consonnes initiales se prononcent en général, excepté *p*, qui tombe dans *tisane*, de *ptisana* ; et, s'il faut en croire Ménage, de son temps, le clergé seul prononçait *psaume* et *psautier*, bien que l'on dît *psalmodier* et le *psalmiste*. La raison en est facile à saisir : *tisane* était plus souvent dans la bouche du peuple, *psaume* dans celle des savants, et nous avons vu que le peuple adoucissait, d'une manière ou d'une autre, la prononciation des mots commençant par une double consonne.

2° *Médiales*. Les Français du xvᵉ siècle émettaient toutes les lettres avec une sorte de mollesse et de négligence. Leur langue était, même plus tard, au temps de Théodore de Bèze, si antipathique à toute prononciation

1. Cf. *Zeitschrift für romanisch. Philolog.*, 1879, l'art. d'Oscar Ulbrich sur la diphthongue *oi*, « sub finem. »

rude que, sauf le *c*, l'*m*, l'*n*, l'*r* redoublés, ils ne font jamais sentir deux consonnes de suite. « Leur manière de prononcer, rapide et mobile, comme leur génie, ne se heurtait jamais au concours des consonnes, ni ne s'attardait guère sur les syllabes longues. Une consonne finit-elle un mot, elle se lie à la voyelle initiale du mot suivant; de sorte qu'une phrase entière glisse comme un seul et unique mot [1]. » Ainsi *b* disparaissait devant *s*, *t*, et l'on disait, comme aujourd'hui dans les campagnes, *ostination* pour *obstination*; *debte* se prononçait *dette*, et *sceptre* rimait avec *ancêtre*. Le *b* ne sonnait pas non plus devant *u* consonne, c'est-à-dire *v* : *Ovier*, et non *obvier* [2]; *f* ne se rencontrait jamais devant *u* consonne : *brief*, *brièvement*; *gn* se faisait entendre comme *n*; nos paysans disent encore *assiner* pour *assigner* [3]. Les *m* ou *n* redoublés ne rendaient pas la voyelle précédente brève et ouverte; on écrivait *femme*, *fanme*; *diligemment*, *diligenment*; *grammaire*, *granmaire* : témoin le mot de Martine dans les *Femmes savantes* [4]. C'est toujours, sinon l'orthographe, au moins la prononciation dans une partie du Midi, le département de l'*Ardèche* notamment.

Comme les Français se montraient fort curieux de l'euphonie, et que *l* et *z* sont très durs à la première

1. Dans son traité *de Francicæ linguæ recta pronuntiatione*, publié à Paris en 1584.

2. Génin, *Variat.*, p. 10.

3. *Ibid.*, p. 11.

4. Act. II, sc. VI. — Cf. Notre édition de la *Grammaire de Rob. Estienne*, p. 12 (Versailles, Cerf et fils, in-8 1881). — Génin, *Op. cit.*, p. 20.

place, coulants à la seconde, on les transposait, ou bien on les supprimait : *arbre*, *marbre*, *quartier* ont fait *abre*, *mabre*, *quatier* [1] ; *coulpe* se prononçait *culpe*, et *sépulcre* s'est souvent écrit *sepucre* [2]. Remarquons encore que la suppression de la liquide *r* amenait même sa transformation ; pour *parler*, *hurler*, on a dit quelquefois : *paller*, *huller*, ou plutôt *uller*, de *ululare* [3].

3° *Finales* : La règle voulait qu'on ne fît jamais sentir la consonne finale, à moins qu'elle pût se réunir à la voyelle initiale du mot suivant, ce qui est parfaitement conforme au principe de Théodore de Bèze, cité à la page précédente [4].

Examinons les consonnes qu'on rencontrait à la fin des mots.

Jamais le *b*, du moins dans les mots d'origine française ; le *c* se changeait quelquefois en *l* : rue de *l'Arbre-sel* ; mais il est resté dans beaucoup de vocables : *sac*, *roc*, etc. [5]

Le *d* était employé pour *t* et sonnait de même, comme de nos jours : *grand escalier*.

L'*f* se supprimait souvent, ou au moins ne se prononçait pas : *Che* pour *Chef*, *toi* rimait avec *soif* ; le peuple dit encore : habit *neu* pour *habit neuf*. Nous trouvons *neuf hommes* trop dur, et nous disons, comme dejà au xve siècle, *neuv hommes*.

1. Génin, *Variat. du lang. franç.*, p. 25.
2. *Ibid.*, p. 25.
3. *Ibid.*, p. 27.
4. Cf., p. 345, — Génin, *Op. cit.*, p. 65.
5. Cf. *Ibid.*, p. 44.

Le *g* se voyait souvent sans raison logique : *ung besoing* ; on ne l'explique guère que par une tentative faite en vue d'obtenir un son nasal.

L à la fin des mots terminés en *al*, *el*, *ol* s'adoucissait en *au*, *eu*, *ou*, avons-nous vu, s'ils n'étaient suivis d'une voyelle. Inutile de revenir sur les conséquences de ce principe. Deux *ll* à la fin des vocables avaient le son de *ei* ou *ai* : con*sell*, ami*rall* se faisaient entendre con*seil*, ami*rail*, tandis qu'on disait la ville de *Luxeu* pour *Luxeuil* [1].

M, *N* disparaissent souvent : *Mo*ssieu, *Mo*morency; *em* ou *en* sonnait *an* : *Sens*, *Caen*, *Rouen*, *Jérusalem*, etc... [2]

P final ne se faisait pas entendre, et il était rare qu'on l'écrivît suivi d'une consonne : *temps*, *corps*, *draps* étaient *tens*, *cors*, *dras* ; ce n'est qu'au XVI[e] siècle ainsi que nous le montrerons, que la consonne étymologique reparut [3].

Q n'est final que dans *coq* et *cinq*, où il a le son de *c* dans *roc* et *sac* [4].

R à la fin des mots était muet, même suivi d'un *s* : la rue aux *Oues* (oies) est devenue la rue aux *Ours*. *R* final, comme *l*, avait cette influence sur *a* et *e* de les changer en *au* et *eu* : *Gérard* se prononçait *Géraud* ; cependant *lard* rimait avec *gras* [5].

S ne sonnait pas à la fin des mots; ceux qui disaient des *verses* et le *course* pour des *vers* et le *cours* étaient

1. Cf. Génin, *Variations du lang. franç*, p. 54 et suiv. — 2. Cf. *Ibid.*, 59 et 60. — 3. *Ibid.*, 63. — 4. *Ibid.*, 63. — 5. *Ibid.*, 66.

alors, comme aujourd'hui, ridicules, à moins d'habiter la Cannebière [1].

T, ainsi que *s*, est resté muet à la fin des mots.

V, ou *u* consonne, n'était encore que par l'usage distingué de l'*u* voyelle ; toutefois, dès le XII[e] siècle, dans la traduction du *Livre des Rois* on trouve l'*u* consonne surmonté de deux petits traits verticaux dans le genre de l'adoucissement allemand [2]. *U* final était, selon le mot suivant, ou voyelle ou consonne ; on disait, d'après le besoin de la mesure, *j'averai* ou *j'auerai*. C'était, du du reste, une imitation des Latins.

X représentait d'abord deux *ss* : *paix*, *poix* donnèrent *pacifier* et *poisser* [3].

Z donnait à l'*e* le son de l'*e* fermé ; nous avons conservé *nez*, et nous disons : des gens bien *nés* ; on écrivait indistinctement bon*tez* ou bon*tés* au pluriel [4].

Vers ce temps-là, pour éviter toute cacophonie, on cherchait à établir une répartition régulière des voyelles et des consonnes, afin que jamais la langue ne fût amollie ni précipitée par la fluidité des unes, jamais endurcie ni entravée par la résistance des autres. Si, par l'effet d'un instinct d'harmonie, on avait pris tant de précautions pour les consonnes consécutives, il y avait aussi à prévenir le concours des voyelles. On glissa dans l'intervalle une consonne euphonique toujours prononcée,

1. Génin, *Variations du lang. franc.*, p. 69 et suiv.
2. *Documents de l'histoire de France*, année 1841.
3. Génin, *Variations du lang. franç.*, p. 72.
4. *Ibid.*, 76.

mais quequefois omise dans l'écriture, par exemple, *d*, de*d*ans, composé, nous savons, de la préposition *de* et *ens* avec le *d* euphonique intercalaire [1]; *l*, « je me ve*uil* confesser, dit-il [2]; » *n* est employé euphoniquement comme le ν des Grecs : « Karles l'entend, ne dist *nen o ne non*. » On trouve encore, jusque dans le siècle suivant: *ainsin*, *amin*, pour *ainsi*, *ami* [3]. *S*, la plus employée des consonnes euphoniques, était donné aux voyelles finales, que l'étymologie laissait découvertes : « Et le Comte auss*is* y ala. » Marot écrit la *fourmis*, et, même au XVIIe siècle, La Fontaine a dit :

« Le long d'un clair ruisseau buvait une colombe,
Quand sur l'eau se penchant une *fourmis* y tombe [4]. »

Pour éviter la rencontre de deux voyelles, le poëte a tout simplement usé d'une forme de l'ancienne langue : *fourmis*, à cette époque, était du masculin, et, comme tel, faisait au sujet *li fourmis*, et, au régime, *le fourmi*. La Fontaine, qui « fréquentait chez nos vieux auteurs » y a certainement trouvé parfois *fourmis* écrit avec un *s*, quand on ne savait plus si cette lettre appartenait, ou non, à l'orthographe du mot. — N'oublions pas que l'*i* était la syllabe euphonique des premières et des deuxièmes personnes, que *t* caractérisait la troisième sans exception; toutefois, on ne mettait pas ce *t* final à tous

1. Génin, *Variations du langage français*, p. 93.
2. *Ibid.*, 94.
3. *Ibid.*, 95.
4. La Fontaine, *Fables*, II, 12.

les temps, mais, présent ou non, on le prononçait : *ira-il*, *va-il*, *aime-il*, se disaient *ira-ti*, *va-ti*, *aime-ti* [1].

La question, si importante désormais, de l'*orthographe* est inséparable de la prononciation. La langue d'*Oïl* ne connaissait que l'orthographe latine ; au XIVe siècle, c'est la fantaisie qui règne ; au XVe, c'est l'érudition, mitigée encore par une certaine simplicité [2] ; au XVIe, c'est le chaos. L'introduction, non plus partielle, mais générale, de lettres parasites, est due alors aux tendances gréco-latines mal dirigées, qui se développeront successivement dans les glossaires publiés au premier siècle de l'imprimerie [3].

A l'époque où nous sommes parvenu, le nom, l'article et l'adjectif ont tout à fait perdu leurs flexions casuelles ; toutefois leurs fonctions dans la phrase ne laissent pas de se révéler : la syntaxe des écrivains n'en offre que plus d'intérêt. Si la langue de Froissart nous a paru particulièrement propre à résumer les changements survenus, de son temps, dans notre idiome, Commines, par sa position aux limites du vieux français et du nouveau, semble devoir rendre le même service, et confirmer, par sa prose à la fois souple et forte, les conquêtes du XVe siècle.

1. Jacques Pelletier, *de l'Orthographe*, liv. I, p. 57. — Génin, *Variat. du lang. franc.*, p. 107.

2. Voir les textes cités plus haut, et surtout la belle édition des *Œuvres françaises* d'Olivier Maillard par M. Arthur de la Borderie (Nantes, 1877). On y lit *gecté* en *enffer* (serm., p. 2), *traverczans* la *dicte forest* (384, 7). Quant aucun *deulx debcède* (387, 13).

3. Cf. *Observations sur l'Orthographe*, par Ambroise Firmin Didot, (Paris, 1868), p. 106.

Dépourvus des cas, qui étaient comme une livrée, on serait tenté de croire que les *noms* ont dû prendre une place déterminée par leur emploi. Il est facile de se convaincre que les auteurs, Commines entre autres, n'ont pas adopté une construction aussi uniforme. L'historien de Louis XI use même d'une grande liberté syntaxique, donnant par là beaucoup de pittoresque à son style. Comme on l'a constaté déjà, dès Crestien de Troyes, le sujet est généralement renvoyé après le verbe, quand la phrase commence par *si*, par *et*, par un adjectif attributif ou par une expression adverbiale, ainsi que le fait remarquer Toennies [1]; cette inversion a encore lieu en dehors de ce principe : « *Offroit le dit roy d'Angleterre* de nommer aucuns personnages [2]. » — On avait autrefois l'habitude de placer avant le verbe régisseur le nom régi [3]; pour Commines il n'en est plus ainsi, le vieil usage n'a laissé que quelques traces, : « Il faut argent pour deffendre les frontières et *les environs guarder* [4]. » D'ordinaire la préposition se répète devant le second verbe. Le seul nom, qu'on trouve fréquemment entre la préposition et le verbe, est *vérité* : « *à la vérité dire* [5]; » il se place après, dès que l'infinitif a une autre préposition : « *pour dire la vérité* [6]. »

1. *La Syntaxe de Commines* (Berlin, 1876), p. 10 et suiv.

2. Commines, *Mémoires*, éd. Buchon (Paris, P. Daffis, 1876, 48). — Cf. Stimming, *die Syntax des Commines*, dans *Zeitschrift für roman. Philolog.*, 1877, p. 191, et la note.

3. Voir, Ire part., p. 220 et IIe part. les textes des p. 324 et 337, plus p. 341.

4. Commines, *Mém.*, V, 18. — 5. *Ibid.*, I, 4; II, 4; V, 6; VII, 7, etc... — 6. *Ibid.*, III, 7.

Si le nom est suivi de son régime : « *par les exemples de nos prédécesseurs,* » il en est également précédé : « avoir *de tant de choses expérience*[1]. »

Quand Toennies avance que Commines ne suit aucune règle dans la place de ses adjectifs, il commet une grosse erreur, que Stimming lui reproche avec juste raison. Un examen attentif montre que cet auteur suit la règle, reconnue la plus habituelle à la prose des XIIIe et XIVe siècles[2], il a une tendance marquée à faire précéder les noms de leurs adjectifs : « Son père estoit le plus parfaitement *chiche homme*[3]. » — « *Ses privés serviteurs*[4]. » Il en résulte que, dans les cas où il fait suivre l'adjectif attributif, il est en opposition avec l'usage moderne; ainsi pour *grand* et *petit* qui se trouvent séparés de leur nom par d'autres déterminatifs et aussi par des phrases relatives : « tant de *choses grandes*[5]. » — « devient en *réputation et estime* de ses gens plus *grande* que devant[6]. » Même construction pour *jeune* et *vieil*, *nouveau* et *ancien*, *bon* et *mauvais*, qui fréquemment aussi, reconnaissons-le, obéissent aux loix de la syntaxe moderne[7]. Commines ne se montre pas moins indépendant pour donner des régimes à ses adjectifs; en opposition aux usages reçus, il dit : *contraire*[8] *de*, *ingrat*[9]

1. Ce latinisme s'est conservé dans nos inversions dites poétiques.
2. *Ibid.* — 3. Voir *La Synt. de Crestien de Troyes*, de M. Le Coultre, p. 84. — 4. Commines, *Mém.* VI, 3. Cf. plus haut, p. 325, *une privee roberie* dans Alain Chartier, et p. 337, le morceau de Gerson.
5. Commines, *Mém.*, II, 2. — 6. *Ibid.*, III, 3. — 7. *Ibid.*, II, 2.
8. Stimming, *Synt. de Commines, Zeitschrift*, 1877, p. 193.
9. Commines, *Mém.*, VII, 10. — 10. *Ibid.*, II, 3.

de, *pareil*[1] *de*, *précédent*[2] *de*, indistinctement *prest*[3] *à* et *prest*[4] *de*. Il est resté, dans notre français moderne, quelques-unes de ces constructions variées; et voilà comment chacun de nos écrivains de génie a pu apporter sa pierre à l'édifice de notre langue nationale.

On a remarqué que les écrivains du moyen âge tirent de très heureux effets de la suppression de *l'article défini*. Celui qui nous occupe n'a pas moins de bonheur, quand il dit : « ils avaient aussi pour lors *sage roy*[5]. » « le pont *de*[6] *Meuse* » — « pour passer[7] *Somme*. » — « Sa femme, *comtesse de Provence*[8]. » L'article est pourtant quelquefois exprimé : « Son rère, *le comte du Maine*[9]. » Une pareille liberté se voit après *appeler*, *avoir nom*, quoiqu'il paraisse incliner à exprimer l'article[10]. Chez Commines, comme dans le vieux français, l'article accompagne les nombres cardinaux employés pour rendre la partie d'un nombre plus fort; par exemple : « Leur promit quarante mille florins... *les vingt mille* pour les villes[11]. » Au contraire, l'article manque en général avec les noms de nombre ordinaux : « fut la dite bataille *cinquiesme jour* de janvier[12]. » « Samedy en suivant, *pénultième d'aoust*[13]. » Comme il ne se rend pas compte probablement de toute la valeur de l'article, cet auteur fait tort quelquefois à l'expression de sa pensée en supprimant cette particule; « *par mesme moyen*

1. Commines, *Mém.*, IV, 10. — 2. *Ibid.*, II, 1. — 3. *Ibid.*, II, 11. — 4. *Ibid.*, IV, 10. — 5. *Ibid.*, I, 3. — 6. *Ibid.*, II, 13. — 7. *Ibid.*, III, 3. — 8. *Ibid.*, VII, 1. — 9. *Ibid.*, VII, 1.

10. Voir les exemples cités par Stimming, *Zeitschrift*, 1877, p. 490.

11. Com. *Mém.*, V, 2. — 12. *Ibid.*, V, 8. — 13. *Ibid.*, VI, 11.

eust bien enforcy son royaume[1] » perd en energie ce qu'elle gagne en rapidité par la suppression de l'article *le*. Les contractions *du*, *des*, *au*, *aux*, sont toujours considérées comme des cas de cette partie d'oraison; il faut attendre un siècle au moins pour que la vérité se fasse jour.

Les *pronoms personnels*, sujets et compléments de verbes, suivent à peu près les mêmes règles que le nom; néanmoins, le pronom-régime précède plus volontiers encore le verbe[2]. Quand celui-ci est à un temps composé d'un auxiliaire, le pronom se place, comme dans le vieux français, avant l'auxiliaire. Si le verbe *faire* précède l'infinitif, il est considéré comme un auxiliaire, et le pronom-régime le précède également : « Il ne *s'estoit voulu bouger*[3]. » — « Elle connut bien à son visage qu'il *ne se faisait que jouer*[4]. » Ce qui a lieu surtout quand *faire* est accompagné de *ne... que*. Avec l'impératif, la place des pronoms est déjà tout à fait celle de nos jours : « Recommandez-moi à la bonne grâce du roy *et luy dites*[5]. » Les véritables *pronoms possessifs*, c'est-à-dire *mien*, *tien*, *sien* précèdent le nom ; parfois aussi, quand l'auteur veut sans doute attirer l'attention sur la valeur pronominale, ils sont rejetés à la fin de la phrase : « Un petit navire *sien*[6]. » — « de très grandes seigneuries *siennes*[7]. » Parmi les *pronoms indéterminés*, *nul* est

1. Commines, *Mém.*, V, 12.
2. Cf. plus haut, note 1, p. 235.
3. Com., *Mém.*, IV, 10. — 4. *Ibid.*, 5, 4. — V. *Ibid.*, I, 1. Cf. plus haut, le morceau de Gerson.
6. Com. *Mém.*, III, 5. — 7. *Ibid.*, III, 11.

le seul à se trouver dans une phrase après un nom : « avait esté autant estimée que maison *nulle* de la chrestienté. » Le même fait se présente dans les nombres ordinaux : « Son frère *second* [1]. » — « tous ses sermons *premiers* [2]. » D'après le vieil usage français, Commines, dans une phrase où se trouvent plusieurs adjectifs attributifs, place *un* à côté du nom déterminé, tandis que les autres en sont séparés par la conjonction *et* : « *une* des plus puissantes villes de la contrée *et* des plus peuplées [3]. » Ce n'est autre chose que la règle des adjectifs coordonnés appliquée à un pronom : Elle l'est aussi aux noms : « L'Empereur fut devant Nuz *et ces princes de l'Empire* [4]. » De même si, au lieu du premier des deux noms, il faut sous-entendre un pronom supprimé : « Peu de jours après prit congé du roy *et messire Galléas Visconti* et s'en allèrent [5]. » Enfin, cette construction s'étend à des adverbes et à des phrases entières : « Il l'avoit bien servi *et loyalment* [6]. » — « Est-il nulle playe ni persécution si grande que guerre entre les amis et ceux qui se connaissent, *ni nulle hayne si horrible et mortelle* [7]. Les pronoms personnels étaient, dans certains cas, employés pléonastiquement : « Ceux de la part du roy *les* conduisoit Poncet de Rivière [8]. » La forme pleine, ou accentuée, comme nous l'avons appelée ailleurs, se rencontre après un verbe et précédée d'une préposition : « Il manda au seigneur d'Aimereis que *à*

1. *Com.*, IV, 13. — 2. *Ibid.*, I, 7.
3. Com., *Mém.*, II, 3. — 4. *Ibid.*, IV, 2. — 5. *Ibid.*, VII, 2. — 6. *Ibid.*, VI, 2. — 7. *Ibid.*, V, 18. — 8. *Ibid.*, I, 3.

luy fust deffendu de partir [1]. » — Les *démonstratifs celui* et *cestuy* commencent à se construire souvent avec les particules adverbiales *ci* et *là*; mais on ne connaît pas encore l'emploi du pronom *celui*, *celle* pour rappeler un nom précédemment exprimé, devant son régime; ainsi des phrases comme celles-ci abondent chez Commines : « Est grand faute à un prince d'aimer plus son opinion *que de plusieurs* [2]. Les *relatifs* prennent des acceptions beaucoup plus nombreuses que dans les siècles précédents, telles que *c'est à qui fera* [3], *ce qui* n'estoit mort, estoit fugitif [4]. » — « *Quoy* voyant = *ce que* voyant, le dit duc alla sur le marché [5]. » La variété des formes pronominales devient donc de plus en plus grande; mais il règne toujours une certaine confusion dans leur orthographe et dans leur emploi grammatical.

L'accord du *verbe* avec son sujet se fait d'après des données exactes et logiques, à part quelques exceptions; par exemple, si le sujet est un collectif, le verbe se met au pluriel de préférence [6]; quand le collectif est accompagné d'un nom pluriel qui lui sert de régime, on distingue si c'est l'idée collective ou celle du nom pluriel qui fait la plus vive impression, et il en résulte l'accord avec l'une ou avec l'autre [7]. C'est dans l'emploi des *temps* que Commines se montre digne de remarque. L'imparfait chez lui tient lieu du plus-que-parfait : « Lui donna le roy deux mille

1. Commines, *Mém.*, IV, 12. — 2. *Ibid.*, VI, 9. Cf. plus haut, p. 342, note 1.

3. Com. *Mém.*, VII, 12. — 4. *Ibid.*, III, 4. — 5. *Ibid.*, I, 3. — 6. *Ibid.* II, 4.

7. Cf. Stimming, *Synt. de Commines*, *Zeitschrift*, 1877, p. 194.

escus, qui estoit le double de ce que lui *donnoit* le duc de Bourgogne [1]; » au conditionnel passé : « Si le dit duc eust eu guerre avec les deux royaumes, il *estoit* destruict [2]. » Il remplace les deux conditionnels passés dans une hypothèse, ce qui est une manière de donner de la vivacité au style : « Si le roy se *vouloit* obliger de ne faire pais, le duc de Milan *donnoit* cent mille ducats [3]. » A la place de l'imparfait, ou à côté, figure le passé défini, sans qu'on puisse établir entre eux de distinction notable [4] : « Il *estoit* et *fut* mal pourvu de longtemps après [5]. » Puisque le passé défini est l'équivalent de l'imparfait, on s'explique son emploi pour le plus parfait [6] ; « respondirent... qu'au regard de l'argent qu'ils avoient pris, ils ne l'avoient point demandé, mais vray est que, quand on le leur *présenta*, ils *le prirent* [7]. » Cette tournure est surtout en usage, quand on veut insister sur l'idée de temps, ou que le verbe est au passif : « tantôt après que le mal luy *prit*, il *perdit* la parole [8]. » — « Après que cette ville *fut* tournée, tous les habitants *firent* serment [9]. » Chacune de ces constructions est restée dans le français moderne. — C'est le lieu de remarquer encore que, pendant ce siècle, les imparfaits de l'indicatif adoptent en général les terminaisons du dialecte bourguignon, qui s'étendait à l'Isle-de-France, et

1. Commines, *Mém.*, VI, 2. — 2. *Ibid.*, III, 6. — 3. *Ibid.*, V, 2.
4. Toennies, *La Syntaxe de Commines*, p. 34 et 35.
5. Com. *Mém.*, VII, 15.
6. Stimming, *Synt. de Com. Zeitschrift*, 1877, p. 210.
7. Com. *Mém.*, V, 17. — 8. *Ibid.*, VI, 11.
9. Cf. plus haut, p. 327, les vers d'Alain Chartier.

font *ay* ou *aye*, encore écrit *oy* ou *oye*, plus souvent *oi*[1]. Au passé défini, l'orthographe surannée *il dist*, *il fist*, qui atteste une syncope de *desit*, *fesit*, tend à perdre l'*s*, réservé dorénavant à l'imparfait du subjonctif, troisième personne du singulier : qu'il *aimast*, *fist*, *dist*.

Le futur peut marquer l'habitude ou une action répétée, comme l'anglais « Will et Would. » « Un homme qui n'aura que luy et son valet, *deffiera* une grosse cité et un duc, pour mieux pouvoir dérober où il *se sera re-aict* [2]·tr »

A l'infinitif, le parfait se rencontre à la place du présent, qu'on s'attendrait à voir aujourd'hui : « Nostre roy avant les *avoir ouys* mit grande peine à gaigner chacun d'eux [3]. » Même si le passé est suffisamment indiqué par le verbe régissant : « y avoit beaucoup de gens ; par quoy luy estoit besoin *d'estre venu* bien compagné [4]. » L'infinitif, pris substantivement avec l'article défini, est d'un usage non moins fréquent que dans notre vieille langue « l'entreprise *du parler* venoit de moy [5]. » Il se construit pareillement avec un possessif : « tenoit la victoire sure *à son dire* [6]. »

Les règles actuelles du subjonctif sont presque toutes reconnues et appliquées dans les propositions purement *subjonctives*, , sans oublier « l'usage roman » de la conjonction *que*, pour donner plus de précision à la proposition principale. Il est vrai qu'on se sert alors de l'indi-

1. Stimming, *Op. cit.*, p. 211.
2. Com. *Mém.*, V, 18. — 3. *Ibid.*, V, 15. — 4. *Ibid.*, I, 8. — 5. *Ibid.*, VIII, 7. — 6. *Ibid.*, VIII, 9.

catif, si les propositions, principale et secondaire, sont affirmatives : « plusieurs de vos prédécesseurs nous ont battus, *que* nous *estions* tous ensemble [1]. » Dès que les deux phrases sont négatives, le subjonctif est obligatoire dans la proposition secondaire : « Il n'y mourut point deux cens personnes en tout, *que* tout le reste ne *fuist* et ne se *cachast* [2]. » Il faut encore le subjonctif, si, dans la proposition principale, la négation est primée autrement que par une particule négative : « il me desplaisoit fort de partir, *que je ne misse* en train de reprendre cette paix [3]. » — Dans quelques propositions relatives, on voit l'indicatif où, de nos jours, le subjonctif serait de rigueur : « *le plus* pauvre roy *que je vy* jamais [4]. » Ce mode suit déjà, comme maintenant, les conjonctions *avant que*, *devant que*, *paravant que* et *auparavant que*. La première seule est restée en usage : « *paravant qu'*il *entrast* au païs de Liége, estoient comme en rebellion [5]. » —*Par condition que;* ex. : « c'estoit *par condition qu'*ils *voulussent* attendre [6]. » *Bien que*, *combien que*, *encore que* : « *encore qu'ils ne soient* au commencement que deux ou trois [7]. » Puisque le solécisme *quelque... que* a obtenu droit de cité [8], il faut bien le reconnaître, et lui donner le mode qui lui convient, c'est le subjonctif, les auteurs du temps en temps en font foi : « Pour *quelque* bruit *qu'*il y *eust* dans l'ost, il ne s'estoit voulu bouger [9]. »

1. Com. *Mém.*, VII, 6. — 2. *Ibid.*, II, 13. — 3. *Ibid.*, VIII, 9. — 4. *Ibid.*, II, 8. — 5. *Ibid.*, II, 4. — 6. *Ibid.*, VII, 15. — 7. *Ibid.*, III, 8.
8. Cf. plus haut, p. 304. — 9. Com. *Mém.*, IV, 10.

Au xve siècle, le participe présent exprime aussi souvent l'action que l'état. Dans le premier cas, il reste généralement invariable; il fait alors l'office de gérondif : « les susdits vindrent faire au roy leur rapport, *disant que*[1]... » Il conserve la fonction qu'il remplissait dans le latin classique. Parfois, en ce sens, il est prépositionnel :

> « *En souriant* par sa tres grant humblesse
> Me respondy[2]... »

Il faut faire exception pour les participes de *adresser* et *appartenir*, que Commines fait accorder, même avec une idée d'action[3], en genre comme en nombre : « plusieurs lettres *adressantes* à mon seigneur de Normandie[4]. » — « aucunes choses *appartenantes* à leurs offices[5]. » Quand il marque spécialement l'état, l'accord est en quelque sorte de règle : « l'alarme fut fort grande *cuidans* que ce fust[6]. » L'accord en genre n'a presque jamais lieu : « portes *fermans* contre la dite cité[7]. » — Maintes ambassades *allans et venans*[8]. » On le rencontre dans des propositions absolues, non moins que dans les siècles précédents : « peu à peu se commença à retirer cette armée, *faisans* aucun très bien leur devoir[9]. » L'accord, en ce cas, a surtout lieu, comme on voit; ailleurs le participe ne s'accorde pas, sans raison bien apparente, tant il est vrai qu'il n'y a pas encore de règle à ce sujet! « *estant* les Vénitiens presque au-dessous, au moins *ayans* le pire[10]. »

1. Com. *Mém.*, IV, 11.
2. Ch. d'Orléans, *Ball.* 65, 2. Cf. *Zeitschrift*, 1877, p. 220.
3. Cf. Stimming, *Syntaxe de Commines, Ibid.*, p. 219.
4. Com. *Mém.*, II, 9. — 5. *Ibid.*, II, 3. — 6. *Ibid.*, I, 11. — 7. *Ibid.*, V, 15. — 8. *Ibid.*, I, 16. — 9. *Ibid.*, V, 1. — 10. *Ibid.*, VII, 2.

Quand il était périphrastique, le participe présent était considéré comme un véritable adjectif, s'accordant en nombre avec le nom :

« Les cerfs passoient par l'ombrage
De ces oisillons hors de cage :
Dieu scet s'ilz estoient *taisanz* [1]. »

Le participe ici, ne se décline plus comme dans la pure langue d'*Oïl*.

Froissart a généralement fait accorder le participe passé précédé de son régime direct; deux fois seulement [2] il l'a fait accorder quand le régime venait après. Dans Alain Chartier, qui peut justement passer pour un classique, le participe passé s'accorde assez souvent avec son régime direct postposé; mais il convient d'ajouter que, dans presque tous les exemples, le participe étant à la rime, son accord s'explique dans une certaine mesure. La syntaxe de Villon est celle du français moderne. Les vers suivants les résument :

« La pluye nous a *debuez* et *lavez*
Et le soleil *dessechez* et *noircis*;
Piës, corbeaulx, nous ont les yeux *cavez*
Et *arraché* la barbe et les sourcilz [3]. »

Dans les *Sermons* d'Olivier Maillard, le participe passé s'accorde toujours avec le régime préposé, ainsi que le prouvent les exemples cités par M. Mercier [4]; quand le

1. Alain Chartier, *Le Livre de quatre Dames*, 104.
2. D'après M. Bonnard, *Le part. passé en vieux franç.* (Lausanne, 1877.)
3. Edit. Prompsant., p. 309. Cf. Commines, *Mém.*, V, 15.
4. *Hist. des participes français*, p. 100.

régime est placé après, le participe reste invariable. C'est encore la règle moderne. Commines, sous ce rapport, ne fait pas disparate avec les écrivains de son époque; il se soumet aux règles généralement admises. Il mérite surtout notre attention dans les constructions de ses participes. Elles sont souvent absolues, et cela tient à l'allure vive et indépendante de son style : « *après la paix conclue*, il pust retourner [1]. » « *le jour passé*, ils exécuterent le commandement [2]. » — « *Cette besogne achevée* et que ja il estoit fort tard [3]. »

Les progrès, constatés plus haut [4], dans la syntaxe de nos *adverbes*, ne se sont pas ralentis. Les adverbes de négation paraissent s'être particulièrement développés. S'il n'est pas interdit de supprimer le mot explétif de la négation [5], on peut aussi l'employer pléonastiquement : « il *n'e*stoit *pas guères* sage [6]. » Les Grecs mettaient ainsi deux et trois adverbes négatifs de suite, pour nier plus fortement, loin de rendre la phrase affirmative. — La négation avec l'explétif, sans *ne*, dans les interrogations directes et indirectes, n'est pas rare dans le français de ce temps. Toennies en donne quelques exemples, tirés de Commines [7] ; en voici deux, cités par Stimming [8] : « Avons-nous *point* vu de nostre temps tels exemples? » et : « on leur envoya un héraut sçavoir, s'ils voudroient *point* passer la rivière. » L'infinitif est rendu négatif

1. Com. *Mém.*, II, 9. — 2. *Ibid.*, IV, 12. — 3. *Ibid.*, II, 2.
4. Cf. chap. précédent, p. 313 et suiv.
5. Toennies, *La Synt. de Comm.*, p. 72 et 73.
6. Com. *Mém.*, VII, 2. — 7. *Opere citato*, p. 73. — 8. *Opere citato*, *Zeitschrift*, 1877, p. 501.

par *non* ou par *ne* avec un mot explétif, et alors les deux parties de la négation sont séparées : « de *ne* combattre *point*[1]. »

L'emploi de la négation *ne* dans les propositions secondaires n'est pas soumis à des règles aussi sévères que de nos jours. Elle manque parfois dans la proposition qui suit un verbe exprimant la *crainte;* dans une proposition qui suit *douter*, employé négativement; après *tarder*, personnel ou impersonnel. — L'idée de « seulement » se rendait par *ne... que*, ainsi que nous le faisons aujourd'hui ; et de plus, par cette même expression négative, augmentée de *nul*, *jamais*, *seulement*, ou tout autre terme pléonastique. *Non plus*, bien que connu, n'était guère usité que dans les comparaisons.

Pour traduire un haut degré d'égalité, on se servait des adverbes *autant*, *aussi*, avec cette différence que ces mots se plaçaient devant les adjectifs, les adverbes et étaient suivis de *comme;* rarement de *que* : « il s'y disoit *autant* de messes par jour *comme* il se faisoit à Rome . » Pareillement, après *tant que* ou *comme*, sans idée de comparaison : « *tant* des princes et seigneurs de France, *comme* des villes et places[3]. » Si la proposition comparative est négative, *tant* et *si* trouvent naturellement leur place, et sont suivis de *comme* ou quelquefois de *que*. — *Tant* paraît dans quelques mots composés : *pourtant*, *partant* : « entra en suspicion que le roy le vouloit prendre, *pourtant* se déguisa[4]. »

1. Com. *Mém.*, I, 3. — 2. *Ibid.*, II, 13. — 3. *Ibid.*, VI, 1. Cf. plus haut, p. 340, note 3. — 4. Com. *Mém.*, V, 7.

Plusieurs vocables continuent à jouer le rôle de prépositions et d'adverbes; nous les connaissons. En voici qui méritent d'être mentionnés tout particulièrement : *Ains* dans le sens de « mais plutôt » : « non pas de conclure le marché, *ains* seulement de l'entretenir [1]. » *Comme* se change en *comment* dans les phrases indirectement interrogatives [2]; dans les autres cas, il signifie « presque [3], » ou « environ [4] » ou encore « à titre de [5]. » — *Guères* pouvait toujours trouver place dans les propositions affirmatives : « s'il chassoit plus *guères*, il se perdroit [6]. » *Mal* était fréquemment préposé à un adjectif pour lui donner un sens contraire : *content*, *mal content*. *Tant et tant*, *quant et quant* étaient de véritables réduplicatifs. Quelques locutions adverbiales dérivaient de noms, tels que *contre mont* [7], *par espécial* [8], *de présent* [9], *fin de compte* [10], *partie* [11], *de rang* [12], etc.. L'adjectif neutre, pris adverbialement, avait reçu beaucoup d'extension : *ployer* [13] *menu*, *parler* [14] *sec*, *continuer plus* [15] *estroit*, *s'habiller* [16] *pareil, ne faire que* [17] *sage*, *sembler bien*, *paraître bon*, etc... C'est donc au xve siècle qu'il faut faire remonter beaucoup de ces locutions, conservées par nous.

1. Commines. *Mém.*, I, 5.
2. Cf. Toennies, *Synt. de Com.*, p. 77.
3. Com. *Mém.*, II, 8. — 4. *Ibid.*, II, 2. — 5. Com. *Mém.*, III, 11. — 6. *Ibid.*, I, 4. — 7. Toennies, p. 79.
8. Cf. le morc. cité plus haut, p. 233, note 10.
9. Toennies, p. 79.
10. Commines, *Mém.*. I, 6. — 11. *Ibid.*, V, 16. — 12. *Ibid.*, VII, 3. — 13. *Ibid.*, III, 2. — 14. *Ibid.*, VI, 12. — 15. *Ibid.*, I, 12. — 16. *Ibid.*, IV, 10. — 17. *Ibid.*, V, 15.

Les *prépositions* ne sont pas restées en arrière sur les adverbes. — Aux verbes, déjà nombreux [1], après lesquels on construisait *à* et l'infinitif, il faut ajouter : *avoir* [2], *conseiller* [3], *craindre* [4], *desplaire* [5], *fuyr* [6], *laisser* [7], *tascher* [8], *s'efforcer* [9], *feindre* [10], *valoir* [11]. La préposition *à* se plaçait devant le nom-régime d'une foule de verbes, qu'il serait trop long d'énumérer [12], devant des infinitifs pris substantivement [13], et devant quelques idiotismes, tels que *au pis* [14] *aller*, *au pis* [15] *venir*.

Il n'en va pas autrement de la préposition *de*, qu'on trouve après les verbes *eonseiller*, *consentir*, *cuider*, *délibérer*, *offrir*, *promettre*, *quérir*, *souloir*, *accorder*, *accoustumer*, *arrester*, *craindre*, *essayer*, *pratiquer*, *sommer*, *faillir* [16] etc... etc. On sait qu'elle précède le régime de certains adjectifs, de presque tous les noms et de quelques adverbes. C'est dire toute l'étendue de ses différents emplois.

Avec, suivi de la préposition *de*, se disait quelquefois dans le sens de « entre » : « eurent un grand desbat *avec de* nos Alemans [17]. » Si *de* précède *avec*, cela signifie, « vis-à-vis de » : « la plus grande autorité d'*avec* luy [18]. »

1. Commines, *Mém.*, I, 15. — 2. *Ibid.*, IV, 13. — 3. *Ibid.*, V, 13. — 4. *Ibid.*, III, 6. — 5. *Ibid.*, III, 9. — 6. *Ibid.*, V,.6. — 7. *Ibid.*, II, 3. — 8. *Ibid.*, II, 2. — 9. *Ibid.*, III, 10. — 10. *Ibid.*, IV, 12. — 11. *Ibid.*, VI, 13.

12. Cf. Stimming, *Op. cit.*, p. 202. — 13. *Ibid.*, p. 217. — 14. *Ibid.*, p. 217. — 15. *Ibid.*, p. 217. — 16. *Ibid.*, p. 215.

17. Com. *Mém.*, I, 7. — 18. *Ibid.*, III, 5.

En avait ajouté aux significations qu'on lui connaît celles de « à la manière de » : « parler *en* sage » ; « comme » : « estoient demourés *en* otages [1] ; » de « à » « montant *en* neuf mille francs. » Unie à l'autre préposition *dens* et *dans*, elle prenait toujours un régime direct : « *dedans* la ville. »

Entre remplissait la fonction de *parmi* dans son acception moderne ; il avait le sens de *avec*, outre ceux qu'on lui a reconnus.

Fors, qui ne se trouve qu'une fois dans Commines, s'écrit déjà *hors* et se prend dans presque toutes les acceptions actuelles.

Par était employé pour *parmi* : « commander *par* la cité [2] » ; pour *à travers* : « porter les armes *par* la ville [3] » ; pour *pendant*, comme au XIVe siècle [4]. Il marquait simplement l'époque : « comme il avoit esté avisé *par* quelques journées précédentes [5]. »

Pour, indépendamment des acceptions reconnues plus haut [6], voulait dire *en faveur de* et exprimait la suppléance : « le bois de Vincennes tenoit *pour* le roy [7]. » Il signifiait *à* : « d'autres chefs y avoit il que je ne nommeray pas [8] *pour* cette heure. »

Sur marquait, non-seulement le lieu *sur* un carreau de velours, mais la supériorité au propre et au figuré : « crier *sur* les toits, » « l'emporter *sur* quelqu'un. » Le

1. Commines, *Mém.*, IV, 11. — 2. *Ibid.*, VI, 5. — 3. *Ibid.*, VII, 8.
4. Cf. plus haut, p. 316.
5. Com. *Mém.*, I, 13.
6. Cf. plus haut, p. 317.
7. Com. *Mém.*, I, 8. — 8. *Ibid.*, I, 2.

nombre des locutions prépositives s'était beaucoup accru; on disait : *en lieu de*; *du long de* et *au long de*; *à l'opposite de; rasibus de*; *atout*. Certains participes présents étaient devenus de véritables prépositions, comme *durant*, *pendant* [1].

Au xve siècle aussi, le développement des *conjonctions* surpasse celui des prépositions et des adverbes. L'esprit du peuple de France, se montrant de plus en plus apte à raisonner, les propositions doivent être mieux liées entre elles, et par suite, les formules de ces liaisons solides et fréquentes sont nécessairement plus nombreuses et plus variées. *Et* aux différentes acceptions, dans lesquelles nous l'avons vu, ajoute celle de « et à la vérité » : « elle avoit cruellement usé de tous excès, *et* dès le temps de son grand père [1]; » de *ni* : « cette voie ne leur est sûre assez *et* bonne [2]. » Réciproquement *ne* ou *ni* s'employait, comme dans les premiers temps de la langue, dans des propositions secondaires où l'on se servirait aujourd'hui de *et* [3].

Que unit les propositions subordonnées, presque de la même façon que maintenant. S'il se remplace par *comme* dans les phrases comparatives, il en est de même après *tel* : « l'entreprise estoit *telle* qu'avez ouy [4]. » — « en *telle* manière *comme* est de bailler ostages [5]. » Dans quelques cas, où la seconde proposition exprime une

1. Cf. Stimming, *Op. cit.*, p. 208.
2. Com. *Mém.*, II, 14.
3. Cf. Toennies, *Syntaxe de Com.*, p. 80.
4. Com. *Mém.*, I, 11.
5. *Ibid.*, II, 1.

conséquence de la première, *que* sert à joindre une expression elliptique, ex : « autorité qui estoit si grande *que* beaucoup trop [1]; » et principalement *merveilles* : « le roy estoit si irrité contre le duc de Bretagne *que* merveilles [2]. » *Que* est quelquefois suivi d'un autre mode que la première conjonction, ainsi qu'il est resté dans le français moderne : « comme tous eussent soupé et *qu'*il y avait largement gens qui [3]... » Il sert à continuer une construction participiale : « cette besogne achevée et *que* ja il estoit fort tard [4]. » Ailleurs, la proposition commençant par *que* dépend d'une seule idée : « à mon advis *que* son opinion estoit bonne [5]. » Il remplace *quand* ou *lorsque* pour marquer la simultanéité : « un coup me trouvay présent, *que* le seigneur d'Urfé disoit ces paroles [6]. » *Que* s'unit à *cependant*, à *tandis*, à *au lieu*, à *aussi longtemps*, pour former autant de locutions conjonctives, qui étaient déjà d'un emploi fréquent dans la langue [7]. *Que* entre dans quelques tournures particulières, destinées à rendre la rapide succession des faits, comme *si tost que*, *incontinent que*, *dès que* ; après *avant*, *devant*, *paravant* et *auparavant*, *que* se place encore pour rattacher la proposition subordonnée à la principale [8]. Cette conjonction, avons-nous dit, est également en tête des propositions finales, dont le verbe se met alors au subjonctif; dans les propositions,

1. Com. *Mém.*, VIII, 5. —II. *Ibid.*, 2, 2. — 3. *Ibid.*, I, 5.
4. *Ibid.*, IV, 2. Cf. plus haut, p. 340, le morc. sur *Plessis-les-Tours*.
5. *Ibid.*, I, 3. — 6. *Ibid.*, III, 6.
7. Cf Stimming, *Op. cit*, p. 507 et 508. — 8. *Ibid.*

qui n'expriment pas une subordination, elle se rencontre aussi, avec cette différence que le verbe reste à l'indicatif; ces deux exemples le prouvent : « il vient *afin que*, ou *pour que* je lui *fasse* mes recommandations; » et : « en un chapeau ou en un panier, *ainsi qu'il* le *vouloit*. »[1]

Dans les propositions exprimant la cause, *que* s'unit à une foule de locutions, mais sans être jamais suivi du subjonctif : « ne l'aimoit pas *à cause que* dès piéça lui *avoit donné* Espinal[2]. » Et : « *pour autant qu'ils ont* tant de choses à demesler et à accorder[3]. »

Qu'il nous soit permis, en finissant cette revue des parties du discours, de faire remarquer quelques tournures particulières à la langue du xve siècle. Le désir d'abréger faisait omettre un verbe, facile du reste à suppléer; par exemple : « Philippe des Essars fut baillif de Meaux, maistre des eaux et des forests, *douze cens francs* de pension et quatre mille escus[4]. » On commettait une faute contre la construction régulière, quand on disait : « de ce que les Bourgignons s'estoient mis à pied, *leur porta grande perte*.[5] »

Si nous jetons un regard synthétique sur les faits qui viennent d'être analysés, il sera facile de reconnaître que le xve siècle, sans rompre encore avec les formes de la vieille langue, s'achemine graduellement, et d'une marche sûre, vers les constructions modernes : les bases de la nouvelle syntaxe sont solidement établies.

1. Com. *Mém.*, II, 14. — 2. *Ibid.*, I, 14. — 3. *Ibid.*, I, 16.
4. *Ibid.*, III, 11. — 5. *Ibid.*, I, 3.

Encore quelques mots sur une question générale, mais qui n'en a que plus d'importance. Si, à la faveur des traductions, des mots savants, particulièrement grecs d'origine, envahirent notre idiome dès le XIVe siècle [1] il est utile de constater exactement la part d'influence, exercée par l'hellénisme à l'époque qui nous occupe, avant la grande révolution de la Pléiade. Reconnaissons tout de suite, avec M. Egger [2], que cette influence n'est pas aussi grande qu'on pourrait le supposer, eu égard à la proximité des Grecs de la Province romaine et aux discussions entamées sur les philosophes grecs durant le temps de la scolastique. Nous adopterons, pour preuves à l'appui de ce jugement, les conclusions du Mémoire de M. Bartsch [3]. Pour faciliter la lecture de cet ouvrage, qui comprend quatre-vingt-huit morceaux, l'auteur a réuni dans un *Glossaire* presque tous les mots romans que renferment ces divers textes : cela fait un total d'environ 7,000 articles; 70 à peine sont des mots grecs, et encore, comme pour ceux que nous avons mentionnés plus haut, ce sont des mots en général qui ont traversé la forme latine, avant d'arriver au français : *aumône*, *aromatiser*, *authentique*, *cimetière*, *chanoine*, *clerc* et *clergé*, *diamètre*, *ermite*, *évangile*, *fantôme*, *grammaire*, *mélancolie*, *mystère*, *nécromancie*, *panthère*, *pentecôte*, etc.

Au contraire, combien de mots latins sont devenus

1. Voir plus haut, p. 320 et 321.
2. *De l'Hellénisme en France*, t. I, p. 124.
3. *Chrestomathie de l'ancien français* (Berlin, 1866).

français par une série de transformations, qui remontent quelquefois jusqu'aux plus anciens âges du latin classique [1]. Prenons un exemple : le mot *âme* a un accent circonflexe, qui indique la suppression d'une lettre ; dans les textes du XIII[e] siècle, on ne trouve plus *âme*, mais bien *anme* ; au XI[e] siècle, *aneme* ; enfin au X[e], nous le voyons toujours sous la forme *anime*, qui nous conduit sans hésitations ni tâtonnements au latin classique, *anima* (souffle, principe vital, *âme*). *Ab uno disce omnes.* A première vue, la route paraît longue ; par une série de métamorphoses, continuées au milieu des phases historiques, on arrive cependant vite à l'origine véritable de la plupart des mots français.

Du vocabulaire passons à la grammaire proprement dite. Le caractère éminemment latin de notre langue ne nous y apparaît pas d'une manière moins frappante. La grammaire latine lui a transmis ses divisions, les flexions dans les noms, les adjectifs et les verbes ; nos adverbes, nos prépositions et nos conjonctions reflètent les mêmes parties du discours ; les pronoms français ont gardé les traces manifestes de la déclinaison latine ; en un mot, le même moule grammatical, tantôt resserré, tantôt élargi sans être jamais brisé, a successivement enfermé les mots dont se servirent Ennius, Caton, Cicéron et Lucrèce, Lucain et Tacite, Claudien et Sulpice-Sévère, Eginhard

1. Cf. E. Egger, *Observations sur un procédé de dérivation très fréquemment appliqué en français et dans les autres langues néo-latines* (t. XXIV, des Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres).

et le rédacteur des *Serments*, Saxon le grammairien et l'auteur de la *Chanson de Roland*. Il n'y a peut-être pas une seule flexion grammaticale en français qui ne s'explique par l'altération séculaire d'une flexion correspondante en latin. Seulement, tel procédé, rare dans la langue de Cicéron, était devenu fréquent et journalier dans celle des Trouvères; réciproquement, tel procédé fréquent au siècle d'Auguste, était devenu rare dans celui de Charlemagne.

Si donc le lexique et les flexions grammaticales de notre vieille langue attestent fort peu d'emprunts à la langue grecque, plus rares encore sont les règles de syntaxe où la ressemblance des deux langues s'explique par une imitation. On a souvent mis en avant la tournure grecque καλὸν ἰδεῖν, que nous aurions suivie de très près dans notre expression : *beau à voir*; mais il ne faut pas oublier la locution latine *pulchrum visu*, dans laquelle *visu* est pour *visui*, datif du supin, et que nous ne pouvons mieux traduire que littéralement : *beau à voir*. D'où il suit que notre *beau à voir* n'est plus seulement un hellénisme, mais bien un latinisme.

Il est possible de réduire ainsi à leur juste valeur beaucoup des *conformités* grammaticales, signalées avec trop de complaisance par Henri Estienne entre le grec et le langage français.

On le voit donc : sous la plume des principaux écrivains du xve siècle, le français, sorti de la langue d'*Oïl* au siècle précédent par une série de dégradations, se simplifiait dans sa lexicographie; en ce qui concerne la

syntaxe et les nuances du style, il acquérait presque toutes les formes consacrées et réalisait la plupart des tours caractéristiques qu'il possède aujourd'hui. — Ce progrès, lent et régulier, s'accomplissait sans effort, lorsqu'il fut brusquement interrompu par deux grands événements : dans le domaine de l'art, la Renaissance italienne; et, dans la sphère des idées, la Réforme.

CHAPITRE III

XVI[e] SIÈCLE

Renaissance et Réforme, tels sont les deux noms consacrés par la postérité pour caractériser le XVI[e] siècle; Renaissance de la pensée, qui prélude par la réforme religieuse à la liberté des peuples; renaissance de la langue qui se retrempe au contact des modèles de l'antiquité; renaissance de la peinture et de la sculpture, qui brillent alors d'un nouvel éclat; renaissance de l'architecture, qui remplace les noires forteresses féodales par Fontainebleau, Chenonceaux et Chambord; renaissance enfin des mœurs polies, qui deviennent une nécessité à la Cour élégante et somptueuse du roi-chevalier.

Quelles prodigieuses nouveautés viennent tout à coup solliciter l'imagination et l'espérance humaines! Le monde est agrandi de moitié par le génie et l'audace des

grands navigateurs; les bornes de l'inconnu sont reculées; la découverte de l'imprimerie double les forces de la pensée en lui prêtant des ailes : voilà l'œuvre de l'esprit devenue immortelle, et l'étincelle de l'intelligence se change en un vaste foyer, d'où rayonnent la lumière et la chaleur jusqu'aux extrémités de la terre.

Et dans cette grande révolution, quel sera le rôle du génie français? Comment se modifiera-t-il au milieu de ce renouvellement de toutes choses? D'abord, c'est comme une ivresse qui donne le vertige, les barrières, sont brisées, les idoles renversées; sur les débris des anciennes croyances plane le doute; la science prise à trop forte dose gonfle les esprits d'un orgueil exagéré; on espère accomplir l'œuvre du temps en un jour; on prétend improviser la perfection partout à la fois, en poésie, en philosophie, en éloquence, en grammaire. Le but ne fut pas atteint sans doute; mais n'allons pas dire que les efforts furent stériles pour avoir échoué.

Au milieu de cette ardeur à tout réformer, la langue encore chancelante devait être la première atteinte. En 1515, François Ier monte sur le trône. « De tous côtés arrivent des félicitations poétiques, des ballades, des chants royaux [1]. » Le fils d'un poëte et valet de chambre de la Cour, un page de vingt ans, vient présenter au jeune monarque un traité d'amourettes, sous le titre de *Temple de Cupido*. Ce jeune homme était Clément Marot [2]. Le roi accueillit et encouragea ce premier essai,

1. Sainte-Beuve, *Tableau de la poésie franç. au* XVIe *siècle*, p. 19.
2. Voir la *Vie de Clément Marot* par d'Héricault (1867).

car il avait reconnu dans les vers de son page les véritables caractères de l'esprit français : la fine raillerie et la tendance à l'universalité. Marot, en effet, absorbe et résume en lui, sous des dehors plus purs, toutes les qualités poétiques du xive et du xve siècle. Il a l'esprit gaulois de ses devanciers, mais avec plus de grâce et dans de plus justes limites. C'est l'éclat de Villon, la délicatesse de Charles d'Orléans, le bon sens d'Alain Chartier, la verve mordante de Jean de Meung, le tout assaisonné de quelques grains de sel attique. La langue qu'il parle est encore, au fond, celle du *Roman de la Rose*, des fabliaux et des ballades ; dans sa forme, elle est épurée à l'école du bel usage et de la galanterie ; elle a de la finesse, de la netteté, de l'élégance : pour la force et la naïveté d'expression, Marot est presque inimitable. Chez lui, la phrase conserve la régularité acquise dans le siècle précédent et n'a pas encore subi le contre-coup des révolutions qui se préparent ; le latin vit et circule sous son français sans faire violence au génie de notre langue. Le vers de dix syllabes, que Marot adopte pour ses récits piquants et joyeux, lui fournit une foule de coupes heureuses et d'effets poétiques, que Voltaire seul a pu faire oublier. La Fontaine lui-même n'a pas surpassé l'excellent conte du *Rat et du Lyon*, qu'on va lire :

« .... Je te veulx dire une belle Fable :
C'est assavoir du Lyon et du Rat.
  Cestuy [1] Lyon plus fort qu'un vieil verrat [2],

1. *Cestuy*, veut dire « *ce*. »
2. « Porc, » de l'ancien français *ver*. Cf. plus haut, p. 53.

Veit une foys, que le rat ne sçavoit
Sortir d'un lieu, pour autant [1] qu'il avoit
Mengé le lard, et la chair toute crue :
Mais ce Lyon (qui jamais ne fut Grue)
Trouva moyen, et manière, et matiere,
D'ongles et dens de rompre la ratiere :
Dont maistre rat eschappe vistement :
Puis meit à terre un genouil gentement,
Et en ostant son bonnet de la teste,
A mercié [2] mille foys la grand'Beste :
Jurant le Dieu des Souris et des Ratz,
Qu'il luy rendroit [3]. Maintenant tu verras
Le bon du compte [4]. Il advint d'adventure
Que le Lyon pour chercher sa pasture,
Saillit [5] dehors sa caverne, et son siege [6] :
Dont [7] (par malheur) se trouva pris au piege,
Et fut lié contre un ferme posteau [8].
Adonc le Rat, sans serpe [9] ne cousteau,
Y arriva joyeux et esbaudy,
Et du Lyon (pour vray) ne s'est gaudy [10] :
Mais despita [11] Chatz, Chates et Chatons,
Et prisa fort Ratz, Rates et Ratons,

1. *Pour autant qu'il* = « parce qu'il. »
2. *Mercié* pour « remercié. »
3. *Rendroit* équivaut à « revaudroit. »
4. *Compte*, mot surchargé de lettres parasites pour « conte. »
5. *Saillit* = « sortit vivement de. »
6. *Dont*, forme synthétique pour « d'où il résulta que. »
7. *Siege* = « séjour. »
8. *Posteau* ou *postel*, dim. de *postem*, qu'on trouve avec ce sens dans Virgile.
9. *Ne* est pour *ni*, comme nous l'avons souvent vu.
10. *Gaudy*, de *gaudere*, « réjoui, amusé. »
11. *Despita* signifie « méprisa » de *despicere*, regarder de haut en bas.

Dont il avoit trouvé temps favorable[1]
Pour secourir le Lyon secourable :
Auquel a dict : tays toy, Lyon lyé,
Par moy seras maintenant deslyé :
Tu le vaulx bien, car le cueur joly as,
Bien y parut quand tu me deslyas.
Secouru m'as fort Lyonneusement,
Or secouru seras Rateusement.
  Lors le Lyon ses deux grans yeux vestit[2],
Et vers le Rat les tourna un petit,
En luy disant : o povre vermyniere[3],
Tu n'as sur toy instrument ne maniere,
Tu n'as cousteau, serpe ne serpillon,
Qui sceust coupper corde ne cordillon,
Pour me jecter[4] de ceste estroite voye;
Va te cacher, que le chat ne te voye.
  Sire Lyon (dit le filz de Souris),
De ton propos (certes), je me soubris :
J'ay des cousteaux assez, ne te soucie,
De bel os blanc, plus tranchans qu'une sye[5];
Leur gaine, c'est ma gencive et ma bouche;
Bien coupperont la corde, qui te touche
De si trespres : car j'y mettray bon ordre.
  Lors Sire Rat va commencer à mordre
Ce gros lien : vray est, qu'il y songea[6]
Assez longtemps, mais il le vous rongea
Souvent, et tant, qu'à la fin tout rompt,
Et le Lyon de s'en aller fut prompt,

1. *Temps favorable,* c'est-à-dire « occasion de rendre bienfait pour bienfait. »
2. *Vestit,* probablement pour *vertit* « détourna. »
3. *Vermyniere* = « vermiceau » de *vermicellus.*
4. *Pour me jecter de...* = tirer de ce mauvais pas. »
5. *Sye* pour *scie,* de *secare.*
6. *Songea* est l'équivalent de *travailla.*

Disant en soy : Nul plaisir [1] (en effect),
Ne se perd point [2] quelque part ou soit faict [3]. »

François Ier ne se contenta pas d'encourager poëtes et littérateurs, il fit lui-même quelques vers pleins de finesse et de grâce, — les vitraux de Chambord en témoignent, — et rendit, par l'édit de Villers-Cotteret (1539) la langue française obligatoire dans les tribunaux. Déjà, en 1529, le Collége-Royal (Collége de France) avait été fondé, avec l'injonction « de par le Roy » à tous les lecteurs et professeurs royaux de ne parler dans leurs cours que la langue française. Le roi d'Angleterre, Henri VIII, aimait à s'entretenir en français avec ses courtisans ; le français fait les délices de l'empereur d'Allemagne, Charles-Quint : c'est désormais la langue du droit et de la diplomatie, la langue universelle en Europe [4].

Jusqu'à la mort de François Ier (1547), notre idiome garda les caractères que l'on vient de reconnaître dans les poésies de Marot. Tant de qualités, l'universalité et la faveur dont jouissait notre langue l'avaient fait entrer dans le programme de toute éducation accomplie. Aussi les étrangers avaient-ils alors l'habitude d'envoyer les jeunes gens de familles distinguées parfaire à Paris leur instruction et leur éducation.

1. *Plaisir* = « bienfait. »
2. C'est le proverbe : « un bienfait n'est jamais perdu. »
3. Tiré des *Epistres* (édit. de Lyon, 1544 ; p. 134.)
4. Voir, sur l'universalité de la langue française : 1° l'*Essai d'Allou* (Paris, 1828) ; 2° la *dissertation de Schwab*, traduite en français en 1803 ; 3° Fr. Wey, *Hist. des révolut. du lang. franc.*, p. 437 et 438 ; 4° le *Mémoire de Rivarol*, couronné par l'Académie de Berlin, en 1784 (t. II, de ses œuvres complètes).

On comprend que les jeunes Romains des derniers temps de la République et des premières années de l'Empire fissent, en vue de perfectionner leurs études littéraires et scientifiques, un voyage en Grèce; que Cicéron ait dépensé annuellement soixante-douze mille sesterces (15,000 francs environ de notre monnaie), pour que son fils pût séjourner à Athènes; que le père d'Horace, un pauvre affranchi pourtant, ait sacrifié toute sa petite fortune pour entretenir son fils dans la ville de Minerve [1]. Athènes, riche encore de sa gloire passée, libre et honorée des Romains, ses vainqueurs, était toujours « le domicile de l'étude », selon l'expression pittoresque de Cicéron [2]. Bien qu'elle ait vu disparaître son éloquence avec ses orateurs, Gorgias y tenait cependant une école de déclamation; Cratippus y enseignait publiquement la philosophie péripatéticienne, et Bruttius, dans ses leçons, possédait l'art de mêler d'agréables digressions littéraires aux démonstrations philosophiques [3]. Une foule de maîtres d'un mérite incontestable faisaient encore de cette ville le foyer des lumières de l'intelligence, le rendez-vous de la littérature, de la philosophie et des arts; et, parmi la noblesse romaine, personne ne pouvait espérer la réputation d'un homme instruit, ni prétendre aux honneurs, s'il n'était allé en Grèce « ac-

1. Dézobry, *Rome au siècle d'Auguste*, t. II, p 427 et suiv. Cf. la Thèse de M. Hinstin, *Les Romains à Athènes sous l'Empire* (passim) (Paris, E. Thorin, 1876).
2. Cicéron, *de oratore*, liv. III, ch. 2.
3. Dézobry, *Rome au siècle d'Auguste*, t. II, p. 429.

quérir cette fleur de politesse et de savoir, production d'outre-mer, née sur un sol étranger [1]. »

Mais quel puissant motif pouvait donc attirer à Paris la jeune noblesse étrangère, à l'époque qui nous occupe? Entrait-il dans l'usage d'y venir achever le cours de ses études? Le « voyage de Paris » était-il à la mode chez les nobles familles d'outre-Rhin, comme « le voyage d'Athènes » chez les patriciens de Rome?

Cette assertion serait hardie : toutefois, il faut bien reconnaître qu'au XVIe siècle, après la lutte à jamais mémorable de François Ier contre Charles-Quint, Paris, le séjour de la royauté, enfin victorieuse, doit avoir, aux yeux des Allemands surtout, un certain prestige. C'est la capitale d'un grand royaume, plus homogène que toutes les autres puissances de l'Europe, la ville où les nombreuses illustrations de l'Italie ont été attirées. C'est la seule cité qui pour les Arts le dispute à Rome, à Venise, à Florence; qui pour les Sciences et les Lettres prétende commander au monde entier; c'est le séjour de cette Université savante, d'où sont sorties les gloires immortelles des âges passés. Chaque jour, s'ouvre à un public d'élite ce célèbre Collége où l'on peut apprendre la philosophie sous un Ramus, l'éloquence sous un Passerat, la littérature grecque sous un Turnèbe, les Mathématiques sous un Guillaume Postel; Paris enfin est le centre vers lequel gravite tout ce qui dans le monde jette le moindre éclat; c'est le lieu où, des provinces les

1. Cicéron, *de oratore*, liv. III, ch. 33.

plus reculées, affluent les hommes de mérite et de savoir, avides de travailler à la grande œuvre qui passionne tous les esprits, la Renaissance des Lettres ! Car ils savent que là seulement le talent et la science peuvent obtenir la solennelle consécration de la renommée.

Il était donc naturel que les étrangers, qu'une brillante éducation domestique avait disposés à recevoir les éléments de toutes les connaissances et les germes de tous les talents, fussent curieux de venir prendre les bonnes manières à la Cour du plus élégant et du plus chevaleresque des rois, puiser la science à la source la plus féconde que les Muses aient ouverte depuis l'antiquité, enfin se perfectionner dans une langue que François Ier avait consacrée dans les tribunaux, imposée à ses professeurs du Collége-Royal, et que Charles-Quint appelait *langue d'Etat.*

Aussi, une foule de jeunes gens accouraient-ils de tous les points de la France, et même des pays étrangers, pour entendre de si savantes leçons et un si beau langage. « L'étudiant anglais arrivait à Paris, entrait à l'église pour y faire sa prière, choisissait les cours qu'il voulait suivre, travaillait et dépensait largement [1]. » Les étudiants italiens « s'empressaient aussi de venir entendre ces hommes qui parlaient si bien et dont quelques-uns attaquaient avec hardiesse les questions le plus scabreusees [2]. » Un peu d'ambition se joignait encore à cet attrait des leçons publiques. On pouvait s'y distinguer, et

1. Vireker, *In speculo stultorum.* Cf. plus haut, p. 380.
2. Muratori, *Antiq. medii œvi dissert.* XLIV.

partir de là pour faire son chemin dans la magistrature, dans la politique, dans l'église où aboutissaient toutes les grandes lumières. « Cette jeunesse avait présent à l'esprit l'exemple, éloigné pourtant, d'Abélard, qui s'était élancé presque sans intervalle du banc de l'écolier à la chaire du professeur [1]. »

Voilà les nombreux et puissants motifs qui, selon nous, engageaient les jeunes gens, même étrangers, à venir passer quelques années à Paris, et à se perfectionner dans la langue française, « la plus claire et la plus élégante qui soit alors parlée, » que tout le monde cherchait à enrichir et à régénérer.

INFLUENCE SAVANTE.

C'était le temps où, avec l'avénement de Henri II, la renaissance des Lettres grecques et latines faisait le plus vivement sentir son influence. — Thomas Sibilet venait de publier un *Art poétique*, où sont réunis les préceptes de l'antiquité; Joachim du Bellay, dans sa *Deffence et Illustration de la langue françoyse* [2], qui est comme le manifeste de cette révolution littéraire, déclarait (1549) « qu'il faut par des moyens nouveaux se frayer un chemin à la gloire et marcher courageusement vers cette superbe cité romaine, ainsi que piller sans conscience les sacrés trésors du Temple Delphique [3]. »

1. A. F. Théry, *Hist. de l'éducat. en France*, t. I, liv. V, p.230.
2. Edit. Em. Person (Versailles, Cerf, 1878).
3. P. 161 et 162.

Voici, du reste, comment s'exprimait le cardinal dans son hardi pamphlet sur l'imitation des anciens :

« Se compose [1] donq 'celuy, qui voudra enrichir sa Langue, à l'immitation des meilleurs Aucteurs Grecz, et Latins : et à toutes leurs plus grandes vertuz, comme à un certain but, dirrige la pointe de son Style. Car il n'y a point de doute, que la plus grand' part de l'Artifice [2] ne soit contenue en l'Immitation; et tout ainsi que ce feut le plus louable aux Anciens de bien inuenter, aussi est ce le plus utile de bien immiter, mesmes à ceux dont la langue n'est encor' bien copieuse, et riche. Mais entende celuy, qui voudra immiter, que ce n'est chose facile de bien suyure les vertuz d'un bon Aucteur, et quasi comme se transformer en luy, veu que la Nature, mesme aux choses qui paraisssent tres semblables, n'a sceu tant faire qui par quelque notte, et différence elles ne puissent estre discernées [3]. Je dy cecy, pour ce qu'il y en a beaucoup en toutes Langues, qui sans penetrer aux plus cachées, et interieures parties de l'Aucteur qu'ilz se sont proposé, s'adaptent [4] seulement au premier Regard, et s'amusant

1. *Se compose*, troisième pers. du sing. du subj. prés. dans le sens de l'impératif, et de même ci-après *dirrige* et *entende*. « Se compose, dit le Quintil, pour se mette on se renge à l'imitation, c'est parler Latin en Francoys. »

2. *La plus grand' part de l'artifice.* Autre passage entièrement traduit de Quintilien (X, II.)

3. *Estre discernées.* Quintilien (loco citato) : « Ut ne ipsa quidem natura in hoc ita evaluerit, ut non res simplicissimæ, quæque pares maxime videantur, utique discrimine aliquo discernantur. »

4. *S'adaptent... au premier Regard,* c'est-à-dire « s'attachent à ce qui frappe tout d'abord leurs yeux. »

à la beauté des Motz [1], perdent la force des choses. Et certes comme ce n'est point chose vicieuse, mais grandement louable, emprunter d'une Langue étrangère les Sentences [2] et les motz, et les approprier à la sienne : aussi est ce chose grandement à reprendre, voyre odieuse à tout Lecteur de liberale Nature, voir en une mesme Langue une telle Immitation, comme celle d'aucuns Scavans mesmes, qui s'estiment estre des meilleurs, quand plus ilz ressemblent un Heroet [3] ou un Marot [4]. Je t'amonneste donques (ô toy, qui desires l'Accroissement de ta Langue, et veux exceller en icelle) de non immiter à pié leué, comme n'agueres a dict quelqu'un, les plus fameux Aucteurs d'icelle, ainsi que font ordinairement la plus part de notz poëtes Francoys, chose certes autant vicieuse, comme de nul profict à nostre vulgaire : veu que ce n'est autre chose (ô grande Liberalité) si non luy donner ce, qui estoit à luy. Je voudroy' bien que nostre Langue feust si riche d'Exemples domestiques, que n'eussions besoing d'avoir recours aux Etrangers. Mais si Virgile, et Cicéron se feussent contentez d'immiter ceux de leur Langue, qu'auront les Latins outre

1. *S'amusant à la beauté des Motz.* Quintilien (loc. cit.) « Imitatio autem (nam sæpius idem dicam), non sit tantum in verbis. »

2. *Sentences,* comme « pensées. »

3. *Ressemblent un Heroet.* « Ressembler quelqu'un, qui est resté populaire, est aujourd'hui complétement hors d'usage. On le trouve dans Malherbe, dans Math. Regnier, dans Bossuet (Littré). — *Antoine Heroet,* évêque de Digne en 1551, mort en 1558, a écrit des poëmes où il exalte l'amour platonique.

4. *Marot.* C'est Clément Marot, dont nous avons parlé au commencement de ce chapitre.

Ennie [1], ou Lucrece, outre Crasse [2], ou Antoyne [3]. »

Sous l'étendard, que Joachim du Bellay venait de lever, s'enrôlèrent Pierre Ronsard, Remi Belleau, Estienne Jodelle, Jean-Antoine de Baïf, Jacques Tahureau, Guillaume des Autels, etc.. Tous ces érudits, génération studieuse et ardente, se passionnent pour les chefs-d'œuvre grecs et latins; ils cherchent à les transporter, tant pour la forme que pour le fond, dans les créations nouvelles, et l'idiome français, qui jusqu'alors avait si heureusement traduit l'esprit enjoué des Gaulois, voit s'élèver, sur ses fondements encore mal affermis, une langue savante et pédantesque, qui abonde en néologismes, et disparaît presque sous un chaos sonore de vocables homériques et virgiliens.

Une voix cependant eut le courage de protester contre la nouvelle école, ce fut celle de Charles Fontaine. « Tu accuses, dit-il entre autres choses à du Bellay, à grand tort et tres ingratement l'ignorance de noz maieurs que au 9. chap. moins rudement tu appelles, simplicité, les quels noz maieurs certes n'ont esté ne simples, n'ignorans, ny des choses, ny des parolles. Guillaume de Lauris, Jean de Meung, Guillaume Alexis, le bon moine de l'Yre, Messire Nicole Oresme, Alain Chartier, Villon, Meschinot et plusieurs autres n'ont point moins bien es-

1. *Ennie*, pour « Ennius. »

2. *Crasse, ou Antoyne*. Il s'agit de deux fameux orateu s latins, antérieurs à Cicéron. *L. Licinius Crassus* (140-91) et Marius Antonius (148-87.) Voir H. Meyer, *Oratorum Romanorum fragmenta* (p: 253-272, éd. 1837.)

3. Du Bellay, *Op. cit.*, p. 71-73.

crit, ne de moindres et pires choses, en la langue de leur temps propre et entière non peregrine, et pour lors de bon aloy et bonne mise, que nous àpresent en la nostre [1]. » Le *Quintil Horatian*, œuvre médiocre malgré quelques critiques vraies, passa inaperçu. Quand Ronsard, l'année suivante, fit paraître son premier livre des *Odes*, Mélin de Saint-Gelais, eut l'idée d'en débiter devant la cour une pièce sur un ton ridicule; mais la sœur du roi, « Madame Marguerite, qui se déclarait pour Ronsard, comme sa tante, la reine de Navarre, s'était déclarée pour Marot, lui arracha le volume des mains et relut les vers avec un tel accent que l'admiration succéda à la risée [2]. » Saint-Gelais dut s'incliner et subit le triomphe du chef de la *Pléiade*.

Sans doute, l'origine et la constitution de notre langue sont toutes latines; mais au moyen âge le génie français avait mis sa marque sur tout ce qu'il empruntait au latin. A partir de la moitié du XVIe siècle, il n'en fut plus ainsi, on se contenta d'écorcher le latin. On introduisit en foule, et l'usage consacra, des mots comme *axunge*, onguent, de *axungia*; *compites*, carrefours, de *compita*; *concion*, discours, de *concio*; *dilucule*, point du jour, de *diluculum*; *exhauste*, épuisé, vide, de *exhaustus*; *fallace*, tromperie, de *fallacia*; *quadrivie*, carrefour, de *quadrivium*; *salvation*, salut, de *salvatio*; *equable* égal, de *æquabilis* ; *manque*, défectueux, de *mancus*; *conca-*

1. Voir, le *Quintil Horatian* de Charles Fontaine, à la fin du volume la *Deffence et l'Illustration* citée plus haut.

2. Cf. Darmesteter et Hatzfeld, *Seizième siècle*, p. 98.

tener, enchaîner, de *concatenare*; *despumer*, répandre comme une écume, de *despumare*; *recorder*, rappeler, de *recordari*[1]. — Au XVIe siècle encore, les savants, les « gens de latin », selon l'expression de Mathurin Régnier, refont, par la même méthode d'imitation servile, beaucoup de mots précédemment formés d'après les lois de la phonétique et de l'accent.

Au lieu de :	Ils font :	
Créveure (fente),	*crépature*	de *crepatura* ;
Detteur,	*débiteur*	de *debitorem* ;
Enchartrer (emprisonner)	*incarcérer*	de *incarcerare* ;
Inimicitas (terme bas-lat.)	*inimitié*	de *inimicitia* ;
Entiéreté,	*intégrité*	de *integritas* ;
Façon,	*faction*	de *factionem* ;
Machineur,	*machinateur*	*machinatorem* ;
Moustier,	*monastère*	de *monasterium* ;
Poison,	*potion*	de *potionem* ;
Poulpe,	*polype*	de *polypus* ;
Proisme,	*proxime*	de *proximus* ;
Revenger,	*revendiquer*	de *revindicare* ;
Saette,	*sagette*	de *sagitta* ;
Traître (traditor),	*traditeur*	de *traditorem* ;
Etc...	Etc...	Etc...

Une partie seulement de ces mots étaient destinés à vivre et à former nos *doublets* d'origine savantes[2].

1. Cf. La plaisanterie de Rabelais sur l'escholier limousin « qui deambule par les compites de l'urbe et transfrete la sequane avant le dilucule, etc... »

2. Cf. plus haut, première part., p. 125. — Voir aussi M. Egger, *Not. élém. de gramm. comp.*, édit. de 1852, p. 142 et suiv.

Les significations toutes latines se multiplièrent comme les mots tout latins. Par exemple, *clair* s'emploie alors, comme le latin *clarus*, dans le sens « d'illustre » :

> « Des autres vierges le nom
> Sera *clair* en vostre gloire. » (Ronsard.)

Rabelais dit « *révoquer en usage.* » (revocare in usum) pour *remettre en usage.* Saint-Gelais lui-même dit : « *deduire des vers* » pour « *composer des vers* » (deducere versus).

On oublie surtout d'une manière très fâcheuse les lois de formation de notre idiome. Ainsi, deux mots très-rapprochés, mais distincts, existaient dans le vieux français ; le xvie siècle a donné aux deux la même signification, bientôt, il n'en survit plus qu'un seul, avec une acception qui n'était pas la sienne. La langue d'*Oïl* avait *araigne*, *aragne*,*iraigne*, tirés d'*aranea* et ayant gardé le même sens, de plus *araignée*, *iraignée*, toile d'araignée, d'*araneata*, chose faite par l'aragne ; or, depuis le xvie siècle, l'insecte aptère ne s'appelle plus qu'*araignée*, ce qui est un appauvrissement et un défigurement de la langue, dit M. Godefroy [1].

Certains poètes de la *Pléiade* firent d'inutiles efforts pour imposer à notre langue les comparatifs et les superlatifs latins : *scavantieur* pour « plus savant », *sca vantime* pour « très savant » ; *hardieusement* pour « plus hardi » ; *douciment* pour « très doucement [2]. »

1. Morceaux choisis des poëtes et des prosat. du xvie siècle, p. v.
2. Cf. Godefroy, *Etude sur J. A. de Baïf*, p. 120.

Ces mêmes poètes, Ronsard en tête, créèrent une foule de mots, calqués sur des vocables grecs et latins; c'est le chef de la *Pléiade* qui a écrit :

« Ah ! que je suis marry que la langue françoise
« Ne peut dire ses mots comme fait la grégeoise,
« *Ocymore, despotme, oligochronien :*
« Certes je le dirois du sang Valésien. »

Toutefois, les intentions de Ronsard ont été dépassées de beaucoup par ses disciples; et, s'il faut en croire sa préface de la *Franciade,* il admirait plus que personne notre vieille langue; il était d'avis qu'on la rajeunît, mais non pas qu'on la défigurât [1].

Voici, à peu près, dans quelles limites Ronsard était resté :

Evocation.

« Lors, en tirant de sa gaine yvoirine
Un long couteau, le cache [2] en la poitrine
De la victime, et le cœur luy chercha.
Dessus sa playe à terre elle broncha
En trepignant; le sang rouge il amasse
Dedans le creux d'une profonde tasse,
Puis le renverse en la fosse à trois fois,
L'espée au poing, priant à haute voix
La royne Hecate et toutes les familles
Du noir Enfer, qui de la Nuict sont filles,
Le froid abysme et l'ardent Phlegeton,
Styx et Cocyt, Proserpine et Pluton,

1. E. Egger, *de l'Hellénisme en France*, t. I, p. 231 et suiv.
2. Il s'agit de Francus.

L'Horreur, la Peur, les Ombres, le Silence,
Et le Chaos, qui fait sa demeurance
Dessous la terre, en la profonde nuit,
Voisin d'Erèbe, où le soleil ne luit.
  Il achevoit, quand un effroy luy serre
Tout l'estomac [1]; un tremblement de terre,
Se crevassant par les champs, se fendit;
Un long aboy des mastins s'entendit
Par le bocage, et Hyante est venue
Comme un esprit affublé d'une nue.
  « Voicy, disoit, la déesse venir.
Je sens Hecate horrible me tenir;
Je tremble toute, et sa force puissante
Tout le cerveau me frappe et me tourmente.
Tant plus je veux alenter [2] son ardeur,
Plus d'aiguillons elle me lance au cœur,
Me transportant [3], si bien que je n'ay veine
Ny nerf sur moy, ny aine qui soit saine,
Car mon esprit, qui le dœmon reçoit,
Rien que fureur et horreur ne conçoit. »
  Plus que devant [4] une rage l'allume;
Elle apparut plus grand' que de coustume;
De teste en pied le corps luy frissonnoit,
Et rien d'humain sa langue ne sonnoit [5]. »

Que convient-il de conclure des considérations précédentes? C'est que les tentatives de du Bellay et de Ron-

1. *L'estomac* pour *le cœur*.
2. *Alenter* = *ralentir*.
3. *Me transportant*, c'est-à-dire « me mettant hors de moi. »
4. *Devant* a le sens « d'avant. »
5. *La Franciade*, chant IV. — Cf. Homère, *Odyssée*, XI; Théocrite, *Idylles*, II; Virgile, *Enéide*, VI; Lucain, *Pharsale*, VI, etc...

sard, tentatives qui attestent une grande érudition et une conception forte du beau, ont enrichi la langue d'une foule de mots nouveaux, qui, plus tard, devaient contribuer à sa gloire. L'importation a pu quelquefois être violente, on a pu crier à une seconde invasion romaine; mais, pour être juste, il faut reconnaître que cette invasion de mots grecs et latins devait répondre à une foule de besoins, qu'on sentit dans la suite, et qu'elle laissa des traces vives et profondes, l'une des plus grandes richesses peut-être de la langue immortelle des Pascal, des Bossuet et des Fénelon! C'est l'élément classique du xvi[e] siècle, préconisé par la *Pléiade* et habilement fondu avec l'idiome alerte et pittoresque de Villon et de Clément Marot, qui nous a valu, écrites dans la même langue, avec un rare bonheur d'expressions, des œuvres d'un caractère si varié : l'éloquence toute latine du *Discours sur l'histoire universelle*, la prose grecque et poétique du *Télémaque*, l'agilité et la souplesse gauloises des *Lettres provinciales*.

L'influence des savants ne se fit pas moins sentir dans l'orthographe que dans la littérature et la langue. Tant qu'il n'exista pas de grammaire de la langue nationale, il n'y eut pas d'enseignement de l'orthographe. Les scribes, comme on l'a constaté plus haut pour le xiv[e] et le xv[e] siècle, conformaient capricieusement leur orthographe à la prononciation. Celle-ci variait selon les différentes contrées, ce qui jetait de la confusion dans la manière d'écrire les mots. De plus, si un son n'existait pas en latin, il pouvait être représenté par des assemblages di-

vers de lettres. Voilà comment s'expliquent les divergences d'orthographe qu'on trouve dans les manuscrits d'une même époque. A partir de la Renaissance, il n'en est plus ainsi. L'imitation du latin s'impose et dans nos grammaires et dans nos dictionnaires. L'enseignement du grec, confié aux doctes professeurs du Collége Royal, contribue aussi à répandre dans notre langue une foule d'expressions nouvelles, transcrites du grec; on peut dire qu'alors se généralise le travail de refonte dans le moule antique d'une partie des vocables du vieux français. Au XVI[e] siècle on intercale nombre de lettres parasites, ordinairement sous prétexte d'étymologie, mais très souvent avec une étrange ignorance des lois de transformation. Quand une consonne française représente déjà la consonne latine, on a la barbarie d'en ajouter une seconde, écrivant : *debvoir* pour *devoir*, *fiebvre* pour *fièvre*, *nepveu* pour *neveu*, *recepvoir* pour *recevoir*. Lorsque le moyen âge avait remplacé une consonne latine par une voyelle française, ignorant qu'on était alors de cette première substitution, on glissait une nouvelle consonne française dite étymologique. Par exemple, on avait fait *autre*, de *alter*; *haut*, de *altus*; *paume*, de *palma*; *saut*, de *saltus* etc... tous mots ou *al* s'était assourdi en *au*, c'est-à-dire où *l* avait été remplacé par la voyelle *u*; *conduit* provenait de *conductus*, *construit* de *constructus*, *droit* de *directus*, *estroit* de *strictus*, *trait* de *tractum*, tous mots où le *c* latin était représenté par l'*i* français. Les latinistes rétablissaient la consonne et écrivaient : *aultre*, *hault*, *paulme*, *sault*, *conduict*, *construict*,

droict, *estroict*, *traict*, etc... etc [1]... *Seau*, *seel* dans l'ancien français, de *sigillum*, devient *sceau*; *savoir* se défigure en *sçavoir*, parce qu'à partir du xv[e] siècle on s'imagine que ce mot vient de *scire*, et non pas de *sapere*. On écrit *poids*, au lieu de *pois*, dans la croyance fausse que ce mot vient de *pondus*, quand il était dérivé de *pensum*, comme *peser*, autrefois *poiser*, de *pensare*. — Un autre abus de l'orthographe du xvi[e] siècle, c'est de multiplier sans propos l'emploi de l'*y* : *roy*, *royne*, *loy*, *foy*, *moy*, *j'estoys*, *j'aimoys*, etc... Ce fait orthographique se produisait particulièrement quand cet *i* ne devait pas avoir la valeur de l'*i* consonne, c'est-à-dire du *j*, comme dans les mots ci-dessus et *ayeul*, *ayt*. Aussi cette voyelle avait-elle envahi presque tous les mots, au point que l'*i* fût près de disparaître. Dubois, Meigret, Henri Estienne et Ronsard signalèrent le mal. Mais, si l'*y* avait ses détracteurs, il comptait aussi de nombreux partisans.

De là vint que le besoin d'une réforme orthographique se fit sentir, à peu près en même temps que la réforme littéraire. En 1545, dans son *Traité touchant le commun usage de l'escriture françoise*, Louis Meigret lève l'étendard de la révolte : « Je ne voy point, dit-il, de moyen suffisant ni raisonnable excuse pour conserver la façon que nous avons d'escrire en françois [2], » parce que « pour la confusion et abus des letres, elles ne quadrent point entièrement à la prononciation. » C'est pourquoi « il a fait finablement diligence de trouver les

1. H. Estienne, *Hypomneses*, p. 79 et suiv.
2. Préface de son *Traité touchant l'escriture*.

moyens suivant lesquelz on pourra user d'une escriture certaine ayant tout seulement égard à la prononciation françoise et à la nayve puissance des letres. » Dès l'année 1547, Jacques Pelletier du Mans publia son *Dialogue de l'orthographe et de la prononciation françoise*, où il fit des tentatives moins hardies sans doute que celles de Meigret, mais auxquelles manqua aussi le succès, qui seul pouvait les justifier.

Meigret et Pelletier rencontrèrent un adversaire passionné dans la personne de Guillaume des Autels, sous le pseudonyme de Glaumalis de Vézelet[1]. Ce qui rendait surtout le système des réformateurs attaquable, c'est qu'il reposait sur un principe incomplet, la prononciation, et ne tenait aucun compte de l'étymologie, sans laquelle il n'y a point d'orthographe rationnelle. Des Autels comprit et signala ce vice radical; Meigret répondit avec amertume, se laissa même entraîner à des vivacités regrettables, et l'on peut dire que tous deux tombèrent dans une exagération facile à prévoir [2].

En 1567 [3], le célèbre professeur Pierre Ramus, dans sa *Grammaire françoise*, reprit et développa le système réformateur de Meigret et de Pelletier, trop absolu pour

1. Dans son *Traité touchant l'ancien orthographe françois et l'écriture de la langue françoise contre l'orthographe des Meigrétistes* (Lyon, 1548.)

2. L'histoire de cette polémique a été supérieurement tracée par M. Ch. Livet, *Hist. de la gram. et des gram. fr. au* XVIe *siècle*, p. 134 et suiv.

3. Date donnée par M. Waddington Rastus, dans sa thèse latine *sur Ramus*, p. 185.

réussir. Cette réforme de l'orthographe, qui se liait jusqu'à un certain point à la grande réforme poétique, fut applaudie par du Bellay et Ronsard; mais ils ne la pratiquèrent jamais. Jean Pillot et les Estienne lui donnèrent quelques mots sympathiques et en profitèrent dans ce qu'elle pouvait avoir de praticable et d'utile.

En effet, les essais de réforme orthographique, comme les tentatives de réforme littéraire, eurent une heureuse influence sur notre langue : ils contribuèrent à la débarrasser d'une quantité de lettres muettes, destinées à modifier la prononciation, ou à rappeler une étymologie souvent fausse, ainsi que nous l'avons vu [1]. De plus, les réformateurs dans leurs utopies orthographiques fixèrent le son régulier de certaines syllabes, qui se prononçaient différemment suivant la contrée [2]. En un mot, ils commencèrent cette œuvre de conciliation entre la prononciation et l'étymologie, qui, deux ou trois siècles après, devait aboutir à notre orthographe actuelle; *deffendre*, *celluy*, *haultesse*, *oyseaulx*, *prestre*, *throne*, *charcuictier* perdirent une, quelquefois deux lettres inutiles et ne fatiguèrent plus ni l'œil ni l'oreille [3].

Malheureusement, les bienfaits de la double réforme n'avaient pas eu le temps d'agir sur l'œuvre capitale de cette partie du siècle; et le livre de *Rabelais*, imprimé

1. Cf. plus haut, p. 394.
2. Cf. plus haut, p. 393.
3. Voir, à ce sujet, les *Thèses de grammaire* de M. B. Jullien. — Cf. Ambroise-Firmin Didot, *Observations sur l'orthographe*, p. 105 et suiv.

pour la première fois à Paris, en 1553, est le meilleur exemple de ce que devaient produire la raillerie et la tendance à l'universalité, d'une part, l'abus du néologisme et de l'imitation des anciens, de l'autre. Sciences, philosophie, religion, mœurs, coutumes, lettres, arts, toutes choses humaines enfin, sont contenues dans la *Vie très-horrifique du grand Garguantua*; voilà le fond de *l'Histoire de Pantagruel, roi des Dipsodes*. Jamais l'esprit français n'a fait une telle débauche ou une telle dérision de ses propres forces et de ses plus hautes qualités.

La page suivante peut servir à le montrer.

Grandgousier et Picrochole.

« Un des bergiers qui gardoient les vignes, nommé Pillot, se transporta devers luy [1] en icelle heure et raconta entièrement les excès et pillaiges que faisoit Picrochole [2], Roy de Lerné, en ses terres et dommaines, et comment il avoit pillé, gasté, saccagé tout le pays, excepté le [3] clous de Seuillé que frere Jean des Entommeures avoit sauvé à son honneur, et de present estoit le dict Roy en la Roche-Clermauld et là en grande instance [4] se remparoit [5], luy et ses gens.

1. Grandgousier.
2. Mot forgé, de πικρός *amer*, et χολή *bile;* c'est le type du tyran violent et ambitieux.
3. *Clous* pour *clos*, c'est une prononciation provinciale.
4. *Instance* signifie « activité. »
5. *Se remparoit*, c'est-à-dire « se fortifiait. »

« Holos [1], holos, dist Grandgousier, qu'est cecy, bonnes gens? Songe je [2], ou si vray est ce qu'on me dict? Picrochole, mon amy ancien, de tout temps, de toute race [3] et alliance, me vient-il assaillir? Qui le meut? Qui le [4] poinct? Qui le conduict? Qui l'a ainsi conseillé? Ho! ho! ho! ho! Mon Dieu! mon saulveur! ayde moy, inspire moy, conseille moy [5] à ce qu'est [6] de faire!

« Je proteste [7], je jure devant toy, — ainsi [8] mes soys tu favorable, — sy jamais à luy des plaisirs, ne à ses gens dommaige, ne en ses terres je feis [9] pillerie; mais bien au contraire, je l'ay secouru de gens, d'argent, de faveur et de conseil, en tous cas [10] que ay peu cognoistres son adventaige. Qu'il me ayt doncques en ce poinct oultraigé, ce ne peut estre que per l'esprit maling. Bon Dieu! tu congnois mon couraige [11], car à toy rien ne peut estre celé. Si par cas il estoit devenu furieux, et que, pour luy rehabiliter [12] son cerveau, tu me l'eusse icy envoyé, donne-moy et pouvoir et scavoir le rendre au joug de ton sainct vouloir par bonne discipline [13].

1. *Holos!* pour *hélas*, dans les patois de l'Ouest.
2. *Songe je* = *Est-ce que je rêve?*
3. *Race* veut dire « parenté. »
4. *Poinct*, de *pungere*, « pique. »
5. La préposition *à* prend ici le sens de « pour. »
6. Ce qu'est de faire = *ce qu'il convient de faire.*
7. *Je proteste... si jamais*, etc... veut dire : « *Je te prends à témoin, si jamais je lui fis déplaisir*, etc... »
8. *Ainsi* = *Aussi vrai que je ne lui fis jamais déplaisir.*
9. *Je feis;* c'est *feci*, « je fis. »
10. Dans tous les cas où.
11. *Couraige* a le sens de « intentions. »
12. *Rehabiliter*, c'est-à-dire « remettre en bon état. »
13. *Discipline* = « leçon. »

« Ho! ho! ho! mes bonnes gens, mes amys et mes feaulx serviteurs, fauldra il que je vous empesche[1] à me y aider? Las! ma vieillesse ne requeroit dorenavant que repous[2], et toute ma vie n'ay rien procuré[3] que paix, mais il fault, je le voy bien, que maintenant de harnoys[4] je charge mes pauvres espaules lasses et foibles, et en ma main tremblante je preigne la lance et la masse[5] pour secourir et guarantir mes pauvres subjectz. La raison le veult ainsy; car de leur labeur je suis entretenu et de leur sueur je suis nourry, moy, mes enfants et ma famille.

« Ce non obstant, je n'entreprendray guerre que je n'aye essayé tous les ars[6] et moyens de paix; là[7] je me resolus. »

A doncques feist convocquer son conseil et propousa l'affaire tel[8] comme il estoit. Et fut conclud qu'on envoiroit quelque homme prudent devers Picrochole sçavoir pourquoy ainsy soudainement étoit party de son repous et envahy[9] les terres esquelles n'avoit droit quicquonques[10]; davantaige[11] qu'on envoyast querir Gar-

1. *Empesche* = « cause de l'embarras (pour m'aider). »
2. *Repous* pour *repos.*
3. *Procuré* veut dire « pris à soin, à tasche. »
4. *Harnoys* signifie « armure de guerre. »
5. *Masse* désigne « une masse d'armes. »
6. *Ars,* dans le sens du latin *artes* « moyens. »
7. *Là* = « c'est à cela que. »
8. *Affaire* autrefois était masculin, conformément à l'étymologie (*ce qui est à faire.*)
9. L'auxiliaire *avoir* est sous-entendu; c'est pour « et avait envahi. »
10. *Droit quicquonques* = « Droit quelconque. »
11. *Davantaige,* comme nous disons : *de plus.*

gantua et ses gens, affin de maintenir le pays et defendre à ce besoing. Le tout pleut à Grandgousier, et commenda que ainsi feust faict.

Dont sus l'heure envoya le Basque son laquays, querir à toute diligence Gargantua, et luy escripvoit comme s'ensuit [1]. »

Rabelais, rêvant pour la langue la même universalité la même indépendance et la même malice gauloise que pour l'esprit, essaya sur notre prose, avec une hardiesse et une puissance merveilleuses, ce que Ronsard, de son côté, tentait pour enrichir la langue poétique. Fondre ensemble le grec, le latin et l'italien, telle est l'œuvre à laquelle s'était consacrée la Pléiade. Opérer la même fusion et, de plus, faire pour le français ce que Dante avait fait pour l'italien, employer tous les dialectes, ressusciter tous les vieux termes et donner accès dans notre langue à tous les néologismes imaginables, n'est-ce pas là le dessein visible du livre de Rabelais ?

Il est vrai de dire que les deux tentatives ne réussirent pas complétement; car une langue est esclave de ses origines, elle a des racines profondes dans le passé, dans les mœurs, dans les coutumes : de là son caractère exclusif, sa force de répulsion, qui s'exerce envers toute nouveauté, que ne réclame pas sa nature propre ou la nécessité du jour. Toutefois, reconnaissons-le tout de suite, la prose française a moins résisté à Ra-

1. Extrait des *Morceaux choisis du* XVI[e] *siècle* par MM. Darmesteter et Hatzfeld, p. 98.



belais que la poésie à la Pléiade; c'est que la langue parlée a plus de flexibilité, plus de besoins que la langue poétique, et l'état de pauvreté où était réduit l'idiome, usuel, à cette époque, devait donner cours aux créations rabelaisiennes, si heureuses et si françaises.

Il est donc intéressant de voir dans quelle mesure Rabelais a réussi, et de déterminer les progrès que son livre a pu faire faire à la langue nationale. Parlons d'abord des patois, ces successeurs de nos dialectes provinciaux, et que Rabelais s'est appropriés comme autant de conquêtes.

Notre langue, qui n'est que l'un d'entre eux généralisé, leur est redevable non seulement d'une foule de prononciations et de tournures, mais encore de bon nombre de termes qui font sa richesse. Henri Estienne, combattant de toute l'autorité de son savoir l'influence italienne et l'invasion des mots latins dans notre langue, renverra ceux qui voudront rajeunir l'idiome national à cette mine féconde. Rabelais semble avoir deviné les intentions de Henri Estienne. Personne plus que lui ne fit appel, dans le but d'enrichir son style, au langage figuré de nos pères et aux patois de nos campagnes. Ayant parcouru presque toutes les provinces de France, il lui fut possible de déverser dans ses écrits tous les mots et toutes les tournures de ces différentes contrées, qui lui parurent devoir émailler ses compositions et mieux peindre ses pensées originales.

Le parler populaire du Midi lui a inspiré :

Escoutaz, *vietz dazes*, que etc... ;

Tout ares métis, « sur l'heure même » de *hora metipsa*;

Et sabez quey fillots?

Que mau de pipe vous byre!

Plus d'oilif en li caleil;

A diou sias;

De la Seye;

Taille-bacon;

Celui de l'Est :

Tant seulement;

Ma fi! (mea fides.)

Je m'affie;

Pé le quau Dé, « Par la tête-Dieu!. »

Celui du Centre.

Bondrée, buse, oiseau de proie;

Brenasseries, des riens, ou choses de peu d'importance;

Coissin, *coitil*, pour *coussin*, *coutil*; les paysans angevins disent encore une *coitte* pour un lit de plume;

Cormé, boisson faite avec le fruit appelé *corme*;

Devanteau, un tablier, de *de ab ante*. Le mot *devantière* est devenu français en ce sens.

Escarbouiller, dans Rabelais, signifie *éparpiller*; aujourd'hui il a plutôt le sens d'*aplatir*, d'*écraser*.

Eschaubouillure, ampoules;

Esclopé, boiteux (*e-claudus;*)

Graisler, griller, rôtir; on dit aujourd'hui *grasler* : une *graslée* de marrons.

Foupi, chiffonné, froissé, est en usage toujours dans les environs de Saumur. Ce mot vient de l'ancien français *felpe*, qui est le mot actuel *fripe*.

Mesle, nèfle;

Mitan, milieu;

Mitouflé, empaqueté; on en a fait *emmitouflé*.

Oribus, mauvaise chandelle en résine;

Portement, état de la santé :

Porrée, poirée et poireau;

Seyer, scier, couper; *seyer* le blé (*secare*):

La périphrase, *Il m'est avis* pour *Je crois*, *je pense*;

Faire la comberselle;

Jouer à cute-cache.

Tirant à dans le sens de « vers. »

Tant plus... tant moins... etc.[1]

Si de l'emploi des différents dialectes nous passons à la grammaire proprement dite, nous verrons que la langue de Rabelais affecte la même indépendance et la même variété. Plus encore que les autres écrivains de son temps, et comme beaucoup de ses prédécesseurs, il use d'une grande liberté dans ses constructions ; les compléments sont souvent avant les verbes : « *Les corbeaux, les gays*, *papegays*, *les estournaulx*, il rend poètés; *les pïes* il fait poetrides, et leur apprend *le langage humain* proférer, parler, chanter. » (IV, 57.) Et même quand le sujet n'est pas un pronom, ce qui expose la phrase à

1. Cf. pour plus de détails, notre brochure sur *les rapports de la langue de Rabelais avec les patois de la Touraine et de l'Anjou* (Angers, 1868.)

quelque embarras : « La en bauffrant attendent *les moines l'abbé tant qu'il voudra.* » (III, 15.) Pareillement pour les compléments indirects : « *De choses mal acquises*, le tiers chair ne jouira. » (III, 2).

Dans les propositions infinitives, nous mettons généralement le verbe à l'infinitif *avant* son sujet : Laissez *venir* à moi *les petits enfants* : Rabelais met ordinairement le verbe *après* : « Herodes... prévoyant que à sa mort, les Juifs feroient feu de joie, fit en son serrail de toutes les villes, bourgades de Judée, *tous les nobles et magistrats convenir.* » (IV, 26.)

Nous savons qu'alors le sujet se mettait très souvent après le verbe; Rabelais profite quelquefois de cette liberté pour enchevêtrer gracieusement ses phrases : « La terre desistoit leur prester nourrissement par vapeurs et exhalations; desquelles *disoit Heraclitus*, *prouvoient les Stoïciens*, Cicéron maintenoit, estre les estoiles alimentées. » (III, 3.)

Le sujet est en général sous-entendu, particulièrement à la troisième personne, quand le sens est clair : « *Arrivé que fut*, vouloir baiser les pieds de mon dit père... » (I, 50.) Cette manière de sous-entendre le sujet est constante chez Rabelais [1]. Il supprime aussi le sujet apparent, quand le sujet réel se trouve immédiatement après le verbe impersonnel, et que la phrase commence par un mot circonstanciel : « *Point n'estoit filz de bonne mère réputé* qui dedans ne jettast *ce que avoit de singulier.* » (I, 50.)

1. Cf le morceau cité, p. 398 et suiv.

L'article défini *le*, *la*, *les* a encore chez Rabelais des formes qu'il a perdues depuis. Au datif, il emploie indifféremment *au* et *ou*, et même *on*, avec le pronom relatif : *auquel*, *ouquel*, *onquel* : « Panurge le sachant lui mit *au* doigt médical de la main gauche un anneau. » (III, 17.) *On*, *onquel* signifient proprement *dans*, *dans lequel* : « J'amène mes moutons d'un pays *onquel* les pourceaux ne mangent que myrobolans. » (IV, 7.)

L'article est supprimé devant les substantifs pris dans un sens général : « Si demandez comment, par couleur blanche, *nature* nous induit entendre *joye* et *liesse*, je vous réponds par analogie et conformité en telle. » (I, 10.) C'est une habitude que le français moderne a conservée.

Chez Rabelais, les pluriels en *ant*, *ent* perdent toujours le *t* pour prendre *s*. Après *l*, *t*, *f* le pluriel est toujours marqué par *z*, excepté dans les mots en *au*, *eu*, qui reçoivent un *x* après *l*: « Les geans, *voyans* que tout leur camp estoit noyé, emportèrent leur roy Anarche à leur col le mieulx qu'ils purent hors du fort. » (II, 29.) Le pluriel de *œil* est *yeulx* et *œilz*. — On trouve encore certains vestiges de déclinaison, comme dans cette phrase : « Comme si le *père familles* (pater familias) estant à table opulente, en bon appetit, au commencement de son repas, on voyait en sursault et espouvanté soy lever... » (III, 14.) — Les terminaisons *cher* et *ger* sonnent encore et s'écrivent ch*ier* et g*ier* : Berg*ier*, Boulang*ier*, Mesnag*ier*.

Rabelais ne fait aucune difficulté d'employer *moy*,

toy, *soy* au lieu de *me*, *te*, *se*, lorsque l'harmonie de la phrase le demande : « Nature a fait le jour pour *soy* exercer... » (III, 15.),

Dont, *de qui*, *par quoi* commencent souvent une phrase, qui se lie ainsi à la précédente, bien qu'elle en soit séparée par un point : « Le premier que je trouvai fut un homme qui plantoit des choux. *Dont* tout esbahy lui demandai : » (II, 32.) [1] *Leur* est parfois écrit avec un *s*, quand ce pronom est au datif pluriel : « Mercure ne se voudra asservir es autres, car il ne *leurs* est en rien debteur. » (III, 3.) [2].

Pour les verbes, voici ce qu'on doit remarquer :

Encore quelques terminaisons en *arent* à la troisième personne du pluriel du passé défini : « Ilz conqu*estarent*. » Les passés définis et les imparfaits du subjonctif de la première conjugaison sont souvent terminés en *is* et en *isse* : « Il tomb*it*, que vous ten*issiez*; » les deux futurs *lairra* et *laissera* sont employés conjointement. — *Sachant* et *savant* se rencontrent tous deux et *dissolu* est pris pour *dissous* [3]. Dans les verbes où le passé défini s'écrit comme le présent de l'indicatif, Rabelais indique la voyelle longue par *s* : « Il fin*it* maintenant; il fin*ist* hier. »

Reste la grosse question des participes.

1. Cf. plus haut, p. 326, note 3.

2. C'est pousser à l'excès la décadence grammaticale signalée au XIVe siècle.

3. Cf. Jean Fleury, *Rabelais et ses œuvres*, p. 410 et suiv. du t. II (Paris, Didier, 1877.)

Au XVI[e] siècle, le participe présent, était d'un usage beaucoup plus fréquent que de nos jours. Rabelais a l'habitude de s'en servir comme complément absolu ou détaché, soit à la manière de l'ablatif absolu des Latins, soit autrement « Basché prie Chicanous assister aux fiansailles d'un sien officier, et en recevoir le contrat, bien le *payant* et *contentant*. » (IV, 14.)

Le participe présent s'accorde, en nombre, comme en latin, avec le mot auquel il se rapporte, soit que ce mot désigne une action, soit qu'il exprime une qualité : « Je les trouvai tous *jouans* à la mouche par exercice salubre. » (II, 40.) « Panurge choisit de tout le troupeau un beau et grand mouton, et l'emportait *criant*, *bellant*, *voyans* tous les autres ensemblement *bellans* et *regardans* quelle part on menoit leur compagnon. » (IV, 6.) Mais en genre l'accord est plus rare; cependant il a dit : « Comme *advenante* la lumière du clair soleil, disparent lutins, lamies et ténébrions. » (III, 24.) Cela tient à ce qu'on mettait alors quelque soin à distinguer le participe du gérondif, distinction que notre vieille langue n'avait fait que soupçonner [1].

Quant au *participe passé*, sur lequel le XVI[e] siècle s'est partagé en *Activistes* et en *Passivistes*, Rabelais applique ordinairement la règle d'accord avec le régime, quand le verbe marque l'état : « Le bon Dieu nous a fait ce bien qu'il nous les a révé*lés*, annon*cés*, décla*rés* et apertement dé*crits*. » (III, 30.) Et encore : « Laquelle (amitié) jusques à présent, comme sacrée, ensemble aviez inviolablement

1. Voir *Collection philologique*, X[e] fascicule, p. 22.

maintenue, guardée et *entretenue.* » (I, 31.) Mais quand le verbe exprime une action, la tendance de Rabelais est de laisser le participe invariable : « Aviez, toy et tes peres, une amitié avecques luy et tous ses ancestres *conceu.* » (I, 31.) — « Si paour il *ha eu* durant ce colle horrible, ie ne l'en estime un pelet moins. » (IV, 26.) [1].

Les *prépositions* sont souvent séparées, par un assez grand nombre de mots, des infinitifs qu'elles régissent ; nous avons conservé cette coutume dans le style judiciaire : « Quelqu'un de ses amis luy demanda quelle cause le mouvoit *à* son corps, son esprit, son tonneau ainsi *tourmenter*... » (III. *Prologue.*) Il va jusqu'à supprimer la préposition ; c'était une hardiesse, rare alors, quoique Henri Estienne la mentionne [2] : M. Ch. Livet a donc tort de dire qu'il copie cette remarque sans comprendre [3]. Voici un exemple de cette construction : « Mais *avoir* diligemment *recherché*, trouvèrent tout le pays à l'environ en paix et en silence. » (I, 26.)

L'*adverbe* est généralement placé avant le verbe : « Presque tous les animaulx, par fatale disposition, se emanciperent de lui, et ensemble *tacitement* conspirèrent *plus* ne le servir. » (III, 8.) — *Voici, voilà* sont séparés : « Or, *voyez ci* que vous ferez. » (III, 10.) — « *Voy-ci* les geans. » (II, 29.) *Ce pendant*, pour *pendant cela*, est toujours écrit en deux mots ; quelquefois même il est décomposé : « *Iceluy temps pendant* et donné

1. *Col. phil.* X[e] fascicule, p. 102.
2. Voir le traité de la *Conformité du lang. franç. avec le grec.*
3. *Grammaire et grammairiens au* XVI[e] *siècle.*

plus de quatre mille sentences définitives. » (III, 36.)

Le style de Rabelais doit se ressentir d'une telle richesse d'expressions, d'une si grande variété de tournures et de cette indépendance d'allures : les entassements de synonymes y sont fréquents et les mots placés en gradation y foisonnent.

On le voit donc, jamais la langue française ne s'est montrée avec tant de grandeur que dans l'auteur de *Gargantua* et de *Pantagruel.* Il a fondu tous les dialectes de l'ancienne France, et y a mêlé un monde d'expressions techniques, fournies par les Sciences et les Arts. Un autre succomberait sous ce poids immense. Lui, il harmonise tout. L'antiquité, la connaissance de toutes les langues modernes lui permettènt d'envelopper et de dominer la nôtre. On peut donc résumer en ces termes les caractères que notre idiome national avait pris sous sa plume : richesse du vocabulaire, entassement de synonymes et de mots rangés en gradation ascendante; fusion des dialectes en une langue unique, qui est enfin la langue française; large emploi des inversions; régimes souvent placés avant le verbe, particulièrement quand il est neutre ou passif; omission fréquente des pronoms sujets, et presque constante du pronom *il.* Usage très fréquent aussi du participe présent, tantôt variable, tantôt invariable, quelquefois se rapportant au sujet de la phrase en formant une proposition participe ; omission de l'article dans un certain nombre de cas; phrases lon-

1. Cf. dans Rabelais, *Diogène roulant son tonneau.* — Montaigne, *Apologie de Raimond de Sebonde* (*Essais*, liv. II, ch. 12.)

gues, entrecoupées de parenthèses; mots disposés savamment, de manière à faire image ou à produire un effet voulu d'harmonie [1].

De tous les écrivains du XVIe siècle, celui qui ressemble le plus à Rabelais est sans contredit *Montaigne*. Aussi le rapprocherons-nous de l'auteur de *Gargantua* et de *Pantagruel*. C'est la même tendance à l'universalité, rehaussée par l'auteur des *Essais* d'une certaine finesse gasconne. Tous les sujets y sont abordés, toute la science de l'antiquité s'y condense : histoires, anecdotes, citations, réflexions philosophiques et morales, Montaigne suit le caprice de sa pensée ou de sa mémoire, il fait une sorte d'encyclopédie fantasque et personnelle. *De omni re scibili*, voilà son sujet, qui lui est commun avec Rabelais et avec la plupart des écrivains de l'époque; il ramène le monde à soi et le concentre dans sa mémoire et sa conscience; il sait qu'il ne peut trouver qu'en lui-même ce point fixe et sûr, cet *aliquid inconcussum*, dont plus tard Descartes fera la base de sa *méthode*.

Ne sachant pas le grec, mais parlant le latin comme sa langue maternelle, il se contente d'enrichir la prose française en la régénérant par le latin. Il y mêle bien aussi une pointe de gascon; mais cet alliage de dialecte est peu sensible dans sa phrase, plus remarquable par le tour que par l'expression. Les *Essais* nous offrent une langue renouvelée dans une juste mesure et selon ses affinités naturelles, fortifiée plutôt qu'altérée par cette

1. Cf. Jean Fleury, *Rabelais et ses œuvres*, (Didier, Paris, 1877. t. II, de 410 à 430.)

insinuation de l'élément latin, que favorise la loi même de nos origines gallo-romaines. Si donc Montaigne n'a pas un aussi puissant génie d'écrivain que Rabelais, il a mieux compris le caractère de notre langue et plus contribué à ses progrès. On en jugera par la page qui suit :

Comment l'enfant étudiera l'histoire.

« Il practiquera, par le moyen des histoires, ces grandes ames des meilleurs siecles. C'est un vain estude[1], qui veult[2]; mais qui veult aussi, c'est un estude de fruict inestimable, et le seul estude, comme dict Platon[3], que les Lacedemoniens eussent reservé à[4] leur part. Quel proufit ne fera il, en cette part là, à la lecture des vies de nostre Plutarque? Mais que mon guide[5] se souvienne où vise sa charge; et qu'il n'imprime pas tant à son disciple la date de la ruyne de Carthage que les mœurs de Hannibal et de Scipion; ny tant où mourut Marcellus, que pourquoi il feut indigne de son debvoir qu'il mourust[6] là. Qu'il ne luy apprenne pas tant les histoires qu'à en juger. C'est à mon gré, entre toutes, la matiere à laquelle nos esprits s'appliquent de plus diverse me-

1. *Estude*, comme beaucoup d'autres mots devenus féminins, était alors masculin.

2. *Qui veult* est une de ces formes synthétiques, restées dans la langue du XVIe siècle, pour : « à qui veut ne pas en profiter. »

3. Dans le *Ier Hippias*.

4. *A* dans le sens de « pour, » comme nous l'avons vu plusieurs fois.

5. Le précepteur de l'enfant.

6. Il s'agit de M. Claudius Marcellus, qui tomba dans une embuscade tendue par Annibal et y périt, en 208 av. J.-C.

sure[1] : j'ay leu en Tite-Live cent choses que tel n'y a pas[2] leu; Plutarque y en a leu cent, oultre ce que j'y ay sceu lire, et à l'adventure oultre ce que l'auteur y avoit mis : à d'aulcuns, c'est un pur estude grammairien[3]; à d'aultres l'anatomie de la philosophie[4], par laquelle les plus abstruses parties de nostre nature se penetrent. Il y a dans Plutarque beaucoup de discours[5] estendus tres dignes d'estre sceus; car, à mon gré, c'est le maistre ouvrier de telle besongne; mais il y en a mille qu'il n'a que touchez simplement : il guigne[6] seulement du doigt par où nous irons, s'il nous plaist; et se contente quelquefois de ne donner qu'une atteincte dans le plus vif d'un propos. Il les fault arracher delà, et mettre en place marchande[7] : comme ce sien mot, « que les habitants d'Asie servoient à un seul, pour ne sçavoir prononcer une seule syllabe, qui est : Non[8], » donna peut-être la matiere et l'occasion à La Boëtie de sa *servitude volontaire*. Cela mesme de luy veoir trier une legiere action, en la vie d'un homme, ou un mot, qui semble ne porter

1. Suivant la mesure la plus variable.

2. C'est-à-dire *n'a pas su trouver en lisant*.

3. Cela revient à dire : « pour quelques-uns c'est une pure étude grammaticale. »

4. Autrement dit : « pour d'autres, c'est une analyse philosophique, qui permet de pénétrer dans les parties, etc... »

5. *Discours estendus* revient à : « ensemble de réflexion sur un sujet. »

6. *Guigne* signifie ici « guette du coin de l'œil », par extension : « indique. »

7. Place où une marchandise est bien en vue; au fig. : « mettre en vue, en lumière. »

8. Dans son traité: *De la mauvaise honte*, ch. 7.

que cela, c'est un discours [1]. C'est dommage que les gens d'entendement ayment tant la briefveté : sans doute leur réputation en vault mieulx; mais nous en valons moins. Plutarque ayme mieulx que nous le vantions de son jugement, que de son sçavoir; il ayme mieulx nous laisser desir de soy, que satieté : il sçavoit qu'ez [2] choses bonnes mesme on peult trop dire; et que Alexandridas reprocha justement à celuy qui tenoit aux Ephores des bons propos, mais trop longs; « o estranger, tu dis ce qu'il fault aultrement qu'il ne fault [3]. » Ceulx qui ont le corps graile [4] le grossissent d'embourrures [5]; ceulx qui ont la matiere exile [6], l'enflent de paroles.

Il se tire une merveilleuse clarté pour le jugement humain, de la fréquentation du monde : nous sommes tous contraincts [7] et amoncelez en nous, et avons la veue raccourcie à la longueur de nostre nez. On demandoit à Socrates d'où il estoit : il ne respondit pas, d'Athènes; mais, du monde [8] : luy qui avoit l'imagination plus pleine et plus estendue, embrassoit l'univers comme sa ville, jectoit ses cognoissances, sa société et ses affections à tout le genre humain; non pas comme nous qui ne regardons que soubs nous [9]. »

1. Le choix de tel ou tel trait tient lieu de réflexions sur le sujet.
2. *Qu'ez* = « que dans les. »
3. Plutarque, *Dits notables des Lacédémoniens.*
4. *Graile*, de *gracilis* « grêle. »
5. *D'embourrures*, c'est-à-dire *de bourre.*
6. *Exile*, du latin *exilis*, « tenu, mince. »
7. *Contraincts* veut dire « resserrés. »
8. Plutarque, *Traité du bannissement et de l'exil*, ch. 4. — Cicéron, *Tusculanes*, v, 37.
9. Cf. Montaigne, *Essais*, liv. I, ch. 25, tiré des extraits de MM. Darmesteter et Hatzfeld, p. 17.

Montaigne a dit de la langue de son siècle : « selon la variation continuelle qui a suivy nostre langage iusques à cette heure, qui peut esperer que sa forme presente soit en usage, d'icy à cinquante ans? Il escoule tous les iours de nos mains; et depuis que ie vis, s'est alteré de moitié [1]. » Ce n'est pas seulement du temps de Montaigne que la langue française était soumise à de continuels changements; on a vu par quelle série d'évolutions successives, elle est arrivée à l'état que nous tâchons de constater. Pour donner une idée des variations rapides qu'elle subissait, il suffit de se rappeler ce qui est arrivé à Marot. Né à la fin du xv[e] siècle (1495) il donna, sur la demande de François I[er], une édition de Villon, et se vit forcé, à cause de l'ancienneté de la langue de cet écrivain, d'expliquer par des remarques les passages difficiles à comprendre. Cependant il ne s'était écoulé qu'un demi-siècle entre Marot et Villon. La marche du français était si rapide en ce temps de réformes ardentes et d'enthousiasme pour l'antiquité, que ce changement se fait sentir, non d'un auteur à un autre, mais jusque dans le même écrivain. C'est ainsi que la syntaxe de Montaigne tient du vieux et du nouveau français [1].

Prenons d'abord l'*article*. Il a, chez Montaigne, gagné du terrain par rapport à la langue du moyen âge, même par rapport à celle de Rabelais. Devant les noms de pays

1. Montaigne, *Essais*, liv. III, ch. 9.

2. Cf. Herrig, *Archiv für das studium der neueren Sprachen*, année 1872, p. 163.

et devant les noms abstraits, Rabelais le laisse le plus souvent de côté, tandis que Montaigne en fait usage; toutefois celui-ci, comme son devancier, omet l'article avec plusieurs substantifs exprimant une idée générale, tels que *homme*, *chose*, *nature* et *fortune* : « autant que *fortune* leur dure [1]. » — « Les reigles que *nature* a empreintes en nous [2]. » Avec des noms compléments directs d'un verbe : « Je suis de ceux qui *sentent très grand effort* de l'imagination [3]. » Au contraire, l'article s'unit parfois avec *chacun*, ou un pronom possessif, comme *mien*, *tien*, *sien* : « *la mienne* volonté [4]. » Montaigne supprime l'article surtout quand le nom exprime une idée attributive [5]; ex. : « Le silence et la modestie sont *qualitez* très commodes [6]. » Ou avec certaines prépositions : « choses peu vraysemblables, tesmoigneez *par gens* dignes de foy [7]. » Ou devant les superlatifs relatifs, qui deviennent ainsi, pour la forme, de véritables comparatifs : « qui servent aux choses *plus communes* pour *les plus communes* [8]. » Nous vérifions les choses *plus vraysemblables* [9]. »

Pour ce qui concerne les *pronoms*, la séparation entre les formes *unies* et les formes *indépendantes* n'a pas encore prévalu chez Montaigne; mais elle est plus avancée que dans Rabelais. Il suffit de lire quelques pages de ces

1. Montaigne, *Essais*, I, 14. — 2. *Ibid.*, I, 15. — 3. *Ibid.*, I, 20. — 4. *Ibid.*, II, 12.
5. Herrig, *Archiv.*, 1872, p. 173. *Dei syntaktischen Archaismen bei Montaigne*, art. de Glauning.
6. Mont. *Essais*, I, 25. — 7. *Ibid.*, I, 26.— 8. *Ibid.*, I, 20. — 9. *Ibid.*, II, 12.

deux auteurs pour s'en convaincre [1]. Les *Essais* nous montrent le pronom personnel employé comme complément pléonastique à côté du nom; ex. : « Et *luy*, *l'Empereur*, doit sçavoir iouyr de soy à part [2]. » Comme sujet, il est fréquemment supprimé : « Le monde n'est que babil et *ne vis jamais* homme qui [3]... » surtout, si c'est le pronom de la troisième personne devant un unipersonnel : « Ses biens furent confisquez, et *ne tient à guere* qu'il n'en perdît la vie [4]. » Les formes entières, *moi*, *toi*, *lui* sont dans l'usage constamment distinguées des formes faibles *me*, *te*, etc... Des liaisons, fort régulières du reste, comme nous avons vu, telles que *ie qui*, *il qui*, ainsi que *soi* devant un infinitif, qu'on trouve assez souvent dans Marot et Rabelais, n'appartiennent plus à la langue de Montaigne : « *moy qui* ne desirois principalement que de piper l'assistance [5]. »

L'emploi de la troisième personne du pluriel du pronom personnel, avec une signification générale, se prend dans le sens de *on*, et a une plus grande extension dans Montaigne que dans le nouveau français, peut-être à cause du voisinage de l'Espagne [6] : « ... Et *disent* que ce fut [7]. » — « De même, « *ils disent* [8]. »

Mien, *tien*, *sien*, formes possessives, conservent toute leur valeur d'adjectifs, non seulement avec l'article dé-

1. Cf. Herrig, *Archiv.*, 1872, p. 441.
2. Mont. *Essais*, III, 10. — 3. *Ibid.*, II, 25. — 4. *Ibid.*, I, 9. — 5. *Ibid.*, III, 4.
6. Cf. Diez, *Gramm. des lang. rom.*, III, p. 295.
7. Mont. *Essais*, I, 44. — 8. *Ibid.*, I, 48; III, 4. — Cf. Herrig. *Archiv.* Année 1872, p. 182.

fini, comme nous avons dit, mais avec l'article indéfini. « *Un mien* parent, » et les adjectifs démonstratifs : « Ceste *sienne* suiection [1], » les douceurs de *ceste vie nostre* [2]. » *Cesty*, *celuy* et *iceluy*, employés par Rabelais comme adjectifs, ont perdu cette valeur et sont seulement pris comme pronoms par Montaigne, ce qui est un progrès; d'autre part, *cette-cy* et *cette-la* sont chez notre auteur, plus fréquents que *celle-cy*, *celle-là* : « Plus ie m'eslongneray de *celle-la* et approcheray de *cette-cy* [3]. » Le neutre *ce* garde sa place à côté de *cela*, bien plus expressif. « Quand *ce* viendra que seray mort. » Les formes relatives s'emploient indistinctement pour les personnes et pour les choses : « La nature *de qui* la voix est plus pure [4]. » — « Il y a des autheurs, *desquels* la fin [5]... » « Les Esséniens, *de quoy* parle Pline [6]. » *Lequel* se rencontre plus souvent que dans le français moderne, et sert à l'union intime des phrases, selon l'usage latin : « Il ne trouva pas les hommes dignes, pour *lesquels* on se mist aucunement en peine [7]. » En somme, les propositions relatives ont un champ plus large d'action; elles s'emploient pour tenir lieu d'une proposition adverbiale de cause, de condition ou de conséquence... *Aucun* a encore la signification affirmative que lui donne son étymologie : « d'*aucuns* disent » [8]. *Chaque* prend la place de *chascun*, qui appartient au vieux français : « Non seulement *chasque* païs, mais *chasque* cité et

1. Montaigne. *Essais*, I, 20. — 2. *Ibid.*, I, 30. — 3. *Ibid.*, I, 19. — 4. *Ibid.*, I, 22. — 5. *Ibid.*, I, 20. — 6. *Ibid.*, I, 50. — 7. *Ibid.*, III, 51. 8. Cf. plus haut le morc. de Montaigne, p. 412.

chasque vocation a sa civilité particulière [1]. » Montaigne prend, quoique assez rarement, *l'un*, *l'autre* comme adjectifs : « Des *unes* choses aux *aultres* [2]. »

Pour ce qui regarde les *noms*, il faut remarquer que, dans quelques-uns, le genre est incertain ; par exemple, l'auteur des *Essais* fait *affaire* du masculin [3], *amour* du féminin [4], également du féminin *debte* [5], *exemple* [6], *honneur* [7], *navire* [8], tandis qu'il laisse du masculin *estude*, *image* [9], *dot* [10], comme nous l'avons pu remarquer dans le morceau cité plus haut [11]. — La suppression de la préposition *de*, faisant fonction de génitif, est devenue extrêmement rare ; celle de *a* est plus fréquente : « sil *Dieu* plaist. » *Grand* se rencontre quelquefois comme adjectif d'une seule terminaison, c'est-à-dire sans *e* final avec un nom féminin, comme dans l'ancienne langue : *de grand peine*, *grand recette*, c'est *grand simplesse* [12]. La place de l'adjectif commence à influer sérieusement sur le sens ; toutefois, Montaigne, fidèle en ce point à l'ancienne langue, préfère mettre l'adjectif avant le substantif [13]. Toujours, comme aux siècles précédents, il sépare nombre d'adjectifs et même d'adverbes coordonnés : « Se dressant en *faux suiect et fantastique* [14]. » — « De quoy i'ay *souvent* veu l'expérience, et *plaisamment* [15]. »

1. Montaigne. *Essais*, I, 13. — 2. *Ibid.*, I, 47. — 3. *Ibid.*, III, 8. — 4. Mont, *Essais*. — 5. *Ibid.*, III, 9. — 6. *Ibid.*, III, 4. — 7. *Ibid.* I, 1. — 8. *Ibid.*, II, 195. — 9. *Ibid.*, III, 10. — 10. *Ibid.*, II, 8.

11. Page 412 et suiv.

12. Mont. *Essais*, III, 2, 5, 5.

13. Cf. pour les exemples, Herrig. *Op. cit.*, p. 436.

14. Montaigne, *Essais*, I, 4. — 15. *Ibid.*, I, 7.

Relativement aux *verbes*, voici quelles sont les habitudes grammaticales de Montaigne : Au lieu de la forme simplement active, on trouve souvent une périphrase avec *aller* et le participe présent : « Ceux qui nous *vont instruisant* [1]. » — « C'est prester à la lettre, d'*aller attribuant* ce grand effect, à quelque ordonnance naturelle [2]. » Au lieu du passif, le réfléchi se lit parfois : « Comme il *se fait* le plus souvent [3], » « Il ne *s'en parle* non plus que [4]... » Le subjonctif est plus fréquent que dans le français moderne, et il se met dans des cas où, de nos jours, on se bornerait à employer l'indicatif et le conditionnel : « Sire, *souvienne* vous des Athéniens [5]. » — « Quant à vostre science et suffisance, *ne vous chaille* [6], » elle ne perdra pas son effect. » — « Autrement de ma part *ie fusse* en continuelle frayeur. [7] » — Le subjonctif est encore d'usage dans les propositions substantives, comme les appelle Herrig, qui expriment un sentiment ou une affirmation : « C'est chose digne de tres grande considération, qu'en cette excellente police de Lycurgue, il s'y *face* si peu de mention de la doctrine [8]. » — « Il menaça de la tuer, estimant que ce *fust* quelque sorciere [9]. » Et aussi dans les propositions indirectement interrogatives : « Ie ne puis pourtant entendre comment on *vienne* à allonger le plaisir de boire outre la soif [10]. » Dans les propositions subordonnées, dont l'une est la conséquence de l'autre : « Estre si

1. Montaigne. *Essais*, I, 24. — 2. *Ibid.* III, 3. — 3. *Ibid.*, I, 14.— 4. *Ibid.*, II, 16. — 5. *Ibid.*, I, 9. — 6. *Ibid.*, II, 10. — 7. *Ibid.*, I, 19. — 8. *Ibid.*, I, 24. — 9. *Ibid.*, I, 20. — 10. *Ibid.*, III, 2.

pris à ses inclinations, qu'on n'en *puisse* fourvoyer [1]. »

L'infinitif pris substantivement devient de plus en plus fréquent : « *le premediter* donne sans doute grand avantage [2], » — « l'invitation *du juger*, *de l'inventer* ne va pas si viste [3]. » La construction infinitive, à la manière des Latins, est propre à la langue de Montaigne, comme à celle de Rabelais : « Il paroissoit bien leur cœur et leur ame *s'estre* merveilleusement *grossis* et *enrichis* par l'intelligence des choses [4]. » Quoi qu'il en soit, l'infinitif dépendant d'un verbe est régulièrement employé par Montaigne, ainsi que nous le voyons d'habitude dans le français moderne, précédé des prépositions *de* ou *à* : « Nous qui cherchons icy au contraire *de* former non un grammairien [5] etc... » — « Nul ne se peut dire estre resolu à la mort, qui craint *à la* marchander [6]. »

Le nombre des autres prépositions, avec lesquelles peut s'unir l'infinitif, a diminué par rapport à Rabelais. De même que son prédécesseur, Montaigne fait accorder, dans la plupart des cas, le *participe présent*, avec le mot auquel il se rapporte; mais, contrairement à Rabelais, il n'a qu'une forme pour les deux genres : « La responce de Hipperide aux Athéniens, *se plaignans* de l'aspreté de son parler [7]. » — « D'ames si neuves, si affamées d'apprentissage, *ayants*, pour la pluspart de si beaux commencements naturels [8]. » — Tandis que, dans

1. Montaigne, *Essais*. III, 3. — 2. *Ibid.*, I, 19. — 3. *Ibid.*, I, 19.
4. *Ibid.*, I, 24. — 5. *Ibid.*, I, 25. — 6. *Ibid.*, II, 13.
7. *Ibid.*, I, ap. Herrig, 1872, p. 342.
8. *Ibid.*, I. *Ibid.*, p. 343.

Rabelais, le *participe passé* conjugué avec l'auxiliaire *avoir* ne s'accorde pas, dans la majorité des cas (15 contre 10), avec son complément direct qui précède, on peut regarder, daus Montaigne l'accord comme une règle admise [1].

Plusieurs *prépositions*, disparues dans le français moderne, sont en usage dans Montaigne, telles sont *es*, *enmy*, ainsi que certains adverbes *meshuy*, *piéça*, *voire*. *Dedans*, *dessous*, *puis*, *sus*, *ensemble*, *environ* s'emploient aussi comme prépositions ; ex. : « le livre de raisons qu'il avoit *dessous* sa robbe [2]. » — « *Enmy la rue*, la place publicque [3] » « ordonnèrent que sa principale partie, qui est esmouvoir les affections, fust ostée, *ensemble* les exordes et perorations [4]. » — *Avec* et *hors* se prenaient encore comme adverbes [5]. »

— Parmi les prépositions proprement dites, *dans* ne progresse pas à l'égal de *en*, dont le sens devient plus étendu ; elle exprime la matière, l'instrument, le moyen, le temps, l'espace, etc... [6]

Les *adverbes si* et *ainsi* se placent indistinctement devant des adjectifs et des adverbes ; les adverbes terminés en *ment* semblent recherchés par Montaigne avec une certaine prédilection.

Parmi les *conjonctions* coordinatives, *ains*, signifiant

1. Cf. Mercier, *Hist. des part. franç.*, p. 101 et suiv.
2. Mont. *Essais*, II, 5.
3. *Ibid.*, I, 15. Cf. Mœtzner, *Synt.* § 196.
4. *Ibid.*, I, 51.
5. Cf. Herrig. *Archiv.*, 1872, p. 348.
6. Cf. Raithel, *Die altfranzœsischen Præpositionen*, I, p. 40-60.

mais, est fréquemment en usage; même remarque pour *si* avec une signification adversative. — L'union ordinaire dans notre vieille langue, du second membre d'une phrase avec *si*, ne se rencontre plus que rarement chez Montaigne. — La conjonction *comme* se conserve dans les propositions comparatives et interrogatives, où dans le nouveau français on se sert de *que* et *comment* [1].

La langue de cet écrivain est plus riche que celle de ses successeurs en conjonctions composées, surtout celles qui sont formées avec *ce que*, comme *cependant que*, *pour ce que*, *pour autant que*.

Quant aux *négations*, il suffit d'ajouter que *pas* a gardé beaucoup plus de force que dans le nouveau français; dans beaucoup de circonstances il manque, particulièrement dans les propositions secondaires et avec un infinitif; d'un autre côté, dans les propositions interrogatives, *pas* sans *ne* exprime à lui seul la négation; ex. : « *Il ne fut* en sa puissance [2], » — « ils vous ont desia rempli la teste de loix, et *si n'ont* encore conceu le neud de la cause [3]. » — « Vient-elle *pas* de mourir par la main d'un bourreau [4]? » *Point* se met déjà au lieu de *pas* pour traduire une négation plus forte; parce qu'un *pas* est une certaine étendue, un *point*, simple intersection de deux lignes, est presque insaisissable. Avez-vous de l'argent? — Je *n'en* ai *pas* assez? — Avez-vous de l'argent? — Je *n'en* ai *point*.

L'ordre des mots est traité par Montaigne avec une

1. Cf. plus haut, p. 368. — 2. Mont. *Essais*, I, 6. — 3. *Ibid.*, I, 24. — 4. *Ibid.*, I, 18.



grande liberté. Quand une phrase commence par *et* ou un adverbe, il renvoie le sujet après le verbe, plus souvent dans les propositions principales que dans les propositions secondaires. C'est un reste de la syntaxe du XII[e] siècle. Le sujet peut se mettre aussi entre la conjonction et l'attribut, entre le verbe auxiliaire et le participe passé. L'attribut, sans restriction, occupe le premier rang dans la phrase [1]. La place des adverbes est plus libre que dans la langue moderne [2]. Les compléments, précédés de prépositions, sont plus fréquents entre le verbe à un mode personnel et l'infinitif, de même que entre l'infinitif, la préposition et les parties des formes de verbes composés. Enfin, participes et adjectifs vont avant ou après le nom [3], mais avant de préférence [4].

N'oublions pas, en finissant cette revue rapide de la langue de Montaigne, que, parmi les archaïsmes de syntaxe signalés ci-dessus, le plus petit nombre a une valeur exclusive. A côté de la combinaison archaïque des mots, quelquefois dans la même phrase, se trouve une combinaison conforme au français actuel; de sorte que Montaigne, par rapport à la syntaxe, peut être placé à égale distance du vieux et du nouveau français : en d'autres termes, sa langue tient de l'un et de l'autre ; mais ce qui est un fait acquis à la science, c'est que chez lui le vieux

1. Voir, pour des exemples à l'appui de ces assertions, Herrig, *Archiv.* 1872, p. 426, et lire le 1[er] liv. des *Essais* de Montaigne.

2. Cf. plus haut, p. 412.

3. Cf. Herrig. *Opere citato,* p. 439.

4. Cf. plus haut, p. 412 et 419.

français est en décadence, tandis que la langue nouvelle apparaît déjà et cherche à s'étendre [1].

Quand on revient de Michel Montaigne à *Jacques Amyot*, la scène change. Ce n'est plus la même fermeté, la même vigueur, la même rapidité; Amyot s'attarde volontiers en chemin à la poursuite des images et des finesses de style. S'il a commis quelques erreurs de sens dans sa traduction de Plutarque, on ne saurait contester « l'intelligence avec laquelle il a saisi dans leur ensemble les idées de son modèle, et l'art avec lequel il les a fait passer dans notre langue. Il a si bien pénétré dans la pensée de l'auteur grec qu'il la fait sienne, et nous la rend revêtue d'un charme nouveau, que son imagination y ajoute [2]. » Il faut reconnaître dans la langue qu'il emploie de l'abondance, de la clarté, de la précision, en un mot toutes les qualités françaises. On sent que le traducteur est nourri de l'antiquité, et il a le bon goût de ne pas charger son style d'expressions ou de tournures latines ou grecques. Sa phrase est le reflet exact de la grammaire du XVI[e] siècle, telle qu'elle se dégage des grands écrivains de l'époque.

Lisons, pour exemple, le discours de *Véturie à Coriolan*; Tite-Live [3] fait grand tort à Plutarque [4], mais l'ampleur et l'élévation de Rabelais ne jettent aucune ombre sur l'abondante simplicité d'Amyot, c'est presque

1. Cf. *Ibid.*, p. 442 et 443.
2. Cf. le *Seizième siècle* de MM. Darmesteter et Hatzfeld, p. 68.
3. Tite-Live, liv. II, ch. 40.
4. *Coriolan*, t. II, p. 842 de l'édit. de Paris, 1567.

la finesse, la pénétration et la régularité de Montaigne :

« Tu peux assez cognoistre de toy mesme, mon filz, encore que nous ne t'en dissions rien, à voir noz accoustremens, et l'estat auquel sont noz pauvres corps, quelle a esté nostre vie en la maison depuis que tu en es dehors : mais considère encore maintenant combien plus malheureuses et plus infortunees nous sommes icy venues que toutes les femmes du monde, attendu que ce qui est à toutes les autres le plus doulx à voir, la fortune nous l'a rendu le plus effroyable, faisant voir à moy mon filz, et à celle-ci son mary, assiegeant les murailles de son propre païs, tellement que ce qui est à toutes autres le souverain reconfort en leurs adversitez, de prier et invoquer les Dieux à leurs secours, c'est ce qui nous met en plus [1] grande perplexité, pour ce que nous ne leur sçaurions demander en nos prières victoire à nostre païs et preservation de ta vie tout ensemble, ains [2] toutes les plus griefves malédictions que sçauroit imaginer contre nous un ennemy sont necessairement encloses en noz oraisons, pour ce qu'il est force [3] à ta femme et a tes enfans qu'ilz soyent privez de l'un des deux, ou de toy, ou de leurs païs : car quant à moy, je ne suis pas délibérée [4] d'attendre que la fortune, moy vivante, décide l'issue de ceste guerre : car si je ne te puis persuader que tu vueilles plus tost bien faire à toutes les deux parties [5],

1. En plus grande... pour *en la plus grande perplexité.*
2. *Ains* veut dire « mais. »
3. On dit encore : *force est* de faire telle chose.
4. Je n'ai pas l'intention.
5. Les Romains et les Volsques.

que d'en ruiner et destruire l'une, en preferant amitié et concorde aux miseres et calamitez de la guerre, je veux bien que tu saches et le[1] tienes pour asseuré que tu n'iras jamais assaillir ny combattre ton païs que premierement tu ne passes pardessus le corps de celle qui t'a mis en ce monde, et ne doy point differer jusques à voir le jour ou que mon filz prisonnier soit mené en triomphe par ses citoyens, ou que luy mesme triomphe de son païs. Or si ainsi estoit que je te requisse de sauver ton païs en destruisant les Volsques, ce te seroit certainement une deliberation trop malaisee à résoudre : car comme il n'est point licite de ruiner son païs, aussi n'est-il point juste de trahir ceulx qui se sont fiez en toy. Mais ce que je te demande est une delivrance de maulx, laquelle est également profitable et salutaire à l'un et à l'autre peuple, mais plus honorable aux Volsques, pour ce qu'il semblera qu'ayans la victoire en mains, ilz nous auront de grace donné deux souverains biens, la paix et l'amitié, encore qu'ilz n'en prennent pas moins pour eulx, duquel tu seras principal auteur, s'il se fait; et, s'il ne se fait, tu en auras seul le reproche et le blasme total envers l'une et l'autre des parties : ainsi estant l'issue de la guerre incertaine, cela néant moins est bien tout certain que, si tu en demoures vaincueur, il t'en restera ce profit que tu en seras estimé la peste et la ruine de ton païs; et si tu es vaincu, on dira que pour un appétit de venger tes propres injures tu auras esté

1. Et que *tu* le tiennes.

cause de tres griefves calamitez à ceulx qui t'avoient humainement et amiablement recueilly. »

La poésie a moins ressenti les effets de l'influence savante que la prose, avons-nous dit [1] ; c'est le moment de le constater par un dernier regard sur les poëtes de la fin du siècle.

Desportes est un courtisan; aussi, sa diction est-elle parfois entachée d'italianismes, mais son vers est harmonieux, sa langue pure et correcte, Henri Estienne le cite, avec juste raison, comme un modèle de bon langage.

Stances sur le mariage.

« Escoutez ma parole, ô mortels esgarez,
Qui dans la servitude aveuglement courez,
Et voyez quelle femme au moins vous devez prendre :
Si vous l'épousez riche, il se faut preparer
De servir, de souffrir, et n'oser murmurer,
Aveuglé en tous ces faicts, et sourd pour ne l'entendre.

« Dedaigneuse et superbe, elle croit tout sçavoir;
Son mary n'est qu'un sot trop heureux de l'avoir;
En ce qu'il entreprend elle est toujours contraire :
Ses propos sont cuisants, hautains et rigoureux :
Le forçat miserable est beaucoup plus heureux
A la rame et aux fers d'un outrageux corsaire,

« Si vous la prenez pauvre, avec la pauvreté
Vous espousez aussi mainte incommodité :
La charge des enfants, la peine et l'infortune;

1. Cf. plus haut, p. 401.

Le mepris d'un chacun vous fait baisser les yeux;
Le soin rend vos esprits chagrins et soucieux.
Avec la pauvreté, toute chose importune.

« Si vous l'espousez belle, asseurez-vous aussi
De n'estre jamais franc de crainte et de souci,
L'œil de votre voisin comme vous la regarde;
Un chacun la desire; et vouloir l'empescher,
C'est egaler Sisyphe et monter son rocher.
Une beauté parfaicte est de mauvaise garde.

« Si vous la prenez laide, adieu toute amitié;
L'esprit, tenant du corps, est plein de mauvaitié,
Vous aurez la maison pour prison tenebreuse;
Le soleil desormais à vos yeux ne luira.
Bref, on peut bien penser qu'elle vous deplaira,
Puisqu'une femme belle en trois jours est facheuse.

L'auteur indique ensuite un remède, souverain à ses yeux, contre l'amour :

« ... Quand quelque beauté vient nos cœurs embraser,
La voulons-nous haïr? — Il la faut espouser!

Bertaut, moins vif, moins dégagé que Desportes, n'a pas eu au même degré ces heureuses rencontres de l'esprit; il n'a guère laissé dans la mémoire que deux passages de douce mélancolie. Voici le premier :

« Mes plaisirs se sont envolez,
Cedans au malheur qui m'oultrage;
Mes beaux jours se sont escoulez
Comme l'eau qu'enfante un orage,
Et s'escoulans ne m'ont laissé
Rien que le regret du passé. »

Le second est encore un regret, mais il est immortel. Nos mères, dit M. Sainte-Beuve, l'ont chanté et le savent encore :

« Félicité passée,
Qui ne peux revenir,
Tourment de ma pensée,
Que n'ai-je en te perdant perdu le souvenir! »

Voilà ce qu'était devenu l'esprit français dans une langue, qui avait gardé la naïveté du moyen âge, et qui s'était enrichie d'une foule de tournures et d'expressions empruntées à l'antiquité. De plus, si les réformes tentées au milieu du XVIe siècle jetèrent une confusion momentanée dans notre idiome encore incertain, et troublèrent souvent l'esprit de ceux qui voulaient parler correctement, il faut reconnaître et proclamer le service que durent rendre « ceux qui alors voulurent discipliner notre langue, la fortifier par des règles, et la rendre en quelque sorte classique [1]. »

Dans la première moitié de ce siècle indépendant et novateur, « la grammaire commença donc, comme tant d'autres choses, à prendre une face nouvelle. On sortit d'abord des routes battues par l'antiquité, c'est-à-dire qu'on ne s'occupa plus seulement du grec et du latin [2], » et l'on comprit que « le peuple destiné à devenir le propagateur des idées, l'apôtre infatigable de la civilisation, avait besoin, plus que jamais, d'une langue logique, régulière et universelle [3]. » Aussi, dès 1529, parut le

1. Fr. Wey, *Hist. des Rév. du lang. franç.*, p. 247.
2. B. Jullien, *Coup d'œil sur l'hist. de la gramm.*, p. 7.
3. Demogeot, *Hist. de la litt. franç.*, p. 259.

Champ fleury de maître Geoffroy Tory, qui atteste la tendance des esprits, et qui révèle un besoin, plus qu'il ne fait de la grammaire un objet spécial [1]. En juillet 1530, était publié en Angleterre, et en langue anglaise, l'ouvrage remarquable de Palsgrave [2]. Nous n'avions toujours pas de grammaire nationale, lorsque Jacques Dubois d'Amiens, dit *Sylvius* [3], médecin et professeur, publia, en 1531, notre premier traité grammatical, sous le titre de : *In linguam gallicam isagoge*.... En l'année 1539, le savant imprimeur Robert Estienne donna un *Dictionnaire français latin*, fort apprécié à cette époque. L'année suivante 1540, ce même Robert Estienne imprima quelques pages sur la *conjugaison des verbes français*. En 1548, le fameux réformateur de l'orthographe, Meigret, donnait son *Tretté de la grammere françoeze* [4]. On peut bien encore ranger parmi les grammairiens Estienne Dolet, né à Orléans en 1509, brûlé à Paris en 1546, comme coupable d'athéisme, qui publia, en 1540, un petit volume contenant trois traités : 1° Sur la manière de bien traduire; 2° sur la ponctuation; 3° sur les accents [5]. Le 15 octobre 1550, paraissait à Paris, pendant que l'auteur était, en Allemagne, précepteur d'un prince de Deux-Ponts, l'*Institution de la langue française* du Barois Jean Pil-

1. Voir sur Geoffroy Tory les recherches d'Aug. Bernard.
2. *Eclaircissement de la lang. franç.*, édit. Génin. (Paris, 1852.)
3. B. Jullien, *Coup d'œil sur l'hist. de la gramm.*, p. 10. — Et Ch. Livet, *Gramm. et gramm. au* XVIe *siècle*, p. 1 et suiv.
4. Cf. Ch. Livet, *Gramm. et grammairiens au* XVIe *siècle*, p. 64.
5. B. Jullien, *Coup d'œil sur l'hist. de la gramm.*, p. 11.

lot[1]. — Sept ans plus tard, Robert Estienne contribuait encore à régulariser le français par son *Traité de grammaire*, qui eut beaucoup de vogue en son temps [2]. En 1558, Jean Garnier faisait imprimer en Allemagne un autre traité grammatical de la langue française, destiné, comme celui de Pillot, à faire connaître notre langue aux étrangers, et dont le titre est : *Institutio gallicœ linguœ* [3]. L'année qui suivit, 1559, Abel Mathieu de Chartres faisait paraître chez Richard Breton, à Paris, ses *Devis de la langue française* [4]. Nous avons déjà parlé de la *grammaire* du néographe Pierre Ramus, qui date de 1567, d'autres disent de l'année même de la Saint-Barthélemy, 1572 [5]. Enfin, Henri Estienne, reprenant et étendant les théories grammaticales de Robert Estienne son père, fit imprimer, en 1582, ses *Hypomneses de gallica lingua*. C'est l'ouvrage le plus satisfaisant de ce siècle, mais aussi c'est le dernier. Son succès fut très grand, d'abord à cause de son mérite, et aussi grâce au renom de l'auteur, déjà justement célèbre par d'autres ouvrages [6]. On ne peut cependant passer sous silence le *Traité de la prononciation* par Claude de Saint-Lien, qui date de 1580 [7], ni celui de Théodore de

1. Cf. Ch. Livet, *Opere citato*, p. 272 et notre thèse française sur *Jean Pillot* (Paris, E. Thorin, 1866).

2. Cf. Ch. Livet, *Op. cit.*, p. 331, et suiv. — Notre édition de la *Grammaire de Rob. Estienne* (Versailles, Cerf. sous presse).

3 et 4. Cf. Ch. Livet, *Op. cit.*, p. 272 et suiv.

5. Cf. Ch. Livet, *Gramm. et grammairiens au* XVI[e] *siècle*, p. 177.

6. Cf. *Ibid.*, p. 331 et notre édit. de la *Gramm. de Rob. Estienne* (Versailles, Cerf).

7. Cf. Ch. Livet, *Op. cit.*, p. 500.

Bèze, intitulé *De Francicœ linguœ recta pronuntiatione*, 1584 [1].

Les livres, comme on le voit, ne manquèrent pas; et, si notre langue nationale ne fut pas plus tôt, je ne dis pas fixée (une langue ne l'est jamais [2],) du moins régularisée, ce n'est pas faute de grammaires; ce serait, si faute il y a, celle des grammairiens. Nos docteurs d'alors, dans leurs explications des règles ordinaires, ne s'affranchissent pas assez de la grammaire latine; leurs doctrines se rattachent toutes par quelque côté à un certain esprit de système. De plus, ils ont eu le tort de se borner à consulter la langue parlée plutôt que la langue écrite. Telle est la double cause d'une faiblesse qui leur est commune. A ce premier mal, il faut en ajouter un autre, plus difficile à combattre et à déraciner: toute la nation, indépendamment du pédantisme savant, subissait une fâcheuse influence, qu'il nous reste à expliquer.

INFLUENCE ITALIENNE

Les nombreuses expéditions de Charles VIII, de Louis XII et de François Ier au delà des monts, le séjour prolongé des armées en Italie avaient rendu l'italien très familier en France. Le brillant éclat que jetaient les Lettres et les Arts dans la péninsule séduisait les esprits, en même temps que la régence de Catherine de Médicis

1. Cf. Ch. Livet. *Ibid.*, p. 510.
2. Cf. Horace, *Epist. ad Pisones*, v. 70.

donnait le prestige de la mode à tout ce qui était italien. Cette influence italienne est toute-puissante sur la Cour de François Ier et de Henri II ; et les courtisans, après l'avoir subie, veulent à leur tour l'imposer au pays.

Souvent la passion de l'italianisme eut des conséquences heureuses; mais plus souvent elle fut nuisible. Les détails qui suivent en feront saisir le bon et le mauvais côté.

Non seulement l'Italie nous a donné ses gracieux diminutifs et ses superlatifs en *issime*, qui sont restés chez nous des termes honorifiques; mais encore elle a fait changer beaucoup de prononciations, depuis longtemps en usage. A l'exemple des Italiens, on faisait alors des diminutifs de presque tous les adjectifs et de presque tous les noms, en ajoutant : 1° la terminaison *et* pour le masculin, *ette* pour le féminin : *Jacques, Jacquet, Jacquette* ; *garçon* [1], *garçonnet* ; *maison*, *maisonnette* ; *mou, mollet, mollette*; 2° la terminaison *ot, otte*; *Jean, Jeannot, Jeannotte*; 3° la terminaison *in, ine*; *Janin, Janine*; 4° la terminaison *on* : *enfant, enfançon*; *chat, chaton*; 5° la terminaison *eau* : *larron, larronneau*; 6° la terminaison *astre*: *noir, noirastre*; 7° la terminaison *ard* et *art* : *babillard, raillart* [2].

Plusieurs de ces diminutifs n'ont pas survécu ou n'ont

1. Comme on le voit un peu plus bas, *garçon* est déjà un diminutif et *garçonnet* est, par suite, un diminutif de diminutif.

2. Cf. Ch. Livet, *Opere citato*, p. 35 et suiv. E. Egger, *Not. élém. de gramm. comp.*, édit. de 1852, p. 148.

pas continué à exprimer la diminution de la qualité : *babillard* marque plutôt une propension à *babiller*, une habitude, comme les suffixes en *eur* et en *euse*.

Beaucoup de personnes se servent aussi de superlatifs en *issime*, à l'imitation des Italiens, qui les avaient conservés du latin : au lieu de *très savant*, les « gens de Cour » disaient *savantissime*. Malherbe encore et ceux qui, de son temps, savaient le mieux la langue, employaient *grandissime*. Aujourd'hui, nous n'avons guère retenu que *sérénissime*, *révérendissime* [1].

Exagérant le son de la diphthongue *oi*, dans les mots où elle n'était pas tournée en *è* ou *é*, les courtisans lui donnaient la valeur qu'elle possède encore dans les mots *moi*, *toi*, *roi*, prononcés auparavant *moé*, *toé*, *roé*, comme le démontrent les formes adoptées par divers néographes [2].

> « N'êtes-vous pas de bien grands fous,
> De dire *chouse* au lieu de chose ;
> Et pour trois mois, dire : *troas moas* ;
> Pour je fay, vai : je *foas*, je *voas* [3] ? »

Cette tendance, déjà sensible dans Rabelais, apparaît encore plus dans Ronsard et ceux de son école.

Ils firent sonner de la même façon notre *e* ouvert :

1. Voir le sonnet de du Bellay à Baïf et la réponse de celui-ci, *Œuvres de du Bellay*, édit. de M. Marty-Laveaux, II, 419, les *Poésies choisies* de Baïf, édit. Becq-de-Fouquières, introd. p. XXIX, et les *Passe-temps*, 1573, fol. 6, verso.
2. Cf. Notre édition de la *gramm. de Rob. Estienne*, p. 33, note.
3. Cf. H. Estienne, *Dial. franç. italianizés* (1579).

« En la fin vous direz la *guarre*,
Place Maubart et frère *Piarre*...[1] »

Ils dirent encore : *je m'y en voy* pour *je m'y en vay*, comme si *je voy* ne venait pas de *vado*. Ils prononçaient : *Il s'en allit* pour *il s'en alla*, et réciproquement : *j'escrivay* pour *j'escrivy*[2]. Le temps et les grammairiens ont fait justice des importations les plus violentes; mais elles ont toujours laissé des traces profondes dans notre prononciation usuelle.

Depuis que les actes publics se rédigeaient en français, nos rois et nos magistrats, même quand ils ne parlaient qu'au nom d'une seule personne, disaient, à l'instar des consuls romains[3] : *Nous savoir faisons, mandons, ordonnons*. Pour se donner de l'importance, eux aussi, les princes et les grands seigneurs imitèrent ces formules administratives, et ils le firent gauchement, employant dans la conversation : *Je dirons, je ferons*. Les Italiens de la Cour de Henri II exagérèrent ce défaut et écrivirent : *j'allion, je venion*[4].

De pareilles altérations dans la portion matérielle du langage ne se produisent pas seules, et le vocabulaire

1. Cf. H. Estienne, *Ibid*. Et notre édition de la *Grammaire de Rob. Estienne*, p. 4, note (Versailles, Cerf).

2. Cf. Henri Estienne, *Hypomneses*, p. 194.

3. Cicéron dit, en parlant de lui-même, *Cat.* I, ch. 1. « Non deest Reipublicæ consilium, neque auctoritas hujus ordinis; *nos, nos*, dico aperte, *consules desumus*... » Bien qu'il y eût deux consuls, comme dans les *Catilinaires* il s'attribue à lui seul l'honneur, il n'a évidemment que lui en vue.

4. Cf. H. Estienne, *Hypomneses* (1582), p. 211, Palsgrave, *Eclaircissement*, p. 331.

suit les destinées de l'orthographe, on ne doit pas être étonné du nombre d'expressions et de tournures que la langue italienne a fait passer dans la nôtre. Pour n'en citer que quelque-unes : *s'accommoder de...* et *accommoder quelqu'un* (le rouer de coups); *mettre martel en tête*; *en user avec quelqu'un*; *en user d'une manière digne*; *à l'improviste*. Nous disions auparavant *cheval*, *chevalerie*, *chevalier*; au XVI[e] siècle, pour parler comme la Cour, on a dit *cavalier* et *cavalerie*, qui sont restés dans la langue; au lieu de *capter*, on a fait usage de *captiver* d'où : *captiver la benevolence de quelqu'un* [1].

Peut-on omettre l'apparition des mots : *spadassin*, *forfanterie*, *leste*, *faquin*, *désastre*, *fantassin*, *infanterie*, *escadron*, *patrouille*, *casemate*, *parapet*, *esplanade*, *embuscade*, *escalade*, *gabion*, etc... puisés tous à la même source, et qui en définitive ont enrichi la langue? Tandis que Catherine de Médicis importait chez nous les termes de Cour, *courtisan*, *affidé*, *carnaval*, *charlatan*, *escorte*, *caméristе*, *camérier*, *bouffon*, *brave*, *carrosse*, en même temps que les termes d'art nécessaires pour exprimer les idées nouvelles, venues d'Italie avec Léonard de Vinci et le Primatice; *balcon*, *costume*, *baldaquin*, *cadence*, *cartouche*, etc... les relations commerciales des deux pays laissaient dans notre langue quelques traces, telles que *bilan*, *agio*, *escale*, *banque*, *banqueroute*, etc...

Henri Estienne fait un crime aux Italiens de ces im-

1. Cf. H. Estienne, *Dialog. du lang. franç. italian.* (passim).
2. Cf. *Ibid.*

portations un peu à tort, selon nous, car de ces violences faites à notre idiome par les savants et les *italianiseurs* il est résulté quelque bien. Il aurait voulu qu'on empruntât davantage aux arts et aux métiers de notre nation. « Si la fauconnerie, dit-il, nous a donné *pantois*, *pantoiser*, d'où nous avons tiré *pantelant*, *prendre l'essor*; la vénerie : *mettre aux abois*, *curée*, *trace*, *erres*, *errements*; la marine : *ancre de salut*, *arriver à bon port*, *apporter* (ad portum), qui sont restés; les jeux : *c'est à racler et à bander par dessus la chorde*, *courir après son esteuf*, *marquer sa chasse*, *faire son naquet*, presque tous au contraire tombés en désuétude; pourquoi n'a-t-on pas exploité ces mines fécondes de préférence à l'Italie? Notre langue littéraire, ainsi émaillée des pittoresques expressions de nos pères, aurait eu beaucoup plus d'originalité et de richesse[1]. » Il n'en veut qu'un exemple, le mot *avarice*, que nous pouvons rendre à l'aide de substantifs simples, tous plus expressifs les uns que les autres, sans compter une trentaine de périphrases variées, qui ne doivent rien aux Grecs, aux Latins ni aux Italiens. Parmi ces vieux termes, citons : *eschars*, *tenant*, *vilain*, *chiche*, *chiche-vilain*, *pince-maille*, *racle-denier*, *serre-miette*, *pleure-pain*, etc... Pour reconnaître qu'Henri Estienne a bien raison, il suffit de lire quelques pages de Molière et de La Fontaine, qui ont fait un si bon usage de ces trésors anciens. Nous ne pouvons nier cependant que l'influence italienne ait eu quelques bons résultats.

1. *Traité de la Précellence* (1570).

Malheureusement, le mal est toujours à côté du bien. Pendant que notre idiome classique faisait provision de néologismes, souvent heureux, empruntés à la langue des Italiens, il était envahi par des termes faisant équivoque ; par exemple, d'*amazzare*, tuer, on tirait *amasser* ; *forestier* se disait pour *étranger*, impliquant confusion entre cette acception nouvelle et un garde des forêts ; s'emparant du sens de *pigliare*, on parlait de *piller patience*, *piller un flambeau* ; et prenant *perfection* dans le sens de *profession*, *permission* dans celui de *promission*, on disait : *faire perfection d'une chouse* [1] ; *c'est une terre de permission.*

Que de mots encore ont été défigurés par la Cour, et dont on attribue la mutilation à l'ignorance du bas peuple où elle s'est perpétuée ! Tels sont les vocables *monition* ou *amonition* pour *munition* ; *crystère* pour *clystère ; philosomie* pour *physionomie* ; *bouticle* pour *boutique*, et tant d'autres.

Si nous nous élevons du particulier au général, et que nous cherchions dans les œuvres de l'intelligence celles qui, pour la langue, ont le plus admis les écarts de ce temps-là, nous reconnaîtrons que ce sont les pièces de poésie, presque toutes composées pour étaler de l'esprit et pour plaire à la Cour. Les poëtes, en effet, rompirent avec le goût populaire, visèrent à l'affectation pour avoir du succès et firent parade des vanités de l'érudition, qui flattaient leur amour-propre et chatouillaient l'oreille

1. *Dialogues français italianizés*, I.

des grands. « Durant la Renaissance, dit M. Fr. Wey [1], la Cour n'écrivait, ne lisait, n'encourageait que la poésie. De là l'ascendant du langage fabriqué par elle sur l'opinion. Du goût régnant parmi les seigneurs et de la nécessité de les flatter, provient la corruption où fut précipitée la poésie française. Cette branche de la littérature, déviée de ses voies naturelles, n'avait, sous certaines plumes, presque plus rien de français que le titre, à une époque où les prosateurs l'avaient devancée de bien loin. » Il était grand temps qu'*enfin Malherbe vînt* [2].

Notre prose, ordinairement reléguée dans le fond des provinces, parlée et écrite par des hommes qui appartenaient à l'humble bourgeoisie, ou qui vécurent loin de la Cour, garda mieux l'empreinte si vive et si pittoresque du parler de nos pères, elle subit moins la funeste action des coteries littéraires, et accepta plus volontiers les utiles préceptes des premiers grammairiens.

Ces écrivains fondateurs, en quelque sorte, de la prose française, on les connaît et on les lit toujours avec profit. C'est Rabelais, dont le livre, à part ses étrangetés blâmables, « le charme de la canaille, » comme disait la Bruyère, est un précieux répertoire d'expressions archaïques et pittoresques; c'est Amyot, dont les traductions ont été longtemps pour l'esprit une nourriture fortifiante; c'est Montaigne, si *ondoyant* et si *divers*, qu'on ne peut s'empêcher d'y revenir, et toujours avec profit;

1. *Hist. des Révolut. du lang. franç.*, p. 472. Voir encore là-dessus Ronsard, *Préf. de la Franciade.*

2. Boileau, *Art. poét.*, ch. I, v. 131.

c'est Calvin, saint François de Sales, « deux écrivains dogmatiques placés aux pôles opposés de la doctrine chrétienne, mais parlant en maîtres une langue qui touche à sa maturité; » ce sont enfin les chroniqueurs de l'époque, la plupart vieux capitaines ou diplomates, Montluc, Lanoue, L'Etoile, Castelnau, Tavanes, Rosny duc de Sully, puis les auteurs de la Satire Ménippée, qui ont tous contribué, plus ou moins, à faire prendre à notre langue les allures du grand siècle. Grâce à de tels hommes, elle révèle, à ne pas s'y méprendre, le génie propre à l'idiome français, elle a désormais une marche régulière et sûre, qui prouve que nos premières doctrines grammaticales n'ont pas été sans effet sur sa constitution.

Résumons maintenant les fruits de ces doctrines, et réunissons, pour ainsi dire, en un tableau synoptique, comme nous avons fait pour la langue d'*Oïl*, à la fin de la première partie, les bienfaits des trois derniers siècles, afin de conclure l'état de la langue classique au moment où va s'ouvrir le plus grand siècle littéraire de la France.

CHAPITRE IV

ÉTAT DE LA LANGUE FRANÇAISE A LA FIN DU XVIe SIÈCLE

§ I. — ORTHOGRAPHE ET PRONONCIATION.

Il n'existe, en réalité, que deux systèmes d'orthographe : l'un, qu'on doit appeler *phonétique*, parce qu'il s'attache à représenter la prononciation; l'autre, qui prend le nom d'*étymologique*, parce qu'il s'appuie sur l'étymologie. La logique donne la préférence au premier, car l'orthographe étymologique n'a pas une base solide. D'ailleurs, l'orthographe d'une langue, comme la langue elle-même, n'est pas faite pour quelques savants, mais pour la nation tout entière.

Nous avons vu les péripéties de ces deux systèmes dans le cours des siècles. Le moyen âge, à l'origine, adopta le premier; la Renaissance, le second, à tel point qu'elle

provoqua les tentatives passagères des néographes ; et l'on peut dire que notre orthographe actuelle est le résultat d'un compromis très arbitraire entre les deux manières d'écrire.

On comprend alors combien devait être fantaisiste aussi l'orthographe du XVIe siècle ; car, suivant leurs habitudes et leurs tendances, les écrivains usèrent plus ou moins de la liberté que leur donnait la lutte des grammairiens. Si l'on compare une page de Rabelais avec une page de Bonaventure Despériers, par exemple, on trouve, avec les mêmes archaïsmes, une orthographe obscure et pédantesque à côté d'une autre fort simple et fort acceptable. Souvent même le texte présente les variantes les plus notables ; on cite, à la fin du prologue de *Gargantua*, le mot *huile* répété quatre fois en six lignes et écrit de trois manières différentes.

Voici quelques exemples de ces incertitudes.

Ici, ce sont les lettres latines, reparaissant à la place des lettres françaises qui en dérivent : Ce*ri*monie et l*it*tré au lieu de ce*re*monie et l*et*tré, à cause de ce*ri*monia et l*it*teratus ; là, c'est l*igo*ns au lieu de l*is*ons, à cause de l*eg*amus [1]. Quoique la diphthongue latine *au* soit devenue régulièrement *o* en français, c*au*sa, ch*o*se ; *au*rum, *o*r, on écrit *au*reille, t*au*reau, l*au*rier, p*au*vre, au lieu de *o*reille, *to*reau, *lo*rier, p*o*vre, que nous offre la vieille langue. Parfois un compromis semble avoir été fait entre l'orthographe latine et la française. On pro-

1. D'après le grammairien Dubois (Sylvius). — Cf. Ch. Livet, *Gramm. et gramm. franç. au* XVIe *siècle*, p. 5.

nonçait p*o*vre; le latin ayant *au*, p*au*per, on écrivait p*ao*vre. Ailleurs, on fait disparaître dans l'écriture les lettres qui ont disparu dans la prononciation. On n'écrit plus, comme autrefois, *cru*, *nu*, *ni*, *pié*; mais *crud*, *nud*, *nid*, *pied*, pour ne laisser dans la suite subsister le *d* final que dans les deux derniers *nid*, *pied*. *Sousmettre*, *sousrire*, réduits de nos jours à *soumettre*, *sourire*, deviennent *soubsmettre*, *soubsrire*. *Acheter* redevient *achepter* et même *achapter* (ad-captare); *escrit* est remplacé par *escript* (scriptus), etc...

Nous avons parlé plus haut de la double représentation d'une lettre latine [1] : *aultre* de *alter*, *recepvoir* de *recipere*. Que dire des erreurs d'étymologie, par suite desquelles un mot prenait une orthographe qui ne lui convenait nullement : *moiçon* pour *maison*, de οἶκον; *hostruche* pour *austruche*, de ὁ στρουθός; *dipner* pour *diner*, de δειπνεῖν, *nopces* pour *noces*, de *nuptiæ*; tandis qu'on voit *acolyte*, de ἀκόλουθος et *olographe*, de ὅλος et γράφω [2]. Henri Estienne préfère aux mots *caresser*, *cédule*, *esquinancie*, *fiole*, etc... les mots *charesser*, *schedulle*, *squinancie*, *phiole*, à cause des prétendues étymologies grecques χαρίζειν, σχέδη, συνάγχη, φιάλη [3].

Nous connaissons les services rendus par le néographisme du xvi[e] siècle [4]. Ajoutons l'usage de la cédille,

1. Cf. plus haut, p. 394.

2. E. Egger, *Not. élém. de gramm. comp.*, édit. de 1852, p. 153.

3. Cf. Amb. Firmin Didot, *Observ. sur l'Orth.*, p. 198. — Darmesteter et Hatzfeld, *Seiz. siècle*, p. 198. — Notre *Histoire des Progrès de la grammaire en France depuis la Renaissance*, troisième fasc., p. 83 (Paris, E. Thorin, 1873).

4. Cf. plus haut, p. 395.

d'origine espagnole, introduite par Geoffroy Tory et Dubois; la distinction du *j* et de l'*i*, du *v* et de l'*u*, réclamée par Ramus, et qui valut à ces lettres le nom de *lettres ramistes*. Les accents furent employés par les Estienne à la fin des mots seulement [1].

Entrons maintenant dans quelques détails sur chaque lettre :

VOYELLES : A. — *A* nasal remplace : *e* muet dans quantité de mots, comme *ageancer*, *ancore*, *vanger*, *vant*, *meridian*, *quotidian*; *e* ouvert, dans *emportarent*, *amarent*; *ai* dans *bagner* pour *baigner*. Palsgrave donne la prononciation *aige* pour *age* comme obligatoire [2] ; quoiqu'elle remonte au XII[e] siècle et appartienne à l'est et au nord de la France, elle n'est pas, au XVI[e] siècle, aussi générale que pourrait le faire croire la règle de Palsgrave [3]. Il y a quelques exemples de la finale *aiche* pour *ache*.

E. — *E*, qui se prononçait devant une autre voyelle, avec laquelle il se rencontrait par suite de la chute d'une consonne intermédiaire, persiste, quoiqu'il ne se fasse plus entendre; ex. : *cage*, *cheoir*, *seoir*, *veoir*. Il remplace *a* nasal dans *menger*, *reng*, *trenchant*. Il correspond à *ai* moderne dans en*gres*ser, es*pe*sseur, *les*sc [4]. De là vient

1. Darmesteter et Hatzfeld, *Op. cit.*, p. 199.

2. *Eclaircissement*, p. 8. Cf. Notre édition de la *Gramm. de Robert Estienne*, p. 6 (Cerf. Versailles, sous presse).

3. Cf. Darm. et Hatzf. *Op. cit.*, p. 200.

4. Cf. Notre édit. de la *Gramm. de Rob. Estienne*, p. 11. — Darmst. et Hatzf., p. 201, Brachet, *Morc. ch. du* XVI[e] *siècle*, p. LXXIX.

que *ai* et *ei* se confondaient quelquefois, et H. Estienne blâme ceux qui écrivent indifféremment *plaine* et *pleine*, le premier venant de *plana*, le second de *plena*[1]. — *E* suivi d'un *r*, et, dans quelques mots d'un *s*, se changeait en *a*. Particulièrement à la Cour, on affectait de faire entendre un *e* à la place d'un *a* ; tandis que dans quelques provinces et dans le peuple de Paris, on disait *piarre* pour *pierre*, *guarre* pour *guerre*, les dames de la haute société parisienne laissaient tomber de leurs lèvres dédaigneuses cat*her*re et catap*les*me pour cat*har*re et catap*la*sme[2].

I. — Si notre *i* correspondait souvent à l'*i* latin, on le trouve aussi à la place de *y* dans *pais*, *roial*, *roiaume*[3]. — Le son de *i* représentait aussi *è* (*ai-ei*) devant *n*, ou *gn*, ou *ill* : « Prendray-je ceste *medecine?* Ouy, ouy, ne prenons pas la *peine*[4]. » De Bèze dit, après Ramus, qu'il fait l'office d'une consonne et qu'alors il paraît utile de le distinguer de *i* voyelle, en l'allongeant ainsi (*j*) ; il a, selon J. Pillot, un son voisin de celui de l'*h* français, mais avec un sifflement plus fort : *jalousie*, *jouer*[5].

O. — *O* s'est adouci en *ou* dans le français moderne[6]. A l'époque qui nous occupe, il était encore intact dans

1. *Hypomneses*, p. 44. Cf. notre *Gramm. de Rob. Est.*, p. 7.
2. Cf. *Hypomneses*, p. 3-11 et not. *Rob. Est.*, p. 7.
3. Cf. notre *Gramm. de Rob. Estienne*, p. 1 (note).
4. Jean le Houx, p. 157. — Cf. not. *Rob. Est.*, p. 31. Talbert, *Du dialecte Blaisois*, p. 244 et 245. Voir aussi les dict. de H. Estienne, de Nicot et de Cotgrave.
5. *Gallicæ ling. instit.*, p. 9.
6. Cf. plus haut, p. 435. — C'était le triomphe des *Ouistes*. Voir le dict. des rimes de Le Fèvre et Tabourot des Accords.

*co*ronne, *cr*ope, as*so*pir, *oyt*[1]. Il arrivait aussi que *o* sonnait *eu* : dol*o*r = dou*leur* ; n*o*vus = n*euf* : ce fait avait lieu, quand cette voyelle latine, représentée par *eu*, devait porter l'accent tonique; dans le cas contraire, o = ou. Le verbe *pouvoir* donne un exemple frappant de cette alternance : Je p*eu*x, nous p*ou*vons; ajoutez : Je *meu*rs, nous m*ou*rons; je t*reu*ve, nous t*rou*vons [2].

U. — Au XVIe siècle, le son *u* provient de l'*e*, de l'*è* et de l'*é* devant un *m* : apos*tu*me et *tu*me [3], que les raffinés prononcent apos*te*me et *theme*. Grâce à l'*m* suivant, l'*e* prend d'abord le son *eu*, puis *u* et enfin *i*, d'où : p*reu*mier, puis p*re*mier, p*ru*mier, p*ri*mier. La labiale *v*, dit M. Darmesteter [4], exerce une influence analogue, *bev*ant, *bev*ent deviennent *beuv*ant, *beu*vent, mais ils n'ont jamais fait *bi*vant, *bi*vent. C'est surtout comme consonne qu'elle parut digne de remarque au XVIe siècle. Alors elle se prononce en serrant les lèvres l'une contre l'autre, et elle se doit marquer de deux points (..), dit Jean Pillot [5]. Nous savons que c'est après Ramus et de Bèze qu'on adopta la figure *v*.

Y. — « *Y* se prononce comme *i*. Les anciens ne se sont point seulement serui de ceste lettre en nostre langue Francoise es mots qui descendoyent du grec, comme aussi font les Latins, *hydropique*, *hypocrisie* ; mais aussi s'en sont aidé quand ung *i* venoit au commencement du

1. Cf. Brachet, *Morc. ch.*, p. LXXIX.
2. Cf. — Darm. et Hatzf. *Op. cit.*, p. 204.
3. Dubois, dans Ch. Livet, *Op. cit.*, p. 11.
4. *Opere citato*, 205.
5. *Gallicæ linguæ institutio*, p. 5; édit. de 1550.

mot, faisant seul une syllabe, comme *yuroye*, *yuer*, *yure*. (*Iuraye*, *Hiuer*, *Iure*), a cause que *y* ha forme telle qu'il ne se peult ioindre avec la lettre suyuante. Pareillement quand au milieu du mot il y auoit un *i* entre des uoyelles, comme *enuoyer*, *je uoyage*, afin qu'on assemblast l'*i* de la syllabe precedente auec la syllabe subsequente, et qu'on ne dist : *Enuo-ier*, *ie uo-io-ie*. Aussi en la fin des mots finissant en diphthongue ont mis un *y*, comme *moy*, *toy*, *soy*, *foy*, *roy*, *iray*, *appuy*, *ennuy* [1]. » Ces lignes de Robert Estienne nous font connaître que l'*y* représentait deux *i*, comme maintenant, et de plus qu'on l'employait assez régulièrement à la place de l'*i* à la fin des mots, dans les groupes de voyelles, au commencement et au milieu des mots pour rendre l'écriture plus lisible [2]. — Mais il régnait une telle incertitude dans l'orthographe d'alors que ces règles n'ont pas toujours été observées. Il suffit de lire quelques pages des auteurs du XVIe siècle pour s'en convaincre.

DIPHTHONGUES. — *AI*. — *Ai* répondait à notre *è* ouvert et quelquefois à l'*é* fermé : al*ai*gresse, conf*rai*rie, f*lai*trir.

1. Robert Estienne, *Grammaire*, p. 7, de l'édit. de 1557. — Nous avons cité textuellement *Rob. Estienne*, avec son orthographe, telle que nous la reproduisons dans notre édition sous presse (Versailles, Cerf), d'après l'édition *princeps*. C'est l'obligeance de M. Paillet, conseiller à la Cour d'Appel de Paris, qui nous a valu cette bonne fortune. — (Cf. notre vol. p. 26, dans la *Bibliothèque historique de la lang. franç.*).

2. Cf. ce que nous avons dit de l'*y* plus haut, p. 395. Et, dans not. édit. de *Rob. Estienne*, p. 1 (note).

Il remplaçait notre *a* simple, sous l'influence de l'accent tonique : mont*ai*gne, cour*aige*, *ai*me. L'ancien français disait *ele*, de *ala*; au XVI[e] siècle, on écrivait *aele*, *œle* et même *œlle* [1].

AU. — Le son *au*, que les Romains prononçaient *aou*, était généralement représenté dans l'ancienne langue par *o*, parce que cet *o* avait déjà remplacé *au* dans la basse latinité et dans la prononciation des paysans romains : *clos*, de *clausus*; *oreille*, de *auricula; oser*, de *audere; povre*, de *pauper* [2].

EI. — *Ei* correspond à *ai* des temps modernes, notamment dans les verbes : p*lei*gne, *plei*gnent, et dans les adjectifs, comme *creint*if; à notre *è* ouvert, dans *ameine*, *rei*gler, *sei*cher [3].

EU. — Les rimes d'apparence bizarre, qu'on rencontre chez les poëtes du temps, et qui reposent sur les variétés de son dans les différents dialectes, prouvent que les notations de la diphthongue *eu* étaient fort variables : *eu* (feu), *œu* (sœur), *ue* (cueillir). Toutes trois sont fréquentes au XVI[e] siècle; *œu* se voit spécialement dans les monosyllabes où il représente un *o* latin : *sœur*, *bœuf*, *nœud*, *œuvre*, *vœu*, etc... ; *ue* est un souvenir de la prononciation de la langue d'*Oïl*; f*ue*ille, v*ue*ille, *cue*ille. — La lecture des poëtes engage à croire que *eu* se prononçait assez ordinairement *u* et s'écrivait tantôt *u*, tantôt *eu*; cog*neu*, cog*nu*; *veue*, *vue*, etc. [4]

1. Cf. Brachet, *Morc. chois.*, p. LXXXI.
2. Cf. plus haut, p. 443.
3. Cf. Notre édit. de la *Gramm. de Rob. Estienne*, p. 9, note.
4. Pour plus de détails sur cette délicate question, Cf. F. Tal-

IE. — *Ie* correspondait à notre *e* moderne dans *brief*, *briefve; estrangier*, *legier*, *orangier*. Il était monosyllabique dans *baudrier*, *bouclier*, *meurtrier*, *sanglier*, qu'on faisait entendre *baudrer*, *boucler*, *meurtrer*, *sangler* : la première forme est attestée par les noms *perruquier* et *banquier*, que nous avons conservés; la seconde, par *vacher*, *boucher*, *berger*, etc. [1]

OI. — Rien de plus compliqué que l'histoire de cette diphthongue. Au XIIe siècle, c'était *oi*, comme *oi* dans οἶκοι; au XIVe, elle sonnait *oé*; à la fin du XVe, on assourdissait un peu plus le son de l'*o*, quelque chose comme *oué*. De là les notations, qu'on rencontre dans les écrivains de la Renaissance : *terrouer*, *territouer*, *mirouer* et *miroer* dans Meigret, Ramus, Baïf et Rabelais.

C'était le son *oa*, cher au bas peuple d'alors, qui prévalait dans les monosyllabes *roi*, *moi*, *toi;* dans les imparfaits et les conditionnels : *aimoit*, *finissoit; aimeroit*, *finiroit*, etc... — Au XVIe siècle, cette diphthongue *oué*, notée par *oi*, subit un autre changement. Il consistait à remplacer *oué* par *è* dans quelques mots cog*noi*stre, *croie*, *etroit*, particulièrement dans les noms de peuples : Fran*çois*, Ang*lois*, Piemon*tois*, etc... C'est à l'influence

bert, *De la prononciation de la voyelle u au* XVIe *siècle* (Paris, Thorin, 1876) et A. Darmesteter, *De la prononciation de la lettre u au* XVIe *siècle*, réponse à M. Talbert, dans la *Romania* V, p. 394 et suiv. — Notre édit. de la *Gramm. de Rob. Estienne*, p. 40 et suiv. enfin les nombreux exemples cités dans les *Morc. chois.* de MM. Brachet et Darmesteter.

1. Cf. le *Courrier de Vaugelas* du 15 avril 1877.

du dialecte normand, où *oi* se faisait entendre *ai*, qu'est dû ce changement; et ce sont les Italiens de la Cour de Catherine de Médicis, qui l'ont propagé et étendu, en l'exagérant, aux noms de peuples, aux imparfaits et aux conditionnels, ainsi qu'à certains adjectifs [1].

OU. — *Ou* répond à notre *o*, *cous*teau, *four*mage, *prouf*ficter, etc... *oue* s'écrivait à la place de *oi* : *boue*te, et *oe*, en d'autres cas : *coe*ffure.

VOYELLES NASALES. — Les voyelles nasales *an* et *en* n'avaient pas tout à fait le même son, s'il faut en croire les grammairiens de ce temps-là. Cependant la distinction ne devait pas être très-sensible, car l'écriture les confond en général : ce qui a produit aussi une confusion d'orthographe, *tans* pour *tens* et *differante* pour *différente* ne sont pas rares [2]. On sait que, depuis longtemps, surtout dans les provinces méridionales, on disait une *fam-me* au lieu d'une *femme ; mien*, *tien, sien*, *lien* se prononçaient *mian*, *tian*, *sian*, *lian*. *Ain*, *ein* sonnaient comme *in*. *On* n'avait pas changé depuis le moyen âge [3].

CONSONNES. — Dans l'ancienne langue, dont la prononciation était très-douce, deux consonnes latines étaient représentées par une consonne française, tandis que le XVIe siècle, revenant à l'étymologie, rétablit la double

1. Cf. Les mots mis dans la bouche de *Philausone*, par H. Estienne, *Dial. du français italianizé*, p. 193. — L'article d'Oscar Ulbrich, sur cette diphthongue, dans *Zeitschrift für romanisch. Philolog.* année 1879. Enfin la longue note de notre *Rob. Estienne*, p. 33 et suiv.

2. Darmesteter et Hatzfeld, *Seiz. siècle*, p. 213.

3. Cf. notre édit. de la *Gramm. de Rob. Estienne*, p. 12.

consonne, souvent avec la plus étrange surcharge. Deux autres consonnes, *s* et *x*, donnent lieu à d'importantes remarques : l'*s* des mots *teste*, *espée*, *espreuve*, *estoffe*, *estude*, *estreindre*, *naistre*, *paroistre*, etc... ne se faisait pas sentir ; il ne sonnait pas non plus dans *registre* et *enregistrer*, comme il le fait aujourd'hui. Souvent on supprimait l'*s* dans l'écriture, et l'on trouvait *retreindre* pour *restreindre*. Pour la douceur de la prononciation, on ôtait aussi un *s* dans le corps de quelques mots : *confiquer* au lieu de *confisquer*. Quand *s* représentait un *u*, il ne sonnait pas : *basme* pour *baume*. Comme conséquence, la syllabe, qui précédait cet *s* étant longue, on se prit à regarder cette consonne comme le signe de l'allongement de la voyelle, ce qui était un abus, dit Théodore de Bèze, « car les lettres n'ont pas été inventées pour marquer la quantité[1] ; » et après toute voyelle longue, on mit cette lettre, qu'elle fût fondée, ou non, sur l'étymologie : *aisle*, de *ala*, pour *ele* ; *deust* au lieu de *dut*, de *debuit*, devenu *deuit*, *deût* ; *fresle*, de *fragilis*, devenu *fragile*, *frayle*, *frêle ; throsne*, de *thronus* pour θρόνος ; *voist*, de *videt*, *veidt*. *veit*, *voit*[2].

Autrefois l'*x* se changeait en *s* dans les préfixes : *es*pert, *es*quis, *es*traire au lieu de *ex*pert, *ex*quis, *ex*traire, etc... Le XVIe siècle remplaça *es* par *ex*, excepté dans *essaim, essouffler*, *essuyer*, *essai*, sans toutefois faire

1. *De francicæ linguæ recta pronuntiat.*, p. 71.

2. Palsgrave et Théodore de Bèze ont donné la liste des mots où *s* est muet, et de ceux où il se fait entendre ; le temps n'y a pas introduit de modifications importantes.

revenir sur la prononciation *es*. — Notre *x* final était, dans diverses circonstances, remplacé par *s*, comme dans la langue d'*Oïl* : *aus*, *beaus*, *pris*, *vois*. — Deux *ss* correspondaient à notre *ç* doux dans certains vocables, comme entrel*ass*er, fa*isse*au, mena*sse*, nourr*isse*. — Le *c* devant, *a*, *o*, *u*, porte tantôt la cédille, *commença*, tantôt se fait suivre d'un *e* : *commencea*. — Le *c* est muet dans les mots où il est rétabli par l'étymologie, *faict*, *conduict*; il se fait entendre dans ceux que les savants ont empruntés au latin : *action*, *contracter*. S'il se double au milieu des mots, c'est par *cqu*, comme dans pi*cqu*er, mo*cqu*er, d'après l'orthographe de l'époque.

L est souvent redoublé par une imitation du latin, logiquement dans *estoille*, de *stella;* illogiquement dans *fidelle*, de *fidelis* [1]. A la fin des mots, les uns prononçaient *l* avec un son doux et liquide; *il* vient, *ils* disent; les autres ne le faisaient pas entendre : *i* vient, *i* disent.

Le son du *g* dur est exprimé par *gu* dans *briguand*, *desguainer*, *guarder*, et nous avons signalé la présence du *g* final de quelques mots, sans aucun besoin étymologique, uniquement pour représenter à l'œil un son nasal [2].

Le XVI[e] siècle aimait aussi à employer *on* pour *o* dans le corps des mots : cha*ron*gne pour cha*ro*gne; tr*on*gne pour tr*o*gne; il mettait *in* pour *i* dans *prins* au lieu de *pris* ; *apprins* pour *appris*, *prinson* pour *prison*.

On a vu comment les « gens de latin » avaient rétabli

1. Cf. Brachet, *Gramm. hist.*, p. 123 et suiv.
2. Cf. Darmesteter et Hatzfeld, *Op. cit.*, p. 217.

le *b* quand il s'appuyait sur une consonne : *subjet*, de *subjectus*; à leur exemple, les écrivains de ce siècle aimaient à redoubler le *b* et le *p* devant des consonnes similaires : *abbé*, *abbreuver*, *appercevoir*, *chappeau*. C'est ainsi que les Latinistes s'obstinent à écrire *advenir* au lieu de *avenir*; *adjourner*; *adviser* au lieu de *aviser*, *ajourner*.

Le *q* remplace le *c* dur au commencement de plusieurs mots : *quarquoy*, *quarré*, et même au milieu : *esquadron*, *esquarcelle*, ou à la fin : *onq*, *tronq*.

F se redouble, sans se prononcer, dans *deffendre*, *deffaire*, *eschaffaut*, *prouffict;* on a pu remarquer le titre de l'ouvrage de du Bellay : *deffence et illustration...* Les adjectifs, terminés par *f*, comme *neuf*, *vif*, ne remplacent plus, comme dans le vieux français, *f* par *ve* au féminin; mais, pour rappeler le souvenir du masculin, ils ajoutent *ve* à *f*: *vifve*, *briefve*. Dans les terminaisons du pluriel *fs*, l'*f* est généralement muet : pen*sifs* rime avec *endurcis*[1]. — La notation *ph* = φ grec se confond souvent avec *f : orphelin* et *orfelin*, *fantosme* et *phantosme*.

Le *H* latin initial avait disparu dans *avoir*, de *habere*; *ome*, de *hominem ; ostel*, de *hospitale*, etc... On le fit reparaître au xvie siècle : *homme*, *havoir*, *hostel*; on l'étendit même abusivement : *habondance* de *abundantia*, *huis* de *ostium*, *heur* de *augurium*. L'orthographe moderne l'a rejeté et adopté capricieusement. On retrouve, au temps dont nous parlons, l'*h* aspiré des Latins après

1. Cf. Darmesteter et Hatzfeld, *Op. cit.*, p. 216, Génin, *Variat. du lang. franç.*, p. 47.

le *c* dans certains vocables où il ne se fait pas entendre : « La lettre *h*, dit J. Pillot, forme avec le *c* tantôt le son représenté en allemand par *sch*, tantôt le son *k* : *chorde*, *cholere* [1]. » Ce groupe *ch* est la représentation du χ. On le retrouve alors dans *eschole*, *charactere*, *mechanique*. Selon le même grammairien, il serait indifférent d'omettre l'*h* ou de le conserver.

Autheur, *authorité*, *authoriser* reprenaient alors le *th* qu'on voit dans beaucoup d'éditions anciennes et de manuscrits des écrivains latins; Montluc écrit *thuer*, comme s'il venait de θύειν.

M, au commencement des syllabes, a le même son que dans les autres langues; à la fin des syllables, soit dans le corps des mots, soit à la fin, il se prononce comme un *n* : *temporel*, *hymne*, se disait *tanporel*, *hinne*. A la fin, on peut le confondre avec *n* : *nom*.

N est dur au commencement des mots, et à la fin il ne se fait pas entendre; au milieu, il est quelquefois liquide, comme le fait remarquer Ramus, dans ses *Ecoles grammairiennes*. Au temps d'Henri Estienne, on reconnaissait déjà la règle d'écrire avec un seul *n* les dérivés d'*honneur*, qui en prend deux, et l'on ne prononçait ni l'*n* ni le *t* aux troisièmes personnes du pluriel. Cette lettre commençait aussi à remplacer le *g* étymologique dans *connoistre*, et mots semblables [2].

P, à la fin des mots, tantôt se prononce, comme dans

1. Cf. Notre Thèse française sur *Jean Pillot et les doctrines grammaticales au* XVIe *siècle*, p. 75 (Paris, E. Thorin, 1866).

2. Cf. Notre Thèse sur *J. Pillot*, p. 76.

beaucoup, *trop*, *camp*, tantôt est muet, comme dans *champ*; et, si ce dernier doit être distingué de *chant*, c'est sur la finale de celui-ci, et non de *champ*, qu'on doit appuyer [1].

La lettre *R*, que Perse appelle *canine* [2], a un son dur, trop dur même à la fin des mots pour les oreilles françaises; aussi la remplace-t-on par une autre lettre, *s* par exemple, ou la supprime-t-on tout à fait : *mecredy*, *abre*, *mabre*, ainsi que cela se pratiquait déjà au siècle précédent; *ma mese*, *mon pese*, *mon frese* pour *ma mère*, *mon père*, *mon frère*; de là *chaise* pour *chaire* [3]. Il est vrai que *s* dans plusieurs cas était remplacé par *r* : *courin* pour *cousin* [4]. *R* final ne sonnait pas toujours, ce qui permettait aux poëtes de faire rimer un infinitif de la première conjugaison avec un participe passé en *é* [5].

Le *T*, outre le son propre qu'il a, se prononce comme *c* dans plusieurs noms en *ion* : *diccion* se fait entendre pour *diction*. Cette lettre avait encore le singulier privilége, déjà signalé [6], de se prononcer quelquefois, sans être écrite : *desire il*. C'est l'origine de notre *t* euphonique. S'il s'est introduit par l'usage, l'usage aussi l'a laissé se perdre à la fin de quelques mots : au XVIe siècle, on écrivait encore : *Je va*, *tu vas*, *il vat*.

Le *Z* dans le corps des vocables sonne comme *s* entre

1. H. Estienne, *Hypomneses*, p. 66.
2. Sonat hic dente *canina* Littera... (Sat. I).
3. Cf. *Romania*, IV, 184. — V, 488. — VI, 161.
4. Th. de Bèze, *De franç. ling. rect. pronunt.*, p. 34.
5. Cf. Molière, le *Misanthrope*, act. II, sc. V.
6. Cf. Notre Thèse sur *J. Pillot*, p. 77 et 78.

deux voyelles, et l'on frappe légèrement la langue contre les dents de devant : *hazart*. A la fin des mots, nous savons qu'il représente *ts* et donne à la voyelle qui précède un son fortement accentué [1].

§ II. — PARTIES DU DISCOURS.

Un certain nombre de *noms*, aujourd'hui masculins, étaient des deux genres, ou féminins : *ordre*, *arbre*, *prose*, *carrosse*, *coche*, *mélange*, etc... Cette époque aime à ramener au genre masculin les noms en *eur* et en *our*, que l'usage avait faits du féminin : *labeur*, *honneur*, *amour*; ce dernier est encore féminin dans certaines acceptions, et jusqu'à nos jours a conservé de l'ancienne langue le féminin pluriel [1]. Réciproquement, certains noms, féminins aujourd'hui, étaient alors masculins : *affaire*, *comète*, *erreur*, *tige*, *fourmi*, *estude*, etc. [2]

Le pluriel des noms se formait en ajoutant un *s* au singulier quand il était terminé par un *e* muet; un *z*, quand il se terminait par un *é* fermé : des *hommes*, des *bontez*. C'est de là que nous avons gardé, par une bizarrerie assez remarquable du reste, *nez*, *lez*, *chez*, *rez*. Les noms, qui ont une dentale à la fin, forment leur pluriel par l'addition d'un *s* : *dents*, ou d'un *z* : *dentz*, ou en-

1. Voir A. Chassang, *Gramm. franç.* (Cours sup.), p. 203 et 204.
2. Voir plus haut, p. 419.

core par la chute de la dentale devant l'*s* : *gens*, *tous*, ou par sa fusion avec *s* en *z* : *ecriz*. C'est ainsi qu'on trouve au XVI[e] siècle : *filz*, *auz*, *poingz*, *ilz*... Les noms en *al* font généralement leur pluriel par le changement de *l* en *ulx* : *cheval*, *chevaulx* [1]. Les formes féminines en *erice* et *eresse* (de *atricem*) étaient plus nombreuses qu'actuellement : art *piperesse* et *mensongere*, dit Montaigne [2]; voix *flateresse* [3]; Grèce *menteresse* [4]. — Plusieurs expressions, que nous n'employons maintenant qu'au singulier, étaient alors usitées au pluriel dans le même sens : *les prochains* pour *le prochain*; *prendre le devant* pour *les devans*; *mettre aux attaches* au lieu de *mettre à l'attache*.

L'Article se supprimait très fréquemment : 1° dans les phrases où il y avait deux noms appartenant au même verbe, soit comme sujets, soit comme compléments, l'article ne se répétait pas devant le second, alors même qu'ils différaient de genre et de nombre : *Le père et mère de Platon*; 2° devant un nom pris dans un sens partitif, le XVI[e] siècle mettait *des* pour *de* : « De malheur aussi quittasmes-nous nos vieux mots de fortification pour emprunter *des* nouveaux italiens [5]; » 3° outre l'article contracté *des*, on se servait de *es* « dans les » que nous avons gardé pour certaines locutions consa-

1. Cf. *Rob. Estienne*, *Grammaire*, édit. 1557, p. 13.
2. *Essais*, I, 41.
3. Du Bartas, *Sem.* I, v. 2.
4. J. du Bellay, I, 62.
5. Pasquier, *Recherches sur la France*, ch. VII. sur la lang. et la poés. française.

crées[1]. L'article servait encore à convertir en substantifs certains infinitifs : *le dormir*, *le manger et le boire*.

ADJECTIFS. — Il a été dit ailleurs [2] pourquoi, dans l'ancienne langue, certains adjectifs n'avaient qu'une forme pour le masculin et le féminin : *grand faconde*, *grand hardiesse*, *grand messe*, *grand mère*. Au XVIe siècle, la forme ancienne et la forme moderne sont en usage. — La place de l'adjectif n'était pas toujours sans importance sur la signification du nom, bien que la tendance fût toujours de faire précéder la substance de la qualité; ainsi, *gentilhomme* avait un sens tout différent de *homme gentil* [3]. — La formation du féminin par l'addition d'un *e* muet était généralement adoptée, ainsi que la coutume de doubler l'une des consonnes *l*, *n*, *s*, *t* devant cet *e* muet; toutefois *malin*, *benin* faisaient *maline*, *benine*, non encore *maligne*, *bénigne*. — On commençait à remplacer, devant une consonne, *bel*, *nouvel*, *fol*, *vieil* par les formes secondaires : *beau*, *nouveau*, *vieux*, *fou* [4].

Quantité d'adjectifs s'employaient pour le substantif : « *en l'extresme* des jours » ; « *le semblable* est advenu ». On se servait de l'adjectif où nous mettons l'adverbe : « des fantaisies *pures humaines*, » pour *purement humaines*. Le XVIe siècle conservait les anciens adjectifs nu-

1. Comme *docteur ès-lettres, maître ès-arts*.
2. Voir plus haut, p. 165 et 166.
3. Cf. Henri Estienne, *Hypomneses*, p. 155.
4. Voir plus haut, p. 167.

méraux : *prime*, *tiers*, *quart*, *quint*, tout en adoptant les nouveaux [1].

Quant aux degrés de signification, voici ce que cette époque nous offre de plus remarquable : pour les superlatifs, outre les particules *très*, *fort* on accolait aussi à l'adjectif *moult*, et *prou*. Souvent le superlatif n'était pas précédé de l'article; on disait *plus* pour *le plus*, *moins* pour *le moins* : « lui exposant les points *plus obscurs* », dit quelque part Rabelais. — Le comparatif dans la vieille langue était quelquefois suivi de la préposition *de* au lieu de la conjonction *que* ; cette habitude s'était maintenue dans certains cas : « plus beau *de lui* ». Enfin, nous avons dit que les poëtes de la Pléiade formaient des comparatifs et des superlatifs à la manière latine : *sçavantieur*, *sçavantissime* et *sçavantime* ; *doucíment* et *doucimement* [2], comme ils composaient des adjectifs, à l'imitation des Grecs, à l'aide d'un verbe et d'un substantif : « Le contre *fend-gueret* [3], » — « la mer *porte-vaisseaux* ; » ou bien à l'aide d'un verbe et d'un adjectif : « *doux-fleurant* [4]. »

Pronoms. — Nous suivons la division ordinaire des pronoms en :

1° *Personnels* : L'oubli de toute distinction entre le sujet et le régime, s'étendant du nom et de l'adjectif au pronom, *je* et *moi*, sont indifféremment employés comme

1. Cf. plus haut, p. 175.
2. Du Bartas.
3. *Ibid.*
4. Cf. Ronsard (*passim*).

sujet. On plaçait *moi*, *toi*, *soi*, comme régimes directs et indirects avant le verbe, tandis que la langue moderne réserve les pronoms *me*, *te*, *se*, pour marquer le régime placé avant le verbe, et les pronoms *moi*, *toi*, *soi*, pour le régime placé après : « *soy jecter* en rues, *soy retirer*[1]. »

2° *Possessifs : Mien*, *tien*, *sien*, à la fois pronoms et adjectifs possessifs, pouvaient être placés entre l'article et le nom de l'objet possédé; c'était. un reste de l'ancienne langue : « A une *sienne* fille unique[2]. » — « *La sienne* sœur. » — Si, d'après la corruption grammaticale du XIVe siècle, on disait souvent : *son amie*, *mon amour*, on rencontrait encore, et plus régulièrement : *m'ame*, *t'espée*, *s'amie*. Avec un nom collectif au singulier, à l'époque de la Renaissance, on se servait d'ordinaire du pronom *leur* : « la première embuscade commença au commandement de *leur* capitaine, à prendre la fuite, » dit Amyot.

3° *Démonstratifs* : On faisait alors usage de plusieurs pronoms démonstratifs que la langue n'a pas gardés : *icel*, *iceux*, *icelle*, *celluy*, *celuy*, *icelluy*, *icest*, *cestuy*, *cestuy-ci*, *cestuy-la*. *Icel*, *iceluy*, *icest*, *celle* s'employaient, souvent comme adjectifs démonstratifs : « *cest age*[3]; *cestuy monde*[4]; *ceste terre*[5]; *ces vieilles ruines*[6].

1. Rabelais. — Voir, pour plus de détails, les morceaux cités par MM. Darmesteter et Hatzfeld, à la fin de leur *Seizième siècle*.
2. Montaigne.
3. Rabelais, I, 8.
4. Marot, I, 383.
5. Du Bellay, II, 272.
6. *Ibid.*, II, 273.

Cest peut devenir attribut : « *que ceste soit la première règle*[1]. » — « *Cil livre, celui temps*[2]. » Ces démonstratifs peuvent être suivis de *icy* : *ces vieilles icy*, dont nous avons fait : *ces vieilles ci*. — *Icelui*, *icelle*, *iceux*, *icelles* se prenaient absolument : « *Par icelles* voulut son père que...[3] »

La famille de *cest* (ecce iste) désigne les objets rapprochés et est accompagné de *icy;* la famille de *cel* (ecce ille) désigne les objets éloignés, et se fait suivre de *là*. C'est un souvenir du vieux français fidèle à la tradition latine : « Plus ie m'éloignerai *de celle-la* et approcherai de *cette-cy*[4]. »

4° *Relatifs* : *Qui* était souvent mis pour *ce qui* : « mais la plus forte vanité de toutes est ce soin pénible *de qui* se fera icy[5]. » — *Que* se trouve dans le sens de *ce que* : « Les bourgeois leur demandoient *que* c'estoit. »

Le vieux français usait de *quoy* pour dire de *cela*, et il se servait de « *pourquoy* » au lieu de « *à cause de cela* ». — Pareillement, *dont* se prenait encore dans le sens de *ce dont*. — On trouvait la forme *onquel* remplaçant *auquel*; mais elle n'a pas dépassé les limites du XVIe siècle. De même *on* tient quelquefois lieu de l'article contracté *au*.

5° *Indéfinis* : *Tel* se disait souvent sans article dans le

1. Calvin, *Instit. div.*, 1008.
2. Rabelais, II, 1.
3. Rabelais, I, 9.
4. Montaigne, *Essais*, I, 19.
5. Charron, la *Sagesse*.

sens du pronom démonstratif *cet* : « ...et dit au capitaine *tels* mots [1]: »

Aucun continuait à se prendre dans le sens étymologique de *quelqu'un* : « la durée des montagnes, des arbres et *aucuns* animaux [2]. »

La *plupart*, écrit ordinairement *la plus part* ou la *pluspart*, en un mot, gardait sa signification première de « la plus grande partie », et le verbe auquel il servait de sujet se mettait au singulier : « *La plus part* du monde est comme hebetée en cest endroit [3]. » — *Un*, *ung* avait le sens de *quelqu'un* : « Ouïr le bruit *d'ung* qui frappe à la porte ». — Il était précédé de l'article là où nous mettrions simplement *un* : « A peine s'en trouve-t-il de cent *l'un* qui en soit vray spectateur [4]. » — *Chacun* ou *chascun* était adjectif et se plaçait devant le nom, comme aujourd'hui *chaque* : De *chascun* costé, *chascun* jour, *chascun* an. »

Verbes. C'est dans le xvie siècle que nous commençons à avoir les verbes bien définis, notamment par Meigret et Henri Estienne; justement divisés d'après leur nature par Pillot, Ramus et les Estienne ; convenablement conjugués d'après tous leurs accidents de modes, de temps et de personnes ; enfin classés d'après un ordre méthodique, que la postérité a sanctionné, en quatre conjugaisons : *er*, *ir*, *oir*, *re*. (Pillot et les Estienne.) On doit en-

1. Brantosme, *Grands capitaines*.
2. Montaigne, *Essais*.
3. Calvin, *Inst. div.*
4. Calvin, *Ibid.*

core à ce temps de progrès la détermination de l'emploi de plusieurs *temps*, sur lesquels on était jusqu'alors resté incertain, par exemple, le *prétérit défini* et le *prétérit indéfini* [1].

Les paradigmes suivants feront ressortir les améliorations obtenues depuis le XIV[e] siècle.

AUXILIAIRE **AVOIR**

IND. PRÉS. : *J'ay*, tu *as*, il *ha*, nous *avons*, vous *avez*, ilz *ont*.

IMP. IND. : *J'avoye*, tu *avoys*, il *avoyt*, nous *avions*, vous *aviez*, ilz *avoyent*.

PRÉ. DÉF. : *J'eu*, *tu eus*, il *eut*, nous *eusmes*, vous *eustes*, ilz *eurent*.

PRÉT. IND. : *J'ay eu*, etc...

PL. Q. PARF. : *J'avoye eu*, etc...

FUTUR : *J'arai* ou *j'auray*, tu *auras*, il *aura*, nous *aurons*, vous *aurez*, ilz *auront*.

FUT. ANT. : *J'auroy eu*, etc...

IMP. : *Ayes*, qu'il *ait*, *ayons*, *ayez*, qu'ilz *ayent*.

OPTATIF : O que volontiers

J'auroye, tu *auroys*, il *auroyt*, nous *aurions*, vous *auriez*, ilz *auroyent*.

1. Cf. La Thèse de M. F. Talbert, sur le *Dialecte Blaisois* (Paris, Thorin, 1874), p. 272 et suiv. — Voir aussi, pour plus de détails, Chabaneau, *Hist. de la conjugaison française*, p. 12, qui fait emprunter avec juste raison cette double forme à la langue grecque par les tendances systématiquement analytiques de l'esprit français.

ou Pleust à Dieu que :

J'eusse eu, etc...

Conj. : que *j'aye*, *ayes*, *ait*[1], *ayons*, *ayez*, *ayent*.

Conj. Imp : que *j'eusse*, *eusses*, *eust*, *eussions*, *eussiez*, *eussent*.

(Les autres temps du conjonctif se forment régulièrement.)

Inf. : *Avoir*, *avoir eu*, *ayant*, *eu*.

La conjugaison du verbe *avoir* présente une particularité. *Avez-vous* se contractait généralement en *a-vous*[2].

AUXILIAIRE **ESTRE**

Ind. Prés. : Je *sui*, *suy*, *suis*, tu *es*, il *est*, nous *sommes*, vous *estes*, ilz *sont*.

Imp. Ind. : *J'estoie*, tu *estoys*, il *estoit*, *estions*, *estiez*, *estoient*.

Prét. Déf. : Je *fu*, tu *fuz*, il *fut*, nous *fusmes*, vous *fustes*, ilz *furent*.

Prét. Ind. : *J'ay esté*, etc...

P. Q. Parf. : *J'avoye esté*, etc...

Futur : Je *seray*, tu *seras*, *serons*, *serez*, *seront*.

Conj. : Que je *soye*, *soies*, *soit*, *soyons*, *soyez*, *soient*.

Imp. : Que je *fusse*, *fusses*, *fust*, *fussions*, *fussiez*, *fussent*.

1. A la troisième pers. du sing. il existe une double forme : qu'il *ait* ou qu'il *aye*.

2. Ronsard, *Amours*, sonn. xxxi, avec le commentaire de Muret. Cf. Ronsard (*Gayetez* III); Baïf, (149); du Bartas, *Sem.* V, p. 217.

Remarque : Le passé du verbe *estre* se forme, comme nous venons de le voir, à l'aide de l'auxiliaire *avoir* : *J'ay esté*, et non, comme disent les Italiens : *Io sono stato*, ou les Allemands, *Ich bin gevesen*, *je suis esté*. Constatons cependant qu'au XVIe siècle on trouve les deux formes.

CONJUGAISON RÉGULIÈRE

INDICATIF PRÉSENT.

j'	*ayme*	*basti*	*voy*	*cognoy.*
tu	*aymes*	*bastis*	*vois*	*cognois.*
il	*ayme*	*bastit*	*voit*	*cognoit.*
nous	*aymons*	*bastissons*	*voyons*	*cognoissons.*
vous	*aymez*	*bastissez*	*voyez*	*cognoissez.*
ilz	*ayment*	*bastissent*	*voyent*	*cognoissent.*

Rem. : Interrogativement, la troisième personne du singulier est généralement écrite : *Aime-il*; mais en faisant sonner le *t*, écrit au moyen âge, et qui reparaît de nos jours sous le titre d'euphonique [1].

IMPARFAIT DE L'INDICATIF.

j'	*aymoye* ou			
j'	*aymois* [2]	*bastissoye*	*voyoye*	*cognoissoye.*

1. Cf. pour plus de détails Hatzfeld et Darmesteter, *le Seizième siècle*, p. 233.

2. Si le paradigme de la première conjugaison offre quelques différences avec les autres, notamment l'orthographe des secondes personnes du pluriel, c'est que nous l'avons emprunté à la *Grammaire de Jean Pillot*, 1re édit. (1550); les autres verbes sont pris dans la grammaire de Rob. Estienne, édit. de 1557. Nous l'avons fait exprès pour faire voir les changements survenus entre ces deux dates.

tu	*aymois*	*bastissois*	*voyois*	*cognoissois.*
il	*aymoit*	*bastissoit*	*voyoit*	*cognoissoit.*
nous	*aymions*	*bastissions*	*voyons*	*cognoissions.*
vous	*aymiés*	*bastissiez*	*voyez*	*cognoissiez.*
ilz	*aymoient*	*bastissoient*	*voyoient*	*cognoissoient* [1].

PRÉTÉRIT DÉFINI.

j'	*aymay*	*basti*	*vei*	*cogneu.*
tu	*aymas*	*bastis*	*veis*	*cogneus.*
il	*ayma*	*bastit*	*veit*	*cogneut.*
nous	*aymasmes*	*bastismes*	*veismes*	*cogneusmes.*
vous	*aymastes*	*bastistes*	*veistes*	*cogneustes.*
ilz	*aymerent*	*bastirent*	*veirent*	*cogneurent* [2].

PRÉTÉRIT INDÉFINI.

j'	*ay aymé*	*basti*	*veu*	*cogneu.*

PLUS-QUE-PARFAIT.

j'	*avoye aymé*	*basti*	*veu*	*cogneu.*

1. Il existait deux autres formes de première personne, données par les grammairiens, entre autres H. Estienne (*Hypomneses*, p. 196 et 197). *Chantoi* et *chantois, aymoi* et *aymois*. La troisième personne du pluriel est régulièrement *aymoient*, on trouve aussi *aymoint*, blâmé par Abel Mathieu, employé par Montluc et Nicolas de Troyes, ce qui prouve bien que l'*e* de ces terminaisons ne se faisait pas entendre.

2. Les auteurs commençaient à marquer, par analogie, les premières personnes de l'*s* final qui caractérise les secondes (Voir Baïf, édit. Becq-de-Fouquières, p. 6). Nous savons que la forme en *arent* de la troisième personne du pluriel de la première conjugaison est dialectale. Une autre particularité du passé défini, c'est la confusion qu'ont présentée entre elles les diverses conjugaisons à certaines personnes. On assimile quelquefois la première conjugaison à la seconde et l'on dit : J'*aimis*, tu *aimis*, il *aimit*; tandis que l'on rencontrait : Je *cueillay*, je *renday*, je *venday* (Cf. Rob. Estienne, *Grammaire*, p. 40 et Henri Estienne, *Hypomneses*, p. 194-195. — Chabaneau, *Hist. de la conjugaison française*, p. 49).

FUTUR.

j'	*aymeray*	*bastiray*	*voiray*	*cognoistray.*
tu	*aymeras*	*bastiras*	*voiras*	*cognoistras.*
il	*aymera*	*bastira*	*voira*	*cognoistra.*
nous	*aymerons*	*bastirons*	*voirons*	*cognoistrons.*
vous	*aymerés*	*bastirez*	*voirez*	*cognoistrez.*
ilz	*aymeront*	*bastiront*	*voiront*	*cognoistront.*

IMPÉRATIF.

	ayme	*bastis*	*voy*	*cognoy.*
qu'il	*ayme*	*bastisse*	*voye*	*cognoisse.*
	aymons	*bastissons*	*voyons*	*cognoissons.*
	aymés	*bastissez*	*voyez*	*cognoissez.*
qu'ils	*ayment*	*bastissent*	*voyent*	*cognoissent* [1].

OPTATIF [2].

Dieu veuille que :

j'	*ayme*	*bastisse*	*voye*	*cognoisse.*
tu	*aymes*	*bastisses*	*voyes*	*cognoisses.*
il	*ayme*	*batisse*	*voye*	*cognoisse.*
nous	*aymons*	*bastissions*	*voyons*	*cognoissions.*
vous	*aymés*	*batissiez*	*voyez*	*cognoissiez.*
ilz	*ayment*	*batissent*	*voyent*	*cognoissent* [3].

1. La deuxième personne du singulier seule présente une particularité, l'absence de l'*s* dans *voy* (vide) et dans *cognoy* (cognosce) (Cf. du Bartas, *Sem.* II, p. 40. — Ronsard, *Odes*, I, 1, 10). Au pluriel, première personne, la terminaison est parfois *on* pour *ons*, « *avançon* plus avant, » dit Baïf (p. 3).

2. L'optatif n'était, à proprement parler, chez les Grecs qu'un temps secondaire du subjonctif; aussi, les Latins le rendent-ils par l'imparfait du subjonctif, et les Français, dès le XVIe siècle, n'en font-ils qu'une variété de ce mode. — Cf. pour plus de détails, notre Thèse latine *De modó subjunctivó*, (Paris. E. Thorin, 1866). — Voir aussi Abel Bergaigne, *De conjunctivi et optativi informatione et vi antiquissima* (Paris, 1877), p. 96 et suiv.

3. Sur la conjugaison de la langue d'*Oïl*, donnée plus haut

IMPARFAIT.

Pleust à Dieu que :

j'	*aymasse*	*bastisse*	*veisse*	*cogneusse.*
tu	*aymasses*	*bastisses*	*veisses*	*cogneusses.*
il	*aymast*	*bastist*	*veist*	*cogneust..*
nous	*aymissions*	*bastissions*	*veissions*	*cogneussions.*
vous	*aymissiés*	*bastissicz*	*veissiez*	*cogneussiez.*
ilz	*aymassent*	*bastissent*	*veissent*	*cogneussent* [1].

PRÉTÉRIT PARFAIT.

Dieu veuille que :

j' *aye aymé* *basti* *veu* *cogneu* [2].

PRÉTÉRIT PLUS-QUE-PARFAIT.

Pleust à Dieu que :

j' *eusse aymé* *basti* *veu* *cogneu.*

SUBJONCTIF.

Veu que :

j' *ayme* *bastisse* *voye* *cognoisse.*

(p. 202), nous remarquons les changements suivants : un *e* muet a été ajouté à la première et à la troisième personne du singulier de la première conjugaison, excepté dans la locution : *Dieu vous garde* qui est restée ; un *i* a été ajouté aux premières et deuxièmes personnes du pluriel de la première et de la deuxième conjugaison : *aymions*, *bastissions*, *aymiés*, *bastissiez*, au lieu de *aymons*, *aymés*, *bastissons*, *bastissez*. Les autres conjugaisons l'avaient dès le XII[e] siècle, à cause de *eamus*, *iamus*.

1. Dans la vieille langue les désinences *assions*, *assiez* avaient été adoucies en *issions*, *issiez*. A l'époque qui nous occupe on compte encore des exemples de ces terminaisons : « que vous ne *m'importunissiez* plus, » dans le *Cymb.* III. Cf. Rob. Estienne, *Gramm.*, p. 41.

2. Après la formule de souhait : *Dieu veuille*, on construisait aussi le présent et l'imparfait du subjonctif.

tu	*aymes*	*bastisses*	*voyes*	*cognoisses.*
il	*ayme*	*bastisse*	*voye*	*cognoisse.*
nous	*aymons*	*bastissions*	*voyons*	*cognoissions.*
vous	*aymés*	*bastissiez*	*voyez*	*cognoissiez.*
ilz	*ayment*	*bastissent*	*voyent*	*cognoissent.*

PRÉTÉRIT IMPARFAIT.

O que volontiers :

j'	*aimerois*	*bastiroye*	*voiroye*	*cognoistroye* [1].
tu	*aimerois*	*bastirois*	*voirois*	*cognoistrois.*
il	*aimeroit*	*bastiroit*	*voiroit*	*cognoistroit.*
nous	*aimerions*	*bastirions*	*voirions*	*cognoistrions.*
vous	*aimeriés*	*bastiriez*	*voiriez*	*cognoistriez.*
ilz	*aimeroient*	*bastiroient*	*voiroient*	*cognoistroient.*

Combien que :

j'	*aymois*	*bastissoye*	*voyoye*	*cognoissoye.*
tu	*aymois*	*bastissois*	*voyois*	*cognoissois.*
il	*aymoit*	*bastissoit*	*voyoit*	*cognoissoit*

Combien que :

j'	*aymasse*	*bastisse*	*veisse*	*cogneusse.*
tu	*aymasses*	*bastisses*	*veisses*	*cogneusses.*
il	*aymast*	*bastist*	*veist*	*cogneust.*

PRÉTÉRIT PARFAIT.

Veu que :

j'	*ay aymé*	*basti*	*veu*	*cogneu.*

Combien que :

j'	*aye aymé*	*basti*	*veu*	*cogneu.*
tu	*ayes aymé*	*basti*	*veu*	*cogneu.*

1. Ce n'est autre chose que notre *conditionnel*, mis sous le titre d'*optatif*, ou de *conjonctif imparfait*, tant les grammairiens d'alors étaient esclaves des traditions latines !

PRÉTÉRIT PLUS-QUE-PARFAIT.

Quand :

j'	*aurois*	*aymé*	*basti*	*veu*	*cogneu.*
tu	*aurois*	*aymé*	*basti*	*veu*	*cogneu.*
il	*auroit*	*aymé*	*basti*	*veu*	*cogneu.*
nous	*aurions*	*aymé*	*basti*	*veu*	*cogneu.*
vous	*auriés*	*aymé*	*basti*	*veu*	*cogneu.*
ils	*auroient*	*aymé*	*basti*	*veu*	*cogneu.*

Veu que :

j'	*avois*	*aymé*	*basti*	*veu*	*cogneu.*

Combien que :

j'	*eusse*	*aymé*	*basti*	*veu*	*cogneu.*

INFINITIF.

Présent.	Prét. parf.	Part. prés.	Part. prés.
aymer	*avoir aymé*	*aymant*	*aymé.*
bastir	*avoir basti*	*bastissant*	*basti.*
voir	*avoir veu*	*voyant*	*veu.*
cognoistre	*avoir cogneu*	*cognoissant*	*cogneu* [1].

Le passif se compose du participe passé précédé de l'auxiliaire *estre*.

Quant à l'accord du participe passé, voici ce qui a eu lieu. Le XVIe siècle, héritant des traditions du XVe, fit quelquefois encore accorder le participe avec le régime postposé, comme pour affirmer un droit dont il pourrait, mais ne veut plus user. C'est que, dit fort à propos M. B.

1. Comme on le voit, nos quatre conjugaisons sont reconnues et mises dans leur ordre définitif; c'est un grand progrès sur la langue du XIIIe siècle. — (Voir 1° notre Thèse sur *Jean Pillot et les doctrines gramm. du* XVIe *siècle*, p. 106; 2° Rob. Est. *Grammaire*, 39 et suiv.).

Jullien[1], le verbe *avoir* a pour régime direct le nom suivant, et le participe est un véritable adjectif, qui s'accorde avec ce nom en genre et en nombre : « J'ai *reçues* vos lettres, *habeo receptas tuas litteras*, mais en suivant l'ordre des idées : « J'ai vos lettres *reçues*. » Ce dernier ordre, plus logique, devient fréquent en français, notre langue aimant peu les inversions; ce qui explique pourquoi on le trouve en poésie jusque dans Corneille :

« Il est de tout son sang comptable à sa patrie.
Chaque goutte épargnée *a* sa *gloire flétrie*[2]. »

Mais de cette construction résulte, dans certains cas, chez nous, une amphibologie : je suppose que l'on dise : « Il a ces choses *données*, on ne sait plus si l'on veut dire : Il a *donné ces choses*, ou : il a (il possède) *ces choses données*. C'est ce qui a conduit autrefois à rétablir le participe avant le nom auquel il se rapporte, malgré l'inversion qui en résulte. Seulement, en faisant ce rétablissement, on a rendu le participe invariable, de variable qu'il était, ainsi que nous l'avons constaté ailleurs. Certains théoriciens ont voulu voir, dans cette dernière construction du participe invariable, l'application logique et véritable de cette espèce de mots, notre participe passé n'étant qu'un supin latin; car, ajoutent-ils, quand on dit : *J'ai lu ces lettres*, c'est pour : *J'ai lu cela, ces lettres*; *habeo id lectum*, *scilicet habeo litteras*. La vé-

1. *Cours supérieur de grammaire*, t. I, p. 186.
2. *Horace*, acte II, sc. 3

ritable raison de cette invariabilité du participe nous semble avoir été donnée par M. B. Jullien : « l'infinitif passé, dit-il, placé avant le verbe *avoir* et nécessairement employé dans les verbes intransitifs et dans les verbes transitifs qui n'auaient pas de régime, a fini par faire, en quelque sorte, corps avec l'auxiliaire, on a dit : *J'ai lu vos lettres*, c'est-à-dire qu'on a fait du mot qui suit l'auxiliaire un substantif abstrait ou un infinitif passé[1]. »

De là trois groupes de grammairiens, qui, dès l'époque de la Renaissance, se sont formés sur l'importante question du participe passé : les uns faisaient constamment accorder le participe avec le régime, quelle que fût la place, et, pour cela, ils reçurent le nom d'*Activistes*[2]. Palsgrave fut à leur tête. Les autres voulaient que le participe fût passif avant comme après le régime direct, et régi avec lui par le verbe transitif *avoir*[3]; on les nomma *Passivistes*. Meigret, dans son horreur pour toute lettre inutile, était leur chef. — Plus tard vint Ramus, qui semble, au premier abord, combattre à la fois, et les Passivistes absolus et les Activistes outrés; car il pose en principe qu'on doit écrire : Dieu nous a *donné* des grâces; les grâces que Dieu nous a *données*. Il oppose même à Meigret une pièce de Clément Marot, qui fixe bien la date de cette règle :

1. *Cours supérieur de grammaire*, p. 189.

2. J. B. F. Obry, *Etude sur le participe passé*, ch. I. — Cf. Chabaneau, *Hist. et théorie de la conj. fr.*, p. 26 et suiv.

3. Obry, *Etude sur le part. passé*, ch. I. — Cf. A. Darmesteter, *De la création des mots nouv.*, p. 6, et *le Seizième siècle*, p. 272.

« Nostre langue a cette façon
Que le terme qui va devant
Volontiers régit le suivant,
Les vieux exemples je suiveray
Pour le mieux; car, à dire vray,
La chanson fut bien ordonnée,
Leur dit : *m'amour vous ay donnée.*
Voilà la force que possède
Le féminin, quand il précède,
Or prouveray par bons tesmoins
Que tous pluriels n'en font pas moins,
Il faut dire, en termes parfaits;
Dieu en ce monde nous a faits.
Faut dire en paroles parfaites;
Dieu en ce monde les a faites,
Ne *nous a fait* pareillement,
Mais *nous a faits* tout rondement [1]. »

Quoi qu'il en soit, l'aveu de Ramus n'était pas sincère : au fond, partisan des réformes de Meigret, il n'admettait, comme son prédécesseur, d'autre participe passé que celui qui peut être précédé du verbe *être*, nommant *infinitif supin* le participe passé construit avec *avoir* [2]. En réalité, il n'y a là qu'une difficulté de mots. Quand Cicéron a dit : *Deus exploratum habet se fore in æternis voluptatibus* [3]; qu'est-ce que *exploratum?* Un supin, selon les uns, un participe passé neutre, selon les autres. C'est toujours la même chose, car le supin n'est jamais

1. Voir cettte pièce entière dans la *Gramm. franç.* (cours supér.) de M. A. Chassang, p. 381, ou dans Fr. Wey, *Révol. du lang. franc.*, p. 321.
2. Obry, *Op. cit.*, ch. I.
3. *De Nat. Deor.*, I, 19.

qu'un participe passé neutre, pris absolument. Pour nous servir d'un exemple cité plus haut, quand Cicéron dit : *Si quando de amicitia, quam nec usu nec ratione habent cognitam, disputabunt*[1], c'est encore le participe pris, non plus absolument, comme dans l'exemple précédent, mais avec un nom auquel il se rapporte[2], et avec lequel il s'accorde, régi dans l'un et l'autre cas par le verbe *habere, avoir*, qui garde toute sa force active, tandis que le participe ne cesse d'être passif[3].

Aussi, la règle primitivement donnée par Ramus, et suivie par Marot, a fait école, et on la voit généralement adoptée à partir de la fin du XVIe siècle. Avant ce temps, il n'en fut pas tout à fait ainsi. Des exemples recueillis par MM. Bonnard et Mercier, il résulte, à l'époque de la Renaissance, une tendance, irréfléchie peut-être, à laisser le participe invariable, toutes les fois que, précédé ou suivi de son régime, il marque l'*action*, et à le faire accorder, quand il marque l'*état*[4]. Cette habitude ne se remarque, ni chez Amyot, ni chez Montaigne, ni chez Marot; c'est dans Ronsard, et surtout dans Rabelais qu'elle se laisse découvrir. — Nos grammairiens empruntèrent à l'Italie, entre autres particularités syntaxiques, l'idée un moment en faveur de supprimer l'accord, quand le sujet vient après le participe passé[5] : *Le fâ-*

1. *De Amicitia*, 52.
2. J. B. F. Obry, *Etude sur le part. pas. franç.*, ch. IV, et Chabaneau, *Hist. théorie de la conj. franç.*, 2e édit., p. 5 et 6.
3. Cf. B. Jullien, *Cours sup.*, p. 118 et 188.
4. Cf. Mercier, *Hist. des part. franç.*, p. 101 et 102.
5. Diez, *Gramm. des lang. rom.*, III, 271.

tiche che hanno sofferto i soldati, et la manière de concevoir le rôle de ce participe suivi d'un infinitif : L'*ho veduta depingere* en opposition à : l'*ho veduto depingere*[1].

On a pu s'apercevoir précédemment que la langue d'*Oïl*, à l'imitation des Latins, avait admis la variabilité dans certains participes passés de verbes neutres :

« De tutes parz *est* Munjoie *escriée*[2]. »

Le français moderne a hérité de cette forme verbale et lui a donné toutes les constructions en usage avec le participe passif latin : *habeo statum, j'ai été,* comme on disait *habeo cognitum*; *sum venta*, *je suis venue*, comme *sum amata*, *je suis aimée*. Si la même forme marque le présent dans les verbes passifs et le passé dans les verbes neutres, ce n'est pas seulement parce que le participe neutre *ventus* exprimait l'état résultant d'une action; les participes actifs, comme *amatus*, avaient la même propriété. Ce n'est pas non plus parce qu'il était construit avec le verbe *sum,* car le participe passé passif se construisait avec le même verbe et donnait un autre sens. La véritable raison, c'est que l'esprit analytique avait remplacé *amor* par *amatus sum* et gardé *amatus fui* pour le parfait passif. Par analogie, on maintint *ventus sum*, sans laisser perdre *venio*, et *ventus sum*, qui aurait pu signifier le résultat de l'action aussi bien que *amatus sum*, conserva la signification qu'il avait eue dans le

1. Cf. Diez, *Ibid.* et Mercier, *Op. cit.*, p. 104.
2. Cf. Mercier, *Hist. des part. franç.*, p. 137 et suiv.

latin classique : *ventum est*, et fut employé parallèlement à *veni*. C'est là l'origine de nos passés définis et de nos passés indéfinis. On garda jusqu'à *ventus fui*, dont on n'avait pourtant que faire, et qui servit, sous le nom de *passé antérieur* à traduire une nuance : *je fus venu*.

Pour le participe passé des verbes pronominaux ou réfléchis, nous ne pourrions que répéter ce qui a été dit, à propos du *Fragment de Valenciennes* [1].

Le participe présent fut aussi à cette époque un objet de litige. Comme il est à la fois par sa nature verbe et adjectif, en grec et en latin, il admet différentes terminaisons relatives aux nombres, aux cas et aux genres. Faut-il alors s'étonner que la langue française, qui procède en ligne directe du grec et surtout du latin, ait si longtemps fait accorder ses participes présents? Cela était plus simple, et, par conséquent, valait mieux. En effet, les traités grammaticaux du XVI[e] siècle révèlent que les participes alors sont, comme les verbes auxquels ils appartiennent, *actifs* ou *passifs*, *présents* ou *passés*. De plus le féminin se forme par l'addition d'un *e* muet, comme dans les adjectifs. A l'époque qui nous occupe, ils se déclinaient encore comme les noms, en genre et en nombre, à l'aide des articles. Quant au pluriel, il se formait, comme dans les noms et les adjectifs, en ajoutant un *s*. Les grammairiens d'alors ne soupçonnent pas encore la distinction du participe présent et de l'adjectif verbal. Ramus seul, en ce siècle, en vertu de ses prin-

1. Voir plus haut, p. 71 et Mercier, *Op. cit.*, p. 140.

cipes orthographiques, réclama l'invariabilité du participe présent. C'est pourquoi jusque dans le XVII[e] siècle on trouve des participes présents en accord avec le nom auquel ils se rapportent [1]. — Mais, si la qualification d'adjectif *verbal* n'avait pas été reconnue dans les traités grammaticaux, nous savons que depuis longtemps la fonction existait, et la loi syntaxique, qu'on peut établir, comme résultante de l'étude comparée du participe présent et de l'adjectif verbal est celle-ci : le participe présent prend la marque du singulier ou du pluriel, du masculin ou du féminin, non pas précisément parce qu'il exprime l'*état*, mais parce qu'il exprime soit l'*état* soit l'*action* d'un sujet masculin ou féminin. Dans l'usage de ce siècle, l'accord du nombre est une loi respectée de tous; l'accord du genre ne fut jamais universellement accepté. Marguerite de Valois est l'écrivain qui observe le mieux la règle moderne de l'adjectif verbal [2].

On commençait à distinguer le participe du gérondif, et à reconnaître l'invariabilité constante de ce dernier :

« *Faisant* ce que je dy, tu ne pourra faillir [3]. »

et :

« Alors Venus se sourit
Et en le *baisant* le prit [4]. »

1. Cf. Ramus, dans Ch. Livet, *Gr. et gr. fr. au* XVI[e] *siècle*, p. 256. Port-Royal, *Gramm. génér.*, 1660, ch. *Participe*, Max Müller, *Nouv. leç. sur la science du lang.*, t. I, p. 22. Génin, *Lexique de la lang. de Molière*, p. 283.

2. Cf. Mercier, *Op. cit*, p. 19, 20 et 21.

3. Du Bellay, II, 687.

4. Ronsard, II, 124.

Quoique s'affaiblissant, l'emploi du participe présent comme nom n'a pas péri tout à fait.

On use et abuse alors de la proposition participe, nous la voyons fréquemment dans Rabelais. — Le participe présent continue à se prendre dans le sens passif : toute affaire *cessante*, poste *restante*, etc.[1]

Les *irrégularités* qu'on pouvait alors signaler dans la conjugaison des verbes se réduisent aux suivantes :

1° Au présent de l'indicatif et du subjonctif, ainsi qu'à l'impératif, les verbes, dont l'infinitif avait un *o* au radical, prenaient la diphthongue *eu* : je *treuve* de *trouver* ; je des*cœuvre* de des*couvrir* ; j'ap*preuve* d'ap*prouver*. C'est de là que notre langue moderne a conservé je *meurs*, je *peux*, je *meus*, de *mourir*, *pouvoir*, *mouvoir*.[2]

Souvent la langue a assimilé les unes aux autres les personnes du verbe en prenant pour type l'infinitif. C'est ce qui explique comment *il chet* (cadit) devient aujourd'hui *il choit* d'après *cheoir*.

Les verbes, dont l'infinitif se termine en *lir*, *illir*, *loir*, offrent au présent de l'indicatif, des particularités analogues par suite de la rencontre de l'*l* (simple ou mouillé) avec les consonnes des terminaisons. Ainsi :

Saillir fait je *sail*, *sails*, *saux*, *saulx* ; tu *saulx*, il *sault*, nous *saillons*...

Faillir, je *fail* et je *faulx*, d'où *faux*, tu *faux*, il *faut*, nous *faillons*...

1. Cf. Mercier, *Op. cit.*, p. 24-38.
2. Chabaneau, *Hist. et théorie de la conj. franç.*, p. 126. Aug. Brachet, *Gramm. hist.*, p. 215 et suiv.

C'est pour la même raison que VOULOIR donne, de *veuil*, je *veux*, tu *veux*, il *veut*, nous *voulons*, etc...

VALOIR, je *vaux*, tu *vaux*, il *vaut*, nous *valons*...

DOULOIR, je *deuls*, *deus*, tu *deux*, il *deut*, *doulons*...

CHALOIR fait il *chaut*, qu'il *chaille* [1], etc....

Quelques formes du subjonctif dans le vieux français, provenant de terminaisons latines en *eat*, *iat*, se sont maintenues au XVI[e] siècle, telles sont *souviengne*, *preigne* et *preingne* pour *souvienne*, *prenne*...

Le futur et le conditionnel étant formés de l'infinitif présent, on rencontrait souvent des formes, régulières alors, et qui, de nos jours, semblent des archaïsmes, pour ne pas dire de grossiers solécismes, par exemple : *Voira*, *envoira*, *choirrai* etc...

Les verbes en *lir*, *illir* et *loir* doivent faire régulière ment leur futur et leur conditionnel en *udrai* ou *uldrai*, *valoir*, *vaudrai*, etc... quelques-uns hésitent entre *lirai* et *audrai*, *assaillira* et *assaudra* [2]; à côté de *acquierra* on trouve *acquierera* [3].

Le passé défini du verbe *faire* se lit tantôt *feit*, *feist*, tantôt *fist* et *fit*, comme maintenant; *veid*, *vist*, *vit*; *vint* et *veint*; VOULOIR hésite entre *voulsit* et *voulut*, on trouve les deux. — *Né* participe passé du verbe NAITRE est souvent écrit *nay*. Certains participes, qui, aujourd'hui, sont en *i*, se terminaient en *u* au XVI[e] siècle : *sentu*,

1. Cf. Hatzfeld et Darmesteter, *le Seiz. siècle*, p. 242. — Rob. Estienne, *Gramm. franç.*, p. 60 et suiv. et Chabaneau, *Op. cit.*, p. 70 et suiv.

2. Hatzfeld et Darmesteter, *Op. cit.*, p. 243.

3. *Ibid.* Cf. Ménage, 53.

bouillu, *repentu*. — Le verbe ALLER faisait au subjonctif que j'*aille* et que je *voise*; GESIR faisait je *gis*, je *girai*, que je *gise*; HAIR, je *hay* et je *hy*. Estienne Pasquier fait rimer je *hay* avec *esbahy*. SEOIR se conjuguait je *sié*, *sied*, *seoid*, je *sis*, je *sierai*, *serrai*, *seoirai*, *siée*, *seant*, *soyant*, *sis*.

BOIRE faisait au participe présent et aux temps ayant le même radical *bevant*, *beuvant*, *buvant*...[1]

Il faut reconnaître, d'après ce court résumé, que la conjugaison des verbes irréguliers se rapprochait alors beaucoup des formes que nous avons gardées.

Les *adverbes* déjà signalés à la fin du XIIIe siècle avaient été presque tous conservés, avec quelques modifications dans le sens et la construction, comme nous l'avons vu; seulement les grammairiens de la Renaissance les avaient rangés d'après leur nature; souvent la liste en a été augmentée, plusieurs formes nouvelles s'étant introduites. On peut en juger par la *grammaire* de Robert Estienne, surtout l'édition latine réunie aux *Hypomneses* par son fils Henri Estienne (1582) [2].

Nous avons une foule d'adverbes de qualités, terminés en *ment*, signalés au XIIIe siècle. Dès le XIVe les écrivains avaient cherché à refaire ces adverbes sur la forme féminine qu'avaient prise les adjectifs; mais ce procédé ne put s'appliquer aux adjectifs terminés par *ent* ou *ant* et *méchantement*, *patientement* et *éloquentement*, qu'on trouve encore au XVIe siècle, ne purent prévaloir contre

1. Cf. pour plus de détails, la *Grammaire* de R. Estienne, p. 50.
2. Cf. page 70 de cette édition.



méchamment, *patiemment*, *éloquemment*, beaucoup plus doux à l'oreille[1].

Le nombre des adjectifs employés adverbialement était alors plus grand que de nos jours, probablement parce qu'on était plus près de nos origines latines et grecques.

La distinction entre l'emploi du même mot comme adverbe et comme préposition n'avait pas encore été faite, et l'on disait : *auparavant trois jours* aussi bien que : *il est venu auparavant*, etc...

Ja, qui n'existe plus, s'employait encore isolément : *Je vous ay ja dict.*

Pour continuer les adverbes de temps :

Or, *ores* avec le sens de *maintenant*, de *tantôt*, se lisaient fréquemment, tandis qu'ils n'existent plus que dans les composés *désormais*; *dorénavant*, qu'on a d'abord écrit *d'ores en avant.*

Adonc pour *donc* était plus près qu'aujourd'hui de l'étymologie *at tunc.*

Alors, de *ad illam horam*, comme *encore*, écrit *ancore*, de *ad hanc horam*, était représenté quelquefois *al' hors* et souvent *a l'heure* : « les amoureux traits blessent plus fort de loin *qu'a l'heure* qu'ils sont près[2]. »

On se servait aussi de *Au prime* et de *Ora prime* pour *hora prima*; de *ci primit*, mot composé de quatre *ci pris, ci mis*, comme nous disons : « sitôt pris, sitôt pendu. »

Nous avons vu ailleurs comment *guere*, qui signifie

1. Cf. Rabelais, Calvin (*passim*) et les *Lettres* de Marguerite, 5.
2. Ronsard, édit. Buón, 269.

beaucoup, est arrivé, à l'aide d'une négation, à vouloir dire le contraire; au temps dont nous parlons, on avait la locution : *guere cela?* pour dire : « cela coûterera-t-il beaucoup? » C'était une abréviation.

Hier, de *heri*, n'est qu'une métathèse, *Huy* de *hodie*, que l'on a rencontré dans *maishuy*, était entré dans la locution contractée : *Aujourd'hui*.

On disait encore étymologiquement *toutiours* et *tousjours* [1].

On connaît la composition de l'adverbe de temps *piéça*, opposé à *naguere*, et qui disparut à la fin du XVIe siècle [2].

Parmi les adverbes de lieu, nous n'avons pas à revenir sur plusieurs, comme *ci*, *la*, *dedans*, *dehors*, etc., il suffit de signaler *ilec*, *ila* et la construction alors en usage : « vers où vas-tu? »

Pour affirmer, on se servait encore de *c'est mon* et *ce mon*, comme dans cette phrase d'Amyot : « *Ce fais mon* certes, répondit-il [3]. » — Pour nier, indépendamment de *non* et *ne*, qui est devenu *ni*, on avait encore *nani* et *nanin*. Jusqu'à la fin du XVIe siècle, on voit paraître *mie*. Quant à *goutte* qui vient de *gutta*, il est resté en usage dans la locution : *n'y voir goutte* [4].

Trop qu'on peut rattacher au latin *turba*, d'où par métathèse *troppa* en basse latinité [5], s'employait en ce

1. Cf. Rob. Estienne, *Grammaire*, édit. 1582, p. 72.
2. Cf. Darmesteter et Hatzfeld, *Op. cit.*, p. 280.
3. *Phocion*.
4. Brachet, *Gramm. hist.*, p. 240 et suiv. *Dict. étym. goutte*.
5. Cf. Th. H. Martin, notes sur quelques étymologies françaises (Ext. des *Annales de la Fac. des Let.* de Bordeaux, no 1, 2e an., 1880).

temps avec le sens de *beaucoup*, *bien*, pour modifier soit un adverbe de quantité, soit un adjectif : « ilz sont en nombre *trop* plus dix fois que nous [1]. »

La langue du XVI[e] siècle montre certaines *conjonctions* ou *locutions conjonctives* aujourd'hui disparues ou employées avec des significations différentes.

A ce que a la valeur de *afin que*; *ains*, de *ante*, cède le pas à *mais*. — *Ainsi* entre dans la composition de plusieurs locutions, qui ne sont plus usitées, telles que *par ainsi*, pour *ainsi*; *ainsi que* dans le sens de *pendant que*; *ainsi comme* pour *autant que* [2].

A mesure que s'employait pour *selon que*. On remarque aussi *d'autant que*, *cependant que*, *combien que*, *comment que*, *oresque*, avec la signification *quoique*; *pource que* au lieu de *parce que*.

Si annonçait souvent une phrase, une proposition principale, quand elle était précédée de la proposition subordonnée; cette conjonction avait aussi une signification adversative : « *Si* est-il à craindre. » *Si* conservait, bien entendu, son sens étymologique de *ainsi* (sic) : « *Si* faut-il croyre qu'il y a un Dieu [3]. »

Dans la concordance des temps, la conjonction *que* jouait parfois un rôle différent de celui qu'elle joue maintenant; elle appelait le futur au lieu du subjonctif : « J'ay grand paour *que* ceste prinse *sera* semblable à la farce du pot au lait [4]. »

1. Rabelais, I, 3.
2. Darmesteter et Hatzfeld, *Op. cit.*, p. 283.
3. Brantôme, I, p. 124.
4. Rabelais, I, 3.

Certaines *prépositions* ou formes prépositives, usitées au XVIe siècle, n'ont pas été conservées dans la langue moderne : *davant* et *d'avant*, qui s'employaient concurremment avec *devant; dessus* pour *sur*; *enmi* et *enmy*, « au milieu de; » *joignant*, *aupres*, *sus*, *sur*.

A se prenait dans le sens d'*avec*, qu'il avait déjà dans les siècles précédents : « Donnez dessus *à* vostre mast[1]; » dans le sens de *en* : « troupeaulx paissants *à* seureté[2]; » de *pour*, *sur*, *vers*, *selon*, etc... *Après* se joignait à la préposition *à* pour exprimer l'idée *d'être occupé à* : « Pour ce seul respect suis-je *après à* l'eschanger[3]. »

De présente aussi diverses particularités intéressantes; nous l'avons vu après *Monsieur* devant un nom de qualité : « Monsieur *du* Pape[4]; » on ne s'en servait pas après *rien*, *quelque chose*, etc... suivi d'un adjectif; le XVIe siècle disait habituellement : « *quoi plus beau*? » C'est un latinisme.

De se trouvait dans certaines constructions où la langue moderne le supprimerait ou le remplacerait par une autre préposition :

1° *par* : délivré *de* son maistre[5].

2° *à* : *se plaire de* pour *se plaire à*.

3° *contre* : « Si deux, trois, quatre ne se défendent *d'un*, cela est estrange[6]. »

1. Rabelais, II, 29.
2. Gringoire.
3. Henri IV.
4. Cf. Clairin, *Gén. lat. et prép. de*, p. 272, et la note.
5. Calvin, *Instit. divine*, 628.
6. La Boétie.

Pour avait souvent le sens de *par* : « *Pour* exemple[1]. » Il tient lieu aussi de la préposition *à* : « destiné *pour* estre. »

Quand et ou *quant et* se prenait pour *avec*, *en même temps que* : « Ils ont achevé leurs jours *quant et* la liberté de leur pays[2]. » « Il est venu *quant et* moi », se dit encore dans le patois du centre[3].

Voici, *voilà*, qu'on peut considérer maintenant comme des prépositions, ont encore la valeur que leur donne leur étymologie, et peuvent se diviser : *voi-ci*, *voi-là*, c'est-à-dire *vois*, *regarde ici*; *vois*, *regarde là*. « *Voyez ci* le contract[4]. » On trouve *Voi-le-ci* également dans Rabelais.

§ III. — ACCENTS, SIGNES DE PONCTUATION ET SYNTAXE.

Peut-être sera-t-il bon de résumer ici les principales régles de ponctuation et d'accentuation, connues et appliquées au siècle qui nous occupe; et de rendre à chaque docteur, pour cette partie de la grammaire, comme pour les autres, la part d'honneur qui lui revient.

Meigret, en distinguant trois tons, l'accent aigu, l'accent grave, et l'accent déclinant ou circonflexe, a posé

1. Montaigne, *Essais*, I, 12.
2. Amyot, *Démosthène*, 7.
3. Cf. le comte Jaubert, *Glossaire*, art. *Quant*.
4. Rabelais, I, 32.

en principe les véritables règles de notre accentuation; seulement il n'écrit pas les différences de ton qu'il reconnaît, puis se perd dans des distinctions trop subtiles de monosyllabes et de polysyllabes; il ne voit guère dans les accents que le rhythme et la quantité, et même sous ce rapport sa théorie laisse beaucoup à désirer. Ensuite, Meigret oublie la loi fondamentale de notre accent tonique, par laquelle la syllabe sonore seule d'un mot doit être accentuée : *té* dans *impureté*, *pu* dans *impure*. Le vice de ce système est dans la confusion, faite par l'auteur, de l'accent tonique et de l'accent français, qui est tout autre chose [1].

Mais quittons les notions incertaines de Meigret pour les doctrines plus nettes et plus précises d'Etienne Dolet. Dans son ouvrage intitulé : *Des accents et de la prononciation de la langue française*, fort remarquable pour son temps, il a fixé l'emploi de l'accent aigu, de l'apostrophe, de l'apocope, de la syncope, qu'il figure à l'aide de l'accent circonflexe : tu *donras*, tu *laîras*; c'est d'ailleurs là principale fonction de ce signe ; *nous-mêmes*, qu'il *mourût*. Dolet reste muet sur l'accent particulier de l'*o* et de l'*e*, et ne nomme pas, bien qu'il s'en soit servi, l'accent circonflexe; tandis que Meigret, on ne sait trop pourquoi, le nomme, mais ne s'en sert pas. Pillot ajoute à ces données la synalèphe et le tréma. Personne après lui, pas même les Estienne, ne s'occupe de l'accentuation; et pendant tout ce siècle, la langue

1. Cf. Ch. Livet, *Gramm.* et *Gramm. franc. au* XVI[e] *siècle*, p. 108.

française resta privée de ces signes, bien qu'on ait essayé de fixer la prononciation des lettres et des syllabes.

Etienne Dolet doit être considéré comme le législateur, en quelque sorte, de la ponctuation. C'est lui qui, dès 1540, donne à notre langue littéraire les signes suivants, pour séparer les différents membres de la phrase : la virgule ou incise (incisum) « , », les deux points, (κόμμα) « : », le point *colon* chez les Grecs, *punctum* chez les Latins « . », puis les points d'admiration « ! » et d'interrogation « ? »; enfin les parenthèses « ( ) ». Ramus, seul, a, plus tard, sous le titre de *Formes de l'oraison*, repris les règles de Dolet et fait remarquer qu'elles étaient alors fort mal observées.

A part le point et virgule, on avait donc, à la fin du XVIe siècle, les notions que nous avons aujourd'hui sur la ponctuation; et, si les livres et les manuscrits de ce temps-là sont peu ou point ponctués, il ne faut pas tant s'en prendre aux grammairiens qu'aux écrivains, aux copistes et aux imprimeurs, qui négligeaient trop ces détails de l'orthographe.

Une dernière question, fort importante du reste, doit maintenant être traitée, c'est la *Syntaxe*. — « Est-ce chez les Garnier, les Pillot et les Mathieu, est-ce même chez Ramus que nous la trouverons, s'écrie M. Ch. Livet? — Non, répond-il; » et il a raison. — Mais faut-il trop les en accuser? L'antiquité ne nous avait légué sur ce grave sujet que des notions fort imparfaites. Il est vrai que le principe sur lequel les grammairiens anciens s'appuient est juste : « Les mots, disent-ils, se divisent

en classes ou catégories, comme nos idées, et chacune de ces classes a des formes particulières, conservant entre elles des rapports naturels de symétrie et de correspondance; les rapports des formes grammaticales constituent les lois de la syntaxe, et par conséquent, plus ces formes sont nombreuses, plus les règles syntaxiques se multiplient, plus l'emploi de chaque mot se peut déterminer avec rigueur [1]. »

Malheureusement les conséquences ne répondent pas aux principes : les termes dont les grammairiens se servent sont vagues, souvent même incompréhensibles ; ils ne connaissent pas encore la division, si simple, de syntaxe d'*accord* et syntaxe de *dépendance* ; ils n'ont pas le moindre soupçon de la syntaxe de *position*. Ensuite les écrivains, qui se sont plus tard occupés de cette matière, n'ont fait que s'éloigner de plus en plus des doctrines déjà si incomplètes des grammairiens d'Alexandrie. Priscien, au VI[e] siècle, traduit fidèlement les opinions d'Apollonius Dyscole. Le manuel du moine Michel, au IX[e] siècle, ne fait pas non plus progresser cette science. L'auteur en a été longtemps méconnu, et l'ouvrage publié en 1525 sous le nom de Georges Lecapène, n'a guère attiré l'attention. « La seule œuvre originale que le moyen âge nous offre sur la *syntaxe* est un petit traité de Jean Glycas : Περὶ Ὀρθότητος συντάξεως, où sont esquissées à grands traits, sans aucun souvenir des théories d'Alexandrie, les origines et la constitution élémentaire du

1. E. Egger, *Apollonius Dyscole*, Synt., p. 220.

langage [1]. » Maxime Plamide revient à Apollonius, qu'il se contente d'abréger; mais il a sur son devancier l'avantage d'une clarté tout à fait méritoire en de telles matières. On retrouve encore les décisions d'Apollonius Dyscole dans ces recueils, très communs au moyen âge, où, sous le titre un peu général de Περὶ Συντάξεως τῶν ῥημάτων, sont rangés les principaux verbes de la langue grecque avec l'indication des cas qu'ils régissent [2]. Plus tard, Théodore de Gaza, dans sa *syntaxe* « si substantielle et si obscure, et Lascaris, si exclusivement empirique, » sont à peine dignes de remarque, et ne servent, pour ainsi dire, que de transition à l'érudition moderne; enfin, « d'abrégés en abrégés, la science des Alexandrins sur la syntaxe est devenue tout à fait méconnaissable, dans ces manuels que les professeurs de la Renaissance appropriaient à la faiblesse de leurs élèves [3]. »

Or, ces professeurs sont précisément les seules autorités de l'époque actuellement étudiée par nous; ils s'appellent Palsgrave, Dubois (Sylvius), Meigret, Dolet, Pillot, Garnier, Abel Mathieu, Robert Estienne, Ramus, et surtout Henri Estienne [4]. On a eu beau publier récemment un ouvrage sur la *Syntaxe depuis Palsgrave jusqu'à Vaugelas* [5], comme si la syntaxe avait un point de départ et un point d'arrivée, on n'a pu extraire, des grammairiens cités plus haut, un corps de doctrines

1. Cf. E. Egger, *Apollonius Dyscole*, p. 265.
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*, p. 266.
4. Cf. plus haut, p. 430 et suiv.
5. Thèse de M. Ant. Benoist (Paris, E. Thorin, 1877).

satisfaisantes relatives à la syntaxe française. Pour trouver des faits grammaticaux, concernant la syntaxe, l'auteur a dû dépouiller les écrivains du XVIe siècle, notamment Amyot ; s'il n'a pu montrer notre syntaxe s'acheminant à une constitution définitive, comme il est facile de le faire pour les parties du discours, c'est que les législateurs ne sont pas encore arrivés pour la syntaxe, tandis qu'ils pullulent pour l'orthographe [1]. Le besoin ne s'en faisait pas, du reste, sentir aussi impérieusement, car la construction d'une langue vivante s'apprend moins par la théorie que par la pratique.

En veut-on la preuve? Dubois, tout préoccupé de débarrasser la langue française de ses origines latines, consacre de longs et fastidieux chapitres à exposer les changements qui s'opèrent dans les lettres d'un vocable, lors de son passage du latin en français, à poursuivre des étymologies plus ou moins hasardées; mais de la place que les mots doivent occuper dans la phrase, du rôle que le nom et le verbe jouent dans la proposition, pas le moindre détail. Dans son étude sur l'*adverbe*, « toujours trompé par son parti pris de rattacher toutes nos parties du discours, toutes nos phrases à des locutions et à des phrases latines, il arrive à écrire des formes qui n'appartiennent à aucune langue, et il ne semble pas se douter que la place de l'adverbe peut influer sur le sens. » Et pourtant rien n'est plus vrai, même en ce temps-là. *Mais*, par exemple, avec *ne* et *pouvoir*, forme une lo-

1. Cf. Amb. Firmin Didot, *Observations sur l'orthog.*, p. 177 et suiv.

cution qui a pris une signification particulière conservée jusqu'à nos jours : « Le lion bat l'air, qui *n'en peut mais* [1]; » changez l'adverbe de place, la phrase n'a plus de sens. — Dans le chapitre qu'il consacre à la *préposition* et à la *conjonction*, il se borne encore à traduire les principaux termes latins ; aucune règle sur ces espèces de mots; une nomenclature sèche et aride, quelques remarques sur la prononciation, selon les patois, voilà tout ce que nous trouvons chez cet auteur. Il y avait cependant à signaler la locution prépositive *alors de* pour *lors de*, comme chez Brantôme : « *Alors de la révolte* [2]; » l'emploi de *par* au lieu de *par chez*, *par la maison de* : « J'ay donné charge à ce porteur de passer *par* vous [3]; » *puis*, au sens étymologique de *post*, remplacé par *depuis* : « *Puys* Clovis... plus puïssant roy l'on ne saurait nommer [4]. » Il eût été utile de montrer les expressions dans lesquelles entrait *ainsi*; exemple : « *par ainsi*, je ne plaincz point ce que m'a cousté à les bancqueter [5]; » *ainsi que* tenant lieu de *pendant que* : « *Ainsi que je* regardoy ce beau feu, sortirent plus de six cens chiens [6]; » *ainsi comme*, répondant à *autant que*, plus moderne : « *Ainsi comme* je puis congnoistre, vecy le lieu [7]. » *A mesme que* se lisait souvent pour *selon que*, *à mesure*

1. La Fontaine, *Fables*, liv. II, 9. Le Lion et le Moucheron.
2. VI, 320.
3. Marguerite, *Lettres*, 112.
4. J. Marot, V, 21.
5. Rabelais, II, 17.
6. *Ibid.*, II, 14.
7. Gringoire, édit. Montaiglon, II, p. 157.

que : « *A mesme qu'on* prend le plaisir au vice, il s'engendre un deplaisir contraire en la conscience [1]. » *Ja soit que* signifiait *bien que*. Comme cette locution conjonctive avait déjà perdu sa valeur étymologique, on l'écrivait *jaçoit que*; ex. : « *Jaçoit que* d'ailleurs entre tous les peuples la langue grecque eust grand credit [2]. » *Soudain que, subit que* s'employaient au sens de *aussitôt que* : « *Soudain qu'elles* sont à nous, nous ne sommes plus à elles [3]. » *Tant* entrait dans quelques tournures, comme : « *De tant* qu'il a apprins d'eulx-mesmes qu'il peult [4] tout; » *tant plus... tant plus* pour d'*autant plus* répété.

Meigret ne voit que sa réforme orthographique, et ne s'inquiète guère de la syntaxe; c'est à peine si, dans son chapitre sur l'*article*, il signale les constructions de cette espèce de mot. Il a beau exposer ses théories d'une manière neuve, indépendante et originale, ses huit chapitres sur le *nom* ne renferment aucune règle sur les différentes places qu'il est susceptible d'occuper dans la phrase. Meigret parle avec justesse en général de nos *pronoms*; mais il se contente de dire qu'ils sont ou *surposés* (sujets) ou *sousposés* (régimes), que dans les verbes actifs le surposé est l'agent; le sousposé, le patient, et que le contraire arrive dans les verbes passifs; enfin, que le relatif *quel, quelle* doit être précédé de l'article *le* pour le masculin singulier, de *la* pour le fé-

1. Montaigne, *Essais*, II, 5.
2. Pasquier, *Rech. sur la France*, VIII, 59.
3. Montaigne, *Essais*, III, 5.
4. La Boétie, *Contr'un*.

minin singulier, de *les* pour le pluriel des deux genres. Aucune règle de syntaxe non plus à propos du *verbe*. La *préposition*, dit-il, se prépose aux autres parties d'oraison par adjonction ou par composition, et elle se supprime quelquefois, comme dans les noms de rues, de pays et de monuments. — Quant à l'*adverbe*, il dit seulement qu'il se place à côté du verbe qu'il modifie, et qu'il peut même modifier des adjectifs. Néanmoins, dans son dernier chapitre, comme s'il eût eu un remords, il indique « cette partie que les Grecs ont appelée Σύνταξις, et les Latins *constructio*, *construction* en français, ou encore ordonnance de bonnes paroles; il dit aussi que les mots ne doivent pas se placer pêle-mêle, et montre, par un exemple, dans quel ordre il faut les ranger. Voilà toute la part que Meigret a prise au développement si lent et si pénible de notre syntaxe.

Pillot vient ensuite; et, pas plus que ses devanciers, il n'a songé à consacrer un chapitre particulier à la *syntaxe*, que Ramus, le premier, en 1567, devait ériger en principe. Toutefois il a mêlé à son étude des parties du discours certaines règles de construction, certaines remarques, qui sont plus nombreuses que chez ses prédécesseurs; elles lui appartiennent en propre, et ont pu servir de point de départ aux théoriciens postérieurs. L'accord des genres et des nombres se fait d'après les mêmes règles qu'en latin, comme il le montre au chapitre du *nom*, dans ses nombreux paradigmes des déclinaisons. L'*adjectif* en général doit suivre le nom : *pain blanc*, *vin clairet*; quelques-uns précèdent d'ordinaire :

bon pain, bel homme, belle femme. Le sujet de tout verbe personnel se place en avant et est au nominatif, comme dans cette phrase : « *Qui croit au fils de Dieu, il ne sera point condamné.* » Le même exemple prouve aussi, bien que l'auteur ne le dise pas, que les compléments se placent après le verbe. — « Dans les phrases interrogatives ou admiratives, les pronoms sujets se placent toujours après le verbe, dit Pillot, le premier, et ils sont réunis au verbe par un trait d'union, qui montre qu'on doit prononcer sans interruption le verbe et son pronom, comme s'ils formaient un seul mot : *escris-tu?*[1] » Ce n'est pas le seul cas où le sujet puisse suivre le verbe. « Quand la période, dit plus tard Oudin, commence par un adverbe, il est indifférent de mettre avant ou après le verbe le cas-sujet (nominatif). » La règle depuis est devenue positive, comme elle l'était dans la syntaxe du vieux français[2]. — Le pronom *se* doit précéder le verbe; *soy*, le suivre : il *se* flatte, ne penser qu'*à soy*. J. Pillot ne dit encore rien de la place de *me*, *te*, que probablement il assimile dans sa pensée au réfléchi *se*. Garnier ici est plus complet, il associe ces trois mots, et, soit qu'on les emploie comme datifs, soit comme accusatifs, il veut qu'on les place toujours, sans intermédiaire, devant le verbe dont ils dépendent : Je *me* tay, et tu *te* vantes; de même pour le pluriel : Je *vous* prie. Il est même formel dans le cas où deux verbes se suivent accompagnés d'un pronom, régime du second

1. Cf. Notre thèse sur *Jean Pillot*, p. 121.
2. Voir plus haut, p. 157 et suiv.

verbe; il veut qu'on dise; « *me* venez-vous chercher[1] ? » Pillot remarque ensuite que, quand on interroge, le verbe se sous-entend souvent dans la réponse : *Qui chante?* Réponse : *moy. — A qui l'a-t-il faict? — A soy-mesme*, ou : *à luy-mesme*. Les particules *cy* et *la* se doivent transporter après le nom, s'il s'en trouve un immédiatement après le pronom démonstratif; on dira : cest homme *cy*, et non : *cest-cy* homme. Ramus lui-même n'a été ni aussi clair ni aussi complet. Quelquefois on les omet et l'on dit simplement : *cest homme*; mais elles sont toujours supprimées si le démonstratif *celuy* doit être suivi du relatif *qui* : *celuy qui sème escharsement, il recueillera escharsement*[2].

L'idée de Dubois, qui regarde *leur* comme un génitif, parce qu'il traduit bien *illorum*, dans *illorum liber* « leur livre », a été reprise et développée avec juste raison par J. Pillot, car cela est vrai en étymologie; il en fait aussi un datif : *illis dedit*, il *leur a donné*[3]. Il faudra attendre longtemps pour avoir la véritable distinction des deux sens de *leur*. Ramus ne la soupçonne pas encore.

A cela se borne ce que nous apprend J. Pillot sur la *syntaxe française*; pour la mieux connaître, il renvoie à l'usage et à la lecture des bons livres. C'est peu assurément, quand on songe à l'influence qu'avait déjà notre langue; mais c'est beaucoup quand on compare ces quel-

1. C'est encore conforme à la syntaxe du vieux français.
2. Voir notre Thèse sur *Jean Pillot*, p. 122.
3. Cf. Ch. Livet, *Opere citato*, p. 35.

ques observations aux ouvrages secs et arides de Dubois et de Meigret.

Ramus, qui pourtant a beaucoup fait sous ce rapport, ne s'occupe guère de la *construction* que pour les parties indéclinables du langage, l'adverbe, la préposition et la conjonction, ne faisant qu'une partie d'oraison de ces deux dernières. Il relève l'emploi de l'adverbe dans des phrases comme celle-ci : « *le trop de biens le gâte.* » Ce n'est autre chose que l'adverbe pris substantivement. Ramus fait ensuite observer l'emploi redondant de l'adverbe : *encore derechef, puis après;* Henri Estienne fait la même remarque à propos des locutions grecques : πάλιν αὖθις πανὺ σφόδρα [1]. Tous deux rapprochent de cet emploi redondant l'emploi de l'adverbe négatif après un verbe qui lui-même marque la négation, et Henri Estienne dit avec raison qu'en grec et en français la négation renforce au lieu de s'annuler : « Je *ne* vous *nie pas* que vous soyez homme de bien. » Palsgrave avait noté, sans chercher à l'analyser, ce fait qu'on joint la particule *ne* aux adverbes qui expriment comparaison ou négation : « Il parle plus sagement que vous *ne* faites. » — « Je *ne* le verrai jamais [2]. »

On ne trouve pas chez les Estienne beaucoup de règles importantes qui leur soient propres; Robert Estienne, sur la voie de l'analyse, n'admet cependant que deux cas dans les noms : le singulier et le pluriel,

1. Cf. Ant. Benoist, *La Syntaxe franç. de Palsgrave à Vaugelas*, p. 48.
2. *Ibid.*, p. 49.

c'est-à-dire qu'il donne le nom de cas à ce qui est simplement le signe du nombre. Son fils, Henri, signale, le premier d'une façon catégorique, l'importance de la place de l'adjectif au point de vue du sens [1]; il fait voir que l'adjectif *méchant* placé devant un autre adjectif lui donne un sens péjoratif : *de méchants petits chevaux*, comme en grec : πονηρὰ ἱππάρια. Le même H. Estienne dit encore que l'article s'emploie dans un sens qu'on pourrait appeler patronymique, toujours à l'imitation des Grecs : *les d'Henri* pour *les fils d'Henri* [2]. Il conseille de remplacer le pronom possessif par l'article quand le sens le permet : *prêter l'oreille* au lieu de *prêter son oreille*. On dit aussi : *le français*, *le latin* pour *la langue française*, *la langue latine*. Il signale la différence entre *faire tête* et *faire la tête*. C'est lui, avons-nous dit à propos des verbes, qui démontre la bizarrerie de construction dans : *J'étions*, *je venion*, *j'allion*. On lui doit la notion de l'emploi du pronom explétif : « prends *moi* le bon parti... » Pour les parties invariables du discours, ce que les Estienne ont donné de meilleur, c'est une bonne définition de la préposition et de la conjonction; ils n'ont rien dit de plus que leurs devanciers sur l'emploi et la construction de ces différentes espèces de mots.

Si maintenant on se demande pourquoi tout le XVIe siècle s'est peu occupé de la syntaxe française, et pourquoi

1. Voir plus haut, p. 419.
2. Exemple tiré du *Traité de la conformité* et rapporté par M. A. Benoist, *Op. cit.*, p. 17.

les grammairiens d'alors n'ont pu fonder la véritable science grammaticale, qui repose sur l'analyse philosophique de la *proposition*, on peut et l'on doit répondre : les doctrines de ce temps s'appuient trop sur l'étude du latin, du grec, de l'hébreu même, et les docteurs de la Renaissance, fiers de leur érudition, montrent autant de prédilection pour les langues anciennes que de dédain pour le parler de leurs pères. Aussi, qu'en résulte-t-il ? C'est que tous les auteurs, malgré leur science, ou plutôt à cause de cette science, suivent pas à pas le plan des grammaires latines et des grammaires grecques, pour rédiger des traités grammaticaux sur une langue essentiellement analytique ; par conséquent, ils sont toujours en contradiction avec l'esprit du peuple pour lequel ils écrivent, avec la nature de la langue qu'ils s'efforcent de fixer. Au lieu de considérer le français en lui-même, et de tâcher d'en démêler le génie propre, ils ont sans cesse cherché des points de comparaison avec les langues classiques ; de là ces théories trop souvent vagues, incomplètes et de courte portée ; de là surtout l'absence d'une *syntaxe française*, écrite dans un véritable esprit philosophique.

Et pourtant la langue du XVIe siècle a bel et bien une syntaxe. Ce n'est pas tant chez les grammairiens qu'il faut la chercher que dans les bons écrivains de cette brillante époque.

Voici un court résumé des règles omises par les auteurs de traités grammaticaux, et qui compléteront ce coup d'œil sur l'état de la langue à la fin du XVIe siècle.

L'adjectif se prenait quelquefois substantivement : « et quand on vit *le semblable* advenir aux habitants de Laurentum, a donc [1]... » De même que les grammairiens, les auteurs d'alors ne semblent pas faire une grande différence entre le comparatif et le superlatif, qu'il s'agisse de l'adjectif ou de l'adverbe : « Les supplices *plus hideux* à voir ne sont pas toujours les plus forts à souffrir [2]. » La chose de ce monde que *plus* doit éviter un homme, qui... est l'opiniâtreté [3]. » Nous avons vu certains adjectifs coordonnés être séparés dans Montaigne, ils le sont également par Calvin, par l'auteur de l'Heptaméron et par Brantôme : « Leur *bonne mine et assurée* qu'ils firent servit beaucoup [4]. » C'est une tournure empruntée à la langue grecque, et dont l'ancien et le moyen français semblent affectionner l'usage. On lit, dans le *Panégyrique d'Athènes*, par Isocrate, ch. XXII : « Οὗτος ἐδόκει πλοῦτον ἀσφαλέστατον κεκτῆσθαι καὶ κάλλιστον. » Et un peu plus bas : « Και μᾶλλον ἐπιθυμοῦντες ἡγεμόνες ἢ δεσπόται προσαγορεύεσθαι καὶ σωτῆρες.

On a pu s'apercevoir dans l'étude que nous avons faite des grammairiens, que le XVIe siècle employait l'article où nous le supprimerions aujourd'hui, et réciproquement : « Il ne se faut émerveiller si *des huit les six* sont de retour [5]. » — « Bref, en *tous actes*

1. Amyot, *Romulus*, ch. 37.
2. Montaigne, *Essais*, II, 27.
3. Amyot, *Coriolan*, ch. 20.
4. Brantôme, *Grands cap. franç.* IV, p. 248.
5. H. Estienne, *Apologie pour Hérodote*, I, II, 13.

d'importance il y a quelque mouvement particulier [1]. »

La même observation peut s'appliquer au pronom indéfini : « On me dit que de sa personne le dit sieur de Strozzi fit acte *d'un preux et vaillant capitaine* [2]. » Nous dirions : *de preux et vaillant capitaine.* — » Il y a semblablement *diversité grande* entre les historiens [3]. » — AUTRUY, suivant l'ancien usage, se construisait encore avec l'article : « usurper à force *l'autruy*, = le bien d'autruy [4]. » MESME avec l'article sert à rendre le latin *ipse* et *idem*. Dans ce dernier cas, il est toujours suivi d'un nom; dans le premier, il s'en faisait indifféremment précéder ou suivre [5]. — NUL, de *nullus*, contenant en lui-même la négation, n'a pas besoin de *ne* : « *Nul croyt* monter dessus [6] » — PERSONNE hésite entre le féminin (d'après l'étymologie) et le masculin (d'après la signification) [7]. » QUELQUE CHOSE n'est pas encore devenu nom neutre : « Si l'on peut nommer *quelque chose plus vile* [8]. » — UN présente diverses particularités, telles que nous l'avons déjà dit, mais encore comme pronom :

« *Uns* montans en grand preeminence.
« *Autres* tombans en basse décadence [9]. »

A la fin du siècle, on commençait à dire *les uns*.

1. Calvin, *Inst. chrét.*, II, II, 17.
2. *Montluc*, liv. III, du t. I, p. 470.
3. Amyot, *Numa*, ch. I.
4. *Ibid.*, ch. 6.
5. Cf. Littré, *Dictionnaire de la lang, franç.*, art. *même*.
6. Rabelais, I, 14.
7. Cf. Littré, *Dict. de la lang. franç.*, art. *personne*.
8. Calvin, *Inst. chrét.*, préface.
9. J. Marot, V, 59.

Les pronoms démonstratifs CELUI, CELLE QUI présentent un emploi disparu aujourd'hui de la langue : Précédés de *comme*, ils prennent la valeur d'un pronom indéfini et répondent au latin *ut pote qui* : « ils marchaient en désordre *comme ceux qui* cuidoyent bien estre hors de tout danger [1]. » Le verbe dépendant de cette expression peut être à une autre personne qu'à la troisième ; ex. : « Je le dis *comme celuy qui* y *estois* present [2]. » Mentionnons aussi la tournure *ce que* = *ce qui fait que* : « Outre *ce que c'est* blasphemer de lui en apparier nulle en vigueur [3]. » L'expression pronominale *ce que* est souvent employée dans le sens qu'aurait le latin *quod* : « Si est bien vraisemblable d'attribuer à la prouesse des combattants, *ce que* la ville fut emportée d'assaut [4]. » Le pronom *qui* joue assez souvent un rôle analogue à celui de la conjonction conditionnelle *si* : « Si demeura sur l'heure empêtré de ce coup, ni plus ni moins que *qui lui eut mis* les fers aux pieds [5]. » — Le XVIe siècle avait gardé un latinisme remarquable, c'était l'emploi du relatif représentant une conjonction et un pronom personnel : « il est digne pour *qui* on face [6]. » = « *qu'on* face pour *lui*. »

Qui pouvait avoir pour antécédent *on*, *l'on* = *homme* : « *Qui* ne vous voit de bien loin, *on* vous sent [7]. » — Le

1. Mont. *Essais*, I, 45.
2. Pasquier, *Rech. sur la France*, VII, 6.
3. Montaigne, *Essais*, II, 15.
4. Amyot, *Timoléon*, ch. 31.
5. *Ibid.*, *Philopœmen*, ch. 9.
6. Mont. *Essais*, I, 50. — Cf. Madvig, *Gramm. lat.* § 363.
7. Cf. Marot, *Ep. aux dames de Paris*.

pronom relatif est quelquefois omis soit comme sujet, soit comme régime : « ce qui n'a pas été seulement sous la Loi, *mais dure* encore depuis l'avénement de Jésus-Christ [1]. » — « Aussi est-il certain que le jergon *par le moyen duquel ils s'entretiennent et leurs banques s'entrerépondent*, ne fut jamais en si grande perfection [2]. » Les pléonasmes du relatif ne sont pas moins fréquents que les omissions, surtout quand la phrase est un peu longue : « Bayard *à qui* ce jour M. de Bonnivet *luy* donna toute la charge [3]. » C'est un pléonasme de la même nature qu'il faut reconnaître dans : « C'est *à Dieu au quel* il faut avoir tout son recours [4]. »

Qui interrogatif n'est pas restreint à désigner les personnes : « *Qui* nous a troublez et divisez sinon les opinions de la religion [5]? » *Qui* s'emploie comme attribut : « *Qui* est ceste belle fille [6]? » *Que* se prend pour *quoi* : « Ils n'ont *que* leur donner [7]. » *Qui* répété avec le sens de *l'un*, *l'autre*, est très usité : « *Qui* entonne du vin la liqueur écoulée... *qui* trépigne dessus... *qui* fait geindre le pressoir... [8] »

Le *pronom personnel* est encore supprimé, conformément à l'ancienne langue, surtout après une conjonction :

1. Calvin, *Inst. chrét.*, IV, I, 1.
2. H. Estienne, *Apologie pour Hérodote*, I, XII, 2.
3. Brantôme, III, 103.
4. La Noue, 30.
5. *Ibid.*, 53.
6. Des Periers, *Cymbal.*, III.
7. *Ibid.* Cf. le latin. *Quod* dem non habeo.
8. Baïf, 12. Cf. Burnouf, *Méthode grecq.*, § 319, note 2.

« Depuis que *suis* au monde [1]. » — « Bien qu'à la desrobée aux vents *sacrifiasses* [2]. » — « Le domptant de plus près, *osa* tenter l'air après [3]. » L'impersonnel *il* est généralement supprimé : « en vous *n'a* point tant de rudesse [4]. » — L'ellipse des pronoms régimes avait lieu dans certains cas : « *Alors s'avançoit et faisoit veoir* [5]. »

A cette omission du pronom personnel, il semble naturel de rattacher celle du démonstratif *ce*, que nous avons l'habitude de mettre devant le verbe *être* : « Alors si jamais femme se trouva empêchée, *fut cette-ci* [6]. »

Il importe maintenant d'examiner la syntaxe du VERBE dans ses modes, dans ses temps, dans ses nombres et dans ses personnes.

Comme pour certaines formes du verbe, l'emploi des modes était loin d'être aussi rigoureusement établi que de nos jours, particulièrement celui du subjonctif. On trouvait le subjonctif où nous mettrions l'indicatif : « Xénophon même nous donne bien à penser *qu'il soit* fort ancien [7]. » De même dans une proposition complétive, qu'elle soit interrogative, négative ou simplement affirmative : « Quant au taffetas, on ne lui baille pas seulement *l'eau qui fait qu'on y soit trompé* [8]... » —

1. Baïf, 60.
2. Jodelle, *Didon*, II, 1.
3. Ronsard, *Odes*, I, 7.
4. Cl. Marot, II, 326.
5. *Sat. Mén.*, 17.
6. H. Estienne, *Apol. pour Hérod.*, I, XII, 28. Cf. Ant. Benoist, *Op. cit.*, p. 129 et suiv.
7. Amyot, *Lycurgue*, I.
8. H. Estienne, *Apol. pour Hérodote*, I, XVI, 15.

« La courtoisie que vous pouvez et devez faire à votre ennemi... *Je ne vois pas comment vous la puissiez faire*, quand il y va de l'intérêt d'autruy [1]. » Le subjonctif se met dans une proposition conjonctive, négative ou non : « *Or ce n'est pas pour ce que la parole de Dieu ne soit assez ferme* de soi-même [2]. » On le trouve enfin dans les propositions conjonctives circonstancielles, commençant par *comme* : « Et *comme ils commençassent* déjà à souper, il leur jeta [3]... » Réciproquement l'indicatif se rencontrait où nous mettrions aujourd'hui le subjonctif : « *Combien encore qu'on fait trop* d'honneur à nos forces, les accomparageant à un roseau [4]. » — « Je m'ébahis, dit Longarine, que cette pauvre femme *ne mourait* de honte devant ces prisonniers [5]. » — La proposition infinitive s'est graduellement introduite dans la langue depuis le XIVe siècle [6]. Elle est actuellement d'un usage constant : « Je la soutiendray *estre* telle [7]. » L'infinitif pris comme sujet logique, et annoncé par *c'est*, ne se fait pas encore précéder de *que* ou de *que de* : « *C'est trahison se marier sans s'espouser* [8]. » L'infinitif employé comme sujet ou régime logique, au début de la phrase, se fait volontiers précéder de la préposition *de* : « *D'appeler* les mains ennemies, c'est un conseil peu

1. Montaigne, *Essais*, II, 27.
2. Calvin, *Inst. chrét.*, II, II, 23.
3. Amyot, *Numa*, ch. 26.
4. Calvin, *Inst. chrét.*, II, 2.
5. *Heptaméron*, nouv., 49.
6. Cf. plus haut, p. 421.
7. Cl. Marot, II, 334.
8. Montaigne, *Essais*, III, 5.

gaillard [1]. » Inversement la préposition régissant l'infinitif peut être sous-entendue : « Qui *le contraignent suivre* plus tost son destin que sa volonté [2]. » *Depuis* précédait quelquefois l'infinitif : « *Depuis avoir* vestu notre chair [3]. »

La concordance des temps n'était encore régulièrement ni recommandée, ni observée; l'imparfait du subjonctif remplaçait de temps à autre le conditionnel, comme en latin : « *Qui me payast*, réplique l'autre, je *m'en allasse* [4]. »

Un certain nombre de verbes ont changé de nature; tels étaient actifs sont devenus neutres, *et vice versa*; ainsi, l'on disait : « *Aboyer quelqu'un, approcher quelque chose, délibérer une affaire, sembler quelqu'un, soupirer quelqu'un*, etc... [5] » Par contre on rencontrait : *ennuyer à quelqu'un, favoriser à quelqu'un, offenser contre quelqu'un*, etc... [6] »

Si beaucoup de verbes actifs étaient autrefois pronominaux, le contraire eut lieu : *affaiblir* était mis pour *s'affaiblir*; *abismer* pour *s'abismer*; *despiter* pour *se despiter*; *renouveler* pour *se renouveler*, etc... [7] On supprimait la préposition devant l'infinitif après certains verbes : « *Je vous supplie croire, n'ay craint vous en-*

1. Montaigne, I, 13.
2. Ronsard, *Franciade*, préf.
3. Calvin, *Inst. chrét.*, 374.
4. Pasquier, *Rech. sur la France*, VIII, 59.
5. Cf. Darmesteter et Hatzfeld, *Seiz. siècle*, p. 266.
6. *Ibid.*
7. *Ibid.*, p. 267.

nuyer; *je fus contraint brusler*, etc...[1]. Les exemples, cités plus haut de Montaigne, nous ont appris qu'il régnait encore une grande liberté relativement à l'emploi des prépositions devant les infinitifs; les autres écrivains ne se sont pas montrés moins indépendants que l'auteur des *Essais* : « Qui par de faux rapports *cherchent de complaire aux gens*[2]. » — « *Oublier à faire une chose*[3].. » Le passif était exprimé par une périphrase : « toute la ville *s'en alloit* déserte[4]. » L'infinitif actif a souvent en français la valeur du passif; ainsi *je l'ai faitvoir* équivaut à : *Jussi ostendi*; c'est d'après une construction analogue qu'on dit : « *Il est à plaindre; facile à dire*; *admirable à voir*[5]. Au XVIe siècle, on hésite : « *Aisés à estre vaincus*. » Et inversement : « *tout ce qui est digne d'escripre*[6]. »

L'inversion, fréquemment en usage dans la langue d'*Oïl*, est devenue de plus en plus rare pendant les XIVe et XVe siècles; à l'époque qui nous occupe, la langue est, en quelque sorte, à mi-chemin, et ses constructions conservent encore des traces nombreuses de l'ancienne liberté. Il y a donc lieu d'examiner, pour finir, l'ordre des mots qui était en usage au XVIe siècle.

Les noms régis se voyaient souvent avant les noms ré-

1. Cf. Darmesteter et Hatzfeld, *Seiz. siècle*, p. 267.
2. Calvin, *Ps.*, préface.
3. Ronsard, *Franciade*, préface.
4. Aubigné, *Hist.*, I, 326.
5. Cf. plus haut, p. 373.
6. Darmesteter et Hatzfeld, *Op. cit.*, p. 267.

gisseurs : « Et *du monde la dixième* partie... [1] » Un verbe pouvait s'intercaler entre les deux noms : « *De ceux-là est la liberté peu suspecte* [2]. » L'indépendance dont on usait à l'égard de l'adjectif, nous interdit d'entrer dans des détails circonstanciés. — L'article et les démonstratifs avaient déjà reçu presque toutes leurs règles de position; les possessifs seuls étaient parfois après le nom : « les douceurs de cette vie *notre* [3]. » Parmi les indéfinis, *tel* et *autre* échangeaient souvent leur place, sans que le sens en fût profondément altéré. Les adverbes ne se séparaient que rarement du verbe et se plaçaient soit avant, soit après. Les particules négatives accompagnaient immédiatement les verbes ou l'auxiliaire.

C'est dans les éléments de la proposition que se manifestent les traces les plus remarquables d'inversion, telle que sujets après les verbes, régimes avant les verbes, qu'il s'agisse des régimes directs ou des régimes indirects [4]. Ces libres allures donnaient beaucoup de pittoresque au style et étaient une grande ressource pour les écrivains doués de génie et d'imagination. Rien de plus varié que l'ordre possible pour les pronoms personnels, selon le rôle qu'ils jouent dans la proposition. En un mot, inversions, séparations de termes maintenant réu-

1. Montaigne, *Essais*, III, 37.
2. *Ibid.*, III, 1.
3. *Ibid.*, I, 18.
4. Voir, pour plus de détails et pour s'autoriser de nombreux exemples, l'ouvrage de MM. Darmesteter et Hatzfeld, p. 295 et suiv.

nis, changements de construction dans une même phrase, toutes ces irrégularités, plutôt apparentes que réelles, avaient cours dans un temps où le français, encore près de ses origines grecques et latines, venait de se retremper aux sources abondantes de l'antiquité classique.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Jetons, pour terminer, un rapide coup d'œil sur le chemin parcouru dans cette étude.

Pendant la domination romaine en Gaule, des éléments divers et hétérogènes ont concouru, dans des proportions variées, à la formation d'un idiome appelé langue *romane*, du *romain*, le principal de ces éléments; les autres étaient le celtique, le tudesque et le grec.

Le *roman*, première modification du latin, se modifia lui-même, selon les provinces qui le parlaient, et l'on dut bientôt établir une distinction entre le langage du Midi et celui du Nord.

Tandis que le premier, appelé langue d'*Oc* allait s'altérant sous la plume d'écrivains légers et tombait au rang modeste de patois, le second, connu sous le nom de

langue d'*Oïl*, s'assimilait, grâce à des œuvres importantes et sérieuses, ses différents dialectes, jusqu'au jour ou celui de l'Ile-de-France, parlé par la Cour, victorieuse des grands vassaux, prit le pas sur les autres et s'épanouit dans les Chansons de Geste et les Romans de chevalerie, dans Villehardoin et dans Joinville.

La langue d'*Oïl*, d'abord si régulière, se corrompt à son tour au XIVe siècle, prend de nouvelles formes qui se consolident et s'affirment au XVe, grâce à des écrivains tels que Alain Chartier, Villon et Commines. — Quand le français, au commencement du XVIe siècle, s'est comme renouvelé au contact de l'antiquité grecque et romaine, il devient cette langue souple et forte, riche et colorée, qui fleurit, à l'époque brillante de la Renaissance, dans des œuvres capitales, Rabelais, Montaigne, Amyot, Calvin, pour être, dans l'âge suivant, le docile et merveilleux instrument des immortels génies du grand siècle.

FIN

TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE

ORIGINES DE LA LANGUE FRANÇAISE

CHAPITRE PREMIER

ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DE LA LANGUE FRANÇAISE.

CHAPITRE II

LANGUE ROMANE.

Séparation du
langue d'*Oc*
Troubadour
sérieuses e
de la lang
picard, le
tères gran
de-France
que le p
lectes so

Chansons
Roman
Campo
laire d
tance.
Phoné
Dipht

Le *R*



CHAPITRE II

XVe SIÈCLE.

CHAPITRE III

XVIe SIÈCLE. LA RENAISSAN

CHAPITRE IV

ÉTAT DE LA LANGUE FRANÇAISE A LA FIN DU XVIe SIÈCLE.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES

INDEX

A

B

B

C

D

E

F

G

H

I

J

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

X, Z

IMPRIMERIE GÉNÉRALE DE CHATILLON-SUR-SEINE, JEANNE ROBERT





